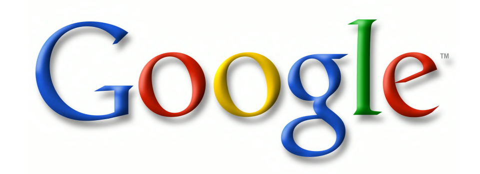
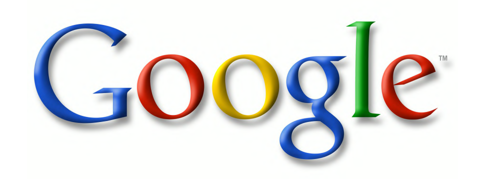
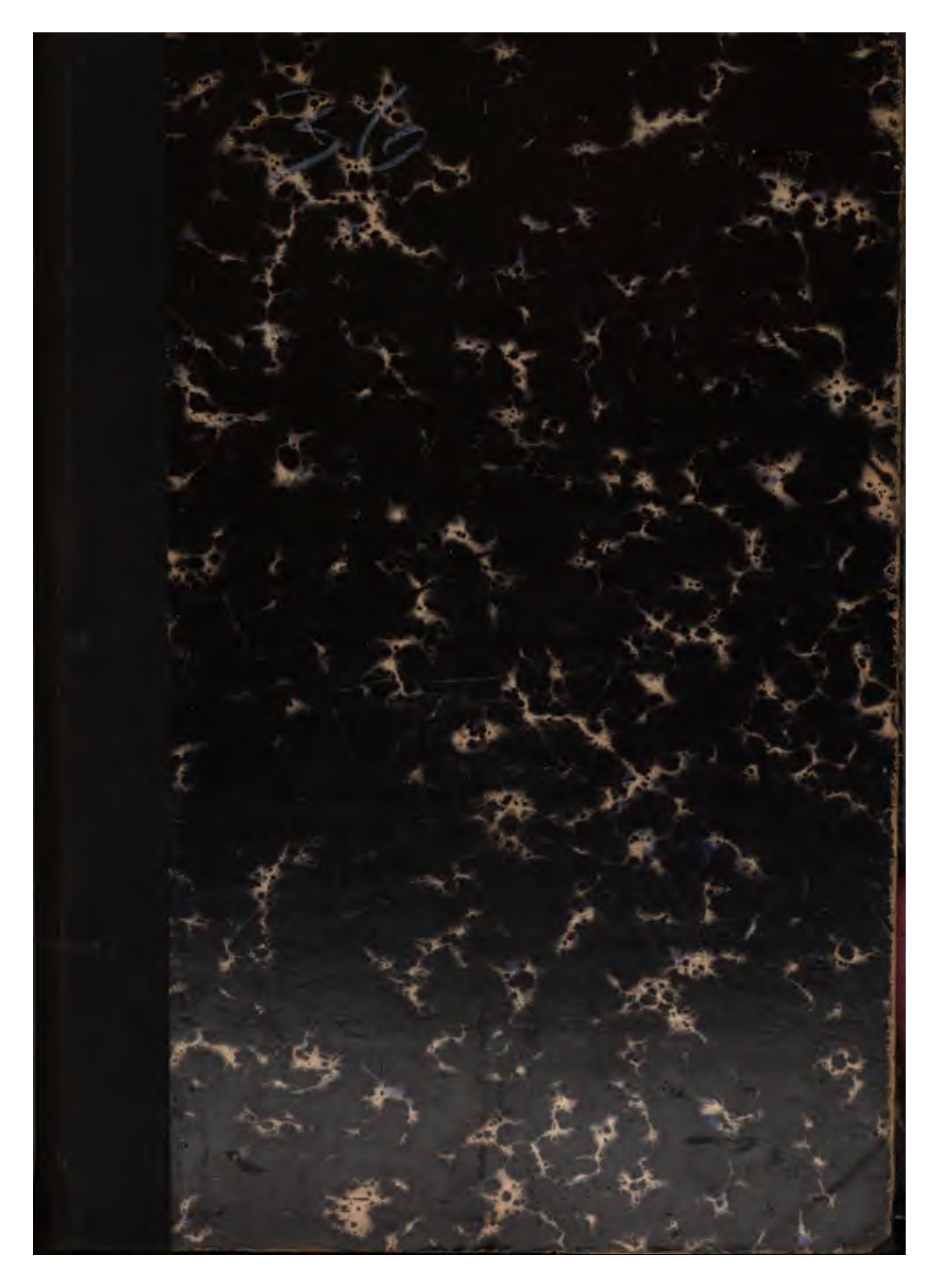
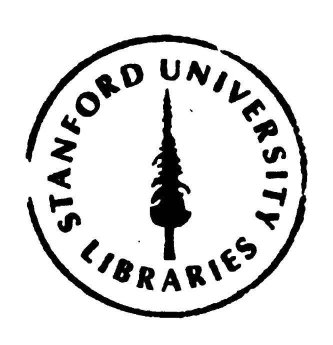



Google





REVUE

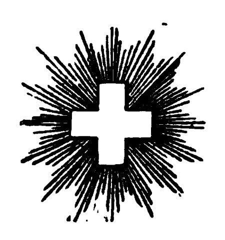
MILITAIRE SUISSE


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

REVUE

MILITAIRE SUISSE

REVUE
MILITAIRE
SUISSE



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — 1891



LAUSANNE
IMPRIMERIE ADRIEN BORGEAUD, CITÉ-DERRIÈRE, 26

1891

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — 1891

N° 1. — 12 JANVIER

N° 2. — 20 FÉVRIER

N° 3. — 16 MARS

N° 4. — 18 AVRIL

N° 5. — 21 MAI

N° 6. — 18 JUIN

N° 7. — 17 JUILLET

N° 8. — 17 AOUT

N° 9. — 19 SEPTEMBRE

N° 10. — 17 OCTOBRE

N° 11. — 14 NOVEMBRE

N° 12. — 17 DÉCEMBRE

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIe Année. N° 1. Janvier 1891

AVIS

En commençant la trente-sixième année de son existence, la *Revue Militaire Suisse* vient remercier ses lecteurs et collaborateurs de l'appui qu'ils lui ont prêté jusqu'ici. Son Comité de rédaction exprime l'espoir que cette bienveillance, qui lui est nécessaire pour accomplir sa tâche, lui sera conservée.

La *Revue Militaire Suisse* continuera à paraitre en 1891 sous forme de fascicules mensuels d'au moins 48 pages. Les douze numéros de l'année forment un beau volume d'environ 600 pages, avec planches, cartes, croquis, etc.

Organe des intérêts de l'armée suisse et de ses diverses Sociétés d'officiers, publication étrangère à tout esprit de parti ou de coterie, ainsi qu'à toute idée de spéculation et de profits matériels, la *Revue Militaire Suisse* demeure une tribune ouverte à chacun. Les officiers qui ont des vœux ou des remarques à émettre, des idées ou des propositions à développer pour le bien de l'armée, d'une de ses armes ou branches de service, peuvent s'adresser à nous avec confiance. Leurs articles seront toujours insérés, moyennant qu'ils soient écrits en termes convenables.

La *Revue Militaire Suisse* fera son possible pour fournir à ses lecteurs d'utiles renseignements et des documents instructifs, de préférence à d'oiseuses

polémiques ou à de transcendantes appréciations critiques. Les efforts du Comité de rédaction tendront constamment à apporter des améliorations dans ce domaine et à augmenter dans la mesure des ressources dont il pourra disposer, les cartes, planches et autres suppléments dont le nombre trop restreint a souvent marqué de regrettables lacunes dans notre rédaction.

Pour obtenir ce résultat et pour rester à la hauteur de sa tâche — devenue toujours plus difficile par suite des progrès incessants des arts et des sciences militaires — notre *Revue* a besoin du concours de tous, concours de collaboration et de bons avis aussi bien que d'abonnements et d'appui financier.

C'est pourquoi nous prenons la liberté de recommander la *Revue Militaire Suisse* à la bienveillance de ses anciens abonnés et à celle des jeunes militaires n'ayant pas encore pris d'abonnement, ainsi qu'aux autorités et sociétés militaires avec lesquelles elle est en rapport depuis de longues années.

Les personnes qui ne refuseront pas l'un des deux premiers numéros de l'année 1891 seront considérées comme abonnées.

La Rédaction.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Par an.
Pour la Suisse	Fr. 7 50
Pour les pays de l'Union postale. .	» 10 —
Pour les autres pays	» 15 —

Etude critique du projet d'un nouveau règlement d'exercice de l'infanterie suisse.

(*Suite.*[1])

Chap. II. *Ecole de section. Ordre dispersé.*

La section est la base du déploiement pour le combat en tirailleurs. Elle est, suivant l'expression du projet, le premier élément de ce combat. Il importe donc de bien fixer la manière de la diriger dans l'ordre dispersé. Pour cela, l'instruction des cadres doit être particulièrement soignée. Si le combat en tirailleurs s'exécute correctement dans la section, il s'exécutera de même dans la compagnie et les unités plus importantes.

Les vingt §§ qui s'occupent de la section en ordre dispersé traitent : de la formation de la section dans cet ordre et de ses mouvements, ainsi que des commandements qui les ordonnent, de l'exécution des feux, de la conduite du feu.

Le déploiement en tirailleurs peut se faire soit en avançant, soit sur le front même qu'occupe la section. Dans notre règlement actuel, les commandements auxquels répondent ces deux manières de déployer sont : *En avant en groupes — Marche !* et *En groupes — Marche !* Ce dernier commandement est évidemment incomplet, et de plus il ne diffère pas assez du premier. Aussi les hommes commettent-ils volontiers la faute d'avancer alors même qu'on ne leur a commandé que *en groupes!* Le projet pare à cet inconvénient en maintenant le premier des deux commandements, mais en complétant le second de telle sorte qu'aucune confusion ne soit plus possible. Lorsqu'il faut obtenir le déploiement sur la base du front, on commande : *Sur le front en groupes — Marche* !

En revanche, le projet supprime les commandements de : *En avant à droite ou à gauche en groupes*, et de *à droite* ou *à gauche en groupes.* Il faut conclure de là que le déploiement se fait depuis le centre. Le projet ferait cependant bien de le dire expressément, comme le fait notre règlement actuel : « les chefs de groupe prennent la distance depuis le centre et marchent ensuite droit en avant jusqu'au commandement de « Halte » (Ec. de tirailleurs, § 235). Voici d'ailleurs comment s'exprime le projet :

[1] Voir nos livraisons nos 10, 11 et 12 de 1890.

§ 98 « Le déploiement en tirailleurs se fait au commandement de *En avant en groupes — Marche. Direction*..... Le chef de section et les chefs de groupes se tiennent, aussi longtemps qu'on ne fait pas feu, devant le milieu de leurs subdivisions ; le guide de droite se tient derrière le milieu de la section; s'il y a d'autres sous-officiers, ils se mettront derrière la section, à l'endroit que leur indique le guide de droite. La deuxième file de chaque escouade sert de file du milieu et marche droit devant elle ; pour les autres files, les hommes du second rang se placent à gauche de ceux du premier rang, et tous d'un pas rapide, obliquent à droite ou à gauche en prenant entre eux un pas de distance environ. Une section de 20 hommes qui se déploie ainsi occupe un front d'environ 50 mètres. Si l'on veut occuper un front plus étendu, il faut agrandir les distances.

On marche dans la direction indiquée jusqu'au commandement de « *halte, à genou* » ou « *à terre* »,

Si l'on veut suivre exactement les prescriptions de ce §, on n'arrivera jamais au déploiement de la section. Non seulement, l'article ne dit pas que le déploiement doit s'opérer à partir du centre, mais encore il empêche absolument ce déploiement en prescrivant que chaque deuxième file de chaque escouade marche droit devant elle. Cette marche en avant de chaque deuxième file ne doit évidemment se faire qu'une fois le déploiement opéré et non pour opérer le déploiement. S'il en était autrement, comment les hommes trouveraient-ils l'espace nécessaire pour se placer sur un rang ? En outre, c'est encore une erreur de dire que chaque deuxième file marche droit en avant, et que dans les autres files les hommes du second rang s'intercalent dans le premier. A ce taux là, l'homme du second rang des deuxièmes files resterait à sa place au second rang, et ne prendrait point part au déploiement, ce que l'auteur du projet n'a certainement pas entendu. En somme, tout ce § 98 demande à être remanié; dans sa forme actuelle il est inexplicite et inapplicable. Il faudrait qu'il prescrivît tout simplement l'obligation du chef de section d'indiquer un groupe de direction, à partir duquel s'opérerait le déploiement, ce groupe pouvant aussi bien être celui de droite que celui de gauche, ou l'un de ceux du centre. L'homme du premier rang de la deuxième file dans le groupe désigné marcherait droit devant lui, et tous les hommes du second rang viendraient s'intercaler dans le premier. De cette manière, au lieu d'avoir autant de guides que d'escouades dans les sections, il n'y

en aurait qu'un, et la marche dans la direction indiquée ne s'en ferait pas plus mal. Ce serait d'ailleurs, à peu de chose près le maintien de notre système actuel qui n'a jamais donné lieu à de si graves critiques, qu'il faille à tout prix le modifier.

Au surplus, la manière d'opérer le déploiement importe peu, le véritable changement réside dans la formation même de la section déployée. Le système des groupes séparés par des intervalles plus ou moins longs est condamné. Jadis ce système était très en faveur. C'était celui que les Allemands avaient consacré par la guerre de 1870. Aussi tous les règlements militaires de toutes les armées européennes s'étaient-ils empressés de l'adopter. La Suisse avait suivi les errements généraux, et le règlement de 1870, école de tirailleurs, § 236 disposait que la longueur du front que les tirailleurs doivent prendre pour se déployer dans les circonstances normales, ne doit pas dépasser 5 pas par file; que la distance normale entre deux hommes est d'un pas; et que la distance normale entre deux groupes sur la place d'exercice est un peu moins grand que la moitié du front d'un groupe déployé.

« Sur le terrain, ajoutait le règlement, on placera les groupes le plus possible à couvert.

Plus le terrain offre d'abris, plus on pourra étendre le front de la ligne de tirailleurs. Les groupes devront cependant toujours rester en contact les uns avec les autres. »

Cette dernière restriction était assez vague, et n'empêcha pas pendant longtemps les officiers de donner à leurs lignes de feu des fronts démesurés, sous prétexte que le terrain offrait de nombreux abris. C'est ainsi qu'un chef de compagnie n'aurait pas été satisfait si sa ligne de feu ne s'étendait pas sur le front d'un bataillon, le bataillon occupant la place d'une brigade et la brigade celle d'un corps d'armée.

Heureusement on est revenu à des principes plus sains. On a compris qu'un ordre aussi dispersé n'était plus que du désordre, et surtout que la cohésion si nécessaire à la bonne réussite d'une attaque était impossible. Ce sont encore les Allemands qui, revenus de leur erreur de 1870 et se rendant compte qu'en somme leurs victoires n'étaient pas dues avant tout à la tactique employée, donnèrent le signal de la réforme. Tout le monde suivit, la Suisse comme les autres. L'appendice concernant le combat dans la IV[e] partie de notre règlement d'exercice sans fixer de limites absolument précises déclare que « l'étendue du front dans la ligne de ti-

railleurs doit être mesurée de manière que les tirailleurs aient la place nécessaire pour manier leur arme. Il faut compter pour cela ordinairement 1 m. 50 par homme, ce qui fait, en tenant compte des intervalles des groupes (normalement 3 m.) et des intervalles de sections (normalement 15 m.) environ 300 mètres pour le front d'un bataillon. »

Ainsi, de 5 m. courants par file, on est tombé à 3 m., et l'intervalle de groupe à groupe au lieu d'être de la moitié environ du front d'un groupe, n'est plus normalement que de trois mètres.

Le projet fait un pas de plus dans le sens de la cohésion, soit de la diminution du front. En cela, il suit comme les règlements précédents l'exemple de l'Allemagne et des autres armées. Il ne diminue pas les intervalles d'homme à homme qui ne pouvaient être diminués, mais il supprime ceux de groupe à groupe.

Ainsi faisant, le projet nous paraît bien inspiré. La cohésion et la force d'action y trouvent leur compte. Il est mieux en accord aussi avec la pratique de la guerre qui apprend que pendant que sur la place d'exercice la tendance est de forcer l'étendue du front en exagérant les intervalles, dans un combat sérieux la tendance est au contraire de restreindre ce front en supprimant les intervalles. Ceux de groupe à groupe n'auraient donc pas été respectés selon toute apparence ; ils l'auraient été d'autant moins qu'aucune considération sérieuse ne les justifiait.

Si l'innovation du projet favorise la cohésion, elle présente encore cet avantage de faciliter au chef de section la direction et la surveillance de sa section. Avec un front moins étendu, il pourra mieux avoir l'œil à tout et tiendra plus aisément les hommes en main.

A ce propos, l'opinion a été émise de supprimer les commandements intermédiaires des chefs de groupe. Cette opinion observe que puisque la ligne de groupes est délaissée pour la simple ligne ouverte, il n'est pas logique de maintenir les commandements s'adressant aux groupes ; bien plus, ces commandements peuvent donner naissance à des malentendus, les hommes ne sachant pas s'ils s'adressent à leur groupe ou à un groupe voisin. Cette manière de faire serait d'ailleurs facilitée par l'emploi de la poudre sans fumée.

Ainsi d'après cette opinion, les groupes seraient supprimés comme petites unités combattantes ; ils ne seraient plus attribués aux chefs de groupe que pour la surveillance du tir, conformé-

ment aux ordres du chef de section. Toutefois, les commandements des chefs de groupe devraient être maintenus lorsque la ligne occupe une région boisée, empêchant le chef de section d'observer toute l'étendue du front et de se faire entendre de tous ses hommes.

Théoriquement, cette opinion est très soutenable; elle est logique, elle a pour elle le principe de l'unité du commandement. Le chef de section devrait pouvoir garder le commandement direct de sa section dans toutes les formations qu'elle est appelée à prendre, soit en ordre serré, soit en ordre dispersé. Mais pratiquement, ce commandement direct serait-il possible dans ce dernier cas? Cela peut paraître douteux. Le projet le dit lui-même: 20 hommes en ligne ouverte occupent déjà un front de 50 mètres. Or des sections de 20 hommes sont bien peu de chose. Elles se présentent rarement. La section à l'effectif règlementaire compte 36 hommes sans les sous-officiers. L'étendue du front doublerait presque. Dans ces conditions, et même avec la poudre sans fumée, le commandement direct devient impossible. Il serait praticable sur la place d'exercice, mais dans le combat, au milieu de la fusillade, il ne l'est plus. Certainement il faut le regretter, car les commandements intermédiaires ont le grand inconvénient d'augmenter le bruit sur la ligne et d'étourdir le soldat à un moment où le calme lui serait plutôt nécessaire. Mais c'est un mal qu'il est difficile d'éviter. Toutefois, pour y arriver, le projet recommande d'exercer souvent la transmission des ordres le long de la ligne de feu d'homme à homme. Ce moyen est avantageux dans le bruit du combat, ou quand il faut observer un profond silence (§ 110 i. f.).

Le projet maintient donc les commandements intermédiaires.

Pour faire avancer la section déployée, le chef de section commande « *En avant* », puis le chef de groupe « *A moi* » ou « *Debout — à moi* ». S'il faut avancer par bonds, le chef de section commande: « *Un bond, avancez!* » puis les chefs de groupe: « *Debout pour le bond — à moi!* » A ce sujet, le projet introduit une excellente disposition. Il veut qu'avant de commander le bond le chef de section désigne le nouvel emplacement qui sera pris (§ 102); ainsi: la barrière en avant, la haie, le fossé, un pli de terrain qu'on aperçoit, etc., etc. Il arrive sans cela, que dans l'ardeur de la course, certains n'entendent pas le commandement de halte, et s'avancent trop, ce qui occasionne du trouble. Le bond se fait au pas gymnastique, cent pas environ. La ligne arrivée sur

l'emplacement désigné, le chef de section n'a pas besoin de commander l'arrêt, c'est le chef de groupe qui commande *Halte — à terre (à genou)*.

Quant aux mouvements et commandements de retraite, le projet les omet.

§ 101. « On peut porter plus à droite ou à gauche la chaîne de tirailleurs en commandant *Demi — à droite* (à gauche) — *marche!* La direction du front reste la même, aucune des deux ailes n'allonge ou ne raccourcit son pas, ce qui aurait lieu si, en donnant un nouveau point de direction on changeait de front. »

En résumé, cela signifie qu'au commandement de *Demi à droite (à gauche)*, chaque homme fait un huitième de tour à droite (à gauche) et la section exécute une marche oblique du côté indiqué.

Le même § ajoute : « On ne marche jamais sur le flanc à moins d'être à couvert ; pour faire exécuter cette marche, on commande « *Marchez à droite* ou *à gauche*, (*Rechts* oder *Links Marchiren*) ». Ne pourrait-on remplacer ce commandement assez ridicule par les commandements ordinaires ?

Comme genres de feux, le projet reprend les distinctions établies par notre règlement de 1887. Il prévoit d'une part *le feu de salve*, d'autre part *le feu individuel*, qui se subdivise en *feu des meilleurs tireurs*, *feu individuel* proprement dit, et *feu de magasin*.

Le feu de salve exécuté par la section peut se donner à deux distances. Dans ce cas, dit le projet, le premier rang prend la hausse la plus faible et le second la hausse la plus forte. Exemple :

Feu de salve — armes — magasin. La colonne d'infanterie sur la route. — 900 *et* 1000, — *Joue — attention — feu! — Attention — feu — Abaissez armes! — Tout le monde* 900 *Joue — attention — feu!* et ainsi de suite.

Le projet en parlant de premier et second rang, semble oublier qu'il ne s'agit plus là de la section en ordre serré, et que la formation en deux rangs n'existe plus dans l'ordre dispersé. C'est là du reste une petite erreur facile à réparer.

Le feu des meilleurs tireurs s'exécute après avertissement du chef de section. Les chefs de groupe désignent alors nominativement les hommes qui doivent faire feu.

Le feu individuel, aussi longtemps que les circonstances le permettent, est commandé par le chef de section. Exemple :

Feu individuel — les tirailleurs à la lisière du bois — 600 — un coup (un coup — un coup).

Feu individuel — les tirailleurs couchés à droite — 400 — un coup.

Si après avoir interrompu le feu on le reprend avec la même distance et le même but, on se contente de commander « *Continuez le feu — un coup.*

Quand le chef de section commande ainsi le feu, les chefs de groupe et les sous-officiers en serre file qui sont les aides des chefs de section (§ 110), en surveillent la stricte exécution. Ils veillent à ce que les hommes placent la hausse à la distance indiquée, tirent sur le but désigné, et ne dépassent pas le nombre de coups fixés. Ils tiennent à ce que les magasins soient constamment rechargés. Les sous-officiers en serre-files sont tout spécialement préposés à cette surveillance de détails; lorsque le chef de section ne pouvant plus au milieu du bruit, ou sur un terrain trop accidenté, commander le feu à sa section, ce commandement passe aux chefs de groupe. Les sous-officiers en serre-files doivent alors aider les chefs de groupe de leurs observations ; ils doivent attirer leur attention sur les buts nouveaux qui pourraient se présenter, et s'appliquer à une estimation exacte des distances.

Quand aux chefs de groupe, le projet leur recommande d'être brefs dans leur commandement. Ils doivent enfin faire observer une discipline de feu rigoureuse, et être toujours à même de faire rapport sur le nombre de cartouches restant aux hommes. D'une manière générale, ils doivent veiller à ce que la plus stricte économie préside à l'emploi des munitions.

Le feu de magasin est également commandé par le chef de section. Exemple :

Feu de magasin — contre cavalerie — baissez la hausse — commencez le feu.

Si cela est nécessaire, les chefs de groupe répètent les commandements.

En résumé : § 109 « La conduite du feu incombe au chef de section, suivant les dispositions de son chef de compagnie. Ce dernier doit fixer la direction de la marche, l'emplacement de la ligne de feu, donner l'ordre de commencer le feu, et aussi longtemps que possible déterminer le but.

Aussitôt que le chef de section n'est plus à la portée du chef de compagnie, il prend lui-même ses dispositions; il fixe le genre

de feu, indique la distance, règle l'intensité du feu, et en observe les effets; il sera muni d'une lorgnette. »

Reste à déterminer l'emploi du feu aux différentes distances possibles. Nos règlements anciens édictaient à cet égard des règles très minutieuses. La distinction des distances se basait sur le mode d'emploi de l'arme. Partant de là, ils prévoyaient :

1° Les grandes distances, c'est-à-dire 600 m. et au-delà. Les grandes distances exigeaient le feu des subdivisions entières.

2° Les distances efficaces, soit en diminuant, à partir de 600 m. de portée. Les distances efficaces permettaient le tir des tirailleurs (individuel), mais il fallait alors tenir compte des buts.

« Ce sont les dimensions du but qui en fixent les limites, disait l'Instruction sur le tir du 8 février 1881. On tire :

» Jusqu'à 500 m. contre des buts qui ont la hauteur d'un homme et une certaine largeur ;

» Jusqu'à 400 m. contre des buts ayant une demi-hauteur d'homme et une certaine largeur ;

» C'est-à-dire, dans ces deux cas, contre des groupes de fantassins, de cavaliers, et contre des bouches à feu.

» On tire :

» Jusqu'à 300 m. contre des buts qui ont la largeur d'un homme, et une demi à une hauteur d'homme ; et

» Jusqu'à 200 m. contre un adversaire couché ou bien couvert. »

3° Le moment décisif de l'action, c'était celui de la préparation à l'attaque. Il exigeait un feu énergique, le feu de vitesse (feu de magasin).

Ces prescriptions furent révisées par le règlement de 1887. Les auteurs de celui-ci comprirent qu'elles étaient trop impératives (celles de l'Instruction sur le tir surtout), et portaient atteinte à l'initiative cependant nécessaire des chefs commandant le feu. Ceux-ci doivent s'inspirer avant tout du résultat possible et des circonstances présentes. Les brider par des dispositions réglementaires aussi étroites, c'est les exposer, ou bien à suivre aveuglément ces dispositions au grand détriment du but à atteindre, ou bien à agir suivant le besoin du moment et les prescriptions de leur bon sens, en désobéissant à celles du règlement.

Le règlement de 1887, divise la portée de l'arme en quatre distances :

1° Les courtes distances, de 0 à 300 mètres.

2° Les distances moyennes, 300-600 m.

3° Les grandes distances, 600-1000 m.

4° Les distances de feu aux grandes portées, 1000-1600 m.

Quant à l'emploi de l'arme, ce règlement prévoit pour les distances supérieures à 600 m. des feux de salves donnés par des subdivisions de la force d'une section au moins. Mais il va sans dire que ces feux ne doivent pas être donnés à tout prix; ils ne doivent l'être que si l'on peut compter sur un résultat proportionné à la quantité de cartouches tirées; cette condition ne sera réalisée aux grandes portées, ajoute le règlement, que si le but a une grande profondeur et une largeur suffisante (colonnes, batteries, formation de rassemblement) (§ 474).

Ce n'est également qu'à ces distances supérieures à 600 m, que l'on se sert de deux hausses; elles diffèrent de 50 m. jusqu'à 1000 m., et de 100 au delà, à moins que l'on ne préfère trois hausses différant de 50 m.

Enfin le choix des buts n'est pas imposé comme dans l'Instruction de 1881; ce sont plutôt des conseils que donne le règlement :

« On peut obtenir des résultats suffisants, dit-il, § 472, en prenant pour but :

Aux courtes distances, des *individus isolés* (fantassin, cavalier) ;

Aux distances moyennes, des *subdivisions* (section, peloton, pièce d'artillerie, ligne de tirailleurs);

Aux grandes distances, des *lignes* (compagnie ou escadron en ligne, compagnie en formation de combat) ;

Aux distances du feu aux grandes portées, des *colonnes* (unités tactiques en colonne, batteries en formation de combat).

Arrivons-en au projet. L'adoption du fusil de petit calibre devait entraîner diverses modifications. Tout d'abord, la portée utile de l'arme étant augmentée, le feu peut être ouvert à des distances plus considérables. La hausse est en effet graduée jusqu'à 2000 m. gagnant ainsi 400 m. sur notre fusil actuel. De même la portée du but en blanc est augmentée ; de 225 m. elle atteint 300 m. Enfin, la trajectoire étant infiniment plus rasante, les espaces dangereux sont plus étendus et les changements de hausses moins nécessaires.

En conséquence, les distances sont divisées :

1° En *courtes distances*, comprenant celles du règlement de 1887, plus ce que celui-ci appelait les distances moyennes. Les courtes distances sont donc de 0 à 600 m.

2° En *distances moyennes*, de 600 à 1000 m. Ce sont les grandes distances de 1887.

3° En *grandes distances*, de 1000 à 2000 m.

» On peut obtenir encore des résultats suffisants, en prenant pour but :

Aux courtes distances des *individus isolés* (fantassin, cavalier);

Aux distances moyennes, *des lignes, des subdivisions* (section, pièce de canon, ligne de tirailleurs);

Aux grandes distances, des *colonnes* (unités tactiques en colonnes, batteries en formation de combat). »

Dans tous les cas, pour obtenir un tir efficace, deux principes doivent être respectés : 1° il faut toujours choisir pour la ligne de feu un emplacement d'où l'on dispose d'un bon champ de tir; 2° il faut toujours concentrer le tir de subdivisions entières sur un même but. Doit-on, par exemple, à une distance moyenne, tirer sur une batterie en position, il faut lancer des salves tour à tour sur chaque pièce. Le chef de section ne devra donc pas indiquer d'une manière générale la batterie comme but, mais tour à tour chaque pièce de cette batterie, et n'abandonner une pièce qu'après s'être assuré que le tir a produit son effet.

§ 113. « Comme point de mire, on prend généralement le centre du but visible.

Jusqu'à 350 m., on fait feu avec la feuille de hausse rabattue et en changeant les points de mire. Depuis 400 m. on change la hausse de 100 en 100 m.; pour les distances intermédiaires, on change seulement le point de mire (« à la tête, » « en plein. »)

Contre une charge de cavalerie, on fait toujours feu avec la hausse rabattue et l'on vise au poitrail des chevaux. On peut commencer le feu dès que la cavalerie est à 500 m. »

§ 114. « Aux petites distances, on emploie seulement une hausse (300 m.) Aux distances moyennes et aux grandes distances, on tire avec une seule hausse si l'on connaît la distance, ou bien si l'on est arrivé à régler son tir au moyen de diverses hausses approximatives. Si l'on ne connaît pas la distance, qu'on ne puisse pas régler son tir, ou que le but soit en mouvement, on peut employer deux hausses différant de 100 m. Le cône de dispersion qui en résulte donne un effet utile sur un espace de 208 m. environ. »

On le voit, le projet entre dans de nombreux détails. C'est avec raison. Grâce aux armes modernes, la conduite du feu joue un

rôle prédominant. Toutes choses étant égales d'ailleurs, on peut dire que la supériorité appartiendra à la troupe chez laquelle la discipline du feu sera la meilleure. On ne saurait donc trop attirer sur ce côté si important de leur tâche, l'attention des officiers subalternes et des sous-officiers. Ils doivent veiller avec un soin constant à la stricte exécution de leurs ordres; ils doivent surtout se convaincre, et faire partager cette conviction à leurs hommes, qu'il n'importe pas de tirer beaucoup, mais de tirer bien. Le nouveau fusil, grâce à sa précision, à sa portée et à la rasance de la trajectoire, permet d'atteindre le but presqu'à tout coup, pour peu que le tireur garde son calme et se donne la peine de viser. Quelques balles bien tirées produisent un effet plus utile qu'un feu plus nourri mais moins bien ajusté. Il faut donc qu'officiers et sous-officiers sachent imposer à la troupe; surtout lui inspirer une réelle confiance, de manière qu'elle n'ait pas l'idée de se soustraire aux ordres donnés, mais les suive au contraire aveuglément, persuadée que de son obéissance dépendra le succès. Il y a là une question d'ascendant moral qui demande à être comprise de chacun. Au milieu du bruit du combat, de l'éclatement des obus, du sifflement des projectiles, du cri des blessés, en présence des camarades qui tombent de droite, de gauche, les hommes s'oublient, s'énervent, se surexcitent, et dans cet état, si la discipline de feu laisse à désirer, le fusil à répétition fera plus de mal que de bien. L'homme gaspillera sa munition, alors qu'il devrait l'économiser, et le moment décisif venu, la cartouchière vide sera le signal de la défaite. Aussi le § 115 du projet dit-il, avec infiniment de raison : « *Un des premiers devoirs* des gradés, dans la conduite du feu, est d'empêcher la consommation prématurée des munitions, et de veiller à ce que la troupe réserve son feu pour les moments décisifs, ce qui lui donnera la supériorité morale. » Et le meilleur moyen d'obtenir le respect de cette disposition est d'inspirer au soldat une grande confiance dans son arme et dans ses supérieurs, de lui inspirer le calme en se montrant assuré du succès sans forfanterie, et en faisant preuve soi-même d'un calme parfait, d'une fermeté inébranlable.

Si maintenant, nous en référant aux dispositions du projet, nous voulons passer une revue rapide des devoirs du chef de section et des sous-officiers de la section dans l'ordre dispersé, nous aboutirons aux conclusions suivantes :

Le chef de section doit suivre les instructions de son chef de compagnie concernant la direction de marche, l'emplacement de

la ligne de feu, le commencement du feu et la détermination du but, aussi longtemps que le chef de compagnie peut donner ses ordres. Lorsque le chef de la compagnie ne le peut plus, le chef de section agit par lui-même. Son premier devoir consiste alors à placer sa section de manière à ce qu'elle dispose d'un champ de tir convenable. Il commande ensuite le feu, indiquant d'abord le genre de feu, puis le but et sa direction, la hausse et, cas échéant, le point de mire et le nombre de coups. Il observe les effets du tir, et le rectifie suivant le résultat de son observation. Il choisit aussi l'instant où l'on peut avec avantage opérer un mouvement en avant, et désigne avant de le commander le nouvel emplacement qu'il faut occuper. Si d'autres subdivisions viennent ensuite se porter à la hauteur de la sienne, il veille à ce que les distances leur soient communiquées.

Les sous-officiers secondent le chef de section. Ils l'aident dans l'estimation des distances, et attirent son attention sur les buts nouveaux qui se présentent. Ils veillent surtout à la stricte exécution de ses ordres, observent le maniement de la hausse, la manière de viser, et tiennent à ce que le magasin soit toujours complété. Ils donnent les commandements intermédiaires lorsqu'ils doivent être donnés, et répètent ceux du chef de section, lorsque les hommes n'ont pu les entendre. Aux petites et aux moyennes distances, les chefs de groupe se placent dans leurs groupes dans la ligne de feu, et exécutent les feux. Il ne faut pas qu'aucun fusil reste inutile.

Le chapitre sur l'ordre dispersé dans la section, se termine par le mouvement de : *Rassemblez sur l'aile droite* (*gauche*) — *Rassemblez* ! A ce commandement, les groupes serrent tous sur le chef de section ou sur l'aile désignée. En marche, les groupes rejoignent par l'oblique. Le projet rappelle que si le : rassemblez ! se fait en retraite, le second rang se trouve en avant.

(*A suivre.*)

Rassemblement de troupe de 1890.

Manœuvres de brigades.

Ces manœuvres ont eu lieu les 4 et 5 septembre, sous la direction, dans chaque division, du colonel divisionnaire.

Manœuvres de brigades de la Ire division.

Directeur des manœuvres : M. le colonel divisionnaire *Cérésole.*

Juges de camp : MM. les colonels *de Vallière, Coutau* et *Colombi.*

L' « *idée générale* » est la suivante :

« Un corps d'armée « Est » occupe Fribourg, et a détaché une brigade combinée à Bulle.

Un corps d'armée « Ouest » occupe le plateau d'Echallens et a détaché une brigade combinée sur la rive droite de la Broye, à Rue et environs. »

La brigade combinée du corps Est comprend la brigade d'infanterie I, les escadrons de dragons 2 et 3, et le régiment d'artillerie 1/I. Elle est sous le commandement de M. le colonel-brigadier *Favre.*

La brigade combinée du corps Ouest comprend la brigade d'infanterie II, le bataillon de carabiniers n° 1, l'escadron de dragons 3, les compagnies de guides 1 et 9, les régiments d'artillerie 2 et 3/I. Elle est commandée par M. le colonel-brigadier *David.*

Le 3 septembre au soir, la situation respective des brigades, fixée par le directeur des manœuvres est celle-ci :

Brigade Est :

Rayon de dislocation : Bulle et environs.

Avant 4 heures du soir, les escadrons 1 et 2 seront à Riaz et Vuadens où ils cantonneront.

Le régiment d'artillerie 1/I à Bulle où il cantonnera.

Quartier de brigade : Bulle.

Ligne des avants-postes : Sales-Granges-Neuve-le Petit-Sauvage.

Brigade Ouest :

Rayon de dislocation : Gillarens-Vauderens-Prez-Vuarmarens-Rue-Promasens.

Avant 4 heures du soir, l'escadron de dragons 3 et les compagnies de guide 1 et 9 seront à Prez, où ils cantonneront, les régiments d'artillerie 2 et 3/I à Blessens, Promasens, Gillarens, où ils cantonneront.

Quartier de brigade : Rue.

Ligne des avant-postes : Ligne des hauteurs à l'ouest de la route Porsel, Bouloz, Chavannes-les-forts.

En conformité de ces dispositions, le chef de la brigade donne l'ordre suivant au commandant des avants-postes :

Un corps ennemi occupe Bulle et Vaulruz. Le gros de nos

troupes cantonne dans la région Prez, Mossel, Gillarens, Rue, Vuarmarens. Le bataillon 7 est chargé du service des avant-postes.

Ligne des grand-gardes: Les Ecasseys-Le Crêt.

Gros des Avant-postes: Bouloz.

Les communications seront entretenues avec Sommentier où se trouve un poste de cavalerie. Le service des patrouilles en avant du front est fait par la cavalerie qui a des ordres à cet effet.

Mot de ralliement: Bulle.

Mot de passe: Beau.

Quartier-général de la brigade: Rue.

Rue, 3 septembre 1890.

Par ordre: L'officier d'état-major de la brigade II
de Pury, major d'état-major.

Enfin, rappelons encore *l'idée spéciale* d'après laquelle chacune des brigades devait manœuvrer pendant la journée du 4 septembre:

Brigade Est.

Un détachement ennemi se dirigeant contre Bulle a passé la Broye et s'est avancé jusqu'à Vauderens, le 3 au soir.

La brigade « Est » reçoit l'ordre d'occuper Vaulruz le 4 septembre au matin, d'y attendre l'ennemi et de le repousser.

Sa position doit être occupée par elle à 8 ½ heures du matin.

Quartier-général de Romont le 29 août.

Le commandant de la I divivion,
P. Ceresole.

Brigade Ouest:

Un détachement ennemi a occupé Bulle et le débouché de la vallée de la Broye, à Vaulruz.

La brigade « Ouest » reçoit l'ordre de marcher directement contre lui le 4 septembre au matin, et de s'emparer de Bulle.

L'infanterie (pointe d'avant-garde), ne doit pas dépasser sa ligne d'avant-postes avant 7 ½ heures du matin.

Quartier-général de Romont, le 29 août 1890.

Le commandant de la I division,
P. Ceresole.

Aussitôt l'ordre reçu, le chef de la brigade « Est », colonel-brigadier Favre, prit ses dispositions pour marcher de Bulle sur

Vaulruz et occuper en vue du combat, les positions qui, après reconnaissance, paraîtraient les plus favorables.

Le 3 septembre la brigade avait été disloquée comme suit :

Etat-major : Bulle.

1er régiment d'infanterie : Etat-major et bataillons 1 et 2, Bulle.

Bataillon 3	Tour-de-Trême.
2e régiment d'infanterie : Etat-major et bataillon 6,	Vuadens.
Bataillon 4	Sales
» 5	Vaulruz
Régiment d'artillerie 1/I :	Bulle
Escadron 1	Riaz
Escadron 2	Vuadens

En conséquence, le commandant de la brigade prescrivit :

La *cavalerie* recevra des prescriptions spéciales.

Le 1er régiment d'infanterie part de Bulle à 6 h. du matin.

Le 2e régiment d'infanterie se réunit au rendez-vous de la brigade à Vaulruz, à 7 ½ heures du matin.

Le régiment d'artillerie 1/I part de Bulle à 6 h. 30 du matin.

Toutes ces troupes suivront la grande route Bulle-Vuadens-Vaulruz, à l'exception du bataillon 4 qui vient de Sâles. — Rendez-vous pour l'infanterie et l'artillerie à « *Sur la Gottaz* » (1/25000) près Vaulruz, à 7 ½ heures du matin. 1er régiment d'infanterie au Nord, 2e régiment au Sud de la route ; 1/I régiment d'artillerie sur la route au bas de la montée.

MM. les chefs de régiment devanceront leurs troupes pendant la marche et à 7 heures se trouveront au rendez-vous où ils me rencontreront. Pendant le combat, je me trouverai près de la bifurcation des routes Vaulruz-Semsales et Vaulruz-Romont, par la Sionge.

1er échelon de munitions (½ caissons d'infanterie et fourgons de bataillon) se réunira à l'Est de la place de rendez-vous de la brigade sous les ordres du lieutenant du train, et sera immédiatement garé hors de la route.

La réserve du régiment d'artillerie 1/I ne dépassera pas « les Grands Buts » (1/25000), à la bifurcation du chemin des Colombettes, et tiendra également la route libre.

Munition : 15 cartouches.

Subsistance : Toutes les troupes de la ligne combinées touchent à Bulle (gare) à 8 heures du matin.

Instructions spéciales pour la cavalerie.

Les deux escadrons partiront de Vaulruz à 6 heures.

Ils seront chargés d'éclairer toute la région comprise entre la route Vaulruz-Semsales et au Sud-Ouest, et la route de Vaulruz à Romont par Vuisternens.

L'ennemi (1 escadron, 7 bataillons, 2 rég. d'artillerie) est supposé marcher de Vauderens où il a été cantonné sur Bouloz. A partir de Bouloz, il peut se diriger :

A. Par les Ecasseys ou par le Crêt sur La Joux, et de là sur la Sionge et Vaulruz par la grand'route.

B. Par le Crêt sur Grattavache, la Verrerie et la route Semsales-Vaulruz.

La cavalerie reconnaîtra les deux parcours A et B et enverra sur ces deux routes, de grand matin, des patrouilles d'officiers.

Les patrouilles chercheront à pousser jusqu'à Bouloz et se mettront en communication l'une avec l'autre. Elles prendront le contact avec l'ennemi, et auront à se renseigner d'une façon suivie, 1° sur la marche de l'ennemi, 2° sur la direction de cette marche, 3° sur le nombre et l'importance des colonnes.

La cavalerie a ordre de ne pas rechercher les occasions de combattre ; elle devra ménager ses chevaux et ne pas perdre le contact avec l'ennemi.

Une fois le combat engagé, les deux escadrons se replieront sur la position de Vaulruz. Toutefois, le commandant laissera pendant toute la durée de l'action, sur la route de Semsales, un peloton qui explorera cette route jusqu'à la bifurcation de la Verrerie, et fera rapport.

Bulle, 3 septembre 1890.

Le commandant de la I brigade d'infanterie.

Le village de Vaulruz qu'il s'agit donc de défendre, s'étend au fond du défilé de la Sionge, que forme les derniers contreforts du Moléson, plus spécialement des Alpettes, au Sud, et ceux du Mont-Gibloux au Nord. La route de Bulle à Romont traverse ce défilé d'ailleurs peu encaissé. A 300 mètres environ de Vaulruz, au débouché Est du défilé se trouve une bifurcation ; d'une part la route Vaulruz-Romont se prolonge dans la direction de l'Est suivant une sorte de vallon, une dépréciation du sol entre le massif du Mont Gibloux et les hauteurs du Crêt ; d'autre part, la route Vaulruz-Semsales-Chatel-St-Denis, qui se dirige au sud et suit la vallée de la Broye, entre les mêmes hauteurs du Crêt et celles des Alpettes et du Miremont, sommités du massif du Moléson. Ainsi les hauteurs du Crêt garnissent l'angle formé par ses deux routes ; elles font face au défilé de la Sionge qu'elles

dominent, et c'est d'elles que l'ennemi doit descendre pour opérer son attaque.

Pour la repousser, quelle position occuper? Le choix n'en était pas facile. Etant donné l'effectif restreint d'une brigade, il aurait fallu pouvoir occuper l'entrée même du défilé, c'est-à-dire le village et les hauteurs. Mais ils n'offrent ni vues, ni champs de tir suffisants. En avant du défilé, une position heureuse eût été celles des *Ponts d'amont*, position dominante avec un beau champ de tir descendant en pente douce, bien découvert, vaste glacis que protège en avant un terrain marécageux mal aisé à franchir. La gauche se fût appuyée au bois du *Petit Sauvage*, la droite à Vaulruz. Mais un tel front exigerait les troupes d'au moins une division, et quant à n'occuper que la position dominante des *Ponts d'amont*, c'était se mettre en grand risque d'être tourné sur la droite soit par *Sales*, soit même par les *Planches sèches*. En outre, la retraite bien difficile déjà pour l'infanterie, eût été impraticable à l'artillerie.

Ces deux solutions n'étant satisfaisantes ni l'une ni l'autre, le commandant de la brigade prit un moyen terme. Il plaça son artillerie aux *Ponts d'avaux* (N.-E. de la cote 852, carte 1/25000). De là il pouvait dominer l'avant terrain jusqu'à la Jorettaz, position à cheval sur la route Bulle-Romont, dont l'ennemi ne manquerait pas de profiter; un petit bois s'étendant au N. de la route pouvait lui être d'un grand secours en facilitant ses mouvements. L'artillerie prit donc position aux Ponts d'avaux, front contre la Jorettaz, à 8 h. 25 du matin. A la même heure, le régiment d'infanterie n° 2 occupa la même position et se mit en devoir de la fortifier, le bataillon 4 à droite de l'artillerie à la bifurcation mentionnée plus haut, le bataillon 5 à la gauche de l'artillerie, aux Ponts d'avaux même, avec une compagnie sur la ligne des avant-postes vers la Flamette; enfin derrière le bataillon 5, le bataillon 6 en réserve avec une compagnie détachée vers le bois du petit Sauvage, afin de surveiller les marais et la route de Semsales, et se mettre en communication avec le peloton de dragons chargés du service de surveillance jusqu'à la Verrerie.

Quant au 1er régiment d'infanterie, il reçut une mission spéciale. Ordre lui fut donné de se masser à couvert à *Champ du Pasquier* (O. de Vaulruz) pour de là, en se défilant le long des tourbières, et à un signal convenu, tenter par surprise une attaque sur l'angle N.-E. du bois de la Jorettaz. A défaut de pouvoir opérer ce mouvement, il devait défendre l'aile droite de la position.

De son côté, le chef de la brigade « Ouest » avait pris ses dispositions en vue de l'attaque.

Le 3 septembre au soir, il avait donné l'ordre de marche suivant pour le lendemain matin :

Un fort détachement ennemi a occupé Bulle et le défilé Vaulruz-La Sionge.

La brigade, avec les troupes qui lui sont attachées, savoir :
le bataillon de carabiniers n° 1,
les régiments d'artillerie n° 2 et 3,
l'escadron de dragons n° 3,
les compagnies de guides n° 8 et 9,
se mettra en marche demain pour s'avancer sur Bulle et s'en emparer.

La marche s'opérera jusqu'à Fort Lambert (Ecasseys) en deux colonnes comme suit :

Colonne de gauche.

Commandant : lieutenant-colonel Perret.

Troupes : bataillon n° 9,
batterie n° 4,
régiment d'infanterie n° 4,
bataillon de carabiniers n° 1.

Colonne de droite :

Commandant : lieutenant-colonel Thélin.

Troupes : bataillon n° 8,
batterie n° 3,
régiment d'artillerie n° 3,
bataillon n° 7.

Chaque colonne organisera son service de sûreté en avant et sur son flanc découvert. La colonne de droite suivra la route Porsel-Bouloz-Fort Lambert.

La colonne de gauche marchera par Vauderens-Ecasseys-Fort Lambert.

Les chefs de colonnes organiseront l'entrée des troupes dans la colonne de façon à leur éviter toute fatigue inutile et ils tiendront compte de l'état des chemins pour faire au besoin marcher toute l'infanterie en tête.

Les pointes d'avant-garde passeront la route Bouloz-Chavannes les-forts à 7 ½ heures.

Le bataillon 7 se joindra à la colonne de droite dès que celle-ci aura dépassé les avant-postes.

A la hauteur des Ecasseys, les chefs de colonnes feront rapport

sur l'état de leurs troupes, et des ordres ultérieurs seront donnés suivant les nouvelles de l'ennemi.

En même temps, les médecins de bataillons, sous la direction des médecins de régiments, se mettront à la disposition du médecin de brigade.

Le service d'exploration sera fait par la cavalerie qui a reçu des ordres spéciaux.

Le train de combat avancera par Bouloz jusqu'aux Ecasseys où il attendra des ordres ultérieurs.

Les vivres seront touchés à 8 h. du matin, à Ursy, au sud du village, à l'Est de la route Rue-Ursy.

Je me trouverai sur la route Vauderens-Ecasseys-Fort Lambert, à la tête du gros de la colonne de gauche.

Instructions pour le commandant de la cavalerie, chef du 3e escadron de dragons.

Comme complément à l'ordre de marche pour le 4 septembre je vous prie de vous conformer aux instructions suivantes :

Les comp. de guides 1 et 9 vous sont subordonnées en ce qui concerne la transmission des ordres.

Une patrouille d'observation de 6 guides passera la nuit à Sommentier, en relation avec les avant-postes qui occupent la ligne : les Ecasseys-le Crêt.

Dès 5 h. du matin, l'escadron de dragons enverra des patrouilles de reconnaissance sur les routes :

1. Villaraboud-Vuisternens-Sâles-Maules-Vaulruz.
2. Sommentier-La Joux-Vaulruz.
3. Les Ecasseys-La Joux-La Sionge-Vaulruz.
4. Bouloz-le Crêt-la Sionge.

Ces patrouilles chercheront par tous les moyens à renseigner le commandant de la brigade sur les mouvements et les intentions de l'ennemi.

L'escadron 3 se mettra en marche à 6 heures par Sommentier et Villaraboud, il s'avancera sur la Sionge, de manière à couvrir la marche de la brigade et à assurer son flanc gauche.

Les comp. de guides 1 et 9 se mettront à 7 ½ h., aux Ecasseys, aux ordres du commandant de la brigade.

Les rapports des patrouilles et ceux de l'escadron seront dirigés sur la route Rue-Vauderens-les Ecasseys-La Joux par les chemins qui de Lieffrens, Sommentier, La Magne, aboutissent à cette route.

Tous les rapports seront adressés directement au commandant de la brigade.

Si le contenu est de quelque importance, le porteur devra en avoir connaissance et le communiquer verbalement aux chefs d'unités qu'il rencontrera sur sa route.

Rue, le 3 septembre 1890.

Par ordre (signé) de PURY, major d'état-major.

Donc, le 4 septembre à 7 ½ h. du matin, les têtes des deux colonnes dépassaient la route Bouloz-Chavannes-les-forts, dans l'ordre indiqué par le brigadier. Toutefois, le chef de la colonne de gauche, vu les mauvais chemins, fit marcher le régiment d'infanterie 4 devant la batterie 4.

Après une heure de marche, à 8 ½ h., les deux colonnes arrivaient à la hauteur des Ecasseys. Les rapports de la cavalerie signalaient les mouvements des troupes ennemies se portant sur la position des Ponts d'avaux. Le commandant de la brigade modifia alors la composition de ses colonnes et disposa :

La brigade marche sur la Sionge en deux colonnes :

Colonne de gauche :

Commandant : lieutenant-colonel Perret.

Troupes : bataillon 9,
régiment d'infanterie 4,
régiment d'artillerie 3,
batterie 4,
bataillon de carabiniers 1.

Colonne de droite :

Commandant : lieutenant-colonel Thélin.

Troupes : bataillons 7 et 8,
batterie 3.

La colonne Thélin (avant-garde) s'avance par le Crêt, Montborget, les Barrates.

La colonne de gauche (gros) marche par La Joux-Grange-Neuve.

Le bataillon 9 couvre la marche du gros en formation d'avant-garde.

La brigade se met en marche. Mais la colonne de droite n'avance qu'avec difficulté, les chemins étant mauvais. Pour lui donner le temps de gagner du terrain, le gros de la colonne de gauche fait halte à la Mimolleyre, et le bataillon d'avant-garde continuant à avancer perd peu à peu contact.

A 9 h. 45, il débouche sur la position de la Jorettaz, et est

accueilli par un vigoureux feu d'artillerie, partant de la position de Ponts d'avaux. L'artillerie de la colonne de gauche prend aussitôt position à la Mimolleyre et riposte, mais sans succès. La distance est de 4800 mètres.

Pendant ce temps, le bataillon 9 s'est déployé, et a ouvert son feu contre la compagnie avancée du bataillon 4 à la Flamette. Il culbute cette compagnie qui se replie sur son bataillon, la poursuit, et commence l'attaque de la position elle-même. Un juge de camp intervient alors. Estimant impossible cette attaque par un bataillon isolé, il oblige le bataillon 9 à rétrograder jusque derrière les maisons de *à la Sionge*.

Sans doute, la marche de ce bataillon ne manquait pas de quelque audace, mais d'autre part, le bataillon 4 abandonna trop vite ses positions. Soutenu comme il l'était par de l'artillerie, et dominant l'assaillant, il n'avait aucune raison de lâcher pied. En effet, avant l'intervention du juge de camp, le commandant du bataillon 9, qui se rendait fort bien compte de sa position, avait envoyé un ordonnance porter l'ordre à la ligne de feu de suspendre sa marche offensive. Mais avant l'arrivée de cet ordre, les tirailleurs du 4 s'étaient retirés précipitamment et ceux du 9 s'étaient, comme de juste, élancés sur la crête abandonnée. Quoi qu'il en soit, par décision du juge de camp, le bataillon 9 se retire, et le 4 reprend ses positions primitives.

Cependant, le gros de la colonne s'était remis en marche. A 10 $^1/_2$ h., la batterie prenait position au Nord de la route, à la lisière du bois de la Jorettaz, et le 3e régiment d'artillerie au bord de la route, entre celle-ci et la ferme de Grange-Neuve. En même temps, sous un feu vif de l'ennemi, les bataillons 11 et 12 se portent en avant en colonne de compagnie, de chaque côté de la route.

Le bataillon 10 reste en seconde ligne, soutien d'artillerie, derrière le bois de la Jorettaz.

La mise en batterie avait été accueillie par un feu nourri du régiment ennemi. Mais celui-ci a à lutter contre trois batteries auxquelles s'en ajoute bientôt une quatrième. C'est la batterie 3 qui avec la colonne de gauche a débouché à Praz-Mory. Pendant qu'elle prend position, le bataillon 8 déploie, et peu après, le bataillon 7 prolonge la ligne de feu sur l'aile droite.

A ce moment, 11 h. 30, l'assaillant a quatre bataillons en première ligne, le 7 à l'aile droite, le 8 et le 9 au centre, le 11 à l'aile gauche. Derrière le 11 marche le 12. Le 10 est toujours à

la Jorettaz, et le bataillon de carabiniers 1, est en réserve générale.

Le feu devient de plus en plus vif. C'est sur la gauche de la position que l'attaque commence à se dessiner, mais à cette heure l'objectif de l'assaillant est moins la position elle-même que les hauteurs des *Ponts d'amont* et de *Derrière les Ponts* qui lui serviront de point d'appui solide, et lui permettront, en pénétrant dans le ravin de la Sionge, d'être à couvert du feu de l'artillerie. Une fois là, l'attaque est plus aisée, mais ne se fait pas sans une résistance énergique. Sur la position, les bataillons 5 et 6 sont tous deux en première ligne ; derrière, en ordre serré, le bataillon 4 se prépare à soutenir la contre-attaque lorsque sonne le signal de cesser le combat.

La contre-attaque avait-elle des chances de réussite ?

L'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* estime que non, et qu'à la fin des hostilités la situation de la brigade Est était très désavantageuse. La question ne paraît pas pouvoir être ainsi tranchée d'un trait de plume. Il faut observer tout d'abord que la préparation à l'attaque ne se serait pas passée sans pertes très sensibles pour l'assaillant. Ces pertes auraient commencé au début de l'action, lors de l'engagement du bataillon 9 isolé, et de la mise en batterie de l'artillerie à la Jorettaz. Elles auraient continué pendant la marche de la ligne sur les Ponts, marche pendant laquelle le feu de la défense prenait cette ligne en écharpe et non perpendiculairement au front.

Néanmoins l'attaque eût pu avoir du succès. Mais à ce moment des événements imprévus se passaient à l'autre aile.

Déjà, la cavalerie de la défense était parvenue à charger la batterie 4 à la Jorettaz, et n'avait été repoussée qu'ensuite d'un feu à mitrailles exécuté par les pièces de la batterie voisine. Quant au bataillon 10, il n'avait pas bougé.

Une autre surprise se préparait.

Depuis le matin, et conformément aux ordres reçus, le 1er régiment d'infanterie (lieutenant-colonel Colomb), s'était tenu coi, derrière le petit bois de *Champ du Pâquier* et les haies artificielles que la troupe avait disposées le long du marais. Au moment où l'attaque se dessinait contre les Ponts d'avaux, le signal de la marche est donné. Le régiment s'ébranle, le bataillon 1 en tête puis le bataillon 2, et deux compagnies du bataillon 3 fermant la marche. Les deux autres compagnies restent à Champ du Pa-

quier, prêtes à recevoir la cavalerie ennemie signalée du côté de Maules.

Le régiment marche dans le plus grand silence ; il se défile le long des marais, masqué derrière les nombreux bosquets d'arbres dont le sol est couvert, entre autres ceux de *la Joux de Sâles* et des *Planches Sèches*. Ce point dépassé, les bataillons 1 et 2 se déploient rapidement et ouvrent un feu nourri contre l'artillerie à moins de 200 mètres de distance (et non 7 ou 800 comme le dit l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*).

Cette attaque tout à fait imprévue eut un plein succès. Le bataillon 10 déploya, mais surpris lui-même il ne peut résister à l'assaut des deux bataillons adversaires. Deux compagnies du bataillon 12, qui en seconde ligne marchaient sur Ponts d'avaux voulurent rétrograder, mais elles se heurtèrent avant d'arriver à la Jorettaz au bataillon 3.

A ce moment retentit le signal de la cessation des hostilités.

La situation de l'une et de l'autre brigade était singulière. Les deux ailes gauches étaient compromises, et le ravin de la Sionge mettait entre les théâtres des deux combats un intervalle d'à peu près 1500 mètres, d'un parcours accidenté et difficile. A qui attribuer la victoire? La question restait à vider entre les deux ailes victorieuses. Mais il n'eût pas été possible, vu l'heure avancée et les fatigues à prévoir des jours suivants, de reprendre la manœuvre. Les troupes rentrèrent donc dans leurs cantonnements.

« La brigade Est a réussi à se maintenir à Vaulruz », dit l'ordre de situation pour le 4 septembre au soir. « Elle occupe les mêmes cantonnements, le même quartier de brigade, la même ligne des avant-postes que la veille.

« La brigade Ouest s'est retirée sur les hauteurs de Sommentier.

Rayon de dislocation : Siviriez et environ.

Quartier de brigade : Siviriez.

Ligne des avant-postes : les Ecasseys-La Magne-Moulin-de-Monnaz. »

Conformément à cette situation, le commandant de la brigade Ouest donna l'ordre de dislocation suivant :

Etat-major de brigade : Siviriez.

Régt d'infanterie 3. Etat-major et bataillon 7 : Prez (près Siviriez).

Bataillon 9 : Chavannes les Forts.

» 8 : Aux avant-postes.

Régt d'infanterie 4 Etat major : Vuisternens.
Bataillon 10 : Villaraboud.
» 11 : Vuisternens.
» 12 : Siviriez.
Bat. de carabiniers 1 : Mezières s/Romont.
Régt d'artillerie 2. Etat-major : Mezières s/Romont.
Batteries 3 et 4 » »
Régt d'artillerie 3. Etat-major : Siviriez.
Batteries 5 et 6 »
Escadron de dragons 3 et comp. de guides 1 et 9 : Prez (Siviriez).

Les vivres seront touchés le 5 à 8 h. du matin à Siviriez pour toutes les troupes sauf les compagnies de guides qui reçoivent l'indemnité de subsistance en espèce.

Des instructions spéciales seront adressées aux troupes d'avant-postes et à la cavalerie.

Rue, 4 septembre 1890.

(Par ordre, signé) de Pury, major.

(A suivre.)

L'Académie militaire de West-Point.

Sur la célèbre école militaire des Etats-Unis l'*Avenir militaire* de Paris donne des renseignements fort intéressants par la plume de M. le colonel de Parseval, qui accompagnait le comte de Paris et son fils le duc d'Orléans dans leur récente excursion militaire transatlantique. Nous en extrayons les données ci-après :

La visite des princes à l'école de West-Point eut lieu à leur retour de Gettysburg [1] pendant le second et très court séjour qu'ils firent à New-York, avant de se rendre au Canada ; le peu de loisir dont ils disposaient ne leur permit pas d'y passer autant de temps qu'ils l'auraient désiré. West-Point est d'ailleurs assez éloigné de cette ville, à quatre heures environ par la voie de navigation en remontant l'Hudson, et à deux heures en chemin de fer. L'aller eut lieu par le premier moyen, le retour par le second.

Les bords de l'Hudson sont très pittoresques. L'école de West-Point est située sur un plateau assez élevé dominant la rivière et

[1] Voir notre précédente livraison. *Réd.*

dans une position des plus riantes. Décidément les Anglo-Saxons tiennent à donner à leurs écoles militaires tout au moins l'attrait du paysage, car on observe, en Angleterre, le même soin qu'aux Etats Unis à choisir une situation agréable pour l'Académie où se forment les officiers.

A leur arrivée à West Point, M. le comte de Paris et M. le duc d'Orléans furent reçus par le colonel commandant l'école [1]. Ils étaient venus accompagnés des majors-généraux Franklin, Fitz John Porter et Butterfield, et des Français qui avaient l'honneur de former leur suite. On les conduisit sur la lisière du terrain de manœuvre et au bout de peu d'instants le bataillon de l'école déboucha musique en tête, en colonne par pelotons. Il est impossible de se présenter mieux et plus militairement que le fit cette troupe; il y avait dans la marche et dans les mouvements d'armes une précision absolue qui ne peut se comparer qu'à celle qu'on observe à Saint-Cyr les jours où on *fanatise*, comme cela se dit en argot d'école. J'étais émerveillé de l'aspect martial de ces jeunes gens imberbes — car le port de la moindre barbe leur est interdit. — La revue que passa M. le comte de Paris de ce joli bataillon me permit d'étudier les physionomies et d'examiner les tournures dans le détail, en passant lentement devant les rangs des compagnies. Je fus frappé de la parfaite tenue des cadets et de leur air à la fois crâne et sérieux sous leur uniforme gris à buffleteries blanches d'un modèle datant de la fondation de l'école, c'est-à-dire du commencement du siècle. Les subdivisions étaient toutes commandées par des élèves gradés ayant l'épée à la main. L'immobilité sous les armes était parfaite.

Après la revue, le bataillon exécuta quelques mouvements, puis défila toujours avec la même précision.

Après cette séance sur le terrain un lunch fut offert à M. le comte de Paris chez le commandant de West-Point. J'en profitai pour causer avec les officiers de diverses questions concernant l'école.

Son mode de recrutement est très particulier. On y entre de 17 à 22 ans, mais l'admission, loin d'être prononcée à la suite d'un concours, dépend des présentations des cercles électoraux, réduites ensuite par les éliminations résultant des examens annuels et semestriels. Le nombre des candidats reçus chaque année est

[1] Le commandant de l'école, qui porte le titre de superintendant, est le colonel Wilson, de l'arme du génie, ancien général de la guerre de Sécession.

de cent, ce qui devrait faire quatre cents élèves à l'école, la durée des cours étant de quatre années.

Pendant la durée d'une législature chaque circonscription nommant un membre du congrès doit fournir un élève à West-Point et c'est par ce membre du congrès que le candidat est désigné. Après cette désignation le candidat doit passer un examen d'aptitude très simple, et ne donnant lieu à aucun classement; s'il échoue, l'entrée de l'école lui est refusée à tout jamais, et le membre du congrès qui l'a présenté doit en désigner un autre jusqu'à ce que l'examen d'aptitude ait été jugé suffisant.

Le président de la République a le privilège de désigner dix candidats pendant sa législature. Quelquefois ces dernières désignations portent de préférence sur des fils d'officiers. C'était surtout ainsi que Grant les faisait. Mais, après lui, il fallut se montrer plus réservé à cet égard, par la crainte de faire naître des jalousies et des susceptibilités toujours promptes à s'éveiller contre l'armée dans les républiques américaines.

Le régime d'étude de West-Point est très sérieux. Il est presque exclusivement scientifique et s'élève des mathématiques et des sciences physiques et mécaniques élémentaires aux mathématiques spéciales et à l'enseignement supérieur. Les examens de sortie semblent être de la force de ceux de notre école polytechnique. Mais contrairement à ce qui se rencontre dans d'autres écoles militaires en Europe, on tient fort peu de compte de la mémoire dans le mode d'instruction, et on cherche surtout à développer la puissance et la justesse du raisonnement, en même temps qu'à exercer la pensée à la promptitude et à la souplesse. Les fréquentes interrogations des cours, pendant les six premiers mois surtout, ont pour but de donner aux intelligences cette tournure particulière. Le soin avec lequel les cours sont suivis, l'ardeur du travail chez les élèves facilitent l'application de ces méthodes qui n'en sont pas moins très ardues pour les débutants.

Les études scientifiques sont naturellement coupées d'exercices militaires, d'équitation, et, en général, de tous les travaux relatifs aux connaissances élémentaires pratiques que doit avoir un officier de n'importe quelle arme. Ainsi les manœuvres de l'artillerie attelée sont enseignées tout comme celles de l'infanterie et de la cavalerie; mais, sous le rapport des études militaires théoriques telles que tactique, histoire, législation, etc., on se borne à des notions succinctes qui doivent être développées plus tard dans des écoles d'application.

La discipline est très sévère. Il est défendu aux cadets d'avoir d'autre argent que la modique solde que l'Etat leur alloue. Bien entendu, l'école est gratuite, car dans ce pays d'intentions réellement démocratiques, l'or, bien que tout puissant, ne suffit pas à créer des catégories sociales. Il est également défendu de fumer. Les punitions ne peuvent être prononcées que par le commandant de l'Ecole, mais tout supérieur qui voit une faute doit en faire l'objet d'un rapport, et c'est ainsi que les élèves gradés n'hésitent pas, dans l'exercice de leurs fonctions, à signaler les manquements dont ils sont témoins — même de la part de leurs camarades de promotion. — C'est l'exécution d'un devoir et personne n'y trouve à redire. Ce trait est frappant, d'autant plus que certaines fautes légères, en apparence — comme, par exemple, de dépasser la limite des baraquements de l'école en se promenant — peuvent entraîner l'expulsion.

En principe, les cadets ne sortent jamais, sauf pour des raisons de famille exceptionnelles. Ils n'ont durant tout leur séjour qu'un seul congé, entre la seconde et la troisième année, d'une durée de deux mois.

Pour se détendre d'une vie si austère, les cadets sont autorisés à donner un bal trois fois par semaine auquel se rendent les jeunes filles des villas des environs. Ces villas sont très nombreuses et fort peuplées; outre que le pays est attrayant, il arrive en effet souvent que les familles ayant un membre à West-Point viennent s'établir dans le voisinage. Depuis quelques temps les cadets sont autorisés à monter dans certaines conditions les chevaux de l'école dans un parcours déterminé; on les rencontre alors souvent aux heures de liberté cavalcadant gaîment avec de jeunes misses. On sait qu'aux Etats-Unis les jeunes filles jouissent de la plus entière liberté, qu'elles vont au restaurant, au théâtre, et au bal avec des jeunes gens et que, protégées par les lois contre la séduction aussi bien que par les mœurs, elles sauraient se faire respecter si l'idée de leur manquer pouvait entrer dans la pensée d'un Américain.

Telle est à grands traits la physionomie de cette école qui a un caractère vraiment très particulier. La paresse y est inconnue ou du moins n'y est pas plus tolérée que les écarts de conduite ou les fautes contre la discipline.

Aussi la sélection qui se produit par les renvois durant les cours, ou à la suite des examens annuels, a-t-elle pour résultat de diminuer environ de moitié les promotions au bout de quatre

ans. Sur cent élèves entrés, en général il n'y en a guère que cinquante qui obtiennent le grade d'officier. Les premiers sont classés dans le génie, les suivants dans l'artillerie, puis viennent la cavalerie et l'infanterie. Il y a souvent un certain nombre de cadets qui, à la sortie, ou au bout de leurs 4 ans de régiment renoncent à l'armée; ils ne sont jamais embarrassés d'exercer leur capacité et les services publics aussi bien que les entreprises particulières se les disputent.

Aux Etats-Unis les spécialités sont beaucoup moins fermées qu'en Europe; cela tient à ce que les Américains ont des aptitudes très variées, et à ce que, à force de volonté et de facilité d'assimilation, ils passent avec une aisance particulière d'une occupation très définie à une autre fort différente. Leurs prétentions à cet égard sont souvent justifiées; pour s'en convaincre, il suffit de lire la biographie des généraux de la guerre de Sécession; beaucoup avaient quitté l'armée après peu d'années de service et étaient devenus ingénieurs civils, directeurs de chemins de fer, entrepreneurs de navigation, créateurs d'industries de toutes sortes, banquiers, etc. C'est ainsi que Sherman, le plus distingué des généraux fédéraux, celui qui avait les vues les plus hautes, les plus réelles capacités, et qui eût certainement joué un rôle glorieux dans une guerre européenne, après avoir fait ses premières armes au Mexique en 1846, puis servi dans les garnisons, donna sa démission comme capitaine, fonda une maison de banque à San-Francisco, fut nommé colonel de la milice et chercha à mettre de l'ordre au milieu de l'anarchie et de l'immoralité des chercheurs d'or. Ecœuré du spectacle qu'il avait sous les yeux, désavoué par le gouvernement, il abandonna à la fois la banque et la milice. Il prit alors le diplôme nécessaire et se fit avoué. Peu après, il se mit à exploiter une ferme; puis finalement ayant sollicité sa réintégration dans l'armée il fut nommé directeur d'une école militaire en Louisiane. Au moment où allait éclater la guerre de sécession, il quitta de nouveau l'armée et, paraissant tout d'abord ne pas prendre de parti, fut élu président de la compagnie de chemin de fer de Saint-Louis. Mais bientôt, entraîné par les événements, il offrit de nouveau ses services et devint le général que l'on sait.

Je ne suis certes pas de ceux qui pensent que le meilleur moyen d'approfondir un métier difficile est d'en pratiquer d'autres, je ne cite ces faits que pour mieux faire ressortir le caractère du génie américain.

L'éducation donnée à l'école de West-Point ne le cède en rien à l'*instruction* qu'on y reçoit. On comprend que dans un pays où le dollar règne et où les politiciens gouvernent, il faille une éducation particulièrement forte pour donner aux jeunes officiers un esprit militaire reposant sur des principes d'abnégation et de désintéressement en opposition presque constante avec l'esprit de la société dont ils sont issus et dans laquelle il leur faut vivre. Cependant ce but paraît atteint dans le présent comme il l'a été dans le passé, et si le commandement des armées de la guerre de Sécession fut si supérieur à ce qu'on le trouve habituellement dans les guerres civiles, c'est qu'il portait l'empreinte de West-Point.

« Grâce aux longues et sérieuses études qui séparaient les » élèves de West-Point de leurs concitoyens, toujours pressés » d'agir et de jouir, dit M. le comte de Paris; grâce aux liens » de camaraderie que les souvenirs de jeunesse enracinent dans » le cœur de l'homme, et surtout aux attaques dont l'Ecole et » l'armée furent l'objet, les *West-Pointers* formèrent bientôt un » corps presque aristocratique, exclusif, et dont tous les mem» bres se soutenaient réciproquement. A l'époque de la guerre » de Sécession, ceux dont nous parlons étaient animés d'une » véritable passion pour le métier des armes, car elle seule pou» vait décider des hommes capables et actifs à mener une vie » rude et peu lucrative, sans même trouver dans la sympathie » publique la récompense de leurs travaux. Ceux qui, lassés par » la lenteur de l'avancement et séduits par de brillantes pers» pectives, quittaient le service après quelques années, et ils » étaient nombreux surtout parmi les jeunes gens du Nord, ne » perdaient pas pour cela le souvenir de leur première éduca» tion; aussi est-ce parmi eux que la cause fédérale recruta ses » plus brillants défenseurs. Ces changements de carrière ne bri» saient pas les liens qui unissaient entre eux tous les West» Pointers. Si cette coterie, car c'en était une, avec ses défauts » et ses partialités, pouvait se maintenir et se faire respecter au » milieu d'une société aussi mobile, c'est qu'elle s'appuyait sur » les plus nobles sentiments de l'honneur et du devoir mili» taires. [1] »

Dans les temps actuels, où toute perspective de guerre aux

[1] *La Guerre civile en Amérique,* par M. le comte de Paris, tome 1er page 83.

Etats-Unis semble écartée, au moins pour bien des années, et où la lutte contre les Indiens devient de plus en plus rare et localisée, l'esprit militaire est plus difficile qu'autrefois à maintenir à West-Point, n'étant pas stimulé par des perspectives de vie aventureuse et guerrière. Mais les souvenirs de la guerre d'Indépendance et de la guerre de Sécession y sont précieusement conservés et chaque année, au moment de la sortie, un des généraux les plus marquants est désigné pour présider la commission d'examen et adresser aux cadets des conseils et des encouragements puisés dans les enseignements du passé. Cette année cette tâche était échue au général Sherman. Certes, les exemples que l'on peut proposer à suivre à cette jeunesse ne manquent pas.

La campagne de 1847 dans le canton de Fribourg.[1]

(*Suite.*)

Siegwart-Muller, avoyer de Lucerne, avait d'abord songé à présenter comme général en chef du Sonderbund un officier de mérite, étranger à la Suisse. Il s'aboucha avec le général polonais Chlapowsky, puis avec le prince Frédéric de Schwarzenberg. Nicolas Hermann, de Sachseln, de son côté, avait parlé du général espagnol Cabrera; mais toutes ces propositions se heurtèrent contre le sentiment national des membres du conseil de la guerre, qui ne voulaient pas confier leur cause à un étranger. On aurait préféré le général de Sonnenberg, inspecteur général des milices lucernoises, dont il avait la confiance. Enfin, dans la séance du 28 septembre 1846, à laquelle assistait l'avoyer Weck, les députations de six cantons avaient déjà porté leurs suffrages sur le colonel fédéral de Maillardoz, lorsque Siegwart s'y opposa de toutes ses forces, déclarant que jamais il ne consentirait à placer les troupes lucernoises sous ses ordres. La nomination du général fut alors ajournée jusqu'au mois d'octobre. Le colonel de Kalbermatten, du Valais, fut élu, mais il refusa d'accepter le commandement. Le conseil de la guerre fut réuni à nouveau le 15 janvier 1847. Il nomma enfin le colonel fédéral Jean-Ulrich de Salis-Soglio, des Grisons, général des troupes du Sonderbund et le colo-

[1] D'après les *Souvenirs d'un officier fribourgeois, 1898-1848,* par H. de SCHALLER, *conseiller d'Etat.* 2e édition. Fribourg 1890.

nel d'Elgger, à Lucerne, chef d'état-major. Salis avait fait les campagnes de 1813 dans l'armée badoise et avait reçu l'ordre de St-Wladimir pour une action d'éclat. En 1814, il entra comme capitaine du régiment de Sprecher au service de Hollande, passa ensuite dans un régiment de cuirassiers et prit, en 1842, sa retraite avec le grade de colonel.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'organisation des troupes des autres cantons de l'alliance, puisque nous n'avons jamais reçu de communication à cet égard. Il me suffira de dire que le lieutenant-colonel Frédéric de Reynold fut nommé délégué du canton de Fribourg au conseil de la guerre du Sonderbund et le comte Henri de Diesbach, de Fribourg, aide de camp du général de Salis.

L'armée formait quatre divisions: La première, sous les ordres du colonel Ruttimann, comprenait les troupes de Lucerne; la seconde, sous les ordres du colonel Ab Yberg, les troupes des Petits Cantons; la troisième, celles de Fribourg et la quatrième, celles du Valais, sous les ordres du général de Kalbermatten. Le 17 février 1847, le Conseil d'Etat conféra le commandement de la troisième division au colonel de Maillardoz [1]. C'était une légère compensation de l'échec qu'il venait de subir à Lucerne et qui lui avait été très sensible. Je puis dire que cette nomination fut pour moi un immense soulagement. Chargé par la loi sur l'organisation militaire cantonale du commandement des troupes fribourgeoises, je ne me dissimulais pas les difficultés qui allaient se présenter et l'immense responsabilité qui devait peser sur le chef d'une troupe complètement séparée de ses alliés naturels.

[1] Philippe de Maillardoz était entré le 12 septembre 1806 au service de France avec le grade de capitaine dans le 2me régiment suisse; grâce à la haute position de son frère aîné, Constantin de Maillardoz, ministre de la Confédération suisse à Paris, il fit la campagne de Prusse en qualité d'officier d'état-major. Le 7 février 1807, plus heureux que plusieurs de ses camarades, il parvint à traverser les avant-postes de l'armée prussienne, pour porter l'ordre au général Molitor d'avancer en toute diligence et ce mouvement en avant contribua beaucoup au succès de la bataille d'Eylau. Maillardoz fut à cette occasion décoré de la croix de la Légion d'honneur. Il se distingua ensuite au siège de Stralsund, fit la campagne d'Autriche et fut fait prisonnier de guerre à Aspern, le 24 mai 1809. A la Restauration il rentra au service de France et fut nommé, le 26 août 1818, lieutenant-colonel du 3me régiment de la garde royale, décoré de la croix de Saint-Louis et de celle d'officier de la Légion d'honneur; nous avons vu la part glorieuse qu'il prit en 1830 aux journées de juillet. Colonel fédéral dès 1831, il commanda le camp de Schwarzenbach en 1836; celui de Thoune en 1846, où ses relations avec son chef d'état-major Salis-Soglio avaient été assez tendues.

Malgré ses brillants états de service, le choix de Maillardoz ne laissa pas que de surprendre, parce qu'il n'avait jamais déguisé son peu de sympathie pour le régime politique qui dominait en ce moment à Fribourg. Il accepta cependant, non sans avoir fait auprès de moi une démarche pleine de délicatesse, pour m'assurer que, vice-président du conseil de la guerre de la Confédération, il ne songeait point pour le moment à s'établir dans notre canton, et qu'il ne prendrait le commandement des troupes fribourgeoises qu'en cas de guerre déclarée. Nous nous concertâmes pour l'organisation de la division fribourgeoise en trois brigades dont la première serait confiée au colonel Albiez, la seconde au colonel Muller, chef d'un de nos bataillons de landwehr, et la troisième au colonel Moret, le plus ancien de nos chefs de bataillon.

Le Conseil d'Etat avait en outre institué, le 24 janvier 1847, un comité de défense, chargé de prendre connaissance de nos ressources militaires, d'étudier les positions favorables à la défense et d'aviser à l'exécution des travaux d'art qui pourraient la rendre plus efficace. Cette commission fut composée du général Maillardoz, du général Schaller, du colonel Albiez, du lieutenant-colonel Reinold et du major Perrier en qualité de secrétaire. Elle se mit immédiatement à l'œuvre, et après des études approfondies du major du génie Perrier, elle établit un système de fortifications de campagne parfaitement conçu et qui mérita les éloges de tous les connaisseurs. La ligne de défense sur la rive droite de la Sarine avait sa gauche appuyée aux rochers de Caty qui surplombent le profond ravin de la Sarine, son centre au plateau élevé de Menziswyl dominant les routes de Berne et de Schwarzenbourg, sa droite en retour vers la Heitera et la gorge étroite du Gotteron. Le centre était protégé par deux batteries de position ouvertes, mais avec de forts épaulements, destinés à empêcher l'ennemi de s'établir au-dessus de Mariahilf, et deux demi-lunes au Belvédère et au débouché du bois du Prévôt. En cas de retraite prévue, ces batteries trouveraient encore des épaulements à quatre embrasures sur le plateau du Schœnenberg, en deçà des ponts suspendus. Une batterie de deux pièces à Brunisberg dominait la route de Dirlaret et complétait notre système de défense du côté de Berne. Sur la rive gauche de la Sarine, les lignes étaient beaucoup plus étendues et nécessitèrent des travaux plus complets, se reliant les uns aux autres par de doubles lignes d'abattis d'arbres et se soutenant mutuellement par leurs feux.

Les redoutes commandaient assez bien et à feu croisé les routes de Bulle, Romont, Payerne et Morat. L'extrême gauche seule était faible. Nous aurions voulu établir un ouvrage avancé au Champrion, s'appuyant au bois des Daillettes et dominant la position de Cormanon. Le manque de canons nous força d'y renoncer. Nous cherchâmes à y suppléer par la coupure et le redan de Saint-Jacques avec de forts abattis aux Daillettes et au bois des Morts. Le fort de Bertigny, qui couvrait ces ouvrages de son feu, avait une barbette au pan coupé et des embrasures sur les faces principales; le plateau de Bertigny lui servait de glacis. Il pouvait recevoir trois pièces de canon et commandait les routes de Matran et de Prez. La route du Guintzet était une suite de batteries soit à barbettes, soit à embrasures reliées entr'elles par des épaulements pour l'infanterie, renforcée par des gabions forcés et un réduit blindé et crénelé avec des magasins à poudre. La grande redoute de Tory était défendue par un redan et une double ligne de palanques faisant caponnière dans les fossés. Les courtines étaien destinées à l'artillerie, les demi bastions aux carabiniers. Cet ouvrage se reliait à celui du Guintzet par la batterie de la Chassotte-Bossy prenant d'enfilade la route de Payerne. Enfin, nous avions encore la batterie du Mettetlé au revers de Tory, battant efficacement le passage du Lavapêchon qui devait être détruit par la mine.

Ces travaux furent exécutés rapidement par les forçats; ils inspiraient confiance à nos milices, mais il fallait les armer et je ne cessais de demander au conseil de la guerre des pièces de position et au moins 6,000 fusils pour notre landsturm. Les autres cantons du Sonderbund s'étaient adressés à l'Autriche, au Piémont, à la France. Ils avaient reçu de l'argent, des armes, des munitions à des prix exceptionnellement favorables. Fribourg seul, guidé par une fausse économie, ajournait ses démarches et cependant il ne possédait que 31 pièces d'artillerie, dont huit seulement à l'ordonnance fédérale. C'était à peine suffisant pour armer nos forts; il ne restait rien pour manœuvrer en rase campagne.

Les fréquentes absences du général Maillardoz, siégeant à Berne ou à Lucerne, avaient provoqué l'attention du Conseil d'Etat; il fut d'abord question de l'appeler au sein de ce corps dont il avait déjà fait partie antérieurement, mais sa parenté avec l'avoyer de Forell rendait ce choix impossible. On eut alors recours à une autre combinaison. M. Pache, de Gillarens, venait de donner sa

démission de membre du Conseil d'Etat. Le 18 mai 1847, le Grand Conseil m'appela à occuper le siège devenu vacant, et après quelque hésitation j'acceptai, pour céder le poste d'inspecteur général à Maillardoz. Le jour même où je fus assermenté par le Grand Conseil, le corps d'officiers vint me faire ses adieux. Je ne l'avais jamais vu aussi nombreux et un bon tiers dut stationner devant ma maison. Tous me serrèrent affectueusement la main au défilé. Ils se rendirent ensuite auprès du nouvel inspecteur général pour lui présenter leurs hommages.

Dès son installation, Maillardoz s'occupa du choix définitif de l'état-major cantonal. Il fut fixé comme suit :

Chef d'état-major : le lieutenant-colonel Frédéric Reynold de Cressier;

Adjudant-général : le lieutenant-colonel Maurice Techtermann, ayant pour officier d'ordonnance le capitaine Emmanuel Chollet, de Cormagens;

Officiers attachés à l'état-major général : Hartmann, capitaine fédéral; Alfred Von der Weid, capitaine fédéral; Philippe d'Affry, capitaine de cavalerie;

Aides de camp : le comte de Sainte-Colombe; le chevalier de Pignerolle; le lieutenant Antonin Reynold, fils de Frédéric; le lieutenant Ladislas de Diesbach (beau-fils du général);

Secrétaires : Théodore Gottrau; Antonin Muller;

Major du génie : Ferdinand Perrier;

Corps de l'artillerie : lieutenant-colonel Ammann;

Major : Chollet, de Grolley;

Adjudant : Bossy;

La brigade comprenait les demi-bataillons du contingent Caille et Pierre Reynold, ceux de landwehr Gottrau de Nierlet et Joseph Fégely, une compagnie de carabiniers de landwehr, un détachement de cavalerie et les batteries des redoutes, selon les circonstances.

Commandant de place : le lieutenant-colonel François Weck, de Bonne-Fontaine.

Adjudant-major : Edouard Buman.

La garnison comprenait la compagnie d'Etat et la gendarmerie	100	hommes
Trois compagnies de landwehr de 2me classe. . . .	250	»
Une compagnie de carabiniers de landwehr	100	»
Total . .	450	hommes

La cavalerie de réserve était placée sous le commandement du lieutenant-colonel Wicky. Le lieutenant Muller de Bonn avait organisé un corps de pontonniers destiné à relier les deux rives de la Sarine. Ces forces réunies formaient un effectif de 5,400 hom-

mes de bonnes troupes parfaitement armées et suffisamment instruites. Elles pouvaient être renforcées selon les circonstances par les corps les mieux armés du landsturm, spécialement les Sociétés de tir à la carabine.

Voici en quels termes le général Maillardoz m'informa de ma nomination de brigadier :

Fribourg, le 9 juin 1847.

Monsieur le général,

Le Conseil d'Etat me charge d'avoir l'honneur de vous transmettre le brevet ci-inclus de commandant de la 1re brigade des troupes du canton.

Je suis trop flatté que vous ayez bien voulu accepter un commandement sous mes ordres éventuels, pour ne pas vous en renouveler ici mes remerciements et vous assurer que je sens vivement tout ce que cet acte de modestie et d'abnégation a de mérite envers la patrie et de rassurant pour moi, dans les devoirs auxquels je peux être appelé.

Veuillez agréer, général, une nouvelle expression de mes sentiments les plus distingués [1].

MAILLARDOZ.

J'étais entré au Conseil d'Etat le 20 mai, fort novice dans les affaires administratives et contentieuses. Le corps était composé de treize membres, présidés par l'avoyer Charles de Forell, homme d'esprit et de formes élégantes. L'ancien avoyer Fournier, premier député de Fribourg à la Diète, avait une grande influence et il était l'interprête disert du Conseil, mais l'âme du gouvernement était l'ancien avoyer Rodolphe Weck, membre du conseil diplomatique et président du conseil de la guerre. Homme à convictions profondes, à sentiments patriotiques, d'une grande honorabilité et d'une belle position sociale, il possédait, avec son frère François, président du tribunal d'appel, et le doyen Pierre Aeby de Fribourg, la confiance illimitée du clergé et des masses. Les chefs du gouvernement pouvaient compter en toute circonstance sur les votes de leurs collègues Vaillant, Hayoz-Salzmann, Perroud et Hubert Thorin. M. Maurice Techtermann, avec un jugement sain, appréciait les difficultés de la situation. MM. Bondallaz,

[1] Dans son mémoire sur sa participation aux événements de 1847, le général Maillardoz exprime les mêmes sentiments : « La 1re brigade de ma » petite armée, dit-il, était commandée par Jean Schaller, conseiller d'Etat » et mon prédécesseur immédiat dans les fonctions d'inspecteur général, » ancien capitaine au service de France sous l'Empire et la Restauration, » mutilé par le froid dans la retraite de Russie, et sur la bravoure calme » duquel je faisais spécialement fond, encore plus que sur son ascendant » comme chef. »

Musy et Nicolas Gendre se rangeaient volontiers à ses observations. Quant à Pierre Landerset, le dernier des membres de l'ancienne majorité libérale, il faisait une opposition ouverte au gouvernement, et comme chef du dicastère des finances, il fermait obstinément sa caisse aux dépenses militaires qui devenaient toujours plus urgentes. Le chancelier était Alfred Von der Weid, jeune homme de beaucoup de talent et de verve, possédant bien les deux langues. Mes occupations m'appelèrent naturellement au sein du conseil de la guerre dont je faisais partie depuis 17 ans.

Dès sa nomination de commandant de la division fribourgeoise, Maillardoz, bien qu'il n'eut d'ordres à recevoir que du gouvernement de Fribourg, avait cherché à s'entendre avec les autres chefs de l'armée du Sonderbund Une conférence commune à Sarnen n'ayant pu aboutir, il proposa, le 24 mars, au général de Kalnermatten une entrevue à Châtel-Saint-Denis; mais celui-ci déclina son invitation. Blessé de ce refus de la part d'un officier qui avait servi sous ses ordres dans le 7e régiment de la garde et pour lequel il avait du reste une haute estime, Maillardoz crut devoir attendre que le commandant des troupes valaisannes lui fît les ouvertures d'une nouvelle entrevue et il n'en fut plus jamais question. Maillardoz se rendit ensuite lui-même à Lucerne le 16 juillet pour conférer avec le général de Salis sur un plan d'opérations commun, en cas d'une attaque dirigée simultanément contre les sept cantons de l'alliance. Il lui parla entr'autres de la marche rapide d'une des divisions du centre sur l'Emmenthal, pendant qu'une brigade fribourgeoise déboucherait par Schwarzenbourg, deux bataillons valaisans par le Grimsel et un bataillon d'Unterwald par le Brunig pour faire leur jonction avec la division du centre à Thoune ou à Munzingen et marcher ensemble sur Berne. Pendant ce temps, le reste des troupes fribourgeoises aurait convergé sur Vevey, attaqué par le gros des forces valaisannes. Maillardoz ne tarda pas à se convaincre que Salis n'avait aucun plan; que son unique préoccupation était d'attendre l'ennemi derrière les lignes de l'Emme et de la Reuss; que le conseil de la guerre du Sonderbund lui-même, influencé par des considérations locales et par les conseils de la diplomatie, ne prendrait jamais l'offensive. Ces impressions furent confirmées plus tard par les scènes très vives qui eurent lieu au sein de ce conseil, où Siegwart et le délégué de Fribourg demandèrent en vain une diversion efficace en faveur des cantons de Fribourg et du Valais.

Réduits à nos faibles ressources, il ne nous restait plus qu'à étudier un plan de campagne qui pût répondre à notre isolement. J'ai toujours été convaincu que des retranchements sont utiles en cas d'échec ou de retraite, mais que si l'on veut obtenir des succès, il faut manœuvrer, surprendre l'ennemi, l'attaquer isolément avec des forces supérieures. J'étais en outre persuadé que le principal choc nous viendrait du canton de Vaud et que les colonnes d'attaque partiraient de Payerne, de Moudon et de Vevey, pour se concentrer sous les murs de Fribourg, comme avait opéré le général Brune en 1798. Il fallait donc confier à la garnison de la ville, renforcée de quelques bataillons, la défense des forts, défiler avec deux brigades au moins sur la route de Prez, tomber à droite ou à gauche sur une colonne en marche, tâcher de la refouler sur le landsturm qui aurait occupé le massif du Gibloux et, en cas de succès; se jeter rapidement sur l'autre colonne qui aurait débouché sur Neyruz, sur Noréaz ou sur Belfaux. En cas de revers, nous avions notre retraite assurée sous les forts de Bertigny et du Guintzet. Maillardoz, par contre, soutenait que l'attaque principale nous viendrait de Berne et, dans cette prévision, il fit adopter par le comité de défense un plan de campagne consistant à occuper les positions de Caty et de Menziswyl avec les deux premières brigades et le landsturm allemand. La 3e brigade devait suffire pour la défense des forts de la rive gauche de la Sarine et au besoin faire une sortie sur la route de Bulle, pour le cas où le landsturm des districts de Bulle, Gruyère et Châtel serait parvenu à resserrer l'ennemi dans le défilé de Semsales à Vaulruz. Ce plan, distribué aux chefs de brigade bien des semaines avant que l'on connût les forces de l'ennemi, avait le désavantage de ne tenir aucun compte de ses dispositions et de lui laisser le temps et la liberté de combiner l'attaque selon ses convenances.

Le gouvernement, après avoir obtenu un emprunt de 60,000 l. à la caisse centrale du Sonderbund, se décida enfin à entamer au mois de juin des négociations avec le gouvernement français pour acheter 5,000 fusils et 12 pièces d'artillerie. On avait d'abord chargé le capitaine Eugène de Castella de cette mission délicate. A peine était-il sorti de la Chancellerie qu'un de ses amis l'accoste : « Tu vas donc partir pour Paris, lui dit-il. Tâche d'obtenir de bonnes conditions ». En présence d'une de ces indiscrétions, qui n'étaient malheureusement que trop fréquentes, Castella rentre et dépose son mandat. M. Antonin Ræmy de Bertigny fut alors

délégué à Paris. Le choix n'était guère heureux. Ræmy n'était point militaire et de plus il était extrêmement sourd. Sa mission avait cependant réussi et il se rendit en octobre à Besançon pour procéder à l'expédition de sa cargaison. Un voyageur, qui faisait des affaires en Suisse, surprit toute sa conversation et donna l'éveil à ses amis de Vaud. La maison d'expédition avec laquelle Ræmy avait conclu les conditions de transport, organisa à dessein un majestueux convoi de 56 voitures dirigé sur Neuchâtel, d'où il devait être transféré par le lac à Portalban. Les autorités vaudoises, fortes d'une décision de la Diète, qui interdisait l'introduction d'armes dans les cantons du Sonderbund, usèrent de ruse et même de violence pour amener les premières voitures sur la route de Sainte-Croix et les enlever. Les autorités départementales françaises informées de ce fait, eurent la prudence d'arrêter le reste du convoi et de faire provisoirement déposer les armes au fort de Joux, en sorte que Fribourg ne retira aucun profit de ses démarches tardives. Le gouvernement de Vaud alla plus loin encore dans ses actes d'hostilité. Il s'empara du bateau à vapeur l'*Industriel*, dans le port d'Yverdon, le fit occuper par 40 carabiniers et un canon, et organisa une croisière en régle sur le lac et jusque dans le port de Neuchâtel. En même temps, une batterie vaudoise fut établie à Chabray et fit feu sur une barque de pêcheurs qui entrait paisiblement à Portalban. Sur une demande en satisfaction du gouvernement de Fribourg, Vaud répondit que l'officier de la batterie avait été puni de deux jours de prison. Notre plainte du 12 octobre au Vorort contre ces procédés illégaux n'eut aucun résultat et tout faisait prévoir que le moment approchait où la guerre préparée depuis plus d'un an allait enfin éclater.

Un jour, après la séance du Conseil d'Etat, je me permis d'aborder l'avoyer de Forell : « Savez-vous, lui dis-je, qu'une guerre avec la Confédération est une chose bien grave. Nous n'avons pu nous entendre sur un plan de campagne commun avec nos alliés. La Confédération nous attaquera isolément avec toutes ses forces. Malgré les excellentes dispositions de nos troupes, je crains pour le succès final de notre cause. » — Rassurez-vous, me dit-il, il ne sera pas tiré un coup de fusil. Les Puissances qui ont garanti le pacte de 1815 ne permettront jamais qu'il soit lacéré par une majorité incompétente de la Diète. Leur intervention diplomatique suffira pour dissiper l'orage. » — « Dieu le veuille ! » Certainement Forell, Fournier lui-même, étaient de bonne foi

dans leur naïve confiance aux notes des diplomates, mais j'avais la certitude que Siegwart-Muller n'envisageait pas les choses comme eux et qu'il désirait même la guerre. En voici la preuve. Philippe de Reynold avait remplacé au conseil de la guerre du Sonderbund Reynold de Cressier que ses fonctions de chef d'état-major retenaient à Fribourg. Or, dans un rapport confidentiel à l'avoyer Weck, Reynold avait révélé les plans de Siegwart en cas de succès des armes du Sonderbund. Ils ne tendaient à rien moins qu'à bouleverser la carte de la Suisse. Des gouvernements provisoires devaient être installés en Tessin, Grisons, Saint-Gall, Soleure, Vaud et Genève. De plus, il serait formé un canton de Porrentruy si les populations en formulaient la demande. Une somme d'un million de livres suisses serait prélevée sur les frais de guerre pour fonder une Université catholique à Lucerne. Nous aurions pu souscrire avec enthousiasme à ces réformes, mais les plans de Siegwart ne s'arrêtaient pas là. Le canton de Glaris devait être partagé entre les cantons d'Uri (vallées de la Linth et de la Sernft) et de Schwyz. Toute la partie catholique du canton d'Argovie, plus les districts de Zofingen et d'Arbourg étaient adjugés à Lucerne ; Zoug s'étendait jusqu'à l'Albis. L'Oberland était partagé entre Obwalden, Valais et Fribourg auquel était attribué le Simmenthal. Notre canton devait encore recevoir les districts vaudois d'Avenches, Payerne, Grandson, Yverdon, Sainte-Croix avec une limite tracée de Lucens à Berchier-Essertines, Orbe, les Clées et Balaigue. Enfin le Valais recevait le littoral vaudois jusqu'à Vevey, avec jonction au canton de Fribourg près de Châtel-St-Denis. Une Diète séparée des Etats catholiques aurait siégé désormais à Lucerne pour traiter des affaires de leur confession. Subsidiairement, Siegwart se serait contenté de la formation d'un canton de Porrentruy et du partage de l'Argovie en deux demi-cantons, l'un catholique et l'autre protestant.

Ces projets n'avaient pas été soumis officiellement au conseil de la guerre du Sonderbund. On s'était borné à sonder individuellement quelques-uns de ses membres. L'avoyer Weck m'en avait parlé après une séance du conseil de la guerre, ajoutant qu'il avait repoussé avec indignation les ouvertures relatives à l'accroissement de notre territoire. C'était méconnaître étrangement nos traditions et nos besoins que de rêver de semblables bouleversements. Nous ne demandions qu'à rester fidèles au pacte et à respecter les droits des Etats confédérés, comme nous exigions qu'ils respectassent les nôtres.

Pendant qu'à Lucerne on se nourrissait d'illusions, le parti radical poursuivait son but avec une singulière énergie. Les élections de mai dans le canton de Saint-Gall avaient assuré une majorité en Diète de douze Etats et deux demi-Etats aux partisans de la révision du pacte fédéral Réunie à Berne le 20 juillet, sous la présidence d'Ochsenbein, ancien chef des corps francs, la Diète déclare le Sonderbund incompatible avec le pacte fédéral ; le 11 août, elle nomme une commission extraordinaire de 7 membres pour l'exécution de ses ordres ; le 16 août, elle décide de procéder à la révision du pacte; le 2 septembre, elle invite les cantons de Lucerne, de Schwytz, Fribourg et Valais à éloigner les Jésuites de leur territoire ; elle raye aussi des cadres de l'armée fédérale les officiers qui servaient dans l'armée du Sonderbund, ainsi pour Fribourg, le colonel Maillardoz, le lieutenant-colonel Techterman, la capitaine Von der Weid et le lieutenant Charles Chollet.

Par suite de la démission des colonels Maillardoz, Ziegler et Ruttimann, le Conseil de la guerre fédéral fut composé des colonels Frey-Herosé, Rilliet-Constant et Luvini (suppléants Gmür et Egloff), sous la présidence du colonel Ochsenbein. Tous étaient dévoués à la cause radicale. Le 18 octobre, la Diète adressa une proclamation aux populations des 7 cantons pour les engager à renoncer à leur alliance défensive et elle envoya dans chacun d'eux des commissaires fédéraux, chargés de se mettre en relations avec leurs autorités supérieures. Les conseillers d'Etat Stokmar de Berne et Delarageaz de Vaud se présentèrent en conséquence à Fribourg le 23 octobre, vers 10 heures du matin. Ils furent reçus poliment par l'avoyer de Forell, mais le Conseil d'Etat refusa de leur accorder audience. Il en fut de même dans les autres cantons de l'alliance, sauf à Zoug. Le député de cet Etat formula en Diète des propositions de conciliation qui, après plusieurs conférences échouèrent malheureusement devant la volonté bien arrêtée de la majorité des douze d'imposer à la Suisse une constitution fédérale. Le 30 octobre, l'avoyer Fournier nous fit rapport sur la rupture de ces négociations. Les sept cantons acceptaient la médiation du Pape dans la question des Jésuites; ils demandaient que la question des couvents d'Argovie fut également réglée d'un commun accord avec le Saint-Siège ; ils consentaient à un désarmement général sous la réserve que leurs adversaires désarmassent les premiers; enfin, ils renonçaient à leur alliance à condition que la Diète, abandonnant ses projets de ré-

forme, garantit formellement leur souveraineté cantonale et leur indépendance, même par la force des armes si cela devenait nécessaire. Le Conseil d'Etat se borna à prendre acte du rapport de son député à la Diète, sans aucune discussion.

Le 24 octobre, dans une séance secrète, la majorité de la Diète avait décidé la levée d'une armée fédérale de 50,000 hommes. L'élection du général ne se fit pas sans tiraillement, car le parti avancé désirait la nomination du colonel Ochsenbein. Cependant une forte majorité se rallia au nom du colonel Dufour, auquel on adjoignit, par forme de concession à ce parti, le colonel Frey-Hérosé en qualité de chef d'état-major. Le 29 octobre, les députés des sept cantons quittèrent la Diète en déposant une protestation contre les procédés inconstitutionnels autant qu'irréguliers de la majorité, et le 4 novembre les députés des douze et deux demi-Etats décrétèrent la dissolution du Sonderbund par la force des armes. La guerre était irrévocablement déclarée.

Capitulation de Fribourg.

La mobilisation de l'armée fédérale, préparée de longue date, eut lieu sans retard. Les cantons de la majorité de la Diète facilitèrent sa tâche en appelant sous les drapeaux non seulement les contingents fédéraux, mais encore toutes leurs réserves cantonales. L'armée fut formée en sept divisions, avec les chefs suivants :

		Hommes
Etat-major général		92
1re division,	le colonel Rilliet-Constant, de Genève	19,423
2e »	le colonel Burckhart, de Bâle	12,313
3e »	le général Donatz, des Grisons	9,892
4e »	le colonel Ziegler, de Zurich	16,253
5e »	le colonel Gmür, de Schænnis	19,980
6e »	le colonel Luvini--Pershegini, du Tessin	8,310
7e division de réserve bernoise,	le colonel Ulrich Ochsenbein	9,544
Artillerie de réserve,	le colonel Denzler, de Zurich	1,712
Cavalerie de réserve,	le lieutenant-colonel de Linden, à Berne	613
Pontonniers et corps détachés		729
	Total	98,861

avec 300 pièces d'artillerie. Une partie de ces chefs appartenaient comme le général Dufour, au parti conservateur protestant. Leur exemple entraîna la jeunesse de leurs cantons respectifs à se ranger sous le drapeau fédéral. Cependant, la mobilisation de l'ar-

mée n'eut pas lieu partout avec le même enthousiasme. Dans le canton de Saint-Gall, les bataillons catholiques durent être incorporés de force et il y eut à ce sujet des troubles sérieux. En Argovie, les troupes catholiques refusaient de prêter le serment au drapeau et l'on fut obligé de les faire cerner par des bataillons protestants pour les y contraindre. Dans les cantons de la majorité, on se servait de la calomnie pour exciter les soldats à marcher contre leurs confédérés ; on leur représentait des massacres imaginaires de protestants, des fontaines et des balles empoisonnées ! Les populations de l'Oberland grison s'opposèrent au passage du bataillon Michel, qui devait pénétrer dans la vallée d'Urseren par l'Oberalp. Le colonel Edouard de Salis, frère du général de ce nom, dut conduire en Tessin les troupes fédérales, placées sous ses ordres, par la vallée de Misox. Un certain nombre de soldats des cantons de Vaud et de Genève, du Jura bernois et du Freienamt se réfugièrent à l'étranger ou dans les cantons de Lucerne et de Fribourg, pour ne pas être obligés de marcher contre leurs corréligionnaires. Neuchâtel et Appenzell-Intérieur refusèrent de mettre leurs troupes à la disposition des douze et deux demi-cantons. Quelques officiers protestants, ainsi que deux ou trois officiers étaangers, entr'autres le prince de Schwarzenberg (Landesknecht), vinrent offrir leur épée au général de Salis.

Aux forces considérales de l'armée fédérale, les cantons de l'alliance, les moins riches en population et en ressources de tout genre, pouvaient opposer 35,188 hommes avec 119 canons, mais disséminés en trois groupes, les divisions Ruttimann et Ab Yberg pouvant seules combiner leurs opérations. Environ 40,000 landsturms mal armés, particulièrement à Fribourg, devaient seconder les opérations des troupes régulières. Les chefs politiques du Sonderbund comptaient surtout sur leur bon droit et la valeur des traités, sur l'enthousiasme des populations, sur la bravoure bien établie de leurs soldats, dont les ancêtres avaient fait leurs preuves à la fin du siècle dernier, sur les sympathies légitimes des catholiques et conservateurs de toute la Suisse et enfin sur l'intervention des puissances, dont le désaccord et la lenteur ne firent qu'encourager la résistance du Sonderbund, sans intimider les membres de la majorité de la Diète.

Dès le 20 octobre, les cantons de l'alliance avaient convoqué leurs états-majors. Le 23, les milices fribourgeoises accoururent avec joie sous les armes et furent cantonnées dans les environs

de la capitale. Le commissaire des guerres reçut l'ordre de faire des approvisionnements pour 10,000 hommes durant 15 jours. Le 25, nos brigades étaient réunies, et le 27, elles firent une promenade militaire à travers les fortifications de campagne. Le 30 seulement, elles entrèrent en ligne et les redoutes furent armées.

Ma brigade occupait seule les positions de Caty à la Heitera. Dans le plan de défense, on avait estimé que deux brigades étaient à peine suffisantes pour les défendre. Or, la mienne n'était pas même complète. Le 16 octobre déjà, les milices de Morat avaient déclaré qu'elles ne se rendraient point à l'appel du gouvernement; le comité de résistance avait couvert leur refus par une adresse à la Diète, qui s'était empressée de prendre le district de Morat sous sa protection. Il en résulta une diminution de 400 hommes pour notre armée. Je n'eus plus à ma disposition qu'un bataillon et demi, formant trois bataillons de guerre de 500 hommes chacun. Afin de rendre les troupes plus mobiles, le général Dufour avait adopté un système analogue pour l'armée fédérale. Le bataillon Appenthel prit position sur la route de Guin; le bataillon Von der Weid sur la route de Berne et le bataillon Weck au Bruck, centre de la position, où j'avais établi mon quartier général. Mon neveu, de Chollet, commandait l'artillerie; le capitaine Rædelet, les carabiniers. La cavalerie de réserve, sous les ordres du colonel de Wicky, devait occuper au moment décisif, le plateau de Menziswyl; enfin, ma droite était couverte par un millier d'hommes du landsturm allemand, sous les ordres du major Surbeck, officier capable et énergique, qui avait servi en France et à Naples dans nos troupes capitulées. Le landsturm de l'Oberland, avec deux pièces de canon, occupait la position de Brunisberg sous les ordres du lieutenant-colonel Techtermann, officier méritant la confiance de ses chefs et du pays. La brigade Albiez prit position entre Bertigny et les Bonnefontaines. Les bataillons de guerre Castella, Egger, Muller et Landerset s'appuyaient à la redoute du Guintzet, armée de 2 pièces de 8 et de 2 obusiers de 24, et à la redoute de Bertigny, armée de 2 pièces de 4 et d'un obusier de 12. Le lieutenant Charles Chollet occupait la position avancée de la Chassotte avec une batterie de 4. La brigade Moret avait également son quartier général aux Bonnefontaines; les bataillons Caille et Reynold formaient l'aile droite appuyée à la redoute de Tory, armée de 2 pièces de 8 et de 2 obusiers de 24, et à la batterie de Mettetlé avec 2 pièces de 4; le bataillon Got-

trau était au centre ; le bataillon Fégely avait été détaché à l'extrême gauche de nos positions, pour renforcer les landsturms de de Farvagny, d'Autigny et de Prez, placés directement sous les ordres du commandant Monney, avec mission de défendre à outrance le bois des Daillettes et Pérolles. Les carabiniers étaient aux avant-postes ou dans les batteries; enfin, le landsturm de Belfaux et de la Broye couvrait le poste avancé de la Chassotte. Le landsturm des autres districts avait pour mission de faire sauter les mines placées sur les principales routes d'accès, de harceler l'ennemi dans sa marche, de lui disputer les passages fortifiés et de couper ses communications. Les hommes du Mouret et de Corbières, placés sous les ordres du colonel Xavier Landerset, furent chargés de défendre à Marly le passage de la Gérine. Ces derniers corps furent appelés sous les armes dans la nuit du 8 au 9 novembre. Le Conseil d'Etat, informé de l'entrée des troupes fédérales dans le canton, avait siégé à 11 heures du soir et délégué MM. Philippe Fournier à Romont et à Rue, Trincano à Bulle et à Gruyère, Jean Blanc à Corbières pour faire sonner le tocsin dans les campagnes. Ces hommes dévoués trouvèrent partout, sauf auprès de quelques hauts fonctionnaires, un enthousiasme indicible dans les masses.

Le colonel Rilliet-Constant, chargé de nous attaquer à l'Ouest et au Midi, disposait de quatre brigades. La 4e, placée sous les ordres du colonel Nicollier, comptait environ 4,000 hommes de réserve vaudoise, avec trois batteries d'artillerie et plusieurs corps de volontaires. Elle eut pour mission d'observer le Valais et d'empêcher ses troupes de marcher au secours de Fribourg. La brigade Rusca, plus tard Charles Veillon, puis enfin A'Bundy, partit de Vevey et envahit notre canton par Châtel et par Bulle ; la brigade Bourgeois avec l'état-major de division y entra par Rue et Romont; la brigade Frédéric Veillon occupa, dès le 6 novembre, nos districts de la vallée de la Broye et fit conduire comme otages à Yverdon M. Gardian, préfet d'Estavayer, le syndic, le procureur d'office et le directeur des postes de cette ville, les curés de Cheyres et d'Estavayer, puis elle marcha sur Cousset, Gransivaz et Noréaz, sauf le bataillon Grandjean, qui fut détaché en éclaireur sur la route de Belvaux. Le 9, les trois brigades opéraient leur mouvement concentrique sur Matran et Villars, laissant derrière elles les villages fribourgeois complètement déserts.

(A suivre.)

Cours préparatoire de cadres.

Depuis assez longtemps déjà, on s'est occupé chez nous de la question de création de cours préparatoires de cadres devant précéder les cours de répétition des unités de notre armée. L'idée a été discutée dans les réunions de nos sociétés d'officiers et de sous-officiers, et la presse elle-même est venue prendre part au débat ouvert à ce sujet.

Jusqu'à présent, rien ne fait prévoir que cette proposition ait fait du chemin dans le domaine pratique et que nos sommités militaires chargées d'élaborer les projets relatifs à l'instruction de nos milices se soient prononcées dans le sens de la nécessité d'organiser de tels cours préparatoires. Telle est cependant l'opinion du plus grand nombre des officiers et nous estimons qu'il y a un intérêt urgent à étudier la question à bref délai en vue d'arriver à ce que nos cadres soient appelés au service quelques jours avant la troupe.

Le rassemblement de troupes de cette année nous a fourni l'occasion de constater une fois de plus les inconvénients sérieux que présente le système actuel qui consiste à appeler au service en même temps officiers, sous-officiers et soldats. Le résultat le plus mauvais de cette entrée simultanée, c'est que beaucoup de nos sous-officiers perdent d'emblée une partie de leur autorité sur la troupe, d'un côté parce qu'il s'établit entr'eux et les soldats des rapports souvent trop familiers, de l'autre parce que la transition de la vie civile à la vie militaire est trop brusque pour que les sous-officiers, appelés à prendre immédiatement possession de l'emploi afférent à leur grade et à commander la troupe, puissent le faire avec la sûreté et l'autorité que leur donnerait un service préparatoire de quelques jours.

Loin de nous toute idée d'adresser à notre corps de sous-officiers des critiques mal fondées. Ce corps est excellent et le personnel qui le compose instruit et dévoué ; chacun sait combien est délicate et pénible la tâche du sous-officier, qui, vivant exactement de la même vie que le soldat, mangeant et logeant avec lui, astreint aux mêmes prestations personnelles, est chargé d'une partie de l'instruction de ce dernier, du service intérieur et de la surveillance de mille détails et qui doit, dès lors, exercer sur la troupe une autorité incontestée. Car ce sont précisément les circonstances que nous venons d'indiquer, ce contact permanent du sous-officier et du soldat, qui rendent difficile le maintien du prestige dont le premier doit être entouré. — Non, nous voulons simplement constater que l'entrée simultanée au service des cadres et de la troupe exerce dès le début une fâcheuse influence sur la situation du sous-officier vis-à-vis de la troupe.

D'un autre côté, l'instruction de détail du soldat commence dès le lendemain du jour d'entrée au service et quelquefois le même jour.

C'est réellement débuter dans de mauvaises conditions. Sans doute, un certain nombre de sous-officiers auront revu les règlements d'exercice d'une manière plus ou moins complète, — plutôt moins — avant leur arrivée sur la place d'armes. Mais, en général, les exigences toujours croissantes de la vie civile laissent peu de temps aux citoyens faisant partie de l'armée de s'occuper d'une manière active d'études militaires ; à l'approche d'un service militaire, ils disposent de ce temps moins que jamais, car il s'agit pour chacun de mettre ses affaires en état de supporter une absence de près de trois semaines. Et l'on arrive au service muni d'une instruction peut-être suffisante, mais qu'il faudrait tout au moins se remettre en mémoire pour que les exercices soient bien commandés et les théories données d'une façon correcte.

Enfin, il y a lieu de prendre en considération un troisième point qui a bien sa valeur. Il faut, pour les cadres, se refaire la main, reprendre l'habitude du commandement. Placer devant une subdivision un homme n'ayant fait aucun service depuis deux ans et quittant son bureau, son atelier ou son train de campagne pour arriver au service et vouloir qu'il donne d'emblée d'une manière irréprochable l'enseignement d'une branche du service et des commandements corrects et énergiques, c'est se montrer trop exigeant. Aussi l'expérience démontre-t-elle qu'il se produit trop souvent de l'hésitation et un certain manque d'aplomb chez nombre de sous-officiers au commencement d'un cours de répétition.

Le moyen de remédier a ces divers inconvénients nous paraît être celui de la création d'un cours préparatoire de cadres de trois ou quatre jours. L'organisation de ces cours est réclamée avec instance par un grand nombre d'officiers et l'on ne saurait douter qu'elle exercerait une influence des plus salutaires sur la marche de nos cours de répétition. Mais il faudrait s'appliquer surtout, pendant ce court laps de temps, à préparer les cadres à l'instruction de la troupe et à un bon commandement plutôt que de consacrer de longues heures à des théories sans doute utiles, mais devant être réservées pour les moments où le mauvais temps entrave le travail sur le terrain.

Etant donné la facilité avec laquelle nos cadres, comme la troupe, reprennent l'habitude du service militaire, on obtiendrait cet excellent résultat de pouvoir encadrer la troupe à son arrivée avec des sous-officiers mieux au courant de leur service, préparés à commander, à se faire obéir et à maintenir une bonne discipline. L'instruction première se ferait dans de meilleures conditions et avancerait plus rapidement ; la discipline y gagnerait d'autant plus que les sous-officiers auraient repris sur la troupe l'ascendant qu'ils doivent exercer sur elle.

Si nous avons parlé jusqu'ici seulement des sous officiers, c'est

parce que les principaux inconvénients d'une entrée simultanée au service s'appliquent à eux en tout premier lieu. Mais les cours préparatoires n'en seraient pas moins utiles aux officiers ; ce serait là une bonne occasion de développer sur le terrain leurs connaissances pratiques par des reconnaissances bien dirigées, avec problèmes tactiques à résoudre et de les familiariser davantage avec la lecture des cartes, trop négligée jusqu'ici.

Qu'attend-on pour instituer ces cours préparatoires dont l'utilité et même la nécessité nous paraît suffisamment démontrée ou tout au moins pour en faire un essai? Serait-ce qu'en haut lieu on ne soit pas d'accord sur leur efficacité? Cela nous semble douteux. Sont-ce des considérations budgétaires auxquelles on se heurterait? La dépense qu'occasionnerait des cours préparatoires ne serait pas tellement grande que le budget fédéral ne pût la supporter. Si c'était là la pierre d'achoppement, il y aurait encore avantage, selon nous, à parer à la difficulté en diminuant d'un jour la durée du service de la troupe pour que les cadres puissent être mis sur pied quelques jours avant celle-ci. ††

Société fédérale des Sous-Officiers.

En date du 10 décembre 1890, le comité central de la société fédérale des sous-officiers, siégeant à Hérisau, a adressé la circulaire suivante à toutes les sections :

Chers camarades !

Par notre circulaire n° 8, nous vous avons communiqué la composition du jury des travaux écrits. Ci-après nous vous donnons les thèmes que le jury a choisis. Nous avons fait notre possible pour répondre aux vœux légitimes et auxpropositions des diverses sections.

I. Infanterie.

Le sergent d'infanterie comme remplaçant du chef de section : dans le service intérieur, de garde, de grand'garde et de patrouille d'officier, enfin au combat ; les deux derniers points appuyés par un exemple simple.

II. Artillerie.

a) Canonniers. Quelle est la tâche du chef de pièce d'une batterie de campagne :

1. En ce qui concerne la réception et l'entretien du matériel.
2. Posage de la pièce.
3. Pendant le tir.
4. En cas de perte de servants, de détérioration du matériel et d'épuisement des munitions.

b) Train. Quels sont les devoirs des sous-officiers du train (maréchal des logis et brigadier), d'une batterie ou d'une colonne de parc :

1. Lors de la mobilisation.
2. Au cantonnement ou au bivouac.
3. En marche.
4. Pendant et après le combat.
5. Enfin lors du licenciement de leur unité?

c) Position. Quelles sont les différentes sortes de tir, comment et où en fait-elle usage, et quels sont pour cela les moyens à sa disposition ?

III. Cavalerie.

Quels sont les devoirs d'un sous-officier pendant le service de sûreté en marche et le service d'avant-postes? Courte description de ces devoirs en faisant ressortir les effets probables qui en résultent.

IV. Génie.

a) *Sapeurs.* Un détachement de sapeurs se composant d'un sous-officier et de 12 hommes a été adjoint à un escadron et reçoit l'ordre d'intercepter le passage d'un pont (sans le détruire) par une barricade sur le pont même en utilisant les maisons qui se trouvent alentour. Le détachement se sert en outre des pionniers du landsturm de la contrée.

Décrire par un exemple simple la manière de se procurer les outils et les matériaux de construction, les dispositions à prendre, l'exécution du travail en indiquant le temps et le nombre d'ouvriers nécessaires pour l'exécution du travail.

b) *Pontonniers.* Le sous-officier pontonnier comme chef de la troupe de bateliers :

1. Lors de la construction.
2. Lors du démontage d'un pont, à partir du commandement : « à la construction du pont, marche ».

c) *Pionniers.* Service d'une station de signaux optiques, éventuellement rapport sur ce service ensuite d'un exercice.

d) *Pionniers d'infanterie.* Décrire par un simple exemple le sous-officier de pionniers comme chef de travail de l'infanterie, lors de la construction de légères fortifications de campagne.

V. Administration.

Une division d'armée complète entre en campagne pour un temps indéterminé. Les troupes qui la composent sont chaque jour disloquées et successivement logées et cantonnées. La subsistance est fournie par la compagnie d'administration. Le foin est fourni par les communes.

Décrire le champ d'activité d'un fourrier dans son corps respectif pendant les cinq premiers jours de la campagne.

VI. *Troupes sanitaires.*

Le sous-officier infirmier du bataillon, le jour de l'entrée en service :

1. A l'infirmerie ;
2. Comme chef du personnel sanitaire du bataillon :

a) Pendant la marche ;

b) Avant le combat ;

c) Après le choix de la place du pansement provisoire ;

d) Pendant et après le combat.

VII. *Question générale.*

Quel est le but de la Société fédérale des sous-officiers et celui des sections ?

Par quels moyens atteint-on ce but ?

Pour suffire aux observations très justes que M. le colonel divisionnaire Lecomte, président du jury, a présenté à la fête de Lausanne, nous avons décidé : les travaux écrits sont à écrire aussi lisiblement que possible sur format uniforme (grand in-4°), avec des marges, des titres et sous-titres divisant méthodiquement la matière, et doivent être adressés, en observant les prescriptions de l'art. 4 des règlements, jusqu'au *30 avril 1891, au président du Comité central de la Société des sous-officiers à Hérisau.* Les sections sont tenues d'observer strictement l'art. 3 des mêmes règlements.

Nous espérons que les membres de la société se mettront courageusement à l'œuvre afin d'aider par leur travail au perfectionnement de l'armée de notre chère patrie.

Nous soumettons avec un réel plaisir à la votation dans les sections, les demandes d'admission des cinq sociétés suivantes :

1. Weinfelden ;
2. Untertoggenburg, domicile Flawyl ;
3. Locle ;
4. Aarau ;
5. Toggenburg, domicile à Wattwyl.

Les résultats de la votation sont à envoyer au Comité central jusqu'au 30 janvier prochain ; les sections qui ne répondraient pas pour la date indiquée, seront considérées comme n'ayant aucune objection à l'admission de ces nouvelles sections.

Pour terminer, nous vous donnons ci après la composition du comité d'organisation de la prochaine fête centrale :

Président : Wilhelm Frei, fourrier d'infanterie.

1er vice-président : Jean Zwiky, adjudant sous-officier.

2e » Jac. Näf, fourrier d'infanterie.

1er secrétaire : Emile Ulrich, fourrier d'artillerie.
2e » Ulrich Tanner, caporal.
Membres : Charles Preisig, fourrier du génie.
Conrad Graf, fourrier de carabiniers.
Ulrich Koller, sergent-major de carabiniers.
Ulrich Koller, caporal du train.

A l'avenir vous aurez à adresser les demandes et communications concernant la fête, uniquement à ce comité.

Veuillez agréer, chers camarades, nos salutations fraternelles et patriotiques.

Au nom du Comité central :

Le 1er Secrétaire : Werner STEINEGGER, fourr. d'état-major.
Le Président : Paul ENZ, sergent-major d'inf.
Le 2e Secretaire : J. SIGNER, sergent d'artill.



Circulaires et pièces officielles.

Circulaires de l'auditeur en chef à MM. les officiers judiciaires.

Berne, le 8 avril 1890.

En vue d'obtenir de l'uniformité dans l'exécution de la loi sur l'organisation judiciaire de l'armée, du 28 juin 1889, j'adresse à MM. les auditeurs, juges d'instruction et greffiers, les directions suivantes :

1° Les enquêtes doivent être conduites avec toute la célérité possible. L'instruction, une fois commencée, ne doit être interrompue qu'autant que cela est absolument nécessaire, par exemple pour faire venir des témoins du dehors ou recueillir des renseignements que l'on ne peut se procurer sur place.

Pour faciliter le contrôle à cet égard, je fais adresser à MM. les greffiers un nouveau formulaire (XXVIII, XXIX ou XXX, suivant la langue) qui servira de couverture pour le dossier des actes, et dont les différentes rubriques devront être soigneusement remplies.

2° Le dossier des interrogatoires et des pièces doit toujours être accompagné d'un procès-verbal indiquant sommairement les opérations et incidents de l'enquête, la date, le lieu et la durée des séances, les noms et qualité de ceux qui y ont participé.

Ce procès-verbal doit toujours relater par qui l'enquête a été ordonnée et mentionner l'insertion au dossier de l'ordonnance prévue par l'art. 111 de la loi.

3° Je recommande à MM. les juges d'instruction de faire verbaliser avec soin tout ce qui peut caractériser la personne du prévenu. Outre ses nom et prénoms, le procès-verbal doit mentionner l'année de sa naissance, son lieu d'origine, son domicile, sa position militaire, sa vocation civile, s'il est célibataire ou père de famille.

4° L'instruction terminée, l'auditeur doit *immédiatement* soumettre l'affaire à l'auditeur en chef ou rédiger l'acte d'accusation et le transmettre au grand juge. Celui-ci doit, à son tour, convoquer *sans retard* le tribunal militaire.

L'envoi de cette circulaire est motivé par l'examen d'enquêtes récentes où les règles qui précèdent n'ont pas été observées. J'invite MM. les fonctionnaires des tribunaux militaires à se conformer strictement à ces directions en ce qui les concerne, et à veiller à ce que les officiers sous leurs ordres s'y conforment également.

Chaque tribunal militaire recevra un timbre, qui restera déposé chez le greffier à la disposition des différents fonctionnaires du tribunal.

Berne, le 20 septembre 1890.

En vous confirmant ma circulaire du 8 avril 1890, je vous adresse les nouvelles instructions et directions suivantes :

1. Condamnations à la prison.

Lorsque le tribunal militaire a prononcé une condamnation à la prison, le condamné doit être maintenu ou mis en état d'arrestation. Lorsque des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à cette règle, le grand-juge doit faire enregistrer au pied du jugement sa décision à cet égard, avec les motifs qui l'ont dictée.

2. Frais.

En cas de condamnation, le jugement doit toujours fixer le chiffre des frais auquel le prévenu a été condamné.

3. Expédition des jugements.

Pour rendre possible l'exécution des art. 63 et 207 de la loi d'organisation judiciaire pour l'armée, l'expédition de tout jugement portant condamnation doit être faite en deux doubles qui doivent être transmis au Département militaire fédéral en même temps que le dossier. Sauf empêchement constaté au procès-verbal, cette transmission doit avoir lieu dans les 24 heures qui suivent le jugement.

MM. les grands-juges sont spécialement chargés de pourvoir à la stricte exécution des instructions ci-dessus.

4. Vols ou fraudes de minime importance.

Depuis plusieurs années, il s'est formé une jurisprudence d'après laquelle les cas de fraude et de vol, lorsque la valeur de leur objet ne dépasse pas 5 francs, sont punis disciplinairement au lieu d'être portés devant le tribunal militaire. Pour assurer une pratique uniforme à cet égard, MM. les auditeurs sont invités à ne pas nantir le tribunal militaire dans des cas pareils, avant d'avoir pris l'avis de l'auditeur en chef.

5. Enquêtes.

L'art. 108 de la loi d'organisation judiciaire statue que l'officier exerçant le commandement en chef sur le lieu du délit peut charger le juge d'instruction de compléter préalablement les preuves. Il s'agit ici d'une opération préliminaire destinée à permettre à cet officier de se prononcer en connaissance de cause sur la question de savoir s'il y a lieu de rendre l'ordonnance d'enquête dont parle l'article 110. Dans ce cas, le juge d'instruction, après avoir complété les preuves, doit faire rapport à l'officier qui l'en a chargé.

En revanche, les juges d'instruction ne doivent pas procéder à une enquête sans avoir entre les mains l'ordonnance prévue par l'art. 110 et qui, à teneur de l'art. 111, doit être rendue par écrit.

6. Mandat d'arrêt.

L'arrestation d'une personne supecte, avant l'intervention du juge d'instruction comme juge d'enquête, est une simple mesure provisionnelle, dans le sens de l'art. 108. Si le juge d'instruction estime devoir la maintenir, il doit rendre le mandat d'arrêt prévu par l'article 71 et le faire communiquer au prévenu, exactement comme dans le cas où cette mesure émane directement de lui.

7. Protocoles.

Les protocoles doivent être tenus par le greffier. Ils doivent être écrits d'une manière lisible. MM. les greffiers qui ne se conformeraient pas à cette recommandation s'exposent à être remplacés.

De nombreuses irrégularités que j'ai constatées m'engagent à inviter MM. les juges d'instruction et MM. les greffiers à observer strictement et à la lettre, pour la tenue des protocoles et des actes, les prescriptions des art. 58 à 64.

Le procès-verbal dont parle ma circulaire du 8 avril 1890 sous chiffre 2 doit former un cahier à part, indépendant du dossier des pièces. On ne doit pas le confondre, comme le font quelques greffiers, avec les procès-verbaux d'interrogatoires et d'auditions de témoins. Il doit relater fidèlement, jour par jour, tous les incidents et tous les actes de l'enquête, en s'en référant aux pièces du dossier, indiquées par leur numéro d'ordre. En relatant les séances et les vacations du juge d'instruction, il doit mentionner exactement, ce qui a fréquemment été omis jusqu'ici, les noms et qualité de ceux qui y participent, ainsi que la date, le lieu, l'heure et la durée des séances et vacations. Outre l'ordonnance d'enquête prévue par l'article 110, le procès-verbal doit mentionner, lorsqu'il y a arrestation préventive, le mandat d'arrêt prévu à l'art. 71. Ces deux pièces doivent figurer au dossier.

8. Formulaires.

Pour toutes les opérations pour lesquelles il existe des formulaires officiels, on doit se servir de ces formulaires officiels et ne pas en

employer d'autres. Sur la base d'expériences faites, je recommande spécialement à MM. les juges d'instruction d'utiliser pour les mandats d'arrêt, et à MM. les greffiers d'employer pour les dossiers des pièces les formulaires officiels introduits, à cet effet.

9. Correspondance officielle.

Le greffe de chaque tribunal est en possession du timbre officiel de ce tribunal. Pour leur correspondance officielle, MM. les grands-juges, auditeurs et juges d'instruction peuvent se faire remettre par le greffier du tribunal des enveloppes revêtues de ce timbre. MM. les greffiers doivent demander à la chancellerie du Département militaire fédéral un approvisionnement d'enveloppes en trois formats (grand format pour les dossiers, format moyen et petit format pour les envois de pièces et pour les lettres).

10. Demandes de congé.

Sauf les cas exceptionnels et imprévus, MM. les officiers judiciaires faisant partie d'un tribunal militaire doivent présenter leurs demandes de congé au moins huit jours à l'avance, afin de laisser le temps nécessaire pour leur remplacement.

Berne, le 1er novembre 1890.

Dans un jugement par lequel il s'est déclaré incompétent, un tribunal militaire s'est basé entre autres sur ce que l'art. 1, chiffre 4 de la loi d'organisation judiciaire et de procédure pénale du 28 juin 1889 doit être interprété dans ce sens, qu'il ne s'applique qu'aux militaires qui, en dehors du service, sont revêtus de l'uniforme *avec l'autorisation de leurs supérieurs*, et non à ceux qui se trouvent fortuitement revêtus de l'habit militaire.

Une semblable interprétation allant directement à l'encontre du texte de la loi, je donne pour direction à MM. les auditeurs, dans des cas semblables ou dans des cas analogues, de recourir immédiatement en cassation, en se basant sur le chiffre 1er de l'art. 188 de la loi.

* * *

Je suis dans la nécessité de répéter que les procédures militaires doivent être conduites sans désemparer; qu'il ne doit y avoir entre les différents actes de l'enquête, entre sa clôture et le renvoi à l'auditeur en chef ou la mise en accusation, et entre cette dernière et la mise en jugement, d'autres délais que ceux prévus par la loi.

Pour obtenir à cet égard un contrôle dont l'expérience m'a démontré la nécessité, j'enjoins à MM. les juges d'instruction, les auditeurs et les grands-juges, dès qu'ils sont nantis d'une affaire, d'en prévenir l'auditeur en chef, en lui indiquant le jour de leur entrée au service. Un formulaire spécial leur sera fourni à cet effet.

Toute négligence dans l'envoi de cet avis en temps voulu attirerait une punition à son auteur.

Berne, le 20 décembre 1890.

A l'occasion d'un cas spécial, le Département militaire suisse a rendu l'ordonnance suivante :

I. En cas de condamnation à la prison, lorsque le condamné est en état d'arrestation à ce moment, la durée de la peine doit être calculée en prenant comme point de départ le jour du jugement.

II. Jusques et y compris le jour du jugement, les frais d'entretien doivent être payés par la caisse du tribunal. (Art. 21 du règlement du 12 février 1890, concernant la comptabilité de la justice militaire.)

III. A partir du jugement, ces frais sont supportés par l'administration militaire fédérale, et doivent être payés par le commissariat supérieur des guerres. (Art. 213 de la loi d'organisation judiciaire pour l'armée, du 28 juin 1889.)

* * *

En portant ce qui précède à leur connaissance, j'invite MM. les grands juges à veiller à ce que MM. les greffiers se conforment à l'art. II ci-dessus.

L'auditeur en chef, Eugène Borel, colonel.

BIBLIOGRAPHIE

Les Milices suisses de 1800 à 1850, grand album illustré, par A. von Escher, ancien capitaine d'infanterie.

Nous ne pouvons donner une meilleure idée de cette importante et charmante publication qu'en reproduisant ici, dans sa teneur exacte, le prospectus que l'honorable auteur vient d'adresser à MM. les officiers :

« Le Conseil fédéral ayant fait l'acquisition de mon ouvrage l'*Armée suisse de 1800-1890* et encouragé de toutes parts à en publier une reproduction pour le mettre à la portée du public en général, je me permets de vous adresser ci-joint, à titre de spécimen, la *1r livraison* de *4* planches reproduites par la chromolithographie, en vous priant de vouloir bien appuyer ce travail par votre souscription.

Les 500 dessins originaux qui composent l'ouvrage sont exécutés avec les soins les plus scrupuleux d'après des sources *authentiques;* les matériaux, dispersés dans les archives, bibliothèques, arsenaux, collections publiques et particulières, etc., ont été réunis avec beaucoup de peine, et en les étudiant comparativement avec les ordonnances et les règlements divers, je suis arrivé à donner un tableau

consciencieux de nos institutions militaires de cette époque et de leur développement historique.

Ces dessins ont été jugés favorablement par des officiers supérieurs compétents et recommandés tout particulièrement par MM. le général Herzog, col.-div. Lecomte, col. Feiss, etc., de sorte qu'il est à espérer que les résultats de mon entreprise correspondront aux vœux de ces honorables experts tendant à une large popularisation de cet ouvrage.

La reproduction annoncée sera composée (pour le moment) de *50* planches, représentant les *Milices de tous les cantons de 1800 à 1850*, au moyen de tableaux animés des uniformes *très variés et très caractéristiques*, en choisissant l'*époque la plus intéressante* à laquelle *chaque canton* avait son organisation militaire spéciale.

La publication aura lieu par *12 ½ livraisons* de *4* planches chacune au prix de fr. *4* par livraison.

La reproduction *chromolithographique* est exécutée par l'établissement artistique de Frey et Conrad à Zurich, connu très avantageusement; il y a donc toute garantie que les planches seront d'un travail particulièrement soigné, élégant, artistique, malgré le prix très modéré.

L'exécution de cet ouvrage exigeant des frais très considérables, la publication ne pourra avoir lieu qu'à condition d'une souscription suffisante.

En vous priant, Monsieur, de vouloir bien appuyer cette entreprise par votre souscription et d'utiliser le bulletin de souscription ci-joint, si non, de retourner les *4* planches.

Avec considération

Zurich, décembre 1890. A. v. ESCHER, capitaine. »

NB. Ajoutons à ce propectus, qui nous paraît aussi sincère que modeste, que les 4 planches spécimen que nous avons eu l'occasion d'examiner sont à tous égards dignes d'éloges. Nous ne pouvons que recommander vivement la publication de M. v. Escher à la souscription des officiers et de toutes nos bibliothèques.

Taschenkalender für schweizerische Wehrmänner 1891. 15e année. Frauenfeld, Huber, éditeur.

Comme toutes les années, la maison Huber vient de faire paraître ce petit annuaire qui a toujours obtenu un grand succès. C'est en effet ce qu'on peut trouver à la fois de plus simple et de plus complet comme manuel du soldat.

Outre les nombreux articles des livraisons précédentes, le Taschenkalender de 1891 s'est enrichi d'une certaine quantité de chapitres nouveaux, tels que des extraits des ordonnances sur la mobilisation des troupes, sur l'entretien des effets militaires, sur l'organisation judiciaire, etc.

Une heureuse innovation paraît être l'indication du lieu de dépôt des cartes fédérales. Une grande partie des articles de l'année passée a dû naturellement être remaniée pour être tenue au courant des changements opérés.

Bref, ce petit volume contient tout ce qu'il faut au soldat et il est fo^rt regrettable que nous n'ayons pas son équivalent en français.

Notons encore que le volume est orné d'une phototypie avec biographie du regretté colonel Pfyffer.

Atlas Stieler, nouvelle édition. Librairie Benda, rue Centrale, Lausanne.

La 27e livraison vient de paraître. Elle contient trois belles cartes, sous les trois numéros ci-après :

N° 9. *Empire allemand*, au 1 : 3700000.
N° 61. *Asie centrale et Indes*, au 1 : 7500000.
N° 62. *Empire chinois*, au 1 : 12500000.

OUVRAGES REÇUS :

Etudes de guerre, par le général Lewal. *Tactique des renseignements*, avec figures. Tome II. Paris, librairie L. Baudoin et Cie.

L'Allemagne et l'armée allemande. Livret de campagne, par Jean Povolni. Paris, 1891. L. Baudoin et Cie, éditeurs.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

L'école des sous-officiers d'infanterie qui, par exception, vient de s'ouvrir au Tessin, à l'occasion des élections à la Constituante, comprend les sous officiers de la Ire divison (et non des huit divisions d'armée, comme on l'avait d'abord annoncé). Elle compte un effectif d'environ 250 hommes.

Elle est commandée par M. le colonel Coutau, instructeur en chef de la 1re division, avec son état-major spécial d'instructeurs, lesquels foxrniront les cadres de la csmpagnie.

L'excédent des recettes du tir fédéral de Frauenfeld, soit le bénéfice net de l'entreprise, est de 90,000 fr. Cela montre que le système est tout simplement vicieux, pour ne pas dire scandaleux.

Aussi le prochain tir fédéral fait-il déjà l'objet d'un vrai marché entre Uri et Glaris.

Plusieurs journaux ont annoncé que des difficultés avaient éclaté entre la Confédération et les fabricants chargés de la confection des

pièces du nouveau fusil, difficultés dont la conséquence serait de retarder considérablement le moment où la distribution des armes pourrait être faite à la troupe.

Nous sommes en mesure de rassurer le public. Ce sont là des bruits erronés auxquels il faut se garder de donner créance. La vérité est que quelques fabricants avaient trop présumé de la rapidité avec laquelle ils pourraient monter l'outillage nécessaire, et qu'un nouveau délai leur a été accordé, mais sans aucune autre modification du cahier des charges. Au surplus, les premières livraisons commencent ce mois-ci, et jusqu'à présent tout marche à merveille.

Ajoutons que la nouvelle poudre, elle aussi, tient toutes ses promesses. Moins délicate que la poudre noire, elle peut sans détérioration subir l'humidité ; une nouvelle dessiccation artificielle ou naturelle suffit pour lui rendre ses qualités. On a reconnu d'autre part que la vitesse initiale qu'elle imprime au projectile est un peu supérieure aux prévisions. Des expériences se poursuivent afin de voir si cet avantage peut être conservé avec la fabrication en grand de la poudre.

Il serait question, d'après certains bruits en cours, de changer le modèle du sabre de cavalerie de l'armée suisse. Une commission convoquée à cet effet se serait prononcée pour un type d'arme plus légère, dans laquelle la pointe, ou plutôt l'extrémité, serait, de par son épaisseur, plus lourde que la partie de la lame voisine de la garde.

Aux manœuvres d'automne de 1891, sur la Thour, les deux divisions VI et VII paraîtront complètes, avec leur parc et leur bataillon du génie.

Les deux régiments de landwehr qui seront appelés aux manœuvres sont les régiments 3 (Vaud) et 29 (Glaris, Schwytz et Uri).

Le régiment 3 (lieut.-colonel Carrard) comprend les bataillons d'infanterie 7 (major Bron), 8 (major Léderrey) et 9 (major Morel).

Les manœuvres auront lieu du 24 août au 12 septembre ; la landwehr n'entrera en ligne que les premiers jours de septembre.

Une convention vient d'intervenir entre les cantons faisant partie de la V[e] division, soit Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure et Argovie. Dorénavant les officiers subalternes recevront à leur promotion un brevet de date uniforme pour les quatre cantons.

Le recensement des chevaux, fait en automne dans un but militaire, a donné les résultats suivants :

Total des chevaux en 1890,	83,094
» » » 1877,	80,879
Augmentation,	2,215

Dans ce recensement, on n'a pas tenu compte des chevaux de

moins de quatre ans (des mulets de trois ans), des chevaux de cavalerie et des remontes de cavalerie.

Ce chiffre de 83,094 chevaux se décompose comme suit :

Chevaux d'officiers :	
D'officiers incorporés,	862
Dressés,	2,434
Bons pour être montés,	1,374
	4,670
Chevaux de sous-officiers :	
Dressés,	1,421
Bons pour être montés,	3,041
	4,462
Chevaux de trait :	
Pour batteries attelées,	22,654
Pour bataillons du train et train de ligne,	25.619
Bons en cas de besoin,	10,140
	58,413
Mulets bons comme bêtes de somme,	1.544
Total de tous les chevaux propres au service,	69,089
Total de tous les chevaux impropres au service,	14,005
Total,	83,094

Si l'on compare ces résultats avec ceux de 1877, on s'aperçoit que, au point de vue de la qualité, il y a amélioration notable dans toutes les rubriques et que, d'autre part, le nombre des chevaux impropres au service a diminué de près de 14,000.

On remarque une diminution de l'effectif des chevaux dans les cantons suivants : Uri, 415 ; Unterwald, 68 ; Glaris, 83 ; Fribourg, 607 ; Schaffhouse, 34 ; Appenzell, 30 ; Argovie, 151 ; Tessin, 125 et Vaud, 537.

Par contre il y a eu augmentation dans les cantons de Zurich, 982 ; Berne, 127 (y compris toutefois la régie fédérale) ; Lucerne, 77 ; Schwytz, 61 ; Zoug, 116 ; Soleure, 35 ; Bâle-Ville, 366 ; Bâle Campagne, 33 ; St-Gall, 1064 ; Grisons, 465 ; Thurgovie, 412 ; Valais, 177 ; Neuchâtel, 133 et Genève 259.

D'après les arrondissements de division, il y a augmentation de l'effectif dans les IIe, IIIe, IVe, VIe et VIIe, et diminution dans les Ier V^e et VIIIe.

Vaud. — Le Conseil d'Etat, a nommé en date du 9 décembre 1890, au grade de *lieutenant d'artillerie :*

a) Artillerie de campagne (batteries attelées) MM. Bujard, Ernest, à Lavigny, batterie n° 7 ; Moreillon, Maurice, à Lausanne, batt. n° 4.

b) Artillerie de position : MM de Vallière, Louis, à Lausanne, compagnie n° 8 ; Gros, Louis, à Mont s. Rolle, comp. n° 9.

En date du 20 décembre 1890, au grade de lieutenant de cavalerie

(dragons) : MM. Viquerat, Arnold. à Donneloye, escadron n° 3 ; Burnat, Eugène, à Vevey, escadron n° 1.

Font mutation dans l'infanterie : MM. Beausire, Isaac, 1er lieutenant, Moudon, de bat. fus. 4, comp. 1, à bat. 6 comp. 2 ; Gilliard, Henri, 1er lieut., Orbe, de 5, 2 à 6, 4 ; Nicodet, Antoine, 1er lieut., Yverdon, 6, 2 à 5, 2; Margot, Daniel, 1er lieut., Ste-Croix, 6, 4 à 4, 1 ; de Meuron, Edouard, 1er lieut., Lausanne, 7, 1, surnuméraire à 7, 1 effectif; Feyler, Fernand, 1er lieut., Lausanne, 9, 4, surnum. à 9, 1 surnum. ; Lemat, Eugène, lieutenant, Lucens, de 4, 1 à 6, 4; Falquet, Agénor, lieut., Lapraz, de 3, 3 à 3, 1 ; Dubuis, Alphonse, lieut., Lausanne, de 7, 4 à 7, 2; Weber, Edouard, lieut., Vevey, de 9, 1 à 8, 3 ; Benvegnin, Alf., lieut., Vufflens-la Ville, de 3, 1 à 3, 3 ; Badoux, Oscar, lieut., Crémin, de 6, 4 à 4, 1 : de Jongh, François, lieut., Lausanne, de 7, 2 à 7, 4 ; Borel, Gustave, lieut., Lausanne, de 9, 3 à 9, 1 ; Warnéry, Marc, lieut., Lausanne, de 8, 2 surnum. à 8, 4 effectif ; Weber, Robert, lieut., Vevey, de 1, 2 lw. surnum. à 2, 1 ; Terrisse, Henri, lieut., Lausanne, de 1, 2 à 3, 1 ; Hermann, Eugene, lieut , Lausanne, de 2, 4 à 3, 2 ; Pidoux, Félix, lieut , Treytorrens, de 4, 2 à 5, 1 ; Pitton, Emile, lieut., Oppens, de 6, 1 à 6, 2 ; Barraud, Maurice, lieut., Lausanne, de 7, 2 à 9, 3.

Les *lieutenants d'infanterie* nommés le 22 novembre dernier ont été incorporés comme suit : MM. Jaccoud, Elie, à Sugnens, bat. fus. 5, 2 lw.; Chausson, Jules, à Lausanne, 7, 1 lw. ; Chavannes, Emile, à Lausanne, 7, 4 lw. ; Zimmermann, Georges, à Ch.-le Veyron, 1, 2 lw. ; Despland, Percival, à Lausanne, 7, 2 lw. ; Thélin, Charles, à Lausanne, 8, 2 lw. ; Vuagniaux, Oscar, à Arrissoules, 6, 4 lw.; Cochard, Louis, à Chernex, 8, 4 lw. ; Milliquet, Edmond, à Pully, 7, 3 lw. ; Guex, Auguste, à Lachaux, 2, 4 lw. ; Savary, Ferdinand, à Faoug, 6, 1 lw. ; Rochat, Alfred, à l'Abbaye, 3, 4 lw. ; Chenuz, Armand, à Montricher, 2, 4 lw. ; Monod, Henri, à Corsier, 9, 4 lw. ; Pilicier, Louis, à Yverdon, bat. carab. 1, 2 lw. ; Pittet, Paul, à Cuarnens, bat. carab. 1, 4 lw.

— Nous apprenons avec regret la mort de M. le lieutenant-colonel Adrien Favre, préfet du district de Vevey et commissaire des guerres de la 1re division.

Ses obsèques, qui ont eu lieu le 25 décembre à Montreux, ont réuni une nombreuse et sympathique assistance.

Zurich. — Le lendemain de Noël est mort à Zurich M. le colonel Stadler, ancien instructeur d'arrondissement de la IVe division. M. le colonel Stadler était un des doyens de notre corps d'officiers. Il fut longtemps instructeur dans les anciennes écoles centrales et dans les écoles d'état-major que dirigeait à Thoune feu M. le colonel Hofstetter. Tous ceux qui ont servi sous les ordres du colonel Stadler se souviennent de cet homme aimable et de ses excellentes leçons. Lors de la mise sur pied à l'occasion de la guerre franco-allemande, il commandait la VIe division.

France. — Le 4me concours national de tir français aura lieu en 1891 à Lyon, du 16 au 27 juillet, soit pendant 12 jours. L'organisation de ce tir a été confiée aux sociétés de tir de Lyon : la société de tir de l'armée territoriale, les tireurs du Rhône et la société de tir de Lyon, sous le patronage du comité directeur de l'Union nationale

des sociétés de tir de France. Le comité de direction compte 41 membres choisis dans les sociétés organisatrices, parmi lesquels 4 représentants du Conseil municipal et du Conseil général de Lyon; M. le Dr Gailleton, maire de Lyon, en est le président et M. F. Monod, l'excellent et sympathique secrétaire de la société de tir de Lyon, le secrétaire général.

Les autorités de Lyon ont déjà voté pour ce tir une allocation de fr. 20,000 et tout fait prévoir qu'ensuite de l'appel qui sera adressé à toutes les sociétés de tir de France, le chiffre des prix et primes atteindra fr. 150,000.

Le tir comporte un ensemble de 130 cibles dont 70 au Grand camp, 40 au tir de Lyon et 20 au nouveau stand des tireurs du Rhône; ces trois emplacements seront sans doute reliés entre eux, comme en 1885, par un Decauville.

Le comité espère que le championnat de France se tirera au fusil Lebel à trois cents mètres, les autres tirs se feront tous aux distances de 200 et 300 mètres, sauf pour le revolver.

— La nouvelle carabine de la cavalerie, dite modèle 1830, va être très prochainement mise en distribution; on commencera par la cavalerie des 6e et 7e régions. La longueur de l'arme est de 0m90, alors que le modèle 1874 avait 1 m. 27. Un magasin contenant un chargeur mobile à 3 centimètres servira pour le tir à répétition.

— La concession du chemin de fer de Beauzée à Verdun vient d'être donnée définitivement.

La nouvelle ligne aura une largeur de 1 mètre; elle reliera le grand camp retranché de la Meuse avec les lignes en exploitation de Bar-le-Duc à Clermont, de Triaucourt à Hérouville et de l'Isle-en-Barrois à Rembercourt. Ces lignes ont une longueur totale de plus de 120 kilomètres. Lorsque la ligne de Verdun à Beauzée sera terminée, le réseau meusien à voie de 1 mètre aura 150 kilomètres en exploitation et recevra certainement de nouveaux accroissements.

— D'après le nouveau tableau annuel de la répartition des troupes françaises, l'armée française comprend actuellement:

Pour l'infanterie: 162 régiments d'infanterie, 30 bataillons de chasseurs à pied, 4 régiments de zouaves, 4 régiments de tirailleurs algériens, 2 régiments etrangers, 5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique, 4 compagnies de fusiliers de discipline.

Pour la cavalerie: 12 régiments de cuirassiers, 29 régiments de dragons, 21 régiments de chasseurs, 12 régiments de hussards, 6 régiments de chasseurs d'Afrique, 4 régiments de spahis, 8 compagnies de cavaliers de remonte.

Pour l'artillerie: 38 régiments d'artillerie, 16 bataillons d'artillerie de forteresse, 2 régiments de pontonniers, 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie, 3 compagnies d'artificiers.

Pour le génie: 3 regiments.

Il y a en outre: 20 escadrons du train des équipages militaires, 20 sections de secrétaires d'état-major et de recrutement, 25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration, 25 sections d'infirmiers militaires, 27 légions de gendarmerie et la garde républicaine de Paris.

Depuis le commencement de 1890, les modifications survenues portent sur la suppression du 4e régiment de tirailleurs tonkinois et

de la compagnie de pionniers de discipline et sur la création récente du 29e régiment de dragons.

Allemagne. — L'introduction de la poudre sans fumée va nécessiter, de l'avis du comité d'etude du grand état-major, la modification de l'uniforme de certaines armes allemandes.

En voici l'énumération :

Infanterie de ligne : Usage réglementaire de la coiffe de petite tenue en campagne de guerre, c'est-à-dire retrait dans le fourniment du casque à armatures et pointe en cuivre.

Chasseurs à pied : Suppression des attilas rouges.

Cavalerie : Hussards de la garde, hussards de Ziethen et hussards de Blücher : suppression du dolman pourpre, et enfin suppression de la blouse en cuir blanc des cuirassiers blancs.

Tous les autres effets en cuivre seront dépolis.

— Les *Nouvelles de Hambourg*, le journal de M. de Bismarck, critiquent très vivement la haute direction militaire, qui a mis successivement en non-activité de remarquables écrivains tacticiens comme les généraux Verdy du Vernois et Boguslawsky. Il y a quelques années déjà, M. Golz fut obligé de prendre du service en Turquie.

Dernièrement, un autre excellent général a été exilé dans une forteresse de la frontière avec cette remarque « qu'il vaut mieux se taire que d'écrire ».

Dans ces conditions, ajoute ce journal, la littérature militaire dépérit. Les officiers sont forcés de signer leurs articles ; leurs ouvrages sont exposés aux sarcasmes des camarades qui les appellent « gratte-papiers, plumitifs, etc., etc. »

En outre, leur carrière est brisée ; de sorte que les écrivains militaires sont devenus rares et ne se trouvent plus que parmi les officiers en retraite.

Italie. — Un grave sinistre a frappé le 1er régiment alpin aux abords du col Tanarello près du col de Tende.

Le 12 décembre, deux détachements de ce régiment, chacun de six soldats commandés par un officier, ont été chargés de reconnaître si le col des Signori et le col Tanarello, entre la haute vallée du Tanaro et celle de la Roia, étaient praticables et si les Français ne s'avançaient pas un peu trop dans ces parages.

Le premier détachement était commandé par le lieutenant Maddalena, le second par le lieutenant Zanzucchi. L'itinéraire était Chiaggie, Tanarello, Briga.

Le lieutenant Maddalena se dirigea de Canino vers le col des Signori. Voyant l'impossibilité de poursuivre à cause de la grande quantité de neige et de la tourmente, il rétrograda à Ormea ; deux des soldats eurent les pieds légèrement gelés.

Le lieutenant Zanzucchi, parti de Chiaggie, est bien arrivé au col Tanarello. De là ce brave détachement poussa jusqu'au refuge de Saccarello. Pour redescendre, au lieu de revenir sur ses pas, il crut devoir abréger et commença une de ces glissades sur la neige, familières aux montagnards et aux clubistes alpins. Mal leur en prit. Ils mirent en mouvement la neige fraîche qui, formant avalanche, les précipita dans le ravin au-dessous, à environ mille mètres. La tourmente dominait.

Deux soldats, échappés à la catastrophe, mais impuissants à rien

faire seuls pour leurs camarades, sont retournés chercher du secours.

Après mille peines, on a retrouvé gelés les cadavres du lieutenant Zanzucchi et de trois soldats.

Des deux autres soldats que l'on croyait morts, un a été retrouvé sain et sauf; l'autre est toujours sous la neige.

Les funérailles, qui ont eu lieu le 18 décembre à Briga, ont été imposantes. Le général Pelloux, inspecteur des Alpins, y a prononcé un émouvant discours.

Russie. — On a appris avec plaisir que la Société parisienne dite des amis de la Russie, réunie dimanche 14 décembre en assemblée générale à Paris, a voté à l'unanimité sa dissolution.

Un ordre du jour constate que la société « dont le but était de développer les relations amicales et économiques de la France et de la Russie » s'étant vu refuser par le gouvernement français, à la demande de l'ambassade russe à Paris, l'autorisation administrative, ne pouvait pas « accepter une situation tolérée, si elle ne fait rien, mais illégale, si elle veut agir. »

On ne peut que féliciter cette société d'avoir su réparer ainsi l'absence de tact qui avait présidé à sa fondation.

Portugal. — L'expédition militaire que le gouvernement portugais destine au Mozambique s'est embarquée à Lisbonne dimanche 21 décembre. Le corps expéditionnaire est commandé par M. Neves Ferreira, ancien gouverneur du Mozambique. Les troupes comprendraient deux régiments d'infanterie, une brigade de troupes de montagne, une compagnie d'artillerie, un détachement du génie et deux escadrons de cavalerie. Les soldats sont armés du fusil à répétition qui est aussi en usage dans la marine française, le kropatchek. Les étudiants volontaires ont renoncé à leur projet d'expédition.

Ainsi le Portugal paraît fermement décidé à mettre un terme au conflit que soulève la défense de Manica, où ont eu lieu dernièrement des escarmouches entre sujets portugais et agents de la Compagnie anglaise au sud de l'Afrique, provoquées par ces derniers.

Mexique. — La *Revista militar mexicana* du 1er décembre, après avoir récapitulé les diverses armes encore employées dans l'armée mexicaine : Remington et Winchester de gros calibre, avec ancienne poudre à fumée, ajoute les insinuations ci-après :

« Nous voyons par là que nos armes à feu portatives doivent être changées.

» Les grandes nations militaires de l'Europe et même des nations secondaires ont adopté le fusil de petit calibre et la poudre sans fumée. Jusqu'à présent, le meilleur fusil est le fusil Lebel; mais le Mannlicher autrichien, le fusil allemand moderne, le Schmidt suisse et d'autres sont ses dignes compétiteurs. Nous ne pourrions pas acheter des fusils Lebel parce qu'il est presque sûr que l'on ne nous en vendrait pas, et que si l'on nous en vendait, ce serait sans les munitions nécessaires. Il n'est guère possible non plus que l'Autriche et l'Allemagne nous vendent de leurs fusils de munition, mais nous croyons que la Suisse nous vendrait des fusils Schmidt, et comme les machines actuelles en produisent 300 par jour, dans trois ans au moins nous aurions les 30,000 dont nous avons besoin. » !!!

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIe Année. N° 2. Février 1891

AVIS

En commençant la trente-sixième année de son existence, la *Revue Militaire Suisse* vient remercier ses lecteurs et collaborateurs de l'appui qu'ils lui ont prêté jusqu'ici. Son Comité de rédaction exprime l'espoir que cette bienveillance, qui lui est nécessaire pour accomplir sa tâche, lui sera conservée.

La *Revue Militaire Suisse* continuera à paraitre en 1891 sous forme de fascicules mensuels d'au moins 48 pages. Les douze numéros de l'année forment un beau volume d'environ 600 pages, avec planches, cartes, croquis, etc.

Organe des intérêts de l'armée suisse et de ses diverses Sociétés d'officiers, publication étrangère à tout esprit de parti ou de coterie, ainsi qu'à toute idée de spéculation et de profits matériels, la *Revue Militaire Suisse* demeure une tribune ouverte à chacun. Les officiers qui ont des vœux ou des remarques à émettre, des idées ou des propositions à développer pour le bien de l'armée, d'une de ses armes ou branches de service, peuvent s'adresser à nous avec confiance. Leurs articles seront toujours insérés, moyennant qu'ils soient écrits en termes convenables.

La *Revue Militaire Suisse* fera son possible pour fournir à ses lecteurs d'utiles renseignements et des documents instructifs, de préférence à d'oiseuses

polémiques ou à de transcendantes appréciations critiques. Les efforts du Comité de rédaction tendront constamment à apporter des améliorations dans, ce domaine et à augmenter dans la mesure des ressources dont il pourra disposer, les cartes, planches et autres suppléments dont le nombre trop restreint a souvent marqué de regrettables lacunes dans notre rédaction.

Pour obtenir ce résultat et pour rester à la hauteur de sa tâche — devenue toujours plus difficile par suite des progrès incessants des arts et des sciences militaires — notre *Revue* a besoin du concours de tous, concours de collaboration et de bons avis aussi bien que d'abonnements et d'appui financier.

C'est pourquoi nous prenons la liberté de recommander la *Revue Militaire Suisse* à la bienveillance de ses anciens abonnés et à celle des jeunes militaires n'ayant pas encore pris d'abonnement, ainsi qu'aux autorités et sociétés militaires avec lesquelles elle est en rapport depuis de longues années.

Les personnes qui ne refuseront pas l'un des deux premiers numéros de l'année 1891 seront considérées comme abonnées.

La Rédaction.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Par an.
Pour la Suisse	Fr. 7 50
Pour les pays de l'Union postale. .	» 10 —
Pour les autres pays	» 15 —

Etude critique du projet d'un nouveau règlement d'exercice de l'infanterie suisse.

Le Conseil fédéral suisse, vu un rapport du département militaire fédéral, *arrête:*

1. Le projet présenté d'un règlement d'exercice pour l'infanterie suisse est approuvé.

2. Le règlement entre immédiatement en vigueur, à l'exception des chapitres sur la charge et le retrait des cartouches (vider le magasin), qui entreront en vigueur au moment où les fusils, modèle 1889, seront remis aux troupes.

3. Une seconde édition du règlement sera publiée à la fin de l'année 1891 ; elle contiendra les changements qui auront été reconnus nécessaires dans l'intervalle.

4. Sous la réserve mentionnée au chiffre 2 ci-dessus, le règlement d'exercice, Ire à IIIme partie, du 24 mars 1876, et la IVme partie, avec appendice, du 13 juin 1887, sont abrogés.

5. La présente décision sera communiquée aux Chambres fédérales par la voie du rapport de gestion.

6. Le département militaire fédéral est chargé de l'exécution des chiffres 1 et 2 du présent arrêté.

Berne, le 23 décembre 1890.

Au nom du Conseil fédéral suisse, *Le Président de la Confédération:* L. RUCHONNET. *Le Chancelier de la Confédération:* RINGIER.

Le règlement adopté par l'arrêté ci-dessus, tout en ayant comme base le projet dont nous avons commencé l'étude dans nos numéros précédents, en diffère d'une manière sensible sur un grand nombre de points. Dans ces conditions continuer notre publication n'aurait aucune utilité pratique. Le but que nous poursuivions en critiquant le projet 1890 était la suppression d'une partie des innovations qu'il renfermait, innovations plus dangereuses qu'utiles suivant nous. Nous espérions ainsi accentuer le mouvement d'opposition qui commençait à se manifester dans le corps des officiers d'infanterie. L'objet de notre critique disparaissant, la critique doit disparaître aussi.

L'examen rapide que nous avons pu faire jusqu'ici du règlement adopté le 23 décembre 1890 nous prouve que différentes de nos critiques n'étaient pas sans fondement, puisque les nouvelles dispositions adoptées leur donnent raison. C'est ainsi que les commandements dont nous nous plaignions de « *Mettez la bayonnette,*

déposez les sacs. etc., » ont été supprimés, et ceux du règlement de 1876 rétablis. C'est ainsi encore que le chapitre de *l'école de section, ordre dispersé,* a été complètement remanié ; la pluralité des guides tombe, ce qui est fort heureux : « Le troisième groupe est toujours groupe de direction pour autant qu'aucun autre n'a été désigné... » « L'homme du premier rang de la troisième file de chaque groupe suit son chef de groupe comme homme du centre... » De même, la place des sous-officiers dans la section en ordre serré est mieux choisie. Les deux sergents sont guides de droite et de gauche du premier rang. Ils ne commandent pas de groupes dans le déploiement. Deux caporaux sont guides de droite et de gauche du second rang, les deux autres, au premier rang sont placés à l'aile droite des groupes du centre. Enfin, la rédaction, tout en souffrant encore quelques remaniements, est infiniment supérieure à celle du projet.

En revanche, certaines dispositions dont nous eussions préféré le retranchement ont été maintenues. Tel est le cas pour la colonne de marche par groupes.

Nous regrettons aussi très vivement que le département militaire n'ait pas admis un mouvement plus approprié que celui de l'arme suspendue pour les honneurs à rendre au drapeau. Saluer le drapeau en mettant l'arme à la bretelle n'est pas rendre un honneur. Si peu exigeant soit-on sur la question des formes, il faut reconnaître que le drapeau mérite mieux que cela.

Enfin, de nouveaux changements ont été introduits. Le plus important est la suppression du feu de salves. Il n'y a plus que deux genres de feux :

1° Le feu d'une cartouche, qui ne comprend chaque fois qu'un coup par homme, et s'exécute au commandement de : *feu d'une cartouche* — *Armes* (direction, but, hausse) — *coup.*

2° Le feu de magasin qui s'exécute comme par le passé.

Le nouveau règlement, jusque et y compris l'école de compagnie a été appliqué à l'école des sous-officiers de la 1re division, à Bellinzone. On en dit le plus grand bien. Nous y reviendrons, et nous en entreprendrons l'étude détaillée. Nous ne voulons pas le faire cependant sans avoir pu nous convaincre de ses avantages ou de ses inconvénients en le voyant pratiqué dans une ou deux écoles de recrues. L'expérience est encore le meilleur des maîtres. En s'inspirant de ses enseignements notre étude acquerra plus de valeur, et nos lecteurs seront les premiers à pouvoir en profiter.

Rassemblement de troupes de 1890.

Manœuvres de brigades.

(Suite.)

Ire DIVISION. — JOURNÉE DU 5 SEPTEMBRE.

La brigade Est a donc maintenant sa position à Vaulruz, obligeant l'adversaire à la retraite. En conséquence le directeur des manœuvres a donné comme suit l'idée spéciale pour la journée du 5 septembre :

Brigade Est.

L'ennemi, après son attaque du 4 septembre, s'est établi sur les hauteurs de Sommentier.

La brigade « Est » reçoit l'ordre de l'attaquer le 5 septembre au matin et de le repousser de l'autre côté de la Glane.

L'infanterie (pointe d'avant-garde), ne doit pas dépasser sa ligne d'avant-postes avant 9 heures.

Quartier général de Romont, le 4 septembre 1890.

Le commandant de la Ie divivion,
P. CERESOLE.

Brigade Ouest.

L'ennemi se prépare à attaquer la brigade « Ouest ».

La brigade « Ouest « reçoit l'ordre de prendre position sur les hauteurs de la Magne et d'y attendre l'ennemi.

La position doit être occupée à 9 heures du matin

Quartier-général de Romont, le 4 septembre 1890.

Le commandant de la I division,
P. CERESOLE.

Le chef de la brigade « Ouest » prend aussitôt ses dispositions pour l'occupation et la défense de la position désignée :

Ordre pour le 5 septembre.

La brigade s'est repliée sur les hauteurs de Sommentier. L'ennemi paraît se préparer à l'y attaquer. Nous l'attendrons à la Magne-Rouvenoz, dans une position qui sera occupée comme suit,

front contre la Joux, de manière à le repousser et à reprendre vigoureusement l'offensive :

1re ligne : Bataillons 7 et 9.
2e ligne : » 8.
3e ligne : Réserve, régiment 4.

Le commandant de l'artillerie reconnaîtra une position en la Sapallaz.

Le bataillon de carabiniers n° 1 couvrira la droite de la position d'artillerie.

Les troupes se réuniront à 7 ½ h. au Paquier (S.-E. de Sommentier), où les ordres de détails seront donnés.

Le bataillon 7 s'y rendra par les bois de Bamp et Lieffrens.
Le bataillon 9 par au Chaffaz-les Planches.
» 10 » »
» 11 par les Crétilles-Sommentier.
» 12 par Chavannes-les-Forts-Praz-Mottey.

Les troupes d'avant-postes se replieront à 8 heures dès que la position sera occupée.

Au Paquier, les médecins des divers corps se mettront aux ordres du médecin de brigade pour l'organisation du service.

Le service d'exploration sera fait par la cavalerie qui a reçu des ordres spéciaux.

Le train de combat se réunira à Sommentier où il attendra des ordres.

Les vivres seront touchés à 8 h. du matin à Siviriez, à l'est de la route Siviriez-Ursy.

Les cantonnements seront entièrement évacués et la colonne des vivres et bagages attendra des ordres au sud de Siviriez, à gauche de la route Siviriez-Ursy.

Pendant le combat, les rapports me trouveront sur la crête, « En Rouvenoz ».

Siviriez, 4 septembre 1890.

Le commandant de la IIe brigade d'infanterie :
(Signé) DAVID, colonel.

Ordre pour les avant-postes pour le soir du 4 septembre.

L'ennemi occupe Vaulruz-La Sionge.

Nos troupes se sont repliées derrière les positions de Sommentier et cantonnent dans la région Mézières-Siviriez-Prez-Chavannes-les-Forts.

Le service des avant-postes sera fait par les bataillons 8 et 11.

Ligne des avant-postes : Les Ecasseys-La Magne-à Monnaz.

Secteur de droite : Les Ecasseys-La Magne-Les Hôpitaux (carte au $^{1}/_{25000}$), bataillon 8.

Secteur de gauche : La Magne (les Hôpitaux), à Monnaz, bataillon 11.

Le service des patrouilles sera fait activement entre les deux secteurs.

Le service d'exploration sera fait en avant par la cavalerie qui a des ordres à cet effet.

Mot de ralliement : Cologne.

Mot de passe : Crédule.

Quartier général de la brigade : Siviriez.

Les avant-postes seront placés à 5 h. du matin et protégeront la concentration de la brigade sur les hauteurs de la Magne. A 7 $^{1}/_{4}$ h. ils se rallieront et gagneront le point de ralliement au Paquier.

Siviriez, 4 septembre 1890.

Par ordre : L'officier d'état-major de la IIe brigade
(Signé) J. DE PURY

Instructions pour le commandant de la cavalerie.

Comme complément à l'ordre du commandant de la IIe brigade pour le 5 septembre, je vous prie de vous conformer aux instructions suivantes :

La cavalerie enverra dès 5 $^{1}/_{2}$ h. du matin des patrouilles sur les chemins qui, de Vuisternens-Sommentier-Fort-Lambert-le Crêt, conduisent à Vaulruz, et spécialement :

1. Vuisternens-Sales-Vaulruz.
2. Vuisternens-la Magne-la Sionge-Vaulruz.
3. Fort-Lambert-la Joux-la Sionge.
4. Le Crêt-Mauborget-aux Ponts-la Sionge.

Une forte patrouille d'observation sera établie à la Joux et surveillera activement les routes qui débouchent de Vaulruz.

Dès que l'ennemi aura déployé ses troupes pour l'attaque, l'escadron 3 se tiendra en observation au nord de la Magne, sur le flanc gauche des positions occupées par la brigade.

Les deux compagnies de guides se tiendront à l'aile droite, à Fort-Lambert.

Un détachement de 10 guides se mettra à 8 h. du matin aux ordres du commandant de la brigade au Paquier.

Les avant-postes d'infanterie sont sur la ligne les Ecasseys-la Magne-à Monnaz.

Mot de ralliement : Cologne.

Mot de passe : Crédule.

Les rapports seront dirigés sur la route Siviriez-Sommentier, et dès 7 ½ h. du matin à Rouvenoz (cote 890, carte $^1/_{100000}$).

Siviriez, 4 septembre 1890.

L'officier d'état-major :
(Signé) J. DE PURY.

En conformité de ces dispositions, les hauteurs dominantes de la Magne furent occupées le 5 à 8 h. du matin. A l'aile gauche, en avant de Villargeman, le bataillon 7 formait un crochet défensif du côté du nord, suivant ainsi la crête de la colline. Derrière cette aile le bataillon 8 était en 2e ligne. Continuant la 1re ligne sur la droite, le bataillon 9, « au Rouvenoz » garnissait le centre de la position. Les deux bataillons 7 et 9 avaient couvert leur front de fossés pour tirailleurs couchés. Derrière le bataillon 9, l'artillerie occupait en la « Sappallaz » le haut du plateau. La droite était protégée par le bataillon de carabiniers n° 1 qui couronnait les hauteurs de la Mimolleyre et des Jaquettes, front contre la forêt de la Joux. De la position des carabiniers à la lisière de cette forêt, le champ de tir n'était pas de plus de 500 m., mais il était parfaitement découvert, et en pente raide. En outre, à la lisière même, le ruisseau des grands Marais, sous le feu de la défense, ne pouvait offrir qu'un passage dangereux et accidenté.

Les dispositions prises par le chef de la brigade Ouest en vue d'attaquer cette position avaient été les suivantes :

Le 5 septembre, la 5e brigade combinée devait marcher par Vaulruz et la Joux sur Sommentier cherchant à repousser l'ennemi derrière la Glane.

Ligne des avant-postes : Sales-Grange-Neuve-le Petit Sauvage.

La ligne des avant-postes devait être franchie à 9 heures précises par l'avant-garde. A cet effet, la brigade reçut l'ordre de se réunir à 8 heures du matin près Vaulruz « Gottaz » dans la même formation que la veille, l'infanterie hors de la route. Le bataillon 6 devait former l'avant-garde, et sa pointe se trouver avant 9 heures sur la route Vaulruz-Romont à l'angle du bois de la Jorettaz. La colonne était formée ensuite des bataillons 4 et 5,

du régiment d'artillerie 1 L., et du 1er régiment d'infanterie. Le 1er échelon de munitions devait suivre à un kilomètre de distance. Quant à la cavalerie elle a reçu l'ordre d'éclairer dans la direction de Vuisternens.

Donc, à 9 heures, le mouvement doit commencer. Mais des rapports sont arrivés, signalant l'occupation par l'ennemi d'une position allant de la Mimolleyre aux grandes Planches et au Clos. Des escarmouches de plus en plus fréquentes ont lieu entre la cavalerie et les patrouilles avancées. Le commandant de la brigade ouest ne tarde pas à reconnaître que l'attaque de front, d'une position aussi forte, est impossible. Il décide donc d'accentuer le mouvement sur la gauche, et en se dérobant sous les bois, de prononcer l'attaque sur l'extrême droite ennemie par la forêt de Joux. L'artillerie reçoit en conséquence l'ordre d'occuper l'adversaire et prend position à Grange-Neuve, d'où elle ouvre le feu, toutefois sans grande chance de succès, la distance étant de 3 kil. Pendant ce temps, les deux régiments qui s'étaient massés derrière le bois de la Jorettaz se mettent en mouvement, à l'exception de deux compagnies du bataillon 4, données pour soutien à l'artillerie. En tête marche le bataillon 6, puis vient le bataillon 5, et les deux compagnies restant du 4 ; le 1er régiment suit. La colonne déboite derrière la Jorettaz, protégée par la colline de Grange-Neuve. Elle pénètre dans le bois des Esserts, pour de là passer le haut des Barattes et venir se masser au Pré Bally sous le couvert de la pente, en cet endroit passablement escarpée. Jusque-là la marche s'est faite en bon ordre, mais non sans peine. Les bois sont touffus, les prés marécageux ; quoiqu'il en soit, hommes et chevaux se tirent d'affaire. Une compagnie du bataillon 4 et quelques dragons couvrent le mouvement. A diverses reprises ils repoussent des patrouilles de cavalerie ennemies.

A partir du Pré Bally, un passage dangereux reste à franchir pour venir s'abriter dans la forêt de Joux. C'est le plateau découvert du Sapallaz. Rapidement, la brigade se porte en avant, non sans essuyer un feu d'artillerie assez vif, et bientôt se trouve de nouveau masquée aux Communs dessus. C'est maintenant le moment critique qui va commencer. Il s'agit de passer la forêt de Joux en repoussant les patrouilles ennemies qui l'occupent, et de franchir le ruisseau des Grands Marais, signalé plus haut, pour se lancer le long de cette pente de 500 mètres que nous avons vu être sous le feu du bataillon de carabiniers no 1. Si l'at-

taque surprend l'ennemi, elle a des chances d'aboutir. Mais le surprendra-t-elle ?

La brigade se met encore une fois en marche. Le 2e régiment prend par la droite; il a pour mission d'attaquer le plateau entre la Mimolleyre et la Sapallaz. Le 1er régiment à gauche prend comme direction d'attaque le Clos des Levrats.

Il est 11 h. 20. A ce moment, que s'était-il passé dans les lignes de la défense ? Depuis une demi-heure environ, de nombreux rapports étaient parvenus au commandant signalant la marche de l'assaillant. A 10 h. 3/4 ordre avait été donné au bataillon 8 de quitter l'aile gauche de la position, pour joindre sur la droite le régiment de réserve ; et lorsque quelques instants plus tard les premières sections de la brigade ouest débouchèrent de la forêt, le bataillon 7 à son tour vint rejoindre le 8.

Dans ces conditions l'illusion n'était plus guère possible sur l'issue du combat. L'assaillant disposait de six bataillons. La défense lui en opposait sept; deux déployés en première ligne, les cinq autres, en masse compacte, n'attendant que le moment de culbuter l'ennemi dans le ravin, à l'aide d'une vigoureuse contre-attaque. A l'infériorité du nombre, s'ajoutait pour l'assaillant le désavantage du terrain. Il fallait sortir d'une forêt épaisse, franchir un ruisseau aux rives escarpées et marécageuses, puis, sous le feu de l'ennemi, gravir à découvert cinq cents mètres de pente. En outre, l'artillerie, trop éloignée ne pouvait fournir un appui efficace. Enfin, le contact avait été perdu avec la cavalerie, et l'absence de rapport se faisait sentir depuis longtemps.

Malgré de si nombreux et si sérieux désavantages, les régiments se lancèrent bravement à l'assaut. Le 2e régiment arrive sur la hauteur en avant de la Mimolleyre, mais là, sa gauche se trouve fortement prise à partie, tandis que sa droite essuie quelques coups de canon. Le 1er régiment aussi s'avance à la baïonnette, sur trois lignes, les bataillons 3 et 2 se succédant à 200 m. de distance, sur deux rangs, le bataillon 1 venant ensuite en ligne de colonne par pelotons. Il dégage le régiment 2. Mais à ce moment les cinq bataillons de réserve de la défense se précipitent en avant, descendant la pente la bayonnette au canon, et la contre-attaque va se produire dans toute sa vigueur quand sonne le signal de cesser le combat. Il était midi.

La manœuvre de ce jour a offert beaucoup d'intérêt. De part et d'autres les dispositions avaient été en général bien prises. La défense avait tiré un heureux parti de la position déjà naturelle-

ment si forte qu'elle devait occuper, et l'attaque, malgré les difficultés du terrain, avait été menée avec précision et vigueur.

Après la critique, les troupes gagnèrent leurs cantonnements.

(A suivre.)

St-Maurice comme place d'armes du génie.

On sait que le génie a pour tâche de faciliter par ses travaux techniques les armes combattantes dans toutes les opérations: combat, marche et stationnement.

Pour le combat il doit rehausser l'efficacité des armes en rasant les abords, en rendant lente par des obstacles la marche en avant de l'ennemi dans la zone dangereuse de notre feu ; il doit faciliter la manœuvre rapide de nos propres troupes par l'amélioration ou la création de nouvelles communications, arrachant des haies, renversant des murs, scarpant les talus trop raides de ravins profonds, pontant les cours d'eau ; il doit enfin élever des retranchements qui diminuent les pertes et conservent pour le moment décisif le plus grand nombre d'hommes possible.

Dans l'offensive, les détachements du génie qui marchent avec l'avant-garde ou à la tête des gros des bataillons de 1re ligne, renversent les obstacles qui gênent la marche en avant, ou mettent lestement en état de défense des objets du terrain quand les troupes menacent d'être rejetées en arrière.

Sans nous étendre sur les travaux que nécessitent les marches et la castramétation, résumons les travaux du génie :

Dégager le champ de tir ;

Non seulement créer des communications ou les couper, mais d'une manière générale rendre le terrain praticable ou impraticable ;

Etablir des retranchements (fortification dans le sens restreint du mot).

Parmi ces travaux, les ponts jetés sur les grandes rivières telles que le Rhin, l'Aar, le Rhône, la Reuss et la Limmat, sont de nature stratégique. On les construit pour le passage de 10 à 20,000 hommes au moins. Les travaux de chemin de fer sont également de nature stratégique ; il en est de même dans la plus grande partie des cas, des télégraphes et signaux optiques.

Tous les autres travaux, fortification dans son sens le plus

large, comprenant non seulement les retranchements, mais tout ce qui peut favoriser l'effet de nos armes, nos mouvements, contrarier l'adversaire, sont de nature tactique.

Ce n'est pas, en général, par leur quantité que les fortifications seront utiles. Etablir par exemple des points d'appui sur chaque mamelon est non seulement inutile, mais nuisible. L'art consiste à établir les fortifications aux endroits convenables, de manière à répondre aux exigences tactiques et aux intentions du commandant supérieur. L'art consiste aussi à résoudre le problème avec le moins de travail possible, de manière à conserver les forces de l'homme pour l'action du lendemain. Puis, ce qui est une chose capitale mais qu'on oublie trop facilement, par la disposition de l'ensemble le fortificateur doit chercher à arracher à l'adversaire le choix du point d'attaque en le forçant d'attaquer dans certaine direction déterminée.

Mais pour être à même de résoudre ainsi la tâche, il faut ou il faudrait que l'officier du génie fût avant tout tacticien, qu'il ne considérât pas la fortification comme une science à part, mais comme une partie de la tactique subordonnée à la tactique, et les travaux comme un des moyens de la tactique pour arriver au but.

Il est impossible d'élever un système de fortification ou même un point d'appui sans qu'on se figure en même temps l'attaque et la défense. C'est là-dessus que se base la conception des travaux à établir. Cette conception doit être non seulement juste, mais rapide. L'hésitation n'est plus permise aujourd'hui. Dans la guerre mobile l'officier du génie arrive sur place presque toujours en même temps que la troupe. Pendant que cette dernière forme les faisceaux, pose les sacs à terre et touche les outils, il s'oriente, fixe la ligne de feu, fait le piquetage des angles et points extrêmes de son ouvrage, fait tracer la ligne approximativent médiane des fossés intérieur et extérieur. La troupe arrive et aussitôt il la dévelpppe en terrassiers et lui ordonne de creuser à droite de la trace sur une largeur moindre que la largeur présumée et de lancer les terres dans l'espace intermédiaire. Pendant que les hommes se mettent en devoir d'exécuter ce terrassement, l'officier complète son petit calcul, fixe définitivement la largeur et la profondeur des fossés, profile d'une façon volante le parapet, et l'achèvement du travail se fait sans perte de temps.

Cette routine, l'officier l'obtiendra en s'exerçant à la méthode de combat; elle lui fixe dans la tête l'échelle à grandeur naturelle des différentes formations; il l'obtiendra en occupant différentes positions sous diverses suppositions tactiques comme dans les écoles centrales, mais en marquant en plus sur le terrain même la forme exacte des ouvrages qui doivent servir de points d'appui. Parmi ces ouvrages il en exécutera au moins un au complet et cela dans un temps qui ne doit pas excéder 6 à 8 heures, au maximum une nuit.

Il va sans dire que les troupes du génie doivent aussi être à même d'élever des ouvrages plus solides pour les cas où l'ennemi laisse plusieurs jours, une semaine ou davantage, à disposition. Mais le principal, et on ne peut assez le répéter, c'est de s'exercer à projeter et à exécuter des ouvrages qui soient en rapport avec la rapidité actuelle des opérations de troupes mobiles.

Ceci dit pour mettre en garde contre l'opinion de ceux qui trouvent dans l'exécution technique l'élément principal pour l'instruction des troupes du génie, et aussi, contre certaines tendances à les employer pour une fortification demi-permanente des points importants de notre pays. On fausserait leur instruction et les enlèverait à leur véritable destination qui est de corriger le terrain dans les situations si rapidement changeantes de l'armée et cela avec des matériaux trouvés sur place, à l'aide d'ouvriers peu ou non exercés, avec les outils les plus simples, et tout cela dans le plus court délai possible.

St-Maurice a sur Brugg l'avantage d'avoir une grande place pour les manœuvres d'infanterie. Cette place, que l'on pourrait étendre de la gare aux Cases, permet l'enseignement de la méthode de combat du bataillon dans toutes ses phases, ce qui n'est pas le cas à Brugg où l'on peut à peine exercer le combat d'une compagnie.

La tactique et la fortification appliquées peuvent se faire partout, mais ce qui à Liestal ou ailleurs empêche peut-être de faire les exercices dans l'esprit indiqué plus haut, ce sont les indemnités à payer. A St-Maurice on les regretterait moins parce que les travaux auraient une valeur pratique. St-Maurice est après le St-Gothard le point le plus important du système de fortification admis pour notre pays, du moins suivant l'avis de la commission des fortifications. Et si je ne me trompe, elle s'en occupera dès que le Gotbard sera terminé.

L'instruction de la troupe, les exercices répétés en divers points

étant plus importants que les travaux mêmes, les ouvrages seraient établis non pas d'après un style demi-permanent, mais suivant les règles de la fortification de campagne, c'est-à-dire conformément au projet qui a été fait pour la mise en état de défense rapide de St-Maurice. Rien n'empêchera en cas sérieux de les renforcer suivant le temps disponible. On pourra commencer sans hésiter, la chose la plus difficile : choix de l'emplacement de l'ouvrage, direction des lignes de feu, défilement, tout ayant déjà été étudié et fixé. A côté de cela les troupes pourront aussi travailler aux ouvrages demi-permanents ou permanents établis en 1852 et avant, pour les transformer selon les nécessités modernes. Ajoutons que le château et l'arsenal où logent les troupes se prêtent très bien aux exercices de mise en état de défense de localités.

Certains travaux de communication n'exigeraient aucune indemnité. Tout en les exécutant en vue d'une future défense, les habitants ne seraient pas fâchés de voir leurs sentiers ou chemins réparés et corrigés et les mineurs y trouveraient un beau champ d'activité.

Un grand avantage qu'offre St-Maurice sur Brugg et Liestal, c'est que les troupes y apprennent aussi à marcher, à manœuvrer, à travailler et à combattre en montagne. C'est une étude spéciale qu'on ne peut apprendre dans la plaine. Les marches en longue file indienne par des passages difficiles, la difficulté de maintenir la liaison entre les différents corps séparés, les difficultés de ravitaillement changent les conditions de la tactique. Et puis on apprend à connaître le pays, ses sentiers, les passages par des terrains que l'on croyait infranchissables, les ressources de la contrée. Il n'y a pas à dire, il y a une lacune dans notre organisation et notre instruction qu'il faudra combler le plus tôt possible si l'on ne veut s'exposer à de graves déceptions dans une guerre au sud.

Le terrain mouvementé et déchiré de la montagne est également instructif au point de vue de l'application de la fortification. Si en maints endroits la disposition est toute donnée par la topographie du terrain, il n'en est pas de même ailleurs. Partout on est dominé, partout on a des angles morts. L'officier est facilement conduit à vouloir élever des retranchements sur tous les mamelons ce qui est le pire de tout, ou a étendre ses travaux toujours plus en avant. Ce n'est qu'après une étude approfondie et des exercices répétés qu'il arrive à trouver ceux des points —

et ils sont en petit nombre — qui méritent d'être pris en considération.

Les points déterminés, il faut tracer et défiler chaque ouvrage. Il n'est plus question de suivre les types donnés par les manuels et les livres étrangers sans nombre qui traitent de la fortification. Chaque point exige une autre forme, un autre relief, une autre disposition des traverses, et il en résulte souvent des formes bizarres qui étonnent, mais qui sont parfaitement motivées.

L'exécution même n'est pas toujours facile non plus. Pour charrier les matériaux nécessaires aux abris blindés et aux revêtements, il faut renoncer aux moyens ordinaires. Les sentiers sont parfois mauvais; il faut d'abord les corriger, les rélargir, arrêter les éboulements, ponter les crevasses, et pendant ce temps faire le transport à dos d'homme ou sur de petits traîneaux improvisés traînés à bras. Quand enfin le chemin est réparé de manière à livrer passage aux chevaux, il faut, quand on n'a pas de chargosses, desembrêler les chars, parce que les contours ne permettent pas le passage de la voiture, et suspendre les bois à l'essieu ou traîner les matériaux sur le sol.

Si l'ouvrage est assis sur une mince couche de terre, les terrassements ne se font plus dans des conditions normales; il faut peler le rocher et chercher la terre plus ou moins loin. Il en est de même des revêtements; aucun piquet ne pouvant être enfoncé il faut imaginer d'autres moyens.

Ce sont justement ces conditions anormales qui réveillent l'esprit inventif et stimulent l'énergie non seulement de l'officier, mais aussi du sous-officier et du soldat. Et puis le sentiment que les travaux ont un but, que chaque coup de pioche et chaque jet de pelle est utile au pays, donne à tous une autre ardeur; nous avons pu nous en convaincre lors du cours de répétition du génie du printemps passé à St-Maurice.

La construction des lignes télégraphiques exige également que l'on sorte de la routine. Il faut laisser voitures, brouettes et chevaux dans la plaine, transporter le matériel à dos ou à bras, hisser les porteurs avec des cordes, créer des outils de circonstance, bref, laisser à l'intelligence et à l'énergie des chefs et des hommes le soin de s'en tirer comme ils peuvent. C'est ainsi que le capitaine Bourgeois, surmontant bien des difficultés, a relié télégraphiquement des points qui n'étaient abordables que par des piétons.

Au point de vue des exercices de pontage, St-Maurice offre

aux sapeurs et pionniers tout ce que l'on peut désirer. Tandis qu'on voit à Liestal les soldats du génie s'exercer à ponter un ruisseau parfaitement guéable qui ne présente absolument point de difficulté, on a à St-Maurice le Rhône, qui est un obstacle sérieux, mais qui doit pouvoir être franchi par les sapeurs et les pionniers. Pour les pontonniers, la rivière par les basses eaux n'est pas un obstacle suffisant. Par les hautes eaux, c'est différent. Mais on est dépendant des crues, surtout des crues accidentelles, ce qui est moins le cas dans les parties de rivière en aval des lacs. Brugg restera la place par excellence des pontonniers. Grande masse d'eau, fort courant, courant très irrégulier, saillies de rive qui engendrent des tournants, des têtes; toutes les difficultés s'y rencontrent. En outre, il y a un petit bras dans lequel on peut sans crainte de les noyer lancer les mauvais bateliers dans la première période de l'école de navigation. Enfin, la proximité du confluent des autres grandes rivières: Reuss, Limmat et Rhin, permet d'étendre plus loin les exercices.

Cependant, comme il est utile de varier pour les cours de répétition les places d'exercice, il est possible que les pontonniers soient appelés aussi une fois à St-Maurice.

St-Maurice est donc une excellente place d'armes pour sapeurs et pionniers. Aussi est-il question d'y envoyer cette année un cours de répétition du génie de la III[e] division. Mais il n'est pas probable qu'on y envoie des écoles. Le château et l'arsenal ne sont pas et ne peuvent pas être aménagés pour enseigner un service intérieur parfait. Les corridors du château sont étroits, les locaux divisés et de toutes les grandeurs. On n'y a pas de vue d'ensemble et la surveillance est difficile. Or, c'est précisément par un ordre et une propreté poussés jusqu'à l'extrême et surveillés avec soin qu'il faut frapper l'imagination de la jeune recrue de manière que cette impression lui reste gravée dans l'esprit et lui soit utile dans la vie civile. Les locaux de théorie font défaut. Il n'y a devant les logements que la route en défilé. La place de rassemblement est à 6 minutes de distance. Les emplacements des travaux techniques sont séparés entre eux par de grands espaces et le sont également de la place de manœuvres, ce qui nécessite différents parcs de dépôt et un grand nombre de gardes. Les bureaux sont loin des logements. Pour des écoles où tout doit se faire systématiquement et où la surveillance doit être exercée jusque dans les plus petits détails, ce sont des inconvénients. Pour des cours de répétition c'est différent; il est au

contraire instructif de ne pas trouver toutes les commodités que présentent la caserne et les places d'armes concentrées.

Conclusion. — St-Maurice doit être utilisé autant que possible pour les cours de répétition de sapeurs et de pionniers. Quant aux écoles, il faut y renoncer du moins pour le moment. Cependant la possibilité de devenir le siège des écoles ou d'une partie des écoles n'est pas absolument exclue, la ville de St-Maurice, secondée par le gouvernement du Valais, étant prête à faire tous les sacrifices pour remédier aux inconvénients signalés.

Rolle, 6 décembre 1890.

Lieut.-colonel PFUND.

La campagne de 1847 dans le canton de Fribourg.[1]

(*Suite et fin.*)

A la nouvelle de cette invasion générale, le Conseil d'Etat donna, le 9 au matin, l'ordre au général Maillardoz de repousser la force par la force; mais celui-ci ne voulut pas se départir de son système de défense. Le 6 déjà, le président du conseil de la guerre aurait voulu qu'il fît une attaque directe sur Berne, en ce moment dégarnie de troupes. « Ce ne serait pas impossible, » lui dis-je, car à la pointe du jour nous pouvons nous y trou» ver avec 2,500 hommes, mais après ? Pour nous maintenir, il » faudrait la coopération de nos alliés du centre de la Suisse, ou » tout au moins le concours d'un fort parti conservateur dans le » canton de Berne. » — « Mais il n'y a rien de semblable, me » répondit le général. Nous ne recevons aucune nouvelle de Lu» cerne et du Valais. Quant aux Bernois, ils sont terrorisés. Deux » patriciens, MM. T. et M., avaient promis à l'avoyer Fournier « de le renseigner sur les événements. Ils viennent de faire sa» voir à Surbeck que, placés sous une sévère surveillance, il ne » fallait plus compter sur eux. » En effet, nous en étions réduits à payer fort cher les mensonges que nous débitaient des espions de bas étage. Par Heitenried, Riggisberg, Thun et le Brunig, nous avions encore conservé quelque communication avec

[1] D'après les *Souvenirs d'un officier fribourgeois, 1798-1848*, par H. de SCHALLER, *conseiller d'Etat.* 2e édition, Fribourg 1890.

nos alliés du centre et nous en profitâmes pour leur demander une prompte diversion. Le général avait, de son côté, envoyé par les montagnes le jeune Oberson, précepteur des enfants de Reynold, en Valais, afin de convenir avec le général de Kalbermatten d'un signal qui serait donné de Châtel-Saint-Denis et auquel on répondrait de Saint-Gingolphe. Ce signal fut donné dans la journée du 8, ainsi que dans la nuit du 9 au 10. Les feux du Valais répondirent aux feux fribourgeois, mais personne ne bougea. Ce ne fut pas la faute du colonel de Kalbermatten. Le Conseil d'Etat du Valais lui avait donné pleins pouvoirs pour défendre les limites de son canton, mais il ne pouvait dépasser la frontière pour porter secours à ses alliés, sans une autorisation expresse du gouvernement. C'était absolument contraire à l'art. 2 du traité d'alliance. Kalbermatten, qui disposait de 17,000 hommes, pouvait aisément détacher 5 à 6,000 hommes, culbuter la brigade Nicollier, réduite en ce moment à 2,000 hommes par le licenciement provisoire de quelques bataillons de réserve, et apparaître sur les derrières de la brigade A'Bundy, pendant que, selon les idées que j'avais émises en commission de défense, nos troupes concentrées auraient attaqué isolément les brigades Bourgeois ou Veillon. Kalbermatten sollicita du Conseil d'Etat l'autorisation de marcher au secours de Fribourg. Celui-ci, pour gagner du temps, décida d'en référer au Conseil de la guerre siégeant à Lucerne. Cette conduite était d'autant plus inconcevable qu'une lettre de l'avoyer Weck, du 5 novembre, demandait expressément au Conseil d'Etat du Valais de donner l'ordre d'attaquer le canton de Vaud. Le 10, le même magistrat écrivait au brigadier de Cocatrix pour le supplier d'attaquer sans retard, mais le Conseil d'Etat trouvait que le moment n'était pas encore venu. Le 14 novembre au soir, sur les instances les plus vives du Conseil de la guerre du Sonderbund, il se décida enfin à donner cet ordre si ardemment attendu, mais il était trop tard. Le général de Kalbermatten, président du Conseil d'Etat, fit insérer au protocole une protestation contre des procédés si peu conformes aux engagements solennels de l'alliance. Les officiers des bataillons de Roten et Pignat, au nombre de 29, signèrent de même une énergique adresse au Conseil d'Etat de leur canton, pour protester contre la tache qu'on avait infligée au nom valaisan, en refusant de prononcer à temps le mot : *Vorwärts*.

Les troupes des cantons du centre firent, vers le 8 novembre, une diversion au delà du Saint-Gothard, dans l'espoir de gagner

le canton du Tessin au parti de l'alliance, et le 12 une invasion avortée dans le Freienamt, où l'on croyait pouvoir compter sur le concours efficace des populations catholiques de l'Argovie. Tout cela nous prouvait de plus en plus que nous n'avions rien à attendre de nos alliés et que nous en étions réduits à nos seules forces.

Pendant que la division Rilliet s'avançait sans obstacles jusqu'aux portes de Fribourg, la division Burckhardt envahissait notre territoire par Laupen et Morat, ayant pour objectif la vallée de la Sonnaz en dessous de Pensier. La brigade Hauser de la division Donatz et la brigade Muller escortaient le parc d'artillerie de réserve sur la route d'Avenches à Payerne et servirent de soudure aux 1e et 2e divisions. Enfin, la division de réserve bernoise, sauf la 4e brigade laissée en garnison à Berne, entra dans le district allemand par Laupen et Neuenegg. Un bataillon fut détaché à Schwarzenbourg pour faire croire, par son feu bruyant, à une attaque de ce côté. Les forces dirigées contre Fribourg étaient donc considérables. En voici les chiffres officiels :

1re division Rilliet : 3 brigades d'élite, plus 6 bataillons de réserve et 3 compagnies de carabiniers qui occupèrent les districts envahis, enfin les corps de volontaires qui attaquèrent la vallée de la Haute-Gruyère par La Tine et la dent de Jaman	13,870 h.
2me division Burckhardt.	12,300 »
3me » Donatz : brigades Hauser et Muller avec le parc de réserve	4,030 »
7me division Ochsenbein, moins la garnison de Berne .	7,816 »
Total . .	38,016 h.

avec 70 pièces d'artillerie dont 14 pièces de 12, 6 obusiers de 24 et 8 obusiers de 12, sous le commandement en chef du colonel Denzler. Après la défection des Moratois, nous avions à leur opposer 5,115 hommes secondés par environ 8,000 landsturms, mais nos troupes étaient pleines de confiance et d'ardeur. Un incident imprévu, qui venait de se passer dans ma brigade, était de nature à exalter au plus haut degré ces nobles sentiments.

Dans la nuit du 7 au 8 novembre, le chasseur Vuarnoz du 2e bataillon se trouvait aux avant-postes d'Angstorf, lorsqu'un coup de feu partit de derrière un chêne situé à 88 pas devant lui. Il fut presque renversé du coup et sentit quelque chose de froid glisser le long de son pantalon, mais il eut encore la présence d'esprit de tirer son coup de fusil et de se replier sur la senti-

nelle voisine. Ses camarades accoururent aux coups de feu et constatèrent qu'une balle avait passé entre les doigts de la main droite de Vuarnoz, croisée sur sa poitrine, qu'elle avait traversé sa capote, son gilet et sa chemise, s'était aplatie, en prenant une légère empreinte, contre une petite médaille de la Sainte-Vierge que portaient tous les officiers et soldats de la division et qu'elle était enfin tombée au pied de Vuarnoz sans lui faire aucun mal. Le coup de fusil avait été tiré par un domestique bernois qui parvint à s'évader.

Ensuite d'ordre du Conseil d'Etat, il fut dressé procès-verbal de ce qui venait de se passer par MM. Marro, capitaine; Rollinet, lieutenant; P. Florentin, aumônier; Siffert, chirurgien, et les sept soldats du poste, avec contre-signature du major Bondallaz et du lieutenant-colonel Appenthel. Les chirurgiens Grütter, Muggly, Siffert et Bochud dressèrent le même jour, 8 novembre, une déclaration médicale analogue. Le tout fut placé sous les yeux de Mgr Marilley, évêque de Lausanne, qui constata par lettre publique: « ce fait bien propre à encourager de plus en plus les » fidèles dans une lutte entreprise pour maintenir les droits sa» crés de la justice et de la religion. » On comprend l'effet prodigieux que fit sur les masses la rapide propagation de cette nouvelle.

Le Conseil d'Etat, voulant profiter de ces excellentes dispositions, cita à sa barre le général de Maillardoz pour qu'il eut à justifier de son inaction. Cette démarche était encore motivée par un message confidentiel, adressé de Lucerne à l'avoyer de Forell, dans lequel le général de Salis insinuait que Maillardoz nous trahissait. Une supposition aussi fâcheuse était basée sur la démarche que le Dr Steiger, de Lucerne, avait faite avant le début des opérations auprès de Maillardoz, en lui faisant entendre que s'il voulait s'engager à ne faire aucune entreprise militaire hors du canton, on se bornerait à observer Fribourg, pendant qu'on agirait sur la Suisse intérieure. Le général, péniblement affecté de cette proposition, eut le tort de n'en point parler au gouvernement ni à ses amis. Il fit répondre à Steiger qu'il était décidé à faire son devoir et refusa nettement d'entrer en matière sur ces propositions. Mais les pourparlers transpirèrent à Lucerne, où l'on n'aimait pas Maillardoz. Cela suffit pour motiver la communication dont je viens de parler et qui demeura secrète. Mis en demeure de s'expliquer sur son plan de défense, le général se plaignit amèrement du peu de confiance qu'on lui témoignait soit à Lucerne,

soit à Fribourg ; il énuméra les forces de l'ennemi, ses faibles ressources, l'usage qu'il en avait fait et qu'il comptait en faire, mais il ajouta que des opérations importantes avaient lieu en dehors de ses ordres et sans son assentiment. C'est ainsi que le landsturm de Cormondes, placé cette fois-ci sous les ordres du lieutenant Hayoz, de Guschelmuth, avait refusé d'occuper l'excellente position de Breille, où il devait défendre des abatis et des tranchées très fortes, et avait préféré traverser la Sarine pour se joindre au landsturm allemand. Les landsturms de Rue et de Romont, accompagnés par le major Dénervaud, préfet de Rue, au lieu de harceler l'ennemi qui débouchait de Romont, Rue et Billens, venaient d'arriver en masse à Fribourg, où l'on commençait à manquer de vivres : ils stationnaient dans l'inaction au pré de l'hôpital. Enfin, les landsturms de Châtel, de Bulle et de la Gruyère, conduits par le major Moret et son adjudant le jeune Oberson, dont il a déjà été parlé, au lieu de défendre le défilé de Vaulruz, de se replier lentement sur le Gibloux, de provoquer une sortie des troupes fribourgeoises pour livrer un combat sur les hauteurs de Bi-Boux ou d'Avry-devant-Pont, avaient pris la route de Fribourg sans en avoir demandé l'autorisation, détruit de leur chef le pont d'Hauterive et déjoué toute combinaison militaire. Dans de semblables conditions, il ne restait plus qu'à attendre l'ennemi derrière les retranchements de la capitale. Après cet exposé, Maillardoz ajouta que son devoir était de donner sa démission pour laisser à de plus capables que lui le soin de sauver la position. L'avoyer se rendit immédiatement auprès de lui pour le remercier de ses explications et le prier de ne pas céder à un moment d'irritation. Moi-même qui avais assisté à cette pénible scène, je courus au bureau de la guerre pour représenter à mon vieux camarade d'armes qu'il lui était impossible de donner sa démission en présence de l'ennemi. Le général céda à ces instances et consentit à tenter le soir même une attaque sur Payerne. La brigade Albiez se prépara à faire cette marche de nuit, qui aurait certainement réussi, puisqu'en ce moment la route de Payerne était totalement dépourvue de troupes fédérales et que le grand parc d'artillerie était encore sur la route d'Avenches. Malheureusement, la ville entière connaissait dans l'après-midi le projet de sortie. L'armée fédérale en fut informée par ses espions et la brigade Albiez resta dans ses quartiers.

Le 12 au soir nous étions entourés d'un cercle de fer et les avant-postes de l'armée fédérale bivouaquaient à quelques cen-

taines de pas de nos lignes. La batterie de la Chassotte tira sur eux les premiers coups de canon. Le 13, j'apprenais l'arrivée de l'avant-garde bernoise à Berg et à Pontels et les rapports fréquents du commandant Surbeck ne me laissaient aucun doute sur les forces imposantes du colonel Ochsenbein. J'envoyai alors l'adjudant de Diesbach au général pour lui demander du renfort. Il m'expédia 600 hommes de landsturm de la Gruyère, belle troupe assez bien armée, mais avec laquelle je pouvais difficilement prendre l'offensive à plus d'une lieue de mes positions, quelles que fussent les instances de quelques jeunes officiers, qui brûlaient de se mesurer avec l'ennemi. Je songeai un moment avec le major Chollet à traverser la Sarine au Staad avec mes meilleures troupes et à tomber à l'improviste sur les derrières de la division Burckhardt, qui campait aux Moulines, à Cormagens et à La-Corbaz. Cette opération s'écartait trop de mes instructions pour l'entreprendre sans l'assentiment du général, qui aurait dû en même temps faire une sortie par Lavapéchon et la Chapelle-Rouge.

Sur ces entrefaites arriva l'ordre formel de suspendre toutes les hostilités, parce que le Conseil d'Etat venait d'entrer en négociations avec le général Dufour. Celui-ci, arrivé le 12 à Morat, accomgagné des colonels Frey-Hérosé et Zimmerli, avait écrit de Courtepin, le 13 à 7 heures du matin, au Conseil d'Etat pour lui faire connaître les forces de l'armée fédérale et l'engager à éviter les horreurs d'un combat par trop inégal, en acceptant une capitulation honorable et en se soumettant aux ordres de la Diète. Il attendait une réponse à Grolley, où il allait fixer son quartier-général. Dufour comptait la veille se rendre dans cette localité par Avenches, mais il n'avait qu'une faible escorte et les bois étaient infestés de landsturms. Il jugea prudent de retourner à Morat, de se rendre le 13 à Pensier, où se trouvait le quartier-général de Burckhardt, et de gagner la route de Belfaux en suivant les sentiers de la rive gauche de la Sonnaz. Il faillit être enlevé par une patrouille de nos carabiniers, postée dans les ravins du Tiguelet, sous les ordres du lieutenant Charles Techtermann et du sergent-major Louis Egger.

Le lieutenant de Cerjat, porteur de la lettre de Dufour, avait été reçu aux avant-postes d'Agy par le capitane Brodard et il fut introduit à la Chancellerie pour attendre la réponse du gouvernement. Les membres du Conseil présents à Fribourg s'étaient réunis à la hâte et avaient décidé de demander un armistice afin

de pouvoir réunir le Conseil d'Etat au complet, quatre de ses membres se trouvant à l'armée. Le chancelier Von der Weid fut délégué dans ce but auprès du général Dufour et il partit en toute hâte avec M. de Cerjat et le trompette de cavalerie Winckler, pour Pensier, où il supposait trouver encore le général Dufour. Mais. arrivé au pont de la Sonnaz, il apprit que celui-ci était en route pour Belfaux. Il prit donc le chemin de Formangueires, non sans essuyer quelques coups de feu du landsturm qui occupait le bois de la Faye. Il parvint à rejoindre le général à Belfaux et obtint un armistice jusqu'au lendemain 14 à 7 heures du matin, puis il se rendit en toute hâte à la Chancellerie, où le Conseil d'Etat venait de se réunir au complet, à l'exception de M. Perroud qui se trouvait à Neuchâtel pour négocier un emprunt. Il était 2 heures de l'après-midi. Les principaux chefs militaires, le général Maillardoz, les brigadiers Albiez et Moret, les commandants de Monney et Surbeck, les commandants de l'artillerie Ammann et Chollet, le commandant de place Weck, avaient été introduits. Techtermann et moi faisions partie du Conseil. L'avoyer de Forell donna lecture de la lettre du général Dufour et il nous invita d'une voix très émue « à déclarer sur l'honneur et la conscience, si nous » pouvions résister avec quelque chance de succès aux forces » supérieures qui nous cernaient de toutes parts. » Interpellé le premier, Maillardoz répondit que, si nos alliés faisaient un mouvement pour nous dégager, nous pouvions et devions tenir ; si par contre, ce qui paraissait plus que probable, nous étions abandonnés à nos seules forces, la troupe étant admirablement disposée, nous pourrions sauver l'honneur des armes et défendre pendant quelques heures nos positions, mais sans apparence d'un succès définitif; que c'était au Conseil d'Etat à juger s'il devait risquer les chances d'une lutte désespérée. Trois officiers seulement, les colonels Moret, Ammann et Weck estimèrent « que nonobstant toute » considération militaire, il fallait repousser la force par la force » se confiant en l'assistance divine et en la sainteté de la cause » qui était en jeu. » La discussion continuait lorsque le chef d'état-major de Reinold entra brusquement dans la salle. Les avant-postes venaient de lui faire rapport que l'ennemi se préparait à attaquer nos lignes du côté de Cormanon et de Chandolan. Nous fûmes tous fort surpris de cette nouvelle, puisque à 11 3/4 heures le général Dufour avait consenti à l'armistice demandé et qu'il avait deux heures pour en prévenir ses chefs de corps. Nous comprîmes toutefois que ce n'était plus le temps de délibérer, mais

celui d'agir et nous montâmes à cheval, pour nous rendre chacun à notre poste. A peine hors de ville, j'entendis gronder le canon dans la direction de Bertigny, et je me livrai à de singulières réflexions. Après avoir parcouru l'Europe en armes, de Cadix à la Bérézina, je me retrouvais sur ces hauteurs du Stadtberg, où 45 ans auparavant j'avais déjà, dans une guerre civile, entendu les premiers coups de canon.

Nous sommes obligés de revenir aux opérations de l'armée fédérale pour comprendre les événements qui vont se succéder rapidement. Le général Dufour avait expédié de Belfaux l'ordre de suspendre les hostilités, mais nos négociateurs avaient négligé de préciser les conditions militaires de l'armistice. Dufour, arrivé à Grolley, trouva la maison de ma sœur Chollet dévastée de fond en comble par les soldats du bataillon Ganguillet (Seeland bernois) qui y avaient campé la veille au soir. Les portes et les fenêtres étaient enfoncées, les meubles brisés et dispersés, sauf quelques matelas relégués au grenier du château, qui servirent de lit aux officiers de l'état-major. Le village était désert, les fontaines à sec. Il fallut abreuver les chevaux au ruisseau de Chandon, et chercher des vivres et même des chandelles à Avenches. Ce même bataillon Ganguillet avait pillé le château de Rosières et il se rendit tristement célèbre par le sac du pensionnat des Jésuites.

Une fois installé, le général, informé de la position de ses troupes, prit les dispositions stratégiques pour la journée du lendemain. Il ordonna une attaque concentrique par les routes de Romont, de Payerne et de Morat, mais l'effort principal devait porter sur Pérolles, par où l'on espérait tourner les points fortifiés et couper la communication des ouvrages extérieurs avec la ville. Le colonel Frey-Herosé avait obtenu , par l'entremise des réfugiés à Berne, le plan de nos fortifications. C'était chose facile, puisqu'elles avaient été jusqu'au mois d'octobre ouvertes à chacun et qu'avec l'excellente carte topographique de Striensky, on obtenait l'indication exacte des hauteurs et des distances. Le général Dufour, connaissant nos moyens de défense et les dispositions du peuple fribourgeois, s'attendait à une résistance désespérée ; aussi, avait-il accumulé toutes ses réserves et ordonné au colonel du génie Gatschet de dresser des batteries de gros calibre pour éteindre les feux des redoutes, pendant que la division Ochsenbein ferait une fausse attaque sur la rive droite de la Sarine.

Le colonel Rilliet était arrivé le 12 novembre au soir à Matran avec la brigade Bourgeois. La brigade Veillon débouchait au même instant de la route de Seedorf; les troupes fédérales avaient cru d'abord que c'était une colonne fribourgeoise qui apparaissait sur ces hauteurs et avaient eu un moment de sérieuse inquiétude. Enfin le colonel A'Bundy, arrivé le dernier, bivouaquait à Villars avec la 3e brigade. Rilliet comptait attaquer, le 13 au matin, le château de Pérolles avec les 1re et 3e brigades, laissant la 2e en réserve à Villars. Il avait dans ce but donné l'ordre d'occuper la lisière des bois de Cormanon et de Moncors et avait rappelé à lui le bataillon Grandjean, qui avait pris en éclaireur la route de Belfaux. En se rendant à cette nouvelle destination, les hommes de ce bataillon enfoncèrent les portes de ma maison de Corminbœuf et ils commençaient à se livrer au pillage lorsque la compagnie Baldinger du bataillon argovien Belliger, chargée d'établir le contact entre la 1re et 2e division, fit évacuer le village. Le bataillon genevois Reymond et la compagnie de carabiniers Jeannin occupèrent vers le midi le bois de Cormanon et placèrent leurs avant-postes au débouché de la forêt. A la vue de ce mouvement en avant, l'alarme fut donnée à Bertigny. Le major Perrier se présenta en parlementaire au lieutenant-colonel Barmann pour lui annoncer qu'un armistice était conclu et que tout mouvement de troupes devait instantanément cesser. Rilliet y consentit, mais à la condition que le bois des Daillettes, qui était à sa droite, fût évacué par le landsturm. Au même instant, le colonel du génie Gatschet se présenta à son quartier-général, pour lui faire connaître les dispositions prises par le général en vue de l'attaque remise au lendemain, mais sans lui parler de l'armistice conclu.

Le colonel Rilliet maintint donc l'ordre déjà donné de fouiller le bois des Daillettes afin d'assurer ses flancs. Nos troupes, qui avaient passé cinq nuits brumeuses au bivouac, avaient profité de la suspension d'armes pour rentrer à tour de rôle en ville, se réchauffer et se réconforter. Les chefs chargés de la garde de nos positions ne voyaient pas sans inquiétude l'ennemi déboucher de la forêt et menacer leur gauche. Outre les troupes qui occupaient le bois de Cormanon, en face de la redoute de Bertigny, on vit le bataillon Monachon s'avancer en tirailleurs vers le bois des Daillettes avec la compagnie de carabiniers Delarageaz, puis la brigade tout entière du colonel Veillon se déployer en deçà de Moncors, sur la route de Prez à Fribourg et jusqu'à Chandolan.

Le lieutenant-colonel Muller se hâta de prévenir le colonel Albiez de ces mouvements insolites et il dépêcha le major Alphonse de Diesbach aux avant-postes vaudois pour les prévenir que, malgré l'armistice. nous serions obligés de commencer le feu, si les troupes ne rentraient pas immédiatement dans leurs positions primitives. Le capitaine de carabiniers Eytel et le capitaine de grenadiers Rossy, qui se trouvaient aux avant-postes de la 3e brigade, avouèrent que le colonel Rilliet leur avait fait part de la conclusion de l'armistice, mais qu'il fallait entendre l'ordre de suspension des hostilités en ce sens que le bois des Daillettes fût en tout cas fouillé et évacué par les troupes fribourgeoises. Ces déclarations étaient loin d'être rassurantes et les parlementaires n'étaient pas encore rentrés dans leurs lignes que trois coups de feu partirent du bois de Villars. Ce fut le signal du combat.

Nos soldats, demeurés jusqu'à ce moment l'arme au bras, étaient impatients d'arrêter la marche de l'ennemi. Les lieutenants Marc Wuilleret et Louis de Castella avec une partie de la compagnie Maillard, se déploient en tirailleurs jusqu'à la croix de Bertigny. En même temps, le lieutenant Xavier Neuhaus, qui commandait l'artillerie du fort, pointe avec beaucoup de sang-froid ses canons sur la batterie Haubenreiser, qui venait de prendre position en avant du bois de Cormanon, et le premier boulet emporte le bras des artilleurs Vincent et Savary. « Artilleurs, ne bougez pas, s'écrie le colonel Delarageaz ; les boulets ne viennent jamais deux fois à la même place. » Au même moment, un boulet brise la roue d'une pièce et abat un cheval ; un troisième tue le caporal Moret. La batterie vaudoise est obligée de changer de position. Pendant que ceci se passe à Cormanon, le bataillon Monachon, ainsi que les carabiniers Jeannin et Delarageaz, attaquent le bois des Daillettes confié à la garde de 400 hommes de landsturm de Farvagny, dont une centaine seulement étaient armés de fusils. Pris à l'improviste par un feu nourri, ils se débandent, entraînant dans leur retraite précipitée le demi-bataillon Fégely, réduit en ce moment à 250 hommes. Tous ensemble, abandonnant une position de la plus haute importance, àrrivent en désordre sur les Places. Le lieutenant Paul de Castella, frère de Louis, cherche en vain à rallier son monde ; il parvient du moins à sauver le fourgon de munitions. Heureusement les soldats du bataillon Muller, les hommes du landsturm de Fribourg, conduits par leur chef Monney, et les carabiniers de Cosandey font meilleure contenance sur le plateau de Bertigny et de Saint-

Jacques. Les boulets de l'ennemi qui pointait trop haut, passent au-dessus de leur tête et vont se perdre au delà d'Agy et de Grandfey. Les 26 canonniers de Bertigny ne cessent d'inquiéter les colonnes d'attaque; le lieutenant Jules de Maillardoz tente de les seconder au moyen de batteries du Guintzet, mais il est obligé d'éteindre son feu pour ne pas cribler d'obus nos propres combattants, qui continuent à tirailler bravement sur les glacis. Le colonel Veillon piqué au vif ordonne enfin l'assaut de la redoute. Le bataillon Bollens, flanqué de la compagnie Eytel et suivi de près par le bataillon Frédéric Grandjean, s'avancent au pas de charge, tambour battant et l'arme au bras, jusqu'à 30 mètres de la redoute. Neuhaus charge à mitraille son obusier et attend l'assaut de la colonne d'attaque. Le coup part effroyable, vomissant la mort dans les rangs de la compagnie de grenadiers Rossy, qui était déjà arrivée jusqu'au bord du fossé. « La redoute est minée, » s'écrie une voix parmi les assaillants; ceux-ci hésitent, commencent à rétrograder et battent en retraite après avoir reçu un second coup de mitraille. Ils sont en outre pris en écharpe par le feu de nos soldats et s'empressent de regagner le bois de Moncors qu'ils n'auraient jamais dû franchir. La compagnie Cosandey les poursuit à une grande distance avec beaucoup d'entrain. Si en ce moment et malgré la nuit tombante le colonel Albiez, qui venait de rentrer aux Bonnefontaines, était monté à cheval; si avec les bataillons de guerre Castella, Egger, Gottrau et Landerset qu'il avait sous la main, avec la compagnie de cavalerie d'Alt qui était disponible, avec la batterie de la Chassotte qui, sans en avoir reçu l'ordre, venait de se retirer au pré de l'hôpital, il avait attaqué vigoureusement la brigade Veillon, il pouvait la refouler jusqu'au delà du Bugnon, puis tourner le bois de Cormanon, couper en deux la brigade A'Bundy et acculer la brigade Bourgeois dans les bas-fonds de Matran. Ce retour offensif était d'autant plus aisé que le colonel Rilliet, se rendant à l'appel du général Dufour, se trouvait en ce moment à Corminbœuf. De retour dans la soirée, il constata pas mal de désordre dans sa division et trouva les batteries Muller et Empeytaz abandonnées en plein champ près de Villars. De notre côté, nous étions suffisamment gardés, pendant cette opération qui aurait pu changer le sort de la campagne, par la brigade Moret, le bataillon Muller et la garde d'Etat accourue à Bertigny au bruit du canon. Maillardoz s'était rendu au Guintzet avec le capitaine d'Affry; il se crut obligé de respecter l'armistice et lorsque, dans la nuit

du 13 au 14, le major Perrier vint lui proposer de reprendre la position des Daillettes, il ajourna encore tout mouvement jusqu'au lendemain matin à 7 heures. Le combat de Saint-Jacques avait cessé avec la nuit. Nous avions perdu deux morts, Pittet Claude, et Gendre de Lossy, un blessé, l'artilleur Neuhaus de Chevrilles. Les troupes vaudoises accusaient 8 morts (1 artilleur, 2 carabiniers et 5 grenadiers) ; 58 blessés, dont 2 artilleurs, 7 carabiniers, 49 sous-officiers et soldats d'infanterie. Les Jésuites attachés aux ambulances se répandirent aussitôt sur le plateau de Bertigny pour recueillir et soigner les blessés des deux camps, sous la direction des docteurs Longchamp et Volmar, qui les firent transporter au Collège.

Pendant que ces événements se passaient sur la rive gauche de la Sarine, j'étais rentré à mon quartier-général du Bruck, où le lieutenant-colonel Weck, le plus ancien officier de la brigade, avait fait prendre les armes aux troupes dans la prévision d'une attaque de la division bernoise, En effet, nous apercevions pour la première fois des masses profondes de tirailleurs qui sortaient des bois d'Angstorf et de Lustorf. J'envoyai le capitaine de Forell en parlementaire aux avant postes, pour les aviser de la suspension des hostilités. De son côté, le général Maillardoz avait, avant midi déjà, expédié au colonel Ochsenbein son aide de camp Reynold, pour lui annoncer que l'on allait signer un armistice et le prier de rester dans ses positions jusqu'à ce qu'il en eût reçu l'avis du général Dufour. A son passage à Guin, Reynold eut à essuyer quelques coups de fusils du landsturm, sans toutefois être atteint. On commençait déjà à crier à la trahison et toute communication avec l'ennemi paraissait suspecte. Arrivé à Pontels, il dut changer de cheval et fut conduit les yeux bandés jusqu'à Laupen, où il remit sa communication au colonel Ochsenbein. Comme elle était écrite au crayon, celui-ci ne voulut pas y ajouter foi; il garda le parlementaire auprès de lui jusqu'à ce qu'il eût reçu du grand quartier-général la confirmation de cette nouvelle. Il avait cependant consenti à suspendre la marche en avant de ses troupes et nous passâmes la nuit dans un calme parfait. L'aspect des feux de bivouac des deux armées, qui s'étendaient sur un espace de trois à quatre lieues, avait quelque chose d'imposant. Nos soldats se recueillaient dans la prière et recevaient l'absolution générale de leurs aumôniers en prévision de la bataille du lendemain, car nul ne se doutait de ce qui se passait en ce moment à la Chancellerie.

Les membres du Conseil d'Etat, qui avaient siégé toute la nuit, étaient très perplexes, après avoir entendu les opinions des chefs militaires, réunis en conseil de la guerre. Les conseillers Weck, Fournier et Hayoz penchaient pour la résistance à outrance ; la majorité des membres présents se décida à accepter les offres du général Dufour et à négocier avec lui une capitulation, mais personne ne voulut se charger de cette mission ingrate. On dut faire appel au dévouement de M. Philippe Odet, syndic de Fribourg, et Ignace Müsslin, auditeur général de l'armée. Ces plénipotentiaires arrivèrent avec beaucoup de difficulté, à travers les abattis d'arbres et les obstacles de tout genre, à Belfaux le 14, vers 6 heures du matin. Le général Dufour les rejoignit à la maison Buman et les conditions de la capitulation furent débattues pendant que les troupes fédérales prenaient leurs dernières positions d'attaque et que la grosse artillerie défilait dans le village pour aller occuper les emplacements qui lui étaient assignés. La capitulation statuait en premier lieu la renonciation à l'alliance du Sonderbund. Les troupes fédérales occuperaient les forts extérieurs dans la matinée du 14 et la ville dans l'après-midi. L'Etat de Fribourg licencierait immédiatement ses troupes et le landsturm déposerait ses armes à l'arsenal. L'article 3 statuait, en outre, que les troupes fédérales garantissaient la sûreté des personnes et des propriétés et *prêteraient main forte aux autorités constituées pour le maintien de l'ordre public.* Nous verrons comment cette clause fut observée.

Aussitôt après le retour de ses délégués, le Conseil d'Etat envoya bride abattue une ordonnance de cavalerie aux Bonnefontaines, pour remettre à Maillardoz l'ordre suivant : « Monsieur le » général ne commettra aucune hostilité, le gouvenement venant » de conclure une capitulation. » Maillardoz, demeuré absolument étranger à ces négociations, se rendit à la Chancellerie, prit connaissance du texte de la capitulation et déclara qu'il ne se chargeait pas de son exécution, spécialement pas du désarmement du landsturm. « Que ceux, ajouta-t-il, qui ont contribué à exalter la » la tête de ces braves gens, aillent maintenant tenter de les dé- » sarmer. Pour moi, je me considère comme licencié et je me re- » tire. » Il se rendit en effet chez le conseiller d'Etat Landerset, d'où il sortit le 16 novembre pour quitter à tout jamais le canton [1].

[1] Philippe de Maillardoz, né à Fribourg le 6 novembre 1783, mourut à Lucerne en juin 1858.

Le conseiller d'Etat Hubert Thorin, prenant à son adresse les dernières paroles de Maillardoz, arriva vers 7 ½ heures du matin au Bruck, où bivouaquaient les hommes du landsturm de la Gruyère; il leur expliqua ce qui venait de se passer et les engagea à regagner sans retard leurs foyers, en passant par Bourguillon, Marly et la rive droite de la Sarine. M. Thorin était suivi de M. Balettaz, coadjuteur de Saint-Nicolas, et de plusieurs ecclésiastiques qui se répandirent dans les bivouacs, exhortant les hommes à la résignation.

Quant à moi, je n'avais reçu aucun avis direct ou indirect de la conclusion de la capitulation, ni des termes dans lesquels elle était conçue, ni des mesures que je devais prendre pour le licenciement des troupes. Le Conseil d'Etat m'avait bien prévenu, vers 6 heures, qu'il était en négociation et que toute hostilité fût soigneusement évitée. Vers 9 heures seulement, je reçus le billet suivant, écrit de la main de l'avoyer Weck et qui ne dit rien de la capitulation conclue :

Fribourg, 14 novembre 1847.

Le brigadier Schaller préviendra sa troupe qu'elle ne doit commettre aucun acte d'hostilité à l'arrivée des troupes fédérales. On maintiendra l'ordre et la discipline et aussitôt qu'il y aura un ordre à expédier, il sera adressé au brigadier à son cantonnement. Des vivres lui seront adressés pour la journée.

Le président du conseil de la guerre, à défaut des chefs militaires, R. WECK.

Les troupes pourront ce soir reprendre leurs cantonnements.

Si j'avais reçu ces ordres deux heures plus tôt, j'aurais pu rallier mes hommes et demander des directions ultérieures pour organiser leur licenciement. Mais le bruit de la capitulation ayant circulé dans le camp dès l'aube du jour, il en résulta une véritable désorganisation de l'armée. Les artilleurs quittèrent les premiers leurs pièces. Les soldats allemands se dispersèrent pour regagner leurs demeures ou se joindre au landsturm. Lorsque je me présentai devant la troupe pour la calmer, plusieurs hommes du bataillon Von der Weid braquèrent leurs fusils sur moi, et le major Bondallaz me sauva la vie en écartant leurs armes. Le spectacle de ces braves gens était navrant : les uns pleuraient, d'autres brisaient leurs armes, beaucoup criaient à la trahison et rien ne pouvait modérer leur douleur. Le bataillon Appenthel seul, malgré l'absence de son chef, restait sous les armes, parce

qu'il devait traverser la ville et les cantonnements des troupes fédérales pour rentrer dans ses foyer. Je chargeai le major Bondallaz de prendre le commandement des Broyards et de les ramener en ville drapeau déployé.

Au même instant, on vint m'annoncer que le landsturm allemand ne reconnaissait plus la voix de ses chefs et qu'on me priait de procéder à son licenciement. Je me rendis à la ferme de la Heitera, qui n'est qu'à 10 minutes du Bruck, mais arrivé dans le petit bois du Prêvôt, je rencontrai un groupe de jeunes landsturms qui se ruèrent sur moi avec des menaces de mort. L'un d'eux m'avait déjà asséné un coup de crosse sur l'épaule, lorsque Jacques Weber de Saint-Loup, qui avait jadis servi sous mes ordres, me couvrit de ses larges épaules et parvint à détourner ces pauvres égarés de leur funeste dessein. J'avais déjà déposé, le 27 juillet 1847, mon testament, dans la prévision d'un sort semblable à celui des généraux d'Erlach et de Courten. Dans ce moment suprême, j'offris ma vie à Dieu, heureux si elle avait du moins pu sauver la patrie des malheurs qui allaient l'accabler. Weber m'offrit son bras et nous arrivâmes à travers les masses du landsturm jusque dans la ferme de la Heitera, où je trouvai le commandant Surbeck, le lieutenant-colonel Weck et plusieurs autres officiers prisonniers comme moi. Rien ne peut donner une idée de l'exaspération de ce millier d'hommes en armes, poussant des cris désespérés, menaçant de brûler la ville et d'exterminer leurs chefs. C'était pire qu'en 1798, où j'avais été témoin d'un spectacle du même genre. Je déclarai à leurs guides que, ne connaissant pas les termes de la capitulation, j'autorisais les hommes à rentrer chez eux, avec les armes qui étaient leur propriété, mais à condition qu'ils n'en fissent aucun usage contre l'ennemi, afin de ne pas exposer leurs villages à l'incendie et au pillage. J'ajoutai que la division de réserve bernoise avait déjà commencé son mouvement de retraite sur la Singine et que nos braves soldats pourraient rentrer dans leurs foyers sans être inquiétés. Le lieutenant-colonel Techtermann, avisé indirectement de la capitulation, licencia de même son landsturm et rentra en ville vers midi avec son artillerie. Moins heureux que lui, je passai forcément ma journée à la Heitera sans pouvoir transmettre aucune nouvelle à ma famille. Je ne rentrai à Fribourg qu'à la nuit close et je trouvai la ville encombrée de troupes fédérales.

Dès que la capitulation fut connue à Fribourg les troupes de toutes armes se répandirent en ville et l'on craignit une émeute

militaire. L'avoyer de Forell ayant trouvé au quartier-général le major Perrier, il le chargea de pourvoir au maintien de la tranquillité dans la place. En même temps, il délégua le major Girard à l'Evêché, afin de prier Mgr Marilley d'user de sa haute influence pour calmer les masses. Le bataillon allemand Egger rentra en ville et forma les faisceaux sur la place de Notre-Dame, où stationnait déjà la batterie Charles Chollet. La garde d'Etat descendit de la redoute de Bertigny pour occuper la grand'garde, et la gendarmerie fut placée à l'intérieur de la Chancellerie. Enfin le capitaine d'Alt vint mettre sa compagnie de cavalerie à la disposition du Conseil d'Etat, décidé à agir selon l'occasion. Ces mesures étaient à peine prises, qu'on entendit battre la générale dans les rues et une masse confuse, à la tête de laquelle se trouvait le capitaine Uffleger, parut devant la Chancellerie, demandant à marcher à l'ennemi. On parvint à expédier les plus exaltés au Schœnberg, en leur disant que ma brigade tenait encore et que le bataillon allemand allait la rejoindre. En effet, ce beau bataillon traversa le Pont-Suspendu et fut régulièrement licencié à Tavel par le capitaine de Castella qui en avait pris le commandement. Cependant, le landsturm français encombrait encore les places publiques et menaçait de faire feu des maisons sur les premières troupes fédérales qui entreraient en ville. Sa Grandeur Mgr l'évêque, accompagné de son chancelier et d'un autre prêtre, parcourut les rues, exhortant les groupes armés à la résignation. Que de nerf il y avait dans cette mâle population et que n'aurait-on pas pu faire avec de telles troupes ! Le même sentiment religieux qui les avait soutenus dans la lutte parvint à apaiser leur douleur. Ils se rendirent à la voix de leur évêque et vinrent tristement déposer leurs armes devant l'arsenal, où le brave commandant Monney, qui avait reçu 17 blessures dans sa longue carrière militaire, versait avec eux des larmes de désespoir. Ces malheureux landsturms regagnèrent comme ils purent leurs villages ; quelques-uns furent même massacrés en route par des corps de troupes isolés.

Le général Dufour devait partir le même jour pour Lucerne où l'appelait avec instance le colonel Ziegler, à cause de l'invasion du Freienamt par les troupes du Sonderbund. En l'absence d'entente préalable avec les autorités militaires de notre canton, qui avaient refusé de s'occuper de l'exécution de la capitulation, il avait pris les mesures suivantes. Le colonel Rilliet fut chargé d'occuper le canton de Fribourg avec sa division, mais afin qu'elle

ne fût pas composée de troupes du même canton, il dut céder la brigade Bourgeois à la division Burkhardt et recevoir en échange la brigade Kurz. Un bataillon de la 1re division eut l'ordre d'occuper la redoute de Bertigny, deux bataillons les portes de Romont et des Etangs. Deux bataillons de la 2e division reçurent l'ordre d'occuper les redoutes du Guintzet et de Tory, deux bataillons de la même division, la porte de Morat; en tout sept bataillons dont quatre en ville. C'était bien suffisant, car les provisions étaient devenues excessivement rares, malgré l'activité digne d'éloges du colonel Gottrau, secondé par une commission civile des approvisionnements, nommée le 11 novembre par le Conseil d'Etat dans la personne de MM. Berguin, Mœhr et Chiffelle. Rilliet avait l'ordre de cantonner ses autres troupes dans les villages environnants, sans dépasser toutefois la route de Belfaux, où se trouvaient encore les troupes des divisions Burkhart et Donatz ; mais, au lieu d'exécuter les ordres du général, il voulut s'accorder la gloriole d'entrer à Fribourg avec toute sa division.

Vers 11 ½ heures, on vit d'abord arriver sur les Places le colonel Denzler avec deux batteries de gros calibre dirigées sur Lucerne et escortées d'une seule compagnie d'infanterie. Un coup de fusil parti de la foule exaspérée suffisait pour provoquer une catastrophe. Elle fut conjurée par le major Perrier qui, sur l'ordre tardif de l'avoyer de Forell, se rendait à Belfaux, afin de régler avec le général Dufour les points relatifs à l'occupation de Fribourg. Pendant son absence, les troupes fédérales massées aux Grand'Places entrèrent en ville par la route de Romont, musiques en tête. Cavalerie, artillerie, matériel de guerre, infanterie, défilèrent pendant plusieurs heures en masses profondes dans les rues de Fribourg et allèrent se loger dans les couvents et édifices publics, où quelques corps se livrèrent aux excès les plus regrettables. Près du tilleul, les troupes de la 1re division se croisèrent avec les bataillons de la brigade Bontems (2e division), ce qui augmenta encore la confusion. Au lieu de 4 à 5,000 hommes indiqués par le général Dufour, ce furent 14,000 hommes qui campèrent, sous divers commandements, dans une ville de 11,500 âmes. L'arrivée de bandes indisciplinées, qui suivaient l'armée dans l'espoir du pillage, et l'entrée en ville d'une compagnie de réfugiés politiques fribourgeois, sous le commandement du capitaine Tschachtly, mirent le comble au désordre. Les réfugiés se

rendirent aux prisons, afin de délivrer les insurgés de Janvier, et ils ne respiraient que réaction et vengeance. Ce fut une triste nuit pour Fribourg, privée en ce moment de tout pouvoir constitué.

Le Conseil d'Etat, après avoir ratifié la capitulation, avait en effet déposé ses pouvoirs entre les mains d'une commission provisoire, composée de MM. Musy, Landerset et Bondallaz, conseillers d'Etat; Frossard et Folly, juges cantonaux; Charles, ancien conseiller d'Etat; Noyer, préfet à Morat, et Jean Landerset, major. Ces Messieurs n'acceptèrent pas leur mission, estimant que le Conseil d'Etat n'était pas compétent pour déléguer ses pouvoirs et que le devoir de ses membres était de rester à leur poste. Réuni à nouveau dans l'après-midi, le Conseil décida donc de reprendre ses pénibles fonctions et d'écrire au général Dufour « pour lui » demander jusqu'à quel point il pouvait compter sur l'appui » que lui assurait l'art. 5 de la capitulation. » Dufour était parti et il ne put répondre à cette missive que le lendemain. Lundi 15 novembre, je reçus une convocation du Conseil qui se réunit cette fois au complet, à 9 heures du matin, et décida en l'absence du général Dufour de faire une démarche directe auprès du colonel Rilliet pour lui demander la protection des troupes d'occupation. Les délégués officiels étaient l'avoyer Weck et le lieutenant-colonel Techtermann; mais en sortant, ces Messieurs me prièrent de les accompagner, parce que j'avais personnellement connu Rilliet, au régiment des gardes suisses; au camp de Thoune en 1842, il m'avait félicité très amicalement sur la bonne tenue du bataillon Albiez. Nous nous rendîmes ensemble à l'Hôtel des Merciers. où le colonel divisionnaire avait établi son quartier-général. Il était entouré de plusieurs officiers d'état-major, entr'autres des lieutenants-colonels Veillard et Duplessis. De fort mauvaise humeur ensuite des réclamations formulées la veille par les officiers Gottrau, Von der Weid, Perrier, Adolphe de Diesbach, au sujet des excès des troupes fédérales, il nous reçut avec froideur, déclarant qu'il ne nous connaissait pas, puisque nous avions abdiqué; que nous n'étions à ses yeux que des rebelles et qu'en attendant les ordres des commissaires fédéraux, il se référait à l'art. 6 de la capitulation, statuant que, si des difficultés autres que celles du ressort militaire venaient à surgir, elles seraient décidées par la haute Diète. Nous obtînmes cependant la promesse qu'une partie des troupes serait incessamment disloquée, afin de décharger la ville de logements militaires écrasants. Privé de l'ap-

pui de toute force militaire, le gouvernement fut forcé de se dissoudre et, au moment où je rentrais chez moi, la Chancellerie fut prise d'assaut par une tourbe de gens sans aveu, qui saccagèrent ensuite la maison Fournier, maltraitèrent plusieurs ecclésiastiques et se livrèrent à de tels désordres que le colonel Rilliet fut obligé, le 16, de proclamer l'état de siège et d'ordonner que tout individu étranger à la ville eût à la quitter à l'instant même. Plusieurs de ces forcenés avaient essayé de voler les armes du landsturm déposées devant l'arsenal, mais le colonel Gottrau, encore en uniforme le 15, les avait chassés à coups de cravache et avait requis l'assistance du commandant de place A'Bundy, qui cette fois-ci ne fit pas défaut. Informé de ces excès, le général Dufour écrivait, le 18 novembre, d'Aarau au colonel Rilliet :

Je partage votre indignation au sujet des désordres sans exemple qui ont été commis à Fribourg, malgré mes instantes recommandations. Il n'y manque que le meurtre, mais nos ennemis auront soin de l'y ajouter. Je ne crois pas qu'une bataille perdue nous eût fait plus de tort. J'approuve hautement toutes les mesures énergiques que vous avez prises pour ramener l'ordre troublé. Persistez et tâchez de vous débarrasser de tous les fauteurs de troubles et de désordres, qui se soucient fort peu de l'honneur de l'armée et qui ne cherchent qu'à exercer des vengeances ou des réactions.

Agréez, etc. C.-H. DUFOUR.

Le meurtre du chapelain Duc, à Villars-les-Joncs, par les soldats de la brigade Bontems, est venu confirmer les craintes exprimées dans la lettre du général Dufour, sans que nous fussions obligés d'y rien ajouter.

C'est cependant dans ces tristes conditions qu'eut lieu, le 15 novembre, l'assemblée populaire du Théâtre de Fribourg, présidée par le procureur Villard, l'instituteur Suchet et l'avocat Savary. Cette assemblee, composée de 300 personnes en majorité étrangères au canton, se permit, après un simulacre de discussion, de nommer un gouvernement provisoire, investi des fonctions législatives, exécutives et administratives. Ce gouvernement ainsi constitué, fut reconnu par les commissaires fédéraux Stockmar de Berne, Reinert de Soleure et Grivaz de Payerne, en l'absence, dirent-ils, d'un gouvernement régulier. Tout en rivant, au nom de la Diète helvétique, les fers du peuple fribourgeois pour une période de neuf années, ces commissaires se crurent obligés de citer à leur barre les membres du nouveau gouvernement et de leur déclarer « sérieusement et avec fermeté qu'ils ne toléreraient

» aucun acte de récrimination et de vengeance : que la mission à » laquelle ils étaient appelés avait un but élevé et qu'ils de- » vaient chercher à l'atteindre en gouvernant avec sagesse, en » méritant la confiance du peuple fribourgeois et l'estime de la » haute Diète fédérale. » C'est ainsi qu'ils s'exprimèrent dans leur rapport à la Diète.

Le 21 novembre, Zoug ouvrit ses portes aux confédérés ; le 24 l'armée fédérale entra à Lucerne après le combat de Gislikon. où Salis et son aide de camp, Henri de Diesbach, furent blessés ; le 25, Unterwalden ; le 26, Schwyz ; le 27, Uri capitulèrent, Le 29 novembre, le Valais, dans lequel Siegwart, Bernard, Meyer le colonel Zen Clusen, le chanoine de Rivaz, Philippe de Reynold avaient espéré continuer la lutte, capitula malgré les sollicitations des agents de la France et de la Prusse, qui lui demandaient encore un terme de 24 heures. Le Sonderbund avait vécu et avec lui les gouvernements qui l'avaient conclu.

Je n'ai pas à m'occuper des événements qui suivirent ces dates doulouleuses, puisque ma carrière publique était terminée. Je fus cependant amené à signer la déclaration ci-dessous qui me fut présentée par le capitaine Philippe de Diesbach :

A la Rédaction de l'*Allgemeine Zeitung :*

Fribourg (Suisse), 18 décembre 1847.

Monsieur le Rédacteur,

Indignés des inculpations auxquelles M. le général de Maillardoz se trouve en butte de la part de quelques journaux, dont quelques-uns vont jusqu'à l'accuser hautement de trahison, les officiers soussignés qui ont servi sous ses ordres, mûs par une intime conviction, se font un devoir et un honneur de repousser énergiquement ces odieuses calomnies.

Recevez, etc.

J. SCHALLER, ancien inspecteur général; colonel ALBIEZ; WICKY, lieutenant-colonel de cavalerie; F. PERRIER-LANDERSET, major du génie; Phil. DE DIESBACH, major; J. CHOLLET, major d'artillerie; MONTENACH, lieutenant-colonel; Alf. D'ALT, capitaine de cavalerie: Ed. GIRARD, major; Rod. DE CASTELLA, commandant de bataillon; APPENTHEL, lieutenant-colonel; Ed. BUMAN, major; Simon GRISET, de Forell, capitaine; Philippe D'AFFRY, capitaine de cavalerie, officier d'ordonnance.

Selon notre conviction sincère et celle de plusieurs autres officiers, en ce moment absents du pays, le général de Maillardoz n'avait pas cru à une guerre contre la Confédération ; il avait commis des fautes ; il avait surtout manqué de confiance en lui-même et en ses soldats, mais un vieux militaire ne peut ternir sa longue carrière par une trahison que rien n'aurait pu justifier. Salis-Soglio, Ab Yberg attendirent comme lui l'ennemi derrière leurs lignes de fortification et comme lui ils amenèrént la capitulation des gouvernements qui leur avaient confié la défense de leur cause, sans être accusés de trahison. Kalbermatten fit de même par ordre de son gouvernement. En conseil de la guerre du Sonderbund, Siegwart-Muller et Ph. Reynold seuls montrèrent de l'énergie et cependant leurs collègues ne furent pas accusés de trahison.

Les frais de guerre de la Confédération, s'élevant à 5,047,100 (indépendamment de ceux qui avaient été supportés par les cantons de l'alliance), furent répartis entre ces sept cantons selon l'échelle fédérale. Fribourg eut à payer pour sa part 1,525,200 l. s. avec faculté de se récupérer contre les principaux coupables de la résistance aux ordres de la Diète. Le nouveau gouvernement de Fribourg profita de cette clause pour promulguer, le 20 mai 1848, un soi-disant décret d'amnistie, en vertu duquel fut dressée, le 7 septembre suivant, par simple voie administrative, une liste de confiscation répartissant la somme de 1,600,000 l. s. sur les auteurs et fauteurs du Sonderbund. J'avais l'honneur de figurer sur cette liste pour une somme de 6,000 livres.

N'ayant plus rien qui me retint à Fribourg, je résolus de me retirer dans ma propriété de Corminbœuf, pour y vivre dans le recueillement et me préparer à une vie meilleure.

Nous terminons ici les extraits des *Souvenirs* du général Schaller, réservant pour un numéro ultérieur quelques annotations et rectifications relatives surtout aux opérations de novembre 1847 devant la ville de Fribourg. (*Réd.*)

1871-1891.

Ce mois de février évoque pour la génération actuelle de la Suisse d'émouvants souvenirs. Il nous offrait, il y a vingt ans, le tragique spectacle d'une grande armée, l'armée française de l'in-

fortuné général Bourbaki, dite de l'Est, venant chercher en Suisse un abri contre les misères de toute sorte qui la frappaient à coups redoublés : ennemi nombreux et triomphant, hiver terrible, absence complète de vivres par la difficulté de faire avancer les convois à travers les hautes neiges du Jura, tout cela joint à la démoralisation que tant de déceptions, de privations et de revers jettent facilement dans toute armée.

Quelle leçon pour tout militaire, pour nos milices en particulier que ce lugubre tableau d'une armée en détresse et devenue presque sourde à la voix des chefs en qui elle avait naguère la plus grande confiance!

Certes ce ne fut ni le courage individuel, ni la solidité des corps, ni même les justes combinaisons des hauts directeurs de la défense nationale qui manquèrent à ces troupes. Elles étaient vraiment belles au début, de personnel et de matériel. Le plan d'opérations était excellent, digne de la stratégie du grand maître de l'art moderne. Il reproduisait à peu près l'opération ordonnée par Napoléon à Augereau en 1814, celle aussi qu'il méditait d'accomplir lui-même, à défaut d'Augereau, avec les vaillants de Champaubert.

Mais de même qu'en 1814, l'armée de l'Est de 1870-71 fut arrêtée dans son essor par de nombreux contretemps et accidents, s'engendrant les uns les autres, comme toujours, et tenant pour la plupart à la trop grande confiance mise dans le concours des places prétendues fortes de la frontière[1].

A tant de mauvaises chances son ignorance des conditions de l'armistice de Paris, dont elle était exceptée, vint mettre le comble. C'est ce qui la força de se réfugier sous nos drapeaux, au nombre de 90,000 hommes, dont un tiers entra dans le canton de Neuchâtel par les Verrières et les deux autres tiers dans le canton de Vaud, par Ste-Croix, par Ballaigues, par Vallorbes, par la Vallée de Joux, quelques-uns par St-Cergues, les autres réussissant à gagner Bellegarde par la Faucille, ou Morex par les Rousses.

[1] Sans vouloir reprendre ici nos discussions antérieures sur la question des forteresses, qui d'ailleurs a fait depuis quelques années un sensible progrès dans la voie du sens commun, nous ne pouvons que constater que Besançon et Pontarlier, comme Strasbourg, Metz, Sedan et Mézières, dont les Français étaient si fiers, n'ont été pour leurs armées que de perfides nasses, et qu'on peut dire aujourd'hui, après les expériences faites et les perfectionnements des voies de communication et de transmission, que la force d'un pays est en raison inverse du nombre de ses forteresses en sus de celles bien centrales ou établies pour les besoins du jour.

Nos miliciens, appelés subitement à la frontière pour y remplir les obligations de la neutralité, accomplirent sur tous les points leur service à temps voulu et convenablement, grâce, il il est vrai, en quelques endroits, à Ste-Croix entr'autres, au vigilant concours des autorités et des troupes de landwehr locales. Pour beaucoup d'entr'eux ce fut une campagne sérieuse, pénible, et qui se commencait sans trop savoir comment elle finirait ni jusqu'où elle nous mènerait, car on était bien décidé à empêcher tout combat sur notre sol neutre.

L'issue fut moins sombre qu'elle aurait pu l'être. La guerre était terminée. Le dernier acte se passait sous nos yeux.

Aussi nos miliciens ont-ils partout décidé de célébrer, cette année, par corps autant que possible, l'anniversaire de l'heureuse rentrée dans leurs foyers en 1871. Un grand nombre de banquets viennent d'avoir lieu à cet effet dans diverses villes de la Suisse, d'autres sont annoncés encore. Parmi les plus intéressants tous les journaux citent particulièrement celui du bataillon 26. Nous parlerons aussi de ce bataillon, car il nous paraît avoir bien représenté le bon esprit militaire et patriotique de tous les autres et résumé leurs excellents services par les siens mêmes :

Banquet anniversaire de l'ancien bataillon 26.

La salle de l'hôtel des Trois Suisses, décorée avec goût pour la circonstance, a reçu hier, dit la *Feuille d'avis de Lausanne* du 26 janvier, les membres de l'ancien bataillon 26, qui, au nombre d'une centaine, et sur l'initiative de M. le capitaine Larpin, ont fêté par un banquet le 20e anniversaire de l'entrée au service pour l'occupation des frontières en 1871.

Il y avait, en effet, hier, vingt ans que le 26e bataillon commençait sa courte, mais pénible campagne, en prêtant à Yverdon le serment au drapeau.

Sous la présidence de M. *Blanchard*, désigné comme major de table, de nombreux discours et productions ont été faits et écoutés avec une attention recueillie par tous ces camarades d'armes, la plupart libérés du service, qui éprouvaient un grand plaisir à se revoir et à passer quelques instants ensemble.

Le toast à la Patrie a été porté par M. le conseiller d'Etat *Ruffy*, qui a rappelé, avec le talent qu'on lui connaît, les devoirs du soldat suisse, et exprimé sa confiance en tous ceux qui pourraient être appelés de nouveau sous les drapeaux pour les accomplir fidèlement.

M. le lieutenant colonel *Favey*, après avoir éloquemment évoqué le souvenir des officiers qui ont fait la campagne de 1871 avec le 26e et que la mort a fauchés, porte son toast à l'armée suisse tout

entière et en même temps au général Herzog. Un télégramme est immédiatement envoyé à ce dernier.

Avec une verve et une humour que la plume est inhabile à rendre, M. *Chappuis*, ingénieur, boit à la santé des deux capitaines du 26e présents au banquet : MM. Larpin et Perey.

Ce dernier porte un toast aux vaincus de 1871 ; puis M. *Larpin* donne lecture d'un récit très intéressant et très fidèle de l'occupation de la frontière par le 26e bataillon. Cette lecture est écoutée avec une attention émue. (Voir ci-dessous la teneur de ce récit.)

M. le colonel *Borgeaud* porte son toast aux vétérans non seulement de 1870-71, mais de 47. Il rappelle le brillant fait d'armes du bataillon Bolens pendant le Sonderbund, qui pourrait être cité en exemple à notre jeune armée réorganisée.

M. Gustave *Correvon* boit, lui, à la jeune armée, qui saura se montrer à la hauteur de sa tâche si, ce qu'à Dieu ne plaise, des mauvais jours venaient pour la patrie. Il rappelle d'une voix chaleureuse des épisodes caractéristiques de l'occupation des frontières.

Quelques-uns de ces traits méritent d'être cités, ainsi celui des chasseurs de gauche du 26e, qui, malgré la « cramine », s'exerçaient dans leurs loisirs à élever des remparts de neige. Dans un autre ordre d'idées, cet exemple de solidarité qui faisait dire à un soldat français auquel les soldats du 26e offraient provisions, cigares, etc.: « Merci, Messieurs, gardez quelque chose pour ceux qui nous suivent, ils sont nombreux et ont autant de besoins que nous. »

Enfin, la note gaie : M. le capitaine Larpin, harassé à la fin d'une journée pénible, est invité, pour éviter une longue course pour gagner son logement, à passer la nuit chez un aimable négociant de Fleurier. Imparfaitement éclairé par une mauvaise chandelle, il se couche sans examiner la pièce où il se trouve et s'endort comme un homme qui a la conscience d'avoir bien travaillé pour la patrie. Le lendemain, de grand jour, se tirant péniblement de la torpeur de la nuit, il entrevit un grand nombre de minois roses et blancs dont les regards étaient fixés obstinément sur lui. Il y avait de quoi mettre mal à l'aise même un capitaine du 26e léger. Etait-ce une hallucination ? Une plus vigoureuse friction de ses paupières mit plus de clarté dans sa situation. Le capitaine avait couché en compagnie d'un grand nombre de poupées dont la chambre servait de dépôt.

Il est fait la proposition, adoptée par acclamations, de faire imprimer la relation de M. le capitaine Larpin et d'y ajouter tous les faits représentant quelque intérêt qui sont restés dans la mémoire de chacun sur l'occupation. Une commission est immédiatement nommée à cet effet, et M. le lieutenant-colonel Favey en est désigné comme rapporteur.

M. le colonel Borgeaud exprime le vœu que cet exemple soit suivi

et que chaque corps militaire établisse de pareilles chroniques où seraient relatés tous les faits marquants dont ils gardent le souvenir.

Entre chacun des discours, l'excellente Fanfare lausannoise, qui prêtait son concours, intercalait ses plus entraînants morceaux.

Un chœur improvisé pour la circonstance entonna aussi l'hymne suisse et d'autres chants encore qui firent très plaisir.

Quant aux productions humoristiques, elles furent nombreuses, variées et très bien accueillies ; la fin de quelques unes d'entr'elles hantent encore le cerveau de votre reporter avec obstination.

L'heure de départ des trains du soir qui devaient emmener tous les camarades de Lavaux, Vevey, Aigle et même des Ormonts arrive trop tôt, et après un « au revoir dans cinq ans » et des remerciements adressés par M. le capitaine Larpin à tous les assistants, le banquet est clos.

Le fibre patriotique a vigoureusement vibré pendant ces quelques heures, dont chacun gardera un bon souvenir.

Voici la relation sus-mentionnée du capitaine Larpin :

Service du bataillon vaudois n° 26 pendant l'occupation des frontières en janvier et février 1871.

Le général Herzog, prévoyant des évènements graves ensuite de la retraite de l'armée française dite de l'Est, et de la marche rapide des corps allemands sous les ordres du général Manteuffel, demanda au Conseil fédéral, le samedi 21 janvier, de lui accorder une audience ; c'est à la suite en effet de cette conférence et dans la même journée que le Conseil fédéral ordonna la mise sur pied de la quatrième division d'armée sous les ordres du colonel fédéral Ch. Bontems, d'Orbe. Cette division, sous les ordres supérieurs de l'état-major général, avait pour mission de couvrir et défendre les passages Ouest de la Suisse, particulièrement depuis le pont de Goumois dans le Jura bernois jusque et y compris les Fours et Ste-Croix au canton de Vaud, avec la consigne de repousser par la force quiconque tenterait de violer notre neutralité.

La division devait entrer en ligne le 26 janvier, et dès le 23, une partie des troupes se réunirent pour s'organiser et s'acheminer sur ses futurs cantonnements.

Le bataillon vaudois n° 26, commandant Chausson, vu sa proximité de la frontière, ne fut mis sur pied que le mercredi 25 janvier à Yverdon. Après l'épuration des compagnies par la visite sanitaire, on procéda à l'organisation du bataillon, à la réception du matériel de guerre, et à la distribution de quarante cartouches par homme ; puis le bataillon fut formé en colonne par compagnie. M. A. Bornand, chef du département militaire vaudois, nous adressa une allocution chaleureuse et patriotique, en rappelant nos devoirs et la

noble mission qui nous était confiée, de défendre jusqu'à la mort l'intégrité de la patrie, envers et contre tous, Français et Allemands.

Sous le drapeau qui flottait sur nos têtes, il lut la formule du serment, et la troupe, après avoir placé le képi au bout de la bayonnette, leva la main droite en prononçant ces mots : je le jure !

La cérémonie terminée, la troupe reçut ses billets de logement et là s'arrêta le service du premier jour.

Jeudi 26 janvier. Deuxième journée. Marche du bataillon.

Une neige abondante, tombée la veille et toute la nuit sans discontinuer, couvre le sol d'une épaisseur d'environ cinquante centimètres. Notre campagne ne s'annonce pas gaîment; un fort vent du Nord chasse la neige ; on se croirait dans la montagne lorsque la tourmente s'y fait sentir ; les loustics de la compagnie disent que c'est l'hiver de 1812 de triste mémoire. Enfin, après une forte heure d'attente, qui a servi aux employés de la gare pour le chargement des caissons, fourgons et chevaux, le bataillon est en wagon ; le train nous conduit à Neuchâtel, et de là à Chaux de Fonds, où nous arrivons vers les quatre heures.

Nous fûmes recus par notre brigadier M. le colonel Veillard, qui nous indiqua nos cantonnements provisoires comme suit : le demi bataillon de droite au village des Bois, et le demi bataillon de gauche à la Ferrière. Quoique ces deux localités du canton de Berne ne soient qu'à dix et quinze kilomètres de la Chaux de Fonds, il fallut néanmoins pour les atteindre une marche longue et pénible, vu la nuit et la masse de neige à fouler.

Dans notre marche nous avons rencontré le bataillon 66 de Lucerne, qui se rendait au Locle et devait finalement aller jusqu'à Ste-Croix. Son arrière-garde avait un travail énorme ; ses caissons et fourgons étant sur roues s'enfonçaient dans la neige et ne pouvaient avancer qu'à l'aide incessante des soldats sur les flancs et derrière.

L'arrière-garde de notre bataillon, composée de la 4e section des chasseurs de gauche, eut les mêmes difficultés ; les caissons ont été renversés à plusieurs reprises ; c'était un travail ardu que de les remettre sur roues. La nuit était sombre, et la neige tourbillonnait au point qu'on ne voyait plus la route ; aussi la nuit entière fut employée à cet affreux métier ; l'arrière-garde ne put rejoindre le cantonnement qu'à 7 heures le lendemain matin.

Vendredi 27 janvier. Troisième journée.

L'ordre du jour prescrivait quatre appels : à 8 h., 11 h., 2 h. et 4 h., avec inspection des armes et des cartouchières. Dans cette journée nous avons vu passer à la Ferrière les bataillons no 18 et 58

de Berne se rendant aux Verrières sous les ordres du colonel Rilliet commandant la 12e brigade.

La division toute entière opérait un mouvement de flanc pour se concentrer dans le canton de Neuchâtel. L'armée française continuant sa retraite sur Pontarlier, il était important d'occuper le Val-de-Travers et les Verrières.

La 12e brigage occupait la frontière, la 10e et 11e étaient comme soutien, au Locle, Couvet, Motier et Fleurier.

Samedi 28 janvier. Quatrième journée.

Même ordre du jour, pas grands nouveaux; cependant nous apprenons dans l'après-midi par les estafettes, que le demi bataillon de droite, qui était au Bois, devait revenir dans la soirée pour s'établir à la Chaux-de Fonds. En effet, vers les six heures, nous avons le plaisir de saluer nos caramades, qui continuèrent leur marche en nous disant au revoir.

Dimanche 29 janvier. Cinquième journée.

Trois heures du matin, le tambour du poste bat la générale; il répète l'alarme donnée par le poste de la Basse Ferrière; chacun sort de sa paille sans savoir ce qui se passait.

Un incendie venait de se déclarer au café de la Basse Ferrière causé par une lampe à pétrole encore mal éteinte : montée par une poulie elle avait mis le feu au plafond. Après de grands efforts, les soldats de la 3e compagnie et les chasseurs furent maîtres du feu. Chacun crut rentrer au cantonnement, hélas ! il n'en fut rien ; l'ordre venait d'arriver de rejoindre immédiatement le bataillon à la Chaux-de-Fonds. On roula rapidement les couvertures, puis distribution d'une miche de pain par homme et, en route. On marchait par une obscurité complète, car il n'était que 5 h. ½ au départ.

En arrivant à Chaux-de-Fonds, les hommes sont conduits dans une partie du grand bâtiment d'école avec défense d'en sortir. Mais les ordres se succédant à chaque instant, notre séjour dans ce cantonnement fut de courte durée, car le bataillon devait être pour une heure en gare ; là il prit le chemin de fer pour Neuchâtel, et remonta par le Franco-Suisse pour s'établir à Couvet, où nous arrivâmes à 8 heures du soir.

Comme on le voit, l'armée fédérale continuait son mouvement à gauche ; elle s'établissait en cantonnements serrés. Notre division occupait tous les passages conduisant en Suisse, dès les Granges et Ste-Croix, les Verrières, jusqu'au passage des Brenets ; la 3e division était chargée de la garde des passages du Jura bernois.

Lundi 30 janvier. Sixième journée.

Depuis la nouvelle de la reddition de Paris et la signature de l'ar-

mistice, les bruits les plus sinistres circulent au sujet de l'armée de l'Est, qui malheureusement n'était pas comprise dans l'armistice. L'armée allemande, grossie par de nombreux renforts, établit un cercle de fer autour de l'armée française de l'Est, qui croyait pouvoir se replier sur Lyon par la vallée de Mouthe.

Le télégraphe fonctionne jour et nuit ; il est complétement au service de l'état-major ; tous les postes sont doublés par les troupes locales neuchâteloises ; la position de l'armée française devenant toujours plus critique, le dénouement terrible s'approche. Le canon du fort de Joux se fait entendre sans interruption ; l'on aperçoit au ciel les lueurs rouges de la canonnade et des incendies.

Par l'état-major de notre brigade, nous apprenons la levée des bataillons vaudois nos 55, 46 et 70, avec les contingents locaux limitrophes pour garder les passages conduisant de France dans le canton de Vaud.

Mardi 31 janvier. Septième journée.

Comme les jours précédents, les appels en armes continuent toujours avec inspection d'armes et munitions. A midi, pendant que les officiers dînaient, le divisionnaire nous envoyait la dépêche suivante : « Bataillon 26, départ immédiat pour Fleurier et attendre ordres ultérieurs. »

A la lecture de cette dépêche, les mets sont abandonnés, la générale bat : chacun court à son sac. En quelques minutes le bataillon est réuni et au son de la fanfare se met en marche pour Fleurier. En arrivant nous fûmes reçus par le chef d'état-major de la division, M. le lieutenant-colonel de Mandrot, qui donna l'ordre aux officiers de se réunir dans une salle particulière de l'hôtel pour communications.

« Messieurs les officiers du bataillon 26 », nous dit-il.

J'attends de nouveaux ordres du divisionnaire pour votre départ pour les Verrières ; pendant ce temps vous préviendrez vos hommes de se munir de quelque nourriture, en un mot tout ce qu'ils pourront trouver ici, car il n'y a plus rien aux Verrières, le village est bondé de troupes qui n'ont que le strict nécessaire. Vous devrez bivouaquer dans la neige, la position est très grave ; c'est le moment d'avoir la tête froide et le cœur chaud ! retournez à vos compagnies et conservez vos hommes sous la main. »

En attendant de nouveaux ordres et pensant aux moyens hygiéniques pour ne pas prendre froid, des chasseurs de gauche n'avaient rien trouvé de mieux que d'organiser un vaste quadrille dans la rue, en pleine rue, en chantant, pour marquer le pas, le chant de la boulangère. Hélas ! ils ne pensaient pas aux misères dont ils devaient être témoins le lendemain et les jours suivants !

Enfin après plusieurs heures d'attente, le bataillon reçut l'ordre

de retourner à Couvet, de se tenir constamment prêt au premier signal; la nuit se passa assez calme, quoique le canon tonnât toujours avec vigueur dans la direction de Pontarlier.

Mercredi 1er février. Huitième journée.

Quelques minutes après l'appel et l'inspection de huit heures, la générale est battue de nouveau; le bataillon est réuni en quelques minutes et fait route pour les Verrières.

En arrivant au village de Fleurier, nous rencontrons la première colonne française, escortée par le bataillon 35, du haut Valais. C'est ici que commence pour nous le spectacle le plus triste qu'une plume peut décrire.

Ces pauvres soldats français, de presque tous les corps, étaient en partie sans chaussures, la figure noircie par la fumée des nombreux bivouacs, maigris par les fatigues et les privations, n'ayant pour toute ressource, les uns qu'un morceau de biscuit sous la courroie de charge, d'autres qu'un morceau de jambe de cheval pendu au sac pour en faire un aliment le soir au bivouac.

Telles étaient les premières colonnes; les suivantes, moins délabrées, marchaient par bataillons ou par régiments entiers.

Le chef de cette première escorte nous remit sa colonne, puis fit demi-tour avec son bataillon et remonta aux Verrières, tandis que le bataillon 26, exécutant cet ordre verbal, fit de son côté demi-tour pour redescendre la vallée. L'arrière-garde devint avant garde; les soldats français marchaient au centre, escortés de chaque côté par le bataillon. Arrivé à Couvet; notre commandant réfléchissant que l'ordre qu'il avait reçu de rétrogader pour escorter la colonne française n'était pas écrit et pouvait donner lieu à un conflit de compétence, reprit sa route sur les Verrières en exécution des premiers ordres reçus. Seule l'avant-garde, composée de la 4e section des chasseurs de gauche, fut chargée de continuer sa route jusqu'à Travers avec la colonne française.

Ces contremarches retardèrent l'arrivée du bataillon aux Verrières, la marche étant d'ailleurs très difficile sur cette route encombrée d'une suite non interrompue de canons, caissons et voitures de guerre de toute espèce qui se rendaient à Travers, où le grand parc était établi sous les ordres du colonel d'artillerie Fornaro.

Les troupes françaises arrivaient en si grand nombre que l'évacuation sur l'intérieur de la Suisse devenait urgente, mais elle était très difficile. Bien que le chemin de fer transportât jour et nuit des convois, tandis que d'autres marchaient sur la grande route, celle-ci était tellement encombrée que des arrêts très considérables avaient lieu quand les colonnes descendantes et montantes se rencontraient dans les passages resserrés.

Les détachements d'escortes furent nombreux; le bataillon vau-

dois 26 en fournit sa large part. Il était tellement disloqué que le 2 février au matin il ne restait de ce bataillon aux Verrières que l'état major et le drapeau. Notre commandant Chausson avait eu l'honneur d'être désigné au commandement de la place des Verrières.

Parmi les escortes qui ont eu une certaine importance et auxquelles les différentes compagnies du bataillon ont pris part, notons :

1° Les chasseurs de droite chargés de conduire à Berne la caisse du 18e corps d'armée.

2° Deux sections de chasseurs de gauche conduisirent une forte colonne jusqu'à Muri au canton d'Argovie.

De nombreux détachements des compagnies du centre escortèrent des colonnes à Neuchâtel, Zurich, St Gall et Lucerne.

En fait de soldats du bataillon, il ne restait plus ce jour, dans le canton de Neuchâtel, que deux sections de la 3e compagnie, de garde à Couvet, et la 4e section des chasseurs de gauche, à Travers, pour la garde du grand parc d'artillerie.

Vendredi 3 février. Dixième journée.

L'armée française continue toujours à passer la frontière, aux termes de la convention entre le général Herzog et le général Clinchant. L'évacuation sur l'intérieur du pays se fait avec peine : dans chaque village sur la ligne se trouvent des bivouacs de mille à deux mille hommes. La nuit sert au transport des caissons et voitures de guerre qui se rendent au grand parc de Travers. L'on entend toujours par intervalles le canon du fort de Joux ; il appuye la retraite de la division d'arrière-garde qui doit entrer en Suisse dans la journée de demain.

Samedi 4 février. Onzième journée.

Notre quatrième section rentre à Couvet ; elle est relevée à Travers par le bataillon n° 1 de Berne, qui a marché toute la nuit, venant du Locle par les Ponts.

Les escortes commencent à rentrer, le bataillon se reforme petit à petit. On nous donne l'ordre de changer de cantonnement pour faire place au bataillon vaudois n° 10, qui venait des Bayards.

L'on voit passer plusieurs régiments de marche qui ont échangé les derniers coups de fusils avec les Prussiens.

C'est de la bonne troupe, disciplinée, à l'air martial ; elle nous fait plaisir à voir. La France n'est pas encore morte !

Nous partons pour Fleurier, notre nouveau cantonnement. Les derniers bivouacs des Verrières, Fleurier et Couvet sont levés. Les cinq cents canons et voitures de guerre sont conduits chaque jour de Travers sur Colombier, où le grand parc est installé définitivement dans les Allées.

Dimanche 5 février. Douzième journée.

Les sapeurs du génie de la division arrivent à Fleurier; leur travail va consister à creuser d'énormes fossés pour enterrer les nombreux chevaux péris. La route des Verrières à Neuchâtel en contient des centaines.

Après l'appel de deux heures, le major conduit le bataillon en promenade militaire jusqu'au village des Buttes.

Au retour, à l'entrée du village, nous rencontrons un triste convoi, hélas ! C'est un pauvre soldat français que ses camarades accompagnent au champ du repos. Ces lugubres cérémonies devenaient fréquentes. Je me souviens d'avoir entendu la marche funèbre jusqu'à trois fois le même jour.

Lundi 6 février. Treizième journée.

Le temps des grandes émotions est passé; les postes sont diminués; entre les appels, toujours les parties de piquet et de rhams, et le soir des chants patriotiques; la gaîté est dans tous les cœurs. La population, qui n'a jamais cessé de nous être sympathique, vient chanter avec nos gymnastes, qui sont les loustics du bataillon.

Mardi 7 février. Quatorzième journée.

Même ordre du jour : quatre appels et inspection. L'on entend parler d'un licenciement partiel, entre autres de l'artillerie et d'une brigade d'infanterie, sans avoir de désignation. Notre commandant exerce encore les fonctions de commandant de place aux Verrières, mais il doit nous rejoindre demain.

Il manque toujours environ deux cents hommes du bataillon qui ne sont pas encore rentrés des escortes, entre autres cinquante-six chasseurs de gauche partis pour Muri, canton d'Argovie.

Mercredi 8 février. Quinzième journée.

Depuis plusieurs jours la troupe se plaignait de la mauvaise qualité du pain; une masse considérable de miches étaient entassées dans le bâtiment du Stand, local excessivement froid et humide; aussi cette marchandise était dans un tel état que même les chevaux refusaient de la manger.

Le commissariat, ensuite de réclamations, autorise les chasseurs de gauche à se fournir de pain chez un boulanger de Couvet, qui l'amena chaque jour.

Dans la soirée on nous annonce que l'ordre du jour du lendemain indiquerait les troupes qui seraient licenciées.

Jeudi 9 février. Seizième journée.

A l'appel d'onze heures l'ordre du jour annonce en effet le licenciement partiel des troupes comme suit :

La 11e brigade, comprenant les bataillons 26, de Vaud, 40 et 53, du Valais, partira le vendredi 10, le premier à pied, à Neuchâtel, et les deux autres par chemin de fer jusqu'à destination dans leur canton.

La 12e brigade devait rester aux Verrières et Ste-Croix et la 10e au Locle, Chaux-de-Fonds et les Ponts.

Furent en outre licenciés les bataillons de la 3e division ; leurs marches et cantonnements ne rentrant pas dans ce court récit, qui ne concerne que le 26e bataillon et la quatrième division, nous n'en parlons pas autrement.

Vendredi 10 février. Dix-septième journée.

Au petit jour, tous nos hommes d'escorte rejoignent le bataillon, et à huit heures l'on se met en route, saluant les habitants de Fleurier. On passe par Motiers, Couvet, Travers, Noiraigue et Rochefort, où nous avons la halte. Le temps n'était pas froid, mais la marche était pénible ; la neige devenait tendre et fondait en partie, ce qui occasionnait un margouillis complet.

Ce n'est qu'à grand peine que les hommes ont pu se restaurer ; jugez-en : une seule petite auberge devant servir du vin à plus de six cents hommes et dans un temps relativement court.

A la tombée de la nuit nous arrivons à Neuchâtel ; les faisceaux sont formés sur le quai, près d'une cantine en bois, où l'on faisait de la soupe pour les troupes de passage et surtout pour les internés.

La distribution du pain et de la soupe prit un temps considérable ; chaque compagnie s'y rendait à tour, les chasseurs de gauche naturellement les derniers. La neige tombait épaisse et serrée, et la troupe toujours dans la rue recevait ces flocons sur le corps. Les deux compagnies restantes qui attendaient leur tour commencent à murmurer ; il faut toute l'énergie des oficiers pour les calmer ; en effet, les hommes étaient fatigués, ils ne demandaient que du repos. Mais il fallait attendre la distribution, hélas ! notre tour arrive enfin ; on distribue la soupe qui est bientôt mangée, puis une miche de pain par homme.

Il était 4 h. 1/2 à notre arrivée à Neuchâtel et ce n'est qu'à neuf heures qu'un préposé de l'administration nous conduit dans une brasserie, où une salle nous était réservée pour y passer la nuit.

Samedi 11 février. Dix-huitième journée.

A huit heures le bataillon se réunit et se met en marche la gauche en tête ; la 4e section forme l'avant-garde ; notre destination est St-Aubin. La route est mauvaise ; la neige fond, on sent qu'on se trouve dans un pays tempéré ; la troupe est crottée jusqu'aux épaules, les

chars et les voitures qui passent lancent de droite et de gauche de la boue jusqu'aux figures ; les soldats en rient, les bons mots s'échangent et les kilomètres paraissent plus courts.

Avant d'arriver à Boudry une voiture passe au centre du bataillon : c'est notre divisionnaire, M. le colonel Bontems, accompagné du lieutenant-colonel de Rahm. A leur passage vers les chasseurs qui formaient la tête de colonne, nous entendons dire au colonel Bontemps : « Ces hommes me font l'effet d'être bien fatigués. »

En effet, la route était pénible. Nous arrivons à Gorgier, où une partie du bataillon logea, l'autre partie à St-Aubin ; nous eûmes tous de bons logements, et les hommes se reposèrent des fatigues précédentes.

Dimanche 12 février. Dix-neuvième journée.

Le soleil apparaît ; c'était une nouveauté, chacun est content ; avant l'appel du départ, les chasseurs gymnastes entonnent un chant en pensant à notre canton de Vaud.

Nous arrivons à Grandson ; on nous prévient que nous allons assister au service divin. Sous les arbres séculaires près du château, le bataillon est formé en colonne serrée. La fanfare du bataillon joue la prière (Immortel roi des cieux) puis notre aumônier, M. le pasteur Panchaud, de Lausanne, commence le culte ; son sermon, historique et patriotique, fit couler des larmes aux nombreux assistants tant civils que militaires. Dans son magnifique discours, il fit une comparaison pleine d'actualité. Nous montrant de sa main droite ce vieux château historique, il rappela la bataille de Grandson perdue par les Bourguignons de Charles-le-Téméraire, puis, parlant du présent, il montra cette pauvre armée française forcée de se réfugier en Suisse.

Notre aumônier termina son sermon en implorant la bénédiction de Dieu sur la nation, en le priant d'épargner à l'armée suisse et au pays tout entier un désastre aussi triste que celui dont nous venions d'être les témoins.

Après un repos d'une heure, nous partons au son de la musique pour Yverdon, où nous arrivons prendre notre dernier cantonnement. La ville était bondée de monde, car c'était dimanche. Les populations des villages environnants étaient descendues pour assister à notre arrivée.

Le bataillon, conduit devant l'Hôtel-de-Ville, fut reçu par M. le conseiller d'Etat Bornand, chef du département militaire. « Au nom du Conseil d'Etat, nous dit-il, au nom du pays tout entier, je vous remercie pour votre bonne conduite et votre discipline ; vous avez, par une saison affreuse, supporté les fatigues avec calme comme des soldats qui comprennent leur devoir ; encore une fois, officiers sous-officiers et soldats, au nom du pays, je vous remercie. »

Le bataillon se rendit ensuite dans la cour de la caserne pour restituer le matériel de guerre, les cartouches et les couvertures, puis on distribua les billets de logement. Les capitaines reçurent du quartier-maître, suivant les contrôles de paye, la somme nécessaire pour solder la troupe.

Lundi 13 février. Vingtième journée et licenciement.

Notre commandant Chaussòn, dans son ordre du jour, remet le commandement à M. les capitaines pour conduire leur compagnie dans chaque chef-lieu de circonscription.

A 11 heures le chemin de fer nous emmène à Lausanne; de la gare, les chasseurs de gauche se rendirent, fanfare en tête, au café du Musée boire quelques verres de vin avant de se dire adieu.

Ainsi finit cette courte mais mémorable campagne, où chacun a fait son devoir; puisse le ciel nous épargner de revoir un semblable désastre!

La campagne ne fut pas complétement terminée pour tout le monde, car le samedi soir 18 février le commandant de place de Lausanne, M. le major Ernest Ruchonnet, fit demander le soussigné et lui donna l'ordre de conduire le lendemain matin à Wallenstadt, au canton de St-Gall, *neuf cents quatre-vingts internés*, qui seraient pris dans les dépôts d'Aigle, Villeneuve et Lausanne.

Le soir même, je fis commander vingt-cinq hommes de la compagnie pour escorte. Le lendemain matin à 7 heures nous étions à la gare pour recevoir et les ordres et les hommes.

A 8 h. 1/4, le train formé, précédé de deux locomotives, est enlevé jusqu'à Wallenstadt, où nous arrivons sans avoir pu mettre un pied à terre, à 10 h. 1/2 du soir.

Après avoir remis la colonne à l'officier supérieur qui commandait la place, M. le major Stierlin, il fut convenu que la reconnaissance officielle des hommes aurait lieu le lendemain matin à 8 heures. L'escorte reçut des billets de logement et là s'arrêta cette journée.

Le lendemain l'effectif fut reconnu par M. le quartier-maître qui, après l'opération terminée, en donna décharge.

Avant midi nous étions en chemin de fer pour venir coucher à Berne, et le lendemain nous rentrions à Lausanne, comptant trois jours d'une agréable course. H. LARPIN, capitaine.



Société fédérale des officiers.

SECTION VAUDOISE

Au sujet des *Concours pour 1891*, la circulaire ci-après a été adressée par le comité cantonal aux sous-sections et aux membres de la Section vaudoise:

Chers camarades. — Nous avons l'honneur de vous communiquer la liste des sujets de concours pour 1891.

Aucun des sujets proposés l'année dernière n'ayant été traité, nous avons repris ceux qui présentent un intérêt durable et sont tout particulièrement propres à développer les connaissances tactiques des officiers qui les étudieront. Nous y avons joint quelques sujets nouveaux actuellement à l'ordre du jour dans notre armée.

Nous vous recommandons vivement le concours que nous ouvrons, avec l'espoir que le nombre des concurrents sera plus grand que l'an passé. Les comités des sous-sections feront bien de charger de l'étude de quelques-uns des sujets des commissions désignées à cet effet ; c'est un des moyens les plus pratiques d'amener les officiers à poursuivre leurs études militaires pendant les soirées de l'hiver.

Pour le Comité de la Section vaudoise : le président, A. Thélin, lieut.-colonel ; le secrétaire, L.-H. Bornand, capitaine-adjudant.

Concours.

1. Etude de géographie militaire et de stratégie sur le territoire neutralisé de la Savoie.

2. Etude géographique et stratégique de la frontière du Jura, Genève-Bâle et des ressources militaires (voies de communication, travaux de défense, dépôts de matériel, troupes) dont dispose la France sur le territoire adjacent, bassins du Doubs, de l'Ain et de la Saône.

3. La défense de la vallée du Rhône, de la Furka à St-Maurice, contre une attaque venant du Sud.

4. Etude d'une mission indépendante (service de sûreté en marche ou en position, patrouille, reconnaissance armée, escorte de convoi, etc.) ; rédaction d'une supposition, ordres donnés et rapport. Cette étude peut être faite pour une compagnie, un bataillon ou un escadron.

5. L'équipement du soldat d'infanterie ; ses modifications éventuelles, entre autres en vue de la guerre de montagne et de l'introduction du fusil petit calibre. Voir aussi l'équipement des infanteries étrangères.

6. L'équipement du soldat de cavalerie et le paquetage.

7. Du rôle de la cavalerie suisse dans la guerre.

8. La poudre sans fumée ; son influence sur la tactique.

9. Etude sur les explosifs.

10. Les mitrailleuses et les canons à tir rapide. Leur emploi dans le combat.

11. Du ravitaillement des munitions pendant le combat.

12. Occupation, organisation et armement d'une position de repli, par le commandant d'une division d'artillerie de position, avec son personnel et un bataillon de pionniers du landsturm. La position doit pouvoir être occupée, entre autres par une brigade d'infanterie.

L'emplacement sera choisi sur territoire vaudois. Le matériel d'ordonnance disponible est celui d'une division d'artillerie de position. Supposition, ordres et rapport. Temps disponible : 24 heures.

13. L'organisation actuelle du génie en Suisse répond-elle aux exigences qu'on est en droit d'attendre de cette arme aux grandes manœuvres et en guerre ?

14. Organisation actuelle et avenir des troupes d'artillerie de forteresse en Suisse.

15. De l'alimentation des troupes pendant la mobilisation et des approvisionnements que la troupe doit porter avec elle (*Eiserne Ration*).

16. Etudes des mesures financières à prendre en temps de paix pour mettre l'administration fédérale de la guerre à même de pourvoir aux besoins de l'armée mobilisée.

Exposé et critique des lois, arrêtés et règlements sur la matière.

17. Etude des modifications à apporter à l'organisation des troupes d'administration et à leur service, en cas de création de corps d'armée. Répartition et fonctions des divers officiers d'administration ; organisation de la troupe chargée de pourvoir à la subsistance du corps d'armée.

18. Emploi d'un détachement de landsturm armé, avec ou sans troupes auxiliaires, pendant la période de mobilisation, dans une localité frontière. Supposition, ordres, rapport,

19. Les services de l'arrière des troupes sanitaires (transports, hôpitaux, etc.).

Les mémoires seront remis avant le 1er juin 1891 au secrétaire du Comité de la Section vaudoise.

BIBLIOGRAPHIE

Illustrazione Militare Italiana, **Milan, Directeur : Cav-Quinto Cenni.**

Nos 111-115. - Texte et planche. — Les députés militaires. — Les grandes manœuvres en Suisse. — Le général Boni. — Campagne de 1794. Millesimo et Mondovi. — Campagne d'Espagne en 1810. Hostalrich. — Sous le feu. — Les pompiers. — Le sous-lieutenant Bacci. — Les tenues de l'armée des Etats-Unis. — La salle d'escrime à Naples. — Le voyage du lieutenant russe Assieieff de Loubny à Paris. — La catastrophe du manège d'artillerie à Reggio. — L'intérieur du bâtiment de guerre turc l'*Etrougoul*.

Die Organisation und Ausbildung unserer Festungstruppen, **von A. Kindler, Hauptmann der Infanterie, Instruktions offizier bei der IV Armee-Division. 1 vol. in-8° de 70 p. Frauenfeld 1890. J. Huber, éditeur.**

Au moment où la question se pose de fournir aux fortifications

nouvellement établies les défenseurs qui leur sont nécessaires et où le Conseil fédéral promulgue des décrets dans ce but, M. le capitaine d'infanterie A. Kindler, instructeur dans la IVe division publie un opuscule dédié aux officiers de l'armée suisse, opuscule dans lequel il examine avec soin les conditions d'organisation d'une troupe de forteresse. Organisation en général, recrutement, durée du service, programme d'instruction, cours de répétition, cours de cadres, etc., etc., tels sont les divers points dont l'auteur a entrepris une étude consciencieuse, n'omettant rien de ce qui peut présenter quelque utilité, ne laissant pas échapper un détail même de moindre importance.

Nous ne saurions suivre M. le capitaine Kindler dans un examen si développé de la question. Contentons-nous d'exposer les principes généraux qu'il a pris comme guides, et desquels découlent les conclusions pratiques auxquelles il aboutit.

Principale nécessité. Notre troupe de forteresse ne doit pas être exclusivement une troupe d'artillerie ; les soldats de forteresse peuvent être appelés à bien d'autres manœuvres que la manœuvre de l'artilleur. Sur notre frontière des Alpes stationnent actuellement des corps alpins importants, qui, dès la première heure d'une déclaration de guerre peuvent passer la montagne, et après une seule journée de marche occuper des positions rapprochées du Gothard. La mobilisation de notre infanterie ne saurait être toujours assez rapide pour permettre de s'opposer en temps utile à ces corps avancés. Il faut donc une troupe plus promptement mobilisable, apte à défendre les fortifications en empêchant l'approche des positions opposées. Cette troupe sera la troupe de forteresse, qui, dans cette alternative, jouerait le rôle d'une infanterie jusqu'au moment où elle pourrait être relevée par l'infanterie proprement dite. Il va sans dire qu'elle ne serait pas seule à s'opposer à la marche envahissante de l'ennemi ; elle serait aidée par le landsturm avec lequel elle devrait agir de concert.

Au surplus, les soldats de forteresse doivent être instruits de telle sorte, qu'en toute circonstance, ils puissent se tirer d'affaire sans le secours ni l'assistance d'autres troupes. Ils ne sont pas seulement des manœuvres, ils sont combattants.

Il va sans dire cependant que leur rôle principal se joue dans l'intérieur des fortifications et ceci nous amène à une nécessité d'un autre ordre : une discipline des plus sérieuses doit être observée.

Le soldat de forteresse se livre à un travail pénible, qui attaque facilement le moral. Il vit à l'étroit, resserré ; il n'a pas autour de lui l'espace, le soleil ; il ne sent pas la liberté de ses mouvements. Le travail souterrain l'oppresse vite. Il doit donc être doué d'une grande énergie, et être soutenu par une discipline inflexible. D'autre part, il faut l'encourager par un certain nombre de moyens extérieurs, que

l'auteur recherche dans un court chapitre intitulé : *Poésie militaire* (Militärpoésie). Un aumônier doit être attaché à la compagnie. S'il comprend ses devoirs, il pourra exercer une grande influence sur le moral de la troupe. Il faut encourager le chant. Il faut aussi installer une salle de lecture, avec bibliothèque intéressante, etc., etc. Bref, c'est l'étude des moyens de soutenir le moral du soldat pendant le dur service auquel il est appelé.

Le système de recrutement doit tenir compte des exigences techniques de l'arme, et de celles d'une prompte mobilisation. Il faut donc une classe de citoyens sédentaires, et un recrutement strictement régional.

Après la question du recrutement, l'auteur passe à l'étude du service et de sa durée, puis à l'organisation de la troupe, à son habillement, son équipement, son armement, et dans chacune de ces questions il s'efforce d'arriver au plus pratique et au plus raisonné. Enfin il aborde avec grand détail l'élaboration du programme d'instruction, d'abord pour l'école de recrues, puis pour les cours de répétition et les cours de cadres. Il n'oublie pas non plus la question si importante de l'instruction spéciale des officiers.

Nous n'avons pu donner, dans cette trop courte bibliographie qu'une froide nomenclature des points abordés par M. le capitaine Kindler. Nous espérons cependant qu'elle engagera maint officier à se mettre au courant de la question. Elle est intéressante ; elle est surtout pleine d'actualité.

Notes pour l'équipement de l'officier d'état-major et son bagage en cas de mobilisation, par Albert de Tscharner, lieutenant-colonel. Bureau de l'état-major général. Berne 1890. 1 broch. de 28 pages.

Ces *Notes* ont paru il y a quelques mois déjà, mais le sujet n'est pas de ceux qui vieillissent. Ce sont des conseils pratiques que donne l'auteur, solutions des deux questions suivantes : Que faut-il emporter avec soi en campagne? Comment l'officier d'état-major général doit-il répartir son équipement et combiner son bagage?

Si ce travail est destiné avant tout autre aux officiers d'état-major, ceux-ci ne seront pas seuls à en tirer profit. Tout officier, même l'officier à pied, trouvera dans ces quelques pages de précieux renseignements. Au surplus, la manière de s'habiller et de s'équiper en campagne n'est pas sans importance, aussi nous associons-nous en tous points à l'auteur, lorsqu'il écrit au commencement de sa brochure : « Nous désirerions surtout amener nos camarades à s'occuper, chacun pour ce qui le regarde, de cette question qui intéresse au plus haut degré *le bien du service*, et de la solution de laquelle dépendra en partie notre aptitude à la guerre. »

Le général Bordone publie, à la librairie Marpon et Flammarion, un volume extrêmement intéressant sur *Garibaldi (1807-1882)*, dit la *République française*.

Toutes les phases de l'existence mouvementée du héros des Deux-Mondes se trouvent racontées dans ce livre, qui prend Garibaldi à ses débuts dans le Nouveau-Monde, pour le suivre à travers ses combats pour la République romaine et l'unité de l'Italie.

L'auteur étant chef de l'état-major général de la petite armée des Mille, comme il le fut plus tard, en 1870, à l'armée des Vosges, dont il fut véritablement l'organisateur, il est inutile d'insister sur le haut intérêt que présentent le récit de l'expédition des Deux-Siciles et celui de la campagne de l'Est. Le livre paraît le jour anniversaire de la bataille de Dijon : on ne pouvait mieux honorer la mémoire de Garibaldi.

Le journal « Les loisirs de Mars » (« Dossouguy-Mars ») compte en Russie sa troisième année d'existence. Il ouvre ses colonnes aux productions scientifiques, littéraires, artistiques et musicales de messieurs les officiers exclusivement ; les sujets de composition sont volontaires. Le journal s'édite aux propres frais du rédacteur et paraît par livraisons détachées.

Le rédacteur-éditeur, lieutenant-colonel d'Ewdokimoff, espère que messieurs les officiers des armées étrangères, par principe de confraternité militaire, ne lui refuseront pas leur concours en qualité de collaborateurs ou correspondants, ce qui donnera au journal un caractère militaire-international. Les matériaux sont reçus en toute langue.

La critique: « Liter. Beiblatt zum Milit.-Wochenbl. » 1888, nº 4 ; « Militair Blad » (Hollande) 1888, nº 9 ; « Memorial de ingenier. del ejérc. », nº 9 ; « Deuts. Heeres-Zeit. » 1888, nº 61 ; « El Eco Militar » (Cuba), 1888, nº 53 ; e. t. c.

Il sera fait une annonce ou un compte-rendu dans le journal de toute œuvre militaire dont on adressera un exemplaire.

Bureau du journal « Les loisirs de Mars », Kazan, Russie.

L'éditeur H.-R. Sauerländer, à Aarau, publiera prochainement une brochure dont on dit le plus grand bien, intitulée : « Die Bedeutung mobiler Panzer für die schweiz. Landesbefestigung. » Cette brochure, due à une plume compétente, traite de l'emploi tactique des coupoles cuirassées Gruson et des canons à tir rapide.

OUVRAGES REÇUS

Eine Studie über das deutsche und schweizerische Exercier-Reglement der Infanterie par Elgger. Extrait de l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung:* 1 broch. in-4º de 32 pages avec une planche hors texte. Bâle 1891.

Die Reorganisation der schweizerischen Militärsanität, par le Dr Erni-Greiffenberg. 1 brochure in-8º de 51 pages. Zurich, 1891. Meyer et Zeller, éditeurs.

Almanach Helvétique illustré pour 1891, publié par la *Croix Fédérale,* organe des colonies suisses en France. Un joli vol. in-8, de 264 pages. — Paris 1891.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur cette intéressante publication.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Depuis le commencement de l'année, M. le colonel Emile Frey, nommé Conseiller fédéral en remplacement de M. Hammer démissionnaire, a succédé à M. le colonel Hauser à la tête du département militaire fédéral.

La physionomie du nouveau magistrat, auquel avec toute l'armée nous souhaitons la bienvenue, est trop connue pour qu'il soit nécessaire de donner de sa personne un long compte rendu biographique. Nous nous contenterons de rappeler les détails suivants de sa carrière militaire. Nous en empruntons la rédaction à l'*Almanach helvétique pour 1891*.

« Militaire très décidé, M. Emile Frey a fait la campagne de Sécession dans l'armée du Nord. Entré dans le 24e régiment des volontaires de l'Illinois, il ne tarde pas à devenir lieutenant, puis capitaine du 82e régiment des volontaires de l'Illinois. En 1863 il fut nommé major: fait prisonnier à Gettysburg, le 1er juillet 1863, il fut condamné à mort, et gardé comme ôtage dans de sombres souterrains du 3 mai au 18 juillet 1863; enfin, le 15 janvier 1865, il fut échangé contre le major Gordon, et cela grâce à l'intervention du Conseil fédéral, des autorités législatives de l'Illinois et de la duchesse de Hamilton à laquelle s'était adressée une sœur de M. Frey, aujourd'hui supérieure d'un couvent.

Le moment le plus terrible de sa captivité fut celui où les abolitionistes, ayant condamné à mort trois espions, les officiers Armassy, Davis et Gordon, le Sud s'apprêtait à pendre par représailles trois officiers qu'il avait fait prisonniers: Koff, Maurmig et Frey. Prévenu à temps, le président Lincoln signa la grâce des trois espions, et si l'homme bienveillant qui est aujourd'hui M. le Conseiller fédéral Frey est encore de ce monde, cela n'a tenu qu'à un cheveu. Le jour de l'exécution avait déjà été fixé au 23 mai 1864, et cette date doit faire époque dans les souvenirs du volontaire d'alors. »

M. Frey rentra en Suisse en 1865. Son brevet de colonel brigadier date du 3 avril 1877. Au moment de son élection, il commandait, on le sait, la IVe brigade d'infanterie.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

Le tableau des écoles militaires présenté par le département mili-

taire pour 1891 est approuvé. Le département est autorisé à y apporter de lui-même les légères modifications qui deviendraient nécessaires dans le courant de l'année.

Il y a lieu de faire les observations suivantes à propos de ce tableau.

1. Pour les unités de troupes de l'infanterie des IIIe, V^e, VIe et VIIe divisions d'armée, appelés aux cours de répétition, on a prévu des cours de 4 jours pour les cadres et de 14 jours pour les hommes. Les cours préparatoires de cadres sont absolument nécessaires, parce que les cadres doivent se familiariser, avant l'entrée des hommes au service, avec les dispositions du nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie suisse et aussi, pour la IIIe et la Ve division, avec le nouveau fusil.

2. Quant aux unités de l'infanterie de la 3me et de la 5me division, l'année la plus ancienne ne sera pas appelée aux cours de répétition de cette année; en revanche, toutes les recrues de cette année y seront appelées.

Les deux divisions III et V doivent être armées, dans le courant de l'année, du nouveau fusil; l'année la plus ancienne, qui passera dans la landwehr au mois de décembre prochain, recevra plus tard la nouvelle arme en même temps que la landwehr.

3. Pour le cas où le nouvel armement pourrait être complètement terminé en 1891 dans la IIIe et V^e divisions, il deviendra nécessaire d'appeler encore une fois pour quelques jours au service, dans le courant de l'automne prochain: les bataillons n°s 28, 29 et 30, qui ont déjà suivi, comme troupes d'occupation dans le Tessin, leur cours de répétition de cette année, afin que les hommes de ces unités puissent aussi recevoir le nouveau fusil et qu'ainsi l'unité de munition puisse être établie dans la division tout entière.

M. le colonel divisionnaire Lecomte, commandant de la IIe division, se voit, par suite de maladie persistante, hors d'état de continuer d'exercer son commandement, et demande au Conseil fédéral sa démission.

D'autre part, vu les déclarations faites par le Conseil fédéral dans son rapport de gestion de 1889, il doit être repourvu au commandement de la IIIe division.

Le Conseil fédéral remercie les colonels Lecomte et Feiss des services distingués qu'ils ont rendus comme commandants de division et charge son département militaire de présenter le plus tôt possible des propositions pour la repourvue de ces deux places.

M. le colonel Wieland a également donné sa démission d'instructeur-chef du VIIIe arrondissement, ces fonctions étant incompatibles avec celles de divisionnaire.

Toutes les écoles de sous-officiers d'infanterie (dont la première,

celle de la IIIe division, commencera le 11 février à Berne) seront armées du nouveau fusil et instruites en conséquence, et des instructions rédigées par le directeur de la fabrique fédérale d'armes pour la connaissance du nouveau fusil seront publiées avec l'autorisation du département militaire.

Dans ces conditions, le Conseil fédéral se déclare d'accord pour que le secret de la nouvelle arme ne subsiste pas plus longtemps.

Dans notre prochain numéro, nous espérons pouvoir entretenir nos lecteurs de celle-ci.

Le département militaire a adopté pour les soldats d'infanterie un modèle de couteau de poche qui peut servir en même temps de tourne vis pour le nouveau fusil et d'instrument à ouvrir les boîtes de conserves. Ce couteau, à quatre lames, sera délivré gratuitement aux recrues, comme objet d'équipement.

Genève. — Un officier de cavalerie, M. A. B., de Genève, premier lieutenant de guides, a fait en rentrant chez lui, après avoir pris part au dernier rassemblement de troupes, une étape qui mérite d'être relatée.

Le jeudi 11 septembre, une fois l'inspection terminée, il est, sur sa demande, licencié à Romont. Puis, il va coucher à Moudon d'où il part le lendemain matin pour arriver le même soir à Genève, soit environ cent kilomètres fournis avec deux chevaux qui venaient d'être plus ou moins surmenés par dix jours de manœuvres. M. B. a monté pendant toute la durée de sa course le même cheval, un irlandais âgé de six ans, importé quelques mois auparavant. Son domestique montait un cheval anglais âgé de douze ans, importé en 1885.

Vaud. — Une section de la Croix-Rouge vient de se fonder dans le canton de Vaud. Nous publions les statuts qu'elle s'est donné, espérant que de nombreuses personnes ne tarderont pas à demander leur inscription et que bientôt chaque ville du canton aura organisé sa sous-section.

1. La Société vaudoise de la Croix-Rouge a pour but d'organiser et d'utiliser les secours volontaires en temps de guerre, et de prêter son concours au service sanitaire de l'armée.

Elle peut également prêter son assistance, en temps de paix, en cas d'épidémie ou autres désastres publics.

2. Les membres de la Société vaudoise de la Croix-Rouge sont de droit membres de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge.

3. La Société s'efforce d'atteindre son but

a) Par la constitution d'un fonds capital ;
b) Par la formation d'un personnel sanitaire ;
c) Par l'acquisition de matériel sanitaire et d'articles de pansement ;
d) Par des études sur les locaux propres à l'installation de services sanitaires ;
e) En prêtant son appui et son concours aux sociétés ou institutions aptes à concourir en temps de guerre à l'œuvre de la Croix-Rouge (Samaritaines).

4. En temps de guerre, la Société se place sous la direction de la Société centrale suisse de la Croix-Rouge.

5. La Société comprend :

a) Des membres honoraires ;

b) Des membres actifs.

6. Sont membres honoraires les personnes qui ont rendu des services à l'œuvre de la Croix-Rouge, et qui ont été nommés en cette qualité par l'Assemblée générale, sur proposition du Comité.

7. Sont membres actifs toutes personnes qui en font la demande.

8. Cessent de faire partie de la Société les membres qui donnent leur démission ou refusent de payer leur contribution.

9. Les membres actifs paient une cotisation annuelle de deux francs au moins. Le paiement d'une somme de cinquante francs au minimum, opéré une fois pour toutes, exonère de la cotisation annuelle.

La cotisation annuelle comprend les contributions à verser à la Société centrale.

10. L'assemblée générale se compose de tous les membres actifs et honoraires.

Elle se réunit au moins une fois par an, sous la présidence du président du Comité, sur convocation publiée dans les journaux fixés par le Comité, au moins huit jours à l'avance.

Elle délibère valablement sur toutes les questions qui lui sont soumises, quel que soit le nombre des membres présents.

Toutes les décisions sont prises a la majorité absolue des membres présents, sauf le cas prévu à l'art. 15.

Des assemblées extraordinaires peuvent avoir lieu sur convocation du Comité ou sur la demande de 20 membres actifs.

11. Les attributions de l'assemblée générale sont :

a) L'approbation de la gestion et des comptes ;

b) La nomination du Comité et des deux vérificateurs des comptes ;

c) La votation du budget ;

d) Les modifications aux statuts ;

e) La discussion et la votation sur toute proposition émanée du Conseil ou de l'initiative individuelle.

Les propositions individuelles à soumettre à l'assemblée générale devront être communiquées par écrit au comité huit jours à l'avance.

Pourront toutefois être votées d'urgence toutes les propositions réunissant les trois quarts des voix des membres présents et la majorité des voix des membres du Comité.

12. La gestion des affaires de la Société est confiée à un Comité nommé pour trois ans et composé de : un président ; un vice-président ; un caissier ; un secrétaire ; sept membres adjoints.

Le Comité est renouvelé par tiers ; les membres sortants sont rééligibles.

En cas de guerre ou de mobilisation, le Comité pourra se compléter en remplaçant temporairement les membres empêchés.

13. Les comptes annuels doivent être remis aux vérificateurs des comptes dans le mois de février.

14. Le Comité décide de toutes les dépenses d'administration ; il lui est ouvert, en outre, un crédit qui ne peut excéder le 10 % des

recettes annuelles. Toutes dépenses supérieures à ce chiffre doivent être autorisées par l'assemblée générale.

15. La dissolution de la Société ne pourra être votée que par une assemblée générale convoquée *ad hoc* et à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, les fonds et autres propriétés de la Société seront remis à la Société centrale suisse de la Croix-Rouge.

16. Les membres de la Société ne sont responsables des engagements de celle-ci que jusqu'à concurrence du montant de leurs cotisations.

Le Président, (sig.) Dr A. KOHLER. — *Le Secrétaire,* Georges GAULIS.

France. — Le *Journal officiel* a promulgué le décret portant règlement d'application de la taxe militaire édictée par l'art. 35 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement, dont la perception doit courir à partir du 1er janvier qui suit la mise en vigueur de cette loi, c'est-à-dire à partir du 1er janvier prochain.

L'assujettissement à la taxe s'étend à tous les Français qui, par suite d'exemption ou de dispense, d'ajournement d'appel, de classement dans les services auxiliaires ou dans la seconde partie du contingent, bénéficient de l'exonération du service dans l'armée active.

Cette obligation cesse par trois ans de présence effective sous les drapeaux ou par l'inscription sur les registres matricules de l'inscription maritime. Elle dure jusqu'au 1er janvier qui suit le passage dans la réserve de l'armée territoriale, c'est-à-dire au maximum pendant seize ans. Toutefois elle n'est due ni par les contribuables qui se trouvent dans un état notoire d'indigence, ni par les militaires qui, avant d'avoir accompli trois ans de service, ont été réformés ou admis à la retraite pour blessures reçues ou infirmités contractées sous les drapeaux dans les conditions légales qui confèrent le droit à pension de réforme ou de retraite.

Enfin, il est fait remise de la partie fixe de la taxe aux jeunes gens qui, lors de la visite des conseils de revision, sont exemptés pour des infirmités entraînant l'incapacité absolue du travail.

La taxe militaire se compose de deux parties ; l'une, fixe ; l'autre proportionnelle.

La taxe fixe est de six francs par an, plus un droit de huit centimes par franc pour frais de confection des rôles et de perception. La taxe proportionnelle est égale au montant en principal de la la cote personnelle et mobilière de l'assujetti.

Jusqu'à ce que l'assujetti ait atteint l'âge de trente ans révolus, et à condition et qu'il possède alors un domicile distinct de celui de ses ascendants, cette cote, si les ascendants du premier degré sont encore vivants, ou l'un deux seulement, et augmentée du quotient obtenu en divisant la cote personnelle et mobilière de celui des ascendants qui est le plus imposé à cette contribution par le nombre des enfants vivants et des enfants représentés. Dans les mêmes délais et dans les mêmes conditions, celui des ascendants dont la cotisation a été prise pour base du calcul de la taxe est responsable du payement de cette taxe, si l'assujetti ne l'a point acquittée.

Enfin, au cas de non-imposition des ascendants du premier degré, il est procédé à l'égard de ceux du second degré, comme nous ve-

nons de le dire, en tenant compte du nombre des enfants de l'ascendant de chaque degré.

Telles sont les prescriptions de la loi du 15 juillet 1889 et du règlement d'administration publique que le Conseil d'Etat a voté en séance publique le 18 du présent mois.

Ce règlement a établi en principe que le militaire qui ne fait qu'un an de service paierait ensuite, toutes autres conditions égales d'ailleurs, les deux tiers de la taxe proportionnelle à laquelle est imposé celui qui, par exemption, n'a point été incorporé dans l'armée active; et que le taux serait d'un tiers de cette même taxe pour le militaire qui serait resté deux ans sous les drapeaux.

Le décompte du service accompli se fera par mois et non par année, ce qui est d'ailleurs plus équitable.

Le décret donne toutes les règles à suivre pour l'établissement des rôles et le mode de perception. Elles sont très étendues et très minutieuses.

Nous ne mentionnons plus que le détail suivant : c'est qu'en cas de mobilisation la perception de la taxe est suspendue, sauf pour les insoumis, les déserteurs et les exemptés. Les douzièmes échus et non payés, ainsi que ceux à échoir pendant la durée de la mobilisation, seront alors passés d'office en non valeur.

— L'unification des soldes est un fait accompli, et les nouveaux tarifs de solde sont applicables à l'armée de terre à partir du 1er janvier 1891. Voici quelle est la solde journalière de nos officiers :

Maréchal de France, 80 fr.; général de division, 52 fr. 50; général de brigade, 35 fr.; colonel, 22 fr. 60; lieutenant-colonel 18 fr. 30; chef de bataillon, 15 fr. 50; capitaine après treize ans de grade, 11 fr. 30; capitaine après dix ans de grade, 10 fr. 50; capitaine après six ans de grade, 9 fr. 50; capitaine avant six ans de grade, 8 fr. 50; lieutenant de 1re classe, 7 fr. 50; lieutenant de 2e classe, 7 fr.; sous-lieutenant, 6 fr. 50.

Angleterre. — L'armée anglaise continue à faire parler d'elle. On se rappelle encore la révolte des grenadiers de la garde à Londres. C'est maintenant dans les rangs du régiment de Leicester, 17e d'infanterie, que la mutinerie a éclaté.

Ce régiment, en garnison aux Bermudes, a été désigné pour être envoyé à Halifax (Nouvelle Ecosse). Les soldats ne veulent pas en entendre parler ! D'autre part, les habitants d'Halifax inquiets de l'humeur batailleuse que trahissent, chez cette soldatesque, ces actes d'insubordination, déclinent l'honneur de recevoir de tels hôtes et pétitionnent pour qu'on les en dispense. On attend les résolutions du gouvernement.

Allemagne. — Décidément l'empereur aime à ménager à ses sujets et à l'Europe des surprises inédites. Chaque mois apporte la sienne. Aujourd'hui, c'est encore une disgrâce (ou du moins cela en a tout l'air), dont il s'agit. Le comte de Waldersee a été relevé de ses fonctions de chef de l'état-major général. Il remplace à la tête du IXe corps le général Leszcynsky.

Comme toujours, en semblable occurence les commentaires vont leur train. Il en est un concernant plus spécialement le général Leszcynsky dont plusieurs journaux se sont fait l'écho.

Lors des manœuvres des IXe et X^e^ corps, l'empereur prit un jour le commandement du IXe et désigna le général pour faire la critique de la manœuvre. Celui-ci prit son rôle au sérieux, et critiqua assez vivement l'empereur, en faisant observer qu'il avait fatigué la troupe en mettant trop de précipitation dans la conduite du combat. Il aurait même conclu à la défaite indubitable du IXe corps si l'action avait été sérieuse.

L'empereur ne pardonna pas la franchise du soldat.

Italie. — La commission suprême des généraux a émis les avis suivants :

1° Prolongation jusqu'à l'âge de 44 ans de l'obligation du service militaire.

2° Maintien des engagements actuels.

3° Exclusion du recrutement territorial.

4° Suppression des capitaines montés, sauf trois par régiment.

Belgique. — Un grand malheur a frappé la famille royale et toute la nation par la mort, après quelques jours de maladie, du prince royal Baudoin, neveu du roi, capitaine de carabiniers. Ce jeune et studieux officier avait fait récemment une fort intéressante conférence sur la nouvelle tactique ; il promettait de donner un membre distingué de l'armée belge.

Ses obsèques, qui ont eu lieu le 29 janvier, ont été d'une solennité remarquable à tous égards.

— Diverses mutineries sont signalées de la part des milices en Belgique.

A l'occasion de la manifestation en faveur du suffrage universel qui avait été annoncée pour le jour de la rentrée des Chambres, le ministre de la guerre avait appelé sous les armes les milices des classes 1886 et 1887.

L'ordre public ne paraissant pas devoir être troublé, les miliciens ne tardèrent pas à être renvoyés en congé d'un mois. Les miliciens bruxellois furent seuls exceptés de cette faveur.

Mécontents, ces derniers résolurent de tenir le dimanche 1er février, sur une des places de la ville, un meeting de protestation. Ils devaient ensuite se porter en masse chez le ministre de la guerre. Celui-ci fut prévenu à temps de ces résolutions. Il chargea en conséquence la gendarmerie de disperser tout rassemblement. En outre, à cinq heures du soir, ordre fut donné de consigner tous les soldats dans les casernes. Mais les soldats étaient sortis, et ce ne fut pas sans peine qu'à l'aide de piquets de gendarmerie envoyés de toutes parts on parvint à faire rentrer les soldats que l'on pût rencontrer.

Quelques arrestations furent opérées, puis, à la suite de l'enquête aussitôt instruite, quarante soldats furent mis au cachot, dans la caserne des grenadiers. Mais tout n'a pas été fini par là. Le 4 février, les prisonniers se révoltèrent et mirent le feu à leurs paillasses. Ordre fut alors donné de transférer les cinq plus mutins à la prison civile des Petits-Carmes. La caserne des carabiniers a été le théâtre de scènes analogues.

Le même jour, à Manage, province du Hainaut, les conscrits, en grand nombre, manifestèrent. Meeting, procession, Marseillaise, rien

n'a été omis. Les manifestants portaient à leur chapeau des cartes avec ces mots : « A bas l'impôt du sang ! »

Le récit de ces faits a été rapporté par tous les journaux. Les correspondants de Belgique constatent cependant qu'ils ont été beaucoup exagérés. C'est égal, nous commençons à comprendre pourquoi la *Belgique militaire* écrivait ces mots que nous avons relevés dans notre numéro de décembre 1890 : « L'esprit d'indiscipline est la caractéristique des armées de milices...! »

Portugal. — Un soulèvement républicain a eu lieu le 31 janvier à Oporto. Pour principale origine il avait le développement des idées révolutionnaires, produit par l'irritation croissante du conflit avec l'Angleterre.

La fermeté de la garde municipale a sauvé la situation. Les insurgés avancèrent en montant la rue St-Antoine pour occuper la préfecture et les bâtiments des postes et télégraphes. Trois compagnies de la garde, qui occupaient le haut de la rue, ouvrirent le feu et soutinrent la position durant deux heures, avec l'appui d'un escadron de cavalerie, qui cependant n'eut pas besoin d'intervenir.

Le combat sur ce point dura deux heures. Il y eut des deux parts plus de cinquante morts et beaucoup de blessés.

Les insurgés, forcés de faire retraite, se retranchèrent à l'Hôtel-de-Ville, d'où ils soutinrent une vive fusillade; mais ils furent écrasés par le feu de deux pièces d'artillerie de montagne. Le feu, qui avait commencé à six heures du matin, a pris fin à trois heures de l'après-midi. Deux compagnies de la garde municipale prirent d'assaut l'Hôtel-de-Ville. Les derniers combattants s'enfuirent par les jardins ou se rendirent.

Le nombre de personnes compromises dans l'insurrection d'Oporto serait de 1160, dont 600 soldats et 560 civils. Le 9e régiment de chasseurs et le 10e régiment d'infanterie ont été dissous.

États-Unis. — On mande de Washington que l'historien bien connu George Bancroft, vient de mourir dans cette ville.

George Bancroft était né le 3 octobre 1800. Après avoir rempli diverses fonctions aux Etats-Unis, il fut nommé secrétaire d'Etat de la marine en 1845, puis, en 1846, ministre des Etats-Unis à Londres. Il revint à New-York en 1849, et se consacra presque exclusivement à l'achèvement de son *Histoire des Etats-Unis*, dont le premier volume avait paru en 1834, et dont le deuxième et dernier fut publié seulement en 1874. De 1867 à 1874, il fut ministre à Berlin.

Son *Histoire des Etats-Unis* s'arrête aux derniers évènements de la guerre de Sécession; mais, dit la *République française*, deux volumes supplémentaires, publiés en 1882, sous le titre de : *Histoire de la fondation de la Constitution des Etats-Unis*, constituent, dans leur dernière partie, une sorte de continuation de cette œuvre considérable dont les grandes qualités avaient placé M. Bancroft au premier rang des historiens.

— Des détails assez complets commencent à arriver sur le combat de Wounded Knee Creeck, livré à la fin de décembre par les Américains aux Indiens, combat où ceux-ci furent massacrés.

Les Sioux avaient offert de déposer leurs armes, et le colonel

Forsyth, avec le 7e régiment de cavalerie, fort de 400 hommes, appuyé par quatre pièces d'artillerie, avait cerné leur camp pour procéder à cette opération.

Sommés de remettre leurs fusils, les Indiens n'en donnèrent d'abord que deux.

Le colonel fit alors visiter les tentes par ses cavaliers, qui rapportèrent encore soixante-dix armes.

Convaincu que les Indiens, dont l'attitude était menaçante, cachaient leurs armes sous leurs haillons, le colonel leur déclara que, devant leur mauvais vouloir, il allait les faire fouiller.

A cette menace, les Sioux brandirent soudain les fusils, les piques et les tomahawks qu'ils tenaient effectivement cachés et se précipitèrent sur les cavaliers du 7e régiment.

La mêlée fut sanglante ; ce régiment eut 29 tués, dont deux officiers, et 58 blessés, dont 6 officiers.

Quant aux Indiens, ils furent presque tous massacrés, hommes, femmes et enfants.

Le général Schofield, commandant en chef de l'armée des Etats-Unis, avait, après la réception du premier télégramme, adressé au général Miles, commandant le corps expéditionnaire, un télégramme de félicitations au 7e régiment pour sa brillante conduite en cette circonstance.

Mais le général Miles, avant de transmettre ce témoignage de satisfaction du gouvernement, répondit que les dispositions prises par le colonel Forsyth avaient été absolument défectueuses, que le combat de Wounded Knee Creck n'était qu'une tuerie dont la responsabilité incombait à cet officier, et qu il avait dû provisoirement lui retirer son commandement jusqu'à ce qu'il fût statué sur son sort.

Le commandant du corps expéditionnaire a établi et envoyé un rapport où il accuse le colonel Forsyth d'avoir disposé ses soldats dans des conditions telles qu'ils se tiraient les uns sur les autres, d'avoir ainsi occasionné à sa troupe des pertes très élevées et amené le massacre des Indiens

La punition infligée au colonel Forsyth est l'objet de vifs commentaires dans la région américaine qui se trouve en contact avec les Indiens.

P. S. Deux décès font sensation : ceux de l'amiral Porter et du général Shermann, le plus illustre des généraux de la Sécession Nous y reviendrons.

Suède. — Un inventeur bien connu, le capitaine suédois Ungué, propose un appareil fort ingénieux, qui peut être adapté aux fusils, aux revolvers, aux canons à tir rapide, pour obtenir un tir continu et automatique. Un coup suit l'autre, sans exiger aucun mouvement du tireur. L'inventeur aurait donc résolu le problème du tir le plus rapide possible.



REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVI[e] Année. N° 3. Mars 1891

† Le général Sherman.

Le plus illustre des hommes de guerre de l'Amérique, le général Sherman, vient de mourir à New-York, à l'âge de 71 ans. Une pulmonie l'a enlevé le 14 février après une crise aiguë d'une huitaine de jours. Bien que dans la position de retraite, après avoir parcouru tous les degrés de la hiérarchie, sa mort n'en a pas moins été vivement ressentie par toute l'armée des Etats-Unis, y compris les volontaires, et par toute la nation.

C'est que Sherman avait accompli de grandes choses et illustré la carrière de l'officier qui sait se tenir à sa place et repousser les tentations séduisantes de la politique. Il a montré des qualités de premier ordre tant par la justesse et l'élévation de ses vues que par l'énergie avec laquelle il les menait à bonne fin. En somme c'est un des grands capitaines du siècle, et certainement le premier parmi les brillants généraux que les Etats-Unis, tant du nord que du sud, ont produits pendant la terrible guerre de la Sécession [1].

[1] Le savant rédacteur militaire du *Journal des Débats,* M. Malo, tout en attribuant à Lee le premier rang parmi les généraux américains, ce qui est fort discutable, parle en ces termes de Sherman :

« Quant à la seconde place, que le Nord a le droit de réclamer, elle n'appartient nullement, quoique d'aucuns l'aient prétendu, à l'homme qui a eu l'honneur de terminer la guerre, et qui en a surtout récolté le profit, — à Grant, qui n'a fait que reprendre au moment favorable le plan formé dès le début par le pauvre Mac Clellan, qui a dû le succès à sa tenacité encore plus qu'à ses talents militaires, et dont ses compatriotes ont admirablement caractérisé la manière aussi primitive que brutale de conduire la guerre en l'appelant tout crûment « le boucher ». Non certes, le général dont le nom mérite d'être placé et conservé à côté de celui de Lee, quoique non tout à fait sur la même ligne, le plus clairvoyant, le plus entreprenant, le plus vigoureux parmi tant de chefs qui se sont succédé à la tête des fédéraux, c'est le lieutenant même de Grant, celui qui a conçu et exécuté la belle campagne de 1864 en Géorgie, ce Sherman auquel New-York vient de faire de si pompeuses funérailles et qui vaut bien qu'on lui consacre quelques lignes à part, *encore qu'il n'ait jamais passé pour être de nos amis* ».

La phrase que nous soulignons ci-dessus n'expliquerait-elle peut-être pas l'influence qui domina M. Malo, si compétent cependant en telle matière, lorsqu'il n'assigne que le second rang à Sherman ? Il est vrai que comme presque tous les généraux et hommes d'Etat de l'Union, Sherman n'avait pas pardonné à la France l'invasion extravagante du Mexique. Mais à qui la faute ? *(Réd.)*

Nous n'entendons pas raconter ici les exploits si remarquables du général Sherman, tous frappés au coin d'une audace pleine d'originalité et d'énergie en même temps que basée sur de justes calculs. Deux volumes n'y suffiraient pas.

Nous publions seulement ci-dessous d'après le volume du général Derrécagaix, dont nous parlons sous *Bibliographie*, un résumé de sa fameuse « grande marche » à travers le continent, du bassin du Mississipi à l'Atlantique, qui donna le coup final à la guerre en faveur de la cause fédérale.

En revanche il nous plaît et nous croyons utile de mettre en évidence les premiers débuts de Sherman et la manière dont il se forma à l'importante tâche qu'il fut appelé à remplir. Trop de gens, même éclairés, croient encore que les grands généraux se forment tout seuls et que le génie des vainqueurs célèbres n'est qu'un don de la Providence. La carrière de Sherman, comme celles de Frédéric II et de Napoléon, prouve au contraire que le génie est aussi et surtout un fruit de l'étude. C'est à force de persévérance, de veilles et d'efforts intellectuels patients et variés que Sherman, d'ailleurs bien doué, parvint à la hauteur à laquelle il restera dans l'histoire de son pays et dans les annales militaires de tous les autres.

William Tecumseh Sherman nâquit à Lancaster (Ohio) le 8 février 1820, le cadet de onze enfants, dont l'un d'eux est l'éminent sénateur de l'Ohio. Son père, brillant avocat, puis juge supérieur, mourut en 1829 sans laisser de fortune. Un ami et parent, M. Thomas Ewing, membre du congrès, adopta notre jeune héros, le fit instruire à Lancaster, puis admettre à l'académie militaire de West-Point comme cadet en 1836. Il y resta consécutivement ses 4 ans, sauf pendant les deux mois de congé en juillet et août qui sont accordés au bout de deux ans, à la place du 3e camp, mois qu'il passa dans sa famille à Lancaster. Fort studieux et intelligent, il fut gradué le 6e sur 63 élèves aux examens de sortie de 1840.

Pendant ces 4 années d'application son entrain ne se démentit pas un jour. Il était altéré de science et avide d'activité, sans cesser d'avoir tous les goûts du jeune homme souvent désireux de liberté plus que de discipline et toujours animé d'une piquante originalité. On a publié récemment quelques-unes de ses lettres de cadet à des parents et amis, et en vérité plusieurs d'entr'elles sont charmantes.

En voici quelques spécimens empruntés à l'une des nombreuses biographies du général [1] :

William est fort joyeux à l'idée d'en avoir fini avec West-Point en juin prochain. Il a l'intention de ne rester qu'une année dans l'armée, après quoi il démissionnera et étudiera, le droit probablement. Vous approuvez sans doute son choix, mais à vous parler franchement, quant à moi je préférerais être forgeron. En effet plus nous nous approchons de cette date, appréhendée de tous, qui a nom « jour de l'examen final » plus je conçois une haute opinion des devoirs et de la vie d'un officier de l'armée des Etats-Unis, et plus je me sens confirmé dans mon désir de passer ma vie au *service de mon pays.* Maintenant autre chose. L'appel pour le service divin vient de sonner et dans un moment nous irons en corps à l'église, sabre au côté, pour écouter un sermon de deux heures agrémenté de vingt divisions et vingt-et-une subdivisions..... Mais je crois que c'est un fait général, que les gens détestent les choses qu'ils sont forcés de faire.

Actuellement nous avons deux ou trois fois par semaine des soirées dansantes auxquelles l'uniforme de cadet est toujours une recommandation suffisante pour vous garantir une introduction empressée, ce qui fait que nous avons la réputation d'être tout à fait des hommes de société et d'avoir un grand succès auprès des dames. Dieu sait combien peu de raisons j'ai pour la légitimer, cette réputation !

Parlant de la commission nommée par le Département de la guerre pour assister aux examens annuels, il écrit le 18 mai 1839 :

Il n'est pas douteux que cette commission ait été aussi bien choisie qu'il était possible de le faire dans les circonstances présentes. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'influence de parti dans ces nominations et pour ma part j'en suis bien heureux. J'espère que jamais les luttes de parti, qui ont fait tant de mal à d'autres institutions et en font encore, n'influeront, si peu que ce soit, sur notre armée, notre marine ou notre Académie militaire. »

Voici maintenant un aperçu de ses goûts et de ses occupations :

Tout bien considéré, je crois que le dernier camp est le plus agréable que j'aie fait jusqu'ici, bien que je n'aie en rien participé aux sauteries et bals donnés par les différentes classes de l'Ecole ; c'est que mes nouveaux devoirs étaient d'une toute autre nature que ceux que j'avais remplis jusqu'ici : faire fonction d'officier à la garde et à l'exercice du canon, tirer à la cible avec des mortiers et des obu-

[1] Sherman and his campaigns : A military biography by col. S.-M. Bowman and l[t]-col. R. B. Irwin. New-York 1865. Richardson. 1 vol. de 512 pages avec planches et portraits.

siers de 24 et de 32, enfin des exercices de cavalerie inaugurés cette année même. Vous avez fait allusion à l'habitude d'avoir des *bleus* dont on se fait des domestiques; je n'en ai eu qu'un, mais j'ai tenu naturellement à ce qu'il remplit ponctuellement ses fonctions de brosseur; je lui faisais apporter l'eau, mettre en ordre ma tente, nettoyer mon fusil et mon fourniment, ce que je payais en bons conseils, ce n'était pas cher; quand les études ont recommencé je lui ai fait *bûcher* l'algèbre et la grammaire française en lui expliquant les choses qui l'arrêtaient; d'ailleurs c'est un bon et beau garçon. Maintenant s'il ne marche pas droit je le fais pincer en janvier et renvoyer, ce qui arrive habituellement en pareil cas et alors je prendrais son lit sa table et sa chaise pour payer les frais de la noce que l'on fait à Noël.....

Je suppose que vous avez consulté l'annuaire de l'Ecole pour l'année passée; vous avez dû y voir que je conserve un bon rang dans mon année; il n'en serait même que meilleur s'il n'y avait pas cette colonne de mauvaises (*demerits*), car on combine celles-ci avec la capacité dans les études, pour fixer le rang général. En fait pour ce qui concerne les études seules, je brille parmi les premiers.....

Je crains que mon rôle soit fort difficile pendant ces trois années suivantes, parce que je suis presque sûr que les désirs et les intentions de votre père vont être en contradiction avec mes propres inclinations. D'abord il voudrait que je fisse tous mes efforts pour obtenir ma commission dans l'arme du génie — ce que je ne tiens pas à faire — ensuite je devrais donner ma démission pour entrer dans le génie civil.....

..... Moi de mon côté je me propose fermement d'entrer dans l'infanterie, puis de me faire envoyer dans un poste du Far West, bien loin de tout ce qu'on est convenu d'appeler la *civilisation* et d'y rester aussi longtemps que possible.

En avril 1840 il écrit une lettre dont nous extrayons cette pointe d'*humour* :

On dit quelquefois que la guerre avec l'Angleterre est inévitable; alors les livres sont mis au rancart et il n'y en a plus que pour les sabres et les épées; ce qu'on perce, ce que l'on coupe, ce que l'on fend, cela suffirait pour mettre à mal journellement un millier d'Anglais. Mais cette illusion est vite détruite, soit par les journaux qui annoncent que « ce n'était qu'une fausse alerte », soit par cette remarque qui vous accueille quand il s'agit de réciter ses devoirs: « Monsieur, vous avez négligé vos études ».

Immédiatement après sa graduation, le cadet Sherman fut appointé, sur la recommandation du bureau académique, comme second lieutenant au 3e régiment d'artillerie, compagnie A, qui tenait alors garnison en Floride.

Après avoir joui du congé habituel de trois mois accordé aux cadets gradués, il joignit sa compagnie au fort Pierre, dans la Floride orientale. En novembre 1841, il se transféra avec sa compagnie au fort Landerdale. En janvier 1842, il reçut son brevet de 1er lieutenant au même régiment, avec ordre de transfert à la compagnie G, en garnison à Ste-Augustine. C'était une promotion rapide pour ces temps-là, où maints seconds lieutenants restaient souvent cinq ou six ans à ce grade. Le lieutenant Sherman fut détaché avec une partie de sa compagnie au poste de Picalata, situé sur le fleuve St-John, en face de la ville de Ste-Augustine.

En mars 1842, il fut transféré au fort Morgan, sur la Pointe Mobile, à l'entrée de la baie, à 20 milles de Mobile, d'où, en juin 1841, il passa au fort Moultrie, sur l'île Sullivan, à l'entrée du port de Charleston.

En Floride, le service n'était pas d'un immense attrait ni bien laborieux. L'été se passait paresseusement à cause de la chaleur tropicale et des moustiques; l'hiver à la chasse ou à des expéditions contre les Indiens Seminoles dans les marais ou par les canaux. A Moultrie, élégante station de bains de mer, les distractions mondaines étaient plus abondantes. Mais, en résumé, dans ces garnisons du Sud, le temps ne manquait pas aux officiers pour lire, étudier, répéter et compléter leurs études. Sherman le mit bien à profit. Il fit venir des livres et atlas de géographie, de statistique, d'histoire, de droit, de sciences naturelles, et, à part quelques journées consacrées à la chasse et à la pêche, qu'il aimait passionnément, il ne perdit pas un instant et se remit au programme journalier du cadet de West-Point, arrangé pour les circonstances, en profitant de l'expérience acquise. C'est pendant cette époque qu'il acquit cette richesse de connaissances diverses et solides qui, plus tard, lui furent si utiles.

En automne 1853, il obtint un congé de 4 mois pour visiter sa famille, à Lancaster, ce qui amena ses fiançailles avec la fille de son père adoptif, Mlle Hélène Ewing, la compagne de ses jeunes années, une personne accomplie. En décembre de la même année, il rejoignit son poste en passant par l'Ouest et en descendant le Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans pour remonter au Nord par Mobile et Savannah. Il se ressouvint bien plus tard de la topographie de la contrée.

Au printemps de 1844, il fut chargé, avec deux autres officiers, d'une mission juridique importante. Il s'agissait de préavis à don-

ner sur de nombreuses réclamations concernant des chevaux perdus par les milices de la Georgie et de l'Alabama pendant les campagnes de la Floride en 1837 et 1838. La commission fut en courses d'expertises et d'enquêtes pendant 3 mois, siégeant entre autres à Marietta (Georgie) et à Bellefonte (Alabama). A cette occasion, Sherman, désireux de tout approfondir et d'agir selon les meilleures règles, fit ses meilleures études de droit, qu'il ne cessa dès lors de continuer. Il sut bientôt à fond tout son Blackstone, son Kent, son Bouvier et maintes collections de lois locales, convaincu que pour un officier ce n'était pas de la science superflue.

En 1845, après une courte visite à Lancaster, il fut détaché à l'arsenal d'Augusta en Georgie, puis désigné comme membre de la cour martiale de Wilmington, Caroline-du-Nord, où il eut le plaisir de se retrouver avec ses anciens camarades de la compagnie d'artillerie A, du 3e régiment.

La guerre du Mexique survient. Le lieutenant Sherman est envoyé à Pittsbourg, en Pensylvanie, comme officier recruteur. Il n'y reste qu'un mois. Il est transféré à la compagnie F de son régiment, qui s'embarque à New-York au milieu de juillet 1846 pour la Californie, où elle doit rallier l'expédition du colonel Kearney à travers les plaines. Le steamer « Levington » arrive à San-Francisco après avoir touché à Rio-de-Janeiro et Valparaiso, sans autre incident qu'un retard assez notable. D'autre part, les événements se sont précipités. Le projet d'expédition à travers les plaines n'a plus de but. La compagnie reste en Californie et Sherman est désigné pour fonctionner comme adjudant général ad intérim du 10e département militaire. Dans ces fonctions, essentiellement administratives, qu'il remplit pendant environ deux ans, il se fait remarquer par son activité et son habileté. En 1850, il revient sur les bords de l'Atlantique, et le 1er mai de cette même année, son mariage avec Mlle Ewing est célébré à Washington, résidence de son beau-pére, alors ministre de l'Intérieur sous le président Taylor. En septembre 1850, il fut nommé commissaire de subsistance, avec rang de capitaine, fonctions hautement considérées dans l'armée pour leurs avantages sédentaires et pécuniaires. Ce service le fixa à St-Louis, où bientôt l'atteignit le grade de capitaine par brevet « pour services méritoires pendant la guerre du Mexique ».

Le 6 octobre 1853, le capitaine Sherman résigna sa commission d'officier pour chercher fortune, comme tant d'autres collègues,

dans la vie civile. Il en avait le plein droit après ses 17 ans de service, y compris les quatre de West-Point. Pour la seconde fois, il revit les bords du Pacifique, ayant accepté la charge de directeur du contentieux de la maison de banque Lucas, Turner et Cie, à San-Francisco. Il exerça cette charge d'homme d'affaires et de juriste pendant sept ans. Dans ces entrefaites, les dissensions politiques s'étaient envenimées aux Etats-Unis. L'état de la Louisiane voulut avoir une académie militaire analogue à celle de West-Point et en offrit la direction à Sherman. Cette perspective de rentrer dans la vie militaire sourit à l'actif et ambitieux capitaine, d'autant plus qu'elle était agrémentée de cinq mille dollars par an. Au printemps de 1860, il prit possession de son nouveau poste à la Nouvelle-Orléans et y déploya toute l'activité et le savoir qu'on lui connaissait.

Ce ne fut pas de longue durée. La politique s'aigrissait de plus en plus ; les Etats du Sud menaçaient hautement de *sécessionner*. Aussi Sherman, qui était un patriote ferme et sincère, donna sa démission le 18 janvier 1861 par la lettre ci-après au gouverneur de la Louisiane :

« Monsieur. Quand je revêtis une position quasi-militaire dans cet état, la Lousiane était un membre de l'Union et la devise du séminaire était : *By the liberality of the general Government of the United States* : *The Union-Esto Perpetua.*

De récents événements présagent de grands changements qui imposent à chaque homme de faire son choix. Si la Lousiane se retire de l'Union fédérale, je préfère maintenir mon serment à l'antique constitution aussi longtemps qu'une parcelle en survivra, et mon séjour ultérieur ici serait une faute à tous égards.

Dans cette éventualité je vous prie de vouloir bien désigner un agent autorisé à prendre charge ici de toutes les armes et munitions de guerre appartenant à l'Etat ou m'ordonner ce que je dois en faire.

De plus comme président du bureau des contrôleurs, je vous prie de prendre immédiatement les mesures pour me relever de mes fonctions de superintendant au moment où l'Etat décidera sa Sécession, car rien sur la terre ne pourrait me déterminer à aucun acte ni à aucune pensée d'hostilité ou de défiance envers l'ancien gouvernement des Etats-Unis ».

Dans ces conditions sa démission fut, comme on pense, promptement acceptée, et Sherman rejoignit sa famille à St-Louis.

Son inaction ne dura pas longtemps. La guerre de la Sécession éclatait et notre héros vit tout d'abord qu'elle serait sérieuse.

Accouru à Washington,.il ne se gêna point pour le dire au président Lincoln et pour exprimer ses doutes au sujet de l'efficacité des levées de volontaires et pour trois mois seulement auxquelles on procédait en avril 1861. Sur ses recommandations on décida d'augmenter de neuf régiments l'armée régulière, dont un d'artillerie et un de cavalerie et en date du 14 mai/13 juin 1861, il fut nommé colonel du 13e régiment régulier d'infanterie à former. Bientôt après il fut appelé à commander une brigade dans l'armée du général Mac Dowell, qui fut si bien battue au Bull-Run.

Peu surpris de la défaite, Sherman s'appliqua de son mieux à profiter de la leçon reçue. On sait comment il s'acquitta de ce devoir moral dans la suite des événements, d'abord dans le Kentucky, puis à St-Louis, à Padukah, à Pittsburg-Landing, à Corinthe, à Memphis, à Wicksburg de concert avec la flottille du Mississipi, à Chattanooga après une belle marche vers l'Est précédant la « Grande marche » que nous esquissons ci-dessous d'après le livre du général Derrécagaix:

« *Campagne de Sherman en Géorgie en* 1864-1865. — Au commencement de l'année 1864, Grant, alors généralissime, avait résolu, pour en finir avec le Sud, de diviser ses forces en deux masses principales. L'une, sous ses ordres directs, était destinée à marcher sur Richmond, le centre de la défense ennemie; l'autre, confiée à Sherman, devait partir du Tennessee, alors au pouvoir de l'armée fédérale, s'emparer d'Atlanta, capitale de l'Etat de Géorgie, et détruire les ressources que cette riche province et la Caroline fournissaient aux confédérés.

La ligne d'opération de Sherman avait pour direction générale le chemin de fer Tennessee-Géorgie. Elle l'obligeait à franchir les rivières d'Oostanaula, d'Etowah, de Chattahoochee et les montagnes de Kenesaw, contreforts des Alleghanys, dont l'ennemi avait fait autant de lignes de défense.

Son armée, forte de 100,000 hommes, était répartie en trois armées, comprenant sept corps et vingt cinq divisions, savoir :

L'*armée de l'Ohio*, commandée par Schofield, réduite à un seul corps et à 15,000 hommes, était établie sur le Haut-Tennessee, à Knoxville, et formait l'aile gauche.

L'*armée du Cumberland*, sous le général Thomas, forte de trois corps et de 60,000 hommes, tenait Chattanooga.

L'*armée du Tennessee*, commandée par Mac-Pherson, forte de trois corps et de 25,000 hommes, occupait Huntsvill, sur la rive

droite du Tennessee et sur le chemin de fer de Chattanooga-Memphis.

Sherman disposait en outre de 254 bouches à feu et du corps de cavalerie de Stoneman, fort de quatre divisions.

L'armée confédérée, sous Johnston, réduite à 60,000 hommes et répartie en trois corps, était établie sur des positions retranchées en avant de Dalton, à cheval sur la voie ferrée Géorgie-Tennessee, et séparée des fédéraux par les montagnes appelées Rocky-Face-Ridge.

Sherman commença son mouvement dans les premiers jours de mai 1864.

Le chemin de fer Géorgie-Tennessee servait à la fois de ligne d'opération et de communications aux deux armées. Il avait pour elles une telle importance, qu'à partir de ce moment il devint pour ainsi dire le pivot et l'objectif de leurs opérations.

Sherman ne voulant pas se heurter de front aux fortes positions occupées par Johnston, résolut de les tourner par leur gauche. Il dirigea Mac-Pherson sur Resaca, à 30 kilomètres au sud de Dalton, pour y détruire la voie ferrée et prendre ensuite une position sur le flanc des confédérés. Pendant ce temps Schofield marchait directement sur Dalton, et le reste de l'armée suivait Mac-Pherson.

Johnston, craignant pour ses communications, vint aussitôt défendre le point menacé. Mais il fut repoussé et obligé de reculer jusqu'à la ligne de l'Etowah, au sud de Cassville.

Sherman, qui l'avait poursuivi sans relâche, en cherchant sans cesse à le prendre à revers, se vit alors forcé de donner quelques jours de repos à ses troupes. Il en profita pour rétablir la voie ferrée et y rassembler des trains qui portaient pour vingt jours de vivres et de fourrages.

Ces dispositions terminées, il reprit l'offensive. La position de Johnston était fortement retranchée et défendait les dangereux défilés d'Allatoona. Sherman s'apprêta à la tourner. Pendant que son arrière-garde faisait des démonstrations sur Cattersville, le reste de ses forces se porta en trois colonnes sur Dallas, pour revenir de là couper le chemin de fer sur les derrières de l'ennemi.

Johnston se replia aussitôt et essaya vainement de reprendre Dallas ; puis, voyant son adversaire ressaisir la voie ferrée et occuper en forces, à Ackworth, les débouchés sud des défilés d'Allatoona, il se retira sur Kenesaw, au delà des Lost-Mountains.

Quant à Sherman, il avait pu voir, en quittant la voie ferrée, combien ses trains alourdissaient son armée, et il s'empressa de reprendre sa ligne de communications naturelle. Il établit des magasins dans les stations situées en arrière de son front, fortifia les passages difficiles et dut y laisser des détachements, qu'il remplaça par deux divisions tirées du 17e corps.

Le 10 juin, il se porta sur Marietta, ville que Johnston avait fortifiée, le fit reculer sur Nose-Creek et l'attaqua vigoureusement le 26 juin. Johnston repoussa ses assauts; mais, pendant ce temps, Sherman faisait filer le gros de ses forces vers le Chattahoochee. Johnston dut rétrograder jusqu'à ce cours d'eau, qu'il s'apprêta à défendre. Sherman ayant fait passer la rivière en amont pendant que sa droite exécutait des démonstrations sur le front de l'ennemi, ce dernier dut encore reculer jusqu'à Atlanta.

Sherman avait obtenu de beaux résultats, en menaçant constamment la voie ferrée sur les derrières de son adversaire. Cette manœuvre lui avait si souvent réussi, qu'il se disposa à la renouveler après avoir, au préalable, rassemblé de nouveaux approvisionnements dans les stations d'Allatoona, de Marietta et de Vining. Le 18 juillet, il dirigea Mac-Pherson et Schofield sur le chemin de fer d'Atlanta à Augusta. La voie fut détruite, puis ces deux fractions de l'armée marchèrent sur Atlanta pour l'attaquer par l'est, tandis que Sherman la menaçait par le nord.

A ce moment, le gouvernement confédéré, sans tenir compte des talents que Johnston avait montrés, le remplaça par Hood, un de ses divisionnaires. Ce dernier voulut prendre l'offensive le 20 juillet; mais il fut battu et sa tentative n'eut d'autre résultat que de permettre à l'armée fédérale de resserrer ses positions autour de la place. Deux jours après, la lutte recommença, et, quoique très meurtrière pour les fédéraux, qui y perdirent Mac-Pherson, elle n'amena dans la situation aucun résultat sensible. Sherman comprit qu'il ne pouvait enlever les retranchements de l'ennemi sans en faire le siège, et il revint à sa tactique habituelle.

Hood n'avait plus d'autre ligne de communications que le chemin de fer du Sud sur Macon, la ville la plus importante de la Géorgie. Cette voie détachait à East-Point un embranchement sur West-Point et Montgommery, en Alabama.

Shermann dirigea l'armée du Tennessee par la droite sur East-Point, et sa cavalerie par deux directions différentes sur Lovejoy, station à 29 kilomètres d'Atlanta. Ce dernier mouvement ne réussit pas; chacun des détachements fut assailli par des forces

supérieures qui battaient la campagne. Quant à l'armée du Tennesse, attaquée par Hood dans sa marche du 28 juillet, elle lui infligea une défaite qui le réduisit désormais à la défensive.

Cependant Hood chercha encore à se dégager. Dans ce but, il forma un corps important de cavalerie et d'artillerie, qu'il dirigea le 18 août, sous les ordres de Wheeler, sur la ligne ferrée par laquelle Sherman s'alimentait. Mais ce dernier, sans s'émouvoir, profita de cet affaiblisssement de Hood pour achever la destruction des voies ferrées au sud d'Atlanta. Peu de temps après, le 30 août, il porta le gros de ses forces dans cette direction, de manière à couper complètement toutes les communications de son adversaire. Hood essaya encore d'empêcher cette opération à Jonesboro; mais n'y pouvant réussir, il abandonna Atlanta dans la nuit du 1er septembre, après avoir fait sauter les arsenaux et les poudrières de la place et détruit les magasins.

Le premier but de cette campagne de quatre mois était atteint.

Le vainqueur s'établit aussitôt solidement dans Atlanta le 2 septembre, et en fit une base pour de nouvelles opérations qui n'étaient pas décidées encore. Le mois de septembre fut employé en travaux de réorganisation et en préparatifs. Il fallut d'abord assurer la ligne de communications qui se développait maintenant sur un long parcours, d'Atlanta au Tennessee. Dans ce but, une division d'occupation fut installée à Chattanooga, une autre à Rome.

Sherman ordonna ensuite à tout ce qui n'était pas militaire ou attaché à l'armée fédérale d'évacuer la ville.

A la fin de septembre, les hostilités reprirent avec une nouvelle activité. Les confédérés conçurent le projet de se porter sur les communications des fédéraux. Leur cavalerie, sous Forest, exécuta d'abord de grandes incursions dans le Tennessee et l'Alabama, et bientôt l'armée de Hood se porta tout entière de ce côté.

Sherman, qui avait deviné leurs intentions et fait renforcer ses postes, se mit d'abord à leur poursuite en laissant un corps à Atlanta. Il poussa ainsi jusqu'à une faible distance du Tennessee, revenant sur ses pas et se dirigeant sur l'armée qu'il avait établie entre Nashville et Chattanooga, sous les ordres de Thomas. Ce mouvement ramenait les belligérants à peu près sur le même terrain où ils avaient ouvert la campagne au printemps et dans des situations inverses.

Mais, après s'être assuré que Thomas couvrait ses derrières, et

après avoir rétabli la liberté de ses communications, Sherman résolut d'exécuter une marche audacieuse vers l'Atlantique, dont les résultats lui semblaient devoir être décisifs. Il fallait pour cela changer sa ligne de communications, abandonner sa liaison avec le Tennessee et établir sa ligne de retraite sur un port de l'Atlantique, avec l'appui de la flotte.

Ayant obtenu l'assentiment de Grant, il donna l'ordre à Thomas de contenir Hood, avec ses 45,000 hommes, de le suivre au besoin s'il revenait vers le sud, et se disposa à marcher d'Atlanta sur Savannah avec :

65,000 hommes;

72 bouches à feu approvisionnées à 200 coups par pièce ;

Et 2,500 voitures à quatre chevaux portant vingt jours de vivres.

Il revint vers Atlanta en préparant ce vaste mouvement et s'y trouva prêt, le 11 novembre, à entreprendre, avec ses vétérans de l'ouest, cette marche imposante qui devait tenir en suspens, durant deux mois, toutes les populations des Etats-Unis. Ses instructions mériteraient d'être citées en entier; mais il suffira de résumer celles qui se rapportent aux communications et à l'entretien de l'armée.

Celle-ci devait marcher sur quatre colonnes et faire en moyenne 24 kilomètres par jour. Il n'y avait pas de train général d'approvisionnements. Chaque corps avait son train spécial de munitions et de provisions. L'armée devait vivre sur le pays et avoir toujours ses voitures munies de dix jours de vivres au moins.

On se mit en route le 14 novembre, sans prévoir d'ailleurs d'autres difficultés que celles du terrain. Ne voulant pas se ravitailler par voie ferrée, Sherman ne rechercha les chemins de fer que pour les détruire, et exécuta son mouvement par Milledgeville, Andersville, Louisville et Millen. Après avoir parcouru 483 kilomètres, il arriva devant Savannah le 10 décembre, s'empara d'abord du fort Mac-Allister, puis de la ville elle-même, et se mit en communications avec la flotte fédérale qui croisait dans la baie, en l'attendant.

Désormais, Sherman était libre de marcher vers le nord pour relier ses opérations à celles de Grant. Dès le 1er février, il se remit en route, après avoir reçu ses renforts. Charleston tomba dès que les chemins de fer qui y conduisaient eurent été détruits. Sherman fit occuper cette ville et continua de marcher droit au nord sur Fayetteville, en ravageant toute la Caroline du sud.

Wilmington était déjà aux mains des fédéraux. Enfin, il rencontra de nouveau les forces confédérées à Averysboro, le 17 mars, et à Bentonville, le 21, où il infligea encore un échec à Johnston, replacé depuis peu à la tête de l'armée. Le 22, il rallia Schofield, que Grant lui avait envoyé par le nord, et poussa Johnston sur Raleigh, où il le tint en échec jusqu'au 25 avril.

A cette époque, les hostilités cessèrent. Richmond était tombé depuis le 9 aux mains des fédéraux, et Johnston, à l'exemple de Lee, se rendit à son tour.

Telle fut cette campagne, dont l'audace ne peut être comparée qu'à l'habileté avec laquelle les communications furent toujours maintenues et protégées.

Les chemins de fer y avaient joué un rôle tel que les armées étaient pour ainsi dire restées liées à leur tracé, jusqu'au jour où Sherman, libre d'agir avec une faible armée de 65,000 hommes, avait pu se priver de leur concours, changer à la fois sa ligne d'opération et sa ligne de retraite, en prenant ses nouvelles communications sur l'Océan et sur les ports qui en assuraient la possession à la flotte fédérale[1]. »

Par les lignes qui précèdent, on voit que Sherman fut bien le grand général connu. Mais on a vu aussi qu'il se prépara laborieusement et avec autant de méthode que de persévérance à sa glorieuse carrière : d'abord pendant ses quatre années d'Académie de West-Point, une des meilleures écoles militaires du monde par ses programmes d'instruction scientifique et pratique et par sa rude discipline égalitaire; puis par ses treize ans de service dans une dizaine de garnisons comme officier d'artillerie, du commissariat, de l'état-major, délégué judiciaire, etc., entremêlés de fortes études personnelles et de voyages instructifs; enfin par son activité à la tête d'importantes affaires civiles et de l'organisation d'un enseignement militaire.

Ceux qui pourraient croire encore qu'on naît général n'ont qu'à scruter et méditer l'emploi que Sherman fit des 23 années de sa vie qui précédèrent celles de sa haute réputation pour se convaincre de leur profonde erreur.

« La paix rétablie, dit l'article précité du *Journal des Débats*, la vie de Sherman cesse d'appartenir à l'histoire, comme celle des rares généraux américains qui ne voulurent point profiter de la notoriété fraîchement acquise pour se lancer dans la politique.

[1] Le général Derrécagaix, *La Guerre moderne*.

Sherman ne rentra cependant pas dans la vie privée. Confirmé dans le haut grade dont il s'était montré si digne, il reçut, en 1869, le commandement en chef de l'armée permanente en remplacement de Grant, élu président de la grande république, et conserva ces fonctions pendant de longues années. Mais on sait assez que, dans les conditions particulières où se trouvent les Etats-Unis, un tel poste n'est et ne peut guère être que purement honorifique. Aussi le général Sherman a-t-il utilisé les loisirs de sa position pour faire des voyages prolongés en Europe. Imaginez un homme de deux mètres de haut, maigre, presque dégingandé, à la barbe soigneusement rasée, à la chevelure épaisse rien moins que taillée à l'ordonnance, n'ayant, en un mot, rien dans sa personne qui décelât le militaire. C'en était un, cependant, et des mieux trempés, et Grant, n'a fait que rendre justice à son lieutenant lorsqu'il a écrit dans son célèbre *Rapport :* « Le mouvement du général Sherman de Chattanooga à Atlanta fut rapide, habile, brillant. La relation de ses marches de flanc et de ses batailles pendant cette campagne mémorable sera toujours lue avec un intérêt que rien dans l'histoire ne saurait surpasser ». Que l'on raye cette fin de phrase, empreinte de l'exagération que devaient inspirer à la fois l'orgueil national et l'amitié, et rien n'empêche le jugement de Grant sur son lieutenant d'être pleinement confirmé par l'impartiale postérité. »

Nous n'avons pas besoin d'ajouter, après ce que nous disons plus haut, qu'à notre humble avis la phrase ci-dessus du général Grant ne mérite point d'être écourtée.

Les funérailles du général Sherman, qui ont eu lieu à New-York, le 18 février, ont présenté le spectacle le plus imposant qui se soit vu depuis la mort du général Grant.

Vingt mille soldats ont escorté le cercueil depuis l'hôtel du général Sherman jusqu'à la gare, d'où il fut transporté à St-Louis, pour y être inhumé.

Les affaires ont été entièrement suspendues. La foule qui était massée sur le passage du cortège, est estimée à plusieurs centaines de mille personnes.

Le président Harrison, les anciens présidents Hayes et Cleveland, les autorités civiles et militaires et les autres notabilités étaient présents.

Un excellent portrait en buste de Sherman orne le salon du Département militaire suisse, à Berne, et en vérité on ne saurait

placer sous une meilleure égide la direction supérieure des affaires de notre armée fédérale républicaine.

---

† Le colonel Emile Gautier

mort le 24 février, était né à Genève en 1822. Il y fit ses études au collège et à l'Académie, les poussant aussi loin que possible dans le champ des sciences mathématiques.

Ses études achevées, il partit pour Paris, où la recommandation de son oncle, savant modeste autant que distingué, lui ouvrit les meilleures portes, entre autres celle de l'Observatoire ; il obtint l'autorisation d'y travailler, et il ne pouvait y arriver dans des conditions plus favorables. C'était le moment où le plus célèbre des maîtres de ce temps, M. Le Verrier, allait illustrer son nom par une découverte retentissante, celle de la planète « Neptune » dont il prouva l'existence et précisa la position dans l'espace par un magnifique calcul *a priori*, dont les télescopes ont peu après confirmé l'exactitude.

Le jeune savant genevois eut l'honneur et la joie de s'associer à ces travaux du maître, en collaborant à ses calculs compliqués et difficiles. Le Verrier donnait à ses élèves l'exemple de l'assiduité ; lui-même infatigable, il voulait qu'on fût comme lui. Il trouva dans Gautier précisément les qualités auxquelles il tenait le plus et il en fit un de ses élèves préférés.

De retour à Genève, Gautier fut appelé comme tout citoyen suisse à faire son service militaire. Ses travaux antérieurs et ses aptitudes spéciales le désignaient tout naturellement pour une arme savante : ce fut celle du génie qu'il choisit. En 1849, il était premier sous-lieutenant de la première compagnie des sapeurs-mineurs du canton de Genève, dont les beaux plumets noirs, aujourd'hui disparus, ont réjoui l'enfance de plusieurs générations. Mais déjà auparavant, en 1844, il était entré dans l'état-major fédéral du génie, réorganisé sous la direction du général Dufour.

Ce dernier avait trouvé le génie suisse dans un état d'abaissement déplorable ; les études théoriques ne s'y élevaient guère au-dessus de la fortification de campagne la plus élémentaire, de même que l'enseignement pratique n'allait pas au delà des clayonnages, des terrassements les plus simples, des mines, des fougasses, des rudiments de l'art du sapeur et du pontonnier. Dufour

entreprit de relever le niveau intellectuel de cette arme par un enseignement scientifique approprié aux conditions spéciales d'une armée de milices. Il y mit toute sa force de volonté et tout son talent d'organisateur.

L'on peut dire qu'il rendit par là à sa patrie un service moins célèbre, mais presque aussi grand que celui qu'il devait lui rendre en 1849 et en 1856, dans d'autres circonstances historiquement plus connues. Dufour eut, parmi ses principaux collaborateurs, dans ce travail de réorganisation, le capitaine, plus tard le major Gautier, qui remplit sous ses ordres les fonctions d'instructeur de l'arme, de 1856 à 1860.

Ce qu'il avait cru, sans doute, au début, n'être qu'un devoir patriotique et une occupation temporaire, devait être, en réalité, une des grandes affaires de sa vie. Au fond, il aimait le militaire, comme on l'entendait à l'état major, c'est-à-dire non comme une vie de caserne et de cantine, mais comme une carrière faisant appel à toutes les facultés viriles, l'activité physique, l'exercice du cheval — il a toujours été un cavalier accompli — l'esprit scientifique appliqué à la stratégie, à la tactique, à l'art des sièges et aux constructions militaires.

La démission d'un officier très distingué, le major Aubert, en 1848, avait laissé l'instruction du génie entre les mains du major Bürckli, qui était moins un théoricien qu'un officier de sapeur et, sous sa direction, les fortes études d'autrefois déclinaient rapidement. Lorsque le major Gautier fut appelé, sur les instances du général Dufour, à faire des cours à l'Ecole centrale de Thoune, il s'attacha à rendre à cet enseignement toute sa valeur et à refaire de l'état-major du génie ce qu'il avait un peu cessé d'être en ce temps-là, le bureau directeur d'une arme savante et l'élite de l'état-major suisse.

Sans négliger l'instruction pratique et tout en mettant beaucoup d'importance à la fortifiation de campagne et à tout ce qui s'y rattache, il s'efforça de donner à ses aspirants et à ses officiers une connaissance approfondie des systèmes de fortification permanente, en prenant pour type de cette étude le front Noizet de l'école de Metz, qui peut être considéré comme le dernier mot, on pourrait dire le dernier raffinement du sytème de Vauban.

En ce temps-là encore, l'art de l'ingénieur militaire ne connaissait rien de mieux que cette admirable invention de la défense d'une place par la seule force du tracé. Mais il allait bientôt survenir quelque chose de nouveau. Le système de Monta-

lembert, dit système allemand, renonçant à tout demander au tracé et recourant aux flanquements artificiels, avait attiré depuis peu l'attention des hommes spéciaux, et le génie belge venait, en le perfectionnant, de l'utiliser pour la construction du vaste camp retranché d'Anvers.

Gautier, qui avait été envoyé par la Confédération pour étudier sur les lieux cette œuvre grandiose, au lendemain de son achèvement, fut extrêmement frappé des résultats obtenus, en même temps que des rapports que présentait le système belge avec les combinaisons à la fois pratiques et savantes imaginées par le général Todleben pour la défense de Sébastopol. Pour le dire en passant, M. Gautier avait eu des rapports personnels très amicaux avec l'illustre ingénieur, qui lui avait communiqué une copie des principaux travaux exécutés par lui pendant la guerre de Crimée.

Celui qui écrit ces lignes se souvient encore de l'émotion sympathique avec laquelle les officiers réunis à l'école centrale de Thoune de 1861 écoutèrent le major Gautier lorsqu'il vint interrompre le cours de leurs études pour leur raconter les impressions de son voyage et leur communiquer les plans qu'il en avait rapportés. Ce fut comme une révélation. Tout aussitôt, sans qu'on se fût donné le mot, les projets de fortification permanente, pour nous ne savons plus quelle colline des environs de Thoune, furent abandonnés et retournés contre le mur; et dès le lendemain crayons et tire-lignes s'essayaient à l'envi à adapter à notre sol montagneux ces types nouveaux si différents des formes connues de Cormontaigne et de Vauban. Il sortit de là des œuvres imparfaites, sans doute, mais qui avaient au moins le mérite de l'originalité et jamais, de mémoire d'homme, on n'avait tant travaillé au bureau du génie; on y voyait la lumière des lampes briller même jusque fort en avant dans la nuit. Nos amis les artilleurs n'y comprenaient rien.

Cela suffit pour montrer ce qu'était Gautier comme chef et comme instructeur; il était l'homme de la science, mais non celui de la routine, et il savait solliciter sans en avoir l'air l'esprit d'initiative de ceux qui étaient placés sous ses ordres.

Il a été chargé à plusieurs reprises de faire réparer ou exécuter pour le compte de la Confédération des travaux de fortifications permanentes; il compléta ainsi les ouvrages de St-Luciensteig, dans le canton de Saint-Gall, et ceux de St-Maurice dans le Valais, où, croyons-nous, une redoute construite sur la hauteur a porté et peut-être porte encore son nom.

Pendant la campagne de 1856 dite de Neuchâtel, il remplit les fonctions d'ingénieur divisionnaire de la IVe division de l'armée fédérale. Il avait depuis l'année précédente obtenu les épaulettes de lieutenant-colonel. En 1865, il était nommé colonel dans l'état-major général et faisait, en qualité de chef d'état-major, le rassemblement de troupes de 1869 et la garde des frontières en 1870, cette fois sous les ordres du colonel Aubert. Plus tard, il quitta l'état-major général pour rentrer dans celui du génie avec son grade. Il était après le général Herzog le plus ancien colonel de l'armée fédérale.

Là se termine sa carrière militaire, mais non son activité scientifique, car en 1883 il succéda à M. Emile Plantamour, comme directeur de l'Observatoire.....

Comme homme, Gautier était une âme excellente, généreuse, fidèle, chevaleresque, une nature droite et sans fraude ; jamais on ne vit un ami d'un commerce plus sûr, un chrétien à la fois plus sincère dans ses convictions et plus tolérant pour celles des autres. Il est mort avec la sénérité d'un juste et il laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir du parfait galant homme et du parfait homme de bien.

(Journal de Genève, 25 février 1891).

Rassemblement de troupes de 1890.

Manœuvres de brigades de la IIe division.

Directeur des manœuvres : M. le colonel-divisionnaire *Lecomte.*

Juges de camp : MM. les colonels *Delarageaz* et *Isler,* majors *Denz* et *Nicolet.*

L'idée générale est la suivante :

« Une armée du nord-ouest, qui s'avance sur le centre de la Suisse, détache de sa droite une brigade combinée, à travers la Thièle et par Ins (Anet) sur Morat et Fribourg.

» Une armée du nord-est, qui se porte à la rencontre de la précédente, détache sur sa gauche une brigade combinée qui doit maintenir Fribourg et pousser des reconnaissances offensives dans la direction de Morat. »

La brigade nord-ouest se compose de la IVe brigade d'infanterie ; des escadrons de dragons 5 et 6 ; du régiment d'artillerie

1/II; et des ambulances 6 et 9. Elle est sous le commandement de M. le colonel-brigadier *Frey*.

La brigade sud-est comprend la IIIe brigade d'infanterie, et le 2e bataillon de carabiniers; l'escadron de dragons n° 4 et la 2e compagnie de guides; le régiment d'artillerie 2/II; les ambulances 7 et 10. M. le colonel-brigadier *de Techtermann* la commande.

Le 3 septembre au soir, la situation respective des brigades, fixée par le directeur des manœuvres, est celle-ci :

La brigade N.-O. a occupé Morat et place ses avant-postes sur la ligne des hauteurs aux abords orientaux de Chevaleyres-Courgevaux-Villars-les-Moines-Oberburg-Hauteville.

La brigade sud-est s'est avancée aux environs de Courtepin, plaçant ses avant-postes sur la ligne de la Biberen et du ruisseau de l'Echelle, au nord de Vallenried.

Enfin les *idées spéciales* pour la journée du 4 septembre sont les suivantes :

Brigade N.-O.

La brigade N.-O. reçoit l'ordre de marcher sur Fribourg et de s'emparer de cette ville.

Place de rassemblement: en arrière de Courgevaux, soit au N. de la grande route de Morat à Courgevaux, vers la jonction du chemin de Villars-les-Moines.

Départ de la tête d'avant-garde à 8 1/4 h. du matin.

Fribourg, le 1er septembre 1890.

Le commandant de la IIe division.

Brigade S.-E :

La brigade S.-E. a l'ordre de refouler l'ennemi, tout en se repliant sur Fribourg et en défendant surtout la ligne de la Sonnaz et des gradins de Grandfey. de Muttele, de Tory.

Place de rassemblement: A la sortie ouest du village de Courtepin au nord de la grande route de Morat.

Départ de la tête d'avant-garde à 8 h. du matin.

Fribourg, le 1er septembre 1890.

Le commandant de la IIe division.

Se conformant à ces ordres, les chefs des deux brigades prennent aussitôt leurs dispositions :

Brigade N.-O.

I. L'ennemi couvre Fribourg et s'est avancé aux environs de Courtepin. Les avant-postes sont signalés sur la Biberen et dans la région de Wallenried.

II. Nous marcherons demain sur Fribourg et nous nous emparerons de cette ville.

J'ordonne :

III. L'*avant-garde* (commandant : Lt-col. *de Wattenwyl*), troupes : bataillon 22 ; escadron 5) se rassemblera à 7 h. 45 m. du matin, à l'entrée nord de Courgevaux et à l'ouest de la chaussée.

La tête de l'avant-garde se mettra en marche à 8 h. 15.

Itinéraire : Courgevaux-Courlevon-Courtepin-Fribourg, par la grand'route.

La cavalerie d'avant-garde éclairera sur Wallenried-Courvillens-Hubel-Lossy-Givisiez.

La flanc-garde de gauche (commandant : major *Gyger* ; troupes : bataillon 19 ; escadron 6) se rassemblera à 7 h. 45 du matin à Munchenwyler.

La tête de la flanc-garde se mettra en mouvement à 8 h. 15.

Itinéraire : Munchenwyler-Cressier-La Rappaz. Dès La Rappaz, le 19e bataillon suivra le gros, en queue du 7e régiment d'infanterie.

La cavalerie de la flanc-garde de gauche éclairera sur Guschelmuth-Courtaman-Cordast-Courtepin.

Si l'avant-garde et la flanc-garde rencontrent l'ennemi, elles l'attaqueront sans s'engager à fond jusqu'à nouvel ordre.

IV. *Le gros* (commandant : col.-brig. *Frey*. Troupes marchant dans l'ordre suivant : bataillon 24 ; régiment d'artillerie 1/II ; bat. 23, 20, 21 ; ambulances 6 et 9) sera rassemblé à 8 h. du matin à l'entrée N. de Courgevaux.

Il suivra la queue de l'avant-garde à 600 m.

V. Les demi-caissons réunis suivront immédiatement le gros. Le 21e bataillon leur fournira une demi-compagnie d'escorte.

Les voitures de vivres et de bagages, sous le commandement du quartier-maître du 7e régt, formeront le parc à l'entrée nord de Courgevaux et attendront les ordres.

VI. Les avant-postes se replieront à temps de façon à ce que le 23e bataillon soit rendu à Courgevaux à 8 h. 15.

VII. Les rapports me trouveront à la tête du gros.

Le commandant de la IVe brigade d'infanterie.

(Signé) Frey, col.-brig.

Brigade S.-E.

Ordre de rassemblement pour le 4 septembre 1890.

1° Les troupes de la IIIe brigade d'infanterie avec armes spéciales se réuniront le 4 septembre à 7 h. du matin à Courtepin

entre les routes de Morat à Fribourg et Cournillens à Courtepin en formation de rassemblement.

2° Elles seront disposées front au nord, de l'est à l'ouest, dans l'ordre suivant :

En première ligne : les bataillons 16 et 17, l'escadron 4, la compagnie de guides 2.

En seconde ligne : le bataillon 14, le bataillon de carabiniers 2, la batterie 9.

3° Les bataillons 13 et 15, la batterie 10, 1 subdivision de guides occuperont et fortifieront dès 7 h. du matin, sous le commandement du Lt-colonel de Zurich, une position à Cormagens.

4° Le train de combat se réunira dès 7 h. 15 du matin au nord de la Sonnaz, vers la bifurcation de la route de Barberèche.

La colonne des vivres et bagages se placera dès 7 h. 15 du matin vers la grande route au nord de Grange-Pacot (côté ouest de la route). Les cantonnements doivent être complètement évacués.

5° En cas d'attaque par des forces supérieures, les avant-postes se retireront sur Courtaman. En tout cas ils ont à maintenir leurs positions jusqu'à 8 h. 15.

Courtepin, le 1er septembre 1890.

Le commandant de la IIIe brigade,
(Signé) Techtermann, col.-brig.

En outre le lendemain matin, le commandant donnait l'ordre de marche suivant :

1° L'ennemi s'avance de Morat sur Fribourg,

2° Le détachement de l'est a reçu l'ordre d'arrêter sa marche et de couvrir Fribourg.

Je décide d'occuper une position à Cormagens,

3° J'ordonne :

La brigade marche sur Cormagens par la grande route de Fribourg-Morat.

L'avant garde (Commandant : major *Cardinaux* ; troupes : bataillon 14) part de la place de rassemblement à 8 h. du matin.

La tête du *gros* (commandant : col.-brig. *de Techtermann* ; troupes : guides 2, bat. carab. 2, batterie 9, bataillons 16 et 18) part à 8 h. 15.

Les avant-postes se retirent dès 8 h. 10 sur Courtepin où ils sont relevés pour le service d'arrière-garde par le bataillon 17.

L'arrière-garde (commandant : major *Repond* ; troupes : esca-

dron 4, bataillon 17) suit à une distance de 1 kilm.; elle doit envoyer des détachements de flanqueurs sur les hauteurs de Breilles et de Villaret.

La cavalerie éclaire et retarde la marche de l'ennemi, dans les directions Courlevon-Cressier.

La colonne de vivres et bagages après avoir touché les vivres à Fribourg se rassemble au débouché sud-ouest de Fribourg, sur la grande route Fribourg-Matran.

Le train de combat se placera vers la grande route au nord de Grange-Pacot (côté ouest de la route).

Je marche en queue du gros.

Note. Les trains de la IV[e] brigade et autres corps ne doivent pas être arrêtés dans leur marche.

Le commandant de la III[e] brigade,
(Signé) TECHTERMANN col.-brig.

Courtepin 4/9 1890. 7 h. m.

La position de Cormagens choisie par le chef de brigade S.-E. domine directement le ravin large et marécageux de la Sonnaz. La grand'route Fribourg-Morat descend la colline à l'aide d'un lacet allongé et va traverser le ruisseau à un endroit escarpé de son cours. Elle rampe ensuite le long de la hauteur de Pensier qui fait face à Cormagens, la contourne, et changeant sa direction du nord pour celle du N.-O. elle suit le défilé de la Crausaz, qui sépare les hauteurs du Villaret et de Breilles. La colline de Pensier est elle-même dominée par celle de Hubel, point culminant de la position opposée à celle de Cormagens qu'il dépasse d'une trentaine de mètres. Entre les deux positions la distance est de 1600 mètres. Cette distance est relativement courte, mais elle est difficile à franchir. Le ravin de la Sonnaz est encaissé, et le bas-fond n'est qu'un vaste marais.

A 9 1/2 h. la position de Cormagens est occupée comme suit :

En première ligne, le bataillon 15 à droite et 13 à gauche. En seconde ligne, masqués par des branchages, les bataillons 14 à droite, 2 de carabiniers à gauche. En arrière, le régiment d'artillerie 2/II a pris position sur le plateau, au sud de Cormagens.

Enfin le régiment 6 en entier constitue la réserve, et est placé près de Cormagens.

Jusqu'à ce moment, le bataillon 17 avait occupé, en avant de la Sonnaz, une position au nord de Pensier, destinée à tromper l'ennemi sur l'emplacement réel des forces de la brigade. Cette position commande le défilé de la Crausaz. Nous allons voir que

cette circonstance exerça une influence marquée sur la suite de la manœuvre.

Dès la première heure, l'escadron 4 de la brigade S.-E. avait quitté la place de rassemblement et poussé ses reconnaissances jusque vers Courgevaux. Il avait notamment reconnu la place de rassemblement de l'ennemi, et la marche de celui-ci sur Wallenried. Des engagements de cavalerie se produisent, et l'escadron 4 se retire lentement pour venir finalement se placer à l'aile droite de la position. Quelques légères escarmouches d'infanterie ont également lieu. Ce sont les patrouilles avancées du bataillon 17 qui tiraillent contre les files d'éclaireurs du bataillon 22, à l'avant-garde de la colonne attaquante.

Vers 9 1/2 les engagements deviennent plus sérieux. La tête de la colonne est venue se heurter dans le défilé de la Crausaz au bataillon 17, et l'ordre a été donné de déployer. Le déploiement est soutenu par le bataillon 24 et par une batterie d'artillerie. Mais l'attaque ne s'effectue que lentement. La cavalerie de la brigade N.-O. a grandement exagéré l'importance des troupes qui occupent Pensier; aussi la colonne hésite-t-elle à avancer. Ce n'est qu'à 10 1/2 h. que le bataillon 17 est délogé et qu'il vient rejoindre le reste du régiment 6 à Cormagens. Il est suivi de près par le bataillon 22 qui le poursuit, se dirige sur le ravin de la Sonnaz par les pentes ouest du défilé de la Crausaz, traverse le ruisseau et s'avance directement sur les positions de la défense. Ce mouvement exécuté sous le feu de l'ennemi entraîne la mise hors de combat du bataillon.

C'est alors seulement que le commandant de la brigade N.-E. obtient les premiers renseignements exacts sur la position de l'ennemi; il reconnaît l'impossibilité d'attaquer celle-ci de front et dispose :

L'aile gauche (bat. 22 et 24 sous le commandement du lieut.-col. de Wattenwyl) attaque par Pensier, direction Cormagens.

Le 1/II régiment d'artillerie prend position au centre à Hubel.

L'aile droite (7e régiment) attaque par Hubel, direction Grange-Pacot.

La réserve générale (23e bat.) à couvert derrière Hubel.

A 11 h. 15 une batterie ouvre le feu sur l'artillerie ennemie; à 11 h. 30 la seconde batterie prend position. En même temps l'aile gauche dessine son attaque, pendant que le 7e régiment descend sur la Sonnaz et cherche à la passer. Mais les hautes eaux et les ponts barricadés retardent sa marche. Aussi lorsqu'à

midi le directeur des manœuvres constate que l'attaque n'a pu encore commencer, il donne l'ordre à la IIIe brigade d'abandonner la position et d'aller occuper celle de Torry.

Cette position, très dominante, est séparée de celle de Cormagens par le ruisseau de Lavapesson. A 12 h. 20 elle était occupée comme suit :

Régiment 5 en 1re ligne, deux bataillons en avant, à gauche et à droite du régiment d'artillerie, le troisième bataillon en réserve derrière le centre. Plus en arrière, sur la gauche, et en réserve aussi, le régiment 6 avec le bataillon de carabiniers n° 2.

Les troupes sont à peine placées que la cavalerie de la IVe brigade est signalée sur la gauche cherchant à tourner la position. Aussitôt la batterie 9 forme un crochet défensif, et les escadrons sont accueillis simultanément par un feu à mitraille et des salves de mousqueterie.

Pendant ce temps, le commandant de la brigade N.-O. a pris ses dispositions pour l'attaque de cette nouvelle position. Son aile gauche, bat. 22 et 24, est dirigée sur Agy ; l'aile droite, bat. 19 et 21, par la Faye sur Bellevue ; les bataillons 20 et 23 suivent, pour doubler au moment décisif. Quant à l'artillerie, les deux batteries viennent occuper successivement la hauteur de Grange-Pacot.

A 1 h. 30 le signal de la retraite sonne. Aucun combat décisif ne put avoir lieu.

L'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* s'empare de cette circonstance pour prendre à partie la direction des manœuvres qu'elle critique avec un parti pris évident. Elle ne réfléchit pas que la IIe division entière devait être massée le lendemain soir autour de Romont, les hostilités contre la Ie division devant s'ouvrir ce jour là à 5 heures après-midi. Que pour cela et vu la distance, il fallait, le 4, expédier les troupes de la IIIe brigade passablement au sud de Fribourg, et que quelques colonnesa vaient ainsi, après la cessation de la manœuvre, une quinzaine de kilomètres à fournir. Que la journée, ainsi que les précédentes, n'avait pas été sans fatigue, le journal des opérations de la IVe brigade constatant lui-même « que l'infanterie était fatiguée, surtout le 7e régiment ». Que les difficultés des jours suivants ne devaient pas être moindres, et que dès lors il était inadmissible de faire encore durer la manœuvre, qui déjà avait beaucoup trop trainé.

On a pu remarquer en effet par le récit qui précède, que si des attaques décisives n'ont pu avoir lieu, c'est que le chef de

la brigade N.-O., mal renseigné par sa cavalerie, crut en arrivant devant Pensier se trouver en présence du corps ennemi tout entier; que de ce fait, un long temps fut perdu, la brigade au complet s'étant arrêtée devant le seul bataillon 17, à l'entrée du défilé de la Crausaz. A ce moment, si le bataillon d'avant-garde avait montré quelque énergie, il eût sûrement reconnu bien vite l'erreur de la cavalerie. Il n'est pas moins vrai que l'attaque du défilé de la Crausaz commencée à 9 h. 30 traîna si bien que ce ne fut qu'à 11 h. 1/4 qu'une première batterie ouvrit son feu depuis Pensier sur Cormagens.

Si donc cette journée de manœuvre fut à peu près perdue pour la conduite des troupes dans le combat, c'est à cette longue hésitation dans la marche du corps N.-O. que la faute doit en être rapportée.

Des critiques d'une autre nature peuvent être formulées à l'adresse des trois armes.

Concernant l'infanterie, il faut reconnaître que dans sa marche en avant, elle se préoccupe trop peu du feu de l'artillerie. Le cas a pu être constaté à deux ou trois reprises lorsque l'infanterie des régiments 7 et 8 descendit les pentes découvertes du ravin de la Sonnaz.

La cavalerie elle aussi montre trop d'ardeur dans ses attaques; elle recherche trop les prouesses. Nos escadrons ne sont pas si nombreux que nous puissions les sacrifier pour la gloire de quelques beaux faits d'armes. Qu'ils renoncent donc aux longues courses aventureuses, et se consacrent avant tout à fournir un service soigné de renseignements et de surveillance. Cette mission est assez importante pour que guides et dragons y mettent tout leur soin. Qu'ils n'oublient pas qu'ils sont les yeux de l'armée, et que de bons yeux sont dans la guerre un des organes les plus précieux. Un homme averti en vaut deux!

Enfin le 1/II régiment d'artillerie nous paraît avoir commis à deux reprises une erreur grave. Deux fois contre un régiment complet, il a mis en batterie successivement par demi-régiment, combattant ainsi pendant un temps assez long avec un désavantage marqué. La première fois, ce fut sur la hauteur du Hubel. A 11 h. 15 la batterie 7 prend seule position, et ce n'est qu'un quart d'heure plus tard, soit à 11 h. 30 que la batterie 8 vient la rejoindre. Or, cette artillerie avait à combattre un régiment enterré, occupant une forte position de défense, et qui plus est, une artillerie qui avait eu tout le temps nécessaire pour repérer

les distances. Le 1er régiment risquait donc d'être accueilli par un feu aussi nourri que bien ajusté, et en envoyant ses batteries prendre position l'une après l'autre, il les exposait à être détruites toutes deux par un feu supérieur, sans qu'elles pussent causer à l'ennemi un dommage appréciable.

Cette même erreur le 1/II régiment la répéta en allant occuper la position de Grange-Paccot. Sans doute, la batterie laissée en arrière au Hubel protégea la marche en avant de l'autre. Mais cette protection pouvait-elle être bien efficace, étant donnés les 4 kilomètres qui séparent le Hubel de Bellevue ?

A la cessation de la manœuvre, les troupes gagnèrent leurs cantonnements, la brigade N.-O. à Fribourg et environs, la brigade S.-E. à Matran et environs. La ligne des avant-postes fut pour la première, la ligne Grattaleyvraz-Grand Bugnon-Dailles-Villars-Platty-la-Glâne ; pour la seconde, la ligne Bugnon-Bois Murat-Granges-neuves-les Rappes-la Glâne.

JOURNÉE DU 5 SEPTEMBRE

La manœuvre de cette journée se base sur les suppositions suivantes :

Idée générale :

La brigade S.-E. menacée d'être tournée par sa gauche, se replie sur Romont par la grande route de Cottens, Chénens, Villaz-St-Pierre, en faisant bonne contenance sur les positions de terrains favorables, notamment à Villaz-St-Pierre.

La brigade N.-O. poursuit vivement l'ennemi pour le rejeter sur Romont et au-delà si possible.

Fribourg, le 4 septembre 1890.

Le commandant de la IIe division,
LECOMTE, col.-div.

Idées spéciales.

Brigade S.-E. La brigade S.-E. reçoit l'ordre de refouler l'ennemi des environs de Matran-Neyruz, puis de se replier sur les positions de Villaz-St-Pierre et Romont, au delà, en cas de besoin, sur les hauteurs de Sommentier et le Crêt, sans négliger de vigoureux retours offensifs.

Place de rassemblement : entre Neyruz et Matran.

En position de combat derrière les avant-postes à 7 1/4 heures matin.

Fribourg, le 4 septembre 1891.

Le commandant de la IIe division.

(*A suivre.*)

Le service d'occupation du 8e régiment de dragons au Tessin. Du 27 septembre au 16 octobre 1890. (1)

Le 21 septembre de l'année dernière, les journaux annonçaient que le 8e régiment de dragons était commandé pour un service d'occupation dans le Tessin. Le commandant du régiment ne reçut l'ordre de marche que le 24, à minuit, dans son quartier à Rümlang, où le régiment se trouvait à moitié temps des manœuvres contre les régiments de dragons 6 et 7.

L'ordre de marche fut accueilli généralement avec plaisir, mais tranquillité. Cependant, pour beaucoup, ce service imprévu venait mal à propos, car nul ne pouvait prédire le temps pendant lequel il allait se prolonger au delà du cours de répétition. La perspective de faire dans le beau canton du Tessin un service effectif qui pouvait être sérieux et intéressant fit bientôt passer ces pensées à l'arrière-plan. Les officiers se réjouissaient d'avoir une fois l'occasion de tenir leurs troupes en mains plus longtemps que les onze journées trop courtes d'un cours de répétition, et chacun était heureux que ce fût au 8e régiment qu'eût été dévolu l'honneur de ce service plein de responsabilités.

Le 25 septembre, à 11 heures du matin, à Glattbrugg, le régiment fut licencié du cours de répétition par M. le directeur des manœuvres, colonel Wille. Il partit aussitôt après pour Winterthour, afin de s'occuper là des préparatifs de marche.

A de rares exceptions près, aucun congé ne fut accordé ; les plus éloignés n'auraient pas eu le temps d'en profiter, et des inégalités de traitement devaient être évitées.

A chaque escadron était attachée une cuisine de camp combinée avec forge et deux chars à échelles de réquisition ; ces voitures exigeaient huit chevaux de train et trois ou quatre soldats du train par escadron. La troupe reçut de la munition, 60 cartouches à balle par homme, et on lui distribua le brassard fédéral. Un grand nombre de pièces de vêtements furent échangées dans les arsenaux, ce qui donna beaucoup à faire, chaque homme devant avoir trois uniformes complets. L'équipement, et surtout les vêtements des hommes, avaient beaucoup souffert, soit dans le dernier cours de répétition, soit dans les précédents. Les cantons montrèrent un zèle digne de louanges à mettre les escadrons dans le meilleur état possible pour leur arrivée au Tessin. Néanmoins, il resta beaucoup à désirer. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

Le vendredi, avant midi, le régiment fut assermenté par M. le colonel Wille, notre Instructeur en chef vénéré. Il nous fit un discours

(1) Trad. de la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen.*

dans sa manière à la fois simple, sérieuse et appropriée à la circonstance.

Les trains furent chargés le même jour et le lendemain, samedi 27 septembre, les trois escadrons se mirent en route par le Gothard, à l'aide de 3 trains spéciaux.

Départ de l'escadron 24 à 5 h. 10m du matin, arrivée à Giubiasco (1re station au sud de Bellinzone) à 3 h. 5m de l'après-midi.

Départ de l'escadron 23 à 8 h. 40m du matin, arrivée à Bellinzone à 7 heures du soir.

Départ de l'escadron 22 à 9 h. 20m du matin, arrivée à Bellinzone à 7 h. 25m du soir.

L'état-major voyagea avec l'escadron 23.

Les trains spéciaux qui transportèrent les escadrons 24 et 22 durent employer deux locomotives pour passer le Gothard; celui de l'escadron 23 dût même en employer trois.

Le voyage, très intéressant et favorisé du plus beau temps, s'accomplit exactement dans le temps fixé. Le personnel du chemin de fer fut prévenant et complaisant. L'ordre de régiment qui fut donné aux troupes à l'arrivée dans le canton du Tessin portait en substance: Que les officiers devaient, à tous égards, avoir leur troupe bien dans la main, que la tenue, vis-à-vis de la population tessinoise, devait être pleine de tact, réservée, et toutefois décidée; toute immixtion dans la politique était sévèrement interdite.

Arrivé à Bellinzone, le commandant du régiment se présenta au commissaire fédéral, M. le colonel-divisionnaire Künzli et se mit, avec son régiment, à sa disposition. Il y avait, en outre, dans le Tessin, comme troupe d'occupation, le régiment 13 d'infanterie, commandé par le lieutenant-colonel Grieb.

Ainsi que cela a été dit ci-dessus, l'escadron 24 a été logé à Giubiasco, savoir les chevaux, tous ensemble, dans une grande métairie, et la troupe dans une église inoccupée du voisinage, le tout un peu en dehors du village, près de la station du chemin de fer.

Les chevaux de l'escadron 23 furent logés dans une ferme à Bellinzone; ceux de l'escadron 22 furent dispersés dans plusieurs écuries à Bellinzone et aux environs.

La troupe des dits escadrons 23 et 22 fut logée à la caserne. L'état-major eut son quartier à Bellinzone, le quartier-général du commissaire fédéral.

La plupart des locaux dans lesquels nous logeâmes nos chevaux étaient de vastes étables, dans l'intérieur ou en dehors des localités, étables servant aux marchands de bétail pour y loger passagèrement les animaux qu'ils amènent de l'intérieur de la Suisse pour les vendre sur les marchés tessinois ou les conduire en Italie. Ces étables sont extraordinairement commodes, car la plupart d'entr'elles sont assez grandes pour contenir tous les chevaux d'un escadron. Ordi-

nairement il y avait de l'eau dans le voisinage, et un espace suffisant pour qu'on pût y placer en ordre toute la sellerie, et même le train. Quelques-uns de ces locaux sont si spacieux, qu'on pouvait non seulement procéder à l'appel, mais encore faire l'école de soldat, avec exercices d'équitation.

Ces sortes de cours sont entourées de murs et se ferment au moyen d'une, deux ou trois portes, en sorte que le service de garde était facile. Parfois aussi, les chevaux furent logés dans des locaux d'un autre genre ; ainsi, à Locarno, on donna pour écurie aux chevaux de l'escadron 22 une vieille église, celle des d'Orelli et de Muralt, extrêmement intéressante, mais en ruines, si bien que l'on dût prendre des mesures pour empêcher plusieurs chevaux de rejoindre involontairement, dans leurs caveaux funèbres, les ancêtres des deux familles. A Lugano, les chevaux de l'escadron 24 eurent pour écurie un abattoir récemment construit.

Les hommes eurent le plus souvent leurs cantonnements dans des églises, des couvents ou des écoles, généralement dans des conditions assez agréables, si des lits de paille sur un sol dallé de pierres peuvent être considérés comme agréables. En outre, la situation des cantonnements était quelquefois tout idyllique, par exemple près d'un jardin ou près du lac ; tel, l'escadron 24 à Ascona, localité intéressante et fort belle, que les hommes de cet escadron n'oublieront jamais.

Le dimanche était jour de repos, autant qu'on peut parler de repos quand il s'agit d'organiser des cantonnements. Les officiers firent une course à cheval, en reconnaissance, du côté de Magadino.

Le lundi et le mardi, l'ordre du jour fut le même que pendant le cours de répétition, avec exercices une fois par jour sur la place d'armes.

On exerça à fond l'école de peloton et celle d'escadron, combinées avec des exercices tactiques. L'exercice formel se montra nécessaire, car, dans les manœuvres de cavalerie, ainsi que dans le service de campagne qu'on répétait en même temps, on s'aperçut bientôt que la troupe avait beaucoup oublié.

Les officiers firent des reconnaissances le long du Tessin, en amont et en aval, dans l'espoir de trouver un gué, mais vu la hauteur des eaux dans ce moment, leurs recherches demeurèrent sans résultat, et nous sûmes alors que nous en étions réduits, pour le passage de la rivière, à l'unique pont de Bellinzone.

Déjà le mardi 30 septembre, l'escadron 22, sur l'ordre du commissaire fédéral, fut commandé pour se rendre à Lugano. Il devait se trouver à 10 heures précises du matin dans cette ville et se mettre à la disposition du commandant de place, lieutenant-colonel Grieb. L'escadron partit à 5 ½ heures du matin et parcourut en quatre heures environ, en passant par dessus le Monte-Cenere, la distance de 40

kilomètres qui sépare Bellinzone de Lugano. A l'heure prescrite, cela va de soi, il fit son entrée sur la grand'place à Lugano. Une grande assemblée populaire devait y avoir lieu ce jour-là; il s'agissait de l'empêcher. Elle fut empêchée en effet.

Mercredi 1er octobre, les trois escadrons furent détachés. Le colonel Künzli voulait montrer notre cavalerie aux Tessinois et leur prouver qu'elle était capable d'aller partout, au besoin, dans le plus court espace de temps. C'était une espèce de déploiement de forces qui, à ce moment, était parfaitement justifié.

En outre, le 5 octobre (jour de votation sur la revision de la constitution), les troupes devaient être dispersées dans tout le canton afin d'être à portée en cas de troubles. Un ou deux détachements reçurent, dans cette occasion, une petite mission politico-militaire. La cavalerie fut envoyée dans les endroits les plus éloignés.

Furent détachés avec ordre de marche :

Escadron 22 : le 30 septembre sur Lugano,
1er octobre sur Scareglia et Tesserete,
2 » sur Bellinzone,
3 » jour de repos,
4 » sur Locarno,
5 » sur Brione et Bellinzone.

Escadron 23 : le 1er octobre, sur Biasca,
2 » sur Olivone,
3 » sur Faido,
4 » jour de repos.
5 » sur Bellinzone.

Escadron 24 : le 1er octobre, sur Ascona,
2 » sur Russo et retour à Ascona,
3 » sur Bignasco,
4 » sur Ascona,
5 » sur Brissago et retour à Ascona.

Un jour de repos était accordé après chaque deux jours de marche. Cela était nécessaire, les marches étant très fortes et les cantonnements médiocres ou même mauvais.

Chaque commandant d'escadron devait télégraphier journellement au moins une fois, ou faire directement rapport au commissaire fédéral et au commandant du régiment sur la tenue des populations et l'état de l'escadron. Le commandant du régiment fit l'office de commandant de place à Locarno du 1er au 4 octobre, et, du 5 au 7, à Bellinzone. L'administration resta à Bellinzone, d'où les vivres (viande, pain, avoine, blé) étaient envoyés chaque jour par chemin de fer aux escadrons.

On organisa à Bellinzone une écurie pour les chevaux malades du régiment. Elle fut placée sous les ordres d'un vétérinaire et on y envoya tous les chevaux devenus impropres au service. Ce dépôt fut

très utile ; les chevaux étant mieux soignés pouvaient être rendus plus tôt à leur escadron.

Le 5 octobre, au soir, et le 6, les escadrons 22 et 23 furent à Bellinzone, l'escadron 24 à Ascona. Le 7, les escadrons 22 et 23 se rendirent par le Monte-Cenere à Lugano et l'escadron 24 à Bellinzone, pour rejoindre le lendemain 8 les deux autres à Lugano. L'administration et le dépôt de chevaux furent aussi transférés dans cette ville.

Il y avait encore à Lugano trois compagnies d'infanterie commandées par le major Thomann ; la 4[me] compagnie, aussi sous les ordres du commandant de place à Lugano, stationnait à Mendrisio. Dès le commencement, on plaça une section d'infanterie à Tesserete pour mettre fin à des plaintes continuelles d'insécurité et pour prévenir tout trouble à la tranquillité publique. Cette dislocation produisit son effet ; tout devint tranquille et l'on put cesser les patrouilles continuelles dans cette localité.

La tâche des deux escadrons comme cavalerie (le 24[me] dut après deux jours retourner à Bellinzone) était d'organiser la marche des patrouilles. Cela fut exécuté à cheval ; chaque demi-journée l'un des escadrons à tour faisait patrouille tandis que l'autre restait de piquet avec ses chevaux au cantonnement, pour être immédiatement prêt à agir en cas de besoin.

La marche des patrouilles fut étendue à un rayon d'environ 10 kilomètres autour de Lugano ; on en changeait chaque fois la direction. L'intérieur de la ville devait être traversé le moins souvent possible et seulement au pas.

La seconde tâche, et non la moins importante des deux escadrons, était de remettre en bon état le harnachement de leurs chevaux ainsi que l'équipement et surtout l'habillement de leurs hommes. Par suite des nombreuses marches et des cantonnements souvent trop étroits, nous avions beaucoup de chevaux malades. Des meurtrissures, des claudications, des contusions, ainsi que des dérangements de l'appareil digestif, avaient donné une forte proportion de chevaux malades.

Bien que nous ayons eu pendant tout ce service un temps magnifique, l'équipement des hommes et celui des chevaux a beaucoup souffert. Les selles ainsi que les bottes se déchiraient sur toutes leurs coutures ; le cuir des pantalons n'était plus qu'à l'état d'amadou ; ce qu'on raccommodait se déchirait bientôt de nouveau ; les képis se montrèrent comme étant de fort mauvaise fabrication. Ce que la troupe ne pouvait raccommoder et réparer elle-même s'en allait chez le sellier, le cordonnier et le tailleur.

Avec cela, nous avions à répéter l'école de soldat, et des exercices de sabre, etc. Un grand exercice de marche fut fait jusqu'à Mendrisio.

On ne nous fit pas faire d'autres exercices. La troupe n'était pas là

pour un service d'instruction; elle avait une mission pour laquelle elle devait être prête à tout événement et à portée d'agir; c'est pourquoi le commandant du régiment considérait comme la tâche la plus importante d'avoir de nouveau tout le matériel en bon état, afin de pouvoir au besoin l'utiliser sans ménagements. Et si cette éventualité ne se produisait pas, il était également désirable qu'on pût renvoyer chez eux hommes et chevaux dans d'aussi bonnes conditions que possible.

Samedi 11 octobre, l'escadron 24 dut retourner à Bellinzone, une grande assemblée populaire y étant convoquée pour ce jour-là. Il partit de Lugano à 2 heures du matin, et à 6 heures il était devant Bellinzone, au grand étonnement de la population.

Le même jour, la gare de Taverne fut occupée par un peloton de l'escadron 23, avec mission d'empêcher que des gens armés ne montassent dans le train pour Bellinzone. Le dimanche 12 octobre vint un télégramme du Commissaire fédéral donnant l'ordre d'empêcher une assemblée populaire qui devait avoir lieu l'après-midi à Melide. Le second peloton de l'escadron 23, muni des instructions nécesaires se rendit aussitôt dans cette localité. Lorsqu'il fut de retour, le commandant du peloton fit rapport que, à la vérité, cinq corps de musique avaient été en route ce jour-là, venant de différents lieux pour Melide, mais qu'ils étaient retournés chez eux à la nouvelle que l'assemblée populaire serait empêchée par les dragons. Seul le corps de musique de Melide avait fait entendre dans l'après midi sa paisible harmonie.

Le 14 octobre eut lieu la réintégration de l'ancien gouvernement. Contre notre attente, le jour se passa très tranquillement. C'était un bon symptôme, indiquant que les esprits des Tessinois s'étaient calmés. La conséquence en fut l'ordre de départ pour le 16 octobre donné par le Commissaire fédéral. Cette nouvelle fut accueillie avec joie. C'était pour nous le moment de partir, car le temps qui avait été jusque là si favorable, commençait à changer. Quelques-uns de nos hommes étaient déjà atteints de dyssenterie, et les cantonnements pour les chevaux n'auraient plus été suffisants, si l'occupation avait dû être prolongée.

Le Commissaire fédéral exprima par écrit au commandant du régiment, dans les termes les plus bienveillants, sa satisfaction, ainsi que sa reconnaissance pour les services rendus par le 8e régiment de dragons.

Avec nos camarades d'infanterie, particulièrement ceux du bataillon Thoman, nous avons toujours été sur le meilleur pied d'amitié.

Le peuple tessinois et ses autorités, les conservateurs comme les libéraux ont toujours fait preuve pour nous de la plus aimable prévenance. Ils ont toujours obéi de bonne grâce aux prescriptions et ordres que nous avions à leur donner, soit de la part du commissaire fédéral, soit directement.

D'autre part, nous avons appris à connaître à fond le beau canton du Tessin avec ses paysages magnifiques et son agréable climat.

Nous pouvons espérer aussi, qu'au point de vue militaire ces trois semaines et plus de service ont eu des résultats durables. Le temps relativement long de soumission à une sévère discipline, la nécessité de s'arranger des mauvais comme des bons cantonnements, les soins prolongés pour maintenir les équipements en état, l'habitude prise de soigner à fond les chevaux, tout cela doit avoir laissé de bons fruits.

Pour le commandant du régiment, une chose est demeurée incompréhensible ; tandis qu'après chaque service, même après une inspection d'un seul jour, un rapport écrit est toujours exigé, on ne lui en a demandé aucun sur ce service au Tessin, ni sur la puissance de prestation que peut avoir montrée la troupe, ni sur la valeur qu'aurait notre matériel en campagne.

Nous partîmes le 16 octobre, chaque escadron à part, pour rentrer par le Gothard, dans nos foyers. L'escadron 22 fut licencié à Lucerne, l'escadron 23 à Aarau, l'escadron 24 à Zurich. De même que nous étions entrés dans le Tessin sans chants ni musique, nous pûmes heureusement le quitter sans ovation, ni cortège aux flambleaux ni discours, avec la conscience d'avoir fait notre devoir de soldat.

F.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Sujets de concours pour 1891/92.

La société des officiers de la Confédération suisse met au concours les questions suivantes :

1. Histoire de la campagne de 1800, spécialement en ce qui concerne la Suisse et ses environs immédiats.
2. Etude des conséquences tactiques de l'adoption du fusil de petit calibre et de la poudre sans fumée.
3. Etude stratégique, tactique et technique de la partie inférieure de la vallée du Rhône entre Martigny, Saint-Maurice et le lac Léman.

Les mémoires devront être envoyés avant le 1er mars 1892 au comité central de la société des officiers de la Confédération suisse, à Genève.

Ils devront être désignés par une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, laquelle renfermera le nom et l'adresse de l'auteur.

Une somme de 1500 francs pourra être employée à récompenser les meilleurs travaux présentés. Sa répartition totale ou partielle

sera déterminée par la société, sur la proposition du jury, dans l'assemblée qui sera tenue dans l'été 1892.

Genève, le 31 janvier 1891.

Au nom du comité central de la société des officiers de la Confédération suisse :

Le vice-président : **Le secrétaire :**

Th. TURRETTINI, lieut.-col. **Henri LE FORT, capitaine.**

SECTION VAUDOISE

L'assemblée des délégués de cette section a eu lieu le samedi 21 février, à 3 heures après midi, au Casino-Théâtre, à Lausanne. Une quarantaine d'officiers étaient présents, représentant les sous-sections de Lausanne, Montreux, Morges, Moudon, Ste-Croix et les districts d'Aigle, Aubonne, Avenches, Echallens, Grandson, La Vallée, Lavaux, Oron, Payerne, Nyon et Yverdon.

Au fond de la salle est étalée moitié de la carte pour jeu de guerre votée lors de l'assemblée précédente. Cette carte, dont la seconde moitié sera bientôt terminée, est celle du terrain compris entre Lausanne-Morges-Cossonay-Echallens. Elle est à l'échelle de 1 : 5000.

M. le major Guiger, présente un rapport financier sur l'établissement de la dite carte. Le crédit ancien de fr. 500 est épuisé ; un nouveau crédit de fr. 200 est nécessaire pour parachever l'œuvre. Il est aussitôt accordé. Une fois la carte achevée, les sous-sections pourront en obtenir un exemplaire au prix modique de fr. 35.

Les comptes de l'exercice écoulé sont adoptés, puis les rapports présentés sur l'activité des sous sections et des districts. En somme, cette activité n'a pas été fébrile ; on pourrait travailler plus que cela.

Le budjet est voté sans modifications importantes. Un prix de 150 francs, dont fr. 50 affectés au tir au revolver, est alloué comme don d'honneur au tir cantonal de Morges.

Une proposition de la sous-section de Moudon, tendant à restreindre le nombre des auditeurs pendant les critiques en temps de manœuvres de division, soit à le limiter aux officiers supérieurs suisses, est renvoyée après une courte discussion à l'étude des sous-sections.

Citons encore comme proposition individuelle, un appel en faveur de la section vaudoise de la Croix rouge, et nous aurons épuisé l'ordre du jour de la séance.



BIBLIOGRAPHIE

***Schiessversuch des Grusonwerk.* Magdeburg-Buckau.**

Bien que les rapports de cet important établissement militaire soient imprimés « à titre de manuscrit » nous ne pouvons négliger d'enregistrer au moins leur publication et un résumé sommaire de leur contenu.

Les rapports, n[os] 8, 9 et 10, que nous venons de recevoir, comprennent les résultats statistiques et graphiques des essais faits avec une tour cuirassée de deux canons de 15 cm. L 25 sur affûts sans recul; puis des indications détaillées, éclairées de belles planches photographiques, sur des essais de diverses pièces de campagne et de position, au nombre desquelles des mitrailleuses de campagne nouveau modèle et des affûts blindés.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de cette magnifique publication, qui, depuis longtemps, jouit de l'estime générale et fait l'admiration de tous les connaisseurs.

Citons seulement quelques livres qui s'y rattachent.

Hartgusspanzerungen und Minimalscharten-Laffeten. **(Cuirasses en fonte durcie et affûts à embrasure minima, système Gruson, par J.-V. Schütz, ingénieur.)**

Après un exposé rapide de l'histoire et de la fabrication des cuirasses en fonte durcie, l'auteur nous donne un résumé des diverses expériences faites contre ces plaques, expériences qui ont déjà commencé en 1869. — La deuxième partie traite des affûts à embrasure minima, avec descriptions des types les plus employés. Puis nous passons aux tourelles cuirassées, sujet plein d'actualité. L'auteur présente des systèmes variant suivant qu'ils sont destinés à la défense de l'intérieur d'un pays ou de celle des côtes. Ainsi nous voyons d'abord les tourelles, pour deux pièces de 15, avec ou sans calotte en fer laminé, qui peuvent faire un tour par minute et ainsi envoyer deux projectiles pendant le même laps de temps, et pour finir nous voyons les grosses batteries côtières, pièces de 30,5 cm.

De nombreuses planches rendent facile et nette l'intelligence de cet ouvrage.

Panzerlaffeten **(affûts cuirassés) 2e partie.**

Cet ouvrage, suite à la brochure parue en 1889, ne contient pas tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour par la maison de Magdebourg, mais simplement la description des constructions de ce genre existant sur la place de tir du Grüsonwerk, et qui ont été soumises du 8 au 13 septembre dernier à diverses expériences.

Nous trouvons dans ce volume: Les affûts mobiles, les affûts à éclipse, ordinaires, un type d'observatoire cuirassé et une liste des affûts cuirassés exécutés ou en exécution dans la maison Gruson.

Le volume *Die Grüson'schen Schnellfeuer-Kanonen*, 2e partie, fait suite à la brochure de même titre parue en 1888.

La première partie de ce volume traite de la fermeture du canon Gruson à tir rapide. Pour les petits calibres qui ont la plus grande rapidité de tir, cette fermeture se compose de 22 pièces (y compris les vis), mais dans les gros calibres on a pu réduire encore ce chiffre. Ainsi nous arrivons à 16 pièces pour l'obusier de campagne et 13 pour l'obusier cuirassé.

La deuxième partie est une description des différents canons et obusiers soumis aux essais de septembre 1890. Nous y trouvons les canons à tir rapide (40 à 45 coups par minute) depuis le calibre 3,7 cm. jusqu'à celui de 8,2 cm.; puis un canon de 8,2 cm. en bronze, avec fermeture spéciale, et enfin deux obusiers, à tir rapide, de 12 cm.

La troisième partie contient les tables de tir pour toutes les bouches à feu mentionnées dans l'ouvrage.

En outre, il y a une grande quantité de belles planches.

Voyage de Mgr le comte de Paris et de Mgr le duc d'Orléans aux Etats-Unis et au Canada. Paris, Librairie nationale, 1891. 1 broch. gr. in-8 de 66 pages.

Le voyage en question a fait, on le sait, beaucoup de bruit l'automne dernier, tant pour lui-même qu'à l'occasion des incidents connus qui avaient traversé son premier essai 8 mois auparavant. La presse de France et autres pays s'en est beaucoup occupé, et nous avons donné plusieurs extraits de ses récits, particulièrement de l'*Avenir militaire*, de Paris.

On retrouve dans la brochure susmentionnée les principales mentions de la presse, mais sûres et bien coordonnées, ce qui constitue un parfait résumé de l'intéressant voyage princier et de ses épisodes les plus marquants. On y voit entr'autres que, contrairement aux racontars de quelques journaux parisiens mal renseignés, le comte de Paris et son fils aîné, ainsi que leur escorte française d'élite, ont reçu partout l'accueil le plus empressé et le plus courtois. Ils ont été brillamment fêtés par des centaines d'officiers généraux et supérieurs ayant à leur tête l'illustre défunt dont nous parlons plus haut et le général Schofield, commandant en chef actuel de l'armée des Etats-Unis. Même des chefs Hurons ont tenu à présenter leurs hommages aux descendants de leurs anciens rois et alliés.

La brochure, ornée d'un frontispice avec drapeaux français, américains et canadiens, comprend encore de charmantes illustrations, dont plusieurs d'après des photographies prises sur place, où tous les personnages sont fort ressemblants.

La guerre moderne, par le général *Derrécagaix*. 1re partie. Stratégie. 2me édition. Paris, L. Baudoin et Cie, 1890. 1 vol. in-8o de 690 pages avec planches, 10 francs.

Nous sommes un peu en retard avec cette belle publication. Mais il fallait la lire, et ce gros volume ne se lit pas comme un roman. Il faut parfois relire et confronter ses divers chapitres pour l'apprécier pleinement. Alors seulement on peut jouir de leurs trésors d'érudition et d'à propos. En somme, ce livre est des plus substantiels, riche de remarques aussi justes qu'élevées sur l'art militaire en général, plein de faits à l'appui de ses thèses et de précieux renseignements empruntés à toutes les campagnes modernes de l'Europe

et des autres continents. Bonne méthode assurément pour l'exposition des principes dirigeants de la stratégie.

Le savant auteur ne se borne pas en effet à proclamer des principes, ce qui, pour la matière elle-même, à ne la traiter qu'au point de vue dogmatique, serait l'affaire d'une vingtaine de pages, comme le chapitre de Jomini publié à Glogau en 1807. Il descend dans tous les détails de la préparation et de l'application des bases fondamentales de l'art, s'occupe en conscience de tout ce qui s'y rattache. Naturellement, cela le mène loin, c'est-à-dire aux 690 pages susmentionnées.

Néanmoins, pas une de ces pages n'est de trop. Tout y est à sa juste place. Tout y est bien coordonné, clairement exposé, savamment enrichi de citations des meilleurs auteurs et de modèles de maîtres, avec des conclusions qui constituent d'excellentes leçons en matière, non seulement d'opérations stratégiques, mais aussi d'organisation des armées, de topographie, de reconnaissances et d'autres branches plus ou moins accessoires.

A côté ce ces réels mérites, on pourrait peut-être se demander si l'auteur ne s'est pas laissé un peu trop influencer par la situation de la France actuelle depuis ses revers de l'année terrible, et si cette préoccupation ne domine pas un peu trop ses études des opérations et des armées allemandes, ainsi que les citations des écrivains allemands auxquels il croit devoir attribuer tant d'autorité.

Mais on ne saurait faire un grief, de cet objectif patriotique, à un général français en activité dans la haute situation où se trouve le général Derrécagaix, et cela n'empêche pas que son livre reste au premier rang des meilleurs publiés sur la stratégie. Celui qui suivra *sur la tactique* confirmera sans doute le succès de la publication.

On jugera d'ailleurs de son mérite littéraire par les quelques pages que nous reproduisons ci-dessus (page 136) à l'occasion de la grande marche du général Sherman, pages qui, à côté de leur valeur intrinsèque comme récit historique, ont l'avantage de fournir un bon spécimen du rôle des chemins de fer dans la guerre moderne et de compléter utilement ce qui est dit de ce rôle.

Illustrazione Militare Italiana. — Directeur : Cav. Quinto *Cenni.* Paraissant à Milan 3 fois par mois. — Prix par an : 7 fr. pour l'Italie, 8 fr. 50 pour l'étranger.

Les n°s 117 à 119 contiennent les portraits du ministre actuel de la guerre, général L. Pelloux, du lieutenant de carabiniers Borgia Chiaffredo, de plusieurs officiers récemment décédés ; de deux députés militaires ; quelques spécimens des pompiers de Turin ; un épisode de la bataille de Custozza en l'honneur du ministre Pelloux, alors capitaine d'artillerie ; vignettes diverses, dont uniformes suisses 1804.

OUVRAGES REÇUS :

Handbuch für den Truppenführer, par Lehnert. capitaine d'infanterie, avec en regard, la traduction italienne par C. Marselli, capitaine d'état-major, professeur à l'Ecole de guerre. 1 vol. in-8° de 189 p. avec planche. Turin 1891. Vincenzo Bona, éditeur.

Carte générale du N.-O. de la France et des contrées rhénanes, avec *carte annexe des environs de Paris*, par Gustave Freytag. Echelle 1 : 800000. Vienne 1891. Artaria et Cie, éditeurs.



Circulaires et pièces officielles.

Instruction pour les inspections du matériel auxquelles il devra être procédé en 1891.

ARTICLE PREMIER. Il sera procédé pendant l'année 1891, à l'inspection du matériel de guerre affecté aux unités de troupes de l'élite, à l'exception de la munition, dans les divisions I, II, IV et VIII.

ART. 2. L'inspection est confiée aux officiers spécialement désignés à l'article 177 de l'organisation militaire.

ART. 3. Les inspections auront lieu pendant le mois de mars, et il y sera procédé de manière à ce que le matériel de la même arme, déposé dans les arsenaux, soit inspecté en même temps par les commandants de corps. L'époque où le matériel des bataillons du génie devra être inspecté, sera fixée par le chef d'arme du génie.

ART. 4. L'ordre de procéder aux inspections est adressé aux commandants des unités de troupes par les chefs d'armes et de service qui en avisent en même temps les intendances des arsenaux.

ART. 5. Les inspections des commandants de corps s'étendent à tout le matériel affecté à leur unité de troupes ; en conséquence, il leur est recommandé de vouer une attention spéciale aux points ci-après :

a) à l'existence des approvisionnements réglementairement prescrits ; *b)* à l'état et au mode d'entretien du matériel ; *c)* à la possibilité d'une rapide mobilisation.

Les commandants d'escadron et de compagnie de guides s'assureront, en outre, de l'exécution de l'article 161 de l'organisation militaire et ils mentionneront, dans leurs rapports, si le nombre nécessaire d'équipements de chevaux existe pour les escadrons de la landwehr, et de quelle manière ils sont conservés et entretenus, etc.

Les commandants des unités d'artillerie s'informeront, en particulier, où et de quelle manière leur contingent de munition est magasiné, et ils s'entendront avec les intendances des arsenaux sur la manière en laquelle la munition pourra être touchée sans donner lieu à des frottements quelconques, en cas de mobilisation.

ART. 6. Chaque officier-inspecteur recevra de l'intendant de l'ar-

senal ou du dépôt, un état en deux doubles, indiquant le matériel réglementaire exigé et celui existant ou manquant; les brassards seront aussi inscrits dans cet état.

Les intendants des arsenaux et des dépôts tiendront, en outre, à disposition, des états de l'équipement des caisses et des voitures.

ART. 7. Les intendants des arsenaux et des dépôts se procureront auprès de la section administrative du matériel de guerre, les formulaires d'états d'approvisionnements et auprès de l'intendant des imprimés du commissariat des guerres central, les formulaires d'états de l'équipement. Les colonnes « *existant* » et « *manquant* » des états d'approvisionnement doivent être remplies avant l'inspection par les intendants des arsenaux et des dépôts.

ART. 8. Le personnel des intendances des arsenaux et des dépôts prêtera son concours, sous tous les rapports, aux officiers-inspecteurs et il leur fournira toutes les explications qu'ils pourraient désirer sur la nature du matériel de corps, le système de magasinage, le paquetage des effets d'équipement, de la munition, etc.

ART. 9. Chaque commandant de corps présentera un rapport sur le résultat de l'inspection du matériel affecté à ses troupes. Il se servira, à cet effet, des formulaires qui lui seront remis par les intendances des arsenaux et des dépôts et il y ajoutera les propositions qui lui paraîtront nécessaires.

Huit jours, au plus tard, après l'inspection, les rapports doivent être envoyés, par la voie du service, au commandant de la division, qui, à son tour, les transmettra sans délai au Département militaire suisse.

ART. 10. Les officiers peuvent procéder à ces inspections en tenue civile. Dans ce cas, ils se pourvoiront de leur ordre de service qui leur donne droit à la demi-taxe en chemin de fer.

ART. 11. Il est accordé un jour pour l'inspection du matériel d'une unité tactique, à l'exception du lazaret de campagne.

Les officiers commandés pour les inspections reçoivent la solde et les indemnités de route réglementaires. Les feuilles de solde seront jointes aux rapports d'inspection.

Berne, le 29 janvier 1891.

Département militaire suisse :
E. FREY.

M. le colonel-divisionnaire Lecomte a émis l'ordre du jour ci-après :

Aux officiers de la IIe division et, par eux, aux sous-officiers et soldats sous leurs ordres.

Le Conseil fédéral m'ayant accordé ma démission de commandant de la IIe division pour raison de santé, je prends congé de vous par

la présente en vous remerciant de vos bons services et de votre constant dévouement.

Ce n'est pas sans regrets que je me sépare de la IIe division ; mais j'ai la consolation de savoir que je la laisse entre bonnes mains, soit pour le commandement soit pour l'instruction, et d'être sûr que mon successeur, M. le colonel-divisionnaire David, trouvera auprès de vous le même précieux concours que vous m'avez toujours prêté.

Recevez mes adieux sincères et gardez-moi une petite place dans vos cœurs.

Lausanne, 3 mars 1891.

LECOMTE, col.-div.

Le Conseil fédéral a nommé :

Commandant de la IIe division d'armée, en remplacement de M. le colonel Lecomte : M. le colonel Constant David, à Correvon, aujourd'hui commandant de la IIe brigade d'infanterie.

Commandant de la IIIe division : M. le colonel-division• Edouard Muller, aujourd'hui commandant de la Ve division d'armée, en remplacement de M. le colonel Feiss.

Commandant de la Ve division : M. le colonel Rudolf, instructeur chef de l'infanterie, provisoirement, en remplacement de M. le colonel Ed. Muller, passé au commandement de la IIIe division.

Le Conseil fédéral a encore procédé aux nominations et promotions ci-après :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Sont nommés capitaines au corps d'état-major général : le capitaine d'infanterie Théodore Hellmuller, à Langenthal ; le premier-lieutenant de cavalerie Auguste Sulzer, à Winterthour ; le premier-lieutenant du génie Edouard de Tscharner, à Coire.

Ces trois officiers ont passé avec succès la première école d'état-major.

Section des chemins de fer. — Est promu lieutenant-colonel le major Otto Wirth, à St-Gall.

Sont nommés majors : le major d'infanterie Louis Wenger, à Lausanne ; les capitaines Arnold Bertschinger, à Berne, et Victor Duboux, à Lausanne.

INFANTERIE

Sont promus au grade de colonel d'infanterie, les lieutenants-colonels Auguste Pictet, à Genève ; Ernest Grieb, Berthoud ; Antoine Camenisch, à Sarn (Grisons) ; Louis Veillon, (instructeur de tir), à Zurich ; Rodolphe Galatti, à Glaris ; Jean Brandenberger, à Zurich ; Frédéric Locher, à Zurich ; Adolphe Jordan, à Lausanne ; Adrien Thélin, à La Sarraz ; Edouard Secretan, à Lausanne ; Alfred Boy-de-la-Tour, à St-Imier. — Ce cernier appartenait jusqu'ici à l'état-major général.

CAVALERIE

Est promu colonel, le lieutenant-colonel Othmar Blumer, à Rorbas (Zurich).

Est promu lieutenant-colonel, le major Théophile Bernard (instructeur), à Berne.

Sont promus premiers-lieutenants de guides les lieutenants Henri Binet, à Genève ; Rocco Vonmentlen, à Bellinzona.

ARTILLERIE

Est promu colonel, le lieutenant-colonel Alfred de Steiger, à Berne.

Sont promus lieutenants-colonels, les majors Hans Dasen, à Berne; Joseph Schobinger, à Lucerne ; Edouard Rubin, à Thoune ; Frédéric Degen, à Kriens; Adolphe Frêne, à Berne ; Ferdinand Charrière-de-Sévery, à Lausanne. Philippe Heitz, à Munchweilen.

Sont promus majors, les capitaines Albert Chauvet (instructeur), à Genève ; Vincent Dufour, à Montreux (artillerie de position); Jules Frey, à Zurich.

Est nommé capitaine d'artillerie de forteresse le premier-lieutenant René Geelhaar, à Berne.

Sont nommés capitaines du train d'armée, les premiers-lieutenants Ignace Chapelay, à Champéry, et Jacob Piaget, à Brugg.

Sont nommés, entre-autres, premiers-lieutenants dans les colonnes de parc, les lieutenants Henri Ducellier, à Carouge ; Frédéric Romang, à Berne ; Frédéric de Fischer, à Berne.

Sont nommés premiers-lieutenants dans le train d'armée, les lieunants Eugène Couvreu, à Vevey ; Paul Ris, à Marschweiler ; Edouard Jacky, à Berne.

GÉNIE

Sont promus majors, les capitaines Grosjean, à Soleure, et Paul Gautier, à Genève.

Sont promus, entre-autres, capitaines, les premiers-lieutenants Giuseppe Martinoni, à Bellinzona; Rodolphe Bucher, à Berne ; Giovanni Rusca, à Locarno; Alfred Kasser, à Berne : Paul Bandi, à Thoune ; Alfred Bodmer, à Riesbach ; Georges Autran, à Genève ; Louis de Stürler, à Thoune.

Sont promus premiers-lieutenants, les lieutenants Léo Du Pasquier, à Neuchâtel ; Charles Ancel et Robert Chavannes, à Lausanne ; Paul Etier, à Founex ; Edouard Perret, à Morges.

TROUPES SANITAIRES

Sont promus capitaines-médecins, les premiers-lieutenants Mégevand, à Genève; Treuthardt, à Cossonay; Fontanel, à Carouge ; Regard, à Genève ; Oguey, à Donneloye ; Cornaz, à Neuchâtel ; Gehrig, à Tramelan ; Scholder, à Yverdon ; Schätzel, à St-Imier ; Contat, à Thusis.

Sont promus capitaines-pharmaciens, les premiers-lieutenants Studer, à Berne; Anselmier; à La Sarraz; Emile Muller, à Berne.

Sont promus premiers-lieutenants pharmaciens, les lieutenants Hans Muller, à Genève; Enrico Lucchini, à Lugano; Auguste Caspari, à Vevey; Ami Simond, au Locle; Samuel Demiéville, à Bière; Louis Leyvraz, à la Chaux-de-Fonds.

Le lieutenant-colonel Denis Potterat, à Berne, vétérinaire en chef de l'armée est promu colonel. — Le capitaine-vétérinaire Arnold Dutoit, à Aigle, est promu major.

TROUPES D'ADMINISTRATION

Les majors Ernest Paillard, à Ste-Croix, et Hermann Suter, à Berne sont promus lieutenants-colonels.

Sont promus majors, les capitaines Eugène Bouvier, à Neuchâtel; Emile Schulthess, à Zurich; Fritz Räuber, à Interlaken; Charles Blattner, à St-Imier; Auguste Mayor, à Vevey.

Sont promus entre-autres premiers-lieutenants, les lieutenants Alfred Lambert, à Orbe; Ch.-Ad. L'Hardy, au Locle; Jules Malet, à Genève; Jules Geiser, à Tavannes; Louis Reali, à Lugano.

TRANSFERTS DE COMMANDEMENTS

Infanterie. — Les colonels Bernasconi, à Chiasso, de Cocatrix, à St-Maurice, et Nabholz, à Zurich, commandant des brigades d'infanterie de landwehr XVI, II et XI, démissionnaires, sont mis à disposition.

Le colonel Camenisch prend le commandement de la XVI[e] brigade de landwehr, en remplacement du colonel Bernasconi; — le colonel Gallati prend le commandement de la XV[e] brigade d'élite en remplacement du colonel Arnold, démissionnaire; — le colonel Brandenberger, remplace à la XI[e] brigade de landwehr le colonel Nabholz; le colonel Locher prend le commandement de XII[e] brigade d'élite en remplacement du colonel Gessner, démissionnaire; — le colonel Jordan remplace à la II[e] brigade de landwehr le colonel de Cocatrix, et le colonel Thélin à la II[e] brigade d'élite le colonel David, promu divisionnaire; — le colonel Edouard Secretan prend le commandement de la IV[e] brigade d'élite, en remplacement du colonel Frey, entré au Conseil fédéral.

Artillerie. — Le major Vincent Bron est incorporé comme deuxième officier d'état-major dans la réserve générale de l'artillerie de position.

Le Conseil fédéral a composé comme suit la COMMISSION D'ARTILLERIE :

M. le général Herzog, à Aarau, chef d'arme de l'artillerie, président; M. le colonel Schumacher, à Berne, instructeur en chef de l'artillerie; M. le colonel Gresly, à Berne, chef de la section technique de l'administration du matériel de guerre; M. le colonel Steiger, à

Berne, chef de la section administrative de l'administration du matériel de guerre; M. le colonel Otto Hebbel, à St-Gall; M. le colonel Hans Pestalozzi, à Zurich; M. le major Adolphe Fama, à Sion.

La COMMISSION DES PENSIONS a été composée comme suit:

M. le colonel Ziegler, médecin en chef de l'armée, à Berne; M. le colonel Louis de Perrot, à Colombier; M. le colonel Adrien Thélin, à La Sarraz; M. le lieutenant-colonel médecin Théodore Kocher, à Berne; M. le capitaine Charles Fluhbacher, à Dubendorf.

Pour éviter tout frottement dans le cas d'une levée de troupes, le Conseil fédéral à pris les décisions suivantes :

1. Un tribunal de suppléants, composé de la manière prévue à l'art. 12 de l'organisation judiciaire militaire, sera institué pour chaque arrondissement de division.

2. Le personnel de ces tribunaux sera pris parmi les officiers, sous-officiers et soldats du landsturm qui ont servi dans l'élite ou dans la landwehr.

3. Le grand-juge, l'auditeur, le juge d'instruction et le greffier de chacun de ces tribunaux, seront répartis à l'état-major du commandant de l'arrondissement de division, par analogie avec ce qui a lieu pour les tribunaux ordinaires de division.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Tir fédéral. Une réunion nombreuse tenue à Altdorf, a décidé de renoncer à demander pour cette ville le prochain tir fédéral, le monument Guillaume Tell ne pouvant être prêt pour cette époque.

D'autre part on annonce que le bénéfice net de Frauenfeld est de fr. 82,000, dont fr. 5,000 sont dors et déjà affectés comme dons d'honneur au prochain tir.

Quelques journaux ont publié une dépêche à sensation d'après laquelle un des nouveaux fusils ayant sauté à l'école de sous-officiers à Zurich, la troupe se refuserait à se servir de cette arme. C'est faux. Un canon a sauté, ce qui est sans importance au point de vue technique.

Le tribunal militaire de la IIe division s'est réuni le 7 février à Fribourg, sous la présidence de M. le grand-juge Dunant, lieut.-colonel, de Genève. Il s'agissait d'un cas d'insubordination. M. le lieutenant d'administration G. Tschachtli, de Morat, aurait refusé de se soumettre à des arrêts que lui aurait infligés le département militaire fédéral à la suite de retard dans la livraison de ses comptes du rassemblement de troupes. M. l'auditeur Bielmann s'étant récusé, c'est

M. le capitaine-auditeur David Moriaud, de Genève, qui fonctionne comme accusateur public. M. le capitaine Jacottet, de Neuchâtel, est au banc du greffier. Le tribunal est composé de six membres, en sus du grand-juge, MM. Monnier, major; Bourquin, capitaine; Tissot, lieutenant; David, sergent-major, et Blanc, caporal.

M. le 1er lieut. Egger, de Fribourg, est défenseur.

Les débats ont occupé toute la matinée. Plusieurs témoins ont été entendus et de nombreuses pièces ont été lues. Ensuite vers onze heures ont commencé les plaidoiries. M. Moriaud a été sobre dans l'attaque, mais vigoureux au point de vue de la discipline militaire. M. Egger a présenté une chaleureuse défense, signalant toutes les excuses dans la conduite de l'accusé et faisant la part des torts des autorités cantonales ou fédérales; il estime qu'une simple infraction de discipline a été commise et qu'il n'y a rien de grave.

Le lieutenant Tschachtli a été condamné à 60 jours de prison et à la destitution de son grade.

Allemagne. — Le général français de Boisdeffre, ancien chef d'état-major du 6e corps d'armée, actuellement sous-chef de l'état-major général, avait été envoyé l'année dernière par son gouvernement aux grandes manœuvres de l'armée russe, auxquelles assistait l'empereur d'Allamagne. Guillaume II connaissait de réputation M. de Boisdeffre, que le général Chanzy, tenait dans une estime toute particulière et qui était resté attaché à son état-major depuis sa nomination au commandement de l'Algérie, jusqu'à sa mort. Le jeune souverain se fit présenter le général français, et après quelques formules de politesse, entama avec lui une conversation sur l'art militaire. Le sujet choisi par l'empereur était la campagne de Prusse de 1806-1807. Il en vint bientôt à parler des grandes charges d'Eylau et de Friedland, puis d'une façon plus générale de l'emploi des grandes masses de cavalerie par Napoléon 1er, et par suite de l'emploi fait de la cavalerie par les grands généraux de toutes les époques.

M. le général de Boisdeffre, interrogé par l'empereur, avait exprimé l'opinion qu'un des plus étonnants manieurs d'hommes et de chevaux qui eussent jamais existé avait été Annibal. Il citait à l'appui de son dire le rôle décisif, joué par la cavalerie du général carthaginois, dans la bataille de Cannes ; les savantes conbinaisons des attaques de la cavalerie de ligne gauloise et espagnole sur le front des troupes romaines, avec celles des chevaulégers numides dirigés sur les ailes et les derrières de l'ennemi ; enfin, la façon dont les cavaliers d'Annibal, avaient couronné la victoire, préparée et décidée par eux, en écrasant les débris de l'armée vaincue dans l'effroyable poursuite que l'on sait.

Guillaume II, vivement intéressé, dit au général :

— Je suis à tel point de votre avis que j'ai fait des guerres puniques une étude toute spéciale. Je ne suis arrivé à bien me rendre compte des batailles livrées par Annibal, qu'en en refaisant les plans moi-même, et si ces documents peuvent vous intéresser, je vous les ferai parvenir à Paris.

La conversation prit fin sur ces mots.

Plusieurs mois s'étaient écoulés, lorsqu'en janvier dernier l'attaché militaire allemand à l'ambassade de France, M. de Huene, revenant de Berlin à Paris, fit demander au sous-chef de l'état-major général une audience pour lui remettre une lettre de son souverain.

M. de Huene, arriva au rendez-vous porteur d'une lettre de sept pages, entièrement écrite de la main de l'empereur, et d'un immense rouleau de 1m70 de haut environ. La lettre était un résumé très savant et très intéressant des guerres puniques et en particulier des batailles de Cannes et de Zama. Le rouleau contenait une série de plans concernant ces batailles, ainsi que les diverses formations de la légion romaine, de la cavalerie numide, etc.

La publication du travail impérial ne serait-elle pas d'un haut intérêt sous tous les rapports?

Italie. Le nouveau ministère paraît se fortifier. Le général Pelloux, ministre de la guerre, promet dans un rapport substantiel 11 millions de francs d'économies. Le ministre de l'intérieur, M. Nicotera, réduit d'un tiers, soit de 500 mille francs, les fonds secrets. A ce chapitre il ne reste plus qu'un million. Pauvres reptiles! pauvres espions! pauvres agents provocateurs!

France. — L'académie française a tenu jeudi 19 février sa séance habituelle, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

La séance a été entièrement consacrée à la lecture faite par M. le duc d'Aumale de plusieurs fragments inédits de son *Histoire des Princes de Condé.*

Russie. — Les bataillons d'artillerie de forteresse rassemblés au polygone d'artillerie de Rembertov, près Varsovie, ont exécuté, l'été dernier, une manœuvre d'établissement d'une ligne d'artillerie, sous la direction supérieure du général-lieutenant Kannabich, commandant l'artillerie de la circonscription de Varsovie.

Il s'agissait de mettre en batterie 40 bouches à feu de divers calibres et d'exécuter ensuite avec ces pièces une école à feu.

La construction des batteries devait commencer le 1er juillet à 9 heures du soir, de façon à être terminée le lendemain à 3 heures. L'ouverture du feu était fixée à 9 heures dans la même matinée.

Le personnel chargé de ce travail fut placé sous les ordres du lieutenant-colonel Pankratov, commandant le 4e bataillon de l'artillerie de forteresse d'Ivangorod; sa composition était celle d'un bataillon à l'effectif de guerre, soit: un officier supérieur, 25 officiers subalternes, 79 sous-officiers et 1200 hommes.

Les pièces destinées à armer les batteries comprenaient:

4 canons de 6 po (152 mil.,4) lourds;
6 canons de 6 po (152 mil.,4) légers;
6 canons de 42 lignes (106 mil.,7);
4 canons de 24 liv. en bronze;
4 canons de 12 liv. en fonte;
4 canons de 9 liv. en bronze;
4 canons de 4 liv. en bronze;

6 mortiers de 6 po (152 mil.,4) en bronze ;
2 mortiers de 8 po (203 mil.)

Leur poids total, y compris affûts, avants-trains, platesformes, armements et attirails, s'élevait à 260 tonnes environ.

Tout ce matériel était réuni en deux parcs établis à 2600 mètres de l'emplacement choisi; les bouches à feu de l'un des parcs devaient être trainées par les hommes, sur un chemin de terre sablonneux ; celles de l'autre devaient être amenées, également à bras d'hommes, sur une voie ferrée démontable, système Dolberg et Decauville. Le thème de la manœuvre était le suivant:

Les renseignements fournis par les avant-postes et par les patouilles de reconnaissance ont fait connaître que l'ennemi, avec son équipage de siège et ses colonnes d'assaut, s'est rapproché à 4 km. de deux forts adjacents de la place, et qu'il a installé son parc en face de l'intervalle des deux forts de façon à les prendre en écharpe.

Pour gêner l'ennemi dans l'établissement de ses batteries, pour l'empêcher d'exécuter les travaux d'approche et pour le mettre dans l'impossibilité de diriger ses feux sur les forts, il sera construit, dans l'espace d'une nuit, une ligne de batteries intermédiaires de 40 pièces, qui devra ouvrir le lendemain matin un feu concentrique sur l'ennemi.

On installera toutes les bouches à feu, sauf les canons de 9 liv. et de 4 liv. sur la ligne de bataille, de manière à en former 7 batteries. Les pièces de campagne seront placées en avant des batteries pour résister en cas d'assaut ; elles constitueront un 8e batterie.

Les commandants de batterie reçurent l'ordre de reconnaître, le 1er juillet à 7 heures du matin, la position de l'ennemi, après quoi le lieutenant-colonel Pankratov, directeur de la manœuvre, fixa l'emplacement où chacun d'eux devait amener ses pièces.

Le bataillon entier se mit en route à 8 heures du soir ; les hommes, armés du fusil et du sabre, se rendirent par compagnie à leur parc respectif.

A 9 heures, ils s'équipèrent des outils de pionniers, des armements et des agrès nécessaires, et commencèrent le travail d'après les indications reçues.

La manœuvre fut exécutée dans le plus grand calme et dans un ordre parfait. Tous les commandements étaient faits à mi-voix.

Les emplacements une fois préparés, on amena les bois et on construisit les plates-formes ; cette opération fut terminée vers 10 h. et demie.

On procéda alors à l'armement des batteries.

Aussitôt qu'une pièce était établie sur sa plate-forme, elle tirait un coup à blanc servant de signal. La première salve fut tirée par les canons de 42 lignes, les salves suivantes furent exécutées successivement par les canons de 9 liv. et de 4 liv., les mortiers de 6 po, les canons de 6 po légers, les canons de 12 liv. et de 24 liv.; enfin, vers trois heures du matin, on entendit les grosses pièces, canons de 6 po lourds et mortiers de 8 po.

Au début de la manœuvre, le temps était clair et calme, mais bientôt un vent du nord ouest commença à souffler et, vers 11 heures, un orage éclata accompagné d'une pluie torrentielle qui dé-

trempa tellement le sol qu'il en résulta des difficultés sérieuses pour la pose de la voie et pour le transport du matériel. L'armement s'exécuta néanmoins avec une régularité parfaite.

Le 2 juillet au matin, le lieutenant-colonel Pankratov fit une deuxième reconnaissance, dans laquelle il constata que, pendant la nuit, l'ennemi avait réussi à établir trois batteries de siège et deux parallèles. Les distances de ces ouvrages à la batterie de défense furent mesurées au télémètre Nolan : on trouva pour les trois batteries ennemies, respectivement 3,800 mètres, 1,500 mètres et 1,800 mètres; pour la première parallèle 1,200 mètres et pour la deuxième 1,000 mètres.

En conséquence, on décida que l'on ouvrirait d'abord le feu contre la batterie la plus éloignée, avec les mortiers de 8 po et les canons de 6 po; qu'on passerait ensuite au tir contre la deuxième batterie avec les mortiers de 6 po, qu'on emploierait enfin contre la troisième batterie les canons de 42 lignes, et contre les deux parallèles les canons de 12 liv. et de 24 liv.

Le règlage du tir fut exécuté au moyen des appareils de dérivation du lieutenant-colonel Tchijikov ainsi que des appareils du général Moller et du colonel Kholodovski.

Lorsqu'on passa au tir d'ensemble, on aperçut les colonnes d'assaut qui étaient venues s'établir à 600 mètres de la ligne d'artillerie. Les pièces de campagne de 9 liv. et de 4 liv. furent aussitôt mises en batterie et ouvrirent le feu contre la chaîne des tirailleurs ennemis.

Le tir avait duré en tout 5 heures, pendant lesquelles les quarante bouches à feu avaient lancé 486 projectiles.

(*Rousskii Invalid*. Traduit par la *Revue d'Artillerie* de janvier 1891.)

Tonkin. — On lit dans le *Petit Var :*

Le courrier de Brindisi nous apporte les détails d'un fait extraordinaire qui vient de se dérouler au Tonkin.

« Une colonne envoyée contre les bandes de pirates qui occupaient les gorges du mont de Bavi, près Son-Tay, avait bivouaqué pendant la nuit non loin du village de Kame-Daï.

» L'artillerie de la colonne avait pris place sur un mamelon découvert, d'où elle avait des vues de toutes parts et pouvait se considérer comme à l'abri de toute attaque hardie et imprévue.

» Tout à coup, les mulets et chevaux furent pris, sans motif apparent, d'une frayeur indescriptible, brisèrent leurs liens et se cabrèrent en poussant de sinistres hennissements. En même temps, les sentinelles ayant crié plusieurs fois : « Halte-là ! Qui vive ? » sans obtenir de réponse, virent apparaître au bas du mamelon une bande de tigres affamés et menaçants.

» Faire prendre les armes et exécuter des salves de mousqueterie sur cet ennemi, non moins terrible que les pirates, fut pour le lieutenant Gaudel l'affaire d'un clin d'œil.

» A la première fusillade, plusieurs de ces fauves redoutables roulèrent sur le sol ; mais la meute surexcitée et, d'autre part, affriandée par cette quantité inespérée de viande fraiche, revint à l'assaut de la position et quelques-uns de ces animaux purent s'approcher jus-

qu'à cinq ou six pas du campement. La troupe riposta plus vivement encore que la première fois.

» Eloignés une deuxième fois, les tigres altérés de sang, loin de se décourager, revinrent à la charge. Aussi la nuit fut-elle employée à épier leurs mouvements et à les chasser.

» Ce n'est que le matin, à l'aube, que ces bêtes féroces se décidèrent à fuir, emportant deux ou trois chevaux qu'une panique avait entraînés dans une course folle à portée de leurs dents.

» Le lendemain, on eut l'explication de cette singulière agression, quand on apprit que, la veille, une battue générale faite dans la forêt de Kame-Daï, par un très fort détachement de la légion étrangère, en avait fait sortir non seulement les pirates, mais encore les animaux sauvages. »

Etats-Unis. — Le ministre de la guerre a approuvé l'organisation suivante de l'armée : 200 compagnies d'infanterie, 100 escadrons de cavalerie et 60 batteries d'artillerie, dont 10 d'artillerie légère.

L'infanterie aura donc 12,125 hommes, la cavalerie 6,050 et l'artillerie 3,675 ; ce qui donne un total de 21,850 hommes.

Pour arriver au total de 25,000 engagés, il reste 3,150 hommes qui seront répartis entre les services suivants : bataillon du génie, administration, dépôts, etc.

Chaque régiment d'infanterie compte 10 compagnies (dont 2 à organiser) : chaque compagnie comprend : 1 premier sergent, 4 sergents, 4 caporaux, 2 musiciens, 2 artificiers, 1 conducteur et 46 soldats : total, 60.

Le régiment à 8 compagnies de 60 hommes . .	480	
Petit état-major	5	
Total	485	hommes.

Chaque régiment de cavalerie compte 12 escadrons (2 à organiser). Chaque escadron comprend : 1 premier sergent, 5 sergents, 4 caporaux, 2 trompettes, 2 maréchaux-ferrants, 1 sellier, 1 conducteur, 44 soldats : total, 60.

Le régiment à 10 escadrons de 60 hommes . . .	600	
Petit état major	5	
Total	605	hommes.

Chaque régiment d'artillerie a 12 batteries, dont deux légères. Chaque batterie est composée de : 1 premier sergent, 4 sergents (6 sergents à chaque batterie légère), 4 caporaux, 2 musiciens, 2 artificiers, 1 conducteur et 46 soldats (49 dans les batteries légères), soit pour l'artillerie de ligne, 60 hommes et pour l'artillerie légère 65.

Le régiment a 10 bat. de lignes de 60 hommes .	600	
» 2 bat. légères de 65 hommes . .	130	
Petit état-major	5	
Total	735	hommes.

(Revue du Cercle militaire.)

L'abondance des matières nous force d'ajourner au prochain n° plusieurs communications dont nous remercions, en attendant, nos obligeants correspondants.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIe Année. N° 4. Avril 1891

Rassemblement de troupes de 1890.

Manœuvres de brigades (IIe division).

(Suite.)

Brigade N.-O.

La brigade N.-O. reçoit l'ordre de s'avancer contre l'ennemi, le gros par la route Villars-Matran-Neyruz; un détachement de droite, de Corminbœuf sur Matran ou Neyruz.

Le détachement de droite se compose de :

1 bataillon du 7e régiment d'infanterie.

1 batterie du 1er régiment d'artillerie.

Place de rassemblement : Gros : à la sortie de Fribourg, vers Pérolles ; *détachement :* à la sortie de Corminbœuf, dans la direction de Matran, à la croisée des routes de Chésopelloz et de Matran, devant la maison blanche.

Attaque des avant-postes ennemis à 7 ½ h. du matin.

Le commandant de la IIe division.

Pour cette seconde journée, le régiment 3/II entre en ligne avec la brigade N.-O. En revanche cette brigade n'a comme cavalerie que la compagnie de guides n° 2, le 1er régiment de dragons étant tout entier attribué à la brigade S.-E.

Celle-ci s'est rassemblée au sud de Neyruz, vers les Marchets, et le régiment de dragons n° 1 a été envoyé aussitôt dans la direction de Fribourg, afin de couvrir la retraite des avant-postes et d'éclairer le terrain en avant et sur la gauche.

A l'heure donnée par les ordres, la position à l'ouest de Neyruz a été occupée[1] : en première ligne, par les bataillons 16, en arrière du chemin de fer, et 17 à la lisière N. du village, la batterie 9 étant portée sur la hauteur, en arrière du bataillon 16. Le régiment 5, bataillons 15 et 13 en avant, bataillon 14 en seconde ligne, forme la réserve, en Simon rière Neyruz.

Quant au bataillon 18 et au bataillon de carabiniers n° 2, ils occupent avec la batterie 10 une solide position de repli, entre Cottens et Chénens, et la fortifient à l'aide de fossés de tirailleurs et d'emplacements de pièces.

En vue de la marche en avant et en vue du combat, le commandant de la brigade N.-O. a donné les ordres suivants:

[1] Voir numéro de mars, page 154.

I *L'ennemi* a été refoulé dans la direction de Romont, par les deux rives de la Glâne. Il s'est établi aux environs de Matran.

La ligne de ses avant-postes est signalée à Petit Bugnon, lisière du bois Murat-Maison-Neuve-les Rapes-Froideville.

II Nous poursuivrons l'ennemi demain et nous le rejetterons sur Romont et au delà.

III *L'avant-garde* (*commandant :* lieut.-col. Secretan ; *troupes :* les bataillons 19 et 21, la 2e compagnie de guides, la 8e batterie, la 6e ambulance) se rassemblera à l'entrée ouest de Cormanon à 7 h. du matin. Elle attaquera les avant-postes ennemis à 7 ½ h. et marchera sur Romont, par Villars-Matran-Neyruz-Cottens-Chénens-Villaz-St-Pierre. Elle se gardera elle-même sur sa gauche par Ecuvillens-Autigny-Orsonnens.

Le détachement de flanqueurs de droite (*commandant :* lieut.-col. Puenzieux ; le 20e bataillon, la 7e batterie) se rassemblera à 7 h. du matin à la sortie ouest de Corminbœuf, à la croisée des routes de Chesopelloz et de Matran. Il attaquera les avant-postes ennemis à Petit Bugnon à 7 ½ h. et marchera sur Neyruz où il se réunira à l'avant-garde et passera sous le commandement direct du lieut.-col. Secretan. L'avant-garde et la flanc-garde de droite se tiendront en communications constantes.

IV Le *gros* (bat. 22; régt d'artillerie 3/II ; bat. 23 et 26, ambulance 9) se rassemblera à 7 h. du matin à la sortie ouest de Fribourg, vers Perolles.

Il se mettra en marche à 7 ½ h.

V. *Le train de combat* sera réuni par régiments. Le 1er échelon du train de bagages et d'approvisionnements se scinde en deux parties :

a. les chars à approvisionnements,

b. toutes les autres voitures (cuisines, chars à couvertures, chars à bagages, voitures des cantiniers, forges de campagne et cuisines de cavalerie).

Les chars à approvisionnements de tous les corps, à l'exception de ceux du 2e régiment de cavalerie, devront se trouver le 5 septembre à 7 h. du matin à la sortie ouest de Neyruz vers en Simon, (carte au 1/100000).

Les chars à approvisionnements du 2e régiment de cavalerie se réuniront à la sortie ouest de Chénens à 8 h., et se joindront à la colonne venant de Neyruz.

Tous ces chars à approvisionnements se rendront par la route

Chénens-Villaz-St-Pierre à la gare de Romont, où aura lieu la distribution.

Les autres voitures du train régimentaire se rassembleront à 8 ½ h. vers Pérolles (cuisines, chars à couvertures, chars à bagages, voitures des cantiniers, forges de campagne et cuisines de cavalerie). Le 24e bataillon leur fournira une demi-compagnie d'escorte. Cette colonne de voiture, sous le commandement du chef de l'escorte, se mettra en marche à 9 heures et suivra le gros. Après la manœuvre, elle suivra la route Cottens-Autigny-Orsonnens sur Fuyens où elle passera sous le commandement du capitaine Johannot, adjudant du bataillon du train.

VI. Les avant-postes seront repliés dès que l'avant-garde aura pris le contact avec l'ennemi.

VIII. Je marcherai à la tête du gros.

Le commandant de la IVe brigade d'infanterie.

Donc, à 7 ½ h. les deux colonnes, avant-garde et détachement de flanqueurs, se mettent en marche. Cette marche, entravée, pour la colonne de droite surtout, par des attaques incessantes de cavalerie, est bientôt signalée à l'ennemi, et lorsque les deux troupes débouchent, celle de droite du petit bois au N. du Marchet, celle de gauche au S. de Villars, elles sont reçues par une bordée d'artillerie qui les oblige à déployer promptement. Le combat s'engage. Le feu de l'infanterie devient très vif. A l'attaque rudement menée du 7e régiment, les bataillons 16 et 17 résistent avec vigueur : lorsque survient de la direction des manœuvres l'ordre suivant adressé au commandant de la brigade S.-E. :

Vous êtes menacé d'un mouvement tournant sur votre gauche dès Payerne (2e bataillon du génie) ; éclairez-vous dans cette direction et, s'il y a lieu, repliez-vous sur Romont et le Crêt.

LECOMTE, colonel-divisionnaire.

Le brigadier donne aussitôt l'ordre de battre en retraite. Il envoie le régiment 5 préparer et occuper avec la 9e batterie une position au N. de Villaz-St-Pierre. Puis il retire le bataillon 17 d'abord, le 16 ensuite. La retraite s'effectue en bon ordre et avec célérité. Le contact avec la brigade N.-O. est perdu.

L'avant-garde de celle-ci, et le détachement de droite avaient seuls donné à Neyruz. Le gros n'avait pas été inquiété. La colonne se reforme dans le même ordre qu'au départ. Seulement, la colonne de flanqueurs rentre au corps principal, la batterie 7 à l'avant-garde, le bataillon 20 en queue du gros.

A 10 h. 30 l'ennemi est signalé de nouveau. La position qu'il occupe est celle de Chénens, ou mieux « En Puey » entre Chénens et Cottens. C'est une jolie hauteur, bien découverte, que la route gravit en ligne droite. Des fossés de tirailleurs ont été creusés par le bataillon de carabiniers n° 2 et le bataillon 18. A droite, en première ligne, les carabiniers, dont une compagnie, la troisième, occupe un éperon avancé : à gauche le bataillon 16 a pris position, avec champ de tir favorable dans la direction de Sorrens. Un peu en arrière la batterie 16.

Aussitôt renseigné sur cette position, le commandant de la brigade N.-O. lance son monde en avant. Le régiment d'artillerie 1/II occupe la lisière N.O. de Cottens et ne tarde pas à éteindre le feu de la batterie ennemie. En même temps, les trois bataillons de tête se portent rapidement en avant, se déploient et abordent l'infanterie de la défense. Un moment, la compagnie avancée de carabiniers est fortement compromise. Par bonheur une charge de dragons survenant à l'instant propice la dégage et lui permet de se retirer. L'attaque s'accentue. Une troisième batterie a pris position à la lisière du village. Les bataillons 19 et 21 sont tout entiers au feu. Le bataillon 22 reçoit l'ordre de doubler, mais il n'a pas achevé son mouvement que la défense se voyant débordée a abandonné la position, se dérobant rapidement derrière le village de Chénens. Elle se porte en hâte sur la position, que le régiment 5 a préparée au N. de Villaz-St-Pierre. C'est là évidemment que se développera l'engagement principal ; le terrain admirablement choisi pour l'effectif d'une brigade est favorable à une résistance vigoureuse.

Dès le village de Macconnens, la route Fribourg-Romont suit, en la remontant, la rive gauche de la Glâne. Au fond d'un ravin profondément encaissé, le ruisseau creuse son lit dans des gorges molassiques infranchissables. De l'autre côté de la route, à 1500 m. du ravin, suivant une ligne paralèlle, une colline en dos d'âne s'allonge de Villaraboud à Villaz-St-Pierre. Elle domine la route de 150 m. environ, formant ainsi entre elle et la Glâne un défilé de deux kilomètres de longueur. Le bas fond est plat et marécageux. A la hauteur de Villaz-St-Pierre, le sommet de la colline s'élève encore; mais elle détache à l'est soit du côté du ruisseau, un petit plateau qu'elle domine, et qui lui-même commande directement la voie ferrée et la grande route. C'est ce plateau qu'occupe la III[e] brigade.

Le commandant a disposé :

L'aile droite, bataillon 13, s'appuiera à la voie ferrée et au ravin de la Glâne; l'aile gauche, bataillon 14, à la colline soit au mont de Lussy. En arrière de cette aile gauche, le bataillon 15 en seconde ligne. A la même hauteur, la batterie 9. Près de la route, en arrière de l'aile droite, le régiment 6 et le bataillon de carabiniers 2 forment la réserve. Plus en arrière, la batterie 10 couronne la position.

Cependant, la brigade N.-O. privée de cavalerie en suffisance, a de nouveau perdu le contact avec l'ennemi. Jusqu'à ce moment l'avant-garde, régiment 7, a seule donné. Le chef de la brigade profite de cet instant de répit pour faire passer le régiment 8 en première ligne, ce qui s'effectue sans entraîner de retard sensible dans la marche de la brigade. A 12 h. le régiment 8 passe Chénens en avant-garde, lorsqu'un ordre arrive de la division, annonçant que le divisionnaire étant malade, la direction de la manœuvre passe au colonel-brigadier Frey, le commandement de la IVe brigade au lieutenant-colonel Secrétan, et celui du 7e régiment, au major Courvoisier.

A 12 h. 30, les premiers coups de feu éclatent. L'ennemi est signalé. Le régiment d'artillerie de l'avant-garde prend aussitôt position à la Rape, et le commandant de la brigade dispose comme suit :

1° *L'avant-garde* (bat. 22 et 23) suivra la route de marche, appuiera sa droite au viaduc du chemin de fer, puis restera en place, servant de pivot à l'attaque principale qui se donnera par Villarimboud. Deux compagnies du 21e bataillon vont renforcer l'avant-garde qui formera notre *aile gauche*,

2° *Au centre*, le régiment d'artillerie du gros prend position à côté du régiment d'artillerie de l'avant-garde, au sud de la voie ferrée.

3° *A l'aile droite*, les bataillons 20, 24 et 19 font l'attaque principale, par Villarimboud, enveloppant l'aile gauche de l'ennemi.

4° Deux compagnies du bataillon 21 forment la réserve générale derrière la Râpe.

Les deux bataillons et demi de l'avant-garde se déploient donc entre le marais et la ligne du chemin de fer, et un long combat d'infanterie s'engage en attendant que le gros ait pu effectuer son mouvement sur la droite. Les deux régiments d'artillerie soutiennent l'avant-garde.

Un peu avant 1 heure, le bataillon 14 se retire derrière la crête, et le commandant de la brigade S.-E. amène à son aile

droite ses quatre bataillons de réserve. L'avant-garde N.-O. continue à avancer lentement et comme le mouvement sur la droite peut commencer à se dessiner, la batterie 3/II est envoyée occuper une nouvelle position en avant de la Râpe.

A cet instant, le commandant de la III[e] brigade jugeant par la mollesse de l'attaque de l'avant-garde ennemie que celle-ci ne doit pas être soutenue, lance résolument sa réserve en avant, décidé à une vigoureuse contre-attaque. Mais cette réserve est accueillie par un feu nourri d'artillerie, et la batterie 3/II la prenant en écharpe, l'oblige à reculer.

Il est 1 h. 20, l'ordre est donné de cesser la manœuvre.

Manœuvres de divisions.

Pour ces manœuvres, nous renvoyons d'une part à la série des ordres publiés dans notre numéro de septembre 1890, d'autre part au rapport que doit présenter le Département militaire fédéral, et que nous nous empresserons de reproduire dès son apparition. Ces deux documents permettront de s'instruire du détail des manœuvres mieux que la description la plus complète, description devenue d'ailleurs assez inutile en présence des nombreuses conférences faites de tous côtés sur ce sujet et des relations fournies par les journaux quotidiens.

Nous croyons cependant intéresser le lecteur en lui donnant ci-dessous une notice stratégique du terrain des manœuvres qu'a bien voulu nous communiquer un de nos abonnés. Nous la publions avec plaisir, laissant à l'auteur, cela va sans dire, la responsabilité de ses opinions.



Etude stratégique et tactique de la position militaire du Mont-Gibloux (canton de Fribourg).[1]

Description géographique du terrain, formé par le cours de la Sarine à orient, celui de la Broye à occident ; au midi la Broye et une ligne, coupant le massif du Moléson de Châtel-Saint-Denis à Albeuve au nord, par Cottens sur Praroman.

Les manœuvres des I[re] et II[e] divisions de l'armée fédérale, ont

[1] Pour plus de clarté, nous renvoyons le lecteur à la carte du terrain des manœuvres qui accompagne notre numéro d'août 1890.

eu lieu dans le canton de Fribourg, sur les terrains compris entre la Sarine et la Broye, dans la partie supérieure de leur cours. Ces deux rivières ont une direction à peu près parallèle du midi au nord.

Le groupe montagneux du Moléson se termine brusquement au nord, avec une élévation de 2005 mètres. C'est un rectangle compris entre Châtel-Saint-Denis, Vaulruz, Gruyère et Albeuve, de 11 kilomètres de côtés.

Au nord, et opposé à ce premier groupe, se trouve celui du Mont Gibloux, moins élevé. Sa hauteur est de 1178 mètres. Ce terrain est aussi en forme de rectangle, de mêmes dimensions que le premier. Il est compris entre Romont, Vaulruz, Pont-la-Ville, et le cours de la Glane à Autigny.

C'est un terrain militaire formant une position défensive de grande valeur *contre une attaque venant* du sud. Il couvre Fribourg-ville, point stratégique et tactique de la plus haute importance pour la défense *de notre base centrale et objectif principal de l'ennemi, Berne.*

Son front, ligne de défense au midi, s'étend de Romont par Vuisternens sur Vaulruz. Voie ferrée Romont-Bulle.

En avant de ce front, nous avons tout le terrain montueux et mamelonné compris entre le cours de la Broye à orient, midi et occident, de Lucens à Vaulruz, par Moudon, Oron, Palézieux, Châtel-St-Denis.

La topographie de cette surface, sa forme et couverture, se prêtent à toute action tactique avec emploi des trois armes. Elle est traversée du midi au nord par la voie ferrée Lausanne-Fribourg-Berne.

Description des lignes et points stratégiques.

Lignes d'opérations.

Les lignes principales, utiles aux mouvements, d'une armée venant du sud et cherchant à s'emparer des positions militaires comprises entre Châtel-St-Denis, Bulle, Vaulruz et Romont sont :

1. Vevey, par Chexbres, Palézieux, Oron, Romont.
2. Vevey, par Châtel-St-Denis, Semsales, Vaulruz
3. Aigle, Ormont-Dessus, Château-d'Œx, Gruyère et Bulle.

Base d'opérations.

Si nous admettons l'idée générale, qui a été acceptée et qui es la suivante : une armée du sud a pénétré dans le Valais avec l'intention de marcher sur Berne.

Elle a fait occuper tous les passages qui conduisent de la vallée du Rhône dans celle de l'Aar. Cette armée est donc italienne !

Une division forme l'extrême gauche. Elle a reçu l'ordre de marcher de Vevey sur Fribourg.

La base d'opérations de cette fraction de l'armée occupant le Valais est donc le district d'Aigle.

En opérant de Villeneuve, par Vevey, Châtel-St-Denis ; elle aura : *un lac, un défilé, des marais, plus un fleuve* à *dos....?* jamais une armée ou fraction d'armée ne prendra une direction aussi excentrique.

Pour une armée italienne les lignes d'opérations, qui en cas d'échec, se transforment presque toujours en lignes de retraite, sont les suivantes :

1. Principales : Le Saint-Gotthard, au centre.
2. » Le Splügen, à droite.
3. » Le Simplon, aussi au centre.
4. » Le Saint-Bernard, à gauche.

Ces lignes arrivent toutes dans notre splendide chemin couvert formé par les vallées du Rhin et du Rhône.

Les deux dernières communiquent avec la vallée de l'Aar formant notre *ligne de communication* la plus directe avec *notre base centrale:* Thoune, Berne, Berthoud, Lucerne. La vallée du Rhône est reliée à celle de l'Aar par les passages suivants qui permettent de franchir les Alpes bernoises.

1. *Le Grimsel,* du glacier du Rhône communiquant à l'hôtel du Grimsel à Meyringen, Thoune, ou du glacier du Rhône par la Furka dans la vallée d'Urseren.

2. *La Gemmi,* col et sentier muletier rejoignant la vallée de la Kander à Kandersteg.

3. *Le Rawyl,* à six lieues de Sion, conduit à Lenk, Zweisimmen, Thoune.

4. *Le Sanetsch,* de Sion au col, 5 lieues, communique avec la vallée de la Saanen à Gsteig.

5. *Le pas de Cheville,* d'où l'on descend sur Bex par la vallée de l'Avançon ; et par Ormont-Dessus sur le Sépey et Aigle.

Le pas de Cheville réunit aussi la vallée du Rhône à celle des Ormonts par le col de la Croix et par celui du Pillon à Gsteig.

Du Sépey par la route alpestre, des Mosses sur Château-d'Œx, dans la vallée *de la Sarine.*

L'indication de ces divers passages au travers des Alpes bernoises et vaudoises était nécessaire puisque l'idée générale qui

a présidé au rassemblement de troupes est que : *la vallée du Rhône est en la possession de l'adversaire présumé.*

Si une armée italienne veut éviter de prendre le *taureau par les cornes*, au Tessin, par le Gotthard, la vallée de la Reuss, sur Lucerne et la Suisse centrale, quelle est la ligne qui aura le plus de chances et d'avantages pour lui permettre d'atteindre son but?

Constatons premièrement que notre frontière du sud nous donne une ligne de défense de premier ordre. La chaîne des hautes Alpes formant un rempart naturel du Mont-Blanc aux Alpes grisonnes, à Finstermütz, Engadine.

En arrière de ce rempart à structure puissante, les vallées du Rhône et du Rhin se soudent à la vallée de la Reuss, à Andermatt, vallée d'Urseren. De ce point stratégique dont la valeur, la force défensive *est reconnue de tous,* rayonnent des routes, toutes construites dans un but de défense nationale, sur le Tessin, le Valais et les Grisons. La vallée d'Urseren *est un nœud de communication et un pivot d'opérations* dans les Alpes.

Route du Simplon, ligne d'opérations italienne.

La route du Simplon, construite par Napoléon Ier, de 1800 à 1806, dans un but militaire surtout, met en communication la France et l'Italie par le Valais. Cette voie est une ligne d'opérations de 1er ordre.

De Milan par la vallée d'Aoste, Domo-d'Ossola, elle conduit à *Brigue* dans la partie supérieure du Valais à 30 kilomètres de Louèche, où commence la route de Louèche-les-Bains, et la Gemmi, sur Kandersteg, Wimmis, Thoune.

De Brigue par la vallée de Conches, Haut-Valais, à Oberwald-Unterwasser 35 kilomètres.

A cet endroit viennent se souder les deux sentiers qui par le Grimsel et le Nufenenpass, lient les vallées du Tessin, de l'Aar et du Rhône.

La forme de la frontière italienne, dessinée en forme *de coin au Nufenen,* permet d'arriver en 15 kilomètres de marche au tunnel du Gotthard à Airolo et par une marche de même longueur à Oberwald, Valais.

1. Une armée venant de Milan, sa base d'opérations primitive, peut prendre ces voies pour pénétrer en Suisse, par le Grimsel Brientz, Thoune, Berne.

Cette ligne est la plus directe *sur l'objectif principal, d'importance décisive Berne, capitale.*

2. Une deuxième armée, partant simultanément avec la première de Milan prendra à Domo d'Ossola la route du Simplon, afin de pouvoir, en franchissant le col de la Gemmi, *attaquer notre base centrale à Wimmis*, en jonction avec la première armée. Même objectif principal Berne, et même base d'opérations.

Il est vrai que ces deux lignes sont séparées par un glacier infranchissable sur une étendue de 60 kilomètres.

Le passage de la Gemmi demanderait à être transformé pour le passage de l'artillerie et de la cavalerie. Sa direction *est concentrique.*

3. Le Sanetsch est un passage qui conduit directement de Sion au travers des Alpes bernoises à Gsteig, en huit heures.

De Gsteig à Saanen, Thoune sur Berne, 8 à 9 lieues, total 17.

De Saanen par la vallée de la Sarine sur Château-d'Œx, Rossinières, Montbovon, Albeuve, Gruyère à Bulle, Fribourg, 12 lieues.

4. De Sion par Conthey, Aven, chemin à mulets par le col de Cheville, lequel par la vallée des Ormonts nous conduit aussi par les Mosses à *Château-d'Œx*.

Ayant sous les yeux la carte au 1/250000 des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel, il est facile de voir qu'une armée occupant le bas Valais de Sion, Martigny, Saint-Maurice, Bex à Aigle, prendra pour sa ligne d'opérations principale :

Le Sanetsch sur Château-d'Œx.

D'Aigle par Ormont-Dessous, sur le même endroit, Château-d'Œx.

De ce point elle poussera ses têtes de colonnes dans la vallée de la Sarine sur Bulle et Fribourg.

Le Bas-Valais forme *sa base d'opérations*. Ses deux principales lignes de retraite sont par le Simplon et le Grand St-Bernard, sur Aoste et vallée d'Aoste, Domo-d'Ossola, Milan.

Valeur défensive tactique du Mont-Gibloux.

Ligne de défense de Romont, Vaulruz et Bulle. Le mamelon sur lequel la ville de Romont est située, constitue un vrai fort d'arrêt, formant l'extrême droite de notre position militaire

1re partie : Romont, Vuisternens, Vaulruz.

2me partie : Vaulruz par Vuadens, Bulle, La Tour de Trême à Gruyère. Longueur totale 20 kilomètres. Nous estimons que les

terrains formant la position du Mont Gibloux ont une valeur défensive de 1er ordre.

Donnons-en la preuve :

Le front de cette position, au midi de Romont à Vaulruz, forme un angle saillant vers Romont, un angle rentrant à Grangettes, un angle saillant à Treyfayes-Rueyres. De Rueyres à la gare de Sales, angle rentrant, à Vaulruz nouvel angle saillant avec retour sur Riaz.

Cette dernière partie a la forme d'un front bastionné. La première est en forme de ligne à crémaillère. Or nous savons que les parties rentrantes sont les plus fortes dans les travaux de la fortification.

En arrière de cette ligne, sur le front de laquelle se développe la voie ferrée Romont-Bulle, avec ses déblais et ses remblais, tout le terrain nous donne des positions dominantes.

Notre droite s'appuye donc à Romont.
» centre à Treyfayes-Rueyres.
» gauche à Vaulruz.

Cette position est coupée vers son milieu, du midi au sud, par le cours de la Neyrigue, de Vuisternens à Estévenens.

Cette petite vallée, en forme d'entonnoir à sa naissance, se continue en un couloir encaissé, de Vuisternens à Estévenens, retour sur Treyfayes et Rueyres au centre de notre position. Celle-ci s'appuye à gauche aux contreforts du Moléson, à Vaulruz. De ce point important nous dominons toute la partie supérieure de la vallée de la Broye jusqu'à Châtel-St-Denis et la route de Vevey.

Voies de communications :

De Vaulruz, route par Vuadens, Bulle, La Tour de Trême, Gruyère et vallée de la Sarine supérieure.

De Vaulruz, Bulle sur Rivaz, Vuippens, Pont-la-Ville, la rive gauche de la Sarine par Hauteville avec réunion à Roche, Praroman, sur la ville de Fribourg.

De Vaulruz, Bulle et Broc, point important à défendre à l'entrée de la vallée de Charmey.

De Broc, route sur la rive droite et réunion à Roche avec celle venant de la rive gauche.

De Broc par Hauteville à Fribourg, la Sarine forme un profond et grandiose fossé naturel, qui ne peut être franchi que sur les ponts suivants : Broc, Corbières, Pont-la-Ville, Arconseil et Fribourg.

La route de Broc à Fribourg est une ligne de retraite excellente. Cette rive droite de la Sarine *domine toujours la rive gauche* ; cette supériorité en facilite la défense. Cette ligne de retraite se transformerait en excellente ligne de défense, *parallèle à la ligne d'opérations* prise de Romont à Fribourg.

De cette rapide description, du régime des eaux, de la topographie du sol, des voies de communications, nous déduisons les valeurs défensives suivantes :

1. Vaulruz est un pivot de manœuvres.
2. Vaulruz est un nœud de communications, il fait communiquer la vallée de la Broye à celle de la Sarine.
3. Vaulruz commande donc ces deux vallées.
4. Vaulruz *est clef de la position* formée par la ligne Romont, Vaulruz, Bulle, Broc.

Son importance ne peut échapper à l'attention de tout officier qui connaît les vrais principes de l'art du mouvement des grandes unités tactiques.

Il y a, du reste, toujours de la stratégie, même en faisant mouvoir un corps de troupes quelconque, ne serait-ce qu'une simple compagnie qui va prendre une position sur un terrain qu'elle doit défendre.

Nous devons donc avoir quelques travaux de fortification passagère à construire aux points suivants : 1. à Vaulruz. 2. à Rueyres et Romont d'un côté et à Morlon (cote 826) et Broc (726) plus à Gruyère, de l'autre côté de la position.

Nous devons utiliser pour la défense tous les travaux de construction de la voie ferrée Romont-Bulle.

Ce front de Romont, Vaulruz, Bulle, Broc demanderait des effectifs bien supérieurs à la force d'une division pour être défendu avec vigueur. On admet d'une manière générale que la répartition des trois armes sur le front d'une position doit être au minimum de 4 hommes par mètre courant en profondeur, soit de 4000 hommes (à 6000) par kilomètre.

Suppositions concernant une attaque sur le front du Mont Gibloux.

Nous admettons un corps ennemi établi sur la ligne Palézieux-Châtel-St-Denis, 7 kilomètres de développement.

Deux lignes d'opérations le conduisent sur ses objectifs principaux Romont et Vaulruz.

1. A droite par la route de Châtel-St-Denis, Semsales sur Vaulruz.

2. A gauche par Palézieux, Oron-le-Châtel, en suivant la voie ferrée sur Vauderens, Prez, Siviriez, Romont.

3. Au centre par Ecotteaux, Saint-Martin, Le Crêt sur Vuisternens-Treyfayes.

Or, dans cette position, la droite du corps attaquant ne peut pas être reliée d'une manière efficace, pour l'attaque combinée avec les troupes venant par la partie supérieure de la vallée de la Sarine, soit par Albeuve, Gruyère, Bulle. Le groupe montagneux du Moléson les sépare sans voies de communications favorables.

De cette situation, nous pouvons facilement déduire les suppositions suivantes qui ne sont que l'application, sur le terrain des manœuvres, des principes de stratégie et de tactique.

La forme, la situation géographique et topographique du massif montueux du Mont Gibloux est tout en faveur de la défense.

En nous établissant solidement à Vaulruz *nous* pouvons, sans trop nous émouvoir, attendre et recevoir les efforts de notre adversaire ; notre cavalerie agissant dès Autigny et Farvagny prête à appuyer nos mouvements défensifs, soit par la gauche ou par la droite de notre position.

Nos réserves *sous la main*, en arrière de notre ligne et couvertes par les ondulations du terrain.

Nos ambulances et nos impédimenta à Pont-la-Ville.

Si l'adversaire veut porter ses *efforts par sa gauche* et dans la direction de Rue par Siviriez sur Romont, il se met la Broye *à dos*. Cette rivière dans son état actuel peut présenter des obstacles sérieux en cas d'échec, pour la retraite des forces engagées,

En outre, étant à l'extrême gauche de toute l'armée, ce corps ne peut être secouru, ou aidé dans ses efforts, pour nous déloger de notre position, par les troupes aux prises avec nous *dans le couloir de Gruyère*.

Il nous est donc facile de porter une partie de nos forces, de celles qui occupent la plaine formant triangle, de Vaulruz, Bulle Gruyère à Hauteville *sur Vaulruz*.

De Vaulruz, dont nous faisons *notre pivot de manœuvres*, nous les employons à renforcer notre droite et à rejeter l'ennemi qui nous attaque sur ce point dans une direction excentrique, nous permettant de lui couper sa ligne de retraite par Châtel-St-Denis sur Vevey.

Ainsi des avantages qui résulteraient pour nous et des inconvénients qui résulteraient pour notre adversaire d'une attaque par sa gauche à Romont, nous devons conclure que tous les ef-

forts de l'ennemi doivent se porter *sur Vaulruz, clef de notre position*. Il doit nous en déloger si possible, afin que la jonction puisse s'opérer entre la colonne arrivant de Châtel-St-Denis, et celle qui suit la route de Gruyère sur Bulle.

De cette manière il pourra *peut-être* nous forcer à donner la preuve de nos connaissances tactiques dans cette plaine triangulaire dont Bulle est le centre.

Le triangle est formé par le cours de la Sarine, de Gruyère à Hauteville à notre gauche, à droite, de Hauteville à Vaulruz par le cours de la Sionge et sur son front, au midi, par la route Vaulruz-Bulle-Gruyère.

Il est déterminé à ses deux angles, côté du midi, par des parties en défilé à Vaulruz et à Gruyère-Broc. Deux mamelons en arrière de la ville de Bulle et près du village de Morlon, élévations 765 et 826 m. commandent la plaine ; ils se prêtent admirablement à des ouvrages de fortification passagère dominant Bulle. Les feux de ces ouvrages peuvent battre avec une grande efficacité tout le terrain compris en avant de leur front, et la sortie des défilés de Vaulruz et de la Sarine.

Le terrain que nous venons d'esquisser dans sa forme est très favorable à l'emploi tactique des trois armes, infanterie, artillerie, cavalerie.

Il est en partie couvert de bois entre Bulle et Broc et coupé par de petits ruisseaux.

Il contient la ville de Bulle, La Tour de Trême, Gruyère, Broc, Morlon, Villars, Volard, Corbières, Hauteville, Vuippens, Marsens, Riaz, Vuadens et Vaulruz.

Description sommaire et résumé de la valeur défensive des terrains au centre desquels la ville de Fribourg est située.

La forme du terrain autour de Fribourg dessine un véritable front bastionné sur la rive droite de la Sarine. Cette rivière en détermine les parties essentielles qui peuvent être énumérées comme suit :

La courtine formée par les hauteurs dès Grange sur Marly à Ballliswyl.

1. Bastion de Ræsch à Staadt-Alberwyl, à droite.

2. Bastion de Grange sur Marly à Petit Marly et Chesalles, à gauche.

3. Fossé naturel, la Sarine, splendide par sa profondeur et ses contreforts perpendiculaires.

4. Réduit. La ville de Fribourg, la ville basse surtout avec le vallon très encaissé du Gotteron. Les terrains de la rive droite commandent ceux de la rive gauche.

5. Rive gauche. Sur cette partie, couvrant la ville haute, nous devons élever trois ouvrages à forts reliefs. Les emplacements sont :

1. à Bertigny, cote de ce point au-dessus de la gare et la protégeant, signal 741 m.

2. à Bellevue, cote 671 m. } ces deux points couvrant le viaduc de Granfey.
3. à Grange Paccot, cote 663 }

Rive droite. Sur cette rive nous complétons sa valeur défensive par quelques ouvrages construits à St-Wolfgang, 658 m. à Villars-les-Joncs 700 m. et à Brunisberg 762 m. ainsi qu'à Villars, au-dessus du village de Marly, 740 m. Ce dernier point est aussi couvert, il a comme fossé naturel en défendant les approches, au midi, le ruisseau de la Gérine.

Le secteur de la défense rapprochée de la ville de Fribourg occuperait les effectifs d'une division.

Les terrains compris par les lignes suivantes :

a) d'Avry sur Matran, Matran, Petit Marly, Marly, le ruisseau de la Gérine, jusqu'au village de Plasselb, ligne au midi ;

b) de Plasselb par le cours de la Singine, à orient ;

c) au sud, aussi par le cours de la Singine jusqu'à Laupen ;

d) et de Laupen par le cours de la Sarine jusqu'à Staadt. De ce point par le ruisseau encaissé de la Sonnaz à Belfaux et Avry-sur-Matran, comme ligne d'occident.

Ces lignes forment un quadrilatère, une section, de 14 kilomètres de côtés et dont la valeur de résistance contre toutes les attaques ne peut être mise en doute.

Ce vaste carré dans lequel les trois armes peuvent agir contient de nombreux chemins et voies de communication. Il est traversé du midi au nord par la voie ferrée Lausanne-Fribourg-Berne. Par la route de 1re classe Fribourg-Berne.

De nombreux villages, riches en productions agricoles fourniraient aux troupes cantonnées dans cette section tout ce qui est nécessaire en vivres et logements pour leur subsistance.

La topographie du sol, sa couverture, sa position au centre et en plaine légèrement mamelonnée, permettrait d'y faire une longue et vigoureuse résistance.

Cette section défensive occuperait pour une résistance très active les effectifs de 5 divisions.

Cette immense redoute rectangulaire nous couvre de toutes les attaques venant du sud, dirigées contre Berne.

La ville de Berne est aussi, par sa situaiton, entourée par l'Aar de trois côtés, par la topographie du terrain qui en forme son périmètre défensif, une surface parfaitement constituée pour y créer *un camp retranché. C'est le centre de notre base permanente et naturelle,* Berne, Berthoud, Lucerne, Brientz, Thoune. Berne : au point de vue politique et militaire.

Saint-Sulpice près Lausanne, septembre 1890.

L. GUDIT, capitaine.

Fusil suisse à répétition, modèle 1889.

Depuis quelques temps, le secret qui entourait la fabrication de notre nouvelle arme est levé. Quoiqu'on en ait dit, ce secret a été assez soigneusement gardé. Les relations sur son sujet, relations dont certains journaux ont fait quelque bruit, l'ont prouvé par les erreurs nombreuses qu'elles renfermaient. Tel l'article « *Moderne Kriegsgewehre* », paru dans le 4e bulletin 1890 des *Mittheilungen über Gegenstände der Artillerie und Genie Wesens.* Tel encore celui publié en septembre passé « *Les armes à répétition à l'étranger* » par la *Revue d'artillerie*, copie plus ou moins résumée du précédent. Aujourd'hui que le silence peut être rompu, empressons-nous de remettre les choses au point.

Mais auparavant, jetons un regard en arrière. L'historique succinct de la question des armes portatives en Suisse dès le commencement du siècle peut présenter quelque intérêt. On appréciera mieux tout le chemin parcouru[1].

C'est au commencement du siècle, dans le canton de Zurich, que furent créés nos premiers corps de carabiniers. L'initiative en remonte à M. le colonel Landolt. Grâce au goût du tir si développé chez nos populations, être carabinier devint bientôt un honneur, et des plus populaires. Les nouveaux corps prirent un

[1] Nous empruntons une grande partie de ces détails, et la plupart de ceux qui suivent sur les qualités ballistiques du nouveau fusil, à l'intéressante conférence présentée à la section de Lausanne de la Société fédérale des officiers, par M. le lieutenant-colonel *Veillon*, instructeur en chef du tir.

rapide développement. L'armement consistait dans un mousquet perfectionné, chargeant par la bouche cela va sans dire, et dont le modèle différait d'un canton à l'autre. La réorganisation de l'armée fédérale en 1815, qui constitua définitivement les carabiniers en corps militaires, ne fit rien pour empêcher cette diversité.

Ce ne fut que 36 années plus tard, le 13 mai 1851 que le Conseil fédéral changea l'armement des carabiniers en l'uniformisant.

Les carabines jusqu'alors en vigueur utilisaient une balle ronde généralement de 16 à 17 mm. de calibre, et exigeaient tout un matériel lourd et encombrant : « Les poires à poudre, dit A. Bachelin, se portaient sur le weidsac, vaste cartouchière plus grande que le sac à pain actuel et qui contenait les balles et les outils nécessaires au démontage de l'arme; sur le côté du weidsac était appendu un marteau de bois dont le manche servait à enfoncer la balle enveloppée dans un morceau d'étoffe coupé en rond et graissé, puis à frapper sur la baguette pour faire descendre le projectile trop serré dans le calibre. Tout cela était lent et méticuleux, chaque coup demandait un temps fort long ».

La portée ordinaire, comme pour le fusil à munition de l'infanterie, était de 200 pas.

L'arme adoptée en 1851 fut la première rentrant dans le type des armes de précision. Son calibre était réduit à mm. 10,5 avec balle cylindro-conique. Elle constituait un progrès immense, et l'on peut dire qu'elle contenait en germe tous les perfectionnements apportés dès lors dans la construction des armes de guerre portatives.

Quelques années plus tard, en 1857, les compagnies de chasseurs à leur tour reçurent un nouvel armement. Le choix avait porté sur deux modèles, le *Prélat-Burnand*, et le modèle dit de *chasseurs*, perfectionné par le colonel Wurstemberger. Ensuite d'essais faits sur la place de Bière, ce dernier fut adopté. Pour l'époque, cette nouvelle arme était une merveille malgré l'inconvénient résultant du peu de longueur du canon qui rendait dangereux le tir sur deux rangs. « Sous le rapport de la portée, dit la *Revue militaire suisse* du 10 mai 1856, de la précision du tir, de la rapidité de la charge, de la commodité de l'arme et de la légereté de la munition, ce fusil surpasse tous les autres du même genre. Il porte facilement à une portée double du fusil de

munition ordinaire, et même encore assez efficacement à un millier de pas.... ». Un autre sujet d'admiration était le faible encrassement du canon. « Après une quinzaine de jours, un fusil avec lequel on avait tiré 25 coups par jour et sans le nettoyer, tirait aussi juste qu'en commençant ».

En 1863 toute l'infanterie fut munie d'armes de ce modèle. Encore deux ou trois ans et surviendra le grand bouleversement des idées en matière d'armement. En effet, la guerre du Danemark où les Prussiens, grâce à leur nombre, obtinrent de faciles succès, rendus plus faciles encore par la supériorité de leur arme, le fusil à aiguille, la guerre d'Amérique, puis la guerre de Bohême, convainquirent les plus obstinés de la nécessité d'un armement à chargement rapide.

La question du chargement par la culasse se posait.

Les premiers modèles d'armes se chargeant par la culasse remontent à l'origine même des armes à feu. Mais ce ne fut guère qu'à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe que des études se font jour en vue de l'application aux armes de guerre d'un système de chargement par la culasse.

Les premières expériences en Suisse furent tentées avec le fusil Robert, à âme lisse. Cette arme, ne tarda pas à être mise de côté[1]. Son coût était trop élevé, son emploi dangereux au bout de peu de temps, son maniement compliqué.

La question ne fut sérieusement reprise qu'en 1865. Le 28 avril de cette année, une commission de cinq officiers supérieurs désignés par le Conseil fédéral, fut chargée des études nécessaires, et l'année suivante, fin 1866, l'Assemblée fédérale décréta que l'armée suisse recevrait un fusil de précision de 10,4 mm. de calibre, et que ce fusil serait à *répétition*. La Suisse devançait ainsi de 20 ans toutes les autres nations européennes.

De cette décision, sortit le fusil Vetterli, arme d'une grande valeur aujourd'hui encore. Nous n'avons pas à la décrire; elle est dans les mains de tous nos soldats Disons seulement deux mots de son développement technique[2].

Le point de départ de sa construction fut le fusil *Winchester* perfectionnement du fusil Henry dont le mécanisme avait été emprunté à un pistolet à répétition, sorti des ateliers de la *Vol-*

[1] L'arsenal de Thoune en possède quelques exemplaires.

[2] Voir pour les détails une publication de la section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse « *Etude sur le fusil Vetterli nouveau modèle* » parue dans la *Revue militaire suisse*, numéros de mai et juin 1883.

canic repeating armes Cie Newhaven, Conn. Le chargement se faisait par la boîte de culasse, et non par l'extrémité antérieure du fût, comme dans le systeme Henry, et le magasin contenait 15 cartouches. La rapidité de tir était de 10 cartouches par minute en chargeant coup par coup, de 22 coups en chargeant par le magasin.

Mais l'arme était compliquée, d'un démontage délicat, et mal commode pour le tir couché. M. Fréderic Vetterli chercha donc à la simplifier, et en même temps à la perfectionner, ce qu'il fit en y adaptant le système de fermeture à cylindre de son invention. Il construisit ainsi un premier modèle rendu encore imparfait à la vérité par le grand effort qu'exigeait le jeu de la culasse mobile. Cet inconvénient fut rectifié dans le modéle suivant dont la première ordonnance fut promulguée le 8 janvier 1869. Le fusil Vetterli était trouvé.

Dès lors deux modèles vinrent encore développer celui de 1869. Dans celui de 1871, diverses modifications de détail furent introduites, suppression du cran de sureté de la broche de percussion, suppression du fermoir de magasin et du couvre-culasse, élargissement des anneaux, abaissement de 10,65 mm. à 10,55 du calibre maximum pour les canons neufs, etc., etc. La feuille de hausse fut munie en outre d'une goupille d'arrêt pour la distance de 225 m. Quant aux changements apportés par le modèle 1878, les principaux sont la substitution du sabre-bayonnette à la bayonnette quadrangulaire, et l'adjonction à la feuille de hausse d'une rallonge à coulisse portant à 1600 m. le maximum de graduation.

Le Vetterli fut ainsi poussé jusqu'à ses derniers perfectionnements, et il ne fallait rien moins que la ferme volonté d'aller jusqu'au bout dans la recherche du progrès pour créer une arme supérieure.

Dès 1879, et surtout en 1882, des essais nombreux et persévérants permirent de mettre en pratique une règle déjà connue en théorie, savoir que par la réduction du calibre on peut augmenter les qualités ballistiques des armes portatives. M. le major *Rubin* parvint à créer une cartouche laissant loin derrière elle toutes celles connues à cette époque. En 1883 la question de la cartouche de 8 mm. et même 7 mm. fut posée pratiquement ; des essais furent entrepris[1]. Ces essais se continuèrent jusqu'au moment où

[1] Ces essais furent, comme on sait, le point de départ des études du colonel Lebel pour la construction du fusil de l'armée française, la première armée dotée d'une arme de calibre réduit.

à la suite d'une invention française, la poudre noire fit place à une poudre nouvelle ne produisant pas de fumée. Sur ce point pas plus que sur d'autres, nous ne pouvions rester en arrière, et bientôt nous fûmes en mesure de chercher le fusil auquel pourraient être appliquées les inventions nouvelles concernant la cartouche.

Si la construction d'un fusil rencontre moins de difficultés que celle d'une bonne cartouche, elle en rencontre cependant. Néanmoins, grâce à des études sérieuses, ces difficultés furent vaincues et notre choix put s'arrêter sur une arme qui remplit au mieux les conditions que l'on est en droit d'attendre d'une arme de guerre portative.

Le tir est en honneur en Suisse ; ce jeu national a fait longtemps notre gloire, et nous devons, plus que toute autre nation, tenir compte des besoins et des préférences de nos tireurs civils qui tous, en cas de danger, seraient à un titre quelconque incorporés dans l'armée.

Pour qu'une arme soit populaire, elle doit répondre aux exigences d'une grande précision et être d'un maniement facile. Pour que cette même arme soit propre à la guerre il faut ajouter aux exigences de la précision :

Une trajectoire très tendue ;

Une grande pénétration et un grand effet destructif;

Une grande vitesse de feu;

Un poids réduit;

Une cartouche solide, peu altérable et légère, de manière à pouvoir fournir au soldat un aussi grand approvisionnement que possible.

Rien n'est plus difficile que de faire face à toutes ces exigences réunies. En effet, pour construire une arme, il faut avoir en premier lieu les éléments de la cartouche, et, comme celle-ci doit fournir une trajectoire tendue, la balle devra être pourvue d'une grande vitesse de cheminement. En autres termes, elle devra pouvoir parcourir un long chemin en un temps court. Les vitesses atteintes précédemment ne dépassaient pas 450^{m}, nous sommes arrivés à 625^{m}.

La vitesse du projectile n'est pas le seul facteur de la tension de la trajectoire ; il faut y joindre la propriété de conservation, c'est-à-dire la propriété de vaincre la résistance de l'air.

Les lois physiques démontrent qu'un mobile en mouvement vaincra d'autant mieux la résistance de l'air que sa masse sera grande par rapport à la surface de section. Cela revient à dire

qu'il faut employer un long projectile présentant une petite surface de section, mais dont chacune des unités de cette section pèse un grand poids.

Deux circonstances s'opposent à l'allongement du projectile. Plus la balle est lourde, plus la charge sera forte qui doit lui imprimer une vitesse suffisante. En proportion de la charge, de la vitesse du projectile et de son poids, s'accroît la quantité de mouvement, produit de la force agissant sur le projectile pour le chasser du canon, et sur l'arme pour la pousser contre l'épaule du tireur. La deuxième circonstance qui s'oppose à l'allongement du projectile, est la nécessité d'assurer la stabilité de son grand axe dans la trajectoire, et, à cet effet, de lui imprimer un mouvement de rotation d'autant plus accéléré que le projectile est plus allongé. Il résulte de là que si l'on veut obtenir une grande quantité de mouvement, on est forcé de donner à l'arme un grand poids pour absorber ce mouvement et diminuer l'effet du recul.

En Suisse, on était accoutumé à tirer avec des carabines de stand d'un très fort poids, et dont le projectile léger était pourvu d'une vitesse peu considérable ; les armes acquéraient une fixité qui permettait un tir excessivement précis aux courtes distances. Quant au Vetterli, c'est une arme qui, comparée aux armes de guerre en usage jusqu'à ce jour, leur était de beaucoup supérieure. A l'heure qu'il est encore, il peut tenir son rang.

La quantité de mouvement du Vetterli était de 9.47 kilogr. — Celle du nouveau fusil est approximativement de 9.37 kg.

En divisant ces quantités de mouvement par le poids total de l'arme, nous avons la vitesse de recul par seconde, soit :

Pour le fusil Vetterli, $\frac{9.47}{4600} = 2^{m}\,06.$

Pour le nouveau fusil, $\frac{9.37}{4300} = 2^{m}\,18.$

La forme de la couche et de l'encrossement rend ce petit recul insignifiant, et la précision de l'arme est considérable. Quant à la trajectoire sa tension est remarquable grâce aux proportions favorables du projectile qui part avec une vitesse de 600^{m}. Enfin, la balle ayant été allongée, le poids par unité de section transversale s'est accru.

La balle Vetterli avait une longueur de 25.4^{mm}, ce qui donne, pour un calibre de 10.4^{mm}, environ 2.44 calibres.

La nouvelle balle a une longueur de 28.7^{mm}, ce qui donne pour un calibre de 7.5^{mm}, environ 3.83 calibres.

Le poids par unité de section transversale est de $\frac{4\ p.}{\pi\ D^2}$ soit pour le Vetterli environ 0.237 par $^{mm^2}$ contre 0.31. Le poids de la cartouche entière est de 27.5 gr ; cette cartouche est solide et peu altérable.

Notre poudre brûle lentement tout en développant une grande force ; elle encrasse si peu l'arme que l'on peut tirer indéfiniment sans diminuer la précision. Cette précision est d'ailleurs favorisée encore par la disposition de la détente à point d'arrêt. A partir de ce point d'arrêt, une légère pression de 800 gr. suffit pour faire partir le coup.

Le garde-main placé sur le canon atténue l'effet de l'échauffement et permet un tir prolongé. Enfin, le système de magasin est jusqu'ici seul de son espèce. Aucune arme ne contient autant de cartouches, aucune ne peut être aussi rapidement regarnie. 8 à 10 secondes suffisent pour que le fusil épuisé soit prêt à continuer de nouveau avec 13 cartouches. Veut-on supprimer la répétition et avoir une arme tirant coup par coup ? Une simple pression sur un petit levier agissant sur le magasin suffit.

La vitesse de tir est augmentée du fait du mouvement rectiligne de la culasse. La petite dépense de force que demande ce mouvement permet de prolonger le tir au-delà des limites jusqu'à ce jour admises.

Entrons maintenant dans quelques détails plus circonstanciés[1] et, tout d'abord, donnons la légende de la planche ci-jointe :

A. Le *fusil ;*

B. Le *canon*, avec la *mire* et le *guidon*, la *boîte de culasse* et le magasin ;

C. La *culasse* et le *système de répétition* (inventé par le colonel R. Schmidt) ;

D. La *culasse*, vue d'en haut ;

E. La *culasse*, arme assurée, coupe horizontale ;

F. La *culasse*, arme apprêtée, coupe verticale ;

G. Le *percuteur ;*

H. Le *magasin ;*

[1] Nous les empruntons à la brochure de M. le colonel R. Schmidt, directeur de la fabrique d'armes à Berne : « *Anleitung zur Kenntniss und Behandlung des schweizerischen Repetir gewehres Modell 1889* ». Une traduction française est actuellement sous presse.

I. Le *chargeur ;*

K. La *cartouche.*

1 Le *canon ;* 2 la douille de monture; 3 le porte-guidon ; 4 la vis de porte-guidon ; 5 le guidon.

6 Le pied de *hausse ;* 7 la vis de pied de hausse; 8 la planche de hausse ; 9 le ressort de hausse ; 10 la vis de hausse.

11. La *boite de culasse ;* 12 la goupille de gachette ; 13 l'éjecteur ; 14 la vis d'arrêt de l'éjecteur ; 15 l'arrêt de culasse ; 16 le ressort d'arrêt de culasse ; 17 la goupille d'arrêt de culasse; 18 la gachette; 19 le ressort de gachette ; 20 la détente ; 21 la goupille de détente.

22. Le *cylindre obturateur ;* 23 la tête mobile (de cylindre) ; 24 l'extracteur ; 25 la douille de fermeture ; 26 l'écrou (de cylindre) ; 27 la tige de percussion ; 28 le ressort de percussion ; 29 la broche de percussion (ces quatre derniers numéros composent l'appareil de percussion, soit le *percuteur*) ; 30 le verrou ; 31 la poignée de verrou ; 32 la vis de la poignée de verrou ; 33 l'écrou de la poignée de verrou.

34. La *monture ;* 35 le garde-main ; 36 la virole de garde-main (2 rivets) ; 37 le ressort d'anneau ; 38 l'écrou de ressort d'anneau.

39. L'*écusson ;* 40 la sous-garde ; 41 le levier du magasin ; 42 la vis de levier du magasin ; 43 la vis antérieure du levier du magasin ; 44 la vis du milieu de l'écusson ; 45 la vis de culasse ; 46 la vis postérieure d'écusson ; 47 a) le pied de battant, b) un battant de bretelle, c) une goupille de battant ; 48 et 49 deux vis de battant ; 50 la plaque de couche ; 51 et 52 deux vis de la plaque de couche ; 53 a) l'anneau avec un battant de bretelle ; 53 b) un battant de bretelle ; 53 c) une goupille de battant de bretelle ; 54 l'embouchoir, partie supérieure ; 55 l'embouchoir, partie inférieure ; 56 la tige de faisceau ; 57 le rivet de la tige de faisceau ; 58 la goupille de charnière ; 59 la vis d'embouchoir; 60 la goupille de la vis d'embouchoir.

61 le *magasin ;* 62 le ressort de magasin ; 63 la planche de magasin.

64. Le *poignard* : 65 le fourreau.

Accessoires : 66 le cordeau ; 67 la curette ; 68 le couvre-canon ; 69 le tourne-vis.

Telle est la nomenclature complète de l'arme.

Reprenons avec quelques détails les principales pièces.

(*A suivre.*)

La question du domestique d'officiers de cavalerie.

Cette question a fait l'objet d'une intéressante discussion à la dernière réunion des officiers de cavalerie à Berne ; elle a été introduite par le rapport que nous publions ici, rapport présenté par M. le lieutenant Zuhrleder.

Une troupe, pour être à même de rendre des services, doit avoir à sa tête des officiers qui, non seulement possèdent l'instruction générale et militaire suffisante, mais qui en outre soient armés et équipés de manière à pouvoir faire valoir les qualités morales et physiques dont ils sont doués.

L'armement de l'officier de cavalerie comprend avant tout ses chevaux et tout ce qui s'y rapporte. L'officier mal monté fait aussi bien de rester à la maison. Par contre, les meilleurs chevaux deviennent bientôt impropres au service s'ils ne sont pas convenablement entretenus et ne reçoivent pas après les fatigues de la journée les soins nécessaires.

On peut donc dire hardiment que le meilleur officier pourvu des meilleurs chevaux n'est pas en état de tenir campagne s'il n'a pas un bon domestique. Il doit pouvoir se reposer entièrement sur celui-ci pour tout ce qui concerne les soins matériels aux chevaux et à lui-même, cela afin de pouvoir user de ses facultés et de son activité dans le sens le plus étendu du terme. A défaut d'un bon domestique, l'officier ne sera plus à même, à un moment donné, de rendre, en campagne, les services que l'on est en droit d'attendre de lui.

A l'encontre de ce qui se passe dans les autres armes où les officiers prennent dans la troupe les ordonnances dont ils ont besoin, les officiers de cavalerie sont obligés de se procurer eux-mêmes un domestique. (Règlement d'administration, Art. 313 à 321).

Même en temps de paix, ce système présente de nombreux inconvénients. Malgré l'indemnité de domestique accordée par la Confédération, il est parfois bien difficile de se procurer, surtout en grandes manœuvres, des domestiques valant quelque chose. A la grande majorité de ceux-ci, manquent souvent les qualités essentielles exigées d'eux. Ces inconvénients, déjà très graves en temps de paix, deviendront une calamité en temps de guerre. Non seulement on ne pourrait pas compter sur la plus grande partie de ces domestiques, mais il serait très difficile de s'en procurer puisque dès l'âge de 18 ans jusqu'à 55 ans tout Suisse doit le service actif ou de landsturm. Les domestiques étrangers à la Suisse qui maintenant sont près d'être en majorité chez nous ne seraient pas là ou ne pourraient être employés. En un mot, le système des domestiques civils présente de si nombreux inconvénients en temps de paix qu'il n'est pas admissible en temps de guerre.

Des institutions militaires qui ne sont pas faites en vue de la guerre sont mauvaises et doivent être changées.

Nos camarades de l'artillerie peuvent prendre dans la troupe les domestiques dont ils ont besoin ; ils se trouvent très bien de ce système, auquel nous serons nous-mêmes obligés de recourir en temps de guerre, malgré le faible effectif de nos escadrons qui devrait nous l'interdire. Nous sommes d'avis que ce qui devra se faire en temps de guerre doit se créer en temps de paix, et nous nous demandons s'il ne serait pas utile de donner à chaque officier de cavalerie un domestique militaire. Ce serait possible sans apporter de grandes perturbations dans notre organisation militaire actuelle. Il faut observer, cependant, que ces ordonances ne pourraient pas facilement être pris dans la troupe, d'un effectif déjà trop faible ; d'ailleurs, la position civile de chacun de nos dragons y mettrait obstacle. D'autre part, il est à désirer que ces domestiques soient instruits, armés et équipés comme le soldat, quoique plus légèrement, et qu'ils soient soumis, dès le début, à la même discipline.

Enfin, ces ordonnances devraient être montés, car se serait le seul moyen de ménager le second cheval de l'officier. Monté par le domestique derrière l'escadron, ce cheval est plus fatigué parfois que s'il avait été monté chaque jour par l'officier.

Au premier abord, la mise en pratique de notre proposition paraît difficile. Les escadrons recrutent à peine leur effectif réglementaire, et l'admission de notre manière de voir distrairait encore pour un but spécial des hommes destinés à la troupe.

La difficulté est levée par le système en usage déjà, de tiers pouvant se rendre acquéreurs et rester propriétaires du cheval, système qui permet aux jeunes gens amateurs de chevaux d'entrer dans la cavalerie, alors que leur position civile ne le leur aurait pas permis sans cela. La réforme proposée deviendrait dès lors exécutable sans grand peine. Il suffirait d'étendre aux officiers de cavalerie l'application de l'article 315 du règlement d'administration, en en modifiant la rédaction, et de rapporter l'article 313 lettre *d*.

Les ordonnances seraient donc recrutés comme tous autres dragons et guides, et comme pour ceux-ci, il pourrait être procédé à l'achat des chevaux par l'entremise de tierces personnes. L'officier lui-même, aussi bien qu'un autre, pourrait se présenter en qualité d'acquéreur.

Quant à l'équipement et l'armement ils seraient allégés, mais l'instruction serait la même que celle des autres cavaliers, sauf quelques modifications relatives au service spécial d'ordonnance.

De cette manière, on arriverait à parer à l'inconvénient actuel, tout en augmentant chaque escadron d'hommes instruits militairement qui, en cas de besoin, pourront rendre des services.

Reste la question du coût, mais il ne faut pas oublier qu'une amélioration nécessaire n'est jamais trop chère si la préparation de la troupe en vue de la guerre en est perfectionnée. D'ailleurs, les frais de cette innovation ne seraient vraiment pas élevés.

Il faut à chaque escadron	4 à 5	ordonnances.
à chaque compagnie de guides	2 à 3	»
à chaque état-major de régiment	3 à 4	»

L'effectif total de ces ordonnances s'élèverait à 180 hommes environ. Quelques années seraient nécessaires pour le recrutement ; un recrutement de 18 à 20 hommes par année suffirait, soit le 10 % environ.

Les frais d'équipement, armement, cheval, solde, instruction, etc., etc., seraient exactement les mêmes que pour le cavalier. Du reste, nous ferons observer, en passant, que aussi longtemps que notre cavalerie n'a pas son effectif normal, rien ne s'oppose à ce qu'on l'augmente à l'aide du système proposé.

D'autre part, ce même système supprime l'indemnité de domestique ; cette économie n'est pas une quantité négligeable et réduit d'autant les frais.

Disons, en terminant, que la question que nous soulevons nous paraît concerner un point très faible de notre organisation actuelle ; aussi voudrions-nous voir nos camarades l'étudier, la divulguer et y apporter le concours de leurs idées. Si nous obtenons quelque chose dans le sens indiqué, notre but sera atteint pour le bien et l'avancement de notre arme et de notre armée.

* * *

D'autres officiers présents à la réunion, parmi lesquels M. le colonel Wille, voudraient que l'on recrutât ces domestiques dans le train ; qu'ils soient appelés à un cours spécial pour les former à leur service et qu'ils soient attachés à un officier comme à un corps, pour le service que celui-ci a à faire. M. le colonel Wille voudrait ces domestiques non montés. L'opinion personnelle de M. le major Lecoultre, commandant du Ier régiment de dragons, à l'obligeance duquel nous devons cette communication, est à peu près celle de M. le colonel Wille, mais il désirerait qu'en temps de guerre les domestiques fussent, si possible, montés sur des chevaux de réquisition.

La dirigeabilité naturelle des aérostats.

Au cours de 1889 et 1890, après plusieurs années d'études et d'observations presque quotidiennes, un de nos confrères parisiens, M. Ch. Sibillot, rédacteur en chef de la *France aérienne*, Membre de l'Association française pour l'Avancement des sciences, a été le

promoteur de plusieurs ascensions destinées à prouver que « la dirigeabilité naturelle des aérostats » entre dans le domaine des choses possibles. Il part de ce principe qu'avec les ballons ordinaires en tissus, il est insensé de chercher à marcher contre le vent, tandis que la nature se met elle-même à la disposition de l'homme pour le transporter là où il veut aller.

M. Sibillot se base uniquement sur l'utilisation combinée des vents terriens et des courants atmosphériques supérieurs, suivant la règle du parallélogramme. Il estime que le meilleur moyen d'arriver à une solution passable avec les moyens dont l'aérostation dispose actuellement, c'est d'explorer tout d'abord les courants pour déterminer les jours, heures, altitudes auxquels les dits courants dans telles conditions atmosphériques, passent régulièrement au-dessus de tel ou tel point.

Une fois dressé un tableau complet, l'aéronaute disposerait donc d'une carte sur laquelle il se guiderait comme les marins qui voguent entre le ciel et l'eau à la voile.

En l'air, la voile devient inutile, puisque l'aérostat fait corps avec la masse atmosphérique qui l'emporte sans qu'il ait par lui-même un mouvement horizontal propre à l'instar du morceau de liège qui suit le fil de l'eau.

L'habitude, le tact et le sang-froid remédient ainsi aux moteurs les plus compliqués, chaque aéronaute étant spécialisé sur une ligne aérienne à desservir continuellement par lui.

Notre confrère ajoute qu'une parfaite connaissance de l'orographie et de l'hydrographie de la contrée est indispensable, car les courants atmosphériques subissent certaines déviations provoquées par l'influence des montagnes et des cours d'eau.

Dans ces conditions, les seules lacunes que M. Sibillot signale sont :

1° Le mouvement giratoire de l'aérostat sous la pression atmosphérique et qu'il faudrait pouvoir empêcher pour rendre possible l'usage de la boussole.

2° Les condensations ou dilatations qu'il faudrait pouvoir enrayer à volonté à l'aide d'injections de vapeur, laquelle vapeur serait produite par un foyer sans flamme, au moyen des émanations caloriques d'une solution chimique quelconque ou par tout autre mode analogue.

Si un inventeur trouvait le moyen de combler ces deux lacunes, les voyages au long cours sans déperdition de gaz sensible seraient assurés.

Pour mieux démontrer le bien fondé de ses théories, M. Sibillot, dans sa dernière expérience (11 août 1890) s'engagea d'avance à aller en ballon de Limoges à Clermont-Ferrand, en utilisant un courant supérieur qu'il avait précédemment découvert.

Or, comme à terre la direction générale du vent était S.O.-N.E., c'est-à-dire défavorable à la réussite du projet, on le traitait de téméraire.

M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, venu à Limoges pour l'inauguration de la statue de *Gay Lussac* présidait au départ des trois ballons: Le *maréchal Jourdan* (cubant 750 m. monté par MM. Malfroy et Sibillot) le *Gay-Lussac* (cubant 950 m. monté par MM. Varnanchet et Mouilleau) et la *Ville de Limoges* (cubant 1000 m. monté par MM. Chéreau et de Moineville, lieutenant au 21e chasseurs à cheval, désigné par le général-commandant en chef le XIIe corps d'armée).

Le Jourdan délesté intentionnellement disparut en trois minutes au-dessus des nuages et dévia, à partir de 1100 m. jusqu'à 3000 m. en plein vers l'Est. Il atterrit à 26 kil. à vol d'oiseau du Puy-de-Dôme. Deux heures avaient suffi pour franchir la distance de Limoges au but préalablement fixé. Dix kilos de plus de lest pour enrayer la force descensionnelle et le ballon se serait posé à côté de l'observatoire qui domine la montagne d'Auvergne. Le *Gay-Lussac* assez lourdement lesté resta longtemps visible et tomba vers Aubusson (Creuse). La *Ville de Limoges* encore plus lourde s'abattit à St-Priest-Taurion (Haute Vienne); c'est-à-dire que la marche des trois ballons, partis à une minute d'intervalle, suit à peu de chose près la même direction.

Ainsi les théories de M. Sibillot sur l'utilisation des courants qui d'après lui voguent en sens différents par couches superposées et séparées par des zônes stables, semblent bien être démontrées pratiquement.

Pour rendre la démontration plus frappante, M. Sibillot a émis l'intention de se rendre en ballon de Limoges à Lyon.

Il compte que le trajet *au maximum* durera cinq heures. Il ne redoute que l'influence déviatrice de la vallée de l'Allier qui coupant la route aérienne à sa moitié, produit deux déviations allant l'une vers Langres, l'autre vers la Basse-Vallée du Rhône.

Toutefois, aussitôt que le Puy-de-Dôme, qui en ballon s'aperçoit d'assez loin, aura été signalé par la vigie, notre confrère espère monter assez haut pour continuer sa marche vers la place-frontière avec la coulée principale atmosphérique qui doit venir se briser contre le massif central européen et se diffuser en une infinité de courants secondaires eux-mêmes utilisables

En dehors de la *permanence* de certains courants, à laquelle M. Sibillot est tenté de croire, l'idée émise par notre confrère est digne d'attention. En effet, en mettant les choses au pire, elle indique qu'au moyen du va-et-vient des vents, on peut établir une sorte d'horaire indiquant qu'un aérostat peut être lancé pour une destination préalablement fixée et, en attendant le vent contraire et en l'utilisant, revenir à son point d'attache.

Les Trésors de guerre par les Banques nationales.

M. P. Guyot écrit dans *le Globe :*

A propos du projet de loi relatif au renouvellement du privilège de la Banque de France, on a fait ressortir l'importance que présenterait en cas de guerre l'énorme encaisse métallique que garde continuellement ce grand établissement financier.

Ce serait là, dit-on, une réserve dans laquelle le gouvernement pourrait, au moment de la mobilisation, trouver une partie de l'argent qui lui serait nécessaire. L'encaisse de la Banque constituerait donc un véritable trésor de guerre.

Cette ressource serait d'autant plus précieuse que, dans les moments de crise, « l'argent se cache », les impôts ne rentrent que difficilement, la perturbation économique qui frappe le pays, rend tout emprunt, tout appel au public fort aléatoire.

Ce cas s'est présenté notamment pendant la dernière guerre franco-prussienne. Le gouvernement emprunta alors à la Banque 1 milliard 530 millions. En retour d'un intérêt de 3 % réduit plus tard à 1 % et de certains avantages, tels que : le cours légal (cours forcé) des billets de banque; l'émission de ceux-ci portée à 3 milliards 200 millions et enfin l'autorisation d'émettre des billets de cinq francs.

On sait que les emprunts contractés par la France au dehors, à ce moment, atteignirent les taux excessifs de 4.95 %, 6.06 % et 5.91 %.

L'Allemagne, en vue d'une guerre future, a constitué une double organisation : d'abord un trésor de 150 millions de francs en monnaie d'or prélevé sur les 5 milliards de notre rançon.

Ce trésor, renfermé dans la forteresse de Spandau, est toujours disponible en vue d'une rapide mobilisation.

En outre, le gouvernement allemand a créé en 1875 une banque de l'Empire (réorganisation de la Banque de Prusse) avec possibilité, d'après M. de Bismarck, de disposer, en cas de guerre, d'une partie de son encaisse.

L'Autriche et l'Italie n'ont pas de trésors de guerre spéciaux, mais auraient également recours à leurs banques nationales si cela était nécessaire.

Les grandes puissances considèrent donc en réalité l'encaisse des Banques privilégiées comme une réserve métallique, pouvant remplacer un trésor de guerre.

Ces encaisses présentent de plus l'avantage de n'être pas improductives en temps de paix.

Il est donc intéressant de comparer les encaisses actuelles des Banques nationales des pays voisins (au 31 décembre 1890). Cette comparaison nous donne les chiffres suivants :

	Millions
Banque d'Allemagne, encaisse	947
Banque d'Autriche-Hongrie	547
Banque d'Italie	200
Total de l'encaisse nationale de la *Triple-Alliance*	1.694
Banque d'Angleterre, encaisse	567
Banque de Belgique	101
Total de l'encaisse des cinq Banques étrangères	2.362
Encaisse de la Banque de France	**2.361**

On voit par ce tableau que l'encaisse de la Banque de France dépasse non seulement l'encaisse des Banques nationales de la Triple-Alliance, même en y comprenant le trésor de Spandau, mais qu'en outre, cette encaisse égale celle des Banques nationales des cinq grandes puissances voisines.

Tir cantonal vaudois 1891.

On nous adresse l'appel suivant :

Chers concitoyens, ainsi que vous en aurez été informés, la ville de Morges est chargée de l'organisation du tir contonal vaudois en 1891. Pareil honneur avait été fait à notre cité en 1860. Nos devanciers se sont acquittés de leur devoir avec distinction et à la satisfaction générale ; nous osons espérer qu'il en sera de même cette année. Les Morgiens ont accepté avec enthousiasme la tâche qui leur est confiée. Ils y voient un témoignage de confiance patriotique ; aussi s'occupent-ils activement de l'organisation de la fête et feront-ils tous leurs efforts, comme tous les sacrifices nécessaires, pour qu'elle soit digne de la Suisse et fasse honneur à notre petit pays.

Mais nos seules ressources sont insuffisantes et nous devons faire appel aux sentiments de solidarité de tous nos concitoyens.

Nous comptons sur la générosité habituelle de nos confédérés ; nous comptons tout particulièrement sur celle des citoyens du canton pour orner notre pavillon des prix, qui sera l'emblême du patriotisme vaudois.

C'est donc avec la plus grande confiance que nous vous adressons une liste de souscriptions, vous priant de la faire circuler et de nous a retourner, couverte de nombreuses adhésions.

Veuillez agréer chers concitoyens, nos salutations cordiales.

Au nom du Comité d'organisation : Le président, Louis BORGEAUD, le secrétaire, Louis DEMONT.

NB. A titre de renseignement, nous vous avisons qu'ensuite de

décision du Comité central, les dons *en espèces* ne seront pas convertis *en nature*. En conséquence, si vous désirez offrir un prix de société vous voudrez bien en faire le choix vous-mêmes ou nous indiquer exactement la nature du don auquel vous désirez affecter le montant de votre souscription.

Toutes les listes devront nous être retournées, avec ou sans inscriptions, pour le 15 mai prochain.

On est prié d'adresser les prix à M. Etienne CARRARD, président de la section des prix, à Morges.

CORRESPONDANCE

Mon cher, — En faisant hier une recherche dans mes petites archives personnelles, j'ai rencontré ce papier qui m'a fait remonter à la mémoire un entretien que nous avons eu un soir et qui me paraît digne d'être reproduit dans la *Revue militaire.*

Ç'a été copié, dans le temps, d'un volume du « Magasin pittoresque ». J'aurais voulu connaître le nom de l'homme de bien qui a écrit ce morceau ; mais il ne l'avait mis nulle part, ni en tête, ni en signature, ni dans la table des matières : quelque âme sereine, semble-t-il, ignorant les misères de la vanité.

Bien affectionné. ††

« Avant d'être un tout petit bourgeois d'Amsterdam, simple commis aux écritures chez un armateur, M. Peterhuys avait eu l'honneur de porter la demi-pique dans l'armée hollandaise, en qualité de sergent. Il avait rapporté du régiment l'amour de l'ordre, le culte de la discipline, une âme bien trempée, une piété simple, et l'habitude d'emprunter ses images et ses métaphores au langage des camps.

» A peine rentré dans la vie civile, il épousa une blanchisseuse qui n'était ni belle, ni riche, mais qui était bonne et pieuse comme lui.

» Pour lui, la vie était un combat ; la famille, une escouade ; le père de famille, un capitaine ; la mère, un lieutenant à qui le commandement passait de droit quand le capitaine venait à tomber sur le champ de bataille. Lorsque les différents membres de la famille, dans l'intervalle des repas, vaquaient à leurs occupations, il disait que ses « hommes » étaient dispersés en tirailleurs.

» Quand Mme Peterhuys frappait dans ses mains, au bas du petit escalier aussi luisant qu'un meuble de salon, et criait : « Enfants, à table, le père est rentré, » il disait : « Voilà qu'on sonne le ralliement. »

» Alors les tirailleurs descendaient sans perdre une minute, premièrement parce qu'ils jouissaient tous d'un excellent appétit, ensuite parce que le père n'aimait pas les traînards.

» Lui, il entrait le dernier à la cuisine, où l'on prenait les repas, lorsque chaque tirailleur était déjà à son rang, je veux dire à sa place, tout prêt à subir l'inspection. D'un coup d'œil rapide, le capitaine remarquait le moindre défaut de tenue, c'est à dire qu'il l'aurait remarqué s'il y avait eu lieu. Mais il n'y avait pas lieu, parce que les enfants savaient qu'ils allaient paraître devant leurs parents : c'était déjà une excellente raison. Il y en avait une meilleure encore : le repas commençait toujours par la prière du Bénédicté.

» Après l'inspection de la tenue venait l'inspection des physionomies. Le capitaine y lisait comme dans un livre quelle conduite chacun avait tenue devant l'ennemi.

» L'ennemi, c'était le mal, le mal sous toutes ses formes, et Dieu sait si elles sont nombreuses et variées; Dieu sait si l'ennemi est habile à nous circonvenir, à nous dresser des embuscades, à pénétrer jusque dans la place, et à flatter honteusement nos moindres faiblesses.

» Les pauvres petits tirailleurs, dans la lutte incessante que soutient, de la naissance à la mort, tout homme venant au monde, n'avaient pas toujours le dessus, et alors il fallait les voir se troubler et baisser la tête quand leur regard rencontrait celui du capitaine. Et pourtant le capitaine était la bonté même : c'était peut-être justement pour cela qu'ils rougissaient. Quoi qu'il en soit, le capitaine avait là de vaillantes petites troupes, bien équipées et bien armées.

» Oh ! les belles et bonnes armes, entre les mains du plus humble et du plus petit d'entre nous, que le respect des parents et l'amour de Dieu. L'un mène à l'autre, puisque les parents sont les représentants de Dieu dans la famille, ses délégués, ses lieutenants à la tête de l'escouade.

» M. Peterhuys, qui n'avait point le cerveau métaphysique et qui parlait un hollandais assez incorrect, eût été fort embarrassé d'expliquer comment et pourquoi il en était ainsi. Mais, en revanche, il faisait une chose dont ne s'avisent pas toujours les métaphysiciens et les raisonneurs; il donnait le bon exemple d'un bout de l'année à l'autre, et ses enfants le respectaient, tout simplement parce qu'il était respectable. Car le respect s'inspire et ne se commande pas : les phrases n'y font rien, il faut payer de sa personne.

» C'est lui qui disait le Bénédicté, avec le respect profond d'un vieil officier qui lit à ses hommes un de ces ordres du jour qui émeuvent et transforment les cœurs dans toutes les poitrines. Les simples paroles du Bénédicté, prononcées d'une voix mâle et ferme, et commentées par la vie tout entière de Peterhuys, faisaient naître dans l'âme des enfants la ferme conviction que Dieu est bon de nous avoir donné la vie, et avec la vie les moyens de la conserver et de reprendre à chaque repas de nouvelles forces pour le combat. Ils sentaient que si l'action de manger nous est commune avec les animaux,

l'homme peut la relever et la sanctifier par une pensée élevée, par un acte de reconnaissance envers Dieu.

» Dans beaucoup de maisons, l'heure du repas est la seule qui rassemble tous les membres d'une même famille. Or, Dieu lui-même a dit qu'il serait partout où plusieurs se réuniraient pour l'invoquer. L'idée de Dieu présent purifie les pensées, adoucit les jugements, modère les paroles, resserre les liens de la famille, et, comme aurait pu le dire M. Peterhuys, « fortifie l'esprit de corps ». C'était une table fort gaie que celle des Peterhuys, et cependant le père n'avait que rarement à lever les sourcils pour réprimer un jugement malveillant, une parole légère ou un commencement de querelle.

» Lorsque ce vaillant capitaine tomba un jour pour ne plus se relever, le commandement passa aux mains du lieutenant : c'est ce qui arrive sur tous les champs de bataille. Les soldats, devant l'ennemi, quittent précipitamment la fosse où l'on vient de coucher un chef qu'ils aimaient pour courir aux armes. Ils n'ont pas le temps de le pleurer, mais ils font mieux que de pleurer, ils honorent sa mémoire en faisant sous les ordres d'un autre ce qu'il aurait aimé à leur voir faire. Les gens qui ont à gagner leur pain quotidien font comme les soldats : au sortir du cimetière ils rentrent dans la lutte.

» C'est au bivouac, entre deux actions, que les soldats parlent entre eux de celui qui a disparu; et alors on sent bien que si sa dépouille a été rendue à la terre, son âme se communique à l'âme de chacun d'eux et l'excite à bien faire.

» C'est à l'heure des repas que la famille des Peterhuys pouvait reparler du père qui avait été si vaillant et si doux. A la table de famille, on sent plus vivement l'absence de celui qui a disparu ; sa place était là ; on se rappelle ses moindres gestes et ses moindres paroles. Si la place de l'ancien sergent était vide, son souvenir remplissait et fortifiait tous les cœurs. C'est la mère qui prononçait désormais, avec un redoublement de ferveur, les paroles du Bénédicté. « Enfants, je vais dire le Bénédicté en remplacement de votre père. » A l'ombre des saintes paroles, le souvenir du père paraissait encore plus sacré et plus doux. On en vint peu à peu à parler de lui sans pleurer et le sourire sur les lèvres, car il était parmi ces vivants qui entourent le trône du Père céleste. « Qui m'aime me suive », avait-il dit bien des fois; et d'étape en étape sa petite troupe le suivait, après sa mort comme de son vivant. »

BIBLIOGRAPHIE

Quelques indications pour le combat **par M. le général Ferron. 4e éd., mise à jour avec l'emploi de la poudre sans fumée. 1 brochure in-8° de 54 pages. Paris 1891. L. Baudoin éditeur.**

Ajouter quelques développements à l'*Instruction sommaire pour le combat*, tel est le but de la brochure ; en même temps et surtout, elle répond à la grande question qui se pose avec chaque progrès des armes à feu : offensive ou défensive ? Pour M. le général Ferron la poudre sans fumée, tout en rendant plus difficile le combat offensif ne modifiera pas sensiblement les conditions générales de son exécution. « La méthode sera toujours la même, dit-il, la méthode napoléonienne, c'est-à-dire usure de l'ennemi par les forces de première ligne et solution définitive par des troupes de deuxième ligne. »

Mais si la méthode reste la même, l'allure du combat pourra être modifiée.

Tout d'abord, le service de reconnaissance deviendra plus difficile pour la cavalerie, elle devra donc abandonner le rôle de *reconnaissance rapprochée* à l'infanterie, et pour le jouer, celle-ci lancera à quelques cents mètres en avant et sur les côtés de l'avant-garde, des compagnies destinées à refouler les éclaireurs de l'ennemi et à s'enquérir de sa marche ou de sa position de défense. Arrivée à 2000 mètres environ de cette position, l'infanterie, si elle est en vue, doit déployer la chaîne des tirailleurs. Dans la zône de 1500 à 1200 m., il faut exécuter des feux de salves sur tous les buts étendus et nettement visibles qui se présentent. La zône de 800 à 400 m. est celle du feu violent, ensuite duquel, les *bataillons d'assaut*, entraînant les *bataillons de feu*, doivent se lancer sur la position. A 1000 ou 800 m. environ, la réserve générale suit le mouvement.

La mission de la cavalerie consiste à inquiéter les flancs et les derrières de l'ennemi, tout en s'opposant à ce que la cavalerie ennemie fasse de même. Elle appuye toute manœuve ayant pour but de déborder une aile de la ligne ennemie. Enfin, elle favorise la poursuite, ou protège la retraite en entravant par des charges habiles la poursuite du vainqueur.

L'artillerie doit mettre toutes ses pièces en action. Elle devra user de plus de circonspection que par le passé pour prendre position, devant opérer en arrière des crêtes, et achever le plus souvent le mouvement à bras. Elle ouvrira son feu à des distances plus considérables et changera moins souvent de position. Dans la configuration du combat, elle sera généralement bien placée entre l'aile démonstrative et l'aile attaquante.

Enfin des troupes du génie en quantité suffisante devront être adjointes à l'avant-garde pour les travaux de mise en état de défense, construction d'épaulements pour batteries, etc., etc., la fortification passagère prenant une importance toujours plus grande.

Lettres sur la poudre sans fumée et les méthodes de guerre par le général Clément. 1 brochure in-8° d'une centaine de pages. Paris 1891. L. Baudoin, éditeur.

C'est encore à la grande question du jour que ces *Lettres* parues

dans le *Journal des sciences militaires* sont consacrées. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Les *Mémoires de Talleyrand*, par M. le duc de Broglie.

Ces volumes ont fait couler des flots d'encre, ces temps-ci, dans les journaux; d'autre part dans les salons on en cause beaucoup aussi. La comtesse de Martel (Gyp, en littérature) nièce de M. de Bacourt, à qui les fameux Mémoires avaient été légués, prétend que « ce n'est plus ça ». Elle a dû souvent en copier des pages comme pensum jadis, « quand elle avait trop fait de fautes d'orthographe »; elle est donc bon juge en la matière, semble-t-il. On a accusé l'éditeur d'être un « falsificateur ». M. de Broglie a répondu à M. Aulard en laissant entendre qu'il n'a point eu entre les mains le manuscrit original; M. Aulard, titulaire d'une chaire d'Histoire de la révolution française à la Sorbonne, prétend dès lors avoir le droit d'affirmer, jusqu'à preuve du contraire, que les Mémoires attribués à Talleyrand ne sont pas authentiques. Les historiens sont, en général, de son avis. Voilà qui va réduire singulièrement le tirage des éditions des *Mémoires de Talleyrand*.

(*L'Estafette.*)

Almanach Helvétique illustré pour 1891, publié par la *Croix fédérale*, organe des colonies suisses, à Paris. Un joli volume grd in-8° de 264 pages.

Voilà une publication qui fait honneur à ses auteurs. Reproduisons l'en-tête :

« Aux abonnés de la *Croix fédérale* qui, en répondant en grand nombre à notre appel, ont si puissamment appuyé notre œuvre patriotique, nous dédions notre *Almanach helvétique pour 1891*, le premier que nous publions.

Le but de cet almanach est de faire aimer toujours davantage la Suisse à ceux qui, pour une raison quelconque, ont dû la quitter. Quant à ceux de nos confédérés qui sont nés à l'étranger, ils pourront, en lisant l'almanach, connaître en partie notre organisation fédérale, et se convaincre que le Suisse a le droit d'être fier d'appartenir à une patrie qui, bien que petite, a su se faire dans le monde une place respectée. *La Rédaction.*

Si maintenant nous feuilletons le volume, nous y trouvons une foule de renseignements, de détails inédits, de souvenirs historiques ou autres. C'est tout d'abord, le calendrier historique suisse très complet, chaque jour rappelant deux ou trois faits de notre histoire. Puis vient l'hymme national, musique et texte, ce dernier en allemand, suisse-allemand, français, patois-romand, italien, romanche et ladin. Nous trouvons de même le célèbre chant de Gottfried Keller « *An mein Heimatland* » avec la traduction française; enfin les divers *ranz des vaches*, de la Suisse romande, de l'Entlibuch, de l'Oberland, etc., etc.

Dans un autre ordre d'idée, l'almanach nous donne divers renseignements statistiques sur la population de la Suisse, le commerce franco-suisse, les sociétés suisses à l'étranger. Puis ce sont les biographies avec portraits de nos Conseillers fédéraux, un résumé de notre histoire nationale, divers détails concernant notre droit public fédéral et cantonal, l'organisation militaire, le nouvel armement; viennent aussi les textes de la Constitution fédérale et du traité d'établissement avec la France, ce dernier précédé de renseignements historiques....., bref, nous n'en finirions pas s'il nous fallait tout citer. Disons cependant qu'outre les portraits des Conseillers fédéraux l'almanach nous donne encore, en tête d'un chapitre consacré à la légation de Suisse à Paris, celui de M. Lardy, chef de cette légation, puis une reproduction du monument Pestalozzi par Lanz, et de charmantes illustrations de la vallée de Gruyère et de Montbary, avec texte.

Nous pouvons sans restriction féliciter la *Croix féderale*. Elle a fait œuvre utile et agréable. Rien ne manque pour faire de l'almanach helvétique une publication d'inspiration heureuse.

***Les Milices suisses de 1800 à 1850*, grand album illustré, par A. von Escher ancien capitaine d'infanterie.**

La première livraison de 4 planches vient de paraître.

La 1re planche consacrée aux milices argoviennes représente un groupe, officier, sous-officier et soldats, du corps des cavaliers volontaires, d'après l'ordonnance du 15 décembre 1803: Uniforme blanc avec plastron et parements bleus, képi forme chapeau de soie évasé dans le haut, surmonté d'un vaste plumet blanc et orné d'aiguillettes bleues (or pour les officiers), bottes à la hongroise, gants mousquetaires gris.

La 2e planche nous donne l'uniforme des milices zurichoises d'après l'ordonnance du 13 mars 1804: uniforme bleu clair à parements bleus foncés. Un superbe tambour-major communique un ordre à un de ses tambours. Au centre, un colonel fédéral, tunique verte à revers amaranthe, culotte blanche, chapeau gancé à plumier blanc, cause avec un aide-major.

Les milices bernoises, légion urbaine, ordonnance du 17 février 1804, composent la 3e planche.

Enfin la 4e planche nous montre, en tirailleurs, les chasseurs-carabiniers vaudois, à l'ordonnance du 11 février 1820: uniforme bleu foncé à parements bleu clair, épaulettes vertes, et vaste schako que domine un gigantesque pompon vert.

Cette première livraison répond bien à ce que nous écrivions dans notre numéro de janvier. Nous ne pouvons qu'engager derechef nos lecteurs à souscrire à cet album qui formera une collection pleine d'attrait. Pour les personnes qui trouveraient trop élevé le prix minime cependant de fr. 50, l'auteur nous avise qu'il accepterait une

souscription à 6 livraisons pour le prix de fr. 25. Les six livraisons formeraient un joli album de 24 planches.

Illustrazione militare Italiana. Milan. Cav. Quinto Cenni, directeur. Nos 120-122.

La première bataille de Palestro, 30 mai 1859. — L'éperon à travers les âges. — Le thaler d'Eritrée. — Portrait et buste du major Bellazo, du prince Napoléon, commandant du 5e corps d'armée en 1859. — Alpinistes français avec raquettes canadiennes. — La nouvelle carabine anglaise, à magasin. — La torpille Graydon. — La république de St-Marin, vue générale; cérémonie électorale; armée. — Le prince Régent bavarois Luitpold. — Le cuirassé *L'Aretusa* en construction, etc.

Album Franco-Suisse (illustré).

« *Internés Français 1871.* — Sous le titre *Vingt ans après*, M Cornaz-Vulliet, publiciste et journaliste, à Berne, publiera prochainement une *causerie dédiée à tous ceux qui se souviennent.* Cet ouvrage comprendra entre autres la liste des noms des soldats français de l'armée de Bourbaki qui reposent dans les cimetières suisses. Il est à prévoir que cette publication aura un certain retentissement en France, parce qu'elle permettra aux parents, aux relations et aux amis des décédés de connaitre exactement le lieu où reposent leurs concitoyens.

« Les personnes qui souscriront à ce livre recevront un exemplaire de l'opuscule de Mme E. Cornaz-Vulliet, intitulé : *La tombe d'un clairon français à Goldswyl, près d'Interlaken.* Le bénéfice réalisé sur cette brochure est destiné à faire élever un monument sur la tombe de ce soldat.

« L'introduction à l'ouvrage de M. Cornaz est, nous a-t-on dit, conçue en termes très patriotiques, et l'auteur a pour principal désir de favoriser toujours davantage les rapports amicaux entre les deux républiques sœurs. Cette publication illustrée recevra certainement, en Suisse, un accueil d'autant meilleur qu'il sera publié une édition allemande du travail de M. Cornaz.

« Ajoutons encore que ce souvenir des internés de l'armée de l'Est est dédié à de grandes personnalités politiques de Suisse et de France; enfin le Président de la colonie française de Fribourg, M. Ch. Hierholtz, a adressé à l'auteur de *Vingt ans après* une lettre ouverte, conçue en termes des plus sympathiques » (*Bund* du 30 mars 1891).

Nous complétons cette notice bibliographique du *Bund* en ajoutant que M. Ch. Cornaz-Vulliet dirige à Berne l'*Office de la Presse suisse, Agence internationale et helvétique,* fondée en 1883. Ce bureau pour correspondances et traductions, derniers courriers, nouvelles télégraphiques, informations téléphoniques, etc., adresse son

prospectus à toutes les personnes qui en feront la demande. Adresse télégraphique et téléphonique : *Presse, Berne.*

OUVRAGES REÇUS

Mémoire sur un nouveau système de bouches à feu démontables, par Pierre S. Lycoudis, chef de bataillon du génie hellénique. Un vol. in 4° de 48 pages. Six planches et gravures dans le texte. Athènes, 1891. Imprimerie Anestis Constantinidès.

De la rhétorique, genre épique, genre dramatique, genre oratoire, par Léon Chorné, lieutenant au régiment des carabiniers, professeur de littérature au cours central de préparation à l'école militaire. 1 vol. in-8 de 146 pages Namur 1891. Ad. Wesinæl-Charlier, éditeur.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a confirmé dans leurs fonctions les instructeurs de Ire et IIe classes. A cette occasion, il a procédé aux nominations nouvelles ci-après :

INFANTERIE

Instructeur d'arrondissement de division : M. Gottlieb Wassmer, d'Aarau, lieutenant-colonel dans l'état-major général, actuellement instructeur d'infanterie de Ire classe, avec promotion au grade de colonel d'infanterie. Il est désigné comme instructeur-chef du VIIIe arrondissement.

Insructeurs de Ire classe: les instructeurs actuels de IIe classe dont les noms suivent, savoir MM. Alfred Audéoud, à Genève, Victor Rey, à Aarau, majors.

(Ce n'est qu'après l'expiration de l'école centrale n° II de cette année que l'on pourra procéder à d'autres nominations éventuelles d'instructeurs de Ire classe.)

Instructeurs de IIe classe : MM. Gottfried Immenhauser, de Stein-sur-Rhin, capitaine; Hermann Reiser, de Fischenthal; Richard Schäppi, de Winterthur; Jacques Gut, de Zurich; Frédéric Ganzoni, de Malans; Jean Monnier, de Genève; Maurice de Preux, de Veyraz; Eugène Traine, d'Oberhofen; Gottfried Kind, de Coire; Georges de Cocatrix, de St-Maurice, tous premiers-lieutenants.

CAVALERIE

Instructeurs de Ire classe : MM. Traugott Markwalder, de Rieden, lieutenant-colonel dans l'état-major général; Hermann Pietzker, de Lucerne, major, tous deux actuellement instructeurs de IIe classe.

GÉNIE

Aide instructeur: M. Jaques Wächter, de Windisch.

TROUPES SANITAIRES

Instructeur de Ire classe: M. Fritz Dasen, de Berne, premier-lieutenant.

Instructeur de IIe classe : M. Joseph Duss, de Hasle (Lucerne), actuellement aide-instructeur.

Aides-instructeurs : MM. Rodolphe Fanz, de Winterthur; Giuseppe Bronz, de Bosco.

Le conseil fédéral a promu au grade de colonel les lieutenants-colonels Imfeld, von Elgger et Epp.

Le Conseil fédéral a accordé, sur sa demande, la démission des fonctions d'instructeur d'infanterie de IIe classe, qu'il revêt actuellement, au major Schulthess, qui vient d'être nommé chef de division à l'état-major général.

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions et nominations ci-après dans la justice militaire. Il a promu :

Majors : les capitaines Fehr, Alfred, de Frauenfeld; Bielmann, Ed., de Fribourg.

Capitaines : les premiers-lieutenants Glardon, Jules, à Lausanne; Dettling, Martin, à Schwyz; Bucher, Auguste, à Hochdorf; Türler, Henri, à Berne; Kirchhoff, Walter, à Thoune, ainsi que MM. Klingler, Jean-Col., à Lichtensteig, actuellement capitaine d'infanterie; Amsler, Jaques, à Zurich; Gloor, A., à Reinach, actuellement premier-lieutenant d'artillerie; Lehmann, Henri, à la Chaux-de-Fonds; Ammann, Albert, à Schaffhouse; Egger, Charles, à Fribourg; Giovanoli, André, à Vicosoprano, actuellement premiers-lieutenants d'infanterie; Banz, Victor, à Lucerne, actuellement lieutenant d'artillerie; Calame, Albert, à la Chaux-de-Fonds, actuellement lieutenant d'infanterie.

Premiers-lieutenants : MM. Hanhart, Ernest, à Zurich; Moos, J., à Zoug; Jost, Dominique, à Lucerne, actuellement premiers-lieutenants d'infanterie; Zoller, Otto, à Hérisau ; Nicola, Guido, à Coire, actuellement lieutenants d'infanterie.

Le Conseil fédéral a nommé :

Colonel d'état-major, M. le lieutenant-colonel G. Favey, à Lausanne, désigné en qualité de commandant de l'étape centrale pour le cas de mobilisation, avec M. le major Brunner comme chef d'état-major.

M. le colonel d'état-major Walther, à Berne, est mis à disposition.

Lieutenants-colonels d'infanterie : MM. les majors Gustave Bourgeois, à Orbe, qui passe du bat. 8 au commandement du 4e régim. de landwehr ; Jaques Brunner, à Ennenda (Glaris) (bat. 85), passe au 29e régiment d'élite; Edouard Usteri, à Zurich (bat. 68), au 24e régiment; Ed. Thormann, à Berne (bat. 40), au 13e régiment; H. Courvoisier, à la Chaux-de-Fonds (bat. 20), au 7e rég.; E. Zurcher, à Hottingen (bat. 69), au 23e rég.; Eugène Ruffy, à Lausanne (bat. 7), au 3e régiment, en remplacement de M. Thélin, promu colonel-brigadier; Paul Usteri, à Zurich (bat. 78), au 2e rég. landwehr ; Emile Rodé, à Berne; Ph. Rusconi, à Bellinzona ; Pierre Stauble, à Berne.

M. le lieutenant-colonel Albert Sarasin, chef d'état-major de la Ire division, prend le commandement du 2e régiment d'infanterie, en

remplacement de M. Jordan-Martin, promu colonel de landwehr; M. Fr. Corradini, lieutenant-colonel d'état major, à Zurich, prend le commandement du 31e régiment d'infanterie.

Majors : MM. les capitaines Jude Coston, à Hottingen; Emile Volmar, à Bâle. — M. le major d'état-major Ed. Wildbolz prend le commandement du 6e régiment de cavalerie.

Capitaine : M. le premier-lieutenant d'artillerie Arnold Grenier, à St-Gall.

Premier-lieutenant : M. le lieutenant d'artillerie Ferdinand Salis, à Coire.

Lieutenants : MM. les adjudants sous-officiers secrétaires d'état-major D. Burckhardt, à Bâle; Etienne de Blonay, à Vevey; Charles Pilicier, à Yverdon; Henri Schrantz, à Lausanne; Emile Schicker, à Horgen; Eugène Rayle, à Neuchâtel; Henri Anderegg, à Wangen.

La répartition des officiers de l'état-major dans les deux premières divisions est la suivante :

Ire division (Ceresole) : chef d'état-major, major Blanc; Ire brigade (Favre), major Borel; IIe brigade (Thélin), major Zwicky.

IIe division (David) : chef d'état-major, major de Pury; IIIe brigade (Techtermann), major Audéoud; IVe brigade (Secrétan), capitaine Courvoisier.

M. le 1er lieutenant Ed. de Meuron, à Lausanne, a été commandé en qualité d'adjudant de la IIe brigade d'infanterie.

Les feuilles bernoises annoncent que le Conseil fédéral a constitué, il y a quelques temps déjà, le bureau fédéral d'état-major de la manière suivante : chef du bureau d'état-major, colonel Arnold Keller (Aarau); chef de la chancellerie, major Jules Piaget (Les Bayards, Berne); chef de la section des renseignements, major Théodore Schæck (Genève); chef de la section d'état-major, major Théodore Schulthess (Winterthour) ; chef de la section tactique, capitaine Steinbuch; chef de la section des chemins de fer, major Robert Brunner (Berne). La direction de la section technique était confiée au lieutenant-colonel Weber, qui a été attaché depuis lors au chef du département militaire fédéral; cette place est donc à repourvoir.

M. le lieutenant-colonel Weber sera chargé de collaborer avec M. le colonel Frey aux divers projets en élaboration au Département.

Afin de forcer chaque homme à entrer au service avec deux paires de chaussures en bon état, le chef de l'arme de l'infanterie prescrit qu'à l'avenir les soldats devront porter l'une des paires le matin et l'autre l'après-midi.

Il eût été infiniment plus simple et plus équitable, semble-t-il, dit la *Feuille d'Avis de Lausanne*, que la Confédération fournît elle-même la chaussure.

Vaud. Le 17 mars ont eu lieu à Préverenges, les funérailles de l'ancien colonel d'artillerie et conseiller d'Etat L.-H. *Delarageaz*. Elles ont eu la participation d'une nombreuse foule, y compris une délégation officielle du gouvernement vaudois composée de MM. Décoppet, président, Viquerat, vice-président, et Debonneville, membre

du Conseil d'Etat. Un grand nombre d'officiers supérieurs, de députés aux Chambres fédérales et au Grand Conseil, ont aussi tenu à accompagner à sa dernière demeure l'éminent patriote qui a joué un si grand rôle dans l'histoire du canton de Vaud et de la Suisse, pendant une quarantaine d'année. Nous reviendrons plus en détail sur sa carrière militaire.

Berne. Le 7 avril ont eu lieu à Berne les funérailles militaires de M. Jean Lecomte (le fils du colonel Lecomte), mort pendant son école d'appointé du génie, après deux semaines de souffrances.

La cérémonie était imposante.

Dans le cortège venaient d'abord une musique militaire et des tambours jouant et battant tour à tour une marche funèbre, puis le cercueil, chargé de fleurs et porté par les camarades du défunt, pris dans la Ire division, dont il faisait partie, et dans la IIe, dont M. le colonel Lecomte était le commandant. Suivaient la famille dans trois voitures, puis les membres de la société de *Belles-Lettres*, — camarades de Jean Lecomte, — avec écharpes et drapeaux entourés de crêpe; après quelques délégations et des amis, venait un détachement de 3 ou 400 hommes.

Sur le cimetière, la troupe a présenté les armes durant toute la cérémonie, puis trois salves ont été tirées par un peloton sur la tombe ouverte; après quoi M. Morel, président de la société de *Belles-Lettres* a adressé au nom de ses amis un dernier et émouvant adieu à celui qui les précédait dans la tombe.

Voici ce dicours *in extenso*:

Messieurs, pour de vieux camarades d'études, il est bien dur et singulièrement douloureux d'accompagner à sa dernière demeure un ami qui fut presque un frère. Aujourd'hui, nous avons ce suprême devoir à accomplir, et l'âme navrée, nous venons dire à notre vieux camarade un dernier adieu. Maintenant, nous nous rappelons les vers du poète qui pleurait en disant :

J'avais un camarade,
Le meilleur ici-bas...

Jean Lecomte, Messieurs, a été pour nous ce camarade. Et avant que sa tombe soit fermée, nous avons tenu à rendre à sa mémoire un hommage public et fraternel. Pendant les quatre années qu'il a porté avec nous la casquette verte, Jean Lecomte a été un membre dévoué de *Belles-Lettres* et un ami sincère. Tous ceux qui l'ont connu se sont attachés à lui et lui ont tendu la main. Aujourd'hui, cette main est froide; ce cœur est glacé. Lui, il est heureux, en dehors et au-dessus des souffrances d'ici-bas. Nous qui restons, nous pleurons, et navrés, nous serrons les rangs, mais,

Au fond de notre cœur, la place reste vide.

Nous autres, bellettriens, nous vivons surtout par le cœur, et dans un jour tel que celui-ci, notre cœur saigne : sa plaie est profonde. Il y a bientôt six ans, nous avions à conduire à sa dernière demeure un de ces jeunes, — comme nous les appelons, — c'était Ernest Bussy; aujourd'hui, c'est un jeune aussi que nous déposons dans la tombe. Ce jeune fut un vaillant. De même que le nom d'Ernest Bussy demeure gravé en chacun de nous, de même le nom de Jean Lecomte vivra dans notre mémoire et surtout dans notre cœur. A lui qui est tombé si jeune après avoir si vaillamment aimé sa société, nous tenons à lui dire du fond du cœur et en serrant les rangs autour du drapeau que lui même aimait à porter : merci, nous tenons et nous tiendrons ferme.

Et maintenant, adieu, mon vieil ami, au nom de cette société de Belles-Lettres que tu as aimée comme une seconde famille. Adieu, au nom de ces amis auxquels tu avais donné ton cœur — précieux dépôt — ils le gardent.

Adieu, au nom des anciens Bellettriens, nos chers honoraires, ici représentés, que tu as aimés et qui t'ont chéri. Adieu aussi, au nom de cet absent, de ce frère, qui a été et est encore des nôtres, et dont l'affection était pour toi, comme pour nous, bien précieuse. Au nom de tous, au nom de Belles-Lettres, adieu, au revoir; dors en paix, et que la terre où tu reposes te soit légère.

Parmi les autorités civiles et militaires présentes à cet enterrement, nous avons pu remarquer, en passant, M. le conseiller fédéral Ruchonnet, MM. Ruffy, Jordan-Martin et Donat Golaz, du Conseil d'Etat vaudois; MM. les colonels Lochmann, chef d'arme du génie, Blaser, Walther et un grand nombre d'officiers supérieurs, camarades ou amis de M. le colonel Lecomte[1].

Uri. — M. le colonel-brigadier Joseph Arnold, à Altorf, est mort le 10 avril, après une longue maladie. Il était âgé de 66 ans

Officier énergique et très apprécié, il comptait parmi les doyens de l'armée suisse. Depuis le 15 avril 1868, date de son brevet de colonel, il commandait la XV[e] brigade d'infanterie.

France. — La *République française* a résumé, il y a quelques semaines, de la façon suivante ce que M. de Freycinet, le ministre de la guerre, a fait pour les affaires militaires de la France :

M. de Freycinet vient d'entrer dans sa soixante-troisième année, avec une autorité toujours plus considérable, une activité toujours infatigable. Il a été réélu au Sénat, comme l'organisateur le plus habile de la puissance militaire de la France.

Voilà tout à l'heure trois ans que M. de Freycinet a été appelé au ministère de la guerre : on peut affirmer que depuis cette époque, sans bruit, sans fracas, il a consacré à la Défense nationale ses jours et ses nuits; il n'a respiré que pour son devoir. D'autres avaient mis en pratique avant lui des procédés tout différents. Ils traitaient le travail de l'organisation militaire de la France comme une parade de bateleurs, à coups de grosse caisse et de cymbales. On publiait à tous les vents de la renommée les prétendus prodiges que l'on accomplissait tous les jours. Mais que la distance était grande entre les paroles et les réalités! Le souvenir en est encore si triste et si humiliant qu'on ose à peine s'y arrêter, pour y puiser des leçons!

M. de Freycinet, à peine ministre de la guerre, s'entoure de conseils techniques, qui présentent toutes les garanties de compétence. Il reconstitue le conseil supérieur de la guerre, auquel sont soumises toutes les questions capitales intéressant l'organisation de l'armée et de la défense. Il constitue en même temps des conseils spéciaux qui sont pour chaque arme, pour chaque service, ce que le conseil supérieur est pour l'armée tout entière.

[1] Un journal s'est étonné qu'au retour du cimetière la fanfare eut entonné une marche d'un caractère plutôt gai. Cette manière de faire est conforme au règlement de service, et l'on doit ajouter que cette prescription est bonne. Les soldats dont la mission est de savoir mourir, après avoir rendu les derniers honneurs à un camarade, ne doivent pas rester longtemps sous une impression de tristesse dont l'effet serait vite démoralisant. Aussitôt le devoir funèbre accompli, le service reprend son cours habituel, et chacun doit pouvoir se dire, sinon joyeusement du moins sans appréhension : Maintenant, c'est peut-être mon tour!

La santé, le bien-être du soldat sont au premier rang de ses préoccupations. Le service des hôpitaux, l'hygiène des casernes reçoivent des améliorations considérables. Rappelons-nous l'unification des soldes pour les officiers, avec la solde progressive pour les capitaines, les facilités et garanties qui leur ont été accordées pour la remonte.

Les sous-officiers ont aussi une large part dans les réformes accomplies. Facilités de se rengager pour deux, trois, quatre et cinq ans ; facilités pour se faire commissionner, à partir de dix ans de service ; avantages divers qui leur sont faits, entre autres : cession par les magasins de l'Etat du drap nécessaire pour la confection de ceux qui s'habillent à leurs frais ; permission pour loger en ville ; octroi, pour les sous-officiers mariés, de toucher, sous forme d'indemnité représentative en argent, les prestations jusqu'ici touchées en nature. Toutes ces mesures ne sont-elles pas autant d'améliorations apportées à des existences dignes d'intérêt ?

La troupe a été, de même, le sujet de la persévérante sollicitude du ministre et du Parlement. Il ne faut jamais les séparer l'un de l'autre. C'est leur accord qui a rendu tant d'améliorations possibles. L'augmentation de la solde des troupes d'infanterie et de cavalerie a amélioré sensiblement l'ordinaire du soldat. Un décret, en date du 1er décembre 1888, a réglé la concession des permissions et des congés. Décentralisant tout ce qui est relatif à cette question, ce décret a étendu, dans des proportions les plus larges, les attributions des chefs de corps. Signalons également les instructions fort sages prises en vue de proscrire le surmenage des troupes.

Mais nous pourrions insister peut-être davantage encore sur l'organisation de la défense, sur les efforts du ministre pour résoudre les problèmes relatifs à la sécurité des frontières sur la Meuse et dans les Alpes. Tantôt on améliore les fortifications existantes, afin de les mettre à la hauteur des nouvelles exigences de la guerre ; un autre jour, on enveloppe d'un réseau ferré nos places et l'on relie entre eux, par le même moyen, nos ouvrages détachés.

Par la création de commissions permanentes de réseau, par l'organisation de sections de chemins de fer de campagne, le service militaire se trouve constitué, en temps de paix, en vue des besoins du temps de guerre.

Dans cette tâche immense, toute technique, toute scientifique, de l'organisation de la défense, les détails ou, pour mieux dire, les services accessoires, ne sont pas négligés. C'est ainsi que le service des aérostats, approprié aux besoins de l'armée, soit qu'il s'agisse d'explorer, soit qu'il s'agisse de se garder, reçoit une organisation aussi complète qu'on pouvait le désirer.

Partout également les pigeonniers militaires établis sur des bases plus pratiques, viennent pourvoir nos armées, nos places fortes et jusqu'à nos vaisseaux de messagers ailés défiant, dans leur vol élevé, les balles de l'ennemi. A côté d'eux, la télégraphie militaire recevait une organisation nouvelle.

En toute hypothèse de guerre, il faut à l'avance être approvisionné. M. de Freycinet l'a bien compris, quand, après avoir songé à établir une constitution plus rationnelle des approvisionnements en vivres, il a appelé les autorités civiles locales à l'examen des questions qui touchent à l'alimentation des places fortes. Un comité permanent des subsistances a été créé ; les divers ministères, la préfecture de la

Seine, le conseil municipal, la chambre de commerce de Paris y sont représentés.

N'oublions pas le décret du 18 février 1889, pris à la suite d'un vote de la Chambre, qui a inauguré un nouveau système de fournitures de fourrages. Ce système, tout en consacrant l'autonomie des corps de troupes, assure de réels avantages à la production locale et appelle les agriculteurs à participer directement à la fourniture des troupes.

Qu'on passe de même en revue les lois qui ont augmenté les effectifs et le matériel de guerre.

Une première loi, celle du 24 décembre 1888, a porté de quatre à six le nombre des compagnies des bataillons de chasseurs à pied, augmentant ainsi d'un tiers l'effectif de ces formations d'élite. Une deuxième, promulguée quatre jours après, a créé douze batteries de montagne destinées à la défense des Alpes, batteries qui étaient précédemment prélevées sur l'artillerie des 14e et 15e corps, en état maintenant de pouvoir mobiliser le même nombre de batteries que les autres corps. La même loi a encore créé quatre batteries, affectées celles-ci à la défense de l'Algérie et de la Tunisie. Une troisième loi, en date du 27 février 1889, a porté de trois à cinq les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, permettant, de cette façon, d'y incorporer les éléments qu'il eût été dangereux de fondre, comme tout le reste du contingent, dans les régiments de la métropole. Une quatrième loi a augmenté notre artillerie de campagne. Qu'il nous suffise de dire que cette loi a créé dix-neuf batteries destinées à porter de onze à douze le nombre des batteries des régiments d'artillerie de corps. De plus, la même loi a créé un troisième lieutenant par batterie, un chef d'escadron par régiment et dix-neuf lieutenants-colonels. Toutes ces augmentations de cadres étaient nécessaires pour faire face aux besoins de la mobilisation. Notre artillerie de campagne peut désormais défier toute comparaison.

Tout cela s'est fait, nous l'avons déjà dit, par l'accord du ministre et du Parlement ; mais qui ne rendrait justice à la large part d'initiative, de travail, de dévouement qui appartient à M. de Freycinet et à ses collaborateurs ?

Enfin, au-dessus de tout et pour couronner cette œuvre, rappelons la loi sur le service de trois ans.

L'armée territoriale a-t-elle été oubliée ? Oh ! que non ! L'instruction des hommes de l'armée territoriale, toutes les conditions relatives à leur habillement, à leur équipement, à leur couchage ont été l'objet d'une série d'améliorations remarquables. Désormais, pour obtenir les grades, il suffit de savoir et d'être instruit : on ne vous demande pas comment vous avez appris. M. de Freycinet a écarté toutes les barrières qui avaient jusque-là arrêté les candidats.

Voilà, à grands traits, l'œuvre d'une année, l'année 1889.

L'année 1890 n'a pas été moins riche en résultats. M. de Freycinet a préparé et soutenu devant les Chambres son budget de 1891 avec une énergie digne de tout éloge. Il s'est attaché surtout à utiliser et à distribuer de la meilleure façon les forces vives de notre armée, en réalisant sur tous les services le plus d'économies possible.

C'est ainsi qu'un budget inférieur de plus de 40 millions au précédent permettra d'augmenter de 10,000 hommes l'effectif sous les armes, qui se trouve porté à 517,000 hommes. La cavalerie va recevoir

son complément de chevaux de cinq ans. Ce n'est pas moins de sept mille chevaux qu'on va lui procurer pour remplacer des animaux trop jeunes.

Mais une mesure d'une portée beaucoup plus étendue que toutes les autres a marqué cette année 1890. Un chef d'état-major général a été institué, à l'abri des fluctuations de la politique. Puis, on a eu les décrets organisant l'inspection générale des corps d'armée, au point de vue de la préparation à la guerre ; les mesures relatives au ravitaillement de la population civile des places fortes, à l'organisation de la garde des voies de communication ; enfin, l'unification des soldes et des pensions et l'amélioration matérielle et morale des officiers et des hommes de troupe ont poursuivi la marche régulière de leurs progrès...

— Le *Petit Journal illustré* vient de donner un charmant dessin colorié de chasseurs alpins, qu'il accompagne des indications ci-après :

« L'histoire des douze bataillons de chasseurs à pied affectés à la défense des Alpes est celle de l'arme, c'est-à-dire que nos Alpins attendent, l'alpenstock à la main, l'occasion de se créer une légende héroïque propre en se montrant dignes de leurs aînés de Sidi-Brahim.

« Quand le maréchal Soult présenta au roi Louis-Philippe, en 1833, le 1er bataillon qui venait d'être formé : « Ce n'est pas un, dit-il, mais trente bataillons comme celui-là, que je voudrais voir dans l'armée française. »

» Le vœu du maréchal est accompli. Aujourd'hui, l'armée française compte trente beaux bataillons, dont douze sont affectés à la défense des Alpes et dix à celle des Vosges.

» Voici la répartition des alpins :

» 6e et 7e bataillons à Nice, 23e à Grasse, 24e à Villefranche, 27e à Menton, 11e à Annecy, 22e à Albertville, 13e à Chambéry, 14e à Embrun, 12e, 28e et 30e à Grenoble.

« Notre image de la première page nous dispense de toute description de leur pittoresque costume : béret, hautes guêtres, manteau, alpenstock, etc. Disons simplement, en terminant, que chaque bataillon est affecté avec une batterie de montagne à la garde d'un secteur. Les plus petits coins, les moindres sentiers de ce secteur sont très familiers à tous nos petits chasseurs alpins, et les populations de la vallée du Rhône peuvent dormir tranquilles sous l'œil vigilant de ces braves gens qui conservent toujours la tradition et l'ancien esprit de corps. »

Autriche-Hongrie. — Le programme des grandes manœuvres de cette année vient de paraître. Les corps désignés pour opérer l'un contre l'autre sont le 2e (Vienne-Basse-Autriche et Moravie méridionale) et le 8e (Prague-Sud de la Bohême). Les opérations auront lieu daus les environs de Wacdhofer, sur la Thaya.

La cavalerie, qui doit précéder les corps d'armée sur le terrain et y exécuter d'abord des exercices d'exploration, y arrivera le 1er septembre ; les autres troupes y seront réunies le lendemain. L'empereur d'Allemagne assistera à ces manœuvres pendant lesquelles les compagnies seront complétées à l'effectif de 130 hommes.

Les troupes du landwehr prendront part à ces manœuvres ainsi qu'aux marches de concentration qui les précéderont. Les régiments d'infanterie nos 45, 56 et 85 resteront à Vienne pour assurer le service de garde. Les manœuvres de corps se termineront le 7 septembre.

Dans le 2e corps, auront lieu, du 25 au 29 août, sous la direction du feldmaréchal-lieutenant Gradl, les exercices de brigade et de division de cavalerie.

Le 3e corps aura des manœuvres de concentration des 6e et 28e divisions d'infanterie, puis, avec participation des troupes de landwehr, une manœuvre finale de 2 jours aux environs de Cilli. Ces manœuvres se termineront le 1er septembre.

Dans le 5e corps, les manœuvres de la 14e division d'infanterie auront lieu près de Presbourg : celles de la 33e à Cracovie et celles de la brigade de cavalerie aux environs de Tyrnau. Ensuite, après les mouvements de concentration aura lieu une manœuvre finale de deux jours, dans la région de Komjat-Nagy-Tapolezany, à laquelle prendront part les troupes de la landwehr hongroise. Ces mauœuvres se termineront le 11 septembre.

Dans le 12e corps, la 1re division d'infanterie exécutera des marches de concentration dans le pays de Maros-Vasarhély et la 35e, près de Dées, puis aura lieu, avec participation de la landwehr hongroise, une manœuvre finale dans la région de Szasz-Regen-Bistritz.

La concentration de la brigade de cavalerie s'opérera entre Bilak, Szazy-Budack et Waltersdorf — M'Sajo. — Les manœuvres dureront jusqu'au 15 septembre.

Les trois corps d'armée ci-dessus désignés compléteront l'effectif de leurs compagnies d'infanterie par l'adjonction, à chacune, de 56 réservistes ; celles de chasseurs en recevront 46.

Dans les 1er, 4e, 6e, 7e, 9e, 10e, 11e et 13e corps, auront lieu de simples exercices de division pour l'infanterie et de brigade pour la cavalerie. Les compagnies d'infanterie rappelleront chacune 36 réservistes. Les exercices se termineront le 5 septembre.

La 3e division d'infanterie du 14e corps fera, avec le concours de troupes de landwehr des exercices de division près de Freistadt ; pour le reste les exercices auront lieu par brigade dans le Tyrol.

Le 15e corps aura des manœuvres de division d'infanterie et une manœuvre finale ; le commandement militaire de Zara, des exercices avec trois armes réunies avec rappel de 36 hommes de réserve par compagnie.

La durée de la présence des réservistes ainsi convoqués par les différents corps variera de l'un à l'autre. Elle sera de 20 à 25 jours dans les 2e et 8e, de 20 jours dans les 3e, 5e et 12e, de 16 à 21 dans tous les autres.

Enfin les manœuvres spéciales consisteront en une manœuvre de division de cavalerie dans le 1er corps (terminaison le 19 septembre) ; d'une manœuvre de forteresse à Comorn dans le 5e, sous la direction de l'inspecteur-général de l'artillerie (achèvement le 14 août) ; d'un grand exercice de pontage et de passage de fleuve sur le Danube près de Linz et de grands exercices de construction de pont de circonstance sur la Drave près Pettau (chacun d'eux durant trois semaines) ; enfin, il y aura de grands exercices de construction et d'exploitation de lignes télégraphiques.

Italie — Le prince Napoléon (dit Plon-Plon), est mort à Rome, hôtel de Russie, le mardi 17 mars, à 6 h. 30 m. du soir. Son entourage ne s'y attendait pas, paraît-il à ce moment, et, de toute la famille, il n'y avait auprès de lui que la princesse Clotilde.

Il était né à Trieste le 9 septembre 1822; c'est le second fils du roi Jérôme et de la princesse de Wurtemberg qui fut la plus tendre, la plus dévouée des épouses, comme la princesse Clotilde en est la plus résignée et la plus sainte. Elle mourut en exil, et, de son lit de mort, elle laissa tomber des paroles identiques à celles qu'on attribue à son fils : « J'aurais voulu vous dire adieu en France ».

Ce fils avait alors treize ans. Il continua ses études à Rome, puis à Florence et les acheva en Suisse, à Genève. En 1840, son éducation terminée, il partit pour un long voyage qui dura cinq ans. En 1845, il obtint de M. Guizot l'autorisation de visiter Paris sous le nom de comte de Montfort; mais ses opinions avancées, et des entrevues avec les hommes les plus violents de l'opposition le rendirent suspect au gouvernement; il dut sortir de France pour n'y rentrer qu'en 1847.

La Corse l'envoya siéger, en 1848, à l'Assemblée Constituante où il vota presque toujours avec la Droite; ministre plénipotentiaire, en 1849, et bientôt rappelé, il se lança dans l'opposition, pour se modérer aux approches du coup d'Etat, auquel d'ailleurs il ne participa point.

Sous l'Empire, tenu à l'écart, et semblant s'y mettre lui-même, il se posa le plus souvent en frondeur et prononçait de temps à autre un beau discours qui mettait le feu aux poudres.

Comme militaire, le prince Napoléon, nommé général de division, n'eut pas de chance. Il manqua de persévérance et de santé en Crimée, quoique s'étant vaillamment conduit à l'Alma. En 1859, la campagne d'Italie se termina brusquement à Villafranca avant que son 5e corps, formé à Florence, fût en action.

Au mois de juillet 1870, le prince Napoléon était en voyage dans le nord de l'Europe. Il revint en hâte auprès de son beau-père, le roi Victor-Emmanuel, qu'il risqua de rattacher à la cause française. Il était encore à Florence au moment de la proclamation de la République. Rentré en France après la guerre, puis expulsé, il fit bientôt adhésion à la nouvelle forme de gouvernement et siégea à la Chambre comme représentant républicain de la Corse.

Lorsque la loi de 1886 obligea les prétendants à quitter la France, il se retira à Prangins.

D'après le *Temps*, un des amis du prince Napoléon se serait chargé de publier ses mémoires.

La première partie comprendra quelques chapitres consacrés à la jeunesse du prince, jusqu'à 1847, époque où le fils du roi Jérôme a pu rentrer en France. La seconde partie traitera de la période de 1848 à 1851. Viendra ensuite l'examen du rôle joué par le prince Napoléon pendant la guerre de Crimée, puis dans les affaires italiennes. La suite comprendra la vie publique du prince jusqu'aux lois d'exil de 1886.

Espérons qu'il aura corrigé, dans sa réponse, très juste d'ailleurs, à M. Taine, sa singulière méprise qui lui a fait considérer Thiers et Jomini comme des détracteurs du grand Empereur son oncle.

— Le *Diritto* annonce la mort à Florence d'un des anciens com-
gnons d'armes du prince Napoléon, le général Ulloa, le vaillant
fenseur de Venise en 1848-49. Né à Naples en 1810 et officier na
litain il fut de ceux qui, envoyés en 1848, en Lombardie avec le co
du général Pepe, ne voulut pas répondre au rappel du roi repent
Devenu général, il résida ordinairement à Paris après la chute
Venise et reprit du service actif pour la campagne de 1859 com
un des divisionnaires du prince Napoléon. Il partagea la mauva
fortune du 5e corps et, après Villafranca, il revint à Paris. Il y re
jusqu'en 1880, époque où il rentra en Italie et se fixa à Florence.
Ses obsèques, qui ont eu lieu le 13 avril, ont réuni une foule co
sidérable et sympathique.

Pendant ses séjours à Paris, Ulloa écrivit bon nombre d'ouvrag
militaires fort estimés, dont les principaux ont les titres ci-apr
d'après le *Diritto* :

Tattica delle tre armi. — Napoli considerata politicamente e mil
tarmente. — Sull'organizzazione dell'armata napoletana. — Istruzio
sul tiro per i sottufficiali di artiglieria. — Dell'arte della guerra. —
Guerra dell'indipendenza italiana nel 1848-49. — Del carattere bell
coso dei Francesi e delle cause dei loro ultimi disastri. — Dei temp
contrari alla comparsa dei grandi Capitani.

Etats-Unis. Curieuse coïncidence. Au moment où, dans notre
dernier numéro, nous entretenions nos lecteurs du grand généra
américain Sherman et de ses exploits contre l'habile antagoniste que
lui opposèrent les confédérés dans la campagne de 1864-1865 en la
personne du général Johnston, ce dernier suivait son vainqueur dans la tombe. Il vient de mourir à New-York entouré de l'estime de tous. Les journaux du Nord comme du Sud parlent avec éloges du brave capitaine et de son honorable carrière.

M. et Mme **Lecomte**, colonel, Mlle **Elisabeth Gagnebin** et leurs familles font part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur cher fils, frère, neveu, cousin et fiancé,

M. Jean Lecomte, ingénieur,

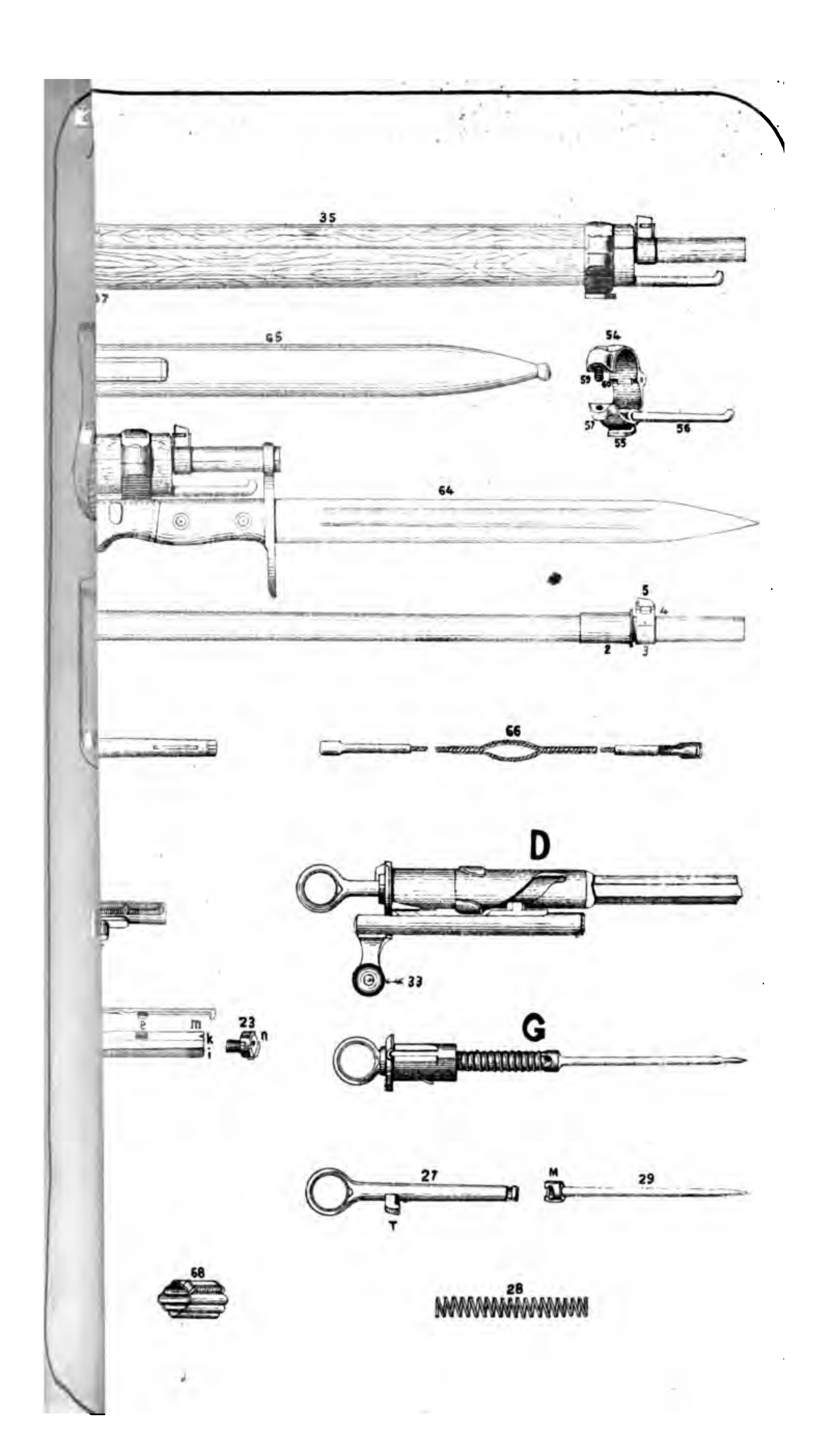
appointé de pionniers,

décédé le 5 avril à l'école des sous-officiers et aspirants du génie, à Berne, à l'âge de 22 ½ ans, après une courte et douloureuse maladie.

L'enterrement a eu lieu mardi 7 avril, à Berne, par les soins de M. le colonel Blaser, commandant de l'école, avec départ de l'hôpital de l'Isle à 2 ½ heures et culte à 2 heures.

Par le présent avis, qui tient lieu de faire-part, les parents affligés expriment aussi toute leur reconnaissance pour les nombreux témoignages de sympathie donnés, ainsi que pour les hommages au cercueil du cher défunt.

Lausanne, 15 avril 1891. Job I, 21.



35
37
65
54
59
60
57
55
56
64
5
4
2
3
66
D
33
23
m
k
i
n
G
27
T
M
29
68
28

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIe Année. N° 5. Mai 1891

Fusil suisse à répétition, modèle 1889. *(Suite.)*

Le *fusil*, (A)[1] sans le poignard, a une longueur de 1302 mm.; magasin vide il pèse 4,300 gr., prêt à fonctionner avec ses treize cartouches, il pèse 4,657 gr. La longueur de la crosse, jusqu'à la détente est de 308 mm.; le centre de gravité, magasin vide, est en avant de la crosse à 530 mm. Enfin, du commencement de la crosse, soit de la plaque de couche au cran de mire, la distance est de 590 mm.

Le *canon* (B) est en acier spécial. Sa partie postérieure, soit la chambre à cartouche est considérablement renforcée. La longueur du canon est de 780 mm., et celle de la ligne de mire de 656,5 mm. Le diamètre près du guidon est de 15,5 mm; il est de 27 mm. à sa partie soudée à la boîte de culasse. Le calibre normal est de 7,5 mm. A l'intérieur, 3 rayures concentriques allant de droite à gauche; profondeur : 0,1 mm.; largeur : 3,8 mm. La longueur du pas est de 270 mm.

Près de la bouche du canon, à l'endroit où s'arrête la monture, se trouve le porte guidon (3) fixé au canon à l'aide d'une vis (4). Le guidon lui-même (5) est fixé sur le porte-guidon. La hauteur au-dessus du canon est de 12,95 mm. En arrière du guidon se trouve la virole de monture (2). Cette pièce, en argentine, sorte de bague allongée entourant le canon, a libre jeu lorsque l'arme est démontée. Elle sert à isoler le canon de la monture et du garde-main qui l'entourent, de telle sorte que la dilatation ne soit pas gênée et que rien de ce côté là ne vienne nuire à la précision ni à la durée du tir.

La hausse (6 à 10) est une hausse à cadran, graduée de 300 mètres (but en blanc) à 2000 m. La graduation va de 100 en 100 m. En outre, sur la joue gauche du pied de hausse, une graduation spéciale et plus visible indique les distances de 300, 600, 1000, 1500 et 2000 m. — La planche de hausse (8) ne comporte qu'un seul cran de mire. Elle pivote autour de sa vis de hausse (10), le ressort de hausse (9) la maintenant en position à l'élévation indi-

[1] Les lettres et numéros entre parenthèses renvoient à la planche parue dans le numéro d'avril de la *Revue militaire suisse.*

quée. Un simple coup de pouce suffit à la rabattre comme il suffit à la placer. Toutefois mieux vaudra prendre l'habitude de la manier en pressant sur le ressort de hausse; le maniement exigera ainsi moins d'effort.

La *boîte de culasse* (C et 11) est fortement vissée à la partie postérieure du canon. Elle reçoit la culasse mobile qu'elle maintient dans son mouvement rectiligne, et de plus, dans l'ouverture ménagée à sa partie inférieure, elle reçoit le magasin. Une seconde ouverture, ouverture de charge, de même dimension à peu près, est ménagée dans la partie supérieure. Elle permet d'introduire la cartouche dans la chambre à cartouche pendant la charge coup par coup et de vider le chargeur dans le magasin; elle permet aussi l'éjection de la douille. L'éjecteur (13) petite pièce d'acier retenue par sa vis (14) est placé en proéminence à l'intérieur de la boîte de culasse sur la paroi de gauche et à la partie antérieure de l'ouverture de charge. Il imprime à la douille un mouvement de bascule qui au moment de sa sortie la projette par dessus la tête du tireur.

Outre l'appareil d'éjection, font encore partie de la boîte de culasse, la pièce dite l'arrêt de culasse (15, 16, 17) et l'appareil de détente.

L'arrêt de culasse a pour but de limiter le mouvement de retrait de la culasse mobile, qui, sans cela, sortirait de la boîte de culasse. A cet effet, la partie postérieure de l'arrêt de culasse se termine en un crochet (15 st.) auquel grippe le verrou de la culasse mobile. Un ressort à boudin (16) placé à la sortie extérieure de l'arrêt de culasse maintient le crochet à bonne hauteur. Veut-on au contraire empêcher le crochet de fonctionner et retirer la culasse mobile, on pèse sur l'arrêt de culasse qui pivote sur sa goupille, placée à peu près au centre de la pièce.

L'appareil de détente comprend la gachette (18) avec sa goupille (12) et son ressort (19), la détente (20) et sa goupille 21. Le fonctionnement de cet appareil procède du même système que celui du vetterli, avec cette différence cependant que la détente, comme on l'a dit déjà, est à cran d'arrêt. La conséquence de l'adoption d'une semblable détente, depuis longtemps en usage chez les Allemands, est la suppression de la double détente. Comme arme de guerre, la carabine aura vécu.

A l'intérieur de la boîte de culasse sont encore ménagées des embases destinées à recevoir les tenons de la douille de fermeture (25 p), et à guider cette dernière dans son mouvement de rotation.

La *culasse mobile* (D) se compose de 9 parties (22 à 30). Elle est cylindrique et sert à pousser la cartouche dans la chambre à cartouche et à obturer le canon à l'aide du cylindre obturateur; à provoquer l'inflammation de la cartouche à l'aide de l'appareil de percussion ; à opérer l'extraction de la douille à l'aide de l'extracteur ; enfin, si l'on emploie le magasin, elle effectue le passage de la cartouche du magasin dans le canon.

Le *cylindre obturateur* (22) présente deux moitiés allongées séparées par un bourrelet en forme d'anneau. A son extrémité antérieure se visse la *tête mobile* (23) dont l'enlèvement permet le nettoyage de l'intérieur du cylindre. Cette pièce est percée en son milieu (n) afin de livrer passage à l'extrémité de la broche de percussion. Sur la partie antérieure du cylindre, un enfoncement (22 m m) reçoit l'*extracteur* (24) qui se fixe à queue d'aigle (e). Le crochet de l'extracteur dépasse légèrement la tête mobile (un petit logement lui est réservé dans la paroi du canon) et saisit la douille (à gorge et non plus à bourrelet), pour l'extraire au moment du retrait de la culasse.

La *douille de fermeture* (25) entoure la moitié postérieure du cylindre et s'applique au bourrelet central, contenue par l'écrou du cylindre.

Elle permet par son mouvement de rotation de sortir la culasse (après avoir abaissé l'arrêt de culasse), ses tenons, (p p) ainsi qu'on l'a déjà dit, pénétrant dans les embases à l'intérieur de la partie cylindrique de la boite de culasse. Ces tenons contribuent en outre à amoindrir le choc du cylindre contre la cartouche, au moment de la fermeture de la culasse. — La rainure hélicoïdale (q q) de la douille de fermeture reçoit la base du tenon (30 v) du verrou et détermine le susdit mouvement de rotation.

Sur les quatre parties de l'*appareil de percussion* (G) trois ont leur place à l'intérieur du cylindre obturateur. La quatrième, l'*écrou* (26) fixé à l'extrémité postérieure du cylindre, l'unit au percuteur, c'est-à-dire qu'il empêche ce dernier de sortir de son logement. Un trou percé au centre de l'écrou reçoit la *tige de percussion* (27), dont l'anneau reste seul visible. Dans l'écrou sont ménagées deux entailles destinées à recevoir le crochet (t) de la tige de percussion. Si cette tige est tournée de manière à laisser le crochet s'engager dans l'entaille verticale, l'armement est possible. L'anneau dans ce cas est tourné verticalement. Si au contraire on tourne la tige de percussion de manière à fixer le crochet dans l'entaille horizontale, l'arme est dite « assurée »,

c'est-à-dire que l'armement est devenu impossible, le crochet ne pouvant plus être tiré, en arrière de la gachette (v. fig. E et F). Dans ce cas, l'anneau est tourné horizontalement.

A l'extrémité antérieure de la tige de percussion une rainure a été creusée permettant d'encastrer cette pièce dans le manchon (29 m) qui termine la *broche de percussion*. Celle-ci est ainsi fixée à la tige de percussion par son extrémité postérieure, tandis que son autre extrémité, appointie, s'engage dans la tête mobile pour venir frapper la cartouche et déterminer l'inflammation de la charge.

Le *ressort de percussion* spirale de fil d'acier, tournant de gauche à droite, s'appuie postérieurement à l'écrou fixe du cylindre, et antérieurement au manchon de la broche de percussion, mobile comme la culasse elle-même. Si, à l'aide du verrou, la culasse est tirée en arrière, le ressort est comprimé, soit se tend entre le manchon et l'écrou de cylindre. Il se maintient dans cette tension grâce à la tige de percussion dont le crochet est venu se crocher en arrière de la gachette. Au moment où l'on pèse sur la détente, la gachette s'abaisse, la tige de percussion se décroche, le ressort se détend, pousse la broche de percussion dont la pointe vient frapper violemment la cartouche : le coup part.

Le *verrou* (30 à 33) permet d'imprimer à la culasse son mouvement rectiligne d'avant en arrière et vice et versa. A cet effet, il est fixé sur la droite de la culasse, de telle manière que sans désépauler le tireur puisse facilement saisir la poignée de verrou et faire jouer le mécanisme. Le verrou, comme la culasse, est logé à l'intérieur de la boite de culasse, plus spécialement de la partie cylindrique, glissant le long de la paroi intérieure de droite.

La *monture* (34), en noyer, relie au canon les différentes garnitures du fusil, dont elle facilite en même temps le maniement.

Le *garde-main* (35) également en noyer, vient s'appliquer à la monture, uni à celle-ci par la *virole de garde-main*, (36) par l'*anneau* (53) et par l'*embouchoir* (54 et 55). Cette pièce, son nom l'indique, n'a d'autre but que la protection de la main contre l'échauffement du canon.

De la partie supérieure de l'embouchoir sort une fausse baguette, légèrement recourbée à son extrémité, permettant en premier lieu de former les faisceaux, secondement de maintenir le *couvre-guidon* (68) sur la bouche du canon.

La longue tige d'acier recourbée, appelée l'écusson (39) con-

tribue à fixer plus solidement à la monture la boite de culasse et par contre-coup le canon. La *sous-garde* (40) y est vissée; de même y est assujetti le *levier du magasin* (41) et sa *vis* (42).

Le *magasin* (H) est disposé de manière à contenir 13 cartouches, soit le contenu de deux chargeurs. La treizième qui complète le chargement du fusil se met directement dans le canon.

A l'intérieur du magasin, un ressort (62) pousse les cartouches vers l'orifice ; elles sont retenues par les parois du magasin légèrement recourbées dans le haut.

Le magasin, qui peut facilement s'enlever, se fixe à l'ouverture inférieure de la boîte de culasse, traversant l'écusson et le fût. Sur sa paroi de droite, à l'extérieur, se trouve une petite plaque avec une rainure coudée (3). Le *levier du magasin* (41), coudé également, agit sur cette rainure pour déterminer le mouvement de haut en bas du magasin. Si l'on pèse sur le levier, le magasin monte, s'engage dans la boîte de culasse et le mécanisme de répétition est prêt à fonctionner. Ce fonctionnement s'opère à l'aide du cylindre obturateur qui pousse la cartouche d'arrière en avant, s'engageant lui-même dans le haut du magasin à la place qu'elle occupait. Quand ce cylindre est retiré, un vide se produit, aussitôt comblé par la cartouche sous la poussée du ressort de magasin.

Si l'on relève le levier, le magasin descend, et le tir ne peut plus se faire que coup par coup. — Pour enlever le magasin, il faut abaisser le levier de deux crans, ce qui le dégage de la rainure. Le magasin peut alors être retiré sans aucune résistance.

Le *chargeur* (I) est en carton-pâte consolidé par du fer-blanc sur les arrêtes. Il contient 6 cartouches, retenues par quatre petites dents recourbées, en fer-blanc. Ces dents cèdent facilement à la pression du pouce pour laisser tomber les cartouches dans le magasin. — Le chargeur vide pèse 20 gr.

La *cartouche* (K), à percussion centrale, a 77,5 mm. de long. Elle pèse 27,5 gr. La douille en cuivre est pourvue d'une gorge à sa partie inférieure, gorge servant à l'extraction. La partie supérieure s'amincit pour enserrer la balle qu'entoure à sa base une enveloppe de papier graissé. La balle est en plomb, cylindro-conique cela va sans dire, le sommet du cône coiffé d'un petit chapeau d'acier. La longueur du projectile est de 28,7 mm ; son plus fort diamètre de 8,15 mm ; son poids de 13,7 gr. La poudre est de couleur jaunâtre et en forme de petits carrés applatis. Elle brûle lentement, sans donner de fumée. Le poids de la charge est de 2 gr.

Sous la pression des gaz que dégage dans le fusil ces 2 gr. de poudre, pression atteignant 2,600 k°, la force de pénétration du projectile est, à la distance de 200 m de 330 mm dans une pièce de chêne, de 580 mm dans une pièce de sapin. Le recul de l'arme en kilogrammètre est de 1,415 k°.

Le *poignard* (64) est infiniment plus court et plus léger que le yatagan actuel. Il a 298 mm de long., et pèse, sans le fourreau, 430 gr.

Les accessoires comprennent le *cordeau* (66) pour nettoyer le canon ; la *curette* (61) en bois, pour nettoyer la boite de culasse et la chambre à cartouches ; le *couvre-canon* (68) pour protéger l'embouchure ; le *tourne-vis* (couteau de poche à 4 fortes lames) qui suffit pour le démontage complet de l'arme et de toutes ses pièces.

A propos d'accessoires, il y a lieu de regretter la suppression de la baguette, dont en campagne le besoin pourrait se faire vivement sentir. Si le canon est bouché par des corps plus ou moins solides, ce qui arrive à chaque instant, le fusil pouvant tomber et séjourner dans la neige, dans la terre ou dans la boue, on n'arrivera pas à le déboucher avec le cordeau. C'est là une considération pratique qui mérite attention et que nous croyons devoir signaler à qui de droit. Il est d'ailleurs facile de combler cette petite mais réelle lacune.

Avant de terminer, complétons ce qui vient d'être dit, en reproduisant les dispositions du nouveau règlement sur la *charge*.

« Le fusil est toujours prêt à tirer coup par coup (magasin fermé), à moins qu'on n'ait donné l'ordre formel de se servir du magasin.

» Le fusil est en outre toujours assuré tant que l'on ne tire pas.

» CHARGEZ (indication du nombre de cartouches isolées ou de chargeurs, ou « *complétez* ») — ARMES. Passer à la position de la charge : faire un demi à droite en dirigeant la tête vers le but. Se fendre du pied gauche d'un demi pas de côté à gauche, la pointe du pied légèrement en dedans. Lancer en même temps l'arme dans la main gauche qui la saisit à pleine main en avant du magasin, le coude gauche au corps, la crosse appuyée au sein droit, l'arme horizontale, la main droite à l'anneau.

» Le pouce gauche sur l'ouverture de charge ; tourner l'anneau ; retirer la culasse ; mettre dans le magasin la cartouche qui serait sortie du canon.

» En général on remplira le magasin et l'on placera une treizième cartouche dans l'ouverture de charge (sur la première cartouche du magasin). Au moyen de l'indication donnée après le commandement d'avertissement « *chargez* » la charge peut-être ordonnée avec des cartouches isolées ou avec des chargeurs, ou aussi avec un nombre limité de cartouches : (« 13 cartouches », « 1 cartouche », « 1 chargeur », « 1 chargeur et ... x cartouches », « complétez avec... chargeur, avec cartouches »). Pour remplir le magasin avec des cartouches isolées, on prend l'une après l'autre dans la cartouchière autant de cartouches que le magasin en peut recevoir ou qu'il a été indiqué, et on les y introduit, le projectile en avant. Pour remplir le magasin avec des chargeurs, on prend dans la cartouchière un chargeur garni, on le fixe, les projectiles en avant, sur l'ouverture de charge, et l'on presse avec le pouce le contenu dans le magasin. Puis on continue suivant l'ordre avec un second chargeur ou avec des cartouches isolées. Lorsqu'un nombre précis de cartouches a été indiqué, on en place toujours une de moins dans le magasin, la dernière est placée sur le magasin. (Les chargeurs vides sont placés dans la cartouchière pour être remplis plus tard avec des cartouches isolées.) La main se place au bouton du verrou.

» Fermer la culasse; la main droite saisit la poignée de la crosse, l'index se place le long de la sous-garde.

» Lorsque la troupe ne doit pas rester prête à faire feu, on commande : Assurez-armes. Au commandement d'exécution :

Baisser la hausse.

Fermer le magasin.

Placer l'anneau horizontalement. La main à la poignée de la crosse.

Revenir à la position normale et reprendre l'arme au pied. »



Moltke.

Berlin, 25 avril.

Hier soir, sans souffrances, sans médecins, silencieusement, la mort a mis fin à la longue carrière du comte de Moltke, âgé de 91 ans moins quelques mois.

Hier vendredi, il assistait à la séance de la Chambre des seigneurs ; après une promenade au Thiergarten, il rentra souper avec son neveu, le major de Moltke, la femme de ce dernier et

quelques invités, entre autres des parents arrivés de Suède et le compositeur Dressel.

Comme d'habitude, il fit sa partie de whist, écouta la *Création* d'Haydn, ainsi que des airs polonais joués sur le piano. A la fin d'un morceau, il parut oppressé et pâle ; ses mains tremblaient. Son neveu lui demanda s'il était malade ; il répondit : « Oui je ne me sens pas bien, je souffre de mon asthme ».

Le maréchal se leva, fit quelques pas dans le salon, puis sortit discrètement.

L'absence du comte se prolongeant, son neveu inquiet alla dans la pièce voisine, où il entendit quelques faibles gémissements. Le maréchal était renversé sur son fauteuil, tout blanc, le corps secoué par des spasmes ; il se débattait contre les affres de la mort. Le major mit la main sur le front de son oncle. La tête s'inclina sur l'épaule, Avec l'aide d'un invité, il transporta le maréchal sur son lit. C'est pendant le transport que de Moltke rendit le dernier soupir. La mort a eu lieu quelques minutes avant dix heures.

Peu après, un médecin constatait le décès.

Les premiers moments de stupeur passés, on prévint l'impératrice et le ministre de la guerre. Un des premiers informés fut le général de Waldersee, qui soupait avec de nombreux généraux au restaurant Borchardt. Les convives allèrent immédiatement en corps, à l'hôtel de l'état-major.

Dans les cafés, où la nouvelle circula vers 1 heure du matin, on se refusait à croire à un décès aussi imprévu. C'est seulement dans la matinée que des éditions spéciales des journaux confirmèrent la nouvelle. Les monuments publics hissèrent les drapeaux à mi-mât.

De Weimar, où il avait fait une excursion, l'empereur averti, télégraphia : « Je suis douloureusement frappé, comme si je perdais une armée ».

Le comte a exprimé le désir que ses funérailles aient lieu sans apparat, avec un seul prêtre officiant. Il a demandé de reposer aux côtés de sa femme inhumée dans le parc du château de Kreisau en Silésie.

On raconte que de Moltke déclarait souvent qu'il souhaitait mourir sans éprouver les tortures d'une longue maladie.

Il avait tellement peu le pressentiment de sa fin prochaine, qu'il s'occupait beaucoup des fortifications de Héligoland et du canal de la Baltique. Il avait l'intention de partir le 2 mai, faire une cure à Schlangenbad.

Une bizarre coïncidence a voulu que de Moltke mourut un vendredi comme les empereurs Guillaume et Frédéric.

L'empereur qui s'était rendu en Saxe est revenu à Berlin samedi après-midi, à cinq heures un quart.

Aujourd'hui samedi la Chambre des députés et la Chambre des seigneurs de Prusse ont levé leur séance en signe de deuil, après des allocutions de leurs présidents.

Au Reichstag, le président a également fait l'éloge de M. de Moltke qui, dit-il, jusqu'au dernier instant, participa aux travaux du parlement ; il renonce à énumérer les glorieux services du modeste héros qui fut le modèle des vertus militaires et civiques. La séance est levée en signe de deuil.

Berlin, 27 avril.

L'empereur a ordonné que tous les officiers portent le deuil pendant huit jours, le régiment de grenadiers de Kolberg pendant douze jours et l'état-major général pendant quinze jours.

Dans le grand salon de l'hôtel de l'état-major on a élevé un catafalque, devant lequel défile depuis hier toute la population de Berlin. Trente personnes sont successivement admises dans le salon.

Le maréchal est couché dans un cercueil de chêne contenu dans un autre cercueil en cuivre. La tête repose sur un coussin de satin blanc. Le bouquet de violettes envoyé par l'impératrice Frédéric, est posé sur sa poitrine. Aux pieds s'entassent des montagnes de couronnes. Quatre officiers de l'état-major, épée nue, immobiles, veillent le mort. Le visage est devenu rigide et semble sculpté dans le marbre. L'absence de perruque laisse voir un crâne et un front énormes.

M. de Bismarck a écrit une longue lettre à la famille pour lui témoigner toute la douleur que lui cause la mort de son vieil ami. On ne croit pas que l'ex-chancelier vienne à Berlin pour assister, comme on l'a dit, aux obsèques. Du reste on prétend que sur la liste des invités que, suivant l'usage, le neveu du défunt a soumise à l'empereur, ne se trouvent ni le nom de M. de Bismarck, ni celui d'aucun membre de sa famille.

Guillaume II a ordonné qu'une souscription serait ouverte dans l'armée pour élever une statue au maréchal, dans l'avenue des Tilleuls.

Lersque, au mois d'août 1888, M. de Moltke demandait à l'empereur Guillaume II de le relever de son poste de chef de l'état-major général, parce que son âge ne lui permettait plus de

faire campagne, l'empereur, non sans regret, accéda à cette demande, mais nomma le maréchal président de la commission de défense nationale, lui donnait le droit de conseiller son successeur à la tête du grand état-major, lui maintenait sa solde entière et lui concédait la jouissance de l'appartement qu'il avait occupé pendant trente ans à l'hôtel de l'état-major.

Berlin, 28 avril.

La cérémonie funèbre en l'honneur du comte de Moltke a eu lieu aujourd'hui mardi à l'hôtel de l'état-major. Puis la dépouille mortelle a été transportée solennellement à la gare ; le corps sera inhumé à Kreisau, dans la propriété du maréchal, ainsi qu'il l'a désiré, dans la plus grande simplicité ; mais à Berlin, sur tout le parcours, de l'état-major à la gare, les troupes formaient la haie et les honneurs militaires ont été rendus avec grande pompe.

Le cortège funèbre s'est formé dans l'ordre suivant : l'empereur, le roi de Saxe ; derrière eux, le major de Moltke, et les parents, conduisant le deuil ; viennent ensuite les grands ducs de Bade, de Hesse-Darmstadt, de Saxe-Weimar, le prince Léopold de Bavière, les autres princes souverains d'Allemagne, les princes de la maison de Prusse, les représentants de l'empereur d'Autriche, le général de Beck et l'ambassadeur Szechenyi, l'ambassadeur du roi d'Italie : le comte de Launay ; les membres du corps diplomatique, le chancelier de Caprivi, le maréchal de Blumenthal, le colonel-général Pape, le ministre de la guerre, les chevaliers de l'Aigle-Noir, les ministres, les commandants de corps d'armée, tous les généraux et amiraux, les membres du Conseil fédéral, les députés du Reichstag, de la Chambre des seigneurs et la Chambre des députés de Prusse, les députations de tous les régiments, celles des régiments étrangers dont le maréchal de Moltke était le chef, les officiers du grand état-major, enfin les délégations municipales.

Le cortège est immense et son défilé a bien duré deux heures.

A midi, quarante salves d'artillerie ont annoncé la fin de la cérémonie. Les troupes regagnent leurs quartiers. L'empereur en rentrant au château en voiture découverte, a été très acclamé.

Les décorations du maréchal étaient portées sur six coussins. Le bâton de maréchal, le casque et l'épée que M. de Moltke portait habituellement étaient déposés sur le cercueil.

Contrairement à l'attente du public, le prince Bismarck n'est pas venu aux funérailles. Il a envoyé une couronne et une longue lettre émue à la famille.

Voici les états de service de Moltke :

1800, 26 octobre : Naissance.

1811 : Entrée à l'école de cadets danoise de Alumnen.

1818 : Lieutenant d'infanterie danois.

1822, 3 mars : Il entre dans l'armée prussienne avec le grade de lieutenant en second au 8e régiment d'infanterie.

1823 à 1826 : A l'école supérieure de guerre. On l'appelle le « Danois muet ».

1827 : Instructeur à la 5e division de l'école,

1828 à 1830 : Au bureau topographique de l'état-major général.

1832, 30 mars : Au bureau du grand état-major général.

1833, 30 mars : Est promu premier lieutenant et transféré à l'état-major général.

1835. 30 mars : Capitaine.

1836 à 1839 : Mission en Turquie pour l'organisation et l'instruction des troupes ottomanes.

1838 : Prend part à divers combats contre les Kurdes.

1839, 24 juin : Bataille de Nisib. Il est décoré de l'ordre pour le mérite et de l'ordre du Nischan-Ifteschar.

1840, 10 avril : Transféré à l'état-major général du IVe corps d'armée.

1842, 12 avril : Major.

1845, 18 octobre : Accompagne à Rome, en qualité d'adjudant, le prince Henri de Prusse.

1846, 24 décembre : A l'état-major du VIIIe corps d'armée en qualité d'agrégé au corps d'état-major.

1848, 16 mai : Chef intérimaire d'une des subdivisions de l'état-major général.

1848, 22 juillet : Est incorporé définitivement dans le corps d'état-major comme chef de subdivision.

1848, 22 août : Chef d'état-major du IVe corps d'armée.

1850, 26 septembre : Lieutenant-colonel.

1851, 2 décembre : Colonel.

1855, 1er septembre : Premier adjudant du prince Frédéric-Guillaume de Prusse.

1856, 15 octobre : Major-général.

1857, 29 octobre : Chargé provisoirement de la direction des affaires comme chef d'état major général de l'armée.

1858, 18 septembre : Nommé définitivement chef de l'état-major général de l'armée.

1859, 31 mai : Lieutenant-général.

1864, 30 avril : Chef d'état-major de l'armée mobile opérant dans le Schleswig-Holstein. Il écrase ses anciens camarades et parents de l'armée danoise.

1866, 8 juin : Genéral d'infanterie. Il fait la campagne de 1866

comme chef de l'état-major de l'armée. Après la bataille de Königsgrätz, il est décoré de l'ordre de l'Aigle noir.

1870: Chef d'état-major général des armées allemandes.

1870, 28 octobre: Il est créé comte, à Versailles,

1871, 16 juin : Feld-maréchal de l'empire.

1888: Relevé, sur sa demande, de ses fonctions de chef d'état-major et remplacé par le comte de Waldersee.

Donnons maintenant sur Moltke défunt quelques extraits des journaux des divers pays de l'Europe.

Les journaux allemands de toutes contrées et de toutes nuances retentissent d'oraisons funèbres au plus haut diapason de l'éloge. Cela se comprend et se justifie. L'illustre défunt est non seulement le maréchal Moltke, mais le major-général depuis plus de 30 ans et le doyen depuis longtemps de la glorieuse armée prussienne et allemande. Ayant eu une part immense, quoique non encore bien précisée, dans les triomphes de 1866 et de 1870-1871, ayant survécu à tous les chefs principaux de ces victorieuses campagnes, il hérite de la renommée de tous et concentre sur son nom les succès des uns et des autres, en attendant que l'histoire impartiale puisse faire la juste part de chacun.

En Autriche-Hongrie le ton n'est pas tout-à-fait le même. Il y a quelques variantes. (*A suivre.*)

Du développement de l'artillerie de montagne, spécialement en Suisse.

Introduction.

Si l'on suit le développement de l'artillerie de montagne pendant les trente dernières années de ce siècle, on constate quelle grande importance s'est acquise cette arme ainsi que l'indépendance à laquelle elle est parvenue. Et cette augmentation d'importance, ce continuel perfectionnement, ce n'est pas à des recherches théoriques pas plus qu'à des expériences en temps de paix qu'elle les doit, mais bien à l'utilité qu'elle a fourni dans les combats en pays de montagne et dans des expéditions au sein de contrées dépourvues de voies de communications et souvent presque impraticables.

Il va sans dire que les progrès réalisés l'ont été surtout dans les armées plus à même de se familiariser avec les circonstances

spéciales de la guerre de montagne, et auxquelles l'occasion se présentait d'expérimenter les systèmes propres à cette guerre. Sans doute, l'artillerie de montagne ne compte pas dans son histoire les brillants épisodes de celle de campagne ; elle n'est pas intervenue dans les grandes batailles des temps modernes en masses imposantes, et ne pouvait dès lors attirer sur elle l'attention générale. Qui veut s'éclairer sur sa valeur et sur son rôle, doit se vouer à l'étude d'événements militaires d'une moindre portée, mais qui, pour des officiers suisses sont précisément d'un enseignement précieux.

Autrefois déjà, différentes armées firent usage dans la guerre de montagne de canons légers de 1, 3 et 4 liv., ainsi que de petits mortiers ; mais aussitôt que le besoin ne s'en faisait plus sentir, ces batteries étaient disloquées.

De même, l'organisation permanente de batteries montées ne date que du commencement du siècle. Jusqu'alors, on s'était contenté de compagnies d'artillerie à pied, dont partie était employée à former des batteries montées et partie au service de gros canons. En Prusse, d'après l'organisation de 1816, une compagnie à pied formée en batterie montée ne comportait que deux bouches à feu. A la même époque, en Autriche, le service d'attelages des canons était au soin d'un corps spécial du train. Dès lors, en 1829, la France organisa plus régulièrement son artillerie de campagne : 6 pièces formèrent une batterie montée.

Avant la création définitive de l'artillerie de montagne, l'artillerie de forteresse soit l'artillerie à pied devait dans diverses armées former au besoin des batteries de montagne. Plus tard, ces batteries furent maintenues en temps de paix, mais comprises encore le plus souvent dans l'artillerie de forteresse (Autriche, Italie). Ce ne fut que dans les pays où le besoin de l'artillerie de montagne se faisait plus souvent sentir, ainsi l'Espagne, la Russie, l'Angleterre, que de bonne heure déjà, elle acquit une organisation permanente et indépendante.

D'ailleurs, et d'une manière générale, l'expérience avait appris que l'emploi d'une « artillerie improvisée » présentait des inconvénients manifestes. Celle-ci ne peut pas, du moins les premiers temps, rendre les services que l'on attendrait d'elle. Ce n'est que par une longue habitude qu'elle devient apte à surmonter rapidement, et avec l'aide de forces relativement faibles, les difficultés de tout genre qui entravent son action.

Partout, à l'heure qu'il est, l'artillerie de montagne est séparée

de celle de forteresse, ou bien elle est étroitement attachée à l'artillerie de campagne, formant avec celle-ci des régiments combinés (brigades), batteries de montagne mêlées aux batteries montées; ou bien on en fait une arme spéciale, composée d'unités indépendantes. Pas n'est besoin d'ajouter toutefois que les unités supérieures n'ont pas l'importance de celles de l'artillerie de campagne, un terrain de montagne ne permettant pas l'emploi de grandes masses d'artillerie, et obligeant même, dans la règle, de laisser à chaque batterie une grande initiative. Sinon on risquerait de ne pas profiter des rares positions favorables qu'offre le terrain pour l'emplacement des pièces, et de laisser passer pour le combat et pour l'effet utile du feu, le moment propice. Dès lors, au point de vue tactique, la formation en groupes et régiments n'est pas précisément nécessaire; il faut cependant l'admettre afin de donner à l'arme l'unité d'instruction, développer l'esprit de corps, exciter l'émulation, provoquer un perfectionnement continu.

Mais l'organisation de l'artillerie de montagne ne doit pas se borner à une réunion de batteries, elle doit encore prévoir le remplacement du matériel ainsi que le ravitaillement des munitions, ce dernier même à d'autres troupes. A cet effet, divers systèmes sont possibles. En Italie et en France, chaque batterie comprend une section de parc, partie intégrante de la batterie. Ailleurs au contraire, on forme des colonnes de munitions, soit colonnes régimentaires. Le premier système permet mieux l'utilisation de la batterie isolée, mais d'autre part, il peut rendre plus lourde, en la compliquant, la tâche du chef de batterie.

Au milieu du siècle, l'artillerie de montagne traversa une phase critique. L'introduction des armes rayées mettait bien plus en question les courts obusiers de montagne que les longs canons de campagne. Toutefois, l'adoption de pièces de montagne rayées ne tarda pas à rétablir le rapport entre les armes à feu portatives et les canons. Les mêmes craintes se reproduisirent, lorsqu'en 1866 parurent les armes à chargement par la culasse; mais de 1870 à 1880 ce mode de chargement fut appliqué aux canons de montagne, et l'importance de ceux-ci s'accrut et s'étendit dans la même proportion que celle des autres armes.

On crut un certain temps que le canon de montagne allait être remplacé par la fusée de guerre. Mais si celle-ci pouvait faire concurrence aux anciennes bouches à feu à âme lisse, elle ne pouvait soutenir la comparaison avec les armes rayées. Ce fut en Au-

triche, où elle avait trouvé le plus de faveur, qu'elle fut employée pour la dernière fois, l'an 1869.

Dès l'origine, la construction des pièces de montagne présenta des difficultés particulières, grâce à l'obligation d'allier dans la plus grande mesure possible, la légèreté à l'efficacité. La force des bêtes de somme est bornée ; d'autre part, les exigences de solidité sont relativement très grande. Les affuts spécialement, sont exposés à maints accidents et maint dommage. Au moment de l'action, fixés en général sur le roc plus ou moins nu, le tir et l'effort du recul leur impriment un rude ébranlement. Ils sont exposés de même aux chutes des bêtes de somme, etc., etc.

La construction et le poids des selles de transport entrent aussi en ligne de compte, et doivent être calculés non seulement dans l'intérêt de l'animal qui les porte, mais aussi de manière à faciliter et activer le chargement et le déchargement; de telle sorte que les mouvements de la batterie, soit pour prendre position, soit pour la marche, puissent s'exécuter avec la plus grande célérité possible.

Pour pouvoir avec plus de justesse, apprécier le développement et l'état actuel de notre artillerie de montagne, il peut être profitable d'examiner, au moins dans leurs traits principaux, le développement et l'état de cette artillerie dans les armées étrangères.

France.

En 1829, les canons de 3 et 6 liv., ainsi que le mortier de 5 ½ pouces furent remplacés par l'obusier de 8 liv. Cet obusier devint ainsi seule pièce de montagne. Plus tard, quelque peu modifié, il fut introduit dans plusieurs armées.

Le canon, du calibre de 12 cm., coulé en bronze, avait 970 mm. de long et pesait 100 kilog. La longueur de l'âme était de six calibres environ. L'affut, en bois ainsi que l'essieu et les roues, celles-ci à rayons, était un affut à flèche. Il était pourvu d'une limonière pour l'attelage. Une chaîne d'arrêt se fixait aux deux roues et servait à modérer le recul. Le diamètre des roues était de 956 mm., l'écartement des rondelles d'essieu de 750 mm., le poids de l'affut de 117 kilog. La munition consistait dans un obus de 4.03 kilog. avec charge de 9 onces (324 gr.). La vitesse initiale était de 810 pieds (260 m.) ; la portée atteignait 1200 m.

Les caisses à munitions contenaient 8 coups.

Les bâts, soit selles de transport, se composaient d'un appareil en bois assez lourd, à panneaux rembourrés, avec poitrail et

croupière. Une bête de somme portait le canon, une seconde l'affut, cinq autres la munition de la pièce. Pour le transport des munitions, vivres et bagages, on utilisait aussi les bâts en usage dans le pays.

Les batteries de montagne attachées à l'armée coloniale comprenaient 4 officiers, 121 hommes, 52 bêtes de sommes, 6 obusiers, 60 caisses à munition avec 480 coups, et 4 caisses de pièces de rechange et d'outils.

Cette arme trouva bientôt un emploi fréquent et rendit d'excellents services dans la lutte en Algérie, lutte qui, commencée en 1830, dura, avec quelques interruptions, jusqu'à nos jours.

Les plus petits corps expéditionnaires de l'armée coloniale étaient forts de 5 à 10000 hommes, formés en brigades combinées, chacune comprenant 3 à 6 bataillons, 2 obusiers de montagne, et un peu de cavalerie. Suivant le but de l'expédition, on adjoignait au corps 1 ou 2 compagnies du génie. Pour 5000 à 7500 hommes on mettait de 6 à 10 canons.

Les corps d'expédition plus considérables étaient formés en divisions de force inégale. A chacune d'elle on attribuait une batterie de montagne. Si le terrain le permettait, on emmenait aussi quelques pièces de campagne. Quant aux pièces de montagne, on peut admettre qu'elles figuraient au corps dans une proportion de une à deux pour 1000 hommes.

Avec le système La Hitte, l'artillerie de montagne fut dotée de bouches à feu rayées de 4 liv., modèle 58. Le canon en bronze avait un calibre de 8.65 cm., une longueur de 960 mm. et un poids de 100 kilog. L'âme longue de 8 calibres environ, était munie de 6 rayures inclinées suivant un angle de 6° 53' 10". La hausse était placée sur la culasse, le guidon sur le bourrelet d'embouchure.

On conserva les affuts à flèche et en bois de l'obusier de 8 cm. Les projectiles consistaient en obus, en shrapnels à ailettes et en boîtes à mitraille. L'obus pesait 4 kilog.; le shrapnel 4,718 kg.; il contenait 85 balles de 19 gr. Les deux projectiles étaient munis d'une fusée à temps. Celle des obus pouvait être réglée à 1100 et 2000 m.; celle des shrapnels à quatre distances, variant entre 350 et 900 m. Le poids de la boîte à mitraille renfermant 41 balles de 70 gr. était de 4.72 kg.

La charge de 300 gr. imprimait à l'obus une vitesse initiale de 225 m. On employait également des charges de 150 et de 100 gr. Le tir à obus atteignait une portée de 2000 m.; celui à shrapnel

1000 ; celui à mitraille 300. Avec une charge de 150 gr. la portée atteignait 1000 m. Quant à la force de pénétration, l'obus à une distance de 2000 m., pénétrait de 1 à 2 mètres dans le sol ; à 400 m. il pénétrait de 50 cm. dans le bois ; à 70 m. de 30 cm. dans la maçonnerie.

Les bâts et les caisses à munition existants furent conservés. Ces dernières furent cependant modifiées de manière à recevoir 9 coups, soit 7 obus, 1 shrapnel et une boîte à mitraille. Les 100 caisses à munitions contenaient en conséquence 150 coups par pièce. Mais la batterie de combat n'en prenait avec elle que 54, les autres restant à la batterie de réserve avec 71604 cartouches de fusils.

La réorganisation de l'armée en 1865 et 1872 ne prévoyait encore aucune artillerie de montagne permanente. En Algérie pour le service d'artillerie on commandait de temps en temps 1 régiment d'artillerie à pied, avec 12 batteries et 1 escadron du train. Plus tard (1873) 6 batteries de montagne furent préposées au service colonial.

En 1875, on adjoignit à l'armée algérienne 14 batteries d'artillerie à pied, dont partie fut affectée au service de compagnies de forteresse et partie organisée en batteries montées et batteries de montagne. L'effectif de ces dernières comprenait 4 officiers, 225 sous-officiers et soldats, 26 chevaux de selle et 128 mulets, avec 6 pièces. En 1881, sur 12 batteries à pied, 3 furent organisées en batteries de campagne, 3 en compagnies de forteresse, et 6 en batteries de montagne.

Les canons se chargeant par la bouche furent remplacés en 1878 par des pièces d'acier de 80 mm. à chargement par la culasse. Ce modèle 1878 consiste en un tube intérieur entouré de 5 frettes. La fermeture est la fermeture française à vis, système de Bange. L'inflammation est centrale avec emploi de l'étoupille. Un canal pour la tige de hausse est ménagé dans la culasse, à droite. Le guidon est fixé sur le tourillon de droite. L'âme est rayée, soit 24 rayures de 0,5 mm. de profondeur et 7° d'inclinaison progressive. La longueur totale du canon est de 1200 mm. avec un poids de 105 kg.

La tige de hausse porte une échelle des distances allant jusqu'à 4000 m. ; elle porte également une division en millimètres et en degrés, ainsi que l'indication de la durée du trajet Au surplus, la pièce est pourvue d'un quart de cercle.

L'affût du mod. 78 était en fer. On constata bientôt qu'il était

insuffisamment solide ; souvent aussi, il se renversait au tir. C'est pourquoi, après des essais multiples, un nouvel affut mod. 1881 vint le remplacer. Ce nouveau modèle comprend l'affut proprement dit, plus un appendice qui peut s'en détacher, et à l'aide duquel on obtient un prolongement du corps de l'affut, dont l'effet est de diminuer l'angle d'affut. L'écrou de la vis de pointage est engrené à une vis sans fin dont l'axe, en dehors de la paroi gauche de l'affut est pourvu d'une manivelle. Un tour de celle-ci procure une différence de hausse de 6 mm. Les corrections à la manivelle sont ainsi possibles.

L'essieu, en acier, est de forme carrée dans son milieu. Les roues sont à 14 rayons avec moyeux de bronze ; elles ont 956 mm. de diamètre. Tandis que l'affut modèle 1878 possédait pour amortir le recul, des chaînes d'enrayage avec un système de ressort semblable à celui dont on se sert pour diminuer l'effort de traction des chevaux, le modèle 1881 est pourvu, entre le moyeu et l'esse d'une espèce de frein à vis que l'on fait jouer à l'aide de deux leviers.

Les bras de la limonière sont fortement liés l'un à l'autre par deux traverses. Le poids total de l'affut est de 198,4 kilog. ; celui de la limonière de 17 kilog. Le corps de l'affut sans la prolonge ni les roues pèse 113 kilog. L'écartement des rondelles d'essieu est de 690 mm. Les caisses à munition sont ménagées pour 7 coups ; chacune pèse vide 13,5 kilog, et pleine 57 kilog. A l'origine chaque caisse contenait 4 obus, 2 shrapnels et 1 boîte à mitraille. Lors de l'adoption de la bouche à feu, la munition comportait des obus à simple paroi, des shrapnels, des boîtes à mitraille, des cartouches et des étoupilles ; la longueur du projectile était de 2,85 calibres, avec un anneau de forcement et un bourrelet de centrage.

L'obus avec fusée de percussion contenait une charge de 240 gr. et avait un poids de 5,6 kilog. Le shrapnel (mod. 1879) était en fonte ; il contenait 93 morceaux de mitraille de fonte, avec, au centre, 150 gr. de matière explosive. Comme fusée, on adopta une fusée à double effet, brûlant 30 secondes, avec subdivisions de dixièmes de seconde. Le poids de ce shrapnel est de 5,7 kilog. La boîte à mitraille, en zinc, et pesant 5,6 kilog. contient 85 balles de plomb durci de 44 gr.

La charge de 400 gr. de poudre à gros grain imprime à l'obus une vitesse initiale de 257 m. Pour obus et shrapnels, la table de tir va jusqu'à 4000 m.

Distance en mètres	Elévation en degrés	Ecartement probable en mètres longueur	hauteur	largeur	Angle de chûte en 0/00	Durée du trajet
1000	4	9,0	0,6	0,8	90	4,2
2000	9 1/2	9,8	2,1	2,1	210	9,0
3000	16 3/4	13,6	6,5	5,2	390	14,9
4000	28	24,8	19,0	17,7	720	23,3

Les bâts sont formés de deux fourches, l'une devant, l'autre derrière, liées par deux traverses et un certain nombre de planchettes. La selle a deux épais panneaux rembourrés. Des selles spéciales sont affectées au transport des canons et des affûts. Les autres sont de simples bâts dans la forme ordinaire.

Une bête de somme porte le canon placé en longueur, la culasse en avant; une seconde porte le corps de l'affut avec l'essieu; une troisième, la prolonge, les roues et la limonière.

Charge			Selle complète	Total
Bête portant	le canon		37,5 kg.	143 kg.
»	»	l'affut I	35,6 »	145 »
»	»	» II	35,9 »	126 »
»	»	les munitions	29 »	145 »

Les règlements de 1882 fixent comme suit l'effectif d'une batterie de montagne sur le pied de guerre pour l'Algérie : 4 à 5 officiers, 225 hommes, 22 chevaux de selle, 128 mulets.

En matériel :

6 canons,
60 caisses à munitions,
2 » pour la forge,
2 » d'outils,
1 » d'instruments,
6 » de subsistances,
7 » pour le secrétariat, les pièces de rechange et pour le sellier.

En munition : 240 obus, 120 shrapnels, 60 boîtes à mitraille. Total 420 coups.

A la batterie sont attachées deux sections de munition pour artillerie et pour infanterie avec

I. Pour l'artillerie :

1 canon,
3 affuts,
60 caisses à munitions,
2 » de forgeron,

4 caisses d'outils et de pièces de rechange,
2 » de subsistances.

II. Pour l'infanterie :
33 caisses à munitions,
3 » » de revolver,
2 » de forgeron,
4 » d'outils et de matériel.

Les batteries qui en cas de besoin devaient être formées en France étaient calculées comme suit :

6 canons,
46 caisses à munitions,
2 » de forgeron,
7 » d'outils et pièces de rechange,
2 » d'instruments et pour le secrétariat,
46 mulets.

Avec cela une seule section de munitions d'artillerie comprenant : 2 affûts de réserve, 74 caisses à munitions, 4 caisses d'outils et de pièces de rechange, 4 caisses pour le secrétariat et pour le matériel.

Pour transporter le tout, 3 voitures de parc à 6 chevaux chacune.

La guerre du Tonkin (1883-85) fournit bientôt de nombreuses occasions d'essayer ces nouvelles batteries. Eu égard aux circonstances particulières du théâtre de cette guerre, quelques modifications leur avaient été apportées. Elles furent composées de :

4 officiers,
80 canonniers européens,
90 » indigènes.
22 mulets d'Europe,
80 » du Tonkin,
6 canons, chacun à 80 coups, savoir : 64 shrapnels, 16 obus, 4 boîtes à mitraille.

Nous empruntons les lignes suivantes à un rapport sur cette campagne : « L'artillerie de montagne a continuellement rendu » de grands services ; le résultat obtenu a généralement été en » proportion du nombre des pièces et de l'emploi qu'on en fai» sait.

» La rapidité relative des marches, la promptitude à s'empa» rer des positions, la précision et l'efficacité du tir à toutes les » distances (100-3500 m., le plus souvent 800-1200 m.), assu» raient d'emblée le succès. L'ennemi, toujours chassé des meil-

» leures positions par l'artillerie, ne pouvait plus arriver à une
» action d'ensemble. »

Suivant ce rapport, une meilleure matière explosible pour obus serait désirable.

Conformément à la loi de 1887, on créa pour le service de l'Algérie, de la Tunisie et du Tonkin 2 régiments d'artillerie mixtes formés chacun de 2 batteries d'artillerie de campagne, 2 dites d'artillerie à pied, et 4 d'artillerie de montagne. En 1890, 6 batteries de montagne se trouvaient en Algérie et 2 en Tunisie.

En 1888, deux régiments d'artillerie de montagne à 6 batteries furent également créés en France, pour servir de soutien aux bataillons alpins nouvellement formés. A chacun de ces bataillons est attachée une batterie avec un effectif, sur pied de paix de 4 officiers, 156 sous-officiers et soldats, 8 chevaux de selle, 26 chevaux de trait et 60 mulets. Sur pied de guerre, l'effectif s'élève à 4 officiers, 38 sous-officiers et 188 hommes. Le matériel reste comme ci-dessus.

L'artillerie de montagne est disloquée comme suit : le régiment I se compose des batteries n°s 13-18 de la 14e brigade d'artillerie. De ces batteries, 2 sont à Grenoble et 4 à Valence.

Le IIe régiment comprend les batteries n°s 13-18 de la 15e brigade, dont une batterie à Grenoble et 5 à Nice.

La batterie n° 13 (?) du 13e régiment d'artillerie est en garnison à Bastia.

Le XIXe corps d'armée, à Alger, comprend 3 divisions dont chacune compte 1 batterie montée, une dite à pied, et 2 batteries de montagne. La brigade d'occupation en Tunisie a avec elle 2 batteries de montagne et une batterie à pied.

En 1887, l'obus à simple paroi fut abandonné et remplacé par l'obus à mitraille, modèle 1885, auquel toutefois on adapta la fusée à double effet mod. 1884. Ce projectile contient dans sa chambre antérieure 80 gr. d'explosif, et dans sa chambre postérieure 120 balles, plus 62 morceaux de remplissage ; il pèse 6,3 kg.

Dernièrement, on a disposé comme suit en ce qui concerne la munition :

	Obus à balles	Obus à mitraille	Boîtes à mitraille
Caisson de gauche d'une bête de somme	3	3	1
» de droite » »	4	3	

Soit par pièce de canon : pour une batterie en France, 161

obus, 138 shrapnels, 23 boites à mitraille. Pour une batterie en Algérie, 210 obus, 180 shrapnels, 30 boites à mitraille.

AUTRICHE.

Les pièces de montagne de 1 et de 3 liv. qui dataient de la fin du siècle précédent subirent quelques modifications en 1823 et en 1838. En 1844 elles furent remplacées par les obusiers de 12 cm. du modèle français.

		Pièce de 1 liv.	Pièce de 3 liv.
Poids du canon		173 liv.	301 liv.
Poids de l'affut		320 »	441 »
Portée	tir indirect	880 pas	1000 pas
	tir à ricochet	1200 »	1400 »
	tir à mitraille	300 »	300 »

A chaque batterie étaient affectées de 16 à 24 bêtes de somme pour le transport des 4 canons et de la munition. Depuis 1815, on fit aussi usage de fusées de 6 liv. pour le transport desquelles on employait des selles de fer se démontant à volonté. On tirait à boulets pleins, à shrapnels et à boîtes à mitraille. La portée atteignait jusqu'à 1000 pas.

Les batteries de montagne à fusées rendirent de grands services dans les combats contre les Monténégrins en 1838; dès lors on en fit souvent usage, ainsi dans les années 1848, 1849, 1859, 1866 et 1869. Les troupes qui, pendant cette dernière année eurent pour mission la répression de l'insurrection de Dalmatie, se composaient de 13 bataillons, plus 2 batteries de montagne et 2 batteries d'obusiers. Ces deux espèces d'artillerie furent employées avec succès.

Le canon de l'obusier de 12 liv. en bronze, pesait 104 kg. L'affût afférent, à flasques, était en bois, ainsi que l'essieu, et pesait 112 kg. Le diamètre des roues était de 950 mm., leur écartement aussi de 950 mm. L'affût était muni de deux limonières; on en pouvait tirer parti pour ménager les chevaux, tout en obtenant une mise en position plus rapide.

La munition consistait en obus, shrapnels et boîtes à mitraille. La portée d'obus allait jusqu'à 1300 pas, celle des shrapnels à 800, celle des boîtes à mitraille à 500.

Des selles spéciales servaient pour le transport des canons. Pour celui des munitions et du bagage, on employait à l'origine les selles en usage dans le pays. Plus tard une selle d'ordonnance fut également adoptée pour les bagages. Le transport du canon et celui de l'affût nécessitait pour chacun une bête de somme; pour

la munition et le bagage, on comptait 7 chevaux par pièce. La batterie de 4 canons, avec 320 coups exigeait donc 37 chevaux.

Jusque vers l'année 1860, l'armée autrichienne, sur pied de paix, ne possédait aucune artillerie de montagne. En revanche elle avait un régiment de fusées de guerre, comprenant 20 compagnies dont on pouvait former des batteries de montagne et des batteries de fusées.

C'est en 1859 que les premiers canons de montagne rayés furent adoptés. C'étaient des canons de 3 liv. du système Lorenz, en bronze, portant 4 raies tangentielles et pesant 225 liv. L'affût de son côté pesait 475 liv. Les projectiles employés étaient le boulet plein brocheté, le boulet creux à culot expansif, et la boîte à mitraille. Le tir indirect portait jusqu'à 1600 pas. Lors de la guerre avec l'Italie, quelques batteries furent armées de ce canon. En 1862, on introduisit les canons du système Lenk se chargeant avec du fulmi-coton ; puis en 1863, les canons de montagne de 3 liv. Ce qui est remarquable, c'est le fort approvisionnement en shrapnels, et l'emploi avec ce canon à fulmi-coton des obus incendiaires. C'est aussi à cette époque qu'on adopta la fusée à rotation de Hale, qui constituait un grand progrès sur la fusée à pointe. Ensuite, on introduisit une selle de transport pratique consistant en un léger appareil en bois, non rembourré, mais reposant sur un épais coussin. Le canon était en bronze, mod. 63, du calibre 7,41. Bien que sa longueur atteignît 1027 mm. il ne pesait que 87 kg. L'âme, longue de 12 ½ calibres était munie de 6 rayures inclinées de 8° 30'. Le corps de l'affût à flasques était en tôle ; par contre l'essieu et les roues étaient en bois. Poids de l'affût 94 kg., diamètre des roues 948 mm. L'affût permettait 25° d'élévation et 8° de dépression.

La munition consistait en obus, shrapnels, boîtes à mitraille, charges pour le tir de plein fouet et charges pour le tir de jet. L'obus, du poids de 2,8 kg. était pourvu d'une fusée à percussion. Le shrapnel contenait 55 balles du poids de 13 gr. chacune et pesait 3,09 kg. ; il était pourvu de la fusée Breithaupt. Chaque boîte à mitraille contenait 34 balles de 52 gr. et pesait 2,26 kg. ; la charge pour le tir de plein fouet pesait 210 gr., celle pour le tir de jet 110 gr.

Avec une vitesse initiale du 235 m. on obtenait une portée de 2250 m.

	Elévation en degrés	Angle de chûte 0/00	50 % Hauteur de dispersion en mètres
A 1000 mètres	5,27'	123	4,7
A 1500 »	9,22'	218	10,8
A 2000 »	14,5'	330	—

L'obus pouvait être employé jusqu'à 3000 pas, le shrapnel jusqu'à 1500 pas, et la boîte à mitraille jusqu'à 300 pas.

Une caisse à munitions pouvait contenir 8 coups, mais d'une seule espèce de projectiles.

Dans la défense du Tyrol, pendant la guerre de 1866, on eut dans plusieurs combats l'occasion de faire usage avec succès de ces nouvelles pièces d'artillerie. Les forces mises sous les ordres du général d'artillerie Kuhn comprenaient : 12 bataillons, 48 compagnies, 1 escadron, une batterie de 4 liv., 4 batteries de montagne et 3 batteries de fusées à la Congrève. Les batteries étaient réparties entre les demi-brigades. Le corps de volontaires sous les ordres de Garibaldi, qui combattait contre les Autrichiens, avait de son côté 3 batteries de montagne à sa disposition.

A partir de 1867, le bataillon 9 d'artillerie de forteresse eut avec lui 3 batteries d'artillerie de montagne, qui pouvaient, en cas de guerre, être doublées. Sur le pied de guerre, l'effectif d'une batterie comprenait :

4 canons de 3 liv.
1 affût de réserve,
56 caisses à munitions,
1 forge de campagne,
44 bêtes de somme, auxquelles la règle permettait d'en ajouter 5 autres pour le bagage de la troupe. Celui-ci, à l'ordinaire, était transporté sur les voitures en usage dans le pays.

Munition par pièce : 72 obus, 84 shrapnels, 10 boîtes à mitrailles.

Plus tard deux batteries furent encore ajoutées sur pied de paix.

Le nouvel armement de l'artillerie autrichienne, opéré en 1875, remplaça le canon de 3 liv. par des pièces de 6,6 cm. se chargeant par la culasse. Le canon en bronze comprimé est long d'un mètre et pèse 89,38 kg. Le guidon se trouve sur un appendice du bourrelet d'embouchure ; en outre un second guidon est fixé sur le tourrillon de droite, ensorte qu'il y a deux lignes de mire.

Sur la droite de la culasse une garde. Le canal d'inflammation, en cuivre forgé, est perpendiculaire à l'axe de l'angle.

La chambre de la gargousse est pourvue en arrière d'un revêtement en cuivre. La partie rayée porte 18 rayures profondes de 1,25 mm. avec 5° 58' 50" d'inclinaison. La fermeture à coin plat, en bronze comprimé, a la garniture Broadwell, dont l'anneau et la plaque sont en cuivre.

La hausse, qui consiste en un pied et une tige, repose sur la culasse. Elle porte une division en millimètres qui va jusqu'à 180 mm., et une échelle des distances. Cette échelle est calculée pour le tir de plein fouet à obus jusqu'à 4000 pas, pour le tir de jet à obus jusqu'à 2000 pas, et pour le tir à shrapnel jusqu'à 2500 pas.

L'affût est en fer et à flasques ; son essieu est en acier et ses roues en bois avec moyeux en bronze. Il pèse 109,39 kg.

L'appareil de pointage consiste en une simple vis de pointage avec écrou et manivelle. Il peut être donné à la piéce de canon jusqu'à 24° d'élévation et 10° de dégression. Pour atteler, on fixe à la queue de l'affut deux limonières. L'écartement des roues est de 700 mm., leur diamètre, de 950 mm.

La munition consiste en obus à anneaux, shrapnels à chambre postérieure, boîtes à mitraille, charges pour le tir de plein fouet et pour le tir de jet et étoupilles. Les obus et les shrapnels sont pourvus de 3 anneaux de forcement en cuivre.

L'obus de 6 anneaux à 8 dents avec charge explosive de 95 gr. pèse 2,9 kg. Cet obus a une fusée à percussion.

Le shrapnel mod. 1875 était en fonte ; il avait une fusée réglée dont la portée allait jusqu'à 2500 pas. On le remplaça en 1888 par un shrapnel à douille, lequel contient 79 balles de plomb dur à 13 gr. et 44 gr. de charge. Ce nouveau shrapnel pèse 3,129 kg. ; il est pourvu d'une fusée réglée jusqu'à 3000 pas.

La boîte à mitraille contient 48 balles de 44 gr. chacune, et pèse 3,148 kg.

Distance en pas	Elévation en degrés	Espace dangereux en pas pr un but de 1 m. de hauteur	Bande de 50 % Dispersion en mètres longueur	hauteur	largeur
1000	2,16'	27	22	0,8	0,6
1600	4,10'	14	29	2,1	1,1
2000	5,36'	10	36	3,5	1,6
2400	7,14'	8	43	5,6	2,4
3000	10,7'	5	56	—	4,2
3000	13,48'	4	72	—	7,1

A 1000 pas, l'obus pénètre de 1,5 m. dans la terre, de 0,5 m. dans un mur de briques, et de 0,55 m. dans le bois de chêne.

La rapidité du tir à mitraille est la suivante : 1 coup toutes les 15-18 secondes lorsque le recul est empêché, et que par conséquent il n'y a pas besoin de ramener la pièce en place ; dans le cas contraire, 1 coup toutes les 19-23 secondes.

Pour le tir de plein fouet à obus, la portée maxima est fixée à 4000 pas ; pour le tir de jet à obus, cette portée est fixée à 2000 pas ; pour le shrapnel à 3000 pas, et pour la boîte à mitraille à 500 pas.

Les caisses à munitions sont construites pour 8 coups ; les projectiles y sont couchés.

La selle de transport est, comme la selle hongroise, formée de deux courts arçons réunis par deux larges traverses. Il y a pour les canons des selles spéciales, de même pour les affûts ; celles qui servent au transport des munitions et du bagage, etc., n'ont rien de particulier. Le harnachement des bêtes de somme qui portent les canons et les affûts est disposé de manière à permettre d'atteler ces animaux. Chaque selle est accompagnée d'un panneau rembourré épais, divisé en deux parties ; en outre, on étend dessous la couverture.

La selle autrichienne de transport, avec ses accessoires, pèse 27 kg.

Deux bêtes de somme seulement sont nécessaires pour le transport de la pièce, l'une pour le canon proprement dit, posé en travers, l'autre pour l'affût.

Charge des bêtes de somme avec l'équipement de campagne.

Bête chargée		du canon	133 kg.
»	»	de l'affût	140 »
»	»	de la munition	120-150 kg.
»	»	des subsistances	155-160 »
»	»	des bagages	143-152 »

En 1878, l'effectif de l'artillerie de montagne fût fixé comme suit :

En temps de paix, on adjoint au bataillon 9 d'artillerie de position les batteries n[os] 1, 3, 5 ; aux bataillons 11 et 12 chacun une batterie n° 1.

Sur le pied de guerre, chaque batterie est doublée ; de plus une proportion déterminée du personnel de l'artillerie de position est formé au service de l'artillerie de montagne.

Les batteries sont de quatre pièces.

Sur le pied de paix, une batterie comprend :

	Effectif normal	Effectif augmenté
Officiers	2	4
Troupe	66	90
Chevaux de selle	4	4
Bêtes de somme	9	20

Sur pied de guerre :

	Organisation mixte		Organisation normale
Officiers	2		2
Troupe	101		109
Chevaux de selle	4		4
Bêtes de somme	48		63
Canons		4	
Affût de réserve		1	
Caisses à munitions		56	
Forge de campagne		1	
Chars à deux chevaux	2		—

Lors de l'adoption de l'arme, l'approvisionnement en munition comportait : 256 obus, 128 shrapnels, 64 boîtes à mitrailles, 448 charges pour le tir de plein fouet, 96 charges pour le tir de jet.

Après la guerre de Bosnie, l'approvisionnement fut modifié comme suit : 192 obus, 224 shrapnels, 32 boîtes à mitrailles, 448 charges pour le tir de plein fouet, 96 charges pour le tir de jet.

Le parc d'artillerie de montagne transporte pour chaque canon la charge de 100 coups.

En juillet 1878, des forces considérables furent mobilisées pour l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine. Vu la nature de ces pays, ces forces durent être organisées pour la guerre de montagne. Or comme les batteries de montagne existantes ne suffisaient pas, on en forma à la hâte un plus grand nombre.

Le XIII[e] corps d'armée fut commandé pour opérer en Bosnie, et la XVIII[e] division pour occuper l'Herzégovine.

XIII[e] corps d'armée.

VI[e] division avec 2 brigades de montagne à 4 bataillons et une batterie de montagne chacune, et une brigade de montagne à 6 bataillons et une batterie de montagne ; en outre une division de réserve comprenant 2 compagnies du génie, 4 escadrons et 1 batterie de montagne.

VII[e] division, de même composition moins un escadron.

XX[e] division formée de 2 brigades d'infanterie, à 6 ou 8 bataillons, et une réserve de 2 escadrons, 1 compagnie du génie et 3 batteries de campagne.

Sous les ordres immédiats du commandant du corps : 1/2 bataillon, 4 compagnies du génie, 3 3/4 escadrons, 4 batteries de campagne et 4 trains de pontonniers.

XVIII[e] division.

2 brigades de montagne à 4 bataillons et 1 batterie de montagne, 1 brigade de montagne à 5 bataillons et 1 batterie de montagne, et une réserve comprenant : 1/2 escadron, 3 compagnies du génie, 1 batterie de campagne et 1 dite de montagne.

En tout : 56 ½ bataillons, 12 compagnies du génie, 14 1/4 escadrons, 8 batteries de campagne et 12 batteries de montagne. Dans la brigade de montagne la proportion d'artillerie était de 1 pièce pour 1000 hommes d'infanterie ; calculée sur l'ensemble des troupes mobilisées elle était de 2 pièces pour 1000 hommes.

Lorsque l'on connut l'importance du soulèvement, l'armée d'occupation fut considérablement augmentée ; elle finit par compter 154892 hommes, 4488 cavaliers et 292 canons. Le nombre des batteries de montagne était arrivé à 21. Suivant les relations publiées de cette campagne, cette artillerie de montagne fournit de bons résultats dans maints engagements. La distance du tir fut en général 2000-2500 pas ; celle de 3000 pas fut rarement dépassée. Contre de simples parapets en pierre, l'effet était satisfaisant, mais s'il s'agissait de constructions solides en pierre de taille, on n'en venait à bout qu'à l'aide d'une quantité considérable de munition.

En général, le matériel se montra solide et supporta bien l'épreuve ; toutefois la batterie de montagne 2/XI, qui en trois jours de combat devant Klobuk tira 650 coups, dut renouveler tous ses affûts ; l'essieu d'un canon se brisa ; à chaque affût les flasques furent mis en pièces. Souvent aussi, après une marche prolongée, les boucles des limonières se rompirent et nombre de roues refusèrent leur service.

La batterie de montagne n° 2/XI tira 755 coups sans qu'il en résultât aucun dommage pour ses canons.

On reconnut d'autre part l'insuffisance de l'approvisionnement en shrapnels, ce projectile étant d'une grande utilité en terrain de montagnes.

Des blessures au garrot des chevaux se produisirent souvent, et presque toujours pendant une marche prolongée à la descente. Ces blessures furent attribuées, en partie, à l'inexpérience des hommes chargés d'attacher les selles.

Aucune différence ne fut constatée entre les chevaux et les mulets relativement au poids de leurs charges, mais les mulets supportèrent beaucoup mieux les fatigues et les intempéries; les chevaux de 4 1/2 ans et au-dessous, spécialement, tombaient facilement malades.

La nécessité d'avoir en campagne un plus grand nombre de batteries de montagne conduisit à la mesure suivante : chacun des 13 régiments d'artillerie de corps doit former le personnel nécessaire, cadre compris, au service d'une batterie de montagne et éventuellement d'une seconde, de telle sorte qu'au besoin, ces batteries soient prêtes à mobiliser. De cette manière 31 batteries de montagne avec 124 canons purent entrer en campagne.

Dans les années 1880 et 1881, des essais eurent lieu en vue d'obtenir des affûts plus solides. On essaya aussi des selles de transport turques. Les années suivantes virent d'autres essais pour trouver un canon de montagne avec tir plus efficace. Ces essais portèrent spécialement sur un canon Krupp de 6,5 cm. et sur un canon Armstrong de 6,35 cm., tous deux démontables. On chercha à obtenir la plus grande efficacité de tir en augmentant la charge jusqu'à 400 gr. et en employant un shrapnel à douille. En outre, on construisit à l'arsenal un canon de bronze pesant 191 kg. dont l'affût peut se désassembler. L'expérience avait appris en effet, que dans les contrées montagneuses, les pièces de campagne ne peuvent être transportées et prendre position qu'avec peine, d'autre part l'efficacité des canons de montagne est, dans bien des cas, insuffisante; on fit encore des essais avec un canon de campagne de 9 cm. porté sur des roues rapprochées. Ces essais commencés en 1879, ont conduit à l'adoption d'un affût modifié n'ayant pour ce pesant canon que 113 cm. de voie des roues. La pièce toute montée a un poids de 1471 kg. ensorte que 2 chevaux suffisent pour la traîner. La voiture de munition pèse 1472 kg. quand la charge est complète. Celle-ci comprend 34 obus, 45 shrapnels et 6 boîtes à mitraille par canon. Une batterie se compose de 4 canons, avec 4 voitures de munition.

Depuis l'occupation de la Bosnie, il y a en permanence dans ce pays 12 batteries de montagne.

En 1890, la séparation de l'artillerie de montagne de celle de

forteresse a été décidée. Les 12 batteries en Bosnie doivent dès maintenant former un régiment, tandis que les 3 batteries qui sont au Tyrol (Insprück) formeront un groupe divisionnaire indépendant. Celui-ci, sur pied de guerre, doit comprendre 6 batteries et un cadre de depôt. Major DE TSCHARNER.

(A suivre).

Le testament du prince Napoléon.

Voici, d'après le *Figaro* de Paris, le texte complet du testament du prince Napoléon, dont la plupart des journaux n'ont donné que des extraits. Ce document vaut certainement la peine d'être lu dans toute sa teneur par le public militaire :

Je nomme pour mes exécuteurs testamentaires :

M. A. Cottin père, ancien membre du Conseil d'Etat, demeurant à Paris, 45, rue de la Baume ; s'il était mort ou empêché, c'est son fils ainé, Robert Cottin, qui le remplacerait ; M. A. Philis, avocat à Paris, 4, rue des Beaux-Arts ; M. le baron A. Brunet, mon ancien officier d'ordonnance ; M. Audéoud, notaire à Genève ou son successeur.

J'institue Louis, mon fils cadet, mon légataire universel.

Ma fille Lætitia a touché, lors de son mariage avec le duc d'Aoste, ce que je pouvais lui donner.

Je ne laisse rien à Victor, mon fils aîné. C'est un traître et un rebelle. Sa mauvaise conduite me cause une grande douleur et un profond mécontentement.

Je ne veux pas qu'il assiste à mes obsèques.

Je lègue spécialement à mon fils Louis tous mes papiers, souvenirs historiques et de famille, armes, livres, cartes, tableaux, statues, bustes, objets d'art, effets personnels, services de table, etc., sans exception aucune, sauf les objets ci-dessous désignés.

Je lègue à ma femme trois très beaux souvenirs à son choix. Je la prie de les désigner parmi ceux que je laisse en bloc à mon fils Louis, et non parmi ceux dont je dispose spécialement.

Je lègue à ma fille Lætitia : 1° une petite médaille de Sainte-Hélène, venant de mon père (n° 65 du catalogue) ; 2° une tabatière ronde en ivoire (n° 89) ; 3° une coupe en corne sculptée provenant de la reine Christine de Suède (n° 131) ; 4° un petit portefeuille provenant de ma mère (n° 151) ; 5° un autre semblable (n° 152).

Les numéros de ces souvenirs se rapportent au catalogue de la vitrine du salon. Il faut y ajouter : 6° une broche avec camée (n° 42) ; 7° une longue chaîne de Venise (n° 101) ; 8° une petite bonbonnière ronde provenant de ma mère avec une mèche de ses cheveux (n° 176).

Ces numéros sont ceux du catalogue de la petite vitrine de mon cabinet de travail.

Je désire que Louis garde Prangins ou bien une campagne *hors de France*, où il conservera réunis tous mes papiers et souvenirs.

Je ne laisse rien de ma fortune à la princesse Clotilde, ma femme, parce qu'elle aura un douaire de deux cent mille francs de rente assuré par notre contrat de mariage qui est un traité diplomatique et que le roi d'Italie doit faire exécuter après ma mort, par la France ou par l'Italie; parce que, depuis que *nous vivons séparés par sa seule volonté*, ainsi que le prouvent les arrangements signés entre nous le 26 janvier 1878 et le 10 août 1882, elle a joui de la majeure partie de la rente annuelle de cent mille francs que le roi d'Italie sert à la communauté depuis 1870, ainsi qu'il s'y est engagé vis-à-vis de moi, et que la somme dont ma femme a ainsi joui est très supérieure à celle qu'aurait comportée la communauté d'existence entre nous alors que j'aurais eu seul la jouissance de cette rente.

Je n'ai pas voulu user de mes droits pour forcer ma femme à une vie commune à laquelle elle s'est refusée *pour des motifs exclusivement politiques*, ainsi qu'elle le déclare et le reconnaît dans les arrangements signés entre nous.[1]

En laissant toute ma fortune à mon fils Louis, j'espère que ma femme ne soulèvera pas des difficultés pour l'exécution de mon testament.

Je la crois trop bonne mère pour tâcher d'exercer des reprises contre Louis.

Je fais appel à la raison, à la loyauté, à la bonne foi, au cœur de ma femme pour qu'elle respecte mes dernières volontés.

D'ailleurs la fortune de ma femme sera encore supérieure à celle de notre fils Louis.

Elle aura problement son douaire de 200,000 francs ou au moins la rente, 100,000 francs que le roi d'Italie nous fait d'après un engagement formel qu'il a pris vis-à-vis de moi le 17 décembre 1878.

Nos droits réciproques sont établis dans les mains de mon avocat Philis.

Ma fortune, qui ne provient que de *mes économies*, est fort modeste n'ayant jamais cherhé sous l'Empire à me servir de ma position pour l'augmenter, et depuis 1870 les sacrifices faits pour ma cause et pour mes enfants l'ayant notablement diminuée.

Je laisse à mon fils Louis, *tous mes papiers sans exception.*

Je charge mes exécuteurs testamentaires de réunir tous mes papiers ainsi que ceux provenant de mon père et de ma mère et d'en faire deux parts.

[1] Nous ne pouvons passer sous silence que plusieurs journaux, français et italiens, ont opposé à ce passage du testament le fait que le mari de la vertueuse princesse Clotilde affichait par trop cyniquement ses relations intimes avec des célébrités comme Cora Pearl. *Réd.*

Les papiers ayant un caractère tout à fait personnel doivent rester secrets et seront brûlés par mes exécuteurs testamentaires.

Ceux ayant un caractère historique ou biographique seront conservés et remis à mon fils Louis.

Je désire que le dépouillement de mes archives qui sont dans un ordre parfait, soit fait avec soin, mais en les lisant le *moins possible.* Mon secrétaire sera très utile pour ce travail.

Si M. Frédéric Masson, mon cher ami, ou M. Adalbert Philis veulent écrire mes Mémoires, je prie mon fils de leur en faciliter les moyens et de les y encourager.

Bien des points d'histoire contemporaine en seraient éclaircis.[1]

Je lègue à ma sœur Mathilde que j'aime beaucoup, mon portrait par Hippolyte Flandrin et un tableau de Boulanger: l'*Intérieur de ma maison gréco-romaine.* Je lui suis reconnaissant de l'affection qu'elle témoigne à Louis et je le recommande à sa tendresse.

Je laisse à M. Frédéric Masson deux vases de Sèvres verts avec les portraits de Napoléon Ier et de ma mère, qui sont dans mon cabinet de travail, ainsi qu'un exemplaire de la *Correspondance de Napoléon 1er et de ma mère* qui est dans mon cabinet de travail, en souvenir de son grand dévouement.

Je laisse à M. Philis un encrier qui se trouve sur mon bureau du premier étage à Prangins, avec une pendule surmontée d'un aigle; plus une somme de 20,000 fr., pour les bons soins qu'il donnera à ma succession.

Je laisse à M. Cottin père ou à son fils Robert un très beau souvenir que mon fils choisira.

Je laisse à M. le baron Brunet en témoignage de reconnaissance pour ses longs et bons services, deux services argenterie dans deux cantines de voyage qui sont dans mon coffre-fort, plus 5,000 francs pour les frais que lui occasionneront ses démarches comme mon exécuteur testamentaire.

Je laisse à M. Audéoud, notaire à Genève, un de mes exécuteurs testamentaires, 5,000 francs pour l'indemniser de son temps, plus une montre à savonnette faite par Chaput avec un grand N sur le couvercle, et un couvert en vermeil n° 120 sur le catalogue de la vitrine de mon cabinet, enfin l'*Histoire du Consulat et de l'Empire,* par Thiers, annotée par moi. Ce notaire disposera de ces objets suivant mes instructions contenues dans une lettre que je lui écris.[2]

[1] Il est bien désirable que ces mémoires, qui seraient certainement d'un haut intérêt historique, ne soient pas ajournés trop longtemps. *Réd.*

[2] Tous nos compliments à notre compatriote M. Audéoud pour ce beau legs, qui est un des plus marquants du présent testament. Espérons que le Thiers annoté, de même que les mémoires, seront portés, sans trop tarder, à la connaissance du public militaire. Tout ce qui touche aux papiers laissés par le prince Napoléon peut avoir une valeur immense par le fait qu'il fut le promoteur et même le directeur de la plus importante publication militaire de notre temps : *La Correspondance de Napoléon Ier,* publiée par ordre de Napoléon III, en 33 volumes. *Réd.*

Je laisse à M. Ernest Adelon père, en témoignage de reconnaissance pour sa grande amitié, deux fusils de chasse, une montre de voyage à deux cadrans avec la chaîne et le cachet, et, en outre, tous mes échiquiers en souvenir de nos parties d'échecs pendant tant d'années.

Je laisse à M. Henri Adelon, fils de M. Ernest Adelon, deux fusils de chasse.

Je laisse à M. Victor Duruy, ancien ministre, ou, s'il est mort avant moi, à M. Blanche, professeur à Paris, deux vases de Sèvres avec les portraits de Napoléon Ier et de Joséphine, pour les remercier des soins qu'ils ont donnés à l'éducation de mes fils. Pourquoi l'aîné a-t-il si mal tourné, si mal suivi leur bonne direction?

Je laisse à mes secrétaires, employés et domestiques à mon service le jour de ma mort:

1° Quatre années de traitement ou de gages à ceux qui me servent depuis six ans au plus;

2° Trois années de traitement ou de gages à ceux qui me servent depuis trois ans au moins;

3° Une année de traitement ou de gages à ceux qui me servent depuis un an au moins.

Je donne 3,000 francs à l'ancienne bonne de mes enfants, Mme Roy ou à ses héritiers, en souvenir de ses bons services.

Je laisse à la ville d'Ajaccio, en Corse: 1° un tableau, la *Bataille de l'Alma*, par Horace Vernet; 2° un deuxième tableau, le *Débarquement en Crimée*, par Pils; 3° toutes mes médailles en or, en argent et en bronze, ainsi que la collection de mes monnaies à l'effigie de ma famille.

Je désire que ces deux tableaux et que les médailles soient placés dans le musée de la ville.

Je lègue 15,000 francs à la ville d'Ajaccio, dont 10,000 seront distribés aux pauvres le jour de mon enterrement; 5,000 seront employés au transport et à l'installation des deux tableaux et des médailles à placer. Ces dernières devront être dans un meuble spécial.

Malgré l'ingratitude de beaucoup d'Ajacciens, je désire donner à cette ville, berceau de ma famille, un témoignage d'attachement. Je ne veux me souvenir que de ceux de mes concitoyens qui me sont restés fidèles à moi ainsi qu'à la grande cause que je représente.

Je désire être enterré à Paris, aux Invalides, dans l'emplacement que j'y ai fait préparer en face du monument où repose mon père, l'être que j'ai le plus aimé, mon meilleur ami!

Mon tombeau sera surmonté de ma statue en bronze, semblable à celle mon père.

Si ce désir ne peut être accompli, je veux être enterré en Corse sur une des îles Sanguinaires, à l'entrée du golfe d'Ajaccio.

Mon monument sera simple; une pyramide en granit de Corse, se voyant de la mer, surmontant mon caveau creusé dans le rocher.

Ce monument battu par les vents et la mer, sera l'emblème de ma vie, si agitée et si tourmentée ! [1]

Je désire que mon enterrement soit très simple.

Mes deux enfants Lætitia et Louis, ma famille, mes parents et quelques amis y assisteront. J'interdis à mon fils Victor d'y paraître.

Je recommande à mon fils Louis de rester fidèle à mes opinions politiques et religieuses. Elles sont dans la vraie tradition de mon oncle Napoléon Ier.

J'espère que Louis sera le représentant de la cause des Napoléon. Son but politique doit être d'organiser la démocratie française.

Qu'il s'inspire de l'amour profond et constant du peuple, de ceux qui souffrent surtout, ainsi que du progrès scientifique, qui est la grande loi de l'humanité.

Qu'il respecte les sentiments religieux en restant tolérant et éclairé.

Qu'il soit par-dessus tout Français et patriote.

Je bénis ce cher enfant. J'espère qu'il sera digne de son nom.

NAPOLÉON.

Prangins (Suisse), 25 décembre 1889.

Société fédérale des officiers.

SECTION VAUDOISE

Le Comité a envoyé aux membres de la section la circulaire suivante :

Lausanne, le 8 mai 1891.

MONSIEUR ET CHER CAMARADE. — Nous avons l'honneur de vous informer que la réunion de la section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse a été fixée aux 30 et 31 mai, à Bex.

A cette occasion le Comité a organisé une fête dont nous vous envoyons le programme et à laquelle nous espérons que vous participerez.

Le premier jour est consacré spécialement au tir avec le nouveau fusil.

Le deuxième jour nous nous réunirons à St-Maurice avec nos camarades de la Société vaudoise des armes spéciales pour une conférence sur la fortification de ce défilé, et nous reviendrons dîner à Bex.

Veuillez bien nous dire si vous prendrez part ou non à la fête en nous renvoyant *avant le 20 mai*, la carte incluse après l'avoir signée et avoir biffé les unes ou les autres des réponses.

[1] Le gouvernement français vient de refuser aux exécuteurs testamentaires l'autorisation d'enterrer en Corse le prince exilé. On a peine à comprendre l'étroitesse d'esprit que révèle ce refus. *Réd.*

Agréez, Monsieur et cher camarade, l'assurance de notre considération distinguée. *Le Président,* A. THÉLIN, colonel-brigadier. *Le Secrétaire,* L.-H. BORNAND, capitaine-adjudant.

Fête de la Section vaudoise de la Société des officiers à Bex les 30 et 31 mai 1891.

I. Programme.

SAMEDI 30 MAI

10 heures, Hôtel-de-Ville. Distribution des cartes de fête et des billets de logement.

10.15 heures, Hôtel-de-Ville. Assemblée générale.

Conférence sur le nouveau fusil, par M. le colonel Schmid, directeur de la fabrique fédérale d'armes.

12 heures, Stand de Bex. Réception par la Municipalité. Collation offerte par la commune de Bex.

1 heure. Stand de Bex. Tir avec le nouveau fusil.

6.30 heures. Stand de Bex. Clôture du tir.

7 » Hôtel de l'Union. Dîner.

8.30 » Grand Hôtel des Bains. Soirée familière et bal. Distribution des prix.

DIMANCHE 31 MAI

7 heures. Diane.

7.45 heures. Déjeuner.

8.30 » Place de l'Union. Réunion et départ pour les Crêtes (un service d'omnibus sera organisé).

Redoute des Crêtes. Conférence sur les fortifications de St-Maurice. Cette partie de la réunion est organisée par la Société vaudoise des armes spéciales.

12.30 heures. Grand Hôtel des Salines. Banquet.

II. Ordre du jour de l'assemblée générale.

1. Inscription des nouveaux membres.
2. Rapport du Comité sur la marche de la section.
3. Discussion sur la proposition de la sous-section de Moudon relative à « la critique » dans les rassemblements de troupes.
4. Propositions individuelles.

III. Plan du tir.

10 CIBLES — 300 MÈTRES

Bonne cible « Tour de Duin ».

Passe unique de 5 coups, délivrée gratuitement sur présentation de la carte de fête.

Cible : 1 m. 20, divisée en 20 cercles égaux. Visuel de 0 m. 70.

Le rang des tireurs est déterminé par le meilleur coup de la passe et en cas d'égalité, par le total des points.

Prix : Prix en nature pour une somme de fr. 900 environ, dont 100 francs offerts par le gouvernement de Vaud et 800 fr. par la Société des officiers.

Premier prix, 30 fr. ; dernier prix, 5 fr.

Cible tournante.

Passe de 5 coups : 1 franc. — Reprises illimitées.

Cible : Visuel de 0 m. 70. — Carton de 0 m. 40. — Mouche de 0 m. 10.

Le carton sera payé par 40 centimes, la mouche par une bouteille de vin d'honneur.

Prix des cartouches, 1 fr. 10 le paquet de 10.

Des fusils nouveau modèle seront à la disposition des officiers.

IV. Tenue.

Tenue de service avec casquette.

V. Carte de fête.

Prix de la carte de fête pour les deux journées fr. *10*.

Prix de la carte de fête pour la seconde journée seulement fr. *5*.

La carte de fête donne droit à :

1° Collation offerte par la Municipalité le 30.

2° Tir à la bonne cible et prix.

3° Dîner du 30 mai.

4° Soirée familière et bal.

5° Logement.

6° Déjeuner du 31 mai.

7° Banquet du 31 mai.

Les cartes de fête seront envoyées, contre remboursement, au reçu de la réponse.

Il sera délivré des cartes de fête à Bex.



Société vaudoise des armes spéciales.

Lausanne, le 1er mai 1891.

MONSIEUR ET CHER CAMARADE. — Dans notre séance du 6 décembre dernier, l'abondance de travaux mis à l'ordre du jour n'ayant pas permis l'audition et la discussion d'un mémoire de M. le lieutenant-colonel Pfund sur « St-Maurice considéré comme place d'arme du génie », vous avez décidé, sur la proposition de M. le colonel divisionnaire Ceresole, de renvoyer ce travail à une réunion spéciale, qui aurait lieu sur place dans le courant du printemps 1891.

Le Comité de la Section vaudoise de la Société des officiers ayant projeté de son côté une fête d'officiers à Bex avec visite aux fortifications de « St-Maurice », nous a proposé d'organiser ces deux réunions en commun.

Votre Comité a partagé cette manière de voir et, après entente avec le Comité cantonal vaudois, il fut décidé que la journée du samedi 30 mai serait consacrée aux travaux particuliers de chaque société et celle du dimanche 31 à une réunion en commun d'abord à St-Maurice, puis à Bex.

Nous avons en conséquence l'honneur de vous communiquer l'ordre du jour suivant :

Journée du samedi 30 mai.

12 h, 15. Réunion à la gare de St-Maurice et départ à pied pour le plateau de Veyrossaz.

1 h. 30. Déjeuner champêtre. (En cas de mauvais temps, ce déjeuner aurait lieu à St-Maurice à midi et demie.)

3 h. Conférence par M. le colonel Lochmann, chef d'arme du génie et par M. le lieutenant-colonel du génie Pfund, sur la défense de la position de St-Maurice et reconnaissance de cette position.

7 h. Dîner à l'hôtel Grisogono à St-Maurice.

Journée du dimanche 31 mai.

9 h. 30. Réunion des deux sociétés à la redoute des Crêtes (Rive droite). Conférence de M. le lieutenant-colonel du génie Pfund sur la défense de la position de St-Maurice.

11 h. Départ à pied pour Bex.

12 h. 30. Banquet des deux sociétés au Grand Hôtel des Salines, à Bex.

Tenue de service avec casquette.

Une carte de fête de 10 francs donnera droit au déjeuner du 30 à Veyrossaz, au dîner, au logement à St-Maurice et au déjeuner du 31 au matin.

Afin de permettre aux membres de la Section vaudoise de la Société des officiers ne faisant pas partie de la Société vaudoise des Armes spéciales de participer à notre banquet du 30 au soir, il sera délivré des cartes de banquet à 3 fr. 50.

Enfin une carte de banquet à 5 francs délivrée par le Comité de la Section vaudoise de la Société des officiers donnera droit au banquet au Grand Hôtel des Salines, à Bex.

Veuillez agréer, Monsieur et cher camarade, l'expression de notre considération distinguée. *Le President,* P. Ceresole, col. div. *Le secrétaire,* C. Melley, major d'artillerie.

P. S. — Ayez l'obligeance de remplir le questionnaire ci-contre et de le retourner à son adresse avant le mercredi *20 mai* prochain.

VARIÉTÉ

L'ordre que Le Roy Louis XI veult estre servy par son Capitaine de ses Cent Suisses de La Garde de son corps, ses Lieutenants, Enseignes, Exempts et autres Officiers.

Le Roy veult que son Capitaine et autres officiers soient ordinairement près sa personne et ne départiront point sans le congé de Sa Majesté.

Le Roy veult qu'il y ayt douze Suisses jour et nuict auprès et autour de sa personne, et coucheront à la salle des Gardes, prendront toujours la cinquième place pour paillasse, et appelleront leurs gens à mesme tans qu'appelleront les autres gardes par leur (chex) chevalier du guet, et auront leurs hallebardes près d'eux pour la seureté et deffense de Sa Majesté; et les défaillans seront châtiés pour la première fois à quinze sols, la seconde à vingt-quatre heures en prison, à la troisième desmis de leurs charges sans rémission.

Le Roy veult quand il sortira de sa maison que les Gardes Suisses marchent devant sa personne, s'il est en carrosse ils seront à la teste des chevaux ne laisseront entreux que les pages et valets du pied de Sa Majesté, et y aura toujours un Officier à cheval devant les dits Suisses, et si Sa Majesté est à pied, où seront les reine et autres princes et princesses, marcheront devant le Roy le plus près qu'ils pourront de sa personne.

Veult Sa Majesté que quand il fera une entrée de ville, que les dits Suisses marchent devant Luy le fiffre et tambour battant marchant trois à trois et ne laisseront personne entreux que les tambours de la Chambre, Trompettes et Hérauts Chevaliers de son ordre, le premier Escuyer et Connestables, les Huissiers de la Chambre portant leurs masses; ainsi conduiront Sa Majesté jusques à la porte du chœur de l'Eglise, et là où ils seront commandés.

Veult Sa Majesté quand il se fera une procession royale que les dits Suisses soyent à la teste de la Croix et de Sa Majesté et conduiront Sa Majesté jusques au chœur de l'Eglise s'il y en a.

Veult Sa Majesté quand elle touchera des malades que les dits Suisses soient les plus proches d'elle, et qu'ils marchent devant luy fiffre et tambour battant jusques à la fin de la cérémonie et que Sa Majesté soit entrée.

Veult aussi Sa Majesté qu'il y ait soir et matin un officier de la dite Compagnie à la chambre ou antichambre du Roy pour recepvoir ses commandements pour à icelle fin advertir ses compagnons de ce qu'ils auront à faire.

Veult aussi Sa Majesté que les Suisses qui sont de garde à la Salle basse ou ailleurs où ils seront commandés par leurs chefs, qu'ils y ayent tousjours un officier près d'eux pour empescher le désordre

qu'il y pourroit arriver. Et ne iourront (joueront) avec Français ni avec nationaux sans permission de leurs chefs. Et si en jouant jurent le nom de Dieu ou de la Vierge soient chastiés à l'heure mesme. Et s'il vient entreux de se quereller ou battre dans la maison du Roy pour la meilleure grâce *auront la main droitte coupée.*

Veult aussi Sa Majesté que quand il donnera audience aux ambassadeurs qu'ils soient mis en haye des deux costés de l'escalier avec le fiffre et tambour leurs chefs à la teste et ce jusqu'à ce que les d. ambassadeurs ayent eu audience ou ailleurs où ils seront commandez.

Veult Sa Majesté que quand il y aura ballet, qu'ils soyent sur l'escalier et prendront la première porte sur les degrès et barrières s'il y en a, dont ils recepvront commandements de Sa Majesté ou de leurs cappitaines.

Veult que les dits Suisses se contentent des logis qui leur seront donnés par son maréchal des logis ou leurs fourriers; si quelqu'un venait à y contrevenir, selon la rigueur de l'ordonnance il sera chastié.

Veult aussi Sa Majesté que les festes et dimanches les dits Suisses se trouvent en corps, tambour battant pour l'accompagner à l'Eglise, à la messe.

Veult Sa Majesté que le Cappitaine prenne les dits Suisses de chaque canton cinq, et deux de chacun des alliés, le reste à la discrettion du dit cappitaine pourveü qu'ils soyent vrays Suisses, gens de bien et de bonne réputation; aura aussi quatre Juges à la dite Compagnie, qui jugeront criminel et civil avec leurs chefs.

Veult aussi que quand se donnera bataille que les dits Suisses se mettent au meilleur bataillon suisse devant les Drapeaux et pour combattre avec eux.

Veult aussi que quand Sa Majesté sera en un siège de Ville que les dits Suisses se camperont le plus proche de luy au quartier qui leur sera donné par Sa Majesté.

Veult Sa Majesté que quand elle fera une cérémonie royale que les dits Suisses marchent devant Sa Majesté enseignes déployées et si Sa Majesté faict un festin royal que les dits Suisses porteront la viande avec le tambour battant, et la viande qui sera desservie sera pour eux.

Le Roy veult que que cette ordonnance soit observée de point en point sur peine aux défaillants de punition selon la forme et teneur.

Faict au Plessis lés Tours l'an 1481 et de notre règne le vingtième.

(Signé) Louis.

Brissonet.

(Copié de la Bibl. nat. fr. f. 16944/397, 398, 400.)

BIBLIOGRAPHIE

La poudre sans fumée et la tactique. **Canevas d'une conférence donnée aux officiers de Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, par le colonel-brigadier de Techtermann, commandant de la IIIe brigade d'infanterie E. 1 broch. in-8o de 32 p. Berne 1891. Librairie Schmid, Francke et Cie.**

A côté des nombreuses publications parues sur ce sujet à l'étranger, nous sommes heureux de signaler à l'attention des lecteurs militaires cette brochure due à la plume et aux réflexions d'un de nos officiers suisses connus. Elle a été provoquée, dit l'auteur, par la lecture d'un article de M. Abel Veuglaire, qui considère l'invention des nouveaux engins de guerre comme le prélude « d'un renouvellement des principes et des règles devant se traduire par une réorganisation générale de l'armée, par une répartition différente des armes combattantes, par une refonte complète de l'outillage, par une radicale transformation des moyens de commandement usités jusqu'à ce jour. »

M. le colonel de Techtermann désire remettre les choses au point. Pour lui, et sa brochure tend à le démontrer, l'emploi de la poudre sans fumée ne saurait constituer une *révolution,* brisant net avec tout le passé, mais simplement une *évolution*, un progrès de plus dans le domaine de la guerre. Il importe de ne pas oublier en effet que *l'outil* n'est pas tout à la guerre, il y a encore *l'homme ;* et si l'outil se perfectionne, si sa puissance et sa valeur sont augmentées, l'homme reste toujours le même avec sa nervosité, avec les sentiments divers qui l'animent et le dirigent. Il faut donc éviter de mettre sa confiance dans les belles théories de guerre ; les batailles ne se gagnent pas à l'aide de recettes. Aujourd'hui comme par le passé, l'homme actif, intelligent, énergique, courageux et dévoué est le premier instrument de la victoire. Sans doute, le feu augmente en puissance, l'usage de la pelle, de la pioche, deviendra plus fréquent, mais s'imaginer que l'on gagnera des batailles par son seul feu, c'est une illusion, et une illusion dangereuse. C'est celle-là même qui en 1870 causa aux Français tant et de si grands désastres. « Le feu, dit M. le colonel de Techtermann, — bien réglé et dirigé — est l'élément prépondérant, indispensable, aujourd'hui pour arracher le succès. *Mais contre un adversaire résolu il n'est pas le seul.* Le succès appartiendra toujours, en dernière analyse, à celui qui, grâce à ses bonnes dispositions et à la valeur intrinsèque de ses troupes, ayant gardé un état moral et matériel supérieur à son adversaire, mettra la bayonnette au bout du canon et foncera sur lui. »

L'auteur examine ensuite les conditions nouvelles faites à chaque arme par la poudre sans fumée. Nous ne pouvons le suivre dans le

détail de cette analyse rendue spécialement intéressante par le sens pratique, par la logique simple qui l'inspirent. Dans ses conclusions l'auteur ne diffère pas sensiblement d'opinion avec la grande majorité des écrivains: le service de reconnaissance, rendu plus ingrat pour la cavalerie; le tir indirect s'imposant plus fréquemment à l'artillerie ; les fortifications passagères aquerront plus d'importance, etc., etc. Quant à l'infanterie, son rôle de reine des batailles grandit avec les difficultés de sa tâche.

A propos de la tenue du soldat que l'auteur aborde dans quelques lignes, il donne un conseil d'homme connaissant bien les ressorts du cœur humain. L'uniforme est pour lui, et avec raison, un des leviers de l'esprit militaire. Il faut « un uniforme, simple comme il convient à des milices, mais correct, *différent de l'habit ordinaire*. Ne retombons pas dans l'engouement des improvisations d'outre-mer qui, méprisant, et nos traditions guerrières et l'instinct national, ont tant nui, chez nous il y a 20 ou 25 ans, au véritable esprit militaire composé, pour les jeunes gens surtout, d'au moins autant d'amour-propre que de patriotisme abstrait. » Observation très humaine et très juste.

En résumé, la brochure de M. le colonel de Techtermann constitue une lecture substantielle, instructive à plus d'un point de vue, et souvent originale. Elle est en outre empreinte d'un sentiment patriotique simple et sans exaltation qui, à nos yeux, ajoute à son prix. L'auteur comprend que le véritable patriotisme ne consiste pas à flatter mais à ouvrir les yeux ; qu'une armée de milices plus qu'une autre est tenue à la modestie : et que ceux qui la composent doivent par une étude active dans la vie civile des questions militaires suppléer au peu de temps passé sous les drapeaux.

OUVRAGES REÇUS

Royal Engineers Institute. Occasional papers 1889. Vol. XV. 1 vol. in-8° de 245 p. avec nombreuses planches et figures. Chatham 1890. Ornited by W.-J. Mackay et Ce.

Atlas Stieler. Nouvelle édition. Les 28e et 29e livraisons de cette belle publication viennent de paraître à la librairie Benda. Elles contiennent les 6 feuilles ci-après :

28e livraison : n° 54, péninsule des Balkans de Vogel, 4e feuille. N° 55, Asie, carte générale, de Habenicht. N° 56, Asie du nord et du centre, de Petermann.

29e livraison : N° 1 carte sidérale, partie nord. N° 5, carte universelle de Berghaus. N° 17, Autriche-Hongrie, carte générale de Vogel.

Illustrazione Militare Italiana, à Milan. Directeur, Cav. Quinto Cenni. N°s 123-125.

Portraits du vice-amiral Pacoret di Saint-Bon, ministre de la ma-

rine, du capitaine du génie Spaccamela, du général Ulloa, des colonels Cristoforo et Villamarina del Campo. — Explosion de la poudrière de Pigna-Via, à Rome, deux planches et plusieurs vignettes. Une grande planche: *Fidèle à la consigne.* — Défilé des troupes de Milan devant le général Primerano. — Roman d'un officier. — Un officier des pionniers du Sahara. — Carte des environs de Grenoble et croquis de quatre de ses forts. — Dessins du nouveau fusil suisse. — Soldats russes, anglais, allemands. — Break du régiment de cavalerie Vicence. — Nécrologies. — Emblème de l'armée dans les tumultes populaires.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

En exécution des dispositions respectives de l'organisation judiciaire militaire (Rec. off. nouv. série, XI. 254), le Conseil fédéral a procédé aux nominations ci-après pour la prochaine période administrative.

Remplaçant de l'auditeur en chef: M. Charles Hilty, colonel, à Berne.

Tribunal de cassation.

Président: M. Auguste Cornaz, colonel, Neuchâtel.

Membres: MM. Erwin Kurz, lieutenant-colonel, Aarau; Albert Schneider, lieutenant-colonel, Hottingen; Charles Lardy, lieutenant-colonel, Paris; Ruffy, lieutenant-colonel, Lausanne.

Suppléants: MM. Gottlieb Lenz, lieutenant-colonel, Berne: Alfred Brüstlein, capitaine d'artillerie, Berne.

Greffier allemand: M. Ad. Manz, capitaine, Meilen.

Greffier français: M. Paul Jacottet, capitaine, Neuchâtel.

Dans les deux divisions romandes :

Tribunaux de division pour l'armée en campagne.

Ire DIVISION

Grand juge: M. Louis Rambert, lieutenant-colonel, Lausanne.

Juges: MM. Louis Grenier, major d'infanterie, Lausanne; J.-Bapt. Gay, capitaine d'infanterie, St-Maurice, bat. 12 L.; Henri Lefort, capitaine d'infanterie, Genève, bat. 10; Fabian Torrenté, sergent, Massongex, bat. 12; Marius Morerod, sergent du génie, Rolle; Victor Fatio, soldat, Lausanne.

Suppléants: MM. Raoul de Riedmatten, major d'infanterie, Sion, bat. 12 L.; Louis Brélaz, capitaine d'artillerie, Morges; Louis Rossel, capitaine de troupes d'administration, Lausanne; John de Bonneville, sergent-major de dragons, Commugny; Ferd. Abbet, sergent-major, Vollèges, bat. 12; François Magnin, caporal, Genève, bat. 10 L.

Auditeur : M. Adrien Lachenal, capitaine, Genève.
Juge d'instruction : M. Marc Ruchet, capitaine, Lausanne.
Greffier : M. Jules Glardon, capitaine, Lausanne.

IIme DIVISION

Grand juge : M. Louis Paschoud, major, Lutry.

Juges : MM. F.-Aug. Monnier, major d'infanterie, Neuchâtel ; Ch. Monney, major d'infanterie, Fribourg, bat. 16 ; J. Morgenthaler, premier lieutenant d'infanterie, à la Neuveville : Ernest Morel, fourrier d'infanterie, Bienne, bat. 23 ; Albert Blanc, caporal d'infanterie, Fribourg ; Ed. Tissot, soldat, Chaux-de-Fonds, bat. 18.

Suppléants : MM. Isidore Chatton, major d'infanterie, Romont, bat. 16 L. ; Will. Bourquin, capitaine d'infanterie, Chaux-de-Fonds, bat. 18 ; Louis Rehfous, premier lieutenant d'infanterie, Genéve, bat. 13 ; Auguste David, sergent-major d'infanterie, Neuchâtel, bat. 18 ; Basile Marquis, sergent, Porrentruy, bat. 24 ; Laurent Oulevey, soldat de troupes sanitaires, Estavayer.

Auditeur : M. David Moriaud, capitaine, Genève.
Juge d'instruction : M. J. Berthoud, capitaine, Neuchâtel.
Greffier : M. Paul Jacottet, capitaine, Neuchâtel.

Tribunaux supplémentaires pour le service territorial et d'étapes.

Ier ARRONDISSEMENT DE DIVISION

Grand juge : M. Albert Dunant, lieutenant-colonel, Genève.

Juges : MM. Charles Gloor, commandant, à Lausanne ; Félix Clausen, capitaine d'infanterie, Brigue ; Pierre Moriaud, lieutenant d'infanterie, Genève ; Henri Maquemer, fourrier d'infanterie, Plainpalais ; John Capt, maréchal des logis, Sentier ; Amédée Gamboni, soldat, à Lausanne.

Suppléants : MM. Sigismond Gay, capitaine d'infanterie, à Lausanne ; Eugène Desgouttes, premier lieutenant d'infanterie, Genève ; Jules Gleyre, premier lieutenant d'infanterie, Aubonne ; Albert Duc, fourrier d'infanterie, Sion ; Louis Chally, sergent de guides, Suchy ; François Baudin, soldat du parc, Yverdon.

Auditeur : M. Auguste Cramer, capitaine, Genève.
Juge d'instruction : M. Albert Calame, capitaine, Chaux-de-Fonds.
Greffier : M. Cyrille Turin, capitaine, Monthey.

IIme ARRONDISSEMENT DE DIVISION

Grand juge : M. Edouard Bielmann, major, Fribourg.

Juges : MM. Alphonse Dupasquier, commandant, à Neuchâtel ; Paul Cramer, lieutenant, Neuchâtel ; Hugo Hafner, lieutenant, Morat ; Maurice Humbert, fourrier, Neuchâtel ; Pierre Schaller, fourrier, Fribourg ; Jules Broye, soldat, Fribourg.

Suppléants : MM. Alexandre Wuilleret, major, Fribourg; Jules Bretmeyer, capitaine, Chaux-de-Fonds; Eugène Michaud, premier lieutenant, Fribourg; Frédéric Clerc, fourrier, Neuchâtel; Louis Fasel, caporal, Fribourg; Aimé Chevalley, guide, Neuchâtel.

Auditeur : M. Henri Lehmann, capitaine, Chaux-de-Fonds.

Juge d'instruction, M. Charles Egger, capitaine, Fribourg.

Greffier : M. Henri Auberson, premier lieutenant, Môtiers,

Le Conseil fédéral a fait les nominations suivantes dans les troupes sanitaires :

Premiers lieutenants (médecins) : MM, Jean Kuhn, Nesslau (St-Gall); Fritz Lüscher, Berne ; Aloïs Meyer, Triengen, Lucerne ; Walter Kürsteiner, St-Gall ; Emmanuel Wetter, Rheinau (Zurich); Bernard Joos, Schaffhouse ; Max Walthard, Berne; Jean Moor, Bülach (Zurich); Charles Ischer, Berne ; Hans Schilling, Bienne ; Germain Viatte, Bâle; Jacques Holinger, Bâle ; Conrad Bruhin, Berne ; Arnold Sigg, Ossingen (Zurich); Max Pfotenhauer, Berne : Auguste Rikli, Wangen-sur-l'Aar (Berne); Frédéric Bossard, Cham (Zoug) ; Charles Schmidt, Bâle ; Ernest Schärer, Berne ; Auguste Stoll, Hottingen (Zurich) ; Emile Schlenker, St-Gall.

Lieutenants (pharmaciens) : MM. Henri Goldlin, Bâle ; Hermann Grundlehner, Laufenburg (Argovie).

Le Conseil fédéral a accordé la démission que M. le colonel Louis-Antoine Desgouttes, de Berne, a sollicitée de ses fonctions de premier secrétaire et chef de bureau du département militaire fédéral. M. le colonel Desgouttes a quitté ses fonctions à la fin d'avril, après 33 ans de services. Le Conseil fédéral a remis à M. Desgouttes un plateau en argent portant cette inscription : « Dédié par le Conseil fédéral à M. le colonel Desgouttes en reconnaissance de ses longs et fidèles services comme secrétaire et chef de bureau du département militaire suisse. Berne, le 18 avril 1891. »

A la place du colonel Desgouttes. le Conseil fédéral a nommé premier secréiaire et chef de bureau du département militaire M. Jean Pfyffer, de Dœttingen (Argovie), lieutenant-colonel à l'état-major général, actuellement deuxième secrétaire. M. Edouard Leupold, de Zofingue, major, à Aarau, a été nommé chef de section au bureau d'état-major.

M. le colonel Edmond de la Rive a également obtenu pour le 31 août, avec remerciements pour les services rendus, sa démission de ses fonctions d'instructeur de I[re] classe. C'est une perte sensible que fait notre corps d'instructeurs.

En remplacement du colonel Gottlieb Wassmer, nommé instructeur d'arrondissement, le Conseil fédéral a appelé M. Hugo Hungerbühler, colonel fédéral, à Sraubenzell (St-Gall), aux fonctions d'ins-

tructeur de Ire classe d'infanterie, attaché directement à la personne de l'instructeur en chef de l'infanterie.

Le Conseil fédéral a promu au grade de lieutenant colonel M. Robert Hintermann, major, à Aarau, instructeur de Ire classe d'infanterie.

(Du 21 avril 1891.)

Le Conseil fédéral a pris acte à son procès-verbal de la décision des Chambres du 11-16 avril 1891, l'autorisant à employer à la construction d'un second dépôt de guerre à Schwytz le crédit de 100,000 francs qui lui avait été alloué pour la construction d'un arsenal à Berne. Il a chargé son département militaire et son département de l'intérieur (section des travaux publics), de l'exécution de cet arrêté.

En 1890, le Fonds Winkelried s'est augmenté par suite de dons et legs d'une somme de 95,636 fr. 84, En tête vient le legs de M. Paul Claudon, décédé à Colombier (Neuchâtel), legs dont le total net a été de 47,541 fr. 10. Le Conseil fédéral a décidé de faire élever un monument sur la tombe de ce généreux citoyen. M. Fuchs, délégué à Genève, a légué 20,000 fr.; feu le capitaine de cavalerie Egli, à Zurich, 20,000 fr.: J.-S. Tanner, à Teufen, 2671 fr. 70. Le comité du tir fédéral de Frauenfel a donné 1000 fr.; la société d'assurances sur les transports, à Zurich, 1000 fr.; les héritiers du colonel Steinhäuslin, à Berne, 1000 fr.; divers anonymes, 1240 fr.; la Société des officiers (excédant de la fête de Berne), 400 fr.; diverses écoles de recrues et cours de répétition, 784 fr. 04.

Le poète Gottfried Keller a légué une somme importante au Fonds Winkelried, mais son testament a été attaqué par les héritiers. Ces derniers ont été déboutés, il est vrai, de leurs prétentiens, mais l'affaire n'est pas encore définitivement liquidée.

Vaud. — Les promotions suivantes ont été faites : au grade de major d'infanterie, MM. les capitaines-adjudants Ernest Decollogny et Chuard.

Au grade de capitaine d'infanterie (fusiliers): MM. les 1ers lieutenants Louis Bersier, à Villarzel; Charles Pavillard. à Lausanne, et Charles Miéville, à Sedeilles.

2° Au grade de 1er lieutenant d'infanterie (fusiliers): MM. les lieutenants Francis Guisan, à Vevey; Constant Golay, à Romainmôtier; Marius Chessex. à Territet; Adrien Cosandey, à Moudon; Paul Rieben, à Serrières (Neuchâtel); Julien Bryois, à Moudon; Théophile Frey, à Lausanne, et Albert Pauli, à Lausanne.

3° Au grade de 1er lieutenant de cavalerie (dragons): MM. les lieutenants Henri Curtin, à Territet, et Edmond Boissier, à Genève.

4° Au grade de 1er lieutenant d'artillerie (campagne): MM. les lieutenants Alfred Curchod et Ernest Muret, à Morges; Louis Doge, à Vevey.

— Le *Nouvelliste Vaudois* du 9 mai publie la communication suivante de M. le colonel Lecomte :

« Lausanne, 2 mai 1891.

» A la rédaction du *Nouvelliste Vaudois*,
Lausanne.

» Messieurs,

» Absent de Lausanne pendant deux semaines, je viens de lire dans votre honorée feuille d'hier qu'on attendrait de moi la publication prochaine d'un *Ouvrage sur Davel*. En tels termes cette mention pèche par un excès de bienveillance à mon égard, dont vous me permettrez de prévenir vos lecteurs pour leur épargner des déceptions.

» Il est vrai que je recueille depuis longtemps des matériaux en vue d'un ouvrage complet sur Davel, lequel atteindrait à la dimension d'un fort volume. Mais celui-ci n'aurait guère de mérite s'il n'était précédé d'un autre volume auquel il devrait se référer pour la partie essentiellement militaire et qui comprendrait surtout l'historique de l'intéressante campagne de 1712 avec bataille de Villmergen. Or ce travail est encore à faire. Par conséquent l'*Ouvrage sur Davel* n'est pas près de voir le jour.

» Ce qui paraîtra prochainement, c'est une nouvelle édition, la 4e, de ma petite *Notice* publiée en 1850 pour le musée Arlaud à l'occasion de l'arrivée du beau tableau de Gleyre, réimpression décidée il y a plus d'une année. Je l'ai revue, ces derniers jours, à la demande de l'éditeur, et augmentée de quelques notes et annexes propres à la rendre plus digne du vif intérêt que le public vaudois manifeste actuellement pour tout ce qui a trait à la mémoire du précurseur de notre indépendance. Mais elle reste une simple notice.

Je dois ajouter, à l'adresse plus spéciale de mes camarades de l'armée, que cette brochure, bien que rééditée en 1878 sous ma titulature de colonel-divisionnaire, a été écrite quand j'étais sous-lieutenant d'artillerie, et qu'aujourd'hui, pas plus qu'en 1850, elle n'a de prétention à être appréciée au point de vue militaire, pas plus d'ailleurs que n'en eut la chevaleresque entreprise même de Davel du 31 mars 1723.

Il en serait autrement du récit projeté de la campagne de 1712.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

F. LECOMTE. »

Tessin. — Le lieutenant italien Livraghi a fait remettre au Conseil fédéral, pour être transmis au tribunal fédéral, un long mémoire rédigé par M Kœnig, avocat à Berne. Le mémoire conclut au refus de l'extradition, attendu que les prétendus crimes imputés à Livraghi ont été commis, non pas en Italie, mais dans une colonie actuellement encore en état de guerre et gouvernée par le commandement militaire.

France. — A propos des troubles de Fourmies, où les troupes ont dû tirer sur la foule qui les pressait; et des discussions qui ont eu lieu à la Chambre, on rappelle que les lois en vertu desquelles la troupe a fait feu ne sont point des lois monarchiques ou impériales, mais des lois républicaines, car elles portent les dates des 10 juillet 1791 et 3 août 1791. Il n'est donc pas sans intérêt de relater le texte

même des articles qui visent précisément l'emploi de la force des armes.

« Si, par les progrès d'un attroupement ou pour toute autre cause, « dit la loi du 3 août, l'usage rigoureux de la force devient nécessaire, « un officier civil, soit juge de paix, soit officier municipal, soit pro- « cureur de la commune ou commissaire de police, soit administra- « teur de district ou de département, soit procureur-syndic, ou pro- « cureur général syndic, se présentera sur le lieu de l'attroupement « ou du délit, prononcera à haute voix ces mots : *Obéissance à la loi!* « *On va faire usage de la force ; que les bons citoyens se retirent !* Le « tambour battra un ban avant chaque sommation.

« Après cette sommation, trois fois réitérée, et même, dans le cas « où, après une première ou une seconde sommation, il ne serait pas « possible de faire la seconde et la troisième, si les personnes attrou- « pées ne se retirent pas paisiblement, et même s'il en reste plus de « quinze rassemblés, en état de résistance, la force des armes sera à « l'instant déployée contre les séditieux, sans aucune responsabilité « des événements, et ceux qui pourront être saisis ensuite seront li- « vrés aux officiers de police, pour être jugés et punis selon la ri- « gueur des lois. »

La loi de 1791 prévoit deux autres cas dans lesquels la troupe doit faire usage de ses armes, et ce, sans qu'elle y ait été autorisée par un officier civil et sans l'emploi des formalités que nous venons de rappeler. Voici, à ce sujet, le texte précis de la loi :

« Les dépositaires des forces publiques appelés, soit pour assurer « l'exécution de la loi, des jugements et ordonnances ou mandements « de justice ou de police, soit pour dissiper les émeutes populaires et « attroupements séditieux, et saisir les chefs, auteurs ou instigateurs « de l'émeute ou de la sédition, ne pourront déployer la force des « armes que dans trois cas :

« Le *premier*, si des violences ou voies de fait étaient exercées con- « tre eux-mêmes ;

« Le *second*, s'il ne pouvaient défendre autrement le terrain qu'ils « occuperaient, ou les postes dont ils seraient chargés ;

« Le *troisième*, s'ils y étaient expressément autorisés par un offi- « cier civil, et, dans ce troisième cas, après les formalités pres- « crites. »

— Le ministre des affaires étrangères ayant signalé à son collègue de la guerre les inconvénients qui résultent de la trop grande facilité avec laquelle on autorise les officiers en congé à porter leur uniforme à l'étranger, M. de Freycinet a décidé, le 25 avril dernier, que désormais les autorisations de ce genre ne seraient plus accordées que dans le cas de mission régulière, ou pour assister soit à des manœuvres, soit à des cérémonies officielles. Toutefois, lorsque des officiers désireront assister en tenue à une cérémonie de famille, ils pourront s'adresser au représentant diplomatique de la France qui, s'il n'y voit pas d'inconvénients, leur accordera, au nom du ministre de la guerre, l'autorisation nécessaire. *L'Avenir militaire.*

Pays-Bas. — La seconde Chambre des Etats-Généraux des Pays-Bas discute les nouvelles lois militaires du ministre de la

guerre, le général Bergansius, proposant de substituer au remplacement le service personnel.

Dans une des dernières séances, le général Bergansius a fait l'historique de la question et éloquemment défendu le projet du gouvernement. L'armée des Pays-Bas, selon lui, doit avoir un triple objectif : maintenir l'ordre à l'intérieur, défendre la neutralité du royaume et assurer son indépendance. Dire qu'une armée tenant la campagne n'est pas nécessaire, a ajouté le ministre, c'est méconnaître ce qu'imposent à la Hollande son histoire et sa situation géographique.

Si, en 1870, l'armée belge ne s'était pas trouvée sur la frontière pour faire respecter sa neutralité, Dieu sait ce qui serait advenu de la Belgique et des Pays-Bas. D'après ses calculs, l'armée de campagne doit avoir 45,000 hommes, les troupes de surveillance 20,000, et les garnisons des places fortes 30,000. Il faut, en outre une réserve et une armée territoriale pour remplacer la *schuttery* (garde civile) actuelle et servir à la défense des côtes.

Le ministère a réclamé l'abolition du remplacement en se plaçant au point de vue social et militaire. Il est nécessaire que toutes les classes de la nation soient représentées dans l'armée, et il est impossible d'avoir de bons cadres tant que les régiments ne comprendront que des remplaçants.

Ce discours a produit une grande impression sur la Chambre et a valu au ministre de la guerre des félicitations à peu près unanimes, mais l'adoption définitive de la loi n'en est pas moins problématique.

Russie. — Le grand-duc Nicolas, oncle du tzar, le généralissime russe de la dernière campagne d'Orient, est mort à St-Pétersbourg le 25 avril. De somptueuses funérailles lui ont été faites le 8 mai.

Le corps du grand-duc Nicolas a été inhumé à la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul. Après le service funèbre, le cercueil a été porté jusqu'au tombeau par l'empereur et les grands-ducs.

— Dans une brochure récente, le général Dragomirow, une autorité en matière d'art militaire et de tactique, combat vivement l'adoption en Russie du fusil à répétition. Il supplie son gouvernement de résister à l'entraînement qu'ont subi les grandes puissances de l'Europe devant le merveilleux engin à la mode. Il en reconnaît tous les mérites au point de vue technique et artistique, mais en conteste la supériorité sur le fusil à un coup, au point de vue tactique et pratique. Pour une ou deux fois par action où l'on aura l'occasion d'user du magasin, on impose au soldat le port constant d'une arme plus alourdie que de nécessité. D'ailleurs, avec les formations actuelles de l'infanterie, de plus en plus amincies, le feu de magasin aura rarement son emploi et il empêchera ou retardera souvent l'emploi du meilleur moyen tactique de succès : la marche résolue à l'ennemi. Tout cela a été dit depuis longtemps, et il y a été répondu que le magasin à répétition n'exclut pas la charge coup par coup et n'empêche pas davantage la marche en avant. Il offre la faculté de fournir des feux puissants à un moment donné, mais sans obligation de ne se confier qu'en ce seul feu.



REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIe Année. N° 6. Juin 1891

Moltke[1].

Comme nous le disions dans notre précédent numéro la mort du célèbre maréchal allemand a causé une émotion générale en *Autriche-Hongrie*, avec des appréciations très élogieuses et variées de sa carrière.

L'empereur François-Joseph a appris à Vienne, le 26 avril, la nouvelle de la mort du maréchal de Moltke, au moment où il allait monter à cheval pour passer la revue de la garnison de Vienne. Il a aussitôt envoyé le comte Paar, son aide de camp général, auprès du prince Reuss, ambassadeur d'Allemagne, pour lui exprimer le profond regret que lui inspirait ce douloureux événement.

Bientôt les principaux organes de la presse se sont exprimés dans les mêmes sentiments.

L'officieux *Fremdenblatt* dit que le génie de M. de Moltke est sincèrement reconnu même par ceux qu'il a vaincus. L'Autriche a appris à l'estimer, à l'admirer; de Moltke était plus qu'un général victorieux; il a élevé et formé l'armée pour le vainqueur. En outre, arrivé à l'âge d'un patriarche, il a eu le bonheur de voir les fruits de son labeur militaire et les bienfaits de la paix assurée par ce labeur. Il laisse une armée élevée et dressée conformément à son esprit.

La *Presse* relève l'invariable fidélité de de Moltke à son empereur et à sa patrie, la conscience admirable avec laquelle il s'acquittait de son devoir, sa modestie, la pureté de ses mœurs.

La *Nouvelle Presse libre* signale le désintéressement de de Moltke et son absence complète d'ambition. Sa mort sera un deuil pour le monde entier.

La *Gazette allemande* dit que de Moltke a été l'instituteur de la nation allemande et indirectement celui de toutes les nations, en ce sens que, dans l'armée, il ne faut pas voir seulement un instrument de guerre, mais une école pour les peuples.

[1] Voir notre numéro de mai 1891.

Plusieurs autres journaux viennois établissent un parallèle entre de Moltke, mourant au milieu des honneurs et jouissant de l'entière faveur du souverain, et M. de Bismarck, qui vit en disgrâce à Friedrichsruhe.

Au reste, en Autriche-Hongrie on sait encore que les beaux succès prussiens de 1866 tinrent moins à la stratégie tant célébrée aujourd'hui de leur major général qu'à l'inertie de son adversaire Benedek, qui ne put pas profiter de sa position centrale contre trois offensives décousues, et la pointe finale énergique de l'armée du prince royal sur Chlum. On sait aussi qu'il n'est pas dans les traditions de l'Autriche de se laisser abattre en une seule bataille. Si la diplomatie ne s'en était mêlée pour empêcher que l'archiduc Albert, le vainqueur de Custozza, ne remplace à temps l'infortuné Benedek, la victoire prussienne de Sadowa, berceau de la grande réputation de Moltke, n'eût pas été le dernier mot de cette courte et célèbre campagne.

En *Angleterre* les puissantes et innombrables voix de la presse se sont donné libre carrière tant sur l'homme que sur les événements auxquels il a pris part.

Le *Globe* dit que la campagne de France est ce qui a surtout frappé le plus l'imagination populaire; mais cependant, beaucoup considèrent la campagne d'Autriche comme ayant donné lieu à des combinaisons militaires bien plus scientifiques. Dans cette dernière guerre, la Prusse n'avait pas autant la supériorité du nombre que dans la guerre contre la France.

Depuis Napoléon Ier, il n'y a pas eu de plus grand général que le maréchal de Moltke, lequel dans sa manière de faire n'a jamais été dépassé.

La *Saint-James Gazette*, partant de ce principe que le plus grand génie militaire est celui qui fait le plus de grandes choses avec le moins de forces à sa disposition ou même celui qui triomphe d'ennemis égaux en nombre et commandés par des généraux égaux en habileté, fait remarquer que, dans aucun cas, le maréchal de Moltke ne s'est trouvé dans ces conditions.

Dans les trois guerres qu'il a dirigées, les armées qu'il faisait mouvoir étaient bien supérieures en nombre à celles de ses adversaires. Ces dernières, pour une raison ou pour une autre, étaient de qualité inférieure et les généraux qu'il avait à combattre n'avaient jamais eu à déployer une grande science militaire.

La *Saint-James Gazette* dit en terminant :

« Le maréchal de Moltke a prouvé à toutes les nations de l'Europe combien il est nécessaire pour ceux qui veulent jouer au grand jeu de la guerre de s'assurer par avance qu'ils ont de bons atouts en mains. »

En *Italie* la plupart des journaux s'inspirent surtout de la presse allemande et célèbrent à l'envi la gloire du grand *penseur des batailles*. En outre, ils donnent soigneusement les titres de toutes les publications de Moltke et de son état-major, sans indiquer cependant la part de ses nombreux collaborateurs d'office.

En *France* l'opinion publique, frémissante mais souvent contenue, n'est pas aisée à résumer. Eloges glacés, rancunes vivaces, imprécations déchaînées s'entrecroisent dans la presse de tous bords. Voici des appréciations de journaux de Paris du 26 avril :

La *France* dit : Nous souhaitons que les hommes qui disposent da nos destinées et qui tiennent en mains le jeu de la France, quand la France joue une grande partie, joignent aux qualités nationales un peu de ce mérite sérieux et sévère qui supplée au génie, et que posséda Moltke.

Le *Paris* s'exprime ainsi : Il y a trois hommes en Allemagne qui sont pour ainsi dire rivés l'un à l'autre et dont la collaboration étroite a fait l'état de choses présent, c'est Guillaume I[er], de Moltke et de Bismark. Les deux premiers sont morts, le troisième est réduit à l'impuissance ; que restera-t-il de leur œuvre ?

M. de Moltke avait des appréhensions, pour beaucoup elles se changent peu à peu en certitude.

Le *Soir :* Cet homme de guerre, tout entier aux nécessités brutales et violentes de la tactique militaire, a fait commettre alors à son pays une faute énorme dont nous subissons tous les déplorables conséquences et qui prépare à l'Allemagne, comme à l'Europe entière, les plus redoutables éventualités.

Du *Temps :* La France saluera avec respect ce mort. Certes, le génie stratégique de ce Danois naturalisé Allemand lui a été funeste, mais elle sait, tout en souffrant de blessures non cicatrisées, apprécier généreusement la hauteur des talents et la simplicité un peu fruste du caractère de cet homme de guerre.

Après cela donnons quelques citations textuelles et plus complètes de feuilles françaises des divers partis politiques :

La *République française* du 26 avril :

« Nous n'avons pas eu depuis un demi-siècle un ennemi plus impitoyable que le vieux soldat qui vient de mourir à Berlin, plus

chargé d'années, d'honneurs et de malédictions qu'aucun de ses contemporains. L'empereur Guillaume, le chef de la sanglante trinité, sentait battre parfois sous sa triple cuirasse de burgrave un cœur d'homme; quand il s'écriait, au spectacle de la charge héroïque de Sedan: « Ah! les braves gens! » tout ce qui est humain ne lui était pas étranger. L'autre, celui qui survit, sait rester politique jusque dans ses haines, — du moins quand il ne s'agit pas de ses concitoyens. Mais celui-ci porta dans tous les actes de sa vie toute l'implacable rigueur de son cerveau de savant pour qui les hommes ne comptent pas plus que les pions de bois sur un échiquier, et toute la férocité sainte de son âme de piétiste pour qui la guerre est d'institution divine. Ce grand taciturne, dans les quelques discours qu'il a portés à la tribune du Reichstag, a prononcé quelques-unes des plus atroces paroles que ce siècle, ce noble siècle de justice et de progrès, ait entendues. Ce grand homme de guerre a déshonoré ses plus éclatantes victoires par des cruautés dont l'horreur, froidement calculée, a soulevé les consciences les moins sensibles — et qui cependant n'étaient pas inutiles...

Rien au monde n'est plus beau ni plus auguste que la science: je dirai pourtant que ce n'était qu'un mathématicien. Tout en lui était tiré au cordeau: le visage sec, anguleux, aux traits réguliers et froids, frappé comme une médaille; l'âme — si l'on peut appeler cela une âme — qu'éclairait dans tous ses recoins la même lumière égale, métallique, comme un ciel septentrional aux jours où le soleil ne descend point à l'horizon, mais qui ne réchauffait jamais. La guerre, — la guerre détestée des mères, — toute horrible qu'elle soit, a sa poésie qui illumine devant l'histoire les figures d'un Alexandre, d'un Gustave-Adolphe et d'un Marceau. Il ne la connut jamais, ne s'en douta point, ne s'en soucia même pas. Il créa l'armée prussienne comme on construit une machine de fer et d'airain; il organisa la guerre comme on prépare une expérience de chimie; il gagna ses batailles comme on résout un problème. Il avait de l'algébriste la méthode sûre, invariable, qui ne dévie jamais; il avait de l'expérimentateur, la connaissance minutieuse de la valeur des choses et les hommes n'étaient pour lui que des choses. Il savait, à ne pas se tromper d'un kilomètre, ce que des jambes bottées peuvent fournir de lieues dans une journée et calculait ainsi, sans faire erreur d'une minute, l'heure précise où le prince royal arriverait sur le champ de carnage de Sedan et le maréchal de Manteuffel sur la frontière de l'Est. Et comme l'un des premiers soucis du mécanicien est de connaître la force des résistances, il savait estimer à leur valeur exacte celles qui lui étaient opposées, physiques ou morale, et ne se trompa pas davantage, qu'il s'agit d'un Benedeck ou d'un Faidherbe, d'un Trochu ou d'un Chanzy, des troupes désorganisées de l'Empire ou des mobilisés de Gambetta.

Quand il s'aperçut un jour, vers la quatre-vingt-dixième année, qu'il n'y avait plus assez d'huile dans la lampe, il jugea qu'il n'apporterait plus à la tâche qui lui était confiée les clairvoyances et les énergies nécessaires et, soldat qui ne connaissait que l'intérêt du service, il demanda lui-même à son roi — son maître — de le relever de sa faction. L'huile consumée jusqu'à la dernière goutte, la lampe s'est simplement éteinte. Il faisait partie de la Chambre des seigneurs de Prusse et du Reichstag, et n'y vota jamais qu'avec le gouvernement, parce que la consigne pour le caporal est d'obéir toujours au sous-officier.

Des trois fondateurs de l'empire allemand et de la grandeur prussienne, un seul reste — et celui-là n'est plus qu'un révolté...

Entré au grand état-major général prussien au printemps 1832, Moltke se fait attacher à la section topographique. Le futur maréchal trouve dans ce savant corps un champ d'action illimité pour ses travaux militaires, historiques et littéraires. De cette époque laborieuse datent deux ouvrages, l'un sur les *Rapports de la Belgique et de la Hollande depuis leur séparation sous Philippe II jusqu'à leur réunion sous Guillaume Ier*, l'autre sur la *Pologne*, qui se distinguent déjà par les qualités d'écrivain, la précision et la netteté si rares pour un Allemand, que possédait le maréchal de Moltke.

C'est alors que M. de Moltke, désireux de compléter ses connaissances par un voyage d'études, demande un congé pour parcourir une partie de l'Europe et de l'Asie.

En 1834, il visite l'Italie ; l'année suivante, il se rend en Orient.

A Constantinople, il devient le favori du ministre de la guerre qui lui donne le soin de réorganiser les troupes turques et le confident du sultan Mahmoud qui l'emmène avec lui dans ses tournées.

Pendant ce séjour de cinq ans, de Moltke pousse jusqu'au Tigre et à l'Euphrate et prend part en 1839 à la campagne contre le vice-roi d'Egypte, Méhémet-Ali.

Cette période de la vie du maréchal est l'une des plus intéressantes, grâce au recueil de lettres particulières éditées par la suite sous le nom de *Lettres sur l'Orient* et dans lesquelles il a raconté ses impressions et les aventures de ce curieux séjour à la cour du sultan réformateur. Les qualités de style font de ce petit livre une des plus agréables relations de voyage qui existent ; la verve, l'esprit, la grâce la plus charmante marquent ses descriptions et ses récits ; de plus, on sent percer à chaque page le penseur, le fin politique, le géographe érudit, l'homme de guerre consommé. M. de Moltke eut l'occasion de mettre ces dernières qualités au service de Mahmoud, lors de la désastreuse guerre entreprise par le sultan contre son puissant vassal révolté, Méhémet-Ali. La coopération de de Moltke aux opérations militaires cessa avec la fameuse bataille de Nisib où, le 24 juin 1839, l'armée ottomane, forte de 30,000 hommes, fut mise en

déroute par les 10,000 Egyptiens d'Ibrahim, fils de Méhémet-Ali, conseillé par un officier français. Il est juste d'ajouter que le général ottoman avait refusé de suivre les conseils de de Moltke.

Cet incident détermina l'officier prussien à quitter la Turquie. Vers la fin de cette même année (1839), il rentre à Berlin et se marie, le 20 avril 1842, à Mlle Mary de Burt, qui devait mourir en 1868 sans laisser d'enfants.

M. de Moltke était alors major. Il continue la série de ses voyages et de ses études. En 1845, il fait, en compagnie du prince Henri de Prusse, oncle du roi Frédéric-Guillaume IV, un voyage à Rome, d'où il rapporte des travaux topographiques, artistiques, historiques, etc. Le fruit de ses études se retrouve dans les *Contorni di Roma*, qu'il publia quelques années après, et dans les *Excursions du comte de Moltke*, qui ne parurent qu'en 1879 dans la revue berlinoise la *Rundschau*.

De la même époque date son *Histoire de la guerre russo-turque de 1828-1829*.

Après avoir rempli différentes fonctions, M. de Moltke est nommé colonel en 1851, puis en 1856 général major (général de brigade). Attaché comme aide de camp à la personne du prince Frédéric-Guillaume, le futur empereur Frédéric Ier, il l'accompagna à Saint-Pétersbourg, aux fêtes du couronnement d'Alexandre II. Il profita de ce nouveau voyage comme il l'avait fait des précédents. Les lettres qu'il écrivit de Russie à sa femme ont été publiées en 1877; elles forment un digne pendant aux lettres de Turquie.

En 1856, en 1858 et en 1861, M. de Moltke accompagne encore le prince Frédéric-Guillaume en Angleterre. Il revint du premier de ces voyages par la France où il vit la cour impériale et où il visita la capitale pendant une quinzaine de jours. Pendant ce séjour, de Moltke écrivit à sa femme onze lettres destinées à lui rendre compte de ses impressions. Ces lettres, qui ont été publiées *in extenso* en 1878, marquent une très grande bienveillance pour la cour et pour le régime impérial qui le séduisait par son caractère absolutiste et dictatorial. Cependant l'œil perçant de l'officier prussien décèle à travers la splendeur la faiblesse constitutionnelle du régime et les vices de sa brillante armée.

Enfin, le général von Reyhert, chef d'état-major général, étant mort, M. de Moltke fut nommé à ces fonctions le 18 septembre 1858.

La guerre venait d'éclater entre la France et l'Autriche; de Moltke et ses lieutenants suivirent avec la plus grande attention les péripéties de la lutte dans les plaines de la Lombardie et le résultat de leurs études fut une *Histoire de la campagne d'Italie* en 1859.

En même temps, de Moltke était chargé de préparer un système nouveau de défense de toutes les côtes allemandes et entreprenait des voyages à cet effet.

Déjà, depuis 1860, l'armée avait subi une réorganisation complète; il fallait en éprouver la valeur. Le conflit danois, en 1864, fournit l'occasion cherchée. Le plan de campagne fut élaboré par M. de Moltke et le résultat de ses opérations fut, comme on sait, l'annexion à l'Allemagne des duchés de Lauenbourg, de Holstein et du Slesvig.

La guerre qui éclata en 1866 à la suite de l'affaire des duchés danois, entre la Prusse et l'Autriche, permit au chef d'état-major de Moltke de déployer ses talents stratégiques sur un théâtre plus vaste. Promu général d'infanterie, il accompagna le roi qui avait pris le commandement en chef de l'expédition, et se tint auprès de sa personne pendant la bataille de Sadowa. Ce fut ensuite sous sa direction que l'armée se porta en avant, marchant sur Vienne. Le 22 juillet, le général de Moltke accordait une trève de cinq jours, pendant laquelle se conclut un armistice accompagné des préliminaires de la paix.

Le traité de Prague consacra le succès de l'armée prussienne en stipulant la cession de la Vénétie par l'Autriche, l'expulsion de l'Autriche hors de l'Allemagne, la création d'une Confédération de l'Allemagne du Nord unie à l'Allemagne du Sud par un lien national et l'annexion à la Prusse d'une population de plus de quatre millions d'âmes.

L'accroissement en prestige et en confiance était plus grand encore. L'idée de la fondation de l'empire était dans toutes les têtes, Le roi, MM. de Bismarck, de Moltke et de Roon étaient les chefs de ce mouvement irrésistible. M. de Moltke recueillait alors les premiers tributs de l'hommage de ses concitoyens. On le reçut en triomphe à Berlin. Sur la proposition du gouvernement, les Chambres prussiennes, s'associant aux acclamations de la foule, accordèrent à de Moltke une dotation de 200,000 florins qui lui servit à acquérir la propriété de Kreisau, en Silésie.

Ces témoignages d'admiration n'endormirent pas la vigilance de M. de Moltke qui ne songea qu'à une chose : maintenir l'armée victorieuse en état de remporter de nouveaux succès pour l'achèvement de l'œuvre commencée. Aussi l'année 1870 le trouva-t-elle prêt.

Il est inutile de s'appesantir sur le rôle joué par M. de Moltke dans la guerre de 1870. Les opérations qui ont donné à l'Allemagne l'armée et la place de Metz, qui ont amené la capitulation de Sedan, qui ont étendu l'occupation de l'étranger sur le tiers de notre territoire, ont été élaborées par l'état-major général qu'il dirigeait, et si soldats et officiers allemands ont eu leur part dans ces victoires, c'est à l'intelligente impulsion qui les animait qu'il faut faire remonter leurs plus brillants succès.

A la fin de la guerre, M, de Moltke fut appelé, avec les plus grands personnages de l'empire, aux divers conseils qui eurent pour objet la capitulation de Paris, l'armistice, les préliminaires de paix et

plus tard la possession militaire ou l'évacuation des derniers départements occupés.

En récompense de ses services, M. de Moltke fut élevé, le 16 juin 1871, à la dignité de feld-maréchal, puis nommé comte et membre de la Chambre des seigneurs de Prusse; il reçut, en outre, une forte dotation sur les cinq milliards; sa statue fut élevée à Parchim sa ville natale, et à Cologne, et son nom fut donné à un des forts de Strasbourg et à une corvette.

Les villes de Berlin, de Hambourg, de Magdebourg, de Leipzig, accordèrent au maréchal de Moltke le titre de citoyen honoraire et la circonscription électorale de Memel-Heyde-Krug lui assura un siège au Parlement de l'empire.

Dix-huit ans encore de travaux devaient couronner cette vie de labeur. M. de Moltke est resté à la tête de l'armée allemande; il a notamment présidé aux grands travaux de fortifications qui ont été entrepris en Alsace-Lorraine, à Mayence et sur la frontière russe.

Le vieux maréchal représentait au Reichstag, depuis la guerre, comme nous l'avons dit, la circonscription de Memel; il n'a guère paru au Parlement que pour défendre les projets de loi militaire, mais ses discours ont toujours produit une grande sensation.

Enfin, le 3 août 1888, l'heure de la retraite sonna. On se souvient de l'imposant caractère de cette retraite du vieux maréchal et des témoignages de sympathie qui la saluèrent en Allemagne.

M. de Moltke fut remplacé à la tête du grand état-major général par son ancien adjoint, le général de Waldersee, mais jusqu'à sa mort le vieux maréchal a conservé la haute direction des affaires militaires. Ses conseils étaient toujours demandés. On vit même encore apparaitre la figure austère et desséchée du vieux maréchal une ou deux fois à la tribune du Reichstag. Il est mort en pleine activité intellectuelle et doué encore, malgré son âge avancé, d'une étonnante présence d'esprit.

L'*Autorité* du 27 avril :

En sept jours, il anéantit la puissance autrichienne, alors que la même destruction avait coûté à Napoléon, en 1805, deux mois, en 1809, trois mois d'efforts.

A Sedan, 80,000 soldats, à Metz, 170,000, à Paris, plusieurs centaines de mille hommes armés tombèrent en son pouvoir.

Ces victoires inouïes n'ont été mélangées d'aucune défaite. M. de Moltke meurt invaincu.

Si le génie d'un homme se mesurait à ses succès, le maréchal prussien prendrait rang auprès d'Alexandre et César. Mais la réussite n'est pas le suprême critérium.

Comme M. de Moltke, Wellington ne subit jamais de revers, et, cependant, il ne viendra à l'esprit de personne de préférer le vainqueur de Waterloo au vaincu.

Il ne serait pas davantage équitable de voir dans M. de Moltke l'égal de Napoléon. Celui-ci est d'une autre classe, d'un autre ordre; sa place est marquée aux côtés, sinon au-dessus, d'Alexandre, d'Annibal et César. Et le Prussien qu'on rencontre dans le voisinage de ces quatre hommes prodiges n'est pas Moltke, mais Frédéric.

Non seulement M. de Moltke n'est pas l'égal de Napoléon, mais il ne lui est pas semblable.

Il n'a ni ses ruses profondes, ni sa fertilité inépuisable de combinaisons, ni son coup d'œil, ni son ubiquité, ni sa prescience, ni ses inspirations foudroyantes.

Qu'on étudie l'histoire de M. de Moltke, on ne trouvera rien d'analogue à la dernière phase de Marengo, où le premier consul, avec une armée désorganisée et quelques renforts, déjà en retraite, arrête instantanément un retour offensif qui culbute l'armée victorieuse et, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, remplace un désastre par un triomphe.

M. de Moltke n'a jamais rien accompli de comparable à l'exploit de Friedland, où Napoléon saisit le moment précis du passage de l'Alle par l'armée russe, la laisse franchir la rivière, pour l'y acculer ensuite et la détruire.

Il n'aurait jamais conçu la manœuvre de Dresde, par laquelle, profitant d'un ravin qui séparait les diverses fractions de l'ennemi, Napoléon isole et détruit vingt mille hommes.

Rien de pareil dans la carrière de M. de Moltke. Au contraire, au milieu de ses plus éclatants succès, nous relevons des fautes graves.

Les batailles de Wœrth et de Forbach se livrent sans son ordre, en dehors de lui, deux jours plus tôt qu'il ne les avait prévues.

Il ne tente rien pour détruire le corps de Mac-Mahon en pleine déroute, les corps de Failly et de Douai entrainés dans la retraite.

De même, il n'utilise pas la victoire que ses troupes ont remportée à Forbach. La bataille a été livrée le 6; et c'est seulement le 14, à Borny, qu'il reprend contact avec l'armée de Metz. Sans les lenteurs incroyables qui paralysèrent ses mouvements, cette armée, malgré qu'un de ses corps eût été surpris et battu, avait tout le temps nécessaire pour se retirer paisiblement et aller chercher, dans l'intérieur du pays, les renforts qui lui étaient nécessaires.

Sous Paris enfin, le 19 septembre, M. de Moltke laisse échapper tous les avantages que lui offrait la mauvaise attitude du 14e corps. Le désordre qui se met rapidement dans les rangs de cette jeune troupe, sa retraite précipitée, ne suggèrent pas au généralissime prussien l'idée de pousser à fond, de brusquer l'attaque de la capitale, de tenter un assaut qui lui eût, suivant toutes apparences, réussi ce jour-là. Il permet à nos régiments de se ressaisir, à la défense de s'organiser.

Même omission dans la matinée du 2 décembre à Champigny. L'occasion s'offre à M. de Moltke de culbuter l'armée de Ducrot, il n'en profite pas, donne à nos renforts le temps d'arriver sur le terrain et de rétablir le combat.

Sans doute, ces répits ne nous servirent finalement à rien; mais la faute n'en est pas moins grande de laisser son adversaire reprendre ses forces, quand les circonstances avaient permis de l'abattre.

M. de Moltke n'est donc pas ce stratège impeccable, qui distingue tout, prévoit tout, devine tout, que les auteurs allemands ont coutume de nous présenter.

Mais ce serait tomber dans une exagération égale que de ne pas lui reconnaître de grandes qualités militaires.

Il forma un corps d'état-major remarquable, très supérieur à ceux des autres armées européennes.

Sans porter aucune atteinte à la vieille discipline prussienne, il développa chez ses généraux une précieuse initiative, leur apprit à ne pas attendre des ordres qui, par la force des choses, souvent n'arrivent pas, à agir, à opérer, à marcher à l'ennemi d'eux-mêmes. Il les pénétra de cette grande maxime à laquelle l'armée prussienne doit toute ses victoires de 1866 et 1870, que « tout capitaine est à son poste s'il est au feu. »

Le premier, il conçut et pratiqua la tactique qu'impliquaient la grande portée des nouveaux canons, la nature de leurs projectiles, le tir rapide des fusils se chargeant par la culasse.

Aux épaisses colonnes d'attaque, en usage depuis le commencement du siècle, irrésistibles contre des fusils qui envoyaient péniblement à cent mètres une balle ou deux par minute, mais vouées à une destruction certaine sous les pluies de plomb que versent des fusils crachant à douze cents mètres dix projectiles par minute, il substitua l'emploi des lignes de tirailleurs, les cordons échelonnés se renforçant, se poussant, s'enlevant les uns les autres, offrant peu de prise aux coups de l'ennemi et lui faisant beaucoup de mal.

Il accomplit, dans le rôle de l'artillerie, des progrès non moins décisifs. Il ne se contenta pas d'en user comme on avait coutume avant lui, par groupes considérables, pour canonner les positions importantes. Il imagina de l'employer dès le début des combats, par fractions, sur les diverses parties de son front, d'en faire en quelque sorte la carcasse de sa ligne de bataille. Maniée de cette façon, l'artillerie prussienne jetait l'incertitude et l'inquiétude dans les rangs ennemis, décimait, désorganisait et démoralisait les bataillons et les escadrons qui, selon les antiques traditions, se faisaient un point d'honneur de rester groupés et immobiles sous ses coups, usait en détail et peu à peu l'armée adverse, de telle sorte qu'au moment décisif elle n'avait plus la force de repousser l'attaque de l'infanterie.

Enfin, et c'est peut-être son plus grand titre à la gloire militaire, M. de Moltke pénétra les troupes placées sous ses ordres, du général au soldat, de cette conviction que, en dépit des progrès de l'armement, la victoire reste à celui qui ose, qui entreprend, qui attaque.

Voilà pour la préparation à la guerre. En campagne, s'il a commis de nombreuses fautes, — nous avons indiqué les principales — il fit preuve, toujours, d'une imperturbable ténacité, et parfois d'une grande pénétration.

A Saint-Privat, où il commande en personne, assurément, nous ne le voyons imaginer aucune de ces manœuvres variées, brillantes, imprévues, dans lesquelles Napoléon excellait, il ne lance pas ces coups de tonnerre qui partaient si vite que l'ennemi ne les pouvait parer; mais, comme un bûcheron infatigable, sans se décourager, quoi qu'il lui en coûte, quelque atteinte qu'il reçoive lui-même, il frappe ses adversaires jusqu'à ce qu'ils succombent.

La garde prussienne est décimée; sans compter ses morts, il engage les Saxons, tout ce qu'il a sous la main, et ne s'arrête que la position enlevée, que la victoire acquise.

Apprenant le mouvement de Mac-Mahon vers le Nord, il juge — avec trop de justesse, hélas! — que notre armée de Châlons ne possède pas les qualités voulues pour l'opération entreprise, que pour les trois quarts — 1er, 5e et 7e corps — elle est profondément atteinte par la retraite de Wœrth, que le dernier quart — le 12e corps — se compose en partie de régiments de marche. Il se rend compte que cette armée n'est taillée, ni pour marcher vite, ni pour enfoncer rapidement les troupes qui lui seront opposées. Il l'arrête donc vers Mouzon avec les divisions appelées de l'Est, tandis qu'il rabat sur elle les contingents du prince royal, la serre, l'écrase et la capture.

Malgré ces deux exploits, M. de Moltke fut plutôt un tacticien qu'un stratège, plutôt un éducateur qu'un combattant. Il est difficile de lui trouver en France un analogue. Nous le rencontrons en Angleterre, chez Wellington, qui, lui aussi, se distinguait par une extrême ténacité, qui, aussi, découvrit une tactique — défensive, celle-ci — contre laquelle vinrent se briser les armes françaises, jusque-là irrésistibles.

Quant à mettre M. de Moltke sur le même plan que Napoléon, ce serait n'avoir le sentiment ni des proportions, ni des hauteurs, ni des voisinages.

Il y a entre eux la distance qui sépare le talent du génie, Delaroche de Michel-Ange, Boileau de Victor Hugo.

L'Intransigeant du 27 avril :

Bien qu'en fait, le maréchal de Moltke n'exerçât plus aucun commandement et qu'il eût abandonné la direction de l'état-major général, toujours inscrit sur les contrôles de l'armée, il était le plus ancien

soldat de Prusse et le conseiller encore écouté du jeune empereur. Son rôle, en ce siècle, a été considérable. Il a contribué, en effet, sinon à créer, du moins à perfectionner la machine militaire allemande, toujours menaçante pour la paix de l'Europe. On ne citera de lui aucun de ces exploits légendaires qui font la renommée des héros. On n'a jamais vu de Moltke, l'épée haute, chargeant comme un Blücher à la tête des bataillons ou des escadrons. Il était moins homme de guerre sur le champ de bataille et capable d'inspirations soudaines, que tacticien et organisateur patient.

Dès 1859, il avait compris quel parti la Prusse pourrait tirer de son armée et du service obligatoire. Il s'était attaché à la pourvoir d'un armement supérieur et à préparer une mobilisation rapide de toutes les forces du royaume, de façon à mettre en cas de guerre, mathématiquement toutes les chances de son côté, en ne laissant rien à l'imprévu.

L'expérience de 1864 lui prouva que la machine fonctionnait aussi bien que possible. La campagne de 1866 en Bohême appela sur lui l'attention de l'Europe.

Au lendemain de Sadowa, il se remettait à la besogne avec cette conviction qu'une guerre était inévitable entre la France et l'Allemagne. Il s'empressa de remédier à tous les défauts remarqués dans l'armée allemande pendant les campagnes précédentes. Il acheva de se renseigner d'une façon précise sur l'organisation militaire française et prépara, dans le silence du cabinet, les plans d'invasion de notre pays.

Lorsque la guerre éclata, l'Allemagne était prête, et personne mieux que de Moltke ne connaissait la supériorité de son armée sur la nôtre. L'artillerie allemande particulièrement était pourvue d'un matériel nouveau qui lui assurait un avantage considérable; les effectifs prussiens étaient de beaucoup plus nombreux que ceux de nos régiments; les approvisionnements de toute nature, à peu près nuls chez nous, ou dispersés et gaspillés, étaient, en Allemagne, en état parfait; les moindres détails de la mobilisation et de la concentration des troupes avaient été prévus.

Au premier ordre venu de Berlin, la machine fonctionna.

De Moltke ne redoutait qu'une brusque offensive de l'armée française, dont les soldats, en Crimée et en Italie, avaient fait preuve de qualités merveilleuses; mais l'incurie du gouvernement impérial, la désorganisation de nos forces, l'indécision du commandant en chef, la mésintelligence qui régnait entre les généraux français, tout concourut à la réalisation des plans de l'état-major allemand et à l'écrasement de nos troupes.

De Moltke avait la chance de trouver en face de lui non seulement des incapables, mais des traîtres comme Bazaine. Il dut à une série de fautes inouïes commises par ses adversaires, des succès qui dépassèrent de beaucoup ses espérances.

Depuis 1871, de Moltke personnifiait en quelque sorte l'armée allemande. Il a formé des élèves nombreux qui sont aujourd'hui à la tête de celle-ci, partageant les haines et la manière de voir du vieux maréchal. De Moltke n'était pas seulement un soldat veillant à la défense de sa patrie, mais un dévot du culte de la force, un partisan presque mystique de la guerre.

Aussi était-il l'ennemi acharné de la Révolution et du socialisme, le représentant quand même d'une nation de fer, militairement organisée et hiérarchisée. Elle est de lui cette parole qui le peint tout entier : « La paix perpétuelle est un rêve, et ce n'est pas un beau rêve ».

De Moltke disparaît au moment même où cette Allemagne impériale commence à se désagréger.

L'armée prussienne compte-t-elle un autre de Moltke ? C'est peu probable. Guillaume II, à la fois autoritaire et brouillon, supporterait du reste impatiemment un tel coadjuteur ; mais nous ne devons pas oublier que l'empereur actuel pense, au sujet du rôle social de l'armée et de la guerre, ce qu'en pensait le maréchal qui vient de s'éteindre.

Le *Petit Marseillais* du 27 avril :

La vie de ce soldat farouche peut se résumer en deux mots : il n'a eu que deux passions : l'amour de la guerre et la haine de la France.

Il débuta dans la vie par une trahison.

A l'âge de douze ans, le jeune de Moltke fut admis à l'école des Cadets de Copenhague. En 1819, il était nommé lieutenant au régiment d'infanterie de Rendsbourg ; son oncle, servant sous les drapeaux de la France, avait été tué au passage de la Bérésina. L'avancement était lent dans l'armée danoise ; de Moltke n'hésita pas : il se rendit à Berlin, s'engagea dans l'armée allemande et fut classé en qualité de lieutenant en second au 8e régiment d'infanterie à Francfort-sur-l'Oder. Quarante ans après de Moltke faisait la guerre au Danemark et battait ses frères. Plusieurs de Moltke sont morts sous l'uniforme bleu des Danois, face au traître, sur les remparts de Düppel.

Son portrait : un grand corps maigre et noueux, une face glabre sans lèvres et sans sourcils ; la peau de son visage était tannée comme le cuir bouilli de son casque ; deux plis profonds au coin de la bouche donnaient à sa physionnomie la marque de son caractère triste et dédaigneux. Bismarck disait de cette bouche : C'est la porte d'un sépulcre !

On l'a surnommé le grand silencieux.

Cependant il parlait quelquefois. Et du fond du sépulcre, où gisait son âme glacée, montait une haleine froide, un souffle de mort, un

blasphème. Voici quelques-unes de ses phrases devenues historiques : « La paix n'est qu'un rêve... Et ce n'est pas un beau rêve ! »

Et celle-ci : « La guerre est une institution de Dieu, un principe d'ordre dans le monde. Pour la conduire vite et bien tous les moyens sont bons, sans excepter les plus condamnables.... »

Quant à sa haine de la France, outre qu'elle ressortait de tous ses discours, le prince de Bismark l'a, un jour dépeinte comme il suit, à propos de la déclaration de guerre de 1870 : « Lorsque la question espagnole devint brûlante, de Moltke parut tout à coup rajeuni de 10 ans. Quand je lui appris que le prince Hohenzollern avait renoncé au trône, il redevint vieux et abattu. Mais, dès que les Français se décidèrent à montrer leur mécontentement, je le vis aussitôt frais et jeune. »

Le maréchal avait, à cette époque soixante-dix ans.

Il y a peu de temps encore le vieux soldat retrouvait des forces et de la voix ; il les puisait dans son irréductible haine pour la voisine vaincue et déjà relevée. Chargé de ses quatre-vingt-dix ans, il quittait le nid d'aigle de Kreisau, en Silésie, et devant le Reichstag épouvanté par tant de menaces, étonné par tant de conviction, il grandit, exagéra les forces de l'armée française, il décompta nos batteries, énuméra nos bataillons, et dans sa bouche dégarnie, la menace de guerre s'enflait, s'envenimait ; une épouvante, une prédiction fatale de ruines sortait de ce sépulcre animé. Le Reichstag vota, sans compter, de formidables crédits.

Encore une victoire ! pouvait se dire le vieux maréchal en réintégrant son château de Silésie.

Sa mort a ranimé les discussions entre les partisans de l'école allemande et ceux de l'école russe. Je ne puis pas dire que ces derniers soient absolument impartiaux, car on est rarement juste envers un adversaire, et chacun savait ici que de Moltke était notre ennemi. Il l'avait dit ouvertement, il y a quinze ans en plein Parlement à Berlin.

Me permettrez-vous donc, au moment où un concert d'éloges s'élève autour de la tombe du vainqueur de Sedan, de vous résumer ici quelques-unes des critiques formulées contre lui par quelques généraux de l'école russe ? J'ai entendu hier formuler ces critiques par un officier supérieur de grand avenir, et je vous les transmets à titre de symptôme, sans en prendre d'ailleurs la responsabilité.

« De Moltke restera comme le premier des organisateurs militaires ; mais il n'a jamais été un grand tacticien. » Ces mots résument toute la pensée de mon interlocuteur.

La première assertion n'est pas discutable. Le maréchal de Moltke a su tirer un admirable parti de ces deux qualités maîtresses du peuple allemand : l'obéissance outrancière et l'instinct scientifique. Il a fait de l'armée prussienne la plus disciplinée de toutes et la mieux

outillée. Si le talent administratif et la patience obstinée peuvent être qualifiés de génie, là est le génie de M. de Moltke. Mais quant à le comparer à ces tacticiens fameux qui s'appellent Annibal ou Pyrrhus, Turenne ou Frédéric-le-Grand, Napoléon enfin, il n'y faut pas penser.

Quelle est en effet la qualité maitresse du grand tacticien? C'est de savoir battre, à armement à peu près égal, une grande armée avec une petite troupe. Quand Pyrrhus entreprit sa campagne, il avait 15,000 hommes de troupes à opposer à toutes les forces réunies de Rome et de Carthage, et il balança la victoire pendant dix ans. Quand Annibal descendit en Italie, il avait 26,000 hommes à opposer aux 70,000 Romains, auxquels il disputa, pendant seize ans, la Péninsule. Lorsque Turenne expulsa les Allemands de l'Alsace, il avait 12,000 soldats à opposer à 60,000. Dans la guerre de Sept Ans, avec une seule armée, le grand Frédéric en arrêta quatre, dont deux au moins (Autrichiens et Russes) se battaient admirablement. Et ne sait-on pas que, dans sa première campagne d'Italie, le jeune Bonaparte écrasa plus de 200,000 Autrichiens avec moins de 30,000 Français.

Voyez au contraire M. de Moltke! Prenons successivement les trois guerres qu'il a dirigées. Toujours et partout nous trouverons de son côté la supériorité du nombre, la force brutale que donnent, non les audaces heureuses mais les gros bataillons.

Au Schleswig, en 1863, il avait deux fortes armées (Autrichiens et Prussiens) contre une petite, l'armée danoise. En 1866, dans la campagne de Bohême, tandis que l'attaque des Italiens paralysait un bon tiers des forces de l'Autriche et son meilleur général (l'archiduc Albrecht), qu'a-t-il fait à Sadowa, sinon réunir deux armées contre une seule? La bataille, perdue jusqu'à trois heures par l'armée de Saxe qu'il commandait, ne fut gagnée que sur le soir par l'armée de Silésie, accourue à la rescousse. Encore est-il juste de dire que l'armement des Autrichiens était notablement inférieur à celui de ses troupes (fusils à piston et canons vieux modèle).

Et toujours, vous le voyez, dans toutes ses actions, la même pensée de nous nuire, de nous diminuer.

De Moltke aima moins l'Allemagne qu'il ne détesta la France.

Il a tiré de là son effroyable génie. Nous ne cracherons pas une dernière insulte sur sa dépouille mortelle, mais sa disparition ne peut cependant pas nous arracher des larmes. Il fut un vainqueur heureux sans générosité. Il voulait brûler Paris.

Dans sa gloire jusqu'au dernier soupir, il garde une sourde rancune, le désir inassouvi, la soif brûlante de la haine.

Pourquoi?

Pourquoi? Parce que la France, qu'il aurait voulue désarmée, ruinée, vassale ou morte, la France est guérie de ses blessures, rajeunie, toute puissante, respectée, orgueilleuse!

Le vieux soldat prussien emporte dans la tombe cette horrible vision. Il a vécu près d'un siècle, broyé des millions d'hommes ; il a fait pleurer des miliers de femmes, mères ou amantes ; il s'est attiré la malédiction de cent générations, pour voir, à la fin de tout, au seuil du tombeau, la France, son implacable ennemie, plus prospère, plus fière et plus redoutable que jamais.

Il semble que Dieu n'ait permis aux héros allemands de 1870 de vivre si longtemps que pour les faire assister à notre relèvement si rapide et si éclatant.

En *Russie* les appréciations sont diverses quoique généralement élogieuses avec quelques pointes de scepticisme. Une correspondance particulière du *Soleil* de Petersbourg 20 avril/2 mai, semble rendre exactement les principales nuances de l'opinion publique tout en fournissant, à cette occasion, d'intéressants détails sur la carrière du Grand-Duc Nicolas. Donnons-en quelques extraits :

A quelques jours de distance, la mort vient d'enlever deux généraux dont le nom, diversement illustre, restera dans l'histoire du dixneuvième siècle : le feld-maréchal de Moltke, le vainqueur de la France en 1870, et le grand-duc Nicolas-Nicolaïévitch, le vainqueur de la Turquie en 1877.

Quel que fût le respect et le dévouement du peuple et des soldats pour le grand-duc Nicolas, oncle de l'empereur et ancien commandant en chef de l'armée du Danube, on peut dire que la disparition subite du célèbre de Moltke a produit ici, dans la population comme dans l'armée, une impression plus profonde. La personnalité et la tactique du vieux feld-maréchal étaient ici, depuis longtemps déjà, l'objet de toutes les discussions entre nos officiers d'état-major. De Moltke avait ses admirateurs fanatiques ; mais il avait aussi ses irréconciliables adversaires et ses détracteurs. En général, on ne l'aimait pas. On savait même que notre grand et regretté Skobéleff, que Dragomiroff et Gourko, l'avaient toujours vu d'un mauvais œil. Son esprit froid, calculateur, patient et méthodique n'était pas fait pour séduire les Slaves. On admirait les résultats obtenus par lui (tout en les déplorant comme bien vous pensez), mais on discutait l'homme, surtout le stratégiste.

Prenons enfin la campagne de France engagée par 1,100,000 hommes contre 300,000. Sur tous les champs de bataille, nous trouverons l'armée allemande numériquement supérieure à l'armée française. A Wissembourg, les Allemands ont tout un corps d'armée contre une simple division, à Reischoffen, une armée entière contre un simple corps. Sous Metz, il est constant que les Français eussent pu passer après Borny et Rezonville, sans l'inertie calculée du tortueux Ba-

zaine. Et ainsi de suite durant tout le reste de la campagne. Une seule fois les Allemands ont eu l'infériorité numérique, et ils ont été battus (à Coulmiers). Mettez en regard toutes les batailles livrées par Napoléon I[er]. Il n'en est pas une où ses forces n'aient été de beaucoup inférieures à celles de l'ennemi qu'il a vaincu.

Faut-il parler des combinaisons stratégiques de M. de Moltke? Elles ont été heureuses, sans doute, mais peu variées. Les deux grandes guerres sont l'exacte répétition l'une de l'autre. En 1866, ses deux armées, parties de points divergents (Saxe et Silésie) convergent sur Sadowa, pour ensuite marcher réunies sur Vienne. En 1870 ses deux armées, parties des deux frontières (Alsace et Lorraine), convergent sur Metz, pour marcher ensuite réunies sur Paris.

Toutes ces manœuvres sont correctes, classiques; mais où est l'imprévu, l'originalité, le génie?

Tout le talent de M. de Moltke a consisté à rendre l'armée prussienne numériquement immense (idée empruntée à la Révolution française) et à la pourvoir d'admirables engins scientifiques (idée empruntée aux généraux américains de la guerre de Sécession).

Ajoutons, concluait mon interlocuteur, que M. de Moltke a été particulièrement soutenu dans son œuvre par l'esprit d'obéissance absolue qui caractérise si bien le soldat allemand et par cette autre qualité nationale du Prussien, l'aptitude aux longues marches, la résistance à la fatigue. Or, la rapidité des marches est, à la guerre, le principal facteur de la victoire, comme le démontre l'histoire militaire de tous les temps

Mais ce qui peut nous rassurer, nous autres Russes, c'est que nous avons à notre tour sur l'armée allemande la supériorité numérique (puisque la Russie renferme 115 millions d'hommes). Quant à la discipline, très différente chez nous de ce qu'elle est chez les Allemands, nous pouvons dire du moins qu'elle est aussi complète. Notre soldat ne pourra peut-être jamais réaliser les mouvements parfaitement automatiques du soldat allemand, mais il l'emporte de beaucoup sur lui par l'initiative et le ressort moral. Un fois son armée défaite, l'Allemagne est perdue; voyez plutôt ce qui s'est produit après Iéna, en 1807. Chez nous, l'armée peut être défaite sans que la partie soit seulement compromise; voyez plutôt en 1812, après le désastre de Borodino. C'est que le ressort moral n'est pas le même chez les deux peuples. Vaincu, l'Allemand se résigne à sa défaite; vaincu, le Russe résiste toujours, même avec un tronçon d'épée.

Sans doute, on ne pourrait courber notre soldat sous le poids de cette servitude humiliante qui s'appelle en Allemagne la discipline militaire. On ne se permettrait pas de le battre et de l'insulter comme chez nos voisins d'au-delà du Niémen. Mais en revanche la discipline est faite, chez nous, de dévouement profond et d'affection de

l'inférieur pour son officier. Dans l'armée russe, on ne fait pas marcher le soldat par la peur; on le fait marcher par l'esprit de sacrifice, la sympathie et le respect envers ceux qui le commandent.

Je sais qu'on nous objecte toujours la fameuse campagne de 1877 et la longue résistance que la Turquie opposa alors à nos armes. Mais on oublie que le soldat turc est un des plus braves qui soient au monde: on oublie que son armement, fourni par les Anglais (fusils Peabody à répétition) était *alors* très supérieur au nôtre. — Les choses ont bien changé depuis treize ans! — On oublie enfin que la guerre se faisait à grande distance de notre base d'opérations (la Bessarabie), dans un pays sans voies ferrées, sans routes, hérissé de montagnes, très différent de la France du nord. On oublie surtout que nous avons remporté une victoire complète et que nos armées sont venues, en plein hiver, dicter la paix aux portes de Stamboul.

Il est vrai que la guerre a duré six mois, et qu'il eût été facile de la terminer en trois.

Le commandant de nos troupes était alors le grand-duc Nicolas Nicolaïévitch, le pauvre prince dont la Russie pleure aujourd'hui la perte. Brave et loyal, chevaleresque et ardent, le frère d'Alexandre II avait un grave défaut qu'on lui a depuis assez amèrement reproché. Il méprisait l'ennemi. Sans doute ce fut un tort et un très grave; mais combien de vos généraux, et des plus illustres, sont tombés dans le même travers! Si les campagnes d'Algérie, de Crimée, du Mexique, du Tonkin avaient été, dès le début, entreprises avec des forces suffisantes, n'eussiez-vous pas évité bien des déceptions, bien des revers et bien des deuils?

Pour écraser du premier coup, les forces turques en 1877, il eût fallu mobiliser au moins sept corps d'armée; les Turcs en avaient davantage. Le grand-duc Nicolas crut pouvoir répondre qu'il ne lui en fallait pas plus de trois. Il franchit la frontière de Bessarabie avec 90,000 hommes, alors que les Turcs en avaient 300,000. Comment s'étonner qu'après ses premières victoires notre armée ait été arrêtée dans le triangle de Plevna-Schipka-Routschouk, par les trois armées d'Osman-pacha, de Méhémet-Ali et de Souleyman?

Il fallut alors, mais beaucoup trop tard, mobiliser une seconde armée pour dégager la première et faire avancer les réserves à grande distance. De là trois mois de retard, et l'effet des premiers succès absolument perdu.

Mais tous les tacticiens savent que la scène changea dès l'arrivée de nos réserves. Osman-Pacha fut bloqué dans Plevna, tout comme Bazaine l'avait été dans Metz, et le gros de l'armée, franchissant le Balkan, tourna Schipka, battit Souleyman et fondit sur Constantinople sans que rien pût retarder sa marche triomphale.

La mort du grand-duc Nicolas était bien faite pour réveiller ces souvenirs déjà lointains. D'ailleurs on s'instruit moins par ses succès

que par ses fautes, et la leçon de 1877 nous a profité. Nous ne méprisons plus nos adversaires, mais nous ne les craignons pas davantage. Ici comme à Berlin, comme à Paris, on travaille en silence. L'œuvre de régénération militaire, que vous avez entreprise depuis 1871, nous l'avons accomplie depuis 1877. Personne n'en doute, croyons-nous, ni ici, ni ailleurs.

La question des corps d'armée.

(Avec planche.)

Nous abordons aujourd'hui l'étude de cette question, une des plus importantes au point de vue militaire, qui se soit posée en Suisse depuis l'organisation de 1874. Les Chambres fédérales en sont nanties et, sauf erreur, la discussion doit intervenir au cours de la session actuelle.

Ne vaudrait-il pas mieux, toutefois, la renvoyer à la session suivante ? Nous le croyons, car, à notre avis, la question n'est pas mûre. Jusqu'ici, elle n'est guere sortie des milieux officiels qui, nous dit-on, l'ont examinée à fond, sans qu'on daigne accompagner cette déclaration d'aucun renseignement quelconque sur ce qui a constitué cet examen. A part cela, le sujet n'a été traité, avec quelque détail, que dans deux journaux militaires, l'*Allgemeine schweizerische Militärzeitung* et la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*. Tous deux se prononcent contre le projet.

Il y aurait donc lieu de ne pas faire voter celui-ci par surprise, mais de laisser l'opinion publique, qui chez nous est l'opinion de l'armée, procéder à son tour à une étude, et, pour cela, lui mettre sous les yeux, au moins les éléments de celle à laquelle s'est livré le département militaire. Nos sociétés d'officiers et de sous-officiers pourraient alors discuter la question en entendant des personnes compétentes la leur exposer. Et si le projet constitue un progrès, — ce que nous contestons, — le patriotisme étouffera certainement toute opposition.

Ceci dit, abordons notre sujet.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la création de corps d'armée. (Du 29 mai 1891.)

Monsieur le président et messieurs,

Depuis une série d'années, la question de la création de corps d'armée a été étudiée à fond par l'état-major général et par les officiers commandant nos grands corps de troupes. Ces études ont con-

firmé, accentué et propagé toujours davantage l'opinion qu'en cas de guerre la création de corps d'armée était absolument indispensable.

Notre unité stratégique actuelle, la division d'armée, dispose, pour ses propres opérations, de ressources et de moyens d'action qui, dans les autres armées, ne sont attribués qu'au corps d'armée. Il en résulte que notre division d'armée a les allures aussi lourdes qu'un corps d'armée, sans avoir même la moitié de ses forces de combat. L'introduction d'une unité de corps d'armée remplacera la conduite compliquée de la division d'armée par une meilleure division du travail. Le commandant du corps d'armée prend essentiellement la conduite *stratégique* des deux divisions réunies en un corps d'armée, la direction stratégique et l'emploi des autres troupes de corps; les commandants des divisions qui seront débarrassées des lourdes colonnes de voitures et qui deviendront ainsi beaucoup plus mobiles, n'auront plus que la conduite *tactique* de ces corps de combat.

Mais la création de corps d'armée n'aura pas seulement pour effet de simplifier la conduite des anciennes divisions, elle aura aussi l'avantage d'assurer un emploi plus efficace d'une partie des troupes attachées aux divisions. L'adjonction de toute la cavalerie aux divisions est un éparpillement de forces qui empêche les divisions de résoudre leur tâche principale de la direction stratégique. Chaque corps d'armée aura deux régiments qui formeront un corps vigoureux sous une direction uniforme. Une partie de l'artillerie de division sera également séparée, et la formation d'une artillerie de corps favorisera notablement l'emploi judicieux de l'artillerie, suivant les circonstances, et garantira une plus grande liberté à la direction supérieure sous ce rapport. Il en est de même des troupes du génie, sanitaires et d'administration, et, à cette occasion, nous ferons remarquer entre autres que le train de pontons actuel de la division ne suffisait pas toujours à jeter un pont sur une grande rivière, tandis que bien souvent il était une entrave superflue pour les mouvements de la division.

La conduite de toute l'armée y gagnera aussi notablement en forces et en simplicité, si le commandant en chef n'a plus que quatre formations principales à diriger, au lieu de huit.

Il ne faut pas oublier non plus que dans une armée de milices comme la nôtre on trouvera plus facilement quatre chefs capables de conduire des unités stratégiques indépendantes, que le double.

Enfin, la composition des unités de troupes de deux divisions dans chacun des nouveaux corps permettra de réduire les états-majors ainsi que le recrutement de ces troupes, ce qui sera très utile à notre arme principale, l'infanterie.

Mais s'il ne peut y avoir aucun doute qu'en cas de guerre la création de corps d'armée ne soit une nécessité absolue, il est de toute évidence que cette organisation doit être créée déjà en temps de

paix. Il ne suffit pas de préparer les nouvelles formations et de nommer les états-majors nécessaires. Si le corps d'armée doit opérer efficacement en temps de guerre, il faut que toute l'organisation des corps d'armée soit effectuée déjà en temps de paix et qu'ils soient appelés en activité dans les manœuvres en temps de paix.

Le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter prévoit la création immédiate et définitive de quatre corps d'armée.

Nous ferons cependant remarquer encore ce qui suit à cet égard. Le remaniement et la composition de quelques corps de troupes, nécessités par la formation de corps d'armée, exigeront une revision partielle des préparatifs pour la mobilisation et la concentration de l'armée. Ce travail de revision ne pourra pas être fait par notre état-major général dans un délai plus court que celui d'une année. Mais il ne peut pas être commencé avant que ces nouvelles formations soient fixées. D'autre part, une décision de cette nature doit être encore précédée d'études approfondies et c'est pour cela que, pour ne pas perdre un temps qui serait peut-être précieux, nous proposons à l'article 3 de notre projet que le Conseil fédéral soit autorisé à régulariser par la voie d'ordonnances les changements qu'il serait nécessaire de faire subir à la composition de ces corps de troupes.

Nous pensons qu'une latitude semblable peut d'autant plus être accordée au Conseil fédéral qu'à la veille d'une revision totale de l'organisation militaire, l'occasion se présentera de régulariser aussi légalement ces modifications.

Pour terminer, nous mentionnerons encore que dans le cas où une mobilisation générale surviendrait avant la clôture des préparatifs de guerre ci-dessus indiqués, nous sommes déjà en possession d'une ordonnance qui permettra la mobilisation et la concentration des quatre corps d'armée sur la base des travaux préparatoires qui *existent* actuellement.

Nous recommandons à votre acceptation le projet de loi ci-après et nous saisissons cette occasion pour vous assurer, monsieur le président et messieurs, de notre haute considération.

Berne, le 29 mai 1891.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le président de la Confédération : WELTI.
Le chancelier de la Confédération : RINGIER.

Loi fédérale sur la création de corps d'armée.

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
Vu un message du Conseil fédéral, du 29 mai 1891,

arrête :

ARTICLE PREMIER. Les troupes des 8 divisions de l'armée seront formées en 4 corps d'armée.

Art. 2. Un corps d'armée se compose de l'état-major du corps d'armée, de deux divisions, de la brigade de cavalerie, de l'artillerie de corps, du parc de corps, du train de pontons, de la compagnie de télégraphe et des services sanitaires et de subsistances du corps d'armée.

Art. 3. L'état-major du corps d'armée sera formé conformément au tableau annexé à la présente loi.

Les nouvelles unités de troupes à créer seront formées au moyen des unités correspondantes des deux divisions réunies en corps d'armée.

Le Conseil fédéral est autorisé, en cas de besoin, à modifier par la voie d'ordonnances la composition de ces unités et de leurs états-majors.

Art. 4. Les commandants des corps d'armée seront nommés par le Conseil fédéral et choisis librement parmi les officiers supérieurs; les commandants des divisions seront nommés sur la proposition facultative d'une commission qui, sous la présidence du chef du département militaire, se compose des commandants des corps d'armée, des quatre chefs d'armes et du chef du bureau d'état-major.

Art. 5. Les prescriptions de l'organisation militaire du 13 novembre 1874 qui sont en contradiction avec la présente loi, sont abrogées.

Art. 6. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque où elle entrera en vigueur.

Etat-major du corps d'armée.

1 commandant de corps d'armée, colonel-commandant de corps, 4 chevaux de selle ; 1 chef d'état-major, colonel, 3 chevaux de selle ; 1 IIme officier d'état-major général, capitaine ou major, 2 chevaux de selle ; 2 adjudants, 1 major, un capitaine ou lieutenant, 4 chevaux de selle ; 1 chef d'artillerie. colonel-brigadier, 3 chevaux de selle ; 1 adjudant ; 1 chef du génie, lieutenant-colonel ou colonel ; 1 adjudant ; 1 chef de parc, lieutenant-colonel ; 1 adjudant ; 1 chef du train, lieutenant-colonel ; 1 adjudant, avec 2 chevaux de selle chacun.

1 médecin de corps, lieutenant-colonel ou colonel ; 1 adjudant ; 1 vétérinaire de corps, major ou lieutenant-colonel ; 1 adjudant, avec 1 cheval chacun.

1 commissaire des guerres de corps, lieutenant-colonel ou colonel, 2 chevaux de selle ; 1 adjudant, capitaine, un cheval de selle.

2 officiers d'administration adjoints ; 1 chef de la poste de campagne, major ; 1 chef du télégraphe de campagne, major ; 3 secrétaires d'état-major ; 3 secrétaires postaux ; 1 appointé du train ; 5 soldats du train.

Total 35 hommes et 37 chevaux de selle.

2 fourgons d'état-major	4 chevaux de trait.
1 char à bagages	2 » »
1 fourgon postal	2 » »
4 chars.	8 chevaux de trait.

Adjoint ½ compagnie de guides.

Une grenouille vit un bœuf
Qui lui sembla de belle taille...!!

Nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler ces vers de Lafontaine en lisant le message du Conseil fédéral, et en remarquant le mirage dont paraît l'éblouir l'organisation des grandes armées, nos voisines. Parce que celles-ci ont réuni en corps d'armée les 30 ou 40 divisions dont elles disposent, la Suisse qui n'a que huit divisions éprouve le même besoin ! C'est oublier singulièrement la différence des conditions et des moyens. C'est oublier également les leçons de l'histoire qui nous montre que cet agrandissement des unités stratégiques d'une armée, ne se poursuit qu'au fur et à mesure de l'augmentation de l'armée elle-même. Si cette armée est d'un fort effectif, les unités sont d'un fort effectif aussi, et si les armées sont d'un effectif restreint, c'est moins le nombre des unités stratégiques que leur effectif qui se trouve diminué.

« Au XVI[e] siècle, dit M. le colonel Ellger dans l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung*, quand les armées étaient peu nombreuses, les régiments étaient placés directement sous les ordres du commandant en chef. Lorsque le nombre des régiments grandit, un nouveau lien devint nécessaire. La guerre de Trente ans nous montre dans l'armée du roi de Suède, Gustave-Adolphe, des brigades de 2 à 3 régiments. Au siècle dernier, nouvelle augmentation des armées. C'est alors qu'au dessus des brigades parut la division. Elle parvint à son complet développement pendant les guerres de la Révolution française. Comprenant toutes les armes elle figura une armée en petit. Elle acquit de cette manière une grande indépendance et forma l'unité stratégique de l'armée. De même que le tacticien calcule dans le combat par unités tactiques (bataillon, escadron, batterie), le stratège calcule par divisions.

« Le système de la conscription fournit à Napoléon I d'immenses masses pour ses guerres. Le nombre des divisions devint trop grand. L'empereur des batailles trouva le remède. Suivant les besoins et la capacité des généraux, il réunit un certain nom-

bre de divisions en un corps d'armée. Depuis la campagne de 1805 ceux-ci représentèrent les unités placées sous les ordres directs du général en chef. Ce n'est que dans les temps modernes, en Prusse d'abord, puis dans les autres armées, que le corps d'armée fut formé de deux divisions, bien que ce fractionnement en deux ne semble pas particulièrement heureux.

« Après la campagne de 1866, la plupart des états européens introduisirent le service personnel, avec le système des cadres. Les armées s'accrurent dans des proportions gigantesques. Dans la guerre de 1870, l'Allemagne entra en campagne avec trois armées. Après les batailles de Metz elle en forma une quatrième.

« Il ressort de cette courte exposition : que de grands touts (Körper) exigent des fractions (Glieder) plus importantes et plus fortes que les petits. Il est aussi désavantageux d'augmenter dans une grande armée le nombre des unités, au lieu de les renforcer, que dans une petite armée d'en restreindre le nombre sous prétexte d'augmenter leur force. »

Eh bien ! par son importance, notre armée remonte au temps où les grands généraux estimaient suffisant le fractionnement en divisions, appliquant par intuition les paroles du célèbre Clausewitz : « En stratégie, il ne faut jamais demander la force d'un corps ou d'une division, mais de combien de divisions ou de corps doit disposer une armée » ; et : « Le chef de 100,000 hommes répartis en 8 divisions, dispose d'une force infiniment plus grande que si ces 100,000 hommes étaient répartis en 3 corps d'armée. »

Il importe, en effet, de ne pas confondre stratégie et tactique. Cette dernière seule, a en vue le combat comme but immédiat, et la conduite des troupes dans le combat. A ce moment, si plusieurs divisions sont en action, il sera souvent utile au commandant en chef d'avoir des intermédiaires entre lui et les divisionnaires. Il réunira donc sous un seul commandement, deux, peut-être trois divisions, suivant les exigences du moment. Mais qu'on le remarque bien, ce ne sont là que des exigences tactiques.

La stratégie, au contraire, a en vue un but plus éloigné que le succès d'un combat. Surtout, elle doit se plier à des considérations plus générales, plus élevées. Le but qu'elle poursuit lui est dicté par la situation politique, et cette situation peut subir des modifications aussi profondes que variées. Que dirait-on, par exemple, d'un état-major qui, pour la Suisse, n'aurait jamais préparé qu'un seul plan de guerre et qui sans se préoccuper de la

situation qui nous est faite par la Triple alliance, s'en tiendrait aux études antérieures à ce fait politique ?

Ce qu'il faut donc pour rendre une armée réellement forte, c'est une organisation qui lui donne assez de souplesse, assez d'élasticité, pour lui permettre de se plier d'un moment à l'autre à toutes les situations. Et cette souplesse ne lui sera donnée, que si le général en chef dispose d'un nombre d'unités suffisant, sur lesquelles sa volonté, ses inspirations, puissent directement et rapidement influer.

Ces unités ne doivent pas être trop nombreuses, pour que les ordres supérieurs ne s'affaiblissent pas en se dispersant, mais elles doivent l'être assez pour embrasser toutes les combinaisons qui peuvent se présenter. Ce n'est donc pas par un effet de son imagination que Clausewitz a considéré comme plus forte une armée de 100,000 hommes répartie en 8 divisions, qu'une telle armée répartie en 3 corps.

Ainsi, si l'on tient compte des principes supérieurs de la stratégie, il faudra reconnaître que le projet des 4 corps, loin de rendre notre armée plus forte, l'affaiblit, rend plus lourd et plus difficile son maniement, et surtout diminue le nombre des combinaisons stratégiques auxquelles elle doit pouvoir se prêter.

Ainsi que le dit M. le colonel Rothpletz, dans la brochure que nous analysons plus loin, et aux détails intéressants de laquelle nous renvoyons le lecteur, le projet ne prévoit qu'un seul cas, celui d'une mobilisation complète et non entravée de l'armée, mobilisation mettant en mains du général ses quatre corps au complet, et suivie aussitôt d'une alliance avec l'un des Etats belligérants ; si bien que, cette armée de quatre corps devient partie intégrante des forces alliées, et sous la direction de son chef, se porte au combat. Mais c'est là une combinaison sur cent. Avant elle, une foule d'autres, et de plus probables, peuvent se présenter, dans lesquelles le chef de corps d'armée devient un embarras, si ce n'est un danger. Telle l'occupation des frontières donnée en exemple par le colonel Rothpletz ; telle encore une mobilisation entravée, atteignant peut-être la moitié d'un corps d'armée, si bien que le chef de ce corps devient un rouage inutile, la division qui lui reste ayant déjà son chef et se passant avantageusement du second. Aussi bien celui-ci, d'après le message, doit-il s'occuper de stratégie avec son corps ; il n'a rien à voir dans la conduite tactique, spécialement réservée au divisionnaire, soit à la division ! Distinction subtile et d'ailleurs parfaitement erronée, que les faits

ne tarderont pas à contredire, comme un instant de réflexion le démontre. C'est là un point sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Arrivons en au message.

Il semblerait qu'introduisant dans notre organisation militaire un aussi grand changement, le message va se donner la peine de motiver; qu'il va non seulement fournir des explications, mais avant tout développer des arguments militaires, soit stratégiques, soit tactiques; qu'il va peut-être invoquer les leçons de l'histoire, l'exemple de généraux célèbres, ou le dire d'écrivains militaires compétents. Mais non rien. Des affirmations et c'est tout!

Le message commence par nous dire que depuis longtemps la question est examinée, et que cet examen a confirmé et répandu dans des cercles toujours plus vastes l'opinion qu'en cas de guerre la formation de corps d'armée s'impose.

Nous sommes aises d'apprendre que la question a été examinée, mais nous aimerions savoir de quelle manière elle l'a été, et sur quoi l'on s'est basé pour arriver à cette conclusion de la nécessité de corps d'armée, dont on avait cru pouvoir se passer jusqu'ici. Car vraiment, si cette nécessité avait été si impérieuse, elle aurait frappé depuis longtemps. Quant à nous dire que la croyance en cette nécessité s'étend, et que l'opinion s'en empare dans des cercles de plus en plus vastes, c'est un maigre argument, aussi longtemps qu'on n'aura pas ajouté les motifs sur lesquels elle s'appuie. Rien n'est plus facile que de créer un courant d'opinion, lorsqu'on a pour soi les moyens, une certaine puissance et le temps. Depuis quatre ou cinq ans, dans toutes les écoles centrales on a parlé des corps d'armée comme d'une obligation, comme ne pouvant pas ne pas être; sans entrer d'ailleurs dans le détail de leur étude, c'est sous ce jour de nécessité qu'on les a présentés, *cela allait de soi.* Si bien qu'à l'heure actuelle, vous ne trouvez pas un jeune lieutenant qui ne vous répète avec le sérieux d'un général d'armée, qu'il est impossible de rien faire avec la nôtre, si elle n'est pas répartie en quatre corps. Ajoutez à ceux-ci, qui font le nombre, tous ceux dont l'ambition voit miroiter une nouvelle étoile à leur horizon (et qui font le nombre aussi), vous aurez vite étendu le cercle de l'opinion désirée.

Le message continue en observant que notre division actuelle, unité stratégique, est organisée comme le sont dans les armées étrangères les corps d'armée. Qu'elle a donc la lourdeur de ceux-ci, tout en n'ayant que la moitié de leur force défensive. Il conclut à copier les armées étrangères.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit ; nous ne répéterons pas que la répartition en unités stratégiques ne relève pas de l'arbitraire, mais de la nécessité ; qu'elle doit être proportionnée à l'importance de l'armée, et qu'une armée s'affaiblit aussi bien en diminuant trop le nombre des unités stratégiques, qu'en l'augmentant outre mesure. Pour ceux qui reconnaîtront cette nécessité d'une répartition stratégique suffisante, la conclusion loin d'être celle de l'état-major général, sera au contraire que si notre division d'armée actuelle est trop lourde, il ne faut pas la joindre à une autre pour augmenter encore la lourdeur de ces corps réunis, mais la conserver en l'allégeant. Les moyens de parvenir à cet allégement ne manqueraient pas, et l'on pourrait sans difficulté débarrasser nos divisionnaires de l'encombrement et du souci de leurs lourdes colonnes de parc. Ce serait d'autant plus aisé que les distances sont rapprochées sur un aussi petit territoire que le nôtre.

Augmenter la force défensive de nos divisions pourrait se faire aussi, soit en donnant à nos compagnies un effectif plus élevé, soit en adjoignant aux deux brigades de l'élite, une brigade de landwehr. Cette manière de faire aurait en outre l'avantage de répartir la division en trois, ce qui permettrait au divisionnaire de respecter les principes du combat, sans trop déchirer les liens tactiques de ses troupes.

Le message insiste beaucoup aussi sur ce que la formation de corps d'armée aboutirait à une division plus rationnelle du travail ! Au chef de corps la conduite *stratégique* des deux divisions, avec le service de reconnaissance stratégique incombant aux 6 escadrons de dragons pompeusement dénommés « cavalerie de corps » ; aux divisionnaires la conduite tactique de leurs divisions, et la reconnaissance tactique incombant à la compagnie de guides qui leur est laissée, **43** hommes, décorés du titre de « cavalerie divisionnaire ». Il ne faut pas rire ; nous n'inventons pas ; c'est ainsi.

Si nous comprenons bien la distinction faite, et si on l'applique, elle aboutirait à ceci : que le chef de corps commanderait les deux divisions jusqu'au moment d'un combat, puis que le commandement serait pour ainsi dire suspendu jusqu'à ce que le dit combat prenne fin. Ce sont les divisionnaires qui s'occupent de la partie tactique, et c'est pour qu'ils puissent s'en occuper avec plus de soins qu'on leur a donné un chef, pour faire le reste. La tactique, soit la conduite de leur troupe sur le terrain, en vue du

succès de la bataille, constitue leur tâche exclusive; et c'est si vrai que le chef de corps ne possède *aucune troupe*, pas même les bataillons de carabiniers, pour influer en quoi que ce soit sur l'issue d'un engagement. Il n'a sous ses ordres d'autre troupe combattante, outre la cavalerie destinée aux reconnaissances stratégiques, que quelques batteries qu'il enverra naturellement au feu dès le début d'une action ou à peu près. Après cela, il n'a plus qu'à se croiser les bras et à attendre. C'est un joli rôle que le message lui donne là! Mais ce rôle il ne peut pas le soutenir. La distinction que le message fait entre la part stratégique et la part tactique de la tâche d'un général n'est pas soutenable; et quand un général aura, par ses combinaisons stratégiques amené une bataille aux lieu et heure favorables, il ne pourra pas se désintéresser de la lutte et laisser ses sous-ordres agir pour lui et comme ils l'entendent.

Avec la création des corps d'armée, on n'arrive donc pas à simplifier et faciliter pour les divisionnaires la conduite tactique de leurs divisions, mais on leur enlève le commandement de celles-ci. Le chef de corps sera obligé en effet de distraire tout d'abord une partie de leur troupe pour la protection des différents parcs dont il a le commandement, sans un homme pour les garder. Ensuite, s'il veut influer sur le combat, il sera obligé de conserver par devers lui une réserve suffisante, une brigade ou plus, pour porter le coup décisif au moment opportun. Et avec tout cela, les divisionnaires deviendront ce que sont aujourd'hui les brigadiers, des commandants de tout ce que l'on veut excepté de l'unité à laquelle ils sont préposés.

C'est là un dilemme. Ou le chef de corps s'en tiendra aux desiderata du message, et les troupes de chaque division se ressentiront des commandements, incomplets tous deux, sous lesquels on les place; ou le chef de corps outrepassant les prescriptions du message, s'emparera du commandement des divisionnaires. Les deux alternatives sont fâcheuses, et démontrent la défectuosité du système proposé.

Nous n'accordons pas non plus la valeur qu'on voudrait lui trouver, à la répartition de la cavalerie en cavalerie de corps chargée du service de reconnaissance stratégique, et cavalerie divisionnaire chargée du service de reconnaissance tactique. Il est dangereux de se laisser leurrer par des mots. Les beaux titres éblouissent, mais ne signifient rien. En réalité, l'une et l'autre de ces cavaleries sont insuffisantes pour la tâche qu'on leur assigne.

Les six escadrons de la première, seraient immédiatement balayés par les masses autrement importantes, mieux exercées et mieux montées, que pourraient nous opposer n'importe lequel de nos voisins. Eloigner outre mesure, c'est-à-dire aux distances qu'exige un service stratégique d'éclaireurs bien compris, cette cavalerie peu nombreuse, c'est lui nuire à elle, aussi bien qu'aux corps de troupe qu'elle couvre. D'ailleurs il ne faut pas parler de reconnaissance stratégique avant d'avoir paré au service de reconnaissance tactique. Or, ce dernier service, pour déployer toute son utilité, ne peut pas être abandonné à une maigre compagnie de 43 guides, qui, d'ailleurs, trouvent un emploi impérieux auprès des états-majors. Avec la meilleure volonté, cette compagnie sera impuissante à remplir la tâche qui lui est dévolue. Elle le pourra d'autant moins que chacun est d'accord aujourd'hui, pour reconnaître que le progrès des armes à feu et l'adoption de la poudre sans fumee ont rendu plus difficile et plus dangereux le service d'éclaireurs de la cavalerie. Il faut donc plus que jamais tenir à ce que ce service soit remis à des corps d'un effectif suffisant, et au lieu de fixer à notre cavalerie un rôle qu'en pratique elle sera dans l'impossibilité de remplir, mieux vaut encourager ses progrès dans celui moins brillant, mais non moins utile, qui jusqu'à ce jour lui a été assigné.

Il y aurait beaucoup à dire encore sur cette question si grave que le message tranche délibérément en quelques lignes affirmatives. On pourrait ajouter par exemple, qu'il est bien peu probable que, comme on le laisse entendre, le nouveau système aboutira à une réduction des états majors. En attendant on commence par en former quatre nouveaux, de 35 hommes et 37 chevaux, vec demi-compagnie de guides, et ces quatre nouveaux grands états-majors nous paraissent une compensation léonine à la réduction présumée. Cette diminution des états-majors, chacun le sait au Palais fédéral, entraînera une augmentation des dépenses annuelles de 20 à 25,000 francs au minimum. On pourrait ajouter aussi que la soi-disante simplification résultant de la réduction des unités stratégiques renforcées, risque fort d'être une grosse illusion. La dislocation de ces unités, trop grandes pour notre petite armée, s'imposera dans la plupart des cas, et le général en chef sera fort embarrassé de ces quatre commandants de corps, par dessus la tête desquels, il aura fortement envie de passer sans oser le faire, et cela au plus grand détriment de la rapidité dans la transmission des ordres, de leur clarté, de leur précision, de leur force.

De quelque côté que nous envisagions le projet de l'état-major nous ne pouvons y voir qu'un préjudice causé à notre armée, un affaiblissement des divisions que rien ne vient compenser. Et quand on invoque pour nous convaincre l'exemple de l'étranger, cet exemple nous laisse froid.

En effet, que des pays possédant 40 et quelques divisions et formant en guerre 5 armées, réunissent leurs divisions en corps d'armée, ce n'est pas étonnant. Mais quand on a une seule armée active comme la Suisse, et seulement 8 divisions, il vaut beaucoup mieux garder ces 8 unités facilement maniables et permettant de les disposer en ordre de préparation et d'action rationnel que de n'avoir que 4 unités, 4 gros pâtés qu'on serait forcé de disloquer pour user de leurs ressources. Napoléon a fait ses plus belles campagnes avec des divisions. Si plus tard, lorsqu'il aspirait haut, il forma des corps d'armée, c'est que les effectifs s'étaient agrandis, et qu'il avait d'ailleurs à récompenser d'anciens divisionnaires qui s'étaient distingués. Chez nous, les deux généraux suisses, Dufour et Herzog, les seuls qui, à vrai dire, pourraient donner un avis expérimenté en la matière, ont toujours fonctionné avec des *divisions*, et n'ont jamais proposé, dans leurs rapports après campagne, de former des corps d'armée, quoiqu'ils aient fait de nombreuses propositions pour améliorer l'armée et les institutions militaires.

Tandis que nos voisins augmentent constamment le nombre de leurs grandes unités, en renforçant d'abord, puis en dédoublant leurs divisions et leurs corps d'armée pour faire des numéros bis, nous, mauvais copistes, ne sachant imiter que des dehors trompeurs, nous allons en sens contraire en subissant la contagion de la dénomination sonore « corps d'armée ». Nous réduisons le nombre de nos unités, qui n'était certes pas bien grand, tandis que celles des voisins s'augmentent. Ce n'est pas là faire de bonne besogne !

Le but à poursuivre, auquel il faudrait se tenir, est celui qu'on se propose depuis vingt ans bientôt : développement pro-[illegible] de la landwehr et son assimilation à l'élite pour former [illegible] active. C'est un idéal plus simple, plus modeste, mais [illegible] sûr et plus rationnel. Une fois ce but atteint, sans [illegible] le nombre de nos unités stratégiques, on aura [illegible] des corps d'armée, mais des corps d'armée unis, [illegible] seul tout, composé de trois ou quatre parties sous [illegible] seul chef, et non des corps d'armée au lieu tout

factice, et dont on ne peut faire usage qu'en rompant ce lien, ou en bouleversant leur organisation.

Nous nous résumons en disant : La répartition proposée en 4 corps, d'une armée de l'importance de la nôtre, est inutile et inefficace. La répartition en huit divisions réorganisées, soit allégées d'une partie de leur parc et renforcées par la landwehr, paraît préférable, étant de maniement plus facile et permettant un plus grand nombre de combinaisons. Si momentanément, il est utile de placer sous le même commandement deux ou plusieurs divisions, rien n'empêche de le faire.

La distinction prévue entre la conduite stratégique des corps, et la conduite tactique des divisions qui les composent, est une illusion ; elle est impossible dans la pratique.

Le nouveau commandement ralentit la transmission des ordres, nuit à leur clarté et à leur force, et éloignant le général en chef de la troupe, préjudicie à l'unité d'impulsion et d'action.

Vélocipédistes militaires.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la création de sections de vélocipédistes militaires. (Du 3 juin 1891.)

Monsieur le président et messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter un projet de loi fédérale concernant la création de sections de vélocipédistes militaires et de l'accompagner des explications suivantes :

L'utilité de l'organisation de sections de vélocipédistes militaires est démontrée, en général, par le fait que cette organisation existe déjà dans les armées française, italienne, anglaise, allemande et autrichienne et que leur emploi pour le service d'estafette et d'ordonnance ainsi que pour la poste de campagne a donné des résultats satisfaisants.

Comme chacun le sait, des essais ont aussi été faits dans notre armée à l'occasion des grandes manœuvres de troupes, essais qui n'ont pas été défavorables. Si les résultats obtenus n'ont pas toujours été satisfaisants sous tous les rapports, il no faut pas oublier que les vélocipédistes n'avaient pas été instruits spécialement pour ce service et qu'ils se composaient en partie d'hommes qui n'avaient jamais fait de service militaire, en sorte qu'un grand nombre d'entre eux ne possédaient pas les connaissances militaires nécessaires, telles, par exemple, que la lecture des cartes, le service d'organisation, les formations de combat, etc.

Outre la rapide transmission des ordres et des communications à

de grandes distances, l'emploi de vélocipédistes pour le service d'estafette et d'ordonnance a le grand avantage de ménager considérablement les troupes montées dont on devait se servir pour cela, en sorte qu'elles peuvent être employées à d'autres exercices militaires. L'avantage est surtout important si l'on songe combien les chevaux sont ménagés.

Ad I. *Organisation et recrutement.*

L'effectif prévu est basé sur les expériences qui ont été faites jusqu'ici dans les manœuvres de division, mais nous admettons qu'il pourra être augmenté plus tard jusqu'au 10 %, en cas de besoin.

L'officier monté qui a été prévu pour l'état-major de l'armée y sera certainement très utile pour les missions spéciales dont il pourrait être chargé ; du reste, il pourra aussi être attaché à une section, par exemple, à celle du service des renseignements.

En temps de paix, il pourra être employé à la tenue de contrôles à l'instruction, au recrutement, etc., ce que l'on ne pourrait pas confier à un sous-officier.

On a aussi prévu que l'état-major de division recevrait un sous-officier de grade supérieur comme chef avec deux autres sous-officiers comme aides. L'avancement sera donc aussi rendu possible pour les vélocipédistes.

Il est facile de comprendre que le plus grand nombre de vélocipédistes pourront être recrutés parmi des hommes tout à fait qualifiés pour ce service spécial, mais qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas pu être incorporés dans un corps de troupes. Il serait fort à désirer qu'il en soit ainsi dans l'intérêt de l'infanterie et même de la cavalerie qui, sans cela, seraient les premières auxquelles il faudrait avoir recours.

S'il en fallait un plus grand nombre, en raison du manque de chevaux, comme le besoin s'en fera sentir notamment en arrière de l'armée, les vélocipédistes qui existent dans le landsturm devraient déjà en temps de paix être inscrits dans des contrôles spéciaux.

Suivant les circonstances, les vélocipédistes pourraient aussi être employés en plus grand nombre, en temps de guerre, dans un but particulier, ainsi qu'il en a été fait mention à l'article 3.

Toutefois, les vélocipédistes seront employés essentiellement au service d'estafette et d'ordonnance. Il devra en être particulièrement tenu compte dans leur instruction. C'est pour ce motif que nous plaçons cette instruction sous la direction supérieure de l'état-major général, comme c'est aussi le cas pour les secrétaires d'état-major. Si les vélocipédistes attachés au quartier-général de l'armée et aux états-majors des corps d'armée, des divisions et des brigades, ne sont pas employés momentanément comme tels, ils pourront l'être dans d'autres occasions de service, par exemple, pour le travail de bureau,

comme c'est le cas des secrétaires d'état-major. C'est encore un motif de plus à l'appui de la prescription ci-dessus.

Ad II. *Habillement et équipement.*

Un uniforme particulier, différent de celui des autres troupes s'explique par la nature proprement dite du service des vélocipédistes. Mais il est bien entendu que cet habillement sera visiblement militaire et qu'il ne différera de celui des autres troupes en général que là où ce sera nécessaire. Il faut, en effet, que les vélocipédistes militaires soient reconnus immédiatement comme appartenant à notre armée, si l'on veut qu'ils jouissent de la considération nécessaire dans nos propres troupes et qu'ils soient traités comme soldats par l'ennemi.

La machine prévue est la bicyclette. Presque tous les vélo-clubs qui ont été consultés à cet égard se sont prononcés pour cette dernière; la course est plus sûre avec cet instrument, les risques y jouent un rôle moindre, on peut même prendre quelque bagage avec soi, la conduite s'apprend plus facilement qu'avec le bicycle. Le tricycle n'a été recommandé par personne en particulier.

En fait d'accessoires, les vélocipédistes ne seront pourvus que des instruments mécaniques strictement nécessaires pour l'entretien de la machine, afin de ne pas en augmenter le poids inutilement, puisque le vélocipédiste doit recevoir un certain équipement. Ainsi, par exemple, il est indispensable de fixer un petit sac à la machine, afin que l'homme puisse prendre avec lui les effets d'habillement les plus néessaires. La fixation d'un sac semblable à la bicyclette ne présentera aucune difficulté.

Comme équipement personnel, nous avons prévu une jumelle de campagne, car si, pendant le combat, les vélocipédistes doivent porter un ordre ou une communication, il faut qu'ils puissent découvrir, et cela déjà à de grandes distances, où se trouve le commandant auprès duquel ils doivent se rendre.

Pour leur défense personnelle, spécialement contre les surprises des patrouilles de cavalerie ennemies, une arme est absolument nécessaire et la plus utile sera certainement le revolver. L'arme blanche est désirable pour que le vélocipédiste ait aussi extérieurement l'aspect du soldat.

On pourrait encore se demander si, comme le fait le projet, le vélocipédiste doit fournir lui-même sa machine. L'acquisition par la Confédération serait toutefois pour elle une cause de dépenses très élevées. L'acquisition par l'homme aurait une analogie avec la fourniture des chevaux par les cavaliers. Les machines privées seront plus ménagées en dehors du service qu'une machine de l'Etat, on s'en servira aussi plus volontiers et, dans certains cas, elles seront remplacées par des neuves; aucune limite ne sera opposée aux

améliorations mécaniques qui peuvent encore se produire, car les recrues amèneront toujours les nouvelles machines de la plus récente invention.

Ad III. *Instruction.*

L'instruction théorique spéciale donnée à l'école des sous-officiers devrait être convenablement augmentée et comprendre entre autres les branches suivantes : Organisation militaire, règlement général de service et service de bureau des états-majors, géographie et lecture des cartes, service des communications, croquis, connaissance et entretien de la machine et du revolver. Le service pratique comprendrait les exercices en vélocipède, le tir au revolver, etc. Le temps fixé pour cela ne paraît donc pas être exagéré.

Ad IV. *Solde, etc.*

Ce chapitre ne demande aucune autre explication. L'estimation et la dépréciation des machines est une conséquence des conditions de propriété motivées sous chiffre II.

Nous recommandons à votre acceptation le projet de loi ci-après et nous saisissons cette occasion pour vous renouveler, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 3 juin 1891.

Au nom du Conseil fédéral suisse,

Le président de la Confédération : WELTI.

Le chancelier de la Confédération : RINGIER.

Loi fédérale concernant la création de sections de vélocipédistes militaires.

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

Vu le message du Conseil fédéral, du 3 juin 1891,

arrête :

I. *Organisation et recrutement.*

ARTICLE PREMIER. Pour le service d'estafette et d'ordonnance, il est attribué aux états-majors des grands corps de troupes, des vélocipédistes, savoir :

à l'état-major de l'armée, 1 officier et 15 vélocipédistes, dont un adjudant sous officier et deux sergents ou caporaux ;

au corps d'armée, à l'état-major du corps d'armée 8 vélocipédistes, dont un adjudant sous-officier et un sergent ou caporal ;

aux états-majors de division, pour eux et les états-majors ou les corps de troupes qui leur sont subordonnés, 15 vélocipédistes par division, dont un adjudant sous-officier et deux sergents ou caporaux ;

à chaque état-major de brigade de landwehr, 4 vélocipédistes, dont un sous-officier.

L'effectif total peut être porté jusqu'au 10 % de surnuméraires.

Art. 2. Dans chaque arrondissement de division du landsturm, il sera formé un détachement spécial de vélocipédistes pour être employé au service territorial et d'étapes et pour compléter l'élite et la landwehr.

Art. 3. Si les besoins l'exigeaient, on pourra former d'autres détachements de vélocipédistes.

Art. 4. Comme vélocipédistes on recrutera en premier lieu les hommes astreints au service qui, pour un motif quelconque, seraient impropres au service armé.

Suivant les besoins, le nombre en sera complété au moyen de soldats pris dans d'autres armes, s'ils conviennent comme vélocipédistes.

Art. 5. Les vélocipédistes sont placés sous les ordres de l'état-major général.

II. *Habillement et équipement.*

Art. 6. L'équipement du vélocipédiste se compose d'une bicyclette qu'il est chargé de fournir lui-même. Quant à l'habillement et au reste de l'équipement, le Conseil fédéral est autorisé à rendre les prescriptions nécessaires.

III. *Instruction.*

Art. 7. Les vélocipédistes doivent, avant d'être admis définitivement comme tels, faire une école de recrues d'infanterie ou d'une autre arme, puis une école spéciale de vélocipédistes de trois semaines de durée ; avant leur nomination, les sous-officiers doivent, en outre, faire une école de sous-officiers pour vélocipédistes, également de trois semaines de durée.

Dans l'élite, les vélocipédistes doivent faire, tous les ans, un cours de répétition avec les états-majors auxquels ils appartiennent, ou, si ces derniers ne sont pas appelés au service, un cours de répétition de vélocipédistes de 10 jours de durée.

Dans la landwehr, les vélocipédistes seront appelés à des cours de répétition chaque fois que l'infanterie de la landwehr de l'arrondissement de division respectif sera appelée au service. La durée de ces cours est la même que celle des cours de répétition des cadres de l'infanterie de landwehr.

Les vélocipédistes de l'état-major de l'armée seront attachés, à tour de rôle, aux directeurs des grandes manœuvres.

L'instruction spéciale des vélocipédistes rentre dans les attributions du bureau de l'état-major général.

IV. *Solde, subsistance et indemnités.*

Art. 8. Les prescriptions de l'organisation militaire et du règlement d'administration qui fixent la solde, la subsistance et les indemnités de l'infanterie, sont applicables aux vélocipédistes. Ces derniers reçoivent, en outre, le supplément journalier de fr. 1. 50 prévu pour les guides par l'article 5, lettre *d*, de la loi du 21 février 1878.

Art. 9. L'officier attaché à l'état-major de l'armée est monté et a droit à une ration de fourrage pour son cheval.

Art. 10. Les machines des vélocipédistes seront estimées et dépréciées à chaque service; la moins-value qu'elles subiraient pendant le service, sans qu'il y ait de la faute du vélocipédiste, devra lui être bonifiée.

En outre, le département militaire suisse fixera une indemnité à payer pour l'usage normal de la machine.

Art. 11. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque où elle entrera en vigueur.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Genève, le 1er juin 1891.

Le Comité central de la Société des Officiers de la Confédération suisse aux membres de la Société.

Monsieur et cher Camarade,

Dans son assemblée générale tenue à Berne, le 29 juillet 1889, la Société des Officiers de la Confédération suisse avait décidé de faire imprimer le rapport présenté à la réunion des officiers d'artillerie par M. le colonel Schumacher, instructeur en chef de l'artillerie, sur

L'augmentation de l'artillerie de campagne.

M. le colonel Schumacher ayant désiré dès lors modifier et compléter son travail avant de le livrer à la publicité, une entente est intervenue entre le Comité central et lui, aux termes de laquelle M. le colonel Schumacher s'est chargé de l'impression de son mémoire et le Comité de la Société s'est engagé à contribuer par une subvention aux frais de cette publication.

Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous informer que grâce à cet arrangement ce travail d'un haut intérêt pourra être livré aux membres de la Société au prix réduit de fr. 1 — au lieu de fr. 1 50.

Les sections ou les membres isolés de la Société désireux de se procurer ce volume, qui sera mis en vente dès le 20 juin 1891, devront le demander directement à la *librairie Schmid, Franke et Cie, à Berne*. Les exemplaires isolés envoyés contre remboursement reviendront à fr. 1 10 ; pour les paquets de plus d'un volume, les frais de remboursement ne seront que de 15 centimes par paquet.

Persuadés que vous tiendrez à profiter des facilités qui vous sont offertes pour acquérir un ouvrage où sont traitées, avec une haute autorité, des questions vitales pour l'avenir de notre armée, nous vous présentons, Monsieur et cher camarade, nos cordiales salutations.

Le Comité central de la Société des Officiers de la Confédération suisse.

BIBLIOGRAPHIE

Guerre de 1870-71. Paris, Chevilly et Bagneux, 20 septembre 20-octobre 1878, par *Alfred Duquet*. 1 vol. in-16 de 332 pages. Paris 1891. Bibliothèque Charpentier. Prix fr. 3.50.

M. Alfred Duquet continue dans la Bibliothèque Charpentier, l'intéressante série de ses volumes sur la guerre de 1870-1871. Le nouvel ouvrage qu'il vient de faire paraître, fait suite à celui *Paris-Le Quatre-Septembre et Châtillon*, dont nous avons parlé l'an dernier.

En dehors des considérations techniques et de la description impartiale des deux combats de Chevilly et de Bagneux, l'auteur s'est attaché à faire connaître par des anecdotes et des documents inédits, la véritable situation intérieure et politique de Paris. Ce livre renferme aussi de curieuses révélations sur les rapports de la banlieue avec les autorités prussiennes.

Nous y reviendrons.

Manuel des premiers secours à l'usage des sous-officiers et soldats par Karl Hanotaux. 1 broch. in-24° de 48 p. Paris et Limoges 1891. Henri-Charles Lavauzelle, éditeur.

Au moment où se forment en Suisse, spécialement dans le canton de Vaud, de nouvelles sections de la *Croix Rouge*, nous croyons devoir attirer l'attention sur ce petit volume de vulgarisation de la science chirurgicale. Mettre à même le soldat de se donner à lui-même et à ses camarades les premiers soins qu'exige une blessure, sous peine d'augmenter beaucoup en gravité, voilà ce que se propose l'auteur. Son exposé est court, simple, clair, abordable à chacun ; il ne s'agit pas de faire de la science mais de faire du bien. La *Croix Rouge* serait donc heureusement inspirée en s'efforçant de répandre la brochure de M. Hanotaux. Aussi bien mesdames les Présidentes de cette société sont-elles au nombre des personnes auxquel-

les la publication est dédiée. Sous une protection si bienfaisante et gracieuse, le but charitable de l'auteur sera certainement atteint.

Agenda militaire suisse.

Attinger frères, à Neuchâtel ont publié, il y a peu de temps la deuxième année (1 mars 1891-28 février 1892) de leur charmant Agenda militaire suisse. C'est le digne et utile pendant pour la Suisse romande du *Taschen Kalender*, avec lequel il rivalise de renseignements. Les éditeurs ont même été particultèrement bien inspirés en ne faisant commencer l'année militaire que le 1er mars. De cette manière ils ont pu publier le tableau des écoles qui ne paraît qu'en janvier et tenir compte des mutations du commencement de l'année.

Outre l'agenda proprement dit, avec éphémérides militaires, et outre les renseignements d'une portée générale, système métrique, taxes télégraphiques, service des postes, etc., le petit volume d'Attinger frères entre dans les moindres détails de l'organisation militaire, et ne néglige rien de ce qui peut être utile au soldat en service, qu'il s'agisse du service intérieur, du service de garde, ou du service en campagne. Citons à titre d'exemples l'existence des renseignements suivants : front et profondeur des différentes formations ; éléments pour le calcul de la longueur des colonnes; distances à observer pendant la marche; passage des cours d'eau à gué et sur la glace; démontage de l'arme ; outillage et travaux du génie ; extrait des prescriptions concernant l'ordinaire, etc., etc. Ajoutons qu'à la fin du volume quelques feuillets à l'usage des officiers subalternes et sous-officiers sont préparés pour l'état nominatif des hommes. Une vingtaine de pages blanches et deux feuilles ardoises complèteront notre description. Sur la couverture, solide, avec un petit cachet d'élégance, sont gravés un décimètre, et une échelle métrique pour la carte au 1 : 25000.

En résumé, on peut déclarer sans exagération, que rien de ce qui peut être utile au soldat, même au gradé, n'a été omis, et que le soldat porteur de l'Agenda militaire suisse ne sera jamais pris au dépourvu quand se posera pour lui une question relevant de son service.

Die strategische Theilung des schweizerischen Heeres, von E. Rothpletz. 1 broch. in-8° de 38 p. Frauenfeld 1891. J. Huber, éditeur.

Au moment où, dans la question pendante des corps d'armée, les esprits semblent influencés par les mirages de l'imagination plus que par les principes raisonnés de la guerre, il est rassurant de voir ici et là s'élever des voix autorisées pour crier aux novateurs abusés les conseils de la sagesse. Déjà dans le numéro 20 (16 mai) et 21 (23 mai) de l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitung* le colonel Ellger

s'est élevé contre le projet de création des corps d'armée. Aujourd'hui c'est le tour de M. le colonel Rothpletz, qui dans la ***Monatschrift für Offiziere aller Waffen*** de mai (la brochure annoncée ci-dessus est un tirage à part) reprend la question avec plus de détail, et conclut également au rejet du projet du Département fédéral : « *Une modification du principe de notre organisation, modification qui réunirait nos huit divisions en quatre corps d'armée serait à nos yeux un événement fatal pour notre armée, et je déplorerais s'il devait survenir conformément au projet actuellement connu* ».

Les *divisions* sont les matériaux stratégiques desquels doit se servir le général en chef pour l'établissement et la poursuite de son plan. Napoléon le premier forma des *corps*, ses grandes armées nécessitant ce changement. Avec une armée de 2 à 300,000 hommes, le maniement de 16 à 20 divisions serait en effet trop difficile, mieux vaut la formation en huit corps d'armée. Mais à l'heure qu'il est, dans les armées colossales des temps contemporains, se montant jusqu'à un million de soldats, la répartition en corps d'armée elle-même aboutirait à une dispersion trop grande de la pensée directrice, et l'on répartit alors en *armées* composées de plusieurs corps.

Il ressort de tout ceci, que la création des unités supérieures dépend de l'importance de l'armée dans son ensemble, et que la répartition de celle-ci doit se faire *entre un nombre suffisant d'unités, ni trop peu, ni trop, de manière à allier la simplicité de la direction avec la mobilité nécessaire.*

Quel sera ce nombre? Le fixer est d'une grande importance pour l'organisation rationnelle d'une armée. Clausewitz, le grand penseur, n'a-t-il pas dit que stratégiquement il ne faut jamais se demander : quelle est la force d'une division ou d'un corps, mais bien : de combien de corps ou de divisions l'armée dispose-t-elle? » Et plus loin il ajoute : « Le tout le plus petit, le plus isolé, ne se comprend guère sans une répartition en trois parties de sorte que l'une puisse être lancée en avant et une autre retenue en réserve. Une répartition en quatre parties vaudra mieux encore, cela se comprend, puisque la partie du milieu, la plus importante, doit être aussi la plus forte. On peut raisonner ainsi jusqu'à *huit* qui nous paraît le chiffre le plus favorable pour une armée, si l'on veut admettre cette nécessité constante : une partie en avant-garde, trois comme force principale, deux en soutien, et une à chaque aile.

« Sans vouloir, d'une manière pédante, attacher une trop grande importance à ces chiffres et à ces figures, nous n'en croyons pas moins qu'ils représentent la position stratégique normale, habituelle et fournissent dès lors une répartition commode. »

Et Clausewitz ajoute : *un chef qui commande une armée de 100,000 hommes répartis en huit divisions, dispose d'une force infiniment plus considérable que si ces 100,000 hommes n'étaient répartis qu'en trois corps d'armée.*

Il y a lieu de remarquer en effet que s'il est plus agréable à un général en chef de ne donnner ses ordres qu'à trois ou quatre sous-ordres, d'autre part, et pour le but à atteindre, il en résulte de grands inconvénients. Ce nouvel échelon diminue la rapidité de transmission de l'ordre, nuit à la précision de celui-ci et tend à l'affaiblir. Cet affaiblissement augmente au fur et à mesure que s'allonge l'échelle hiérarchique qu'il est obligé de descendre. Enfin son efficacité diminue, en raison même des longueurs de la transmission.

Ce n'est pas à dire que l'organisation de nos divisions soit parfaite. Concernant l'infanterie, elles se composent chacune de deux brigades et un bataillon de carabiniers. Il y a donc trois parties, mais dont l'une est trop faible. Aussi bien ne s'en sert-on le plus souvent que comme corps détaché, ou pour renforcer la puissance de feu d'un régiment. On peut donc aussi bien dire que la division se partage en deux parties, commandées par deux brigadiers, auxquels sont directement portés les ordres. Un tel système est maladroit, en ce qu'il donne au brigadier une indépendance beaucoup trop grande vis-à-vis du divisionnaire. Il est en outre facheux, en ce qu'il ne permet pas au divisionnaire de disposer des unités suffisantes, sans rompre la répartition de la division.

Examinons en effet comment se fractionnent les troupes de la division en vue du combat.

L'avant-garde comprend en général, un régiment d'infanterie avec la cavalerie, 1 ou 2 batteries, les sapeurs, le tout renforcé peut-être du bataillon de carabiniers. Cette avant-garde est placée sous le commandement du premier brigadier, qui commande ainsi un détachement combiné, et non pas sa brigade.

Le 2e régiment de celle-ci viendra avec le gros, sous le commandement du chef du gros. Ce gros comprendra en outre, le 1er régiment de la IIe brigade, le tout étant sous les ordres du 2e brigadier. Celui-ci commande ainsi deux régiments de brigades différentes, dont un de la sienne. Le dernier régiment est généralement gardé en réserve.

Ainsi, la répartition de la division est sans dessus-dessous, et la conséquence que nous pouvons tirer des faits et des obligations du combat, est que les brigadiers ne peuvent guère fonctionner comme chef de brigade, mais bien comme commandant des divers fractionnement de la division, avant-garde, etc. Ce ne sont donc pas les brigades, mais les régiments qui fournissent la répartition rationnelle de la division pour le combat. Et quand aux colonels-brigadiers, il faut les prendre comme *aides* du divisionnaire, et non comme chefs de brigades que la plupart du temps ils ne peuvent commander.

En résumé, ***la division répartie en quatre régiments et un bataillon de carabiniers répond seule aux exigences des principes du combat.***

Toutefois, si l'on a des raisons de vouloir absolument la réparti-

tion en brigades, une troisième brigade de landwehr, doit être attribuée à la division, afin de réparer l'erreur de notre organisation.

En outre, la division est actuellement trop lourde, trop peu maniable, grâce surtout à une organisation imparfaite du génie, dont certaines subdivisions devraient être placées sous le commandement direct de la direction du génie, près le commandant en chef. De même la compagnie d'administration et le parc supporteraient une meilleure organisation.

Mais du fait que notre division subirait avec avantage certaines modifications destinées à augmenter sa mobilité, la facilité de son maniement, découle-t-il l'obligation de créer des corps d'armée, surtout dans le sens du projet fédéral? N'oublions pas que la politique nationale et l'organisation de l'armée sont étroitement liées. L'organisation militaire doit être telle, que l'armée puisse servir en toutes circonstances conformément aux exigences de la politique. Or, le projet du département fédéral paraît n'avoir envisagé qu'un seul cas, ne se prêter qu'à une seule combinaison : l'armée entière concentrée pour les opérations d'une guerre de la Confédération, comme alliée d'une des puissances voisines; alliance rendue obligatoire par la menace de notre neutralité, exécutée par quelqu'autre de ces puissances. Mais cette alternative n'est pas la seule; c'est peut-être même la moins probable; et l'organisation militaire doit voir plus loin que la réalisation d'une seule alternative.

Il y a autre chose. Le but du projet est d'alléger la division, de mettre sous les ordres du chef de corps les régiments de dragons, un peu plus de la moitié de l'artillerie, en grande partie les parcs, et de lui donner la direction *stratégique,* de telle sorte que les divisionnaires, débarassés des impedimenta qui les encombrent, puissent vouer plus d'attention à la conduite *tactique* de leur troupe.

Pauvre chef de corps, quelle situation est la sienne! Remarquez bien qu'à part la brigade de cavalerie, 6 escadrons au maximum, et l'artillerie de corps, 6 batteries au maximum, il n'a sous ses ordres directs *aucune troupe,* mais seulement des *institutions de corps*, parc, train de pontons, compagnie des télégraphes, etc., etc. Que va-t-il faire? Toutes ses forces, les deux divisions, il les a envoyées contre l'ennemi, la cavalerie en avant, ou sur les ailes, ses batteries où il lui a paru qu'un feu d'artillerie plus puissant était nécessaire; comment va-t-il veiller à la protection des impedimenta, en arrière des lignes? il n'a point de troupes. Il devra en prendre aux divisionnaires, qui seront sans doute fort peu disposés à lui en céder, car ils ont besoin de tout leur monde pour la solution de leur tâche tactique.

En outre, le chef de corps dirige-t-il, commande-t-il son corps? dispose-t-il dans le combat? D'après le projet, il n'en serait rien. Au contraire, la *direction tactique* appartient aux divisionnaires, et c'est pour permettre à ceux-ci de mettre plus de soin dans l'accomplisse-

ment de cette tâche, qu'on les afflige d'un chef de corps. Toutefois, et quoique le projet n'en dise rien, la raison et les principes du combat obligent d'admettre que le chef de corps doit pouvoir influer sur la marche du combat, et a par conséquent ses décisions à prendre et à soutenir. Mais pour le faire utilement, il est de toute nécessité qu'il ait une réserve de troupes sous la main. Où la prendra-t-il ? Les divisionnaires ont besoin des leurs, et leur prendre par exemple une de leur brigade, serait les mettre dans l'impossibilité de remplir leur tâche. Ce serait d'ailleurs bouleverser la répartition du corps d'armée, et l'on retrouverait dans cette unité les inconvénients signalés à propos de la répartition de la division en deux brigades.

En résumé, le chef de corps devrait endosser toute la responsabilité, sans avoir les moyens de parer aux inconvénients. Sa tâche consisterait à ouvrir les lettres du général en chef et à y répondre, à distribuer les ordres de ce général aux sous-ordres ; il serait le supérieur des divisionnaires et leur assistant, *avant* et à la *fin* du combat. A part cela, il serait l'intendant du matériel, en arrière des lignes.

Tout ceci prouve combien sont vraies ces paroles du général Clausewitz : Le général commandant un corps, qui suivant le système le plus maladroit qui se puisse imaginer serait réparti en deux fractions, ne peut être que neutralisé.

Si l'on voulait admettre des corps d'armée, il faudrait les former sur cette base : Le chef de corps a les deux divisionnaires comme aides. Il commande directement les quatre brigades et les deux bataillons de carabiniers réunis. Il se sert des divisionnaires soit comme commandants de leurs divisions d'infanterie, soit comme chefs de détachements combinés, soit encore comme officiers, commandant dans un secteur déterminé, les troupes arrivant au combat, soit enfin de toute autre manière qu'il estimera utile.

Mais ceci ne serait qu'une atténuation de la faute que constituerait la création de corps d'armée. Cette faute, mieux vaudrait ne pas la commettre. Elle procède, en effet, d'une erreur fondamentale de l'état-major, d'une confusion qui s'est glissée dans son esprit. Il oublie la signification de l'*unité stratégique* pour ne voir que les *exigences momentanées de la conduite de la guerre.*

Il est possible qu'il faille, à côté d'une armée principale, une seconde armée, accessoire, de deux ou trois divisions, par exemple. Dans ce cas, l'armée principale comprendra cinq ou six unités stratégiques, et l'autre deux ou trois.

Il peut arriver aussi que le général, soit pour une attaque de front, soit pour un mouvement tournant, place, le jour du combat, deux divisions sous le même commandement. Tout cela sont des combinaisons rentrant dans la direction de la guerre ou la conduite du combat, répondant à des besoins momentanés, ou même à des situations plus prolongées, mais qui disparaissent avec les motifs qui les

avaient nécessitées. Aussi bien le renforcement d'un corps, par exemple la réunion de deux divisions, ou le renforcement d'une division par une demi-division, de même le partage du corps en ses diverses unités, sont les *conséquences de nécessités tactiques* et n'ont rien à faire avec la *répartition stratégique*. C'est dans cette confusion, on le répète, que gît la grave erreur de l'état-major.

L'organisation des unités stratégiques doit garantir à la direction de l'armée la possibilité de remplir les différentes tâches que peuvent lui dicter les événements changeants de la politique de guerre. L'accomplissement de ces tâches exigera tantôt la division des grandes unités, tantôt leur renforcement. Il faut donc que l'unité stratégique soit assez élastique pour pouvoir supporter, au moins dans les phases principales du combat, une division en ses différentes parties, sans que les principes tactiques subissent une atteinte. Il faut, d'autre part, que ces unités stratégiques soient assez nombreuses, pour que le même principe puisse être observé dans l'emploi de leurs forces concentrées.

Supposons maintenant notre armée répartie en quatre corps de deux divisions chaque, et voyons son emploi dans la première période d'une conflagration européenne qui nous met en demeure de faire respecter notre neutralité. Nous devons commencer par couvrir nos quatre frontières. Mais il va sans dire que nous n'y consacrerons pas toute notre armée de campagne, le général gardera devers lui, mettons deux corps, et enverra les deux autres pour le service de frontière.

Si l'on songe à la dispersion qu'exige celui-ci, on se rendra déjà compte, sans examen plus approfondi, des inconvénients du système, du temps qu'il faudra pour la transmission des ordres du général au chef de corps, de celui-ci à la division, de la division à la demi-division, et, d'autre part, de la transmission inverse des rapports partant des petites unités pour arriver au général. Ce mode de faire est incompatible avec la rapidité des décisions que l'on peut être appelé à prendre.

Donnons un exemple élémentaire.

Le général en chef veut couvrir le front sud, afin, cas échéant, de rester libre de ses mouvements sur ses derrières. Il échelonne un corps d'armée, admettons une division, en Valais, une demi-division dans le Tessin, une demi-division dans les Grisons. Le commandant du corps établit son quartier général quelque part sur la ligne du Gothard, à Lucerne, ou à Airolo. Mais l'influence directe de ce chef sur ses deux divisions est, dans de telles conditions, absolument impossible; son activité est toute négative, et se borne à transmettre les ordres du général aux divisionnaires, et à recevoir les nouvelles de ceux-ci pour les transmettre au général.

On le voit, le chef de corps devient un rouage inutile, bien plus, un rouage nuisible à la rapidité des ordres et des rapports.

On peut trouver maints exemples encore, car les combinaisons sont nombreuses que peut susciter la politique de la guerre. On peut prévoir le cas d'une mobilisation entravée par une invasion subite sur une ou deux frontières, empêchant la réunion au complet de plus de deux corps d'armée. Que fera le général, avec deux unités stratégiques? Il sera obligé de reprendre une répartition en divisions, car des unités stratégiques moins fortes, mais plus nombreuses, lui seront d'une bien plus grande utilité, et sa situation sera infiniment plus avantageuse s'il peut disposer de quatre à six divisions, au lieu d'avoir deux ou trois corps d'armée.

En résumé, on peut répéter ce qui a déjà été dit, que le projet de l'état-major ne prévoit qu'une seule combinaison de guerre. Or, cette manière de faire est dangereuse. Il est dangereux de se laisser éblouir par les brillantes organisations des grandes puissances militaires qui nous entourent, au point d'oublier les besoins de l'armée dans un pays comme le nôtre.

Il nous faut une armée dont l'organisation se prête à toutes les combinaisons de guerre.

Pour obtenir ce résultat, l'auteur désirerait le système suivant:

1. La répartition de l'armée en huit divisions devrait être maintenue. En aucun cas ce chiffre ne devrait être abaissé au-dessous de sept;

2. La force de l'armée pourrait être augmentée, entre autres, par une délimitation meilleure des arrondissements de divisions, et par le recrutement, sur tout le territoire de la Confédération, de la cavalerie et des armes spéciales;

3. Le renforcement du bataillon en élevant à 200 fusils (à 244 si l'on trouve les hommes nécessaires) l'effectif de la compagnie. On aurait ainsi des compagnies de 213 hommes et des bataillons de 885 hommes. Les régiments auraient 2,400 fusils au lieu de 2,016, et la division 10,400 au lieu de 8,736. Augmentation 1,664, si l'on tient compte encore du bataillon de carabiniers, et de l'organisation des pionniers d'infanterie et sapeurs du génie en deux compagnies de sapeurs d'un total de 306 hommes avec 284 fusils;

4. L'observation des principes du combat qui veulent que les unités tactiques puissent se diviser sans déchirement de leur lien organique. Ceci exige pour le bataillon, et jusqu'à la brigade, une répartition, en trois ou quatre parties, et pour la division, en quatre à six parties au moins, aux chefs desquelles s'adressent directement les ordres du commandant;

5. La formation des troupes de landwehr en trois groupes de quatre classes d'âge. Le premier groupe (32 à 36 ans) formerait des bataillons de première ligne destinés à renforcer les corps de la division. Les hommes des deux autres groupes (36 à 40 et 40 à 44 ans)

serviraient à combler les vides des troupes de première ligne, élite et landwehr.

Des 96 bataillons de landwehr, 32 seraient ainsi formés en huit brigades de quatre bataillons, qu'on pourrait encore diviser en deux régiments de deux bataillons. Ces huit brigades renforceraient les huit divisions. Il resterait encore 64 bataillons de landwehr pour les autres exigences du service.

Enfin, et ceci est l'important :

Nous n'avons pas besoin de singer l'organisation d'aucune armée étrangère. Nous n'aurions à le faire que si nous nous trouvions dans une situation et des circonstances identiques. Or, cela n'est pas le cas. *Une armée de milices se présente dans de toutes autres conditions que les armées des grandes puissances qui nous avoisinent.*

En terminant, l'auteur examine quelques combinaisons que permet notre organisation actuelle en huit divisions, soit avec le renforcement de la division par une brigade de landwehr, soit sans ce renforcement.

Nous n'étudierons pas cette dernière partie, d'ailleurs assez courte, de la brochure; ce que nous venons de dire suffit pour éclairer de tout son jour l'opinion si raisonnée de M. le colonel Rothpletz. Espérons que sa brochure trouvera de nombreux lecteurs dans l'Assemblée fédérale, des lecteurs disposés à méditer et à comprendre. Au moment où l'on voit notre état-major se lancer dans des innovations si grosses de conséquences dangereuses, on écoute avec anxiété si une voix ne s'élèvera pas pour répondre, et rappeler les vrais principes si facilement, mais jamais impunément méconnus, de l'art de la guerre. MM. les colonels Ellger et Rothpletz ont ouvert la série des protestations, ils trouveront sans doute des imitateurs. Pour nous, si nous osions émettre un vœu, ce serait que l'assemblée fédérale suspendit sa décision, jusqu'à ce que nos sociétés d'officiers aient pu étudier la question, et qu'un courant d'opinion raisonné, partant de centres plus compétents qu'une autorité politique, ait pu se manifester.

OUVRAGES REÇUS

Schiess-Versuche des Grusonwerk. Bericht N° 11. *Versuche mit einer Panzerlaffete für eine 21 Cm. Haubitze.* Une broch. in-8° d'une vingtaine de pages, avec gravures et planche.

Die Vermehrung der Feldartillerie. Vier Studien von Arnold Schumacher, Oberst. I. Vermehrung der fahrenden Batterien; II. Vermehrung der Gebirgsbatterien; III. Kalibereinheit der Feldartillerie; IV. Organisationsprojekt. Une broch. in-8° de 80 pages. Berne, 1891. Schmidt, Francke et Cie, éditeurs.

Les nouvelles armes à feu portatives adoptées comme armes de guerre par les Etats modernes, par le colonel R. Schmidt. Supplément 1891, contenant la description des nouveaux fusils de la France, de l'Autriche, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Suisse, etc., avec 7 planches chromo-lithographiées. Bâle-Genève-Lyon, 1891. H. Georg, éditeur.

Pour paraître prochainement :

Conseils pratiques aux recrues suisses à leur entrée au service, par un sergent d'infanterie. Une brochure in-16 de 32 pages. Prix, 30 cent. Vevey, 1891. Imprimerie de l'Internationale artistique.

Nous reviendrons sur ces publications.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a nommé M. le colonel de cavalerie Boiceau, à Lausanne, commandant du service des étapes pour le cas de mobilisation.

Le Conseil fédéral réclame aux Chambres, pour diverses dépenses militaires, les crédits suivants : 587,033 fr. pour habillement, 717,245 fr. pour armement et équipement, 254,906 fr. pour indemnité d'équipement, 2,171,906 fr. pour matériel de guerre, 29,600 fr. pour fortifications.

En outre : Construction d'un tunnel entre le fort d'Airolo et le tunnel du Gothard, 350,000 fr.; études de terrain en vue de l'établissement de fortifications sur le front sud, notamment entre Martigny et St-Maurice, 50,000 fr. Pour solde des frais d'occupation du Tessin par les bataillons 28, 29 et 30, 113,780 fr.

Genève. — La Société militaire du canton de Genève a composé comme suit son Comité pour l'exercice 1891-1892 :

Président :	Major Louis Cartier.
Vice-président :	Capitaine Henri Galopin.
Trésorier :	Capitaine Henri Paulin.
Vice-trésorier :	1er lieutenant Edmond Boissier.
Secrétaire :	1er lieutenant Henry Patry.
Vice-secrétaire :	Capitaine John Bellamy.
Bibliothécaires :	Major F. Redard.
	Capitaine Charles Bastard.
Econome :	Lieutenant Jules de Westerweller.

France. — Le colonel en retraite Lebel, de l'infanterie, commandeur de la Légion d'honneur, un des inventeurs du fusil modèle

1886, vient de mourir à Vitré à la suite d'une longue maladie qui l'obligea à quitter prématurément le service.

Né en 1838, il était entré à Saint-Cyr en 1855 et avait été nommé sous-lieutenant en 1857, lieutenant en 1863, capitaine en 1869, chef de bataillon en 1876, lieutenant-colonel en 1883, et colonel en 1887.

— Les 5e, 6e, 7e et 8e corps d'armée exécuteront, l'automne prochain, des manœuvres d'ensemble d'une durée de *seize jours*, non compris le temps nécessaire à la concentration et à la dislocation.

Les 5e et 6e corps d'armée seront groupés sous les ordres de M. le général de Galliffet, membre du conseil supérieur de la guerre, les 7e et 8e corps d'armée sous les ordres de M. le général Davout, duc d'Auerstædt, membre du conseil supérieur de la guerre. Les deux groupes manœuvreront sous la haute direction de M. le général Saussier, gouverneur militaire de Paris.

Des instructions spéciales seront envoyées ultérieurement au sujet de la composition à donner aux quatre corps d'armée, de la zone et de la date choisies pour leur concentration, de l'établissement des programmes, etc.

Les 1er, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 16e, 17e et 18e corps d'armée feront des manœuvres de division, d'une durée de quinze jours, aller et retour compris.

Les troupes du 13e corps qui sont détachées à Lyon (51e brigade) exécuteront des exercices particuliers avant les manœuvres du 14e corps.

Les 2e, 3e et 4e corps exécuteront des manœuvres de brigade d'une durée de quatorze jours, aller et retour compris.

Dans les 3e et 4e corps, les 11e et 12e brigades d'une part, les 13e et 14e brigades de l'autre, participeront seules aux manœuvres. Les 9e, 10e, 15e, et 16e brigades, en garnison à Paris, ne prendront pas part aux manœuvres.

Pour la cavalerie, les 2e et 6e divisions de cavalerie indépendante, constituées avec leurs trois brigades et leur artillerie, seront simultanément réunies au camp de Châlons pour y exécuter des manœuvres de division d'une durée de douze jours, y compris l'exécution préalable des évolutions de brigade.

La date de ces manœuvres est fixée du 24 août au 4 septembre.

Les brigades de cavalerie, à l'exception de celles des 5e, 6e, 7e et 8e corps d'armée, des 1re, 2e, 5e et 6e divisions de cavalerie indépendante, exécuteront des évolutions de brigade d'une durée de huit jours, non compris l'aller et le retour.

Indépendamment de ces évolutions, toutes les brigades de cavalerie de corps d'armée prendront part aux manœuvres d'automne de leur corps d'armée.

La 1re division de cavalerie indépendante, constituée avec ses trois brigades et son artillerie, sera attachée, pour les manœuvres, au groupe formé par les 5e et 6e corps. De même, la 5e division de cavalerie sera attachée au groupe des 7e et 8e corps.

Allemagne. — La *Deutsche Heeres Zeitung* fait observer combien les propriétés du bronze d'aluminium serait favorables pour la construction du matériel de guerre. La résistance du bronze d'aluminium à la flexion est en effet trois fois plus grande que celle du métal à canon, et quarante-quatre fois supérieure à celle du laiton.

La résistance à la traction est de 5328 kilogrammes par millimètre carré, tandis que celle du métal à canon n'est que de 2555 kilogrammes.

Ces propriétés permettraient au bronze d'aluminium de remplacer avantageusement, non seulement le bronze ordinaire, mais le bronze phosphoré et le bronze siliceux et, dans bien des cas, le fer et l'acier. Pour construire des canons il est peu de métaux comparables au bronze d'aluminium, car sa résistance à l'oxydation empêche presque totalement l'action nuisible des gaz de la poudre sur les parois de l'âme et permet par suite de nettoyer celle-ci promptement et facilement. Naturellement il en serait de même pour les canons de fusil et de pistolet.

En outre, les tubes de bronze d'aluminium ne perdent jamais leur valeur intrinsèque, le métal pouvant le plus souvent être refondu à volonté, tandis que les canons de fer ou d'acier, mis hors de service, n'ont plus qu'une valeur insignifiante. La fabrication en est aussi beaucoup plus aisée, et, grâce à l'homogénéité du bronze d'aluminium, il ne présente aucune des causes de rupture si dangereuses qu'on rencontre dans les canons forgés ou frettés.

Italie. — Le budget extraordinaire de la guerre en Italie s'élève, pour le prochain exercice (1891-92), à la somme de 8,600,000, à savoir :

1,500,000 fr. pour l'artillerie de campagne ;
2,500,000 fr. pour l'armement des forteresses ;
600,000 fr. pour les approvisionnements de mobilisation ;
4,000,000 pour la fabrication de nouveaux fusils.

A propos de ce dernier chapitre, la Commission de la Chambre des députés, chargée d'examiner le projet de loi, a demandé que, dans un but d'économie, l'on supprimât les manufactures d'armes de Turin, Brescia et Torre Annunziata, et que la fabrication du nouveau fusil fût concentrée dans la manufacture de Terni ; le ministre de la guerre s'y est opposé, en donnant pour prétexte la nécessité d'activer la fabrication, en réalité pour ménager certains intérêts politiques locaux. La Chambre lui a donné raison.

Bulgarie. — L'appel des réserves bulgares va avoir lieu prochainement. Il ne s'agit pas des réserves proprement dites, c'est-à-dire des troupes qui, au moment de la mobilisation, complètent les cadres de l'armée active, mais bien d'unités appartenant à l'armée de deuxième ligne ou armée de réserve.

D'après la loi militaire, les Bulgares servent deux ans dans l'armée active (trois ans dans les armes spéciales), huit ans dans la ***réserve de l'armée de campagne***, et sept ans dans l'***armée de réserve*** (correspondant à l'armée territoriale en France).

Enfin de 38 à 45 ans, l'homme passe dans l'***Opoltschenié*** qui correspond à peu près à notre landsturm et à la réserve de l'armée territoriale en France,

Ce sont les hommes de l'***armée de réserve*** qui vont être appelés pour trois jours en 1891. Ils ne peuvent pour un aussi court laps de temps former des unités séparées ; aussi sont-ils simplement versés dans les régiments d'infanterie.

Ordre de batai

Et

1 Commandant du corps — Colon
Chef d'État-major — Offic
IIe Officier d'État-major — Lieut
2. Adjudants — Méd
Vété

Une de

IIe Division

État-major (Ingénieur de division rempl. le commandant du Bat^n du

Comp. de Guides N° 2

IVe Brigade — IIIe Brigad

7e Régt
8e Régt

Bat. de Carabi^rs N° 2

Artillerie de division

Commandant : Brigadier d'Art. Chef d'État-m
1 adjudant et le reste de l'État-

IIe Régt d'Art.

Colonne de parc (A)

Lazaret de div. N° 2 (Ambul: 6.7.8)
Commandé par le médecin de la brig. d'Art.

Col. d'approvisionnements et bagages

Brigade

Régt de Cav. 2

Une caisse à munitions contenait 40 coups.

Sur pied de guerre, une batterie de montagne comprenant la batterie proprement dite et une colonne de munitions, avait l'effectif suivant :

marche du 1[er] corps d'armée

...gades de Landwehr x 2 Batteries de Land.r

...d'inf. combinée ...s d'armée normal	4500
....	2500
...enforcée par la Brig. d'Inf. de Land.r ...urgons d'infanterie nécessaires et les intervalles	8500
...ée par 2 Batteries de Landwehr	2000
...enforcé par la Brig. d'Inf. de Land.r III ...ns d'Inf. nécessaires et 2 Batteries ...r plus les intervalles.	12500
...e combattant (renforcé)	30000
...de corps d'armée	1500
... (chaque Comp. d'Administration ...m. de long.r avec intervalles	5500
... Corps d'armée renforcé	37000

...former des unités séparées ; aussi sont-ils simplement versés
...s régiments d'infanterie.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVI° Année. N° 7. Juillet 1891

Du développement de l'artillerie de montagne, spécialement en Suisse.

(Suite.)

Italie.

Au commencement de ce siècle, des obusiers de montagne furent substitués aux canons de 3 liv. que possédait l'armée piémontaise. D'ailleurs, l'armée italienne ne prévit pas à l'origine d'artillerie de montagne permanente : en lieu et place de celle-ci, et jusqu'en l'année 1860, les régiments d'artillerie 2, 3 et 4 furent destinés, comme réserve, soit à former des batteries de montagne, soit à former de la grosse artillerie.

En 1861, on adopta un canon de 4 liv. (5 1/3), système La Hitte, se chargeant par la bouche. Ce canon, en bronze, du calibre de 8.65 cm. et long de 1000 mm. pesait 100 kg. La longueur de l'âme était de 813 mm. soit 9 calibres ; la partie rayée portait 6 rayures de 7°2' d'inclinaison. L'affût était en bois, à flèche, et pesait 114 kg. ; la hauteur des roues était de 956 mm. Quant aux projectiles, ils comprenaient un obus de 2.95 kg. dont 200 gr. d'explosif, et une boîte à mitraille contenant 41 balles de 73 gr.

La charge de 300 gr. imprimait à l'obus une vitesse initiale de 268 m. En outre, le tir de jet s'exécutait avec des charges de 50, 100 et 150 gr.

Distance en mèt.	Elévation en degrés	Angle de chûte 0/00	Bande de 50 % Hauteur de dispersion en mètres
1000	4,16	105	5,18
1500	8,37	202	15,2
2000	14,18	344	23,1

La portée maxima était admise à 2000 mètres.

Une caisse à munitions contenait 10 coups.

Sur pied de guerre, une batterie de montagne comprenant la batterie proprement dite et une colonne de munitions, avait l'effectif suivant :

	Batterie	Colonne de munitions
Pièces	6	—
Affût de réserve	1	—
Caisses à munitions	48	42
Forge de campagne	1	—
Caisses de contenu divers	10	4
Caisses à munitions pour fusils		30
Coups par pièce	80	70
	135 obus et 15 boîtes à mitraille.	
Cartouches		26400
Mulets	55	45
Officiers	4	
Soldats	200	

La loi d'organisation militaire de 1873 prévoyait aussi, en cas de guerre, la création d'une artillerie de montagne. Chaque régiment d'artillerie de position devait posséder le matériel nécessaire à 2 batteries de montagne, afin de permettre la formation de 8 de ces batteries.

En 1874, on commença sur une grande échelle des essais pour le choix d'un nouveau canon de montagne. Ces essais conduisirent à l'adoption du matériel d'artillerie de montagne modèle 1877.

Le canon, en bronze comprimé, a une longueur totale de 1 m. et un poids de 97, 5 kg. Sur la gauche et en arrière de la culasse, en forme de dé, est vissée une cage de hausse. La mire, placée sur le tourillon de gauche, est construite de manière à pouvoir être rabattue. La ligne de mire n'a que 500 mm. de longueur. Le canal d'inflammation, en cuivre forgé, est perpendiculaire à l'axe de l'âme. A la partie postérieure de celle-ci est adapté un court cercle en cuivre. La partie rayée porte 12 rayures en forme de trapèze, profondes de 43 mm. et une rayure en spirale allant de droite à gauche avec 3°51' d'inclinaison. La chambre à gargousse est placée excentriquement.

L'appareil de fermeture consiste en un coin plat avec contre-plaque et un anneau Pirkofski en acier. Ce dernier est fixé dans la contre-plaque.

La hausse se compose d'une tige à 5 pans et d'un bras transversal. Elle porte les divisions suivantes : une échelle en millimètres jusqu'à 160 mm., une échelle de distances pour obus de 50 en 50 m. jusqu'à 3000 m. et une échelle de distances pour shrapnels qui, à l'origine, n'allait que jusqu'à 2000 m. puis fut portée à 2600 m.

La division latérale va de 20 mm. à gauche jusqu'à 5 mm. à droite.

Les nombreux essais pour trouver un affût assez léger pour pouvoir être transporté par une seule bête de somme aboutirent au maintien de l'ancien affût de bois, à flèche. On y ajouta cependant deux logements en fer destinés à recevoir les tourillons, afin de rendre possibles de plus grandes élévations. L'essieu en bois fut fortement ferré, et les anciennes roues remplacées par des roues à moyeu en bronze. Les deux branches de la limonière furent fixées dans des tubes en fer. Cet affût permit 21° d'élévation et 10° de dépression. Son poids: 141,7 gr. Ecartement des rondelles d'essieu : 820 mm. Poids de la limonnière : 19 kg.

Munition. En 1882, le système de forcement à manteau de plomb fut abandonné. La pièce de montagne tire avec les projectiles des pièces légères de campagne, savoir un obus fretté et un shrapnel, tous deux avec anneau de forcement en cuivre, et une boîte à mitraille.

L'obus de 9 anneaux à 8 dents, contenant 140 gr. de charge explosive pèse 4,28 kg. Il est muni d'une fusée à percussion.

Le shrapnel à tube en fonte de fer modèle 1877, avec fusée réglée simple, a été remplacé en 1887 par un shrapnel à chambre en fonte de fer, avec fusée à double effet ; le shrapnel renferme 109 balles de plomb dur de 13 gr. et une charge explosive de 60 gr. ; son poids est de 4,47 kg. La fusée à double effet brûle pendant 16 secondes.

La boîte à mitraille contient 126 balles de 23 gr. chacune, et pèse 4,1 kg.

Dans l'artillerie de montagne italienne, on ne fait usage que d'une seule charge, de 300 gr. de poudre ordinaire 0,7-1,5 mm.

La portée maxima de tir est fixée pour les obus à 3000 m. pour les shrapnels à percussion ou avec fusée réglée à 2600 m. La boîte à mitraille porte à 350 m.

La vitesse initiale est de 256 m.

Bande du 50 %.

Ecartement en mètres :

Distance	longueur	hauteur	vitesse finale
1000	15	1,4	217
1500	16	2,6	—
2000	21	5,4	175
2500	31	11,9	—
3000	—	—	143

A 1000 mètres, l'obus s'enfonce d'un mètre dans la terre, de 25 cm. dans une maçonnerie en briques ; à 2000 m., il pénètre de 50 cm. dans la terre, à 4000 m. de 40 cm. dans le bois de chêne.

Lorque les roues ne sont pas entravées, le recul est de 6 à 8 mètres.

Les caisses à munitions pèsent, vides, 13,5 kg., pleines, 57 kg. ; elles sont construites pour 10 coups.

A l'origine une caisse contenait 5 obus et 5 shrapnels ; en 1884, ce contenu fut modifié comme suit : 4 obus et 6 shrapnels ; puis en 1887 : 2 obus et 8 shrapnels.

Les boîtes à mitraille sont empaquetées à part.

Les selles de transport sont pareilles à celles de l'artillerie française.

En 1877, 4 compagnies furent détachées de l'artillerie de forteresse pour former le noyau d'une artillerie de montagne permanente. Quatre ans plus tard, celle-ci se composait déjà d'une brigade de 6 batteries. La loi d'organisation de juin 1882 adjoignit à chacun des régiments 12 et 14 d'artillerie de forteresse une brigade avec état-major et 4 batteries de montagne.

Etat-major de chaque brigade : 5 officiers et 6 hommes.

Effectif d'une batterie sur pied de paix : 3 officiers, 133 hommes, 55 chevaux de selle et bêtes de somme.

En outre, chaque brigade avait l'obligation de former deux autres batteries pour la milice mobile. Toutefois, en 1887 déjà, l'organisation de l'artillerie de montagne fut modifiée dans le sens d'une augmentation.

Actuellement, l'armée permanente italienne compte : 1 régiment d'artillerie de montagne avec un état-major de régiment, 3 états-majors de brigade, 9 batteries et un dépôt.

Dans la milice mobile, également 3 groupes de 3 batteries.

Formation sur pied de paix.

Etat-major de régiment.

Colonel	1
Lieutenant-colonel	1
Majors	3
Capitaines	2
Officiers subalternes	3
Maître d'équitation	1
Médecins	3
Vétérinaires	3
	17

Batterie.

Officiers	4
Troupe	132
Chevaux et bêtes de somme	54
Canons	6

Dépôt.

Officiers	3
Troupe	94
Chevaux et bêtes de somme	26

Formation de guerre.

La batterie de montagne italienne se compose de la batterie de manœuvre, de la colonne de munitions et de la section de parc. Chaque batterie organise une section de pionniers formée de 13 hommes sous les ordres d'un sous-officier.

	Officiers	Troupe	Chevaux de selle	Chevaux de trait	Bêtes de somme	Chariots à 2 roues
Etat-major de brigade	4	13	6	2	—	1
Batterie de manœuvre	4	150	8	—	55	—
Colonne de munitions	1	50	2	—	31	—
Section de parc	1	80	2	38	12	18

Munition.

	Obus	Shrapnels	Boîtes à mitraille	Totaux	Cartouches de fusils	Cartouches de revolver
Batterie de manœuvre	84	336	24	444	—	432
Colonne de munitions	72	288	—	360	—	648
Section de parc	144	720	36	900	126,400	—

Matériel de pionniers.

	Pelles	Piques	Pioches Couteaux	Pioches à main	Houes	Petites pioches	Scies
Section de pionniers	4	4	6	2	—	—	2
Batterie de manœuvres	13	7	—	3	6	6	2
Colonne de munitions	5	5	—	1	—	2	—
Section de parc	14	14	8	8	—	—	4

Matériel.

Le matériel d'une batterie comprend :

6 canons.
1 affût de réserve.
42 caisses à munitions.
14 caisses d'équipement, outils, etc.
1 chariot de bataillon.

Le matériel de la colonne de munitions comprend :

36 caisses à munitions.

11 caisses pour outils, matériel, vivres, etc.

L'artillerie de montagne est répartie entre les troupes alpines ou par batteries isolées.

En 1884, l'affût en bois fut remplacé par un affût en fer avec tampons élastiques, d'après le système Engelhardt. Le poids de cet affût est de 146 kg., l'écartement des roues de 710 mm. ; le diamètre de celles-ci est de 956 mm., le poids d'une roue de 28 kg. Ce nouvel affût permet 20° d'élévation et 10° de dépression. Il faut 2 bêtes de somme pour le transporter.

Charge des bêtes de somme.

Bête chargée du canon	145	kg.
» » de l'affût	156	»
» » des roues	146	»
» » de la munition de la batterie	170	»
» » de la munition de la colonne	163	»
Les autres	152-164	»

L'artillerie de montagne italienne a eu l'occasion, dans l'expédition d'Afrique, de faire l'épreuve des canons qu'elle a adoptés.

Le corps italien en Afrique avait, en 1889, avec lui 2 batteries de montagne à 4 pièces et 1 batterie à 6 pièces formée d'indigènes. Les circonstances ayant permis une réduction du corps, les deux batteries italiennes de montagne furent licenciées en 1890.

ESPAGNE

Dans la période 1840-1850, on fit usage en Espagne d'un obusier de 12 liv. Plus tard, on introduisit des canons de construction française et des canons Withworth de 4,5 cm. se chargeant les uns et les autres par la bouche.

Calibre	45 mm/45mm	7 cm./7,55	8 cm./8,65
	Rayure hexagonale	6 rayures La Hitte	
Poids du projectile	1,312 kg.	3 kg.	4,3 kg.
Charge	190 gr.	250 gr.	350 gr.
Poids du canon	75 kg.	74 kg.	100 kg.

En 1869, l'affût en bois fut remplacé par l'affût en fer.

D'après la loi de 1870 sur l'organisation militaire, l'artillerie de montagne devait se composer de 3 régiments, y compris un régiment de 5 batteries à Cuba.

Les guerres civiles, en particulier celle des Carlistes, et les

nombreuses insurrections dont l'Espagne a été le théâtre, presque toujours dans les parties montagneuses du pays, ont offert à l'artillerie de montagne espagnole de nombreuses occasions, prolongées pendant des années, de se former à la lutte.

Lorsqu'en juillet 1873, le soulèvement carliste eut pris un grand développement, la République lui opposa une armée de 18000 hommes, 1200 chevaux, 12 pièces d'artillerie de campagne et 20 de montagne. Pour les opérations dans les différentes provinces, on forma généralement des demi-brigades combinées, de 1500 à 3000 hommes, qui se composaient de 2-5 bataillons, 80-120 chevaux, et 4 pièces de montagne. Il y avait ainsi 1-2 canons par 1000 hommes d'infanterie.

Le soulèvement ne put être complètement comprimé qu'en novembre 1875, de sorte que pendant la seconde moitié des opérations on eut encore l'occasion de faire emploi des pièces de montagne introduites en 1874, pièces dites Plasencia, se chargeant par la culasse.

L'armée, sous les ordres de Martinez Campos, comprenait, au commencement de septembre 1875 : 62 bataillons, 38 escadrons, 12 canons Krupp de campagne et 56 canons Plasencia. Total : 58,080 hommes et 68 canons. Chaque brigade de l'armée se composait de 3-6 bataillons, 80-160 chevaux, et 4-6 pièces d'artillerie de montagne. Exceptionnellement, on forma aussi des groupes de 2 bataillons, 50 chevaux et 2 pièces d'artillerie.

Les opérations de cette guerre eurent très souvent pour objet l'attaque de positions retranchées et de places fortifiées, en sorte que l'artillerie eut fréquemment pour tâche de canonner des forts ou des troupes couvertes. Au siège de Séo de Urgel, par exemple, 14 canons Plasencia lancèrent 3125 obus.

La pièce de montagne mod. 1874 se compose d'un canon d'acier et d'un affût en fer. Le canon comprend la culasse, courte et cylindrique, dans laquelle se place l'appareil de fermeture à vis, et le tube, long et fortement conique. Derrière et à gauche sur la surface, une cage de hausse. Le guidon est placé près de la bouche, sur un appendice latéral. Les tourillons sont munis d'anneaux en caoutchouc.

Le vide intérieur comprend le logement du coin, le logement de l'anneau, la chambre, le cône de raccordement et la partie rayée. Cette dernière porte 12 rayures cunéiformes de 1,25 mm. de profondeur et de 3 m. de longueur en spirale. Le calibre est de 7.85 cm.

Le système de fermeture consiste, comme dans les canons français, en une vis massive avec filet interrompu en deux endroits. Cette vis peut être tournée de côté au moyen d'une porte. L'obturation se compose d'une plaque d'acier à bords saillants. Au centre de la fermeture passe le grain de lumière, en cuivre. La culasse exige l'emploi d'un manchon de charge.

La hausse, qui se compose d'une tige, d'une tête et d'un curseur, est pourvué d'une division en hauteur jusqu'à 320 mm. et d'une division latérale de 20 mm. à gauche jusqu'à 5 mm. à droite. La longueur de la ligne de mire est de 930 mm.

Pour éviter, lorsqu'on retire la fusée d'amorce, que le canon ne dévie de la direction donnée, on a imaginé un appareil spécial. Un levier à deux bras est fixé, au moyen d'une courroie, au-dessus de la culasse. Le bras court de ce levier porte un crochet auquel on suspend la fusée d'amorce, et par un coup donné sur le bras long, lequel est placé dans le direction de l'embouchure, on met le feu à la pièce.

Celle-ci est d'une longueur totale de 1011 mm.; elle pèse 102 kg.

L'affût est à flasques parallèles, entre lesquelles un petit caisson est fixé sur la flèche. Les bandes d'essieu sont pareilles aux bandes de transport, car l'essieu d'acier est enlevé pour le chargement sur la selle. Le logement pour l'essieu est rembourré avec des bandes de caoutchouc.

L'appareil de pointage se compose de la vis de pointage avec fourchette et de l'écrou, lequel comprend une roue dentée horizontale et une dite verticale dont l'axe, se prolongeant en dehors de la flasque droite de l'affût, porte une manivelle.

La limonière est consolidée au moyen de deux forts tenons sur les deux côtés de la flèche de l'affût.

Munition. Les projectiles étaient revêtus d'un manteau de forcement en plomb, à l'origine assez épais, et dès lors rendu plus mince. Au commencement, on faisait usage d'obus à simple et à double paroi; bientôt on adopta l'obus à anneau.

L'obus de 9 anneaux à 10 dents contient 200 gr. de fulminate et pèse 3,8 kg. La fusée employée fut d'abord la fusée à goupille; on fait usage maintenant de la fusée sûreté mod. 82.

Le shrapnel cylindrique en fonte de fer avec 90 balles de 11 gr. et une charge explosive de 10 gr. pèse 4,67 kg.

La boîte à mitraille réglée mod. 1874, a été remplacée par le mod. 1880, lequel est pourvu d'une échelle de distances en mètres jusqu'à 1900 mètres.

La fusée à la Congrève est garnie de 48 balles à 44 gr. et pèse 3,3 kg.

L'artillerie de montagne espagnole fait usage de diverses charges, entr'autres une cartouche à tir de plein fouet de 400 gr. et des cartouches pour tir de jet de 250, 150 et 100 gr. La charge pour tir de plein fouet imprime à l'obus une vitesse initiale de 280 m.

Distance en mètres	Elévation en degrés	Dispersion en longueur (en mètres)	Dispersion en largeur (en mètres)
1000	4,0'	26,5	7,6
1600	7.12'	48,5	12.4
2100	10.46'	63.5	13.8
2700	16.50'	77,5	25,2
3000	20,35'	—	—

Les caisses à munitions, avec couvercle en haut, sont organisées de manière à contenir la charge de 10 coups. Les projectiles y sont placés debout.

L'équipement d'une caisse se composait auparavant de 5 obus 2 shrapnels et une boîte à mitraille. On l'a modifié comme suit : 5 obus, 4 shrapnels et une boîte à mitraille.

L'artillerie de montagne espagnole fait usage de selles de transport uniformes de trois dimensions différentes. Comme celles employées en Suisse, ces selles se composent de 2 arceaux reliés par deux boulons, 2 traverses de bois en haut et 2 en bas. Le panneau rembourré est fait d'une manière particulière. Il se compose d'un fond en cuir sur lequel est étendue une couche épaisse de laine. Le poids d'une selle avec les autres pièces du harnachement est d'environ 54 kg.

Charge des bêtes de somme.

Bête chargée des roues et de de l'essieu	152	kg.
» » de l'affût et accessoires	152	»
» » de canon »	178	»
« « de 2 caisses de munition	196	»

La réorganisition de 1877 éleva l'effectif de l'artillerie de montagne à 3 régiments, chacun de 6 batteries, la 6e devant servir comme colonne de munitions.

	Officiers	Troupe	Chevaux de selle	Mulets	Canons
Effectif de paix d'une batterie	4	116	9	30	4
» guerre »	5	170	11	70	6

Effectif de paix d'une colonne de munitions		4	58	3	15	2
» guerre		plus	114	5	185	—

Il y a à Cuba 1 régiment de 4 batteries. Toutefois après l'insurrection de 1880, le pied de paix fut réduit à 1 batterie.

Dans les années 1882 et 1883, on fit une nouvelle réorganisation qui ne changea rien à l'effectif de l'artillerie de montagne; par contre, en 1885, cet effectif fut réduit à 2 régiments.

Chaque régiment est commandé par un colonel et se compose de 6 batteries et d'une colonne de munitions à 2 sections.

L'état-major de régiment, dans lequel sont compris les officiers nécessaires à la formation de sections et de colonnes de munitions compte 23 officiers, 35 chevaux et 6 mulets.

Effectif d'une batterie	Pied de paix	Pied de guerre
Officiers	4	5
Troupe	126	192
Chevaux de selle	9	11
Mulets	34	70
Canons	6	6
Caisses à munitions	24	60

4 sous-officiers par batterie sont chargés du service d'éclaireurs, et à cet effet armés de carabines. Le reste de la troupe porte le sabre.

Equipement en munitions : 300 obus, 240 shrapnels, 60 boîtes à mitraille.

On a maintenu l'effectif de la colonne de munitions tel que nous l'avons donné ci-dessus.

En 1889, on a réduit l'effectif de paix, par batterie, à 4 officiers, 89 hommes et 4 canons.

De petites sections d'artillerie de montagne sont stationnées aux îles Philippines et à Porto-Rico.

Les deux régiments demeurés en Espagne sont l'un à Barcelone, l'autre à Saragosse.

(A suivre.) Major de TSCHARNER.



A propos des 4 corps d'armée.

Ballaigues, 25 juin 1891.

A la Rédaction de la *Revue militaire suisse*, Lausanne.

Mes chers camarades,

J'ai bien reçu (à Vichy, au moment de rentrer en Suisse) votre numéro du 18 courant, par lequel je vois que vous travaillez diligemment pendant que je me repose en tâchant de rétablir un peu ma santé.

J'ai lu entr'autres avec plaisir vos lignes contestant l'opportunité du projet de création de 4 corps d'armée au moyen de nos 8 divisions d'élite, et je m'associe à vos conclusions, qui étaient peu exigeantes puisqu'elles ne tendaient qu'à donner le temps à l'opinion publique d'examiner cette innovation concurremment avec d'autres visant au même but : augmenter la force de notre armée active.

Vos efforts n'ont pas été couronnés de succès. La solution a été précipitée. Mais votre opposition n'en est pas moins méritoire, et aura ses bons fruits par la suite. Je vous en remercie pour ma part.

Toutefois, j'aurais désiré que vous eussiez accentué que ce n'est pas la création, en thèse générale, de corps d'armée qui est, ici, la chose déplorable, car cette imitation de ce qui se passe ailleurs par divers motifs, dont aucun, il est vrai, n'existe en Suisse, ne saurait être blâmée d'une manière absolue, vu l'augmentation qu'il est nécessaire d'apporter à nos effectifs de combattants, pour suivre le courant du jour.

Ce qui est fâcheux c'est le mode trop précis de cette création ; c'est de faire *quatre* corps d'armée seulement, *quatre* unités, ni plus ni moins, à l'ancien type prussien, chiffre et type inapplicables à notre pays morcelé, tandis qu'on pouvait aisément avoir ***huit*** corps d'armée d'un excellent type suisse.

Quand je dis qu'on pouvait avoir aisément ces 8 corps

d'armée suisses, je suis même en-dessous de la réalité. Nous les avions déjà en principe, et, pour les trois-quarts, en fait par nos huit divisions d'élite, qui possèdent, intentionnellement d'ailleurs, tout l'attirail de cadres et accessoires d'un corps d'armée. En y assimilant complètement les 16 brigades de landwehr correspondantes, on formait de la manière la plus simple, la plus naturelle, la moins coûteuse et la plus efficace, 8 corps d'armée. Ils auraient eu chacun 4 brigades d'infanterie, non-endivisionnées, comme les corps d'armée autrichiens qui vainquirent, sous l'archiduc Albert à Custozza, en 1866; comme ceux des Danois qui résistèrent si héroïquement, en 1864, aux forces combinées de l'Autriche et de la Prusse.

Ce type, qui convient surtout aux petits Etats n'ayant qu'une seule armée, ou aux armées détachées, est aussi celui qui s'adapterait le mieux aux circonstances particulières de la Suisse comme pays très accidenté, neutre, entouré de quatre grands belligérants[1], et n'ayant point de troupes permanentes, pas même de cadres, mais un fort effectif de soldats-citoyens.[2]

Or nous avions ces 8 corps en pleine formation graduelle par les divers progrès qu'on faisait faire à la landwehr depuis quelques années. En continuant ces progrès avec quelque énergie et quelques sacrifices de plus, en augmentant la brigade d'artillerie de 2 à 3 régiments[3], de manière à avoir 2 batteries par brigade plus une artillerie de corps: en portant nos régiments de dragons de 3 à 5 ou 6 escadrons, de manière à pouvoir, en cas de besoin, attacher un escadron à chaque brigade, toutes choses qui n'étaient qu'affaire d'argent, le patriotisme des hommes de la land-

[1] Dont trois en coalition aujourd'hui contre le quatrième.

[2] Le total monte, d'après le rapport du Département militaire suisse sur la gestion de 1890, a 480,369 hommes, répartis en 3 catégories : *Elite*, 127,973 ; *landwehr*, 80,272 ; *landsturm*, 272,124.

[3] Rappelons ici, pour éviter tout malentendu, que le régiment suisse d'artillerie ne compte que 2 batteries ; c'est ce que les Allemands appellent *Abtheilung* et les Français *groupe*.

wehr étant bien connu, on arrivait sans bouleversement à mettre nos 16 brigades de landwehr au niveau de celles de l'élite et à en faire une troupe de première ligne apte à compter comme partie intégrante de l'armée active, au lieu de ne figurer que comme appoints d'occasion.

Cette perspective d'accroissement d'effectifs bien encadrés se trouve absolument détruite par la concentration de toute notre élite en 4 corps d'armée, claquemurés en bande à part et fermant la porte au nez de la landwehr. Celle-ci sera encore invitée, dit-on, aux grandes journées, mais elle ne sera pas de la maison ; elle ne comptera plus que comme auxiliaire ou renfort de seconde ligne, troupes d'étapes, détachements spéciaux, guérillas, francs-tireurs, etc., ce qui, de nos jours, a fort peu de valeur réelle en campagne. Une armée active de 32 brigades combinées, régulièrement ordonnées avec l'artillerie nécessaire et réparties en huit grandes unités, qu'on pouvait aussi décorer du nom de « corps d'armée » pour plaire aux amateurs de promotions, eût fourni un rendement bien supérieur à tous égards.

Ce type du corps d'armée à 4 brigades, qui a fait ses preuves en campagne, comme je le rappelle plus haut, économisait en outre un échelon dans la hiérarchie de la voie du service, et c'était là un précieux avantage.

En effet, le mécanisme du commandement, comme tout mécanisme d'ailleurs, doit être aussi simple et aussi direct que possible, doit être réduit au minimum des pièces travailleuses. La supériorité d'un mécanisme est en raison inverse du nombre de ses rouages.

Récemment, on a fait ressortir brillamment cet axiome à propos du nouveau fusil suisse, qui économise sur le vetterli un mouvement d'obturation et d'extraction : le giratoire. On a eu raison. Il devrait en être de même pour l'exercice hiérarchique du commandement, pour la pratique de la transmission des ordres et des rapports en campagne, qui sont souvent urgents.

Nos pères, qui avaient pris part aux grandes guerres de

l'Empire, le savaient assez, et ils avaient procédé en conséquence. Forts de l'expérience acquise à l'étranger, puis en Suisse même par plusieurs campagnes, dont celle de 1847 et par les mobilisations émouvantes de 1848-1849, ils tranchèrent de la manière la plus simple et la plus logique la question de la formation de l'armée et de ses fractionnements en en supprimant tout le superflu. Par les lois organiques de 1850-51, continuant en les perfectionnant celles de 1817, ils assurèrent à la Suisse une force militaire de bon type, avec un effectif avantageux pour l'époque. L'armée active, comprenant l'élite et la réserve fédérales (cette dernière n'étant malheureusement que la moitié de l'élite), fut formée en 30 brigades d'infanterie, chacune de 4 à 6 bataillons, sans le rouage du régiment, rouage essentiellement administratif. Les brigades furent groupées en 9 divisions, chacune à 3 brigades, le reste en 3 brigades indépendantes et en armes spéciales ou accessoires. C'était parfait, à mon avis ; c'était le meilleur moyen de satisfaire à toutes les exigences du temps de paix et du temps de guerre, ce dernier se partageant ordinairement en deux périodes, une d'observation et préparation, une d'action. Avec ces neuf unités, faciles à manier, à décomposer, à grouper, plus 3 unités plus petites et non endivisionnées, pour détachements ou pour réserve générale, on pouvait résoudre aisément et rapidement tous les problèmes de dislocation et de concentration soulevés par les éventualités multiples de la défense de la Suisse. Cela n'est plus possible, comme vous l'avez fait ressortir, avec les 4 gros corps d'élite fermée organisés par le projet. Au fond, ni le corps d'armée à 2 divisions, ni la division à 2 brigades ne constituent de bonnes unités pour notre pays. La brigade combinée vaudrait mieux.

L'organisation de 1874 a réduit de 9 à 8 le nombre des divisions pour avoir des effectifs plus forts, et elle a ajouté 16 brigades de landwehr avec un nouveau rouage, celui des régiments. A-t-elle été bien inspirée ? Je n'en voudrais pas répondre ; le chiffre 9 permettait des dislocations et

des groupements plus féconds, plus variés; et les 64 états majors de régiments d'infanterie, joints à tant d'autres, excèdent, me semble-t-il, nos ressources de miliciens non soldés. Les états-majors de brigade, 32 en tout, communiquant directement avec les bataillons, à 4 à 5 par brigade, eussent été suffisants, surtout en attachant à chaque brigadier un lieutenant-colonel, comme on le fit sous le régime de 1850.

Je ne proposerais pas toutefois de bouleverser notre organisation actuelle pour revenir aux 9 divisions à 3 brigades sans régiment. Puisqu'on s'est habitué au nouveau système, gardons-le, afin de maintenir quelque stabilité dans nos institutions militaires. Mais on peut raisonnablement demander que lorsque nos devanciers mettaient en ligne une armée active de 30 brigades et lorsque nous en possédons aujourd'hui 32 d'organisées, nous ne réduisions pas l'armée active à 16 brigades.

Quant à ajouter aux trois échelons hiérarchiques actuels un quatrième, — le corps d'armée au mode binnaire, — je crois que ce rouage est non seulement d'une absolue superfluité, mais qu'il serait préjudiciable, 9 fois sur 10, à l'emploi rationnel de nos forces et à la rapide transmission des ordres.

Je crois en outre qu'il arriverait promptement à dépasser de beaucoup notre possibilité en états-majors. L'emprunt, fait à l'étranger, de ce rouage inconnu jusqu'à présent à la Suisse, ne tarderait pas à nous mener très loin. L'imitation n'a pas de limites quand elle n'a, comme ici, d'autres motifs que les agréments de l'imitation même.

Nos voisins, au-dessus du corps d'armée, ont *les armées* et même *les groupes d'armées*. Irons-nous jusque là ?... Le pourrons-nous ? Il le faudrait pourtant, si nous sommes forcés d'augmenter, de façon ou d'autre, nos effectifs d'armée active, comme ces mêmes voisins le font tous.

Il le faudrait encore si en même temps l'on doit ajouter foi à l'argument singulier du message officiel portant qu'en réduisant notre armée à 4 unités on facilitera la tâche du

commandant en chef ! Sa tâche personnelle, peut-être; mais celle de l'armée, pas du tout, bien au contraire.

Que faire avec 4 unités ? Il y aurait grand risque ou que l'armée, trop massée, se trouve en présence de forces ennemies considérables sans être prévenue à temps, ou que, disloquée en unités trop fortes, une d'elles tout entière, le quart de l'armée, ne fasse défaut le jour de la bataille, comme le corps de Grouchy à Waterloo. Si le général Gérard avait pu courir au canon, comme il le demandait instamment à son chef Grouchy, il eût peut-être apporté la victoire aux aigles françaises au lieu de la déroute qu'y apporta Blücher. Ne pas mettre tous ses œufs dans un panier est souvent aussi un bon principe de guerre. Or le quart de l'armée confié à un seul subordonné semble dépasser un peu trop la mesure.

Parmi les contretemps que rencontrera inévitablement la mise en pratique du système des 4 corps d'élite fermée, surgira sans doute l'étonnement de la landwehr d'être réduite au rôle d'humble auxiliaire des corps de première ligne; elle demandera de n'être pas moins bien traitée qu'eux en facilité d'allures comme en droits d'avancement à de hauts grades. Après avoir proclamé *d'absolue nécessité* la création des corps d'armée pour l'élite, comment pourrait-on plaider le contraire en ce qui concerne la landwehr? Il faudra donc avoir aussi 8 divisions et 4 corps d'armée de landwehr. Cela fera en tout 16 états-majors nouveaux à créer, avec 24 colonels et la suite. Où les prendrons-nous, à moins de les constituer en permanence avec des soldes convenables comme dans tous les pays voisins? Si nous ne pouvons imiter les grandes puissances sur ce point capital, mieux vaudrait ne les point copier sur les autres, et nous en tenir à nos modestes traditions et usages suisses, alors qu'aucune expérience pratique n'a pu conseiller de les répudier.

Et si, par un effort surhumain, nous arrivions à trouver cet effectif de 16 états-majors nouveaux en officiers, hommes et chevaux de milices, ne serait-il pas employé plus

convenablement, ainsi que les frais qu'il comporterait, à augmenter notre artillerie et nos dragons ?

On objectera sans doute qu'il ne peut être question d'envoyer nos brigades de landwehr en première ligne, assimilées avec l'élite comme je le propose, attendu qu'elles n'ont été ni créées, ni organisées pour cela par la loi de 1874.

Et pourquoi pas ?... Pourquoi, répondrais-je à ces amis de l'antique routine, s'obstiner au « vieux jeu », quand tous nos voisins l'abandonnent ?

Nous sommes en 1891 et non plus en 1874. Pendant ces 17 années, les circonstances militaires de l'Europe et conséquemment celles de la Suisse ont changé du tout au tout ; elles exigent de notre part un complément notable de sacrifices pour rester au niveau de notre situation antérieure par rapport aux Etats limitrophes. Tous ont accru, soit ostensiblement, soit en secret, leurs effectifs d'armée active. La France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, entreront en lice avec des masses beaucoup plus fortes que celles indiquées aux annuaires. Il y aura bon nombre de corps d'armée bis ou de corps d'armée de trois à cinq divisions au lieu de deux[1]. Cela s'est fait et se fait encore au moyen de ressources diverses, tirées soit des dépôts de régiments et du fameux Ersatz au type prussien, soit du 1er ban de réserve, du 2e ban en partie ; ce qui donnera pour les deux principaux belligérants, France et Allemagne, une force de plus d'un million de soldats de première ligne, avec à peu près autant de réserves de seconde ligne. Dans un de ses derniers discours au Parlement, le prince de Bismarck parlait d'avoir un million d'hommes à l'est, un million à l'ouest et un million en réserve. Rabattez-en un quart, il reste toujours une augmentation énorme sur les

[1] En 1866, l'armée italienne comptait cinq corps d'armée, dont un, Cialdini, à 7 divisions, destiné à devenir une armée ; un autre, Garibaldi, à 5 brigades non-endivisionnées ; les trois autres corps à 3 et 4 divisions. La même organisation et mieux encore pourrait se produire dans la prochaine guerre, sur la base des 12 corps binnaires de l'annuaire et de leurs immenses réserves. Les 22 corps organisés de la Russie en comptent 5 à 4 et 5 divisions.

effectifs d'avant le Septennat. Naturellement, la France a suivi.

En assimilant toute notre landwehr à l'élite, nous ferions à peine ce que nos voisins ont su faire, et c'est pourtant là ce qu'il aurait fallu imiter, au lieu de leurs luxueux états-majors d'origine monarchique, ce qui n'eût point empêché de tenir compte des exigences civiles de la landwehr en cas de mobilisations et de licenciements graduels.

Il le fallait d'autant plus que cette fois nous lutterons, comme eux, pour l'existence, en tout cas pour le maintien de la prospérité du pays, en regard de sa ruine complète.

En effet, la situation de la Suisse, au milieu de la triple alliance patronnée par l'Angleterre, est devenue critique. Des alarmistes la croyaient déjà telle lorsqu'il n'y avait en présence que la France et l'Allemagne. Ils voyaient déjà de grandes tentatives stratégiques par la Suisse. J'ai montré que ces craintes étaient peu fondées. Pour aller aux objectifs principaux et décisifs, l'action par la Suisse eût été un détour aussi long qu'absurde et fatal à celui qui en aurait pris l'initiative.

Avec la triple alliance, l'Angleterre protégeant la Belgique et les côtes d'Italie, la conclusion n'est plus exactement la même. Des chefs soucieux et anxieux de Berlin, Vienne ou Rome peuvent désirer constituer des armées combinées des trois alliés et en avoir sur un théâtre secondaire. Or la Suisse leur conviendrait assez pour cela, en théorie au moins.

L'Angleterre et la Russie sont trop loin pour nous aider à conjurer la crise. La France en nous soutenant activement, soit par sympathie, soit pour prévenir des combinaisons hostiles, ne ferait que compliquer la situation et risquerait de tout embrouiller.

Pour faire face à la tâche, il n'y aurait que notre armée. Elle y serait toute seule, sans autre alliée que la foi des traités garantissant sa neutralité, frêle garantie dans un branle-bas de quelques millions de combattants. « Helvetia

farà da se » ! devrait-on se dire, et suivre le noble exemple de l'Italie en 1848-49.

Mais pour cela, il faut tout d'abord que dame Helvetia ne diminue pas la puissance d'action de son armée; qu'elle ne la bouleverse pas pour de simples fantaisies, surtout quand celles-ci aboutissent à réduire de moitié le nombre des grandes unités déjà organisées. Il faut que l'armée reste constituée au maximum de son rendement sur les bases existantes, et en outre qu'on le sache bien en Europe. Or, puisque nos 8 divisions d'élite et nos 16 brigades de landwehr comptent ensemble 208,245 hommes, il faut qu'on sache partout que nous pouvons mettre en ligne une armée active, régulière et bien embrigadée, de ce chiffre au moins, — chiffre pouvant aisément être augmenté par les recrues du landsturm — de manière à présenter pour la grande bataille, après déduction des déchets et détachements inévitables, une force agissante d'au moins 180 mille hommes et 600 bouches à feu. Avec cela, on peut toujours espérer d'imposer le respect et de repousser l'agression.

Tel était non pas seulement l'idéal, mais le programme positif sur lequel, jusqu'à l'année dernière, on pouvait raisonnablement compter, grâce aux sages progrès en cours réalisés par les récentes lois et ordonnances sur la landwehr, sur le landsturm, sur la prolongation de la durée du service, dont il n'y avait qu'à étendre la portée et hâter l'application pour demeurer à la hauteur proportionnelle de nos voisins.

Aujourd'hui ce programme se trouve anéanti par la démarcation absolue que le nouveau projet introduit entre l'élite et le reste de l'armée et qui nous fait rétrograder au-delà des lois de 1850-51.

Ce n'est pas avec des renforts de circonstance, des auxiliaires de seconde ligne, des guérillas de landwehr et de landsturm qu'on compensera la réduction à 16 brigades d'armée active des 32 brigades que cette armée active allait posséder. Même si l'excellente moitié formée par l'élite

pouvait être constituée en troupes permanentes, — beau rêve de quelques officiers d'anciens services étrangers, irréalisable chez nous — la compensation serait insuffisante, le surplus en auxiliaires et francs-tireurs étant trop considérable pour être réellement utile s'il n'est pas amalgamé avec l'armée elle-même.

Quant au fond à faire sur le landsturm actuel pour seconder les 4 corps qui vont former l'armée active, ou même les 8 corps que j'eusse désirés, j'avoue mes doutes à cet égard. Je crois qu'au lieu de tirer du landsturm des unités tactiques plus ou moins nombreuses, il serait préférable de le considérer surtout comme notre *Ersatz* et d'y cueillir en premier lieu tous les hommes propres à être versés, après quelques jours d'instruction, dans les cadres d'élite ou de landwehr des diverses armes. Le landsturm comptant au 1er janvier 1891 un total de 272,124 hommes, il ne serait pas difficile d'y puiser 20 à 30 mille recrues ; les autres pourraient ensuite former des unités tactiques régulières, ou des compagnies territoriales, aptes à rendre encore quelques bons services locaux, toujours à la condition d'être bien encadrées.

En tout cas cela vaudrait mieux que d'employer le landsturm comme le prescrit la dernière ordonnance fédérale !

Au lieu de défendre la frontière contre une surprise, les hommes du landsturm doivent, d'après cette ordonnance, se replier sur des dépôts spéciaux et places de rassemblement du fameux « service de l'arrière » pour y être habillés, équipés et armés ; c'est-à-dire qu'ils viendront encombrer, au moment de la mobilisation, les gares et les stations nécessaires aux mouvements de l'armée active. Les hommes de Crassier, de Chavannes-les-Bois, etc., descendront vite à Coppet, pour aller ensuite à Nyon ; ceux de La Cure et St-Cergues à Nyon ; ceux du Lieu et de Vallorbes au Pont ; ceux de Ballaigues et de l'Abergement à Croy ; ceux de Ste-Croix, de l'Auberson, de Bullet, à Champvent ; ceux de Mauborget à Grandson ; ceux de la Côte-aux-Fées à Buttes ; ceux des Brenets au Locle et ainsi de suite tout le long de

la frontière. Il n'y a que ceux des Verrières qui échappent à la retraite générale : on les laisse à ce défilé, grâce sans doute aux souvenirs de 1871.

Si c'est ainsi que nos 4 corps d'armée fermés doivent être couverts et que la question de leur création a été *étudiée à fond,* on ne peut plus s'étonner des efforts faits pour étouffer toute discussion sur la matière.

Que de choses j'aurais encore à dire sur ce malencontreux projet! sur ses origines, ses motifs réels en dehors de la *nécessité absolue* évoquée par le message, ses conséquences, son mode d'élaboration; sur la précipitation [1] et l'indifférence avec lesquelles il a été voté par les Chambres, sans débat contradictoire, sans changements, pas même un amendement pour porter au moins à 5 unités, ou à 6, l'inepte chiffre de 4 qui ne comporte guère d'emploi de ces quarts d'armée active, sans commencer par les désarticuler en divisions, sans défaire tout le système édifié.

Mais je dois m'arrêter. Je termine donc en vous remerciant de nouveau de n'avoir pas laissé passer sans opposition cette œuvre de recul manifeste. Je vous remercie aussi de m'avoir fait connaître les mémoires si concluants de MM. les colonels Rothpletz et Elgger, avec lesquels je suis complètement d'accord sur le fond, sinon sur tous les détails, et sous réserve de la différence des points de vue [2].

Je vous remercie également de vos bons vœux pour ma

[1] On a mis plus de 4 ans à élaborer l'organisation de 1874; on met moins de 4 semaines à la renverser de fond en comble. Daté du 29 mai 1891, le projet a été publié dans la *Feuille fédérale* le 10 juin et voté à l'unanimité par le Conseil national le 18 juin, au milieu de la stupeur causée par la catastrophe du 15 juin à Mönchenstein.

[2] M. le colonel Elgger, par exemple, qui a fait sa conférence en janvier 1891, s'occupe d'une révision générale de l'organisation de 1874 et trouve qu'on y débute fort mal par celle des 4 corps d'armée. Moi, qui crois cette réorganisation générale hors de saison et qui ne me préoccupe que de faire face aux exigences de la prochaine guerre, j'estime que le problème à résoudre consiste simplement à augmenter le plus possible les effectifs de l'armée active en touchant le moins possible à son organisation, à utiliser tous les cadres existants de l'élite et de la landwehr, et à ne créer que les escadrons et batteries ou régiments d'artillerie nécessaires.

cure à Vichy. Je ne sais trop que répondre à vos questions sur ma santé. Le médecin dit que ça va mieux ; il aurait peut-être raison si la triste besogne que font à Berne mes amis, des hommes que j'honore, que j'estime, que j'aime, me laissait aussi indifférent qu'eux. J'en suis nâvré ; je gémis en pensant aux lourdes responsabilités dont ils se chargent si à la légère par ce désarmement si intempestif. J'ai trop mal au pays pour sentir mes misères personnelles. Jour et nuit de noirs pressentiments m'assiègent, comme si nous venions de perdre la bataille qui ouvrira nos frontières à un demi-million de soldats étrangers. Je n'ai plus confiance qu'en Dieu, notre rocher et notre bouclier, en Dieu seul, qui protège la Suisse quand la confusion la gouverne, comme l'écrivait jadis je ne sais plus quel ambassadeur auprès du Corps helvétique.

Agréez, chers camarades, mes meilleures salutations et veuillez, à l'occasion, les transmettre à notre cher président. M. le colonel Sarasin, dont j'ai regrettablement manqué l'aimable visite lors de son dernier séjour à Lausanne.

LECOMTE, colonel.

P.-S. — A la présente lettre et à d'autres analogues, on m'a répondu que ce n'est pas le tout de critiquer ; il faudrait formuler des propositions et dire ce qui pourrait être fait, sur la base des 4 corps décidés, pour remédier à ce que cette création offre de fâcheux.

Pour réplique, je ne puis que réitérer l'avis de faire vite 8 corps en dédoublant les 4 votés, comme les Français viennent de le faire avec leur 6e corps et les Allemands avec deux des leurs, les 14e et 15e, si je ne me trompe. A ce défaut, et puisqu'on n'a pas su assimiler la landwehr à l'élite, il faudrait l'y accoller sur le même mode, c'est-à-dire par 4 corps d'armée, et en faire autant du landsturm restant. On aurait ainsi un 2e et un 3e contingents, comme sous la loi de 1817, soit en tout 12 corps d'armée au système binnaire du projet, réunissant le total de nos forces de 480,369 hommes. Cela dépasserait de beaucoup sans

doute notre possibilité en bons états-majors miliciens ; mais en les déclarant en permanence avec des soldes sur le pied des chefs d'armes et instructeurs, on les trouverait encore, surtout si l'on remettait au point le pompeux étalage de nos « services de l'arrière » où l'on immobilise beaucoup trop d'officiers qui pourraient être mieux employés qu'à doubler les fonctionnaires cantonaux, communaux, de chemins de fer, de bateaux, des postes, des péages, etc., déjà chargés des services dont on décore les nouveaux élus sous les titres de chefs d'étapes, de têtes de lignes, de dépôts, etc., etc.

Enfin, il y aurait encore une autre ressource extrême, dépensant relativement moins d'états-majors : ce serait de transformer nos 4 corps d'armée en 4 armées, de 5 divisions chacune, 2 d'élite, 2 de landwehr, une de landsturm. La cohésion, l'égalité d'aptitudes, d'autres qualités encore manqueraient un peu à l'ensemble ; mais on pourrait les y ramener partiellement en donnant aux chefs d'armées la compétence de faire, au mieux des circonstances, des permutations par brigades ou par régiments entre toutes les divisions. L.

Ecole pour officiers supérieurs.

Le 9 juillet a commencé à Lucerne, sous la direction de M. le colonel divisionnaire Rudolf, instructeur en chef de l'infanterie, l'école pour MM. les officiers supérieurs. Cette école doit durer vingt jours. Trente trois officiers y assistent, entre autres, les suivants de la Suisse romande :

MM. les colonels divisionnaires Ceresole et David, adjoints au cours.

MM. les colonels d'infanterie A. Thélin, à La Sarraz, G. Gaulis, A. Jordan et E. Secrétan, à Lausanne ; J. de Montmollin, à Neuchâtel ; M. le colonel d'artillerie Th. de Vallière, à Aigle ; M. le lieutenant-colonel du génie P. Pfund, à Rolle ; MM. les majors de cavalerie E. Lecoultre, à Avenches et G. de Diessbach, à Fribourg ; MM. les majors d'état-major F. Blanc, à Avenches et J. de Pury, à Neuchâtel ; MM. les lieutenants-colonels-médecins E. Neiss, à Payerne et F.

Castella, à Fribourg; MM. les lieutenants-colonels d'administration E. Paillard, à Ste-Croix, L. de Roguin, à Lausanne et E. Walker, à Bienne.

Outre M. le colonel divisionnaire Rudolf, le personnel d'instruction comprend : MM. les colonels A. Keller, à Berne; A. Schweizer, à Zurich; P. Isler, à Colombier; H. Hungerbühler, à St Gall et E. de la Rive, à Genève.

MM. les officiers-élèves sont répartis en quatre sections formant les commandements des unités supérieures de la division. Elles sont placées sous la direction de MM. les colonels divisionnaires Ceresole, Rudolf, David et de M. le colonel Keller.

Le programme de l'école prévoit six jours d'instruction théorique, deux jours consacrés à la visite des fortifications du Gothard, et huit jours de voyage avec exercices de manœuvres. Les trois dimanches sont libres.

Cours théorique. Chaque matin est consacré à l'étude de la stratégie, de la tactique, service d'état-major général, rédaction d'ordres et rapports. Le soir, de 3 à 7 heures, est consacré à des travaux sur le terrain, à cheval, et par détachements, avec rapports aux commandants supérieurs des sections. Ces travaux portent sur le service des avants-postes, exercices de dislocation, combat du régiment combiné, de la brigade combinée et de la division.

Visite des fortifications du Gothard. Le mercredi 15 juillet à 8 h. du matin, l'école part de Lucerne à cheval pour Arth. De là, le voyage s'effectue en chemin de fer jusqu'à Airolo. Visite des fortifications près Airolo, Fondo, Motto et Bartolo. Quartier : Airolo.

Jeudi 16 juillet. A 8 h. départ en chemin de fer pour Gœschenen. Visite des fortifications du Bätsberg et de Bühl. Puis en chemin de fer jusqu'à Arth, d'où retour à Lucerne à cheval.

Voyage avec manœuvres : Il comprend des journées de voyage proprement dites alternant avec des journées de critique.

Pour les premières, l'ordre du jour est le suivant :

6 h. Déjeuner.

6 $^1/_2$-7 $^1/_2$ h. Répartition du travail de la journée et instructions.

7 $^1/_2$ h. Départ pour le nouveau cantonnement et reconnaissance.

A 7 h. du soir au plus tard, remise des travaux.

7 $^1/_2$ h. Dîner officiel.

Pour les deuxièmes :

Jusqu'à 7 $^1/_2$ h. du matin, même programme.

A 7 $^1/_2$ h. Départ pour reconnaissance dans les environs du cantonnement.

A 5 h. du soir au plus tard, remise des travaux, et critique de ceux du jour précédent.

Du lundi 20 au jeudi 23 juillet, les sections manœuvrent en formation de divisions. Les étapes successives sont : pour les sections

1 et 3, Schwytz (2 jours), Einsiedeln, Hinwyl; pour les sections 2 et 4, Zoug (2 jours), Richterswyl, Wetzikon. De là, les 4 sections se réunissent à Winterthur et se dirigent sur Schaffhouse, manœuvrant les 24 et 25 juillet en formation de corps d'armée, et les 27 et 28 en formation d'armée.

L'idée générale est la suivante :

Une armée de l'Est, comprenant les IIe et IIIe corps d'armée, s'est avancée de la Limmat à la Reuss. En même temps, un corps d'armée détaché (corps de l'Est I) a franchi le canal de la Linth et se trouve le soir du 19 juillet avec sa 1re division aux environs de Cham, avec sa 2e division aux environs d'Arth.

Une armée de l'Ouest, comprenant les Ier et IIIe corps d'armée, tient la rive gauche de la Reuss, de Mellingen à Muri. Un corps d'armée détaché (corps de l'Ouest II) se trouve le 19 juillet au soir à Lucerne.

Le corps Est (n^o I) et le corps Ouest (n° II) disposent chacun de 2 divisions d'armée (divisions de l'Est 1 et 2, divisions de l'Ouest 3 et 4); celles-ci, vu leur emploi jusqu'à ce jour, n'ont pas encore opéré leur jonction en corps d'armée. Seules les compagnies d'administration ont été réunies, et sont établies : pour le corps Est, à Rapperswyl, pour le corps Ouest, à Wolhusen. L'état-major du corps Est I est à Zoug; celui du corps Ouest II à Lucerne.

Chaque division de l'armée de l'Ouest dispose d'une brigade d'infanterie de landwehr et d'une septième batterie de campagne, de landwehr également.

Les idées spéciales sont les suivantes :

20 au 23 juillet : La 4e division de l'Ouest (4e section) manœuvre contre la 2e division de l'Est (2e section) sur la ligne Lucerne-Richterswyl-Wetzikon.

La 3e division de l'Ouest (3e section) manœuvre contre la 1re division de l'Est (1re section) sur la ligne Lucerne-Rothenturm-Rüti.

24 et 25 juillet : Un corps Ouest (1re et 2e sections) manœuvre contre un corps Est (3e et 4e sections) sur la ligne Wetzikon-Winterthur.

27 juillet : Une armée de l'Ouest, composée de deux corps d'armée (1re et 2e sections) manœuvre contre une armée de l'Est, composée également de deux corps d'armée (3e et 4e sections), sur la ligne Winterthur-Schaffhouse.

28 juillet : Manœuvre de service territorial et des étapes.

L'école sera licenciée le 29 juillet, à Schaffhouse.



Fête de la section vaudoise de la Société des officiers à Bex les 30 et 31 mai 1891.

Disons-le d'emblée, cette fête a fait honneur à ses organisateurs,

le comité de la section vaudoise et divers officiers qu'il s'était adjoints. Commençons donc par leur payer notre dette de reconnaissance, et remercions-les de l'empressement soutenu qu'ils ont mis à remplir leur tâche et du dévouement dont ils ont fait preuve. Que ces remerciements s'étendent aux autorités communales de Bex, dont l'inépuisable complaisance et la générosité, ont apporté un élément de plus, et non le moindre, à la réussite d'une si belle réunion.

A l'appel du comité, de nombreuses adhésions avaient répondu. 230 officiers, y compris les invités d'honneur et délégations des cantons voisins, ont pris part à tout ou partie de la fête. Citons entre autres M. le colonel et conseiller fédéral E. Frey, chef du département militaire fédéral, M. le colonel Lochmann, chef d'arme du génie, MM. les colonels-divisionnaires Ceresole et David, commandants des I[re] et II[e] divisions, MM. les colonels de Cocatrix, d'Apples, de Loës, Schmidt, Boiceau, Pictet de Rochemont, Coutau, Gaulis, Colombi, Thélin, Secrétan et Favey.

La réunion devait s'ouvrir le 30 mai, à 10 h. du matin. Au jour et heure dits, les trains déversent sur les quais de la gare de Bex des officiers de toutes armes, et bientôt une file d'uniformes variés s'allonge de la station à l'Hôtel-de-Ville. Des tables, par les soins prévenants de la Municipalité, surchargées des largesses d'un vin généreux, attendent les arrivants. Là, au milieu du choc des verres et des serrements de mains, les amis se retrouvent, les groupes se forment. De l'un à l'autre circulent les membres du comité d'organisation, reconnaissables à leurs insignes, et quelques-uns à leur visage légèrement pâli..... sans doute une suite du travail un peu excessif et prolongé de la veille. En effet, ces messieurs sont là depuis 24 heures, mettant aux préparatifs la dernière main, veillant à ce que rien ne manque.....

On distribue la carte de fête. Chacun en remarque et admire les dessins artistiques ; on se répète avec plaisir le nom de l'auteur, un camarade, le 1[er] lieutenant d'infanterie E. Vulliemin, jeune peintre militaire déjà connu, qui de Paris nous envoie un salut à sa manière. — Puis, à 10 h. 15, l'assemblée générale est ouverte par M. le colonel-brigadier Thélin, président, qui donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

« Votre comité a présenté à l'assemblée des délégués du 21 février écoulé un rapport sur la marche de la société. Ce rapport est à la disposition de MM. les officiers qui voudraient en prendre connaissance.

» Pendant les trois mois qui se sont écoulés dès lors, l'activité du comité a été consacrée spécialement à la préparation de la fête que nous commençons aujourd'hui.

» Faisant droit aux demandes présentées lors de l'assemblée des

délégués, votre comité a fait donner dans le canton quelques conférences sur le nouveau fusil. M. le colonel Veillon, instructeur du tir, a bien voulu donner une séance à Moudon, une à Ste-Croix et une à Payerne.

» — Nous avons le plaisir de vous annoncer que les officiers du district de Cossonay s'occupent de fonder une sous-section.

» — Le jury des concours n'a pas encore été désigné, le délai pour le dépôt des travaux n'étant pas expiré. Nous vous demanderons à ce sujet des pleins pouvoirs pour liquider cet objet. »

L'ordre du jour prévoit la discussion de la proposition de la sous-section de Moudon sur la réduction du nombre des auditeurs aux critiques des grandes manœuvres. Aucun rapport n'ayant été présenté sur la question, la discussion est renvoyée à la prochaine assemblée.

Les pleins pouvoirs demandés par le comité pour la nomination du jury de concours lui ayant été accordés, la séance est levée.

M. le colonel *R. Schmidt* prend alors la parole et présente à l'assemblée attentive un intéressant exposé sur le *nouveau fusil suisse à répétition, modèle 1889.*

Cette conférence, que nous reproduisons plus loin, fut écoutée avec un intérêt grandissant, et la péroraison accueillie par de vifs applaudissoments. Ceux-ci reprennent avec enthousiasme, lorsque M. le colonel Thélin, se faisant l'interprête de l'assemblée, remercie le conférencier de son exposé instructif et le félicite de la grande part qu'il a prise par ses travaux et ses inventions à la construction de notre nouvelle arme d'ordonnance.

Après la théorie, la pratique. Chacun est impatient de constater par lui-même les avantages du fusil. On se transporte au stand. Une nouvelle surprise de la municipalité nous y attend. Sur des tables recouvertes de nappes bien blanches, une collation est servie. Chacun s'empresse et quand M. le syndic Oyex, dans les termes les plus aimables, ajoute à tant de générosité des remerciements de ce que nous ayons choisi Bex pour notre rendez-vous, et accepté l'hospitalité cordiale qui nous y est offerte, c'est avec une reconnaissance confuse que les bravos éclatent et que les verres se lèvent en l'honneur de nos hôtes.

M. le colonel Thélin prend aussitôt la parole. A son tour, il remercie la Municipalité de Bex au nom de la société des officiers.

« Nous sommes confus, dit-il, car quelque traditionnelle que soit votre large et cordiale hospitalité, quoique nous ayons su qu'en venant au milieu de vous, nous venions au-devant de mains amies, la générosité, le charme de votre réception dépassent nos espérances.

» Les motifs sont nombreux, ajoute l'orateur, qui nous ont dicté le choix de votre ville. C'est aujourd'hui pour la première fois qu'un

tir de société va être exécuté avec le nouveau fusil. Par l'excellente organisation de ses tirs, Bex méritait l'honneur d'une semblable étrenne. En outre, Bex se trouve situé tout près de ce défilé de St-Maurice, si important dans nos plans de défense. Bex s'imposait donc pour un rendez-vous d'officiers.

Notre président termine en portant le toast de la Société des officiers aux autorités communales et à la population de Bex.

Mais déjà les premiers coups de feu éclatent. Chacun court chercher ses passes.

Voici le bilan résumé du tir :

Cartouches tirées (bonnes cibles et cibles libres)	3680
Passes vendues (cibles libres)	569
Cartons payés	522

Les cartons représentent donc le 18 1/3 % des coups. Ce n'est pas brillant. Toutefois, si l'on tient compte des circonstances suivantes : 1° que les armes étaient inconnues des tireurs ; 2° que le tireur n'employait pas toujours la même arme ; 3° qu'il fallait se familiariser avec un système de détente absolument nouveau, ne rappelant en rien ni notre simple détente ni notre double détente actuelles, il faut reconnaître que l'on aurait pu s'attendre à moins. Dans tous les cas, le maniement simple et facile du nouveau fusil a émerveillé chacun. Il a paru à beaucoup cependant qu'à la distance pratiquée de 300 mètres, l'arme portait un peu haut.

Un dîner en commun à l'hôtel de l'Union, puis un bal plein d'entrain et des mieux réussis à l'Hôtel des Bains termina cette première journée si consciencieusement remplie. Entre deux danses, fut proclamé le résultat du tir.

Voici les trois premiers prix :

MM. Marius Chessex, Ier lieutenant de fusiliers, à Montreux.
Aug. Vautier, Ier lieutenant de fusiliers, à Grandson.
Gust. Bonnard, lieutenant de fusiliers, à Lausanne.

Ces trois prix, belles pièces d'argenterie, ont été offerts par la Municipalité et le Conseil communal de Bex. Ce sont, dans des écrins : 12 cuillières à café, argent oxydé ; un service à découper, et un service à poisson.

Le lendemain, à 6 heures du matin, après une nuit que notre véracité de chroniqueur scrupuleux nous empêche d'appeler paisible ni reposante, la fanfare de Bex sonna la diane. Pour beaucoup, les derniers échos des flonflons de l'orchestre de danse résonnaient encore vaguement dans les airs. Néanmoins, tout le monde est bientôt sur le pont. Des breacks arrivent, et, par la matinée de printemps la plus radieuse, nous transportent à St-Maurice. Arrivé vers le pont du Rhône, on met pied à terre, et tranquillement, on escalade le plateau de Chiètres. Au sommet, sur la redoute des Crêtes, nous trouvons déjà réunis nos camarades de la société des armes spéciales.

Nous ne pouvons malheureusement que résumer les deux conférences de M. le colonel *Lochmann*, chef d'arme du génie, et de M. le lieutenant-colonel *Pfund*, sur la défense du défilé de St-Maurice. Nous le ferons du moins aussi fidèlement que possible :

« La stratégie, nous dit M. le colonel Lochmann, est dans ses traits principaux la même aujourd'hui que jadis. La base principale est en effet le terrain, qui ne change pas. Sans doute, ses plans ont pu être quelque peu modifiés par la construction de routes nouvelles, puis par l'introduction et l'établissement de lignes de chemins de fer. Toutefois, en ce qui concerne spécialement la vallée du Rhône, si les nouvelles routes perpendiculaires ont apporté quelques changements aux circonstances antérieures, les routes principales sont restées les mêmes, accentuant et ne modifiant pas ces circonstances.

» Dès les temps les plus anciens, St-Maurice a été la « Porte du Valais », et, au nord des Alpes, la clef de la voie militaire et commerciale la plus fréquentée de l'antiquité. Plus tard, les Romains firent aussi de *Tarnade* une de leurs stations militaires « *Castrens Tauredunense* ». Il est donc presque inexplicable que dans les temps modernes rien n'ait été fait. Sans doute, on estimait la position suffisamment forte par elle-même, et l'on doit reconnaître qu'à beaucoup d'égards, on avait raison.

» Dans les temps contemporains tous les yeux se tournent du côté de St-Maurice. Les généraux français Lerry et Chasseloup ont déploré déjà que la France du premier empire n'eût pas fortifié le défilé, et ne l'eût pas occupé en juin 1815, cas auquel le feld-maréchal baron Friedmont, à la tête des forces austro-sardes, n'aurait pu le franchir ni atteindre le Jura.

» Ce n'est qu'en 1831 que la Suisse commença quelques travaux bien limités. Ceux-ci continuèrent en 1832, en 1834, en 1848, enfin, après l'ouverture du chemin de fer, en 1856 et 1858 »

M. le colonel Lochmann énumère les différents ouvrages qui furent ainsi élevés : batterie du Rhône, batterie Gautier, batterie des Capucines, grande et petite Tenaille, redoute des Crêtes, etc., etc.

« Ces travaux nécessitèrent les dépenses suivantes, chiffres ronds :

1831 et 1832	Fr.	56,500
1834		15,000
1848		28,500
1856-58		23,500
Total,	Fr.	123,500

» A peu près aux mêmes époques, on dépensait :

A Aarberg, 1831 et 1834,	Fr.	58,000
A Bellinzone, 1848-1854,		288,000
A Luziensteig, 1851-54 et 1859,		392,000
Au Simplon, 1831 et 1832,		7,100

» La dépense totale pour la Suisse, somme ronde, se montait ainsi à 870,000 francs.

» Aujourd'hui, cette même dépense se monte de 2 à 3 millions par an.

» Il importe en effet d'organiser d'une manière rationnelle la défense générale de notre front sud, le Gothard formant le centre, Luziensteig l'aile gauche, St-Maurice l'aile droite. Et les conditions actuelles de la Suisse dans l'ensemble de l'Europe, notamment en présence de la triple alliance, donnent à cette aile droite une importance relativement plus grande.

» Quand furent commencés, en 1831, les travaux de St-Maurice, nos voisins étaient la Sardaigne et le Piémont ; la France n'arrivait pas jusque là. Néanmoins, on fit front des deux côtés. Actuellement, nous avons l'Italie d'un côté, la France de l'autre, et la première paraît avoir plus d'intérêt à passer que la seconde. Nous pouvons donc, de notre côté, paraître avoir plus d'intérêt à nous défendre contre le Sud que contre le Nord. Mais, au militaire, on doit prévoir tous les cas ; il faut pouvoir faire le demi-tour. Les fortifications de St-Maurice devront donc défendre les deux débouchés du défilé.

» Au surplus, et pour éviter tout équivoque, qu'on se dise bien que les fortifications ne sont pas faites pour permettre à l'armée de rester en arrière ; au contraire elle doit aller de l'avant, et ne rétrograder que si elle ne peut plus faire autrement. Les fortifications doivent s'élever en des endroits convenables, de telle sorte que l'on puisse s'appuyer sur elles, sans qu'il soit nécessaire de se retirer derrière elles.

Mais pourquoi fortifier St-Maurice plutôt que Martigny ? Parce que St-Maurice barre bien plus facilement la vallée, et qu'avec quelques travaux avancés, à des points restant à reconnaître, on menacera de St-Maurice aussi bien que de Martigny, le passage par le St-Bernard, le col de Balme ou le Chatelard.

Ces considérations générales terminées, le conférencier aborde l'étude topographique de la contrée, et expose les travaux qui devraient être exécutés pour profiter du terrain et renforcer la position. Nous ne saurions entrer dans cette partie de l'exposé de M. le colonel Lochmann, quelque intérêt qu'il présente. Aussi bien ces plans de défense ne sont-ils pas encore décidés, et, sur un sujet de cette importance, la discrétion nous est un devoir.

L'orateur termine en remerciant le Département militaire d'avoir depuis deux ans autorisé des cours de répétition du génie à Saint-Maurice. « Les travaux actuellement exécutés, ajoute-t-il, ne sont pas grand chose, mais ils sont là, attendant les travaux de fortification permanente que je souhaite voir décréter. »

M. le lieutenant-colonel Pfund prend ensuite la parole et renouvelle avec détails l'étude de la défense de la position, soit contre

une attaque venant du Nord, soit contre une attaque venant du Sud. Nous voudrions faire profiter nos lecteurs de ce travail approfondi, dans lequel rien n'a été omis ; nous voudrions reprendre cette description minutieuse des lieux, au point de vue des avantages à en tirer pour l'un et l'autre belligérants ; nous voudrions donner ce plan de fortifications d'ensemble, savamment dressé, venant aider la nature dans son travail défensif. Mais la discrétion à laquelle nous oblige un tel sujet vient encore nous arrêter, et nous ne pouvons que nous joindre aux remerciements que M. le colonel-divisionnaire Cérésole adressa aux deux obligeants conférenciers.

L'heure est arrivée de se rendre à l'Hôtel des Salines où nous attend le banquet officiel. Mais nos camarades du Valais, dont nous avons depuis le matin emprunté le territoire, n'entendent pas nous tenir quitte à ce compte. Ils nous guident jusqu'à la ferme de Cry et là, à l'ombre des marronniers, nous font les honneurs d'une collation réconfortante autant que gracieuse. On s'arrache avec peine à ce lieu de délice et, suivant un pittoresque sentier, nous passons de la salle à manger champêtre de l'Abbaye de Bethléem dans celle du grand hôtel des Salines, où les pièces montées remplacent les marronniers touffus, et les chaises cannées les mœlleux fauteuils de mousse.

Faut-il raconter par le menu celui de notre dîner ? depuis l'inévitable potage à la tortue pour commencer, jusqu'aux non moins inévitables chappons du Maine pour finir ? Abandonnons plutôt cette partie gastronomique, d'ailleurs réussie, pour aborder de suite la partie oratoire, qui ne le fut pas moins.

Monsieur le major *Decollogny*, nommé major de table, prend le premier la parole, remerçiant l'assemblée de sa désignation. « J'avais espéré, dit-il, inaugurer mon grade par un autre commandement, mais les circonstances me prouvent que, soldat, il faut être prêt à tout événement ; je débute donc par être major de table. » L'orateur termine par une invocation à la discipline, au maintien de laquelle ses fonctions l'appellent. Puis il donne la parole, pour le toast à la patrie, à M. le lieut. colonel *Ruffy* :

« On me demande de porter le toast à la patrie, et quel milieu plus favorable pour le faire, que cette contrée de Bex, dont la tête s'appuye aux coussins blancs de Panerosse et de Plan Névé, les pieds aux bords du Rhône, et dont le cœur bat dans cette vallée de l'Avençon, site sauvage et ombragé, qui vous fait dire : que la patrie est belle ! Mais si la patrie nous sourit, nous paraît douce et belle dans ce milieu, nous ne devons pas oublier que pour l'avoir toujours si belle, nous devons l'avoir forte. Près de Bex, la Providence a placé St-Maurice, comme pour nous rappeler nos devoirs. St-Maurice, c'est l'Alpini, c'est la France ! A côté de la douceur, l'énergie est nécessaire. Nos devoirs, nous devons les remplir, et, afin de pouvoir long-

temps encore fêter la patrie, nous devons la rendre plus forte par l'exécution de ces travaux auxquels vous consacrez tous vos soins, M. le Chef du département militaire. » Et l'orateur continue en déclarant qu'après le St-Gothard, le tour de St-Maurice doit venir, et en remerciant M. le chef du département militaire de l'intérêt qu'il porte à cette dernière position.

« Le tir et son développement constitue une autre augmentation de notre force. Il est un élément de plus de notre tranquillité.

» Enfin, un troisième élément, qui, celui-ci, dépend de nous, individuellement, c'est notre travail à tous, notre travail persévérant et continu.

» Jusqu'ici le peuple suisse n'a rien refusé à ceux qui ont demandé quelque chose pour le service de la patrie. Il continuera de même. Il faut en effet que notre gouvernement nous sente inspiré de ces sentiments qui ne résistent pas aux devoirs du patriotisme.

» Si ces éléments de notre force se trouvent réunis, longtemps encore, nous pourrons fêter notre patrie dans la paix et le sentiment de sa beauté, et nous écrier : Qu'elle vive ! »

L'assemblée entonne l'hymne national. Après quoi, la parole est donnée à M. le conseiller fédéral Frey, dont nous pouvons résumer le discours comme suit :

Messieurs les officiers,

Votre invitation me prouve votre sympathie personnelle, et je puis vous assurer qu'elle est réciproque. En répondant à votre appel, je ne suis pas venu pour assister à une fête, quelque belle soit-elle, mais pour passer quelques instants avec vous, et vous entretenir des sujets qui nous intéressent.

Nous avons une tâche encore bien sérieuse à remplir, nous avons bien des perfectionnements à introduire avant de pouvoir nous dire prêt à la guerre, et ce n'est qu'une fois cette préparation achevée que nous pourrons parler d'une révision de l'organisation militaire.

Et tout d'abord, comme premier perfectionnement, nous avons à poursuivre l'organisation des corps d'armée, afin de permettre à chaque arme de rendre les services que l'on est en droit d'attendre d'elle.

Nous devons également songer à l'achèvement de notre système de fortifications, et non seulement à cela, mais il nous faut aussi pourvoir au système de défense de ces fortifications, de telle sorte qu'elles ne tombent pas d'un jour à l'autre aux mains de l'ennemi.

Enfin, il nous faudra procéder à une organisation rationnelle du landsturm, de telle sorte qu'il puisse déployer toute son activité.

Telle est, Messieurs, mon opinion personnelle, j'estime que ce n'est qu'une fois tous ces perfectionnements introduits, que nous pourrons nous dire prêts à la guerre, et c'est alors qu'avec l'aide de

Dieu, nous pourrons achever par la révision de l'organisation militaire.

M. le conseiller fédéral Frey, termine en portant la santé des troupes vaudoises.

De nombreux orateurs se font encore entendre. M. *Virieux*, représentant le Conseil d'Etat du canton de Vaud, remercie la société vaudoise des officiers de son invitation, et boit à sa prospérité et à celle de tous ses membres. M. *Oyex*, syndic, accueilli par de vifs applaudissements, apporte le salut de la population de Bex au corps des officiers. M. le major *Decollogny* riposte aussitôt, rappelant la reconnaissance particulière que nous devons à M. le syndic, aux autorités et à la population de Bex. Il commande en leur honneur un triple hurrah, qui, frénétique, sort de toutes les bouches. M. le colonel *Boiceau* exprime le bonheur que nous ressentons à posséder au milieu de nous les délégations des officiers du Valais, ce canton où le Rhône prend sa source, et de Genève, ce canton où il quitte notre territoire. Tour à tour, lui répondent M. le major *Pélissier*, du Valais, et M. le lieut.-colonel *Dufour* de Genève. Enfin, M. le colonel-divisionnaire *Cérésole* porte son toast à tous ceux qui ont travaillé au développement de nos institutions militaires. « Je bois aux confédérés, ajoute-t-il, et à la plus grande institution qu'il y ait en Suisse, et qui les réunit tous, l'armée fédérale. »

Arrêtons-nous ici ! Aussi bien l'heure du train va-t-elle sonner, qui est l'heure de la séparation, et pour notre belle fête, l'heure du passé. Mais si le temps entame si facilement, si inexorablement nos joies, sa faux s'émousse sur leur souvenir. Celui-ci nous restera, conservant avec lui le sentiment de notre reconnaissance pour tous ceux qui ont contribué à nous le rendre si agréable.

Le fusil suisse à répétition, modèle 1889.

Conférence donnée par M. le colonel R. Schmidt.

Chers camarades,

Appelé par votre honoré président à vous faire une courte conférence sur notre nouveau fusil d'infanterie, je me servirai comme guide de l'*Instruction* que j'ai rédigée avec l'autorisation du Département militaire fédéral, et tâcherai de vous la rendre plus claire, soit à l'aide du modèle de l'arme, soit à l'aide de planches, grandeur naturelle, soit en citant divers passages de mon dernier ouvrage de 1891 sur les nouvelles armes à feu portatives.

Commençons par jeter un coup d'œil sur les motifs dont s'est inspirée la Suisse pour adopter un nouvel armement, remplaçant le fusil à répétition Vetterli, en usage depuis 20 ans.

En 1870, l'infanterie française était armée du fusil Chassepot, modèle 1866, de petit calibre, 11 mm., à quatre rayures du pas de 550 mm. La hausse était graduée jusqu'à 1000 m. Les bons effets balistiques de cette arme étaient cependant atténués par les imperfections de la culasse mobile, et surtout par celles de la cartouche qui souvent entravait le tir. Quant à l'infanterie allemande, elle se servait du fusil Dreyse, modèle 1841-46, calibre 15,43 mm., avec 4 rayures du pas de 732 mm. La hausse était graduée jusqu'à 800 m. Les qualités balistiques de cette arme étaient inférieures à celles du Chassepot.

Dès cette époque, on s'efforça d'exploiter d'une manière plus étendue l'effet possible des armes de l'infanterie à de plus grandes distances et d'augmenter la rapidité du tir dans les moments critiques. En autres termes, on chercha à développer les qualités de l'arme au double point de vue BALISTIQUE et MÉCANIQUE.

Les deux fusils, allemand mod. 71 et français mod. 74 étaient égaux en qualité. Seulement la France adopta une hausse permettant le tir à 200 m. de plus, soit à 1800 m.

L'utilisation de l'arme à ces grandes distances et son influence sur la tactique obligea les autres Etats à suivre. La Suisse fut amenée à sa hausse modèle 1878, graduée jusqu'à 1200 m., puis à celle modèle 1881, graduée jusqu'à 1600 m.

A la même époque, afin d'augmenter encore les qualités balistiques, le lieutenant-colonel Rubin commença ses recherches et ses essais de calibres réduits. Et comme un projectile de si petit calibre exige une certaine longueur pour être assez lourd, comme en outre sa rotation nécessite une augmentation de l'hélice du pas de rayure, l'enveloppe usuelle en papier devint insuffisante. Le lieutenant-colonel Rubin fut ainsi amené à l'emploi d'une enveloppe métallique, qui, reliée solidement avec le noyau de plomb, augmenta sensiblement l'espace dangereux de la trajectoire, la portée du projectile, la précision du tir, et la puissance de perforation.

L'essai tenté, d'appliquer ces progrès balistiques au Vetterli ne fut pas heureux. Force était de construire un autre fusil. On voulut dès lors profiter de l'occasion pour ajouter aux progrès balistiques, des progrès mécaniques, et trouver une arme réunissant tous les avantages possibles, c'est-à-dire répondant aux exigences suivantes : *Le fusil d'infanterie doit, à des qualités balistiques de premier ordre, joindre celle de la plus grande vitesse de tir possible en chargeant coup par coup, et doit également, en cas de besoin, être promptement à même de servir en utilisant le système de répétition.*

En ma qualité d'employé de l'Etat, m'occupant depuis 1863 de la spécialité des armes à feu portatives, je me suis fait un devoir d'arriver aussi loin que possible dans ce sens. Pour la construction du nouveau fusil, les conditions balistiques étaient données par le système Rubin (canon et cartouche). Restaient les conditions mécaniques dont les progrès devaient porter sur deux points :

Un *magasin*, d'après *Lee*, avec emplacement sous la culasse mobile ;

Un *système perfectionné de culasse mobile à cylindre.*

Le système Vetterli exige, pour l'usage du feu à répétition, deux doubles mouvements, savoir :

1° Pour ouvrir : tourner la noix au moyen de sa poignée et amener le cylindre-obturateur en arrière ;

2° Pour fermer : ramener le cylindre en avant et tourner la noix au moyen de sa poignée.

Mécaniquement, les mouvements de rotation sont plus fatigants que les mouvements horizontaux. Le premier problème à résoudre pour une nouvelle culasse mobile, consistait donc à éviter ces mouvements de rotation.

Déjà en 1873, j'avais trouvé la solution, et avais appliqué à un fusil à un coup, un obturateur bloc-bascule à verrou, n'exigeant, pour ouvrir et fermer la culasse mobile, que deux mouvements rectilignes. (V.-R. Schmidt. « Les armes à feu portatives », 1875, planche 76, fig. 360 à 362). Reprendre cette solution et l'appliquer à un système de culasse mobile à cylindre pour arme à répétition, tel fut mon but. Je l'atteignis en 1885. Fonctionnaire de la Confédération, je réservai mon invention à l'autorité militaire suisse, qui pour me garantir mes droits de propriété me délivra un acte officiel en date du 2 février 1886.

A cette époque, pour procéder à de nouvelles expériences et pour soumettre la question d'un nouvel armement à une discussion générale, le Département militaire nomma une commission dite « des fusils », composée de onze membres et présidée par le colonel-divisionnaire *Feiss*, chef d'arme de l'infanterie.

Le programme élaboré pour les essais qui devaient avoir lieu, était de la teneur suivante :

1° *Tir de précision avec chaque arme, afin de comparer les résultats balistiques antérieurs.*

2° *Détermination de la vitesse initiale et du recul.*

3° *Essais sur l'agrandissement du calibre.*

4° *Essais sur l'échauffement et l'encrassement du canon.*

5° *Essais destinés à se rendre compte de quelle manière les cartouches se comportent dans le magasin pendant un tir prolongé.*

6° *Essai forcé avec la fermeture, les parties de celle-ci étant rouillées et ensablées.*

7° *Essais comparatifs pendant l'école de tir à Wallenstadt.*

8° *Etude de toutes les parties détachées du fusil.*

9° *Examen et jugement d'autres systèmes de fusils connus.*

10° *Essais de transport de la munition.*

Quant au magasin, la supériorité de son fonctionnement sous la fermeture et de son chargement au moyen de paquets de cartou-

ches, était hors de cause ; en revanche, des comparaisons approfondies ont dû être faites pour savoir combien de cartouches le magasin devait contenir. J'employai pour un fusil des magasins de 5, 6, 7, 8, 10 et 12 cartouches. A partir de 1887 on n'expérimenta plus que des magasins à 12 cartouches.

Pour mettre la fermeture à l'épreuve, on a procédé, avec un certain nombre de fusils, aux essais forcés ci-après. Un projectile, avec sa chemise métallique, a été chassé, par la culasse, avec le refouloir et le marteau, dans le canon, et cela assez loin pour qu'une seconde cartouche puisse encore trouver place dans la chambre à cartouches ; puis, on mit le feu à cette charge (deux projectiles à chemise métallique), et l'on continua le tir avec 10 coups simples par chaque fusil. Malgré cette pression considérable, aucune influence ne fut exercée sur la densité de l'obturation.

Grâce à l'absence du mouvement de rotation à imprimer à la noix, la vitesse du tir dépasse de beaucoup celle du système Vetterli. Les essais faits le 13 octobre 1887 ont donné 70 coups en 2 minutes. Le fonctionnement du mécanisme s'effectue également sans bavure. C'est ainsi qu'un feu continu de 440 coups fut exécuté, sans nettoyage ni graissage de l'arme, et l'on n'éprouva aucun dérangement quelconque.

Le choix du modèle de fusil pouvait donc intervenir d'un instant à l'autre. Mais un obstacle se présenta.

La poudre à faible fumée (à base de collodion), qui venait d'être inventée en France et que l'on avait adoptée pour le fusil à répétition, modèle 1886 (Lebel), avait une grande importance pour la future tactique de la guerre; il a donc fallu y vouer, en Suisse, la plus grande attention, au moment où l'on allait procéder à un nouvel armement de l'infanterie.

Six siècles se sont bientôt écoulés depuis que la poudre noire, composée de salpêtre, de souffre et de charbon, a commencé à supplanter les engins de guerre dont on se servait autrefois. De nombreux essais ayant pour but de surpasser encore les propriétés de la poudre n'ont donné aucun résultat et ont dû se borner au perfectionnement de la préparation ou de la fabrication de la poudre noire.

C'est encore dans le milieu de ce siècle, que le *fulmi-coton*, qui paraissait de nature à remplacer avec succès la poudre noire, fut expérimenté ; mais ces essais furent suivis de graves inconvénients tels que la décomposition et l'inflammation inattendue de ce produit, ensorte que l'ancienne poudre noire conserve ses droits.

Mais le fulmi-coton a subi depuis un certain nombre d'années des perfectionnements tels, que sa qualité est aujourd'hui bien supérieure aux propriétés de la poudre noire.

Ce nouvel explosif, à base de pyroxéline ou de collodion, appelé *poudre collodion*, a été employé en premier lieu en France vers

l'année 1885. Les modifications que cette poudre fera subir à la tactique de la guerre, obligeront tous les Etats à l'introduire. Outre ses qualités balistiques, cette poudre a encore d'autres avantages; elle encrasse beaucoup moins l'intérieur du canon, ce qui facilite considérablement l'entretien de celui ci, et le fait durer beaucoup plus longtemps.

La dénomination de *poudre sans fumée* ou *à faible fumée* est déjà une preuve que la combustion de cette préparation ne donne que peu ou pas de fumée; il s'agît plutôt d'une « vapeur » transparente qui disparaît rapidement. Les nuages de fumée et autres signes propres à dénoter la présence de l'ennemi manqueront ainsi à l'avenir.

C'est par erreur que l'on a attribué à cette nouvelle poudre la qualité de ne *point faire de bruit* en éclatant. La sortie violente d'un projectile hors d'un tube hermétiquement fermé est toujours accompagnée d'une certaine détonation, quel que soit le genre des gaz qui se développent dans le canon, mais cette détonation peut être plus ou moins forte; avec la poudre collodion, elle est plus faible et plus claire qu'avec la poudre noire.

La matière première de la poudre collodion (coton) est préparée de différentes manières; elle existe d'abord sous forme de feuilles minces (comme dans la fabrication du papier); ces feuilles sont ensuite réduites en petites lamelles. Ou bien la pâte est pressée en petites baguettes rondes (semblables à une corde à boyau); puis celles-ci sont coupées en petits cylindres et, dans ce cas, la poudre prend le nom de « poudre en grains ». La forme du grain diffère aussi suivant sa destination; les plus gros grains vont jusqu'à la forme de tubes. La couleur varie entre le jaune clair, le jaune paille, le gris roux et le brun.

Malgré ses différences de préparation et d'aspect, la poudre collodion est cependant parvenue à une certaine uniformité dans ses propriétés.

En Suisse, le chimiste Schenker, chef du contrôle fédéral des munitions, réussit à produire une composition semblable; non seulement elle ne donnait presque pas de fumée, mais encore elle surpassait notablement les propriétés balistiques de la poudre noire, en grains et comprimée. Cette composition ne fut toutefois perfectionnée que peu à peu, et quoiqu'il ne fût point nécessaire de modifier l'étui de la cartouche qui avait servi jusqu'à ce moment pour la poudre noire comprimée, il fallut cependant recommencer tous les essais de l'arme avec la nouvelle composition.

Les résultats favorables que l'on obtint, sous tous les rapports, furent suivis, en 1891, d'essais définitifs et concluants qui eurent lieu à l'école de tir à Wallenstadt (mai et juin).

Comme dans tous les essais précédents, qui eurent lieu avec tous

les modèles concurrents de la Suisse et de l'étranger, le système d'obturation et de répétition Schmidt démontra de nouveau sa supériorité comme arme de guerre, et fut adopté pour notre nouveau fusil.

Le conférencier aborde alors l'examen des propriétés générales du fusil modèle 1889 et les particularités de ses pièces détachées. Cette partie de la conférence ne différant guère de ce que la *Revue militaire suisse* a publié dans ses numéros d'avril et mai ; nous y renvoyons le lecteur.

M. le colonel Schmidt ajoute ensuite quelques mots sur les effets comparatifs de fusils de construction antérieure, soit d'une cinquantaine d'années en arrière, et ceux de construction actuelle.

La précision de l'arme actuelle est, en outre, encore plus grande, même à des portées considérables, pourvu que le but soit encore suffisamment visible pour pouvoir être visé avec l'exactitude voulue.

	Fusil à percuss.	Fusil à répétit.
Distance de tir utile	200 m.	2000 m.
Vitesse de feu dans une minute, buts visés, coups	1.5,	20.

La vitesse du feu est limitée par le nombre des cartouches que le fantassin porte sur lui et par la manière de s'en servir utilement.

Il ne serait pas impossible d'augmenter encore l'efficacité du fusil d'infanterie, soit d'obtenir, par exemple, une rapidité de cent coups et plus par minute, si l'on voulait équiper le fantassin d'une machine de tir compliquée et si, dans ce but, on pouvait le pourvoir d'un nombre suffisant de cartouches.

Mais il ne faut pas vouloir aller au-delà de ce qui est possible dans les services pratiques que l'on peut exiger de l'infanterie.

Le fantassin a besoin d'une arme à feu facile à porter et qui possède une grande efficacité, tout en étant aussi simple que possible, maniable, facile à entretenir et peu sujette aux dérangements.

Après toutes les périodes, pendant lesquelles l'armement de l'infanterie, l'arme principale de tous les Etats, a été l'objet d'une transformation absolument complète, on se demande tout naturellement : quel est l'Etat qui possède maintenant le meilleur des fusils modernes.

Il serait présomptueux de répondre d'une façon absolue à cette question. La valeur des diverses propriétés peut être jugée fort différemment ; ce qui est considéré dans un pays comme un avantage peut être envisagé comme nuisible dans un autre, et personne n'oserait se permettre de faire prévaloir sa manière de voir.

Là où les propriétés sont conformes aux exigences de l'arme de guerre moderne, l'effet utile diffère relativement peu, et là où une

supériorité pourrait exister, la prudence conseille de ne pas l'exagérer et, d'autre part, de ne pas trop ignorer les avantages de l'arme d'un adversaire possible.

L'essentiel est que le soldat, pourvu d'une arme semblable, apprenne à la connaître à fond, qu'il sache en tirer le parti le plus complet et qu'il ait en elle la confiance la plus absolue.

Société vaudoise des armes spéciales.

Réunion a St-Maurice

Le 30 mai dernier, tandis que la Société cantonale des officiers se rénnissait à Bex, la Société vaudoise des armes spéciales se dirigeait sur St-Maurice, où l'appelait une étude des fortifications et de la mise en état de défense du défilé.

A 12 h. 15, les membres de la Société, au nombre d'une quarantaine environ, quittaient la gare de St-Maurice pour escalader le beau plateau de Veyrossaz. La course, sans être longue, est suffisante pour aiguiser l'appétit, aussi chacun, en arrivant, fait-il honneur au déjeuner champêtre servi sur la nappe verte d'un verger. Parmi les convives, se trouvent entr'autres M. le Conseiller fédéral Frey, chef du Département militaire fédéral, M. le colonel Lochmann, chef d'arme du génie, M. le colonel de Cocatrix, et plusieurs camarades valaisans, dont l'accueil cordial touche vivement leurs hôtes reconnaissants.

L'ordre du jour porte une conférence par M. le colonel Lochmann, chef d'arme du génie, et par M. le lieutenant-colonel du génie Pfund, sur la défense de la position de St-Maurice, et reconnaissance de cette position.

L'idée était heureuse d'une conférence sur les lieux mêmes qui en faisaient le sujet.[1] Intéressante et instructive, l'étude du terrain fut suivie avec une attention soutenue. Parcouru dans tous les sens sous la direction intelligente de M. le lieutenant-colonel du génie Pfund, le plateau de Veyrossaz se hérissa bientôt pour les auditeurs, de batteries, de redoutes, de tourelles, devenant une position formidable, clef de celle de St-Maurice, qu'elle domine de toutes parts. A mesure que les deux conférenciers développaient leur sujet, leur accent de conviction, joint à l'autorité que donne une science reconnue, pénétrait l'auditoire du sentiment de la nécessité pour la défense du pays, de travaux de fortifications bien compris, rendant plus puissanie encore cette position que la nature elle-même s'est déjà plu à fortifier.

[1] Nous en donnons un résumé dans notre compte-rendu de la fête des officiers à Bex.

Toute l'après-midi fut consacrée à ce travail de reconnaissance; reconnaissante fatigante, mais dont l'intérêt fit totalement oublier la fatigue ; aussi, lorsqu'à l'hôtel Grisogono, si apprécié des touristes, le dîner, vers les 7 heures, réunit les officiers, la discussion, commencée à Veyrossaz, continua à défrayer toutes les conversations.

Cependant, comme approchait l'heure des toasts, de courts silences commencèrent à couper l'éclat des voix, des coups d'œil furtifs glissaient d'un bout à l'autre de la table ; un mystère était dans l'air. L'attention fut donc instantanée, lorsque M. le colonel-divisionnaire Ceresole, président de la Société vaudoise des armes spéciales se leva, et prit la parole en ces termes :

Messieurs les officiers,

« Il y a aujourd'hui cinquante ans, le 30 mai 1841, le 3e régiment suisse au service du roi des Deux-Siciles se réunissait, en grande tenue rouge, sur la place d'armes de Capoue. Le colonel faisait battre un ban et présentait à son corps un tout jeune homme, que le roi venait de nommer sous-lieutenant porte-drapeau.

C'était Joseph de Cocatrix, qui est encore au milieu de nous ce soir, toujours alerte et vigoureux, malgré ses 68 ans, toujours plein de zèle pour le service de son pays.

Les amis du colonel de Cocatrix n'ont pas voulu que le cinquantenaire de son premier grade passât sans laisser des traces dans sa famille, et c'est en leur nom que je lui offre aujourd'hui un témoignage de cordiale affection.

Je le fais d'abord au nom de ses frères d'armes de Naples, de Catane et de Messine, de MM. les colonels Henri Wieland, Aymon de Gingins, et Paul Grand. Je le fais ensuite au nom d'un grand nombre d'officiers valaisans, genevois et vaudois qui ont servi et qui servent encore avec lui dans l'armée suisse, et qui tous garderont tant qu'il vivra, au colonel Joseph de Cocatrix, le plus sincère attachement. Dans la longue carrière militaire qu'il a si honorablement parcourue et qui, nous l'espérons bien, se prolongera pendant de nombreuses années encore, il s'est toujours montré fidèle à son devoir, ferme et bienveillant, digne frère de cet Eugène de Cocatrix, mort à Messine en 1883, comme colonel au service d'Italie, et de ce Léon de Cocatrix, tué en 1847 à la bataille de Novare, comme sous-lieutenant dans un des régiments de la Savoie.

Mon cher colonel,

Veuillez accepter pour vos enfants cette pièce d'argenterie qui porte les armes de votre famille de soldats !

Puisse-t-elle rappeler longtemps encore à vous-même, et rappeler aussi à vos descendants, combien vos camarades ont eu pour vous de respect et d'amitié. »

En terminant ces simples paroles, l'orateur, ému comme son audi-

toire, remet un plateau d'argent à M. le colonel de Cocatrix, auquel il serre la main d'une étreinte chaleureuse.

Ayant peine à contenir son émotion, M. le colonel de Cocatrix répond par quelques mots remplis de cœur et de reconnaissance. Il raconte son entrée au service et la scène du serment au drapeau, ce drapeau qu'il a toujours devant les yeux, qui portait d'un côté les couleurs fédérales, de l'autre les armoiries des cantons. Il insiste sur ce fait que quoique au service étanger, il gardait toujours présente l'image de la patrie, à laquelle il a été heureux de pouvoir consacrer toute son activité une fois rentré au pays. Il termine en remerciant ses camarades de leur témoignage d'affection qui rend si beau pour lui ce jour du cinquantenaire de sa nomination comme officier.

Cette touchante cérémonie laisse une impression profonde dans les cœurs ; et plus d'un jeune officier, tout en dissimulant la larme qui tremble au coin de sa paupière, éprouve comme un vague regret de ces temps passés, où le service militaire des régiments suisses se présentait avec son auréole de bravoure et de gloire.[1]



Circulaires et pièces officielles.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'administration et de la défense des fortifications du Gothard.

Monsieur le président et messieurs,

Les ouvrages de fortification au St-Gothard sont en partie termi-

[1] A propos du 50e anniversaire de la nomination de M. le colonel Joseph de Cocatrix comme officier, on nous communique sur sa famille les renseignements suivants qui intéresseront sans doute les lecteurs de la *Revue militaire*:

Son père, M. François-Xavier de Cocatrix, était colonel cantonal et commandant de l'arrondissement du Bas-Valais. Il eut 8 enfants, dont 7 fils.

L'aîné, *Eugène*, a fait au service du Piémont les campagnes d'Italie en 1848, 1849, 1859 et la campagne de Crimée. Il est mort a Messine en 1863 comme colonel commandant le 19e régiment de ligne de l'armée italienne. Il était chevalier de l'ordre militaire de Savoie, chevalier des Saints Maurice et Lazare et chevalier de la Légion d'honneur.

Le deuxième, *Joseph*, entré au service de Naples en 1841, l'a quitté en 1859 comme capitaine et est encore colonel d'infanterie en Suisse.

Le troisième, *Xavier*, après avoir servi comme médecin militaire en Suisse, est mort en 1875.

Le quatrième, *Léon*, a été tué à la bataille de Novarre en 1842, comme sous-lieutenant au 2e régiment de Savoie.

Le cinquième, *Oscar*, a été capitaine à Naples et à son retour en Suisse major du bataillon valaisan no 40 ; il vit encore.

Le sixième, *Amé*, 1er sous-lieutenant à Naples, blessé devant Gaëte, est mort en 1890.

Le septième, *Henri*, a été sous-lieutenant à Naples et plus tard capitaine à l'état-major judiciaire suisse ; il vit encore.

nés et en partie à la veille de l'être. Ils sont assez avancés, dans toutes les positions, pour qu'on ne puisse plus laisser au hasard la question de savoir si la défense des ouvrages pourrait être confiée, à un moment donné, à des chefs ou à des troupes qui ne seraient pas complètement familiarisés avec les lieux, avec les ouvrages fortifiés et avec les exigences toutes spéciales de cette défense.

Avant tout il faut nommer et instruire les chefs de troupes auxquels la défense doit être confiée.

Ces chefs ne pourront ensuite être considérés comme étant à la hauteur de leur tâche que lorsqu'ils se seront entièrement familiarisés eux-mêmes avec les exigences de la guerre de forteresse et de position, en général, et spécialement avec les *circonstances absolument particulières* à la place du St-Gothard. C'est pourquoi il faut non seulement procéder à la nomination de ces chefs, mais encore leur faire donner une *première instruction, déjà dans le courant de cet été*, si l'on veut qu'ils possèdent un fond scientifique et pratique qui justifie l'espoir que lorsque les ouvrages seront terminés, leurs défenseurs seront également prêts.

Il en est de même avec les *troupes*.

Outre le petit nombre de troupes de forteresse auxquelles incombera le service et la surveillance des pièces de forteresse et des ouvrages cuirassés qui les couvrent, il faut encore pour le service des avant-postes et pour la défense des passages, un nombre considérable de troupes mobiles en infanterie, artillerie et génie, car les fortifications permanentes ne peuvent être considérées que comme le point d'appui de la défense, et non comme la défense elle-même. La mission de la défense ne mettra pas non plus trop fortement à l'épreuve l'instruction tactique d'une troupe qui sera suffisamment familiarisée avec les circonstances locales pour combattre dans les conditions les plus favorables, en s'appuyant aux ouvrages permanents, comme la nature du terrain le permet, c'est pourquoi on pourra recourir à cet effet, en grande partie, aux *troupes de la landwehr*.

Toutefois, il sera nécessaire de leur adjoindre un minimum de troupes de l'élite pour que le corps tout entier acquière la fermeté et la consistance nécessaires à une bonne exécution du service, mais tout spécialement ensuite parce que l'on peut exiger davantage de l'élite au point de vue de sa *préparation*, en cas de mise sur pied. Ce minimum ne dépassera pas le nombre de 2 bataillons qui seront remplacés par de *nouvelles formations de surnuméraires* pris dans d'autres unités.

Les troupes destinées à la défense éventuelle du Gothard doivent être désignées sans délai, car on ne doit pas en tenir compte dans les plans de concentration de l'état-major général, mais les réserver, en tout cas, pour la mission spéciale qui leur incombe.

Mais pour résoudre cette tâche, il faut qu'elles soient *éduquées*, qu'elles fassent leurs cours de répétition sur les lieux et que leurs officiers supérieurs soient familiarisés dans des cours spéciaux avec la direction de la défense.

Enfin, les fortifications du St-Gothard exigent la présence d'un personnel réduit, mais *permanent*, de fonctionnaires militaires qui doivent être pris en partie dans le corps d'instruction.

Ils seront en même temps fonctionnaires de l'état-major de commandement qui sera composé d'officiers de troupes, et ils seront chargés de l'instruction des troupes de forteresse, de la direction des manœuvres de troupes qui auront lieu sur place, de l'administration du matériel nombreux et coûteux en armes, munitions, vivres et machines, et ils auront surtout la *responsabilité* pour l'état permanent de défense de la place.

Le Conseil fédéral vous demande la procuration nécessaire pour procéder sans délai à cette organisation, sous réserve de la soumettre plus tard à votre approbation.

Nous saisissons cette occasion, monsieur le président et messieurs, pour vous renouveler les assurances de notre haute considération.

Berne, le 20 juin 1891.

Au nom du Conseil fédéral suisse,

Le président de la Confédération: *Le chancelier de la Confédération:*
WELTI. RINGIER.

Arrêté fédéral concernant l'organisation de l'administration et de la défense des fortifications du Gothard.

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

Vu un message du Conseil fédéral, du 20 juin 1891,

Arrête :

Article premier. Le Conseil fédéral est autorisé à prendre les mesures d'organisation nécessitées par les ouvrages de fortifications du Gothard, sous la réserve de régularisation ultérieure de cet objet par les Chambres fédérales.

Art. 2. Cet arrêté, qui n'est pas d'une portée générale, entre immédiatement en vigueur et le Conseil fédéral est chargé de pourvoir à son exécution.

Ce projet d'arrêté a été voté sans modification par les Chambres fédérales.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'adjonction d'un officier d'état-major au chef du département militaire. (Du 22 mai 1891)

Monsieur le président et messieurs,

Ensuite de l'extension toujours plus grande que subit l'adminis-

tration militaire fédérale, le cercle d'activité du département militaire s'est agrandi dans une mesure telle que le chef du département ne parviendra plus à la longue à surmonter la tâche qui lui incombe avec le personnel seul qui compose aujourd'hui la chancellerie du département. Le nombre des dicastères directement subordonnés au département militaire est actuellement de 14. Ces 14 subdivisions se composent à leur tour, en grande partie, de vastes administrations qui se sont notablement étendues depuis un certain nombre d'années. Outre la liquidation du travail administratif courant, il deviendra par conséquent toujours plus difficile au chef du département de poursuivre les grandes questions, de la solution desquelles dépendent les préparatifs de la défense du pays. Ces conditions deviendront encore plus intolérables, lorsqu'il s'agira d'aborder la revision de notre organisation militaire.

En conséquence de ce qui précède, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet d'arrêté ci-après qui prévoit l'adjonction permanente d'un officier d'état-major au chef du département militaire.

Agréez, monsieur le président et messieurs, les assurances de notre haute considération.

Berne, le 22 mai 1891.

Au nom du Conseil fédéral suisse,

Le vice-président : HAUSER. *Le vice-chancelier* : SCHATZMANN.

Arrêté fédéral concernant l'adjonction d'un officier d'état-major au chef du département militaire.

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

Vu un message du Conseil fédéral, du 22 mai 1891,

arrête :

Art. 1. Il est adjoint au chef du département militaire un officier d'état-major à titre d'aide personnel. Ce dernier reçoit un traitement annuel de fr. 5500-6500.

Art. 2. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier le présent arrêté et de fixer l'époque où il entrera en vigueur.

Cet arrêté a été voté sans changement par les Chambres fédérales.



BIBLIOGRAPHIE

Illustrazione Militare Italiana, Milan. Directeur: Cav. Quinto Cenni. Numéros 127-130.

Correspondance suisse dans laquelle M. Curzio Curti traite du

projet de corps d'armée et doute de son acceptation. — A temps, nouvelle. — Sport militaire, chevaux et vélocipèdes. — Marches de résistance à pied. — Le *Culte du devoir* dans l'armée et la *Consigne,* belles planches allégoriques. — Répartition de l'armée italienne au 1er juin. — Fêtes du statut à Milan. — L'explosion de la poudrière de Vigna Pia. — Les officiers de 2e et 3e lignes. — Roman d'un officier (suite). — Nouvelles maritimes. — Nouvelles d'Allemagne. — Vieille histoire. — La cocarde-ventilateur. — Le général Cialdini (avec portrait). — Le képi. — Les bersagliers dans les batailles à venir. — Les médaillés de 1848. — Portraits divers. — *Supplément:* Quatrième livraison de l'historique des bersagliers, avec nombreux portraits d'officiers et illustrations diverses.

Règlement d'exercice pour l'infanterie suisse, du 23 décembre 1890, avec commentaires par le colonel J. Feiss, chef d'arme de l'infanterie. — Traduit par le major d'état-major Audéoud, instructeur de 1re classe d'infanterie. Zurich. Orell, Fussli 1891.

M. le colonel Feiss a publié en allemand un commentaire explicatif du nouveau règlement, afin, dit-il lui-même, « de coopérer pour sa » part au travail qui incombe dorénavant à tous les officiers de l'in» fanterie ». Ces commentaires exposent les raisons qui ont amené les modifications les plus importantes et facilitent ainsi la compréhension du règlement dans son esprit et sa lettre.

M. le major Audéoud a mis ce commentaire en français ; c'est une brochure cartonnée de cent cinquante pages que doit lire tout officier d'infanterie.

OUVRAGES REÇUS :

***Eléments de photogrammétrie.* Application élémentaire de la photographie à l'architecture, à la topographie, aux observations scientifiques et aux opérations militaires, par le commandant V. Legros. 1 vol. in-8, de 272 p. avec figures. Paris 1892. Société d'éditions scientifiques.**

***Die Completirung unserer Dragonerschwadronen und Guidencompagnien durch das System des Dreit mannspferde zum Vortheile der Armee und der handwirthschaft* von F. S. Auf Beschluss des Centralschweizer. Cavallerie-Verein veröffentlicht. 1 brochure in-8° de 22 p. Berne 1891. K. J. Wyss, éditeur.**

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a décidé, en modification de son arrêté du 7 février 1890, que *tous* les officiers du landsturm ont le droit d'acheter

le revolver d'ordonnance du calibre de 7.5 mm. au prix réduit de 27 francs.

Vaud. M. le capitaine Pernet, à Lausanne, a été nommé adjudant du bataillon d'élite n° 3, pour remplacer M. Decollogny, promu major, et M. le 1er lieutenant Camille Decoppet, à Lausanne, adjudant du bataillon d'élite n° 5, pour remplacer M. Chuard, promu major.

France. Dans sa séance de samedi 5 juillet, la Chambre, après déclaration d'urgence, a adopté successivement les deux projets de loi relatifs, l'un a la création d'un régiment subdivisionnaire, l'autre à l'organisation d'un 4e bataillon dans les 18 régiments régionaux. Ce dernier projet, ayant été déjà voté par le Sénat, devient définitif et pourra être promulgué immédiatement. Le premier, au contraire, devra être soumis à la sanction sénatoriale.

Ensuite de la disposition insérée par la Commission de l'armée dans ses deux rapports, les officiers des nouvelles unités devront autant que possible être pris dans l'infanterie de marine; ce qui entraine la fusion complète des troupes coloniales avec l'armée de terre.

— On écrit du Havre : la Société des forges et chantiers de cette ville vient d'expérimenter, dans son chantier de Graville et en présence d'un grand nombre d'officiers français et étrangers, une torpille dirigeable construite par un Américain, M. Sims, avec la collaboration de M. Edison pour la partie électrique.

Cette torpille comporte un long fuseau creux en cuivre de 9 mètres de long, réuni par des tirants en acier à un flotteur de surface rempli de matière obturante. Le fuseau, très effilé, porte à l'arrière une hélice ; à environ un mètre en avant de cette hélice est un gouvernail vertical, placé entre la partie supérieure de la torpille et le flotteur.

La torpille est divisée en quatre compartiments : le premier renferme la charge d'explosif, le second est vide, le troisième contient un câble électrique enroulé sur un tambour et qui actionne les moteurs Edison de l'hélice et du gouvernail. Enfin, le quatrième contient le moteur et le gouvernail.

Le câble a à peine un centimètre de diamètre et contient deux fils : l'un pour le moteur de l'hélice, l'autre pour celui du gouvernail. Ce câble est en communication avec un dynamo qui se trouve à terre et qui, dans la pratique, serait placé près de l'observatoire d'où l'opérateur dirige la torpille. Celle-ci porte de jour deux viseurs, et de nuit deux fanaux qui servent à contrôler ses mouvements.

L'expérience, ainsi que nous le disions tout à l'heure, a eu lieu aux chantiers que la Société des Forges et Chantiers possède à Graville. La torpille est mise à l'eau ; elle porte à la poupe un petit drapeau français. On lance le courant et elle part avec une grande vitesse. Tout d'un coup, elle s'arrête brusquement, mais, quelques instants après, elle repart, et traçant son sillon dans l'entrée de la Seine, couverte par les embruns, elle file à 800 mètres. On la suit parfaitement, à la trainée argentée que dominent les trois couleurs

françaises. Le flotteur émerge à peine, tangue légèrement, laissant voir par moments une ligne sombre, bien tranchée au milieu des flots.

A 800 mètres, la torpille vire de bord, fait route parallèlement à la terre, vire de nouveau et s'arrête, à bout de câble, à quelques centaines de mètres de son point de départ. L'expérience, qui a duré deux ou trois minutes à peine, est saluée par les acclamations de l'assistance.

Le câble n'avait que 2,200 mètres environ, et, comme la torpille file 20 nœuds, soit 37 kilomètres à l'heure, elle ne pouvait marcher que pendant un laps de temps très court. L'inventeur dit que d'autres modèles franchissent aisément cinq ou six milles ; mais on doit se demander si l'opérateur les suivrait à cette distance.

Quoi qu'il en soit, l'engin est très intéressant et peut évidemment rendre de grands services dans la défense de certaines passes.

Allemagne. — Voici, d'après la *Deutsche Heeres-Zeitung*, les conditions physiques exigées de toutes les personnes militaires (*militar personen*) à détacher pour le service dans l'Est africain.

Ces personnes doivent être soumises à une visite médicale, dont le résultat est consigné dans un certificat du médecin, dûment motivé.

Elles doivent être exemptes de tout vice de conformation ou infirmité pouvant les rendre impropres au service militaire soit à terre ou sur mer, et pouvoir supporter les influences morbides du climat spécial aux contrées de l'Est africain ; avoir une constitution robuste et jouir habituellement d'une santé excellente, particulièrement en ce qui concerne le cœur et les organes de la respiration ainsi que l'appareil digestif. Il y a lieu de tenir compte, à cet égard, des dispositions héréditaires.

On doit éliminer tous ceux qui auraient éprouvé, depuis peu de temps, des maladies d'estomac, la jaunisse, la dyssenterie ou des accidents de syphilis constitutionnelle, ceux qui présenteraient des dispositions aux abcès, ulcères ou aux maladies de peau, ceux qui sont atteints de rhumatismes chroniques, ceux qui sont sujets aux congestions sanguines se portant vers la tête, les poumons, le cœur ou les autres organes essentiels du corps humain.

Le certificat médical doit indiquer si des maladies de cette nature se sont manifestées antérieurement dans la famille, si la personne visée a été vaccinée, etc.

Il semble, d'après cela, que bien des postulants pour le service africain doivent être refusés. (*Le Spectateur militaire*).

Autriche-Hongrie. — D'après le rapport de la commission du budget autrichien, il y aurait — fait mémorable en Autriche — un excédant de recettes de 4 millions, mais cet excédent est fictif, attendu que d'ores et déjà le ministre de la guerre de l'Empire demande 32 millions destinés à parer à des armements que l'on ne peut différer, savoir :

1. Transformation des baraquements provisoires de Galicie en casernes permanentes.
2. Acquisition de tentes portatives.

3. Construction de forteresses en Galicie.

4. Fabrication d'armes à répétition (réserve) et de poudre sans fumée.

Les baraquements de Galicie ont été construits à la hâte, dans l'hiver de 1888 ; ils sont en bois vert. La situation financière était alors fort mauvaise et ne permettait pas de faire davantage. Leur transformation s'impose aujourd'hui.

On sait que la Galicie est la base de concentration des armées autrichiennes, en cas de guerre contre la Russie ; aussi comporte-t-elle en temps de paix une garnison très nombreuse et un système très complet de places fortes.

Signalons enfin que très prochainement la cavalerie sera armée de la nouvelle carabine à répétition modèle 1890.

(*Revue du cercle militaire*).

Russie. — Le calibre du fusil à répétion russe, modèle 1891, est de 7mm62, c'est à-dire peu différent de celui des armes nouvelles adoptées en Europe.

Le modèle de chargement est à peu près le même que celui adopté en Autriche, en Allemagne et dans d'autres pays ; mais ce sont des *paquets* de cartouches, et non des cartouches isolées, qui sont introduits dans le magasin.

— Voici les résultats sommaires des opérations du recrutement de l'armée russe en 1890.

Le nombre des jeunes gens atteints par le sort a été de	878,011
Le nombre des dispensés de service pour situation de famille, a été de	420,757
Il est resté alors comme soumis à la loi militaire	457,254

65,076 jeunes gens ont été exemptés pour inaptitude physique.
84,422 ont été ajournés pour les mêmes causes.
12,969 ont été mis en observation dans les hôpitaux.
22,460 n'ont pas répondu à l'appel.
259,268 ont été appelés à faire partie de l'armée permanente.

Le service dans l'armée active étant de 5 ans, il est évident que la totalité du contingent appelé n'accomplit pas cinq années de service; il n'y aurait pas, dans ce cas, moins de 1,500,000 hommes sous les drapeaux. Le contingent comprend donc deux portions, la première servant 9 ou 10 mois, la seconde de 3 à 4 ans. Il y a tendance à réduire cette dernière, afin d'augmenter toujours le nombre des hommes instruits.

Ajoutons, à titre de renseignement, que la population de la Russie, moins la Finlande, était de 112,342,758 habitants en 1888. En cette même année, il est né 5,116,996 enfants, et la mortalité n'a été que de 3,335,518.

La plus-value de l'augmentation de la population a donc été de 1,781,478 âmes.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIe Année. | N° 8. | Août 1891

† Le lieutenant-colonel SARASIN, Georges.

Une triste nouvelle nous est arrivée samedi dernier 8 août. C'est celle de la mort de M. le lieutenant-colonel Sarasin, président du Comité de la *Revue militaire suisse,* ancien député au Grand Conseil du canton de Genève, enlevé par un accident subit, dans la nuit du 7 au 8 août.

Après avoir terminé ses études scientifiques à l'Académie de Genève, M. Sarasin avait été admis à l'Ecole polytechnique de Paris, où les Suisses avaient alors droit à cinq places, d'après les anciennes capitulations avec l'Empire. Il en sortit dans l'arme du génie et, suivant l'usage, il compléta son apprentissage militaire à l'école d'application de Metz, sous la direction très scientifique du général Noizet.

Après avoir servi quelque temps en Afrique, M. Sarasin revint à Genève, où il se maria et se fixa définitivement ; il demanda et obtint d'entrer dans l'état-major fédéral avec le grade de major d'artillerie. Il y parvint au grade de lieutenant-colonel, commanda plusieurs écoles à Bière d'artillerie de campagne ou de position, puis il donna sa démission en 1879. Sarasin avait une grande compétence dans toutes les questions touchant à l'art de l'ingénieur militaire, et pendant la guerre de 1870, il publia, dans les colonnes de la *Revue militaire suisse,* une série d'études sur les fortifications de Metz qui fut très remarquée. Ce n'est pas, du reste, le seul travail qui soit sorti de sa plume. Même après avoir renoncé à la carrière militaire, il se tenait au courant de tous les travaux publiés sur les matières qui l'intéressaient. C'était un homme fort cultivé, d'un caractère aimable et sûr, et qui laissera de sincères regrets à tous ceux qui l'ont connu. La *Revue militaire suisse* entr'autres fait, en sa personne, une douloureuse perte.

Quelques remarques sur le nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie suisse

du 28 décembre 1890.

Bien que le nouveau règlement soit entré en vigueur dès le commencement de cette année, pensant que son application montrera la nécessité de certaines modifications, nous croyons devoir consigner ici quelques remarques que nous a suggérées sa lecture.

L'article 39 prescrit que si l'on veut revenir, sans tirer, de la position de joue à la position de charge, on donnera soit un « coup de sifflet » soit l'ordre « en bas ».

L'article 40 prescrit aussi le « coup de sifflet » pour faire cesser le feu et revenir à la position de la charge.

Les articles 100 et 268 prescrivent le coup de sifflet pour interrompre le feu.

L'article 103 dit au contraire, que dans le feu de magasin le « coup de sifflet » est le signal qu'on doit donner pour faire commencer le feu.

Il peut naître de ces dispositions une confusion regrettable.

Supposons que du feu d'une cartouche on veuille passer au feu de magasin, ce qui sera en pratique presque toujours le cas. Si le commandement de « feu de magasin » n'est pas entendu, et on ne peut admettre qu'il le soit dans un feu violent coup par coup, les hommes cesseront le feu au « coup de sifflet » au lieu de commencer le feu de magasin.

Le règlement ne prévoit pas qu'au commandement de « En avant » les hommes doivent suspendre l'arme, et qu'au commandement de « halte » ils doivent la reposer. Il serait cependant utile de prescrire la chose, ainsi que le faisait notre ancien règlement, afin d'éviter de donner chaque fois qu'on met une troupe en marche, les commandements spéciaux du maniement d'arme.

Article 84. Il serait bon d'indiquer la place des chefs de sections dans la marche à volonté. Doivent-ils se placer en queue de leurs subdivisions ou rester à la tête ?

Article 113. Le rang de taille se fait-il par compagnie ou par section, les quatre sections étant composées de la même manière ?

Article 119. Lorsque l'alignement est pris à droite ce qui est normal, est-ce, lorsqu'on est en ligne, le sergent de droite ou le chef de section qui est guide ?

Article 329. Il nous semble que pour se conformer aux principes énoncés dans la première partie du règlement, le commandement devrait être :

« Pour défiler (bataillon etc.) En avant. — Pas cadencé, marche ».

Si l'on n'ordonne pas le pas cadencé les hommes prendront le pas de manœuvre.

Article 339. Le peloton du drapeau ne pourra souvent pas, faute de place, converser par sections, et pour se rendre au bataillon il devra presque toujours prendre la colonne de marche.

La conversion par sections paraît donc inutile.

Si les hommes du peleton du drapeau doivent marcher jusqu'au bataillon avec le bras droit allongé il faudrait le dire.

Lorsque le commandant du bataillon voit arriver le drapeau, il fait « suspendre l'arme » et sonner au drapeau. Il doit, nous semble-t-il commander « suspendez armes » — « garde à vous » — afin de faire rendre les honneurs au bataillon.

Article 343. Il conviendrait de rappeler à cet article que les chefs de sections, bien que les honneurs se rendent par sections, ne doivent pas saluer, mais prendre le sabre en mains.

Enfin, s'il nous est permis de manifester ici un regret, c'est que le règlement n'ait pas tenu compte des desiderata formulés déjà dans la *Revue Militaire* en ce qui concerne le maniement d'arme.

Le nouveau règlement réduit ce dernier à sa plus simple expression. Les mouvements prévus de « suspendez-arme » et de « reposez-arme » n'ont pas le caractère propre au maniement d'arme en général, et ne permettent pas d'obtenir une grande précision dans l'exécution.

Or, chacun sait que le seul moyen de reprendre en mains une troupe fatiguée dans laquelle la discipline s'est relâchée par suite d'exercices qui ont un effet dissolvant, comme les manœuvres dans le terrain en ordre dispersé, le service de sûreté, les travaux de fortifications de campagne, etc., est un maniement d'arme exécuté avec la plus grande précision. Quel est le chef de compagnie qui n'a pas eu recours à ces exercices avant de faire rentrer sa compagnie après une journée de manœuvre dans le terrain ?

Avec le nouveau règlement ce moyen nous est enlevé. Ce n'est pas en faisant suspendre et reposer l'arme quelquefois de suite qu'on rétablira une discipline stricte dans la troupe.

Le règlement dont le but louable est la simplification, aurait pu sans déroger à son principe, introduire au moins un mouvement de maniement d'arme pouvant s'exécuter avec une grande précision. Nous voulons parler de la présentation de l'arme. Au commandement de « Présentez-arme » la troupe aurait exécuté le premier mouvement de notre ancien port d'arme, auquel on peut passer en un mouvement à l'arme suspendue ou à l'arme au pied. Ce mouvement d'un bel effet, existe dans toutes les armées du monde; il permet d'obtenir une immobilité absolue de la troupe, car le soldat a les deux mains au fusil, et de plus, cette position peut être conservée très longtemps sans fatigue aucune.

Nous aurions voulu voir prescrire ce mouvement, ainsi que nous l'avons déjà proposé, pour rendre les honneurs au drapeau et à l'inspecteur. Les sentinelles auraient aussi présenté l'arme aux officiers.

Comme exercice ce mouvement aurait permis de reprendre la troupe en mains sans la fatiguer.

Enfin nous aurions désiré qu'il fût prescrit qu'au commandement de « repos » le soldat dût avancer le pied gauche pour prendre ensuite la position qui lui conviendrait. Ceci aussi a été proposé dans la *Revue militaire*.

UN CAPITAINE.



Du développement de l'artillerie de montagne, spécialement en Suisse.

(Suite.)

RUSSIE

Jusqu'en 1838, l'artillerie de montagne russe disposait d'obusiers de 3 liv. et de mortiers de 6 liv. A cette époque, on adopta des obusiers et des mortiers de 7 liv. L'affût des premiers était en bois et à flasques, avec un essieu en fer, des roues à rayons et un avant-train auquel se fixait la limonière. Les mortiers étaient sur affût à flasques, sans roues, permettant une élévation de 30 à 45°. En 1850, à l'occasion de la campagne du Caucase, on introduisit des affûts en fer, à flasques.

Une batterie de montagne comprenait 12 obusiers ou 4 mortiers.

En 1867 déjà, on adopta un canon de 3 liv., du calibre de 7,62 cm., se chargeant par la culasse. Ce canon, coulé en bronze, consiste en une culasse en forme de dé, et en un long tube fortement conique. Sur la droite de la culasse se trouve un cadre de fermeture et le canal de hausse. Le guidon est placé sur la susbande du tourillon de droite. La chambre, à enveloppe d'acier, est dans la partie postérieure. La partie rayée porte 12 rayures uniformes tournant à droite sur un angle de 5°8'. Le canal de lumière est vertical à l'axe de l'âme. La fermeture comprend un simple coin plat, en bronze, avec anneau et plaque en acier. L'anneau se loge dans un évidement correspondant de la plaque et a pour effet d'empêcher, en s'appuyant contre celle-ci, la sortie des gaz.

La longueur du canon est de 749 mm. et son poids de 101,5 kilogrammes.

La hausse est divisée en lignes, soit pour la hauteur, soit latéralement.

L'affût du canon de 3 liv. est à flasques, en fer, et à roues de bois. Un boulon est fixé à la flèche pour consolider la limonière. L'appareil de pointage consiste en une vis de pointage avec fourchette et un écrou de pointage avec manivelle fixée dans une traverse. La limonière se compose de 3 pièces, savoir : ses deux bras et la traverse avec cheville.

L'affût pèse 142,5 kg., chaque roue 26,5 kg. Pour atténuer le recul, une chaîne d'arrêt est fixée d'un côté aux moyeux des roues, de l'autre à la flèche de l'affût. L'écartement des rondelles d'essieu est de 800 mm., le diamètre des roues de 574 mm.

Munition. — Les obus et les shrapnels sont revêtus d'une ceinture de forcement en plomb. Le poids de l'obus à paroi simple est de 3,99 kg., dont 153,6 gr. pour le fulminate. La fusée est la fusée de sûreté modèle 1875. Le shrapnel en fonte de fer contient 100 balles de 12 gr. et une charge explosible de 38 gr. La fusée ne brûle que 8 secondes. Le poids du shrapnel est de 4,57 kg. La boite à mitraille contient 41 balles de 74 gr., et pèse 3,96 kg. Avec les pièces de 3 liv., on fait usage, pour le tir de plein fouet, d'une charge de 341 gr. et pour le tir de jet, de charges de 136 et 77 gr. La première imprime à l'obus une vitesse initiale de 212 m.

Distance en mètres	Elévation en degrés	Angle de chute ‰	Bande du 50 %, dispersion en hauteur	latérale
500	3°20′	1	1,4	2,02
1000	7°30′	140	5,8	5,74
1500	11°40′	238	16,5	9,52

La table de tir pour obus et shrapnels va jusqu'à 1500 m., pour boîtes à mitraille jusqu'à 300 m. Le tir de jet à obus est possible jusqu'à 600 m.

Les caisses à munitions ont leur couvercle en haut. Elles contiennent chacune 7 coups et 7 cartouches, placés debout, savoir 6 obus ou 6 shrapnels et 1 boîte à mitraille. Le poids de la caisse garnie est d'environ 50 kg.

Les selles de transport russes se composent d'un léger appareil en bois, formé de 2 arceaux et de 2 traverses. Suivant la charge qu'elles doivent recevoir, on les recouvre de différentes manières. Les traverses sont pourvues de coussins, plus une couverture, qui appartient à la selle et se place sous celle-ci. La bête de somme chargée des roues porte un léger collier d'attelage.

Chargement des bêtes de somme. Un cheval ou mulet porte le canon, un autre le corps de l'affût, un troisième les roues et la limonière. La charge du premier, selle non comprise, est de 101,5 kg., celle du deuxième 90 kg., celle du troisième 70 kg.; les bêtes chargées de la munition portent 100 kg.

En 1870, on ordonna la formation, dans l'arrondissement militaire du Turkestan, d'une batterie de montagne attelée. Elle fut aussi armée du canon de 3 liv., avec cette différence toutefois, que la pièce fut pourvue d'un avant-train, et accompagnée de chariots à 2 roues pour le transport de la munition. Le transport de tout le matériel par bêtes de somme ne doit avoir lieu qu'exceptionnellement. La troupe est montée.

L'effectif de cette batterie attelée est de 7 officiers, 267 hommes, 243 chevaux et 8 canons.

Suivant la réorganisation de 1873, l'artillerie de montagne doit comprendre 2 régiments de 24 canons chacun.

La même année, on organisa, pour la campagne contre Kiwa, un corps de 13,328 hommes avec 48 canons. Ceux-ci étaient pour la plupart des pièces de montagne de 3 liv. se chargeant par la culasse ; quelques-unes se chargeaient par la bouche.

Dans la guerre russo-turque de 1877-78, 14 batteries de montagne prirent part aux combats ; elles lancèrent, entr'elles

toutes, 355 obus, 382 shrapnels et 50 boîtes à mitraille. Dans chacun des combats, aux cols de Chipka et de Hainkiög, une batterie de montagne fut en activité.

La guerre ayant rendu nécessaire la création de nouvelles batteries de montagne, on y pourvut en transformant quelques batteries de campagne. Mais ces batteries improvisées n'ayant pas rendu les services qu'on en attendait, le comité d'artillerie crut devoir ordonner la création de deux nouvelles batteries de montagne.

En vue d'obtenir si possible, pour l'artillerie de montagne, une pièce dont le tir fût plus efficace, on commença, en 1880, des essais avec les systèmes suivants :

Système Baranowsky canon d'acier.	avec fermeture de Bange.	Krupp avec fermeture à coin.	Bouche à feu démontable.
I	II	III	IV
63,5 mm.	73,7 mm.	63,5 mm.	65 mm.

En outre, on essaya des affûts ordinaires, et d'autres, démontables.

Les essais aboutirent à l'adoption du canon Baranowsky de 63,5 mm.

Ce canon, en acier, est composé de deux parties concentriques. Le canal de hausse est sur le côté droit de la culasse; le guidon ur la susbande du tourillon de droite.

Le vide intérieur comprend le logement de la vis de fermeture, la chambre et la partie rayée. Cette dernière porte 20 rayures tournant à droite sur un angle de 6°.

L'obturation se produit à l'aide d'une vis de fermeture modifiée, sans garniture, vu l'emploi de cartouches métalliques. Pour l'inflammation de la charge, fonctionne un appareil d'inflammation automatique, placé au centre de l'obturateur.

Le canon est long de 1209 mm. et pèse 98,3 kg.

L'affût, de 6 cm., d'après le modèle Krell, est démontable. Il se compose d'une tête, avec essieu et roues, et d'une flèche. Ces deux parties sont reliées au moyen de clavettes. L'appareil de pointage comprend la vis de pointage avec manivelle et l'écrou de pointage avec traverse. Afin d'entraver le recul, un soc est fixé à la flèche. Les roues sont pareilles à celles du canon. La limonière est construite sur le même modèle que celle du maté-

riel de 1867. Elle peut à volonté être fixée à la flèche ou, après qu'on a replié celle-ci, directement à la tête de l'affût.

Le poids total de l'affût monte à 191,2 kg., dont 95,4 kg pour la tête, et 43,4 kg. pour la flèche. Ecartement des rondelles d'essieu 800 mm.

La munition du canon de 6 cm. se compose de cartouches uniformes avec obus et shrapnels de 3 $^1/_2$ calibres de longueur.

Les projectiles sont à anneau de forcement en cuivre.

L'obus fretté de 10 frettes, avec une charge explosive de 72 gr., pèse 4.35 kg. Le schrapnel à chambre, qui contient 83 balles de 12 gr. et une charge explosive de 30 gr., pèse également 4,35 kg. Ces deux projectiles ont la même fusée que le canon de 3 liv.

La douille, en fer blanc, a un fond épais, avec cran circulaire pour l'extraction. Dans le milieu de ce fond se trouve l'appareil d'inflammation. La charge pèse 384 gr.

Les caisses à munitions contiennent chacune 4 obus et 4 shrapnels, placés debout dans les compartiments.

Charge des bêtes de somme. Pour le transport d'un affût, il faut 3 bêtes.

Bête chargée du canon, selle non comprise,			98,3	kg.
»	»	des roues	70	»
I. »	»	de l'affût	95,4	»
II. »	»	»	43,4	»

En 1881, on organisa dans la Sibérie occidentale, une seconde batterie de montagne à cheval, en sorte qu'à ce moment le nombre des batteries de montagne s'éleva à 17, dont 2 montées.

En même temps, les essais avec des canons de montagne de constructions diverses étaient continués, et lorsqu'on eut au complet le matériel de 4 batteries du système Baranowsky, on suspendit la fabrication de ce canon.

On finit par adopter le canon du modèle 1883, en acier, et du calibre de 6,35 cm. Sur la droite de la surface du fond, est adapté un canal pour la hausse ; le guidon est près de la bouche.

La partie rayée porte 20 rayures progressives dont le pas va de 40 à 20 calibres. La fermeture est formée d'un coin rond avec garniture Broadwell.

Pour ce canon, on a adopté un affût démontable, pareil à ceux déjà mentionnés. Il s'en distingue toutefois par une disposition

particulière de l'appareil de pointage. Sur le milieu de l'essieu se glisse une cage ; à celle-ci est fixé un fort levier qui sert de point d'appui à la culasse. En dehors de la flasque droite, la boîte se termine par un second levier en connexion avec la vis de pointage ; celle-ci est également fixée en dehors du corps de l'affût. Les roues sont à rayons et en bois ; elles ont un diamètre de 1042 mm. et pèsent environ 65 kg. La limonière se compose d'un brancard en fer avec cheville ouvrière dans les boîtes de laquelle les deux bras sont engagés. La longueur de l'affût, limonière non comprise, est d'environ 2 m. 10. Son poids total est de 212 kg., dont 198,3 environ pour la tête et 49 kg. pour la flèche.

La hauteur de genouillère est de 686 mm. L'affût permet 29° d'élévation et 15° de dépression. L'écartement des rondelles d'essieu est de 838 mm.

La munition consiste en obus frettés, shrapnels à chambre, boîtes à mitraille, charges pour tir de plein fouet et pour tir de jet. Les projectiles, longs de trois calibres, sont à anneau de forcement en cuivre.

Les obus à 12 anneaux de 6 dents, et contenant 72,4 grammes de charge d'éclatement pèsent 4,09 kg. Ces obus sont munis maintenant de la fusée à percussion mod. 1884.

Le shrapnel se compose d'une boîte en acier et d'une tête en fonte de fer. Il contient 88 balles de 10,4 gr. et une charge d'éclatement de 30 gr. Son poids s'élève à 4,09 kg. La fusée à temps brûle 10 secondes.

Les boîtes à mitraille sont en fer blanc, renforcées d'une enveloppe intérieure en zinc. Elles contiennent 96 balles de 25 gr., et pèsent en tout 3,28 kg.

La charge pour tir de plein fouet est de 380 gr. ; celle pour tir de jet de 190 gr. de poudre. La vitesse initiale est pour la première de 284 m., pour la seconde de 176.

La plus grande portée d'obus est de 4200 m. ; celle des shrapnels de 2350 m.

Chaque caisse à munitions contient 6 coups. Les projectiles sont placés debout, dans des compartiments occupant la partie inférieure ; la partie supérieure est remplie par les cartouches.

La construction des selles de transport a déjà été décrite ci-dessus. Un axe fixé à chacune des traverses des selles destinées au transport des roues sert à consolider celles-ci sur la selle.

Charge des bêtes de somme. La première bête porte le canon,

une seconde la tête de l'affût, une troisième la flèche avec deux petits caissons, une quatrième les roues et la limonière. La charge de chaque bête est d'environ 131 kg.

En 1885, on organisa à Kiew, en dehors du corps de l'artillerie de campagne, 3 nouvelles batteries de montagne à pied. Sur le pied de guerre, ces batteries comprenaient 8 canons.

Depuis 1887, l'effectif de l'artillerie de montagne russe est le suivant :

Avec chacune des 6 brigades d'artillerie au Caucase (19, 20, 21, 38, 39, 41), 2 batteries de montagne	12
Avec chacune des brigades d'artillerie dans le Turkestan, (nos 1 et 2), une batterie de montagne	2
Avec la brigade d'artillerie en Sibérie occidentale	1
» » » orientale	2
Avec 2 brigades d'artillerie de réserve à pied	2
Batteries de montagne indépendantes à Kiew	3
Batterie à cheval dans le Turkestan	1
» dans la Sibérie occidentale	1
	24

En outre, les brigages d'artillerie de réserve à pied, devant en cas de guerre former éventuellement 3 batteries chacune, il en résulte que sur pied de guerre, l'armée russe compte 30 batteries d'artillerie de montagne.

Il ressort de ce qui précède, qu'en Russie, les batteries de montagne sont en connexion avec l'artillerie de campagne.

Une brigade d'artillerie comprend 6 batteries. Les batteries russes comptent 8 pièces et sont commandées chacune par un colonel ou un lieutenant-colonel.

Il y a pour la batterie 3 formations possible : le pied de guerre, le pied de paix ordinaire et le pied de paix renforcé. L'organisation de chacune de ces formations diffère d'ailleurs quelque peu suivant la contrée que la troupe occupe.

Effectif d'une batterie à pied :

Sur pied de paix : 6 officiers, 137 hommes, 53 chevaux, 8 pièces ; sur pied de guerre : 6 officiers, 233 hommes, 211 chevaux, 8 pièces.

Les chevaux sont utilisés comme suit :

Pour les 8 pièces	32
» l'affût	3
» la munition	64

Pour le matériel	17
» les bagages et les subsistances	54

4 batteries sont équipées avec le matériel Baranowsky; la plupart des autres avec le matériel 1883.

Les batteries à pied, aussi bien que les batteries à cheval, sont accompagnées d'un train attelé, formé de chariots à 2 roues.

Equipement d'une batterie à pied :

	Pièces de 3 liv.	Baranowsky.	Mod. 83.
Obus	336	544	320
Shrapnels	336	544	284
Boîtes à mitraille	112	—	64
Nombre de charges	784	1088	768
Nombre de caisses qui les contiennent.	112	136	128

Outillage pour les retranchements : 16 grosses pelles, 16 crampons, 16 pioches, 16 haches, 4 leviers, 1 scie.

ANGLETERRE

Les conditions particulières de ses colonies obligent l'Angleterre à avoir de l'artillerie de montagne dans son armée,

Jusqu'au commencement de la période 1860-70, elle fit usage pour cette artillerie de canons de bronze de 1 et de 3 liv., ainsi que d'obusiers de 4 2/5 pouces.

	1 liv.	3 liv.	3 liv. colonial	Obusiers
Longueur	30	plus de 12	plus de 16	4 calibres
Poids	100	75	105	160 kg.

Les canons avaient des affûts en bois avec essieux également en bois.

Pour atteler, on adaptait une limonière. Une batterie comprenait 3 canons et un obusier. Chaque batterie de pièces de 1 liv. était accompagnée d'une caisse à munitions; les batteries de 3 liv. ainsi que les obusiers en avaient deux. A la même époque, on adopta des canons de 7 liv. se chargeant par la bouche, les uns lisses, les autres rayés. Ils furent employés pour la première fois dans l'expédition d'Abyssinie en 1867-68.

Le canon rayé de 7 liv. était long de 880 mm. et pesait environ 91 kg. Son affût en acier, du poids de 85 kg. (?) avait un écartement de roues de 780 mm.

La munition consistait en obus, shrapnels Boxer, boîtes à mitraille et charges pour tir de plein fouet.

Le shrapnel était d'un grand effet jusqu'à 550 m. On fit encore usage à cette époque de fusées de Hale, de 6 liv., qui jusqu'à 1400 m. donnaient d'assez bons résultats.

Dans le tir de jet, la portée avec 10°, était d'environ 1440 m., avec 20° d'environ 2500 m.

Charge des bêtes de somme : Bête chargée du canon 119 kg. ; de l'affût 117 kg. ; des fusées 136 kg. ; de la forge 127 kg.

Dans la marche attelée, on attachait souvent deux canons l'un à l'autre.

Le corps d'expédition en Abyssinie avait avec lui :

3 batteries de 6 canons de montagne de 7 liv., rayés, et 2 appareils à fusées,
1 batterie de 6 pièces de 7 liv. non rayées,
2 batteries de 6 pièces à fusées,
2 mortiers de 8 pouces,
2 nouveaux canons de montagne Armstrong, rayés.

Chaque batterie avait avec elle 62 mulets pour le service de combat, 29 mulets de réserve et 19 mulets en disponibilité ; en tout 110 mulets.

Ces batteries rendirent en général de bons services : le matériel, la munition et le mode de chargement se montrèrent excellents.

En 1873, on adopta des canons rayés du calibre de 7,6 cm., se chargeant par la bouche. Ces canons de bronze ou d'acier, avaient 1003/1041 mm. de longueur et pesaient de 91-101 kg. La partie rayée mesurait 813 mm. et portait 3 rayures de 8° 55' 40" d'inclinaison. L'affût était en fer.

Avec ces canons, on employait la munition suivante : un obus de 3,317 kg. avec charge d'éclatement de 190 gr. ; un shrapnel contenant 46 balles de 13 et de 25 gr. ; une boîte à mitraille de 2,835 kg., contenant 70 balles à 28 gr., les charges étaient de 340, 227 et 113 gr. Les caisses à munitions étaient construites pour 5 ou 8 coups.

Plus tard vint encore un autre canon de 7,6 cm. en acier, se chargeant aussi par la bouche et ne pesant que 68 kg. Avec 170 gr. de charge, il lançait des obus à simple paroi, des shrapnels Boxer et des boîtes à mitraille.

Il y avait par conséquent, dans l'artillerie anglaise de montagne, vers la fin de la période 1870-80, 6 modèles différents de canons du calibre de 7,6 cm. se chargeant par la bouche.

En 1878, on forma pour l'expédition en Afghanistan un corps

de 23,100 hommes d'infanterie, divisé en 4 colonnes. L'artillerie comprenait un certain nombre de pièces de siège et de campagne, et de plus 30 canons de montagne. Parmi ces derniers, quelques canons Armstrong, démontables, se chargeant par la bouche, rendirent de très bons services. On les admit alors régulièrement sous la désignation : modèle 1879.

Le tube de ce canon, coulé en acier, se compose de 3 pièces séparables : la section antérieure, celle du milieu, et la section postérieure. La section du milieu porte les tourillons et sert de manchon d'assemblage. La section postérieure porte 5 pas de vis et un appendice conique qui correspond à un évidement conique de la section suivante. Dans sa partie postérieure, le manchon porte un taquet-écrou et est tenu par un appendice cylindrique de la section antérieure. Les jointures sont garnies au moyen d'un anneau d'acier. Le démontage du canon peut s'effectuer en 25 secondes, le remontage exige 40 secondes.

La culasse est percée en arrière, à droite du canal de hausse ; le guidon est fixé sur un appendice spécial.

La hausse est en acier et porte une échelle tangentielle jusqu'à 15°. Il y a deux appareils de mire différents, l'un plus fin, se compose d'un trou de mire et d'un fil en croix, l'autre plus grossier se compose d'un cran de mire et d'un guidon pointu.

La partie rayée porte 8 rayures ayant 5°59′ d'inclinaison.

L'inflammation se fait par en haut, avec grain de lumière. Longueur du canon : 1789 mm.; poids total : 181,4 kg.

L'affût, en tôle d'acier, est du système Engelhardt. La pièce du milieu de l'essieu, pièce carrée, est rattachée au corps de l'affût par trois tiges de bois et trois ressorts de tampons. Grâce à ces ressorts, l'effet du recul est reporté du corps de l'affût sur les essieux et sur les roues.

L'appareil de pointage à crémaillère d'abord en usage, fut remplacé plus tard par un appareil spécial qui permet 25° d'élévation et 10° de dépression. Les moyeux des roues sont en bronze. Le recul est atténué au moyen de cordes. Ce canon n'est pas pourvu de limonières.

La munition consiste en obus, shrapnels, boîtes à mitraille et cartouches. La direction du projectile est maintenue par un disque d'expansion en cuivre.

L'obus à paroi simple, contenant 113 gr. de charge explosive, pèse 3,346 kg. ; il est pourvu d'une fusée à percussion.

Les shrapnels sont de deux types différents : l'ancien modèle

est un shrapnel cylindrique contenant 88 balles et 14 gr. de charge d'éclatement : le nouveau est un shrapnel à chemise d'acier, avec chambre antérieure dans lequel on place la charge d'éclatement. Les deux modèles sont pourvus de la fusée à double effet Armstrong ; celle-ci brûle 9 secondes ; le poids du shrapnel est de 3,6 kg. La boîte à mitraille contient 78 balles de 28 gr. On ne fait usage que d'une charge de 680 gr. de poudre, laquelle procure une vitesse initiale de 438 m. Une caisse à munitions contient 8 coups.

Les bâts consistent en un léger appareil de bois formé de deux arceaux de selle, l'un devant, l'autre derrière, reliés ensemble par deux traverses. Le tout se pose sur une épaisse couverture.

Charge des bêtes de somme. Pour le transport du canon, il faut 2 bêtes ; il en faut 3 pour l'affût.

L'une des bêtes chargées du canon porte l'avant et le milieu,	132 kg.
L'autre porte la culasse, aussi	132 »
La 1re bête chargée de l'affût porte le corps de l'affût	137 »
La 2e porte les essieux et l'appareil de pointage	142 »
La 3e porte les roues	133 »

Dans un laps de temps relativement court, de fréquentes occasions se sont présentées de faire usage de ce canon, qui s'est montré pratique, tant au point de vue de la facilité du transport qu'à celui de l'efficacité. Dans l'expédition contre les Zaimukhts et dans la vallée de Kurum, des forces ennemies considérables furent délogées de leurs positions fortifiées et forcées à la retraite par un feu de shrapnels à 1200 m. (1879). La division Roberts, qui en août 1880 marcha de Kaboul contre Kandahar, avait comme artillerie 3 batteries de montagne, dont l'une était formée de canons démontables. Suivant les rapports, ces canons rendirent, dans la bataille de Kandahar, de très bons services.

En 1882, la division Macpherson avait avec elle en Egypte une batterie de campagne de pièces de 9 liv. et une batterie de montagne de pièces de 7 liv. démontables. Le feu de ces dernières fut très efficace dans les batailles de Kassasin et de Tel el Kébir.

Les batteries anglaises de montagne sont servies les unes par les soldats indigènes appartenant aux troupes coloniales, les autres par ce qu'on nomme les artilleurs de garnison. Le nombre des batteries varie suivant les besoins. En 1873, il y avait dans l'armée indigène au Bengale 2 batteries de montagne. Après

1880, on porta ce nombre à 4, tandis que l'armée de Bombay n'en reçut que deux.

L'effectif de guerre d'une batterie comprend : 7 officiers, 197 hommes, 24 chevaux, 110 mulets, 6 canons et 84 caisses à munitions renfermant 360 shrapnels, 144 obus et 96 boîtes à mitraille.

Les bêtes de somme se répartissent comme suit :

Pour les canons	12
» affûts	18
» la munition	42
» l'affût de réserve	1
» la forge de campagne	1
» les outils	6
» le matériel d'approvisionnement	10
» les bagages	14
En disponibilité	6
	110

La batterie est commandée par un major. A chaque batterie est adjointe une troupe auxiliaire composée de 137 indigènes. Sur le pied de paix, les batteries, au Bengale, sont réduites à 4 pièces.

Il fut décidé en 1889 que dorénavant, l'artillerie de montagne serait instruite et formée indépendamment de l'artillerie de garnison. La première comprend maintenant 10 batteries, dont 1 de dépôt, 1 dans le Natal et 8 en Inde. De ces dernières, 2 sont au Bengale, 4 dans le Pendjab et 2 à Bombay.

Effectif des batteries :

	Officiers	Troupe	Chevaux	Mulets
Dépôt	5	231	12	36
Inde	5	106	6	138
Natal	5	179	18	112

En outre 149 indigènes comme guides.

SERBIE

C'est en 1860 que la Serbie reçut pour la première fois une véritable organisation militaire, mais cette organisation fut bientôt reconnue comme insuffisante.

Pendant la période de 1870 à 1880, l'armée permanente avait avec elle 4 batteries de montagne à 4 pièces chacune et d'un effectif de paix de 4 officiers, 51 hommes et 24 chevaux. Sur le

pied de guerre, l'armée formait 6 divisions, comprenant en tout 80 bataillons, 33 escadrons, 17 batteries de campagne et 5 batteries de montagne. Puis comme réserve, 18 batteries de campagne.

Lorsqu'en 1876 la Serbie et le Montenegro déclarèrent la guerre à la Turquie, la Serbie leva 4 armées. Celle sur le Drin et celle sur l'Ibar, chacune forte d'environ 20,000 hommes avaient l'une et l'autre avec elles 4 ou 5 batteries de montagne à 4 canons.

Suivant la nouvelle organisation de l'armée de 1883, l'artillerie de montagne, dans l'armée permanente devait se composer d'un régiment de 3 batteries, 1 colonne de munition et 1 batterie de réserve. Sur le pied de guerre, le régiment devait être porté à 6 batteries.

Effectif de paix par batterie : 3 officiers, 53 hommes, 22 chevaux et 4 canons.

Depuis la réorganisation de 1889, l'artillerie de montagne en Serbie comprend sur pied de paix 5, en temps de guerre 9 batteries à 4 canons chacune.

Avant 1880, l'armement consistait en canons français de 4 liv. se chargeant par la bouche; depuis lors, on a introduit le canon de montagne de Bange de 80 mm. modèle de 1885.

PORTUGAL

Ensuite de la réorganisation de 1878, l'artillerie de montagne forma une brigade indépendante. L'effectif de cette brigade a été fixé comme suit en 1882 :

Pied de paix : Etat-major : 5 officiers et 3 hommes ;

2 batteries à 4 officiers, 97 hommes, 8 chevaux, 40 mulets et 4 canons.

Pied de guerre : De la brigade, comme noyau, on forme un régiment de 3 brigades à 2 batteries chacune. Une batterie se compose de 7 officiers, 193 hommes, 12 chevaux, 63 mulets et 8 canons.

En 1882, on adopta un canon en bronze de 7 cm. se chargeant par la culasse, avec obturateur en acier. Avant celui-ci on faisait usage du canon de bronze La Hitte mod. 1865, se chargeant par la bouche.

GRÈCE

L'organisation de 1882 créa 2 divisions d'artillerie de montagne de 4 batteries chacune.

En outre en cas de guerre, ces batteries devaient former 2 colonnes de munitions et une batterie de dépôt.

Effectif d'une batterie sur le pied de guerre : 4 officiers, 178 hommes, 23 chevaux, 205 mulets, 6 canons.

Pied de guerre d'une colonne de munitions : 3 officiers, 203 hommes, 205 mulets.

En 1885, l'organisation fut modifiée. On forma 3 régiments combinés d'artillerie, composés chacun de 3 batteries attelées, 3 batteries de montagne et une quatrième dite avec canons démontables. Lorsque cette année-là, les événements forcèrent la Grèce à lever une armée, elle mobilisa 5 batteries de campagne et 11 batteries de montagne.

Actuellement, l'artillerie grecque compte 3 régiments en 20 batteries, dont 8 de montagne.

Après 1880, la Grèce a introduit dans son armée un canon de 7 cm. démontable, mais dont on paraît peu satisfait.

L'artillerie grecque est en grande partie composée de canons Krupp de 7,5 cm. de même construction que les canons suisses. Ce canon utilise des obus frettés, des shrapnels et des boîtes à mitraille, avec une charge de 400 gr. La vitesse initiale est de 280 m.

Equipement en munitions d'une batterie : 480 obus, 240 shranels et 6 boîtes à mitraille.

La charge d'un mulet portant le canon est de 132 kg.; celle des mulets porteurs de l'affût est de 125 kg.; celle des porteurs des roues de 116 kg.

TURQUIE

De tout temps, il y eut dans l'armée turque un grand nombre de batteries de montagne, et les fréquentes guerres dont la presqu'île des Balkans fut le théâtre, fournirent nombre de fois l'occasion d'en faire emploi.

Ensuite de l'organisation de 1852, l'artillerie de montagne turque se composait, sur le pied de guerre, de 16 batteries, qui combinées avec des batteries attelées, formaient des régiments.

Chaque batterie a, en temps de paix, 4 canons ; 6 en temps de guerre.

Ces canons étaient ci-devant des pièces de 3 liv. du système Withworth, se chargeant par la bouche ; ou bien des pièces de 5,5 cm. de bronze ou d'acier, se chargeant par la culasse, avec affûts en fer. A présent on se sert de canons Krupp de 7 cm.

MONTENEGRO

L'organisation de 1871 composait l'armée de deux divisions, de 10,000 hommes chacune, avec 4 canons de montagne.

Sur le pied de paix, une batterie avait 3 officiers et 48 hommes. Toutefois en 1875 déjà, l'armée monténégrine entra en campagne contre les Turcs avec un grand nombre de pièces de montagne ; c'étaient des canons de 3 et de 4 liv. en bronze, se chargeant par la bouche.

Maintenant cette artillerie comprend 6 batteries de 4 pièces chacune, système Krupp.

ROUMANIE

L'organisation de 1882 ne prévoyait pas d'artillerie de montagne. Toutefois par décision de novembre 1887, la division d'artillerie dut tenir prêt le matériel de 4 batteries de montagne. En 1889, ce matériel fut enlevé à la division d'artillerie, et 4 batteries de montagnes ayant été formées, furent jointes à l'armée permanente. En outre, on a préparé le matériel de 4 autres batteries. Comme arme, on a adopté le canon démontable Armstrong de 6,3 cm.

BULGARIE

L'armée Bulgare n'eut d'abord aucune artillerie de montagne. Depuis 1889, elle s'est créée 4 batteries de 2 canons de montagne chacune, sur pied de paix ; sur pied de guerre, il y aurait augmentation jusqu'à concurrence de 6 batteries à 6 canons chacune. L'armement consiste en canons Krupp de 7,5 cm., mod. 1880.

HOLLANDE

Jusqu'à sa réorganisation partielle de 1870, l'artillerie hollandaise dans les Indes orientales se composait de 3 batteries de gros canons, 4 dites de canons légers, et 2 batteries de montagne. Une batterie avait sur pied de guerre 4 obusiers et 4 mortiers, tous de 12 cm. ; l'effectif en personnel était de 4 officiers, 61 Européens, 58 indigènes, 54 chevaux.

On remplaça d'abord ces pièces par des canons en bronze de 8 cm. se chargeant par la bouche, puis par des canons Krupp de 7,5 cm., mod. 1880.

D'après le décret de 1882, l'artillerie hollandaise de montagne doit se former 4 batteries à Java, 2 sections à Sumatra et 1 sec-

tion à Célèbes. L'effectif par batterie est de 4 officiers, 65 Européens, 45 indigènes, 46 chevaux. L'armement consiste en canons Krupp et mortiers mod. 1886.

	Canons	Mortiers
Calibre	7,5 cm.	7,5 cm.
Longueur de la partie rayée	975 mm.	480 mm.
Rayures	24	12
Pas de rayure	8-25	40-45
Poids du canon	108 kg.	50 kg.
Poids de l'obus fretté	4,3 kg.	
» de la charge explosive	100 gr.	
» du shrapnel	4,3 kg.	
» de la charge explosive	13 gr.	
Nombre des balles	80	
Poids de la boîte à mitraille	4,25 kg.	
Nombre des balles	60	
Charge du tir de plein fouet	460 gr.	45-120
Charge du tir de jet	110 gr. / 75 gr.	

NORWÈGE

Ce pays possède 4 batteries de montagne, chacune ayant 4 pièces, 4 officiers et 138 hommes. Le canon est en fer, calibre 7,6 cm., se chargeant par la bouche, mod. 1872.

(A suivre.) Major de TSCHARNER.

Passage du col de Cheville par le 2me détachement des recrues de la Ire division.

Si l'on me demandait à l'étranger : La Suisse possède-t-elle des troupes alpines ? », je voudrais pouvoir répondre que tous nos bataillons d'infanterie sont exercés à la marche et au combat en montagne. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Et pourtant il est arrivé fréquemment dans ces dernières années que telle ou telle de nos unités ait tenté une entreprise difficile dans un de nos hauts passages et qu'elle y ait réussi. Cela prouve bien de quoi nos troupes seraient capables ; mais c'est-il assez ? Ne devrait-on pas poursuivre avec méthode ces essais isolés, les géné-

raliser et faire une règle de cette instruction spéciale, rendue systématique. Au delà de nos frontières, nos voisins ont vivement poussé le développement de leurs troupes de montagne : les uns ont augmenté leurs alpini, les autres ont créé des compagnies alpines. Cela suffit à nous désigner les Alpes comme un terrain d'activité qu'il nous faut connaître. Il serait peut-être dangereux de compliquer nos institutions par la création de corps nouveaux dont le recrutement affaiblirait nos effectifs de ligne ; mais il importe que nous donnions raison à un adage militaire qui dit que l'infanterie passe partout.

Je le repète, nous pouvons être certains, à ce point de vue, que nos troupes sont suffisamment résistantes et très éducables. Je n'en veux pour preuve qu'une nouvelle expérience qui vient d'être faite dans la Ire division.

Le 2 juillet dernier, le 2e détachement des recrues d'infanterie passait le col de Cheville sous les ordres de M. le colonel Coutau, instructeur d'arrondissement, et accompagné par M. le colonel Favre, commandant de la Ire brigade et inspecteur de l'école. Généralement lorsqu'il s'agit de recrues on ne saurait être assez indulgent. Chacun sait quelle rude épreuve physique est pour la majorité le premier service militaire, pour ne pas demander de jeunes gens de 20 ans, ou moins, qui ne sont pas encore des soldats consacrés, la force de résistance d'hommes d'élite. Dans le cas présent, l'indulgence est superflue ; le résultat acquis est là pour en témoigner. C'est au dire de gens accoutumés aux montagnes, un tour de force accompli ; le récit sommaire qui va suivre, dira par quels moyens et dans quelles conditions.

Partie de Lausanne le 29 juin dernier, à 4 h. 30 du matin, l'école de recrues no 2 formait un bataillon de 516 hommes, commandé par M. le major Decollogny. Il était, au départ, à son effectif absolument complet, ne laissant pas un malade en arrière. Il importe de noter ce fait, assez rare en pareilles circonstances. Il cantonnait le 29 juin à Villeneuve, le 30 à Bex, le 1er juillet à Gryon et arrivait à Sion le 2 au soir. Il en repartait le 4 après avoir été inspecté la veille, il revenait à Bex le 5 et gagnait le Bouveret le 6, d'où il était transporté à Ouchy en bateau à vapeur Il avait ainsi parcouru près de 200 kilomètres en 7 journées de marche, avec le paquetage au grand complet, la capote roulée sur le sac.

Les deux premières étapes avaient été très éprouvantes pour la troupe en raison de la chaleur accablante à laquelle elle avait

été exposée. Le 29 et le 30 juin, le thermomètre s'était élevé à 32° centigrades à l'ombre. Cependant les cas d'insolation étaient rares et très légers ; les malades qui avaient dû être dirigés sur l'infirmerie, installée à Bex souffraient, presque sans exception, de pieds blessés. Une visite médicale soigneuse avait éliminé tous ceux jugés incapables d'affronter la marche exceptionnellement forte du 2 juillet, prévenant un triage qui se serait fait de lui-même le long des sentiers de montagne et qui eût pu devenir un obstacle sérieux. Du reste toutes les précautions avaient été prises pour assurer le bon état de la troupe.

Le 1er juillet à Gryon, la retraite sonnait à 7 heures et l'extinction des feux à 7 h. 30. On gagnait, par cette mesure qui permettait d'avancer considérablement la diane, plusieurs heures de fraîcheur pour la marche du lendemain. Le 2 juillet, la colonne se mettait en route dans la direction d'Anseindaz à 3 h. 30 du matin. Deux guides de la localité munis, en prévision d'accident, de pioches et de cordes ouvraient la marche. Derrière chaque compagnie suivaient trois mulets, destinés au transport éventuel des malades. Nous verrons plus tard que cette précaution, utile comme toutes les précautions, devait être néanmoins et heureusement superflue. Ce fut à la clarté d'un mince croissant de lune que s'accomplirent les premiers kilomètres. Le sentier, assez large jusqu'à Anseindaz pour rendre aisée la marche en colonne par files (par 2), gagne le bord de l'Avençon, le longe quelque temps, puis le quitte pour traverser les pâturages de Salalex et monter aux premiers contreforts des Diablerets, dans la gorge qu'ils forment avec l'Argentière. Il suit dès lors à mi-côte, rejoint le torrent qu'il domine, puis gagne Anseindaz en pente forte. Cette première partie de la course se fit, grâce à l'heure matinale, avec la plus grande facilité. Les compagnies se suivaient à 200 mètres, très indépendantes les unes des autres, et observant régulièrement les haltes-horaires. La colonne arrivait à Anseindaz à 7 h. 10 au moment où le soleil paraissait au-dessus des Diablerets. On s'établit entre les chalets, sur le pâturage où quelques soldanelles rappelaient le récent départ de la neige. Le temps était superbe et paraissait promettre de se maintenir ainsi toute la journée. Les hommes s'égaient du spectacle inaccoutumé qui leur était offert et d'une troupe de chevaux galoppant en liberté autour d'eux. Il ne paraissait nulle trace de fatigue. La plus grande partie de la montée était faite ; les quelques kilomètres qui restaient à parcourir jusqu'au sommet du col ne devaient

être qu'une facile promenade à travers des pelouses régulières. Après une heure de halte, on repartait en bon ordre et à 8 h. 50 on atteignait l'extrémité du paturage d'Anseindaz avec le commencement des éboulements des Diablerets, et la frontière du Canton du Valais que les hommes saluaient par des acclamations prolongées. Tout près de là se trouve le sommet du col à 2049 mètres d'altitude. Les réelles difficultés allaient commencer avec la descente.

Le pas de Cheville suit en lacets très serrés un éboulis en pente vertigineuse. C'est pour un piéton isolé, un passage fatigant, mais sans danger pendant la belle saison. Il n'en est pas de même pour une troupe dont les subdivisions risquent de faire descendre les unes sur les autres, les parties superposées du sentier à peine marqué dans un amas de pierres roulantes. Pour éviter tout accident de ce genre, les compagnies prirent entre elles un quart d'heure d'intervalle. C'était exactement le temps qu'il fallait à chacune pour atteindre le bas du pierrier et gagner le pâturage. On avait fait mettre les hommes sur un rang : ils devaient rester dans cette formation jusqu'au soir à l'arrivée à Conthey. La descente du pas se fit sans le moindre incident fâcheux ; elle avait duré exactement 1 heure 6 minutes pour tout le bataillon.

Le coup d'œil en avait été de ceux qu'on n'oublie pas. Du bas, on voyait les compagnies apparaître au haut du col, puis la longue file des hommes s'engager dans le sentier et se replier sur elle-même dans les lacets. Les hommes étaient silencieux et très conscients de l'effort d'attention qui leur était demandé. En un endroit donné, il s'agissait de franchir un coin de névé qui obstruait le passage. Les plus experts aidant les plus maladroits, cela se fit sans une glissade, malgré le poids du sac et l'embarras du fusil. De temps en temps, une pierre roulait et traversait la file sans atteindre personne ; on s'avertissait alors d'un lacet à l'autre et chacun redoublait d'attention. Les mulets suivaient à distance ; un d'eux glissa et s'abattit, ce qui causa un instant d'émotion, vite passée lorsqu'on le vit se relever dans le sentier. Ce fut pour chacun un sentiment de soulagement lorsqu'on se retrouva au complet, un peu plus loin, à la halte générale de Derborenze. La tâche avait été spécialement difficile pour les officiers devant communiquer avec la troupe sur un rang. Il avait fallu exiger une discipline très stricte, dont chacun avait compris la nécessité et à laquelle chacun s'était soumis. En outre, on sait

assez ce que sont les hauts passages de nos montagnes pour se rendre compte que l'entreprise n'était pas sans risques. Ils sont suivant les années et même suivant les jours infiniment variables. 48 heures plus tard une neige abondante tombait jusqu'à 1800 mètres d'altitude et eût probablement un peu compliqué les choses. Le jour avait donc été bien choisi.

Le petit lac de Derborenze a été formé par l'éboulement des Diablerets. Il est dominé par cet immense dérochement, véritable désert de pierres accumulées qui est un des spectacles les plus imposants de notre région alpestre. C'est au bord même de ce lac que le bivouac fut établi, à 10 heures, sur un plan de cailloux, entre le torrent et le bas d'une avalanche. Déjà des tonnelets de vin valaisan, montés le matin de Conthey par une caravane de mulets, attendaient l'arrivée du bataillon, en se rafraîchissant dans l'eau glaciale du lac. On ouvrit les boîtes de conserves et chacun s'établit du mieux qu'il pût pour manger. La troupe était en parfait état, aussi fut-ce très gaiement que s'acheva le repas, tandis que la fanfare jetait aux échos ses plus beaux airs. Le soleil s'était voilé, ce qui rendait plus confortable le bivouac un peu privé d'ombre, et devait aussi faciliter la marche de l'après-midi. Cependant un orage menaçait du haut des Diablerets; il fallut partir plus tôt qu'on ne l'avait compté.

Le bataillon se remettait en route à 3 heures; il avait devant lui de nouvelles difficultés à vaincre et une marche aussi considérable que celle de la matinée. Après avoir traversé le grand éboulement, le sentier passe la Liserne et s'engage dans le val de Trois-Cœurs. Deux passages conduisent dans la vallée du Rhône. Celui de la rive gauche, le « Chemin Neuf » avait été choisi comme aboutissant plus directement à Sion. Le Chemin Neuf est une sorte de longue voie, en majeure partie taillée dans le roc, qui court le long de la montagne à quelques cents mètres au dessus du torrent profondément encaissé. La colonne, toujours sur un rang, s'engagea dans l'étroit passage entre le rocher à pic et le précipice. En plusieurs endroits deux hommes n'auraient pu se croiser sans un véritable danger, aussi défense était faite de s'arrêter et de se laisser devancer. Cette mesure prise, la seule chose qui restait à craindre était le vertige. Quelques hommes en ressentirent un peu les effets et s'affaissaient en marchant contre la paroi de roc sans oser regarder du côté du vide. Cependant aucun d'eux ne perdit courage et quoique la traite fût longue, car on ne pouvait pas songer à faire halte en pareil endroit, il n'y eut

pas la moindre défaillance. Enfin, à 6 heures, la tête de la colonne atteignait la chapelle St-Bernard et, dans un véritable coup de théâtre, apparaissait la vallée du Rhône, avec la chaîne du Mont-Blanc à l'ouest, et, à l'est, le massif du Simplon, au-delà de Sion, dont on distinguait les deux vieux châteaux. En ce moment, il se produisit parmi toute la troupe une détente générale, et la vue du but à atteindre, quoique très éloigné encore, fut saluée avec joie. Une heure et demie plus tard, a l'entrée à St-Séverin, l'orage éclatait avec violence, se manifestant surtout par une furieuse bourrasque de vent. On fut mettre les hommes à couvert, et attendre que le temps se rétablit. Encore deux heures de marche facile et la colonne arrivait à l'entrée de Sion à 9 h. 50. Le défilé en ville se fit dans un ordre parfait ; la fanfare jouait sa meilleure marche accompagnée de tambours ; le pas était aussi cadencé que sur une place d'exercice, et très alerte. Pas un homme ne traînait et l'on ne distinguait aucune trace de fatigue ; au contraire, il règnait parmi la troupe un air de contentement et de fierté très légitimes après tant de difficultés vaincues. Chaque homme avait une branche de rhododendrons en fleurs au canon de son fusil et pour augmenter l'effet pittoresque de cette arrivée, les guides marchaient dans le rang, et derrière, suivait le train des mulets en longue file. Ce fut dans la lueur des feux de Bengale allumés à plusieurs fenêtres que se fit la traversée de la Grande Rue; puis le bataillon gagna la caserne et un repos mérité. Il était en route depuis 18 heures 1|2.

Tous les hommes qui avaient quitté Gryon le matin étaient arrivés à Sion le soir, en bon état et, chose qu'il importe de noter avec soin, on n'avait eu de toute la journée ni un traînard, ni un malade. Les mulets n'avaient transporté personne, ne fût-ce qu'un instant. Ce résultat qui dépassait toutes les meilleures prévisions était dû à plusieurs causes diverses, et tout d'abord à l'excellente direction de la troupe, à la fermeté et à l'entrain des officiers et des sous-officiers. Il faut constater aussi que la marche en montagne est facilitée par la qualité de l'air des hauteurs et par la variété des paysages qui entretiennent chez les hommes une distraction continuelle. Du reste, la température avait été favorable à la marche et aucun obstacle imprévu n'était venu à la traverse. Il n'en reste pas moins vrai que l'épreuve avait été rude et très vaillamment surmontée. Comme je l'ai dit plus haut, cela donne confiance dans la valeur fondamentale de nos troupes et, considérant l'effort donné par des recrues, on peut, en raisonnant du

pire au mieux, se rendre compte de quoi seraient capables nos bataillons d'élite sous une aussi bonne discipline. Il y aura beaucoup à faire, non pas, peut-être, au point de vue de l'entraînement qui se pratique en plaine et qui est bon, mais au point de vue de l'expérience à donner aux hommes. Il faut qu'ils apprennent à se mouvoir adroitement dans un passage difficile et aussi à connaître les petits moyens du montagnard qui entretiennent le corps en bon état pour la marche et le mettent à l'abri des accidents que peut produire l'air raréfié des montagnes. Les prouesses que viennent d'accomplir des recrues avec tout le ressort de leur âge, nos hommes d'élite ne les imiteront que par le raisonnement individuel et l'expérience acquise. Par ces moyens-là, ils arriveraient à faire mieux encore. Et comme on est en passe de réformer l'habillement et l'équipement de notre infanterie, il faut espérer que l'on tiendra compte des exigences de la marche en montagne, que l'homme deviendra plus libre de ses mouvements entre les bretelles de son sac, que la capote ne dépassera plus les épaules, risquant de se prendre à toutes les anfractuosités et enfin que la coiffure sera faite moins lourde. Reste encore la grave question des chaussures, et c'est la plus délicate comme la plus urgente. Faut-il espérer que l'on en arrivera à un soulier uniforme qui permettrait un contrôle exact, presque impossible avec la variété actuelle ? A l'heure qu'il est, soit que les ordonnances manquent de précision, soit que les cordonniers se livrent à quelques fantaisies, une partie de nos fantassins est encore mal chaussée pour la montagne. Il faudrait qu'à la campagne victorieuse contre les bottines à élastique succède la guerre aux talons trop hauts et trop pointus, sur lesquels le pied vacille. Peut-être les hommes arriveront-ils à comprendre d'eux-mêmes ce qui leur est le meilleur ; mais pour cela c'est encore l'expérience qui leur manque et les courses comme celle que je viens de raconter sont trop rares dans les annales de nos bataillons.



1er août militaire.

Les journaux quotidiens ont, avec détails, conté les cérémonies commémoratives dont le territoire suisse a été sur tous ses points le théâtre à l'occasion du 6me centenaire de la Confédération. Qu'il nous soit permis d'y revenir et de publier deux discours, plus spécialement militaires.

Le premier est le discours adressé par M. le colonel Coutau, instructeur en chef du Ier arrondissement de division, au 3e détachement de recrues caserné à Lausanne. Ce discours, ainsi que l'a déjà dit un journal, est un vrai modèle d'éloquence militaire.

Soldats et frères d'armes, la Suisse entière célèbre aujourd'hui le six centième anniversaire du 1er août 1291. De Bâle au Tessin, du lac de Constance au lac Léman, le peuple suisse tout entier fête ce jour mémorable dans lequel fut scellé le pacte solennel d'alliance entre les hommes d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald.

Le plateau va s'illuminer. Ce soir, sur l'Alpe majestueuse, sur les sommets du Jura, brilleront les feux allumés par les fidèles enfants de notre belle patrie. Dans tous les pays du monde, ceux qui ont du sang suisse dans les veines penseront à nous. Ce sang qu'ils ont emporté sur la terre étrangère, viendra, dans ce jour, se purifier au contact de la brise du pays natal et remontera au cœur qui l'a donné.....

Il y a six siècles aujourd'hui que ces héros, remplis de foi et d'espérance, promirent de défendre leurs droits, leur liberté, leurs familles et leurs biens, de travailler d'un commun accord pour le bien de la patrie et d'être solidaires, dans la prospérité comme dans l'adversité.

Le haut département militaire fédéral n'a pas voulu que les troupes actuellement en service fussent empêchées de prendre part à la joie de la nation. Sur toutes les places d'armes fédérales on célèbre, dans cet instant, la grande fête de la Confédération. Vieillards, femmes, enfants, élèvent leur âme vers le ciel ; leurs pensées sont dirigées du côté des Waldstätten, du côté de cette Suisse primitive qui est la mère de l'Helvétie. Mais vous, soldats, qui êtes la nation armée pour sa défense, vous qui êtes l'espoir de la patrie et la garde de son drapeau, vous avez encore plus que les autres le droit de célébrer la mémoire de ceux qui vous ont montré le chemin de l'honneur, de ceux qui vous ont donné l'exemple du courage et du dévouement, de ceux qui vous ont fait voir comment l'on doit vivre pour sa patrie et mourir pour la défendre.

Après avoir exprimé des remerciements au département militaire fédéral de ce qu'il a suspendu les travaux de la troupe pour qu'elle pût s'associer à la fête, M. le colonel Coutau lit dans Jean de Muller la page célèbre du serment du Grütli, puis il reprend en ces termes :

Soldats des cantons de Vaud, du Valais et de Genève, et vous, confédérés d'autres cantons qui prenez part à cette école et que nous sommes heureux de voir dans nos rangs, nous ne sommes pas les descendants de ces hommes vaillants qui ont fait la Suisse ; nous sommes les enfants cadets de la Confédération. Mais nous sommes

entrés dans cette Confédération avec notre histoire à nous, avec la gloire de nos ancêtres.

Levez la main et promettez solennellement d'aimer votre patrie, de vivre pour elle, de lui faire, s'il le faut, le sacrifice de vos biens et de votre sang.

Poussez avec moi trois hourras en l'honneur de la patrie !

Le moment est solennel. Cinq cents bras se lèvent et cinq cents bouches poussent à la fois un formidable hourra. Une patriotique émotion domine la troupe ; bien des yeux sont mouillés de larmes.

M. le colonel Coutau reprend la parole :

Jean de Muller nous a dit : « Chacun retourna dans sa cabane, se tut et soigna son bétail ». — Notre école de recrues se terminera bientôt. Hommes de science et hommes de lettres, retournez à vos études ; négociants et commerçants, retournez à vos affaires ; artisans, retournez à vos travaux ; vignerons et agriculteurs, retournez à vos ceps et à vos champs, et que Dieu éloigne de vous le gel, la grêle et les orages ; montagnards, retournez à vos chalets et soignez votre bétail !

Taisez-vous et ne faites point de bruit.

Aimez et soignez vos fusils et vos carabines, comme vos aïeux aimaient et soignaient leurs hallebardes ! Puis, si l'on entend un jour la voix puissante du taureau d'Uri et de la vache d'Unterwald, si l'on bat la générale sur les rives du Léman et dans la vallée du Rhône, arrivez promptement, avec des armes bien fourbies, et dites à la patrie : « Me voici, je suis prêt ! »

Après cette allocution, les chanteurs du bataillon et la fanfare exécutent l'*Invocation patriotique* et le *Cantique suisse*.

D'autre part, le toast suivant a été porté dans un des nombreux banquets patriotiques célébrés le 1er août.

Chers concitoyens,

La fête que nous célébrons aujourd'hui est véritablement belle. En cet instant, dans toutes les communes suisses, tous les cœurs battent à l'unisson. Un seul sentiment domine : honorer les sacrifices que nos pères ont faits pour fonder la patrie commune, pour la soutenir, pour la défendre. Leurs sacrifices ont été grands. En maintes circonstances, ils ont vu maints jours mauvais. Mais la récompense fut grande aussi ; mieux qu'eux encore nous le savons. Ils ont été à la peine, et nous, leurs descendants, nous sommes à l'honneur.

Les mauvais jours peuvent revenir. La Suisse d'aujourd'hui est dans une situation critique. De ses quatre voisins, 3 sont coalisés contre le 4e. Tous armés jusqu'aux dents, avec des effectifs énormes depuis le service obligatoire, en partie emprunté à notre système de

milices, c'est-à-dire amélioré par un quart de troupes permanentes, y compris les cadres d'officiers et sous-officiers. Ce ne sont plus les cohues antiques, mais des masses bien organisées, bien encadrées, bien outillées de puissant matériel et de nombreux chevaux, montant, pour nos 4 grands voisins seulement, à plus de 5 millions de combattants.

Dans la lutte gigantesque qu'amènerait l'abordage de telles masses — et Dieu veuille l'ajourner le plus possible et, mieux encore, le faire échouer en un désarmement général ! — il paraît bien difficile que la Suisse continue à jouir de la quiétude présente et à traverser cet orage, comme elle en a traversé d'autres, en passant entre les gouttes.

La triste situation de l'Alsace-Lorraine, un pays de haute civilisation tenu en état de siège depuis 20 ans, contre toutes les notions du droit public, du droit des gens, de la philosophie humanitaire si fort en honneur cependant dans toutes les universités allemandes, montre que les nécessités militaires priment tout, même les principes les plus fondamentaux des institutions politiques modernes.

Les mêmes prétendues nécessités militaires pourraient être invoquées contre la Suisse, vraie gêneuse d'opérations stratégiques dans l'Europe Centrale, soit par la triple alliance croyant sincèrement avoir besoin de notre sol pour y concentrer quelques-unes de ses armées combinées, soit par notre voisin de l'ouest pour prévenir et contrecarrer cette concentration hostile.

Dans ces éventualités, si la Suisse réussit à échapper aux préliminaires de concentrations offensives qui tendraient à la transformer en l'un des théâtres secondaires de la guerre, sinon en théâtre principal, elle devra s'estimer heureuse. Elle pourrait moins encore se flatter d'être à l'abri des éclaboussures accidentelles de la lutte régnant tout autour de nous. Dans des circonstances moins grandioses que celles qui se produiraient, elle a déjà vu des armées étrangères battues et refoulées sur son territoire : en 1848, sur la frontière d'Italie; en 1849, sur celle du Rhin; en 1871, sur celle du Jura. Mais la guerre future se ferait sur une bien plus grande échelle et dans des conditions tout autrement difficiles, vu les immenses effectifs aux prises et de tous les côtés à la fois.

Pour faire face à ces complications, qui sont dans l'ordre des possibilités, et maintenir à notre pays les bénéfices de la neutralité, d'une neutralité réelle, du temps de guerre comme du temps de paix, qui est la condition même de notre existence comme nation libre, il faut en remplir strictement tous les devoirs et savoir faire les sacrifices que ces devoirs exigent.

Pour cela, il n'y a qu'à s'inspirer des ancêtres dont nous célébrons aujourd'hui les actes de viril patriotisme. Il faut s'apprêter à pouvoir, au premier signal d'alarme, jeter dans la balance le poids de toute notre armée, non pas en détail, non pas en fractions triées sur

le volet, mais au maximum de ses masses. Alors, et vu la presque égalité des effectifs étrangers en présence, nous pourrions espérer de faire pencher la balance du côté de la foi des traités, du droit des gens, de la civilisation moderne, qui assurent l'existence aux petits pays, même gêneurs de nature, aussi bien qu'aux plus grands.

Mais pour cela, il faut les sacrifices que nos vaillants ancêtres suisses surent faire avant les mémorables batailles de Sempach, de Laupen, de Näfels, de Morat. En face des millions de combattants dont les grandes puissances européennes disposent aujourd'hui, la Suisse ne peut laisser personne en arrière. Tout le monde doit être sur le pont ! et tout le monde en bonne organisation, car avec les engins meurtriers de nos jours les hommes valeureux ne sont pas tout. Il faut encore l'organisation, la préparation, l'encadrement, l'instruction, la discipline, le matériel, toutes choses qui ne peuvent s'improviser et qui demandent des sacrifices constants, des sacrifices qu'on doit aujourd'hui redoubler sans relâche.

A cet égard encore la tâche est aisée. Nous sommes en bon chemin depuis quelques années. En faisant appel à notre excellente landwehr, à notre patriotique landsturm, nous pouvons doubler notre armée active, la tripler même, tout aussi bien qu'on vient de le faire en France et en Allemagne. Il ne faut pour cela qu'un peu plus d'artillerie, (une 40e de batteries) un peu plus de dragons (une 30e d'escadrons), des états-majors de corps combinés un peu plus à leur affaire, en partie au moins sinon au grand complet, quelques écoles et cours de répétition de plus à la landwehr et au landsturm, toutes choses qui ne sont qu'affaire d'argent, car les hommes sont là, tous prêts à leur part de sacrifices, tous prêts à redoubler de dévouement pour la patrie en danger.

Eh bien ! pensons à ces sacrifices ; pensons-y constamment, même dans ces jours de fête, où nous dansons peut-être sur un volcan ; mais n'en voulons pas moins danser, pas moins célébrer les gloires de nos aïeux, pas moins cimenter comme eux, devant Dieu, l'union des cœurs qui fait la force des bras. Disons-nous bien que si nous avons su trouver de l'argent pour nous réjouir aujourd'hui en leur honneur, non seulement à Schwytz ou à Berne, mais dans toutes les communes de la Suisse, nous en trouverons bien autant, et plus encore, pour les imiter, pour mettre notre armée à la hauteur des exigences nouvelles.

Donc, un triple vivat : à la Patrie armée ! à l'Union qui fera sa force ! aux sacrifices qui assureront l'honneur de son drapeau.

Rassemblement de troupes de 1891.

DIRECTION DES MANŒUVRES. — Ordre n° 1.

1. Les manœuvres de la VIe contre la VIIe division auront lieu en-

tre *Winterthur, Stammheim, Weinfelden et Wyl*, du 5 au 10 septembre inclusivement. Le dimanche 6 septembre sera jour de repos.

2. Les *régiments d'infanterie de landwehr* 3 (lieutenant-colonel Carrard) et 29 (lieutenant-colonel Fuchs) prendront part aux manœuvres du 7 au 10 septembre. Ils formeront une brigade commandée par M. le colonel-brigadier Am Rhyn. Cette brigade sera sous les ordres immédiats du directeur des manœuvres.

3. La *supposition générale* est la suivante :

« *Une armée de l'Ouest est concentrée le 4 septembre au soir près* » *de Winterthur. Une division détachée de l'armée de l'ouest* (*la VIe* » *division*) *atteint le même jour Stammheim.*

» *Une armée de l'Est occupe le 4 septembre au soir la ligne Bis-* » *choffzell-Gossau. Une division de cette armée (la VIIe division) oc-* » *cupe Sulgen.* »

4. Dès le 4 septembre des *thèmes spéciaux* seront donnés chaque jour sous la forme d'ordres d'armée aux commandants des deux divisions.

Ils transmettront par écrit les dispositions prises par eux sur la base de ces thèmes spéciaux chaque jour avant 8 heures du soir à la direction des manœuvres.

5. Les deux divisions seront en *état de guerre* dès le 4 septembre, à 5 heures du soir, jusqu'à la fin de la manœuvre du 10 septembre.

6. Pendant la durée de l'état de guerre les *signes distinctifs* suivants seront portés :

a) Par la direction des manœuvres, un brassard rouge et blanc avec fanion rouge et blanc ;

b) Par les juges de camp, un brassard blanc avec fanions blancs ;

c) Par la VIe divison et par les troupes de landwehr que le directeur des manœuvres attachera à cette division, une large bande blanche à la coiffure.

7. L'*artillerie* indiquera par un drapeau rouge qu'elle tire sur la cavalerie, par un drapeau blanc qu'elle tire sur l'infanterie. L'absence de drapeau indiquera qu'elle tire sur l'artillerie.

8. Assisteront à la *critique* les commandants des divisions, des brigades et des régiments, avec leurs états-majors. Les colonels-divisionnaires et le commandant de la brigade de landwehr peuvent y appeler en outre les commandants de leurs unités tactiques et d'autres officiers de leurs corps. Les compagnies de guides s'y rendront pour faire le service d'ordre.

9. Les officiers suisses non appelés aux manœuvres qui désireront les suivre volontairement seront en tenue civile. Sur leur demande écrite adressée à la direction des manœuvres ou à l'un des colonels-divisionnaires et indiquant leur grade et le corps dont ils fontpartie, ils recevront un laissez-passer qui leur donnera droit à la demi-taxe de transport en chemin de fer pour se rendre aux manœuvres et en revenir et leur permettra d'assister à la critique.

Personne ne sera admis à la critique en tenue civile s'il n'est porteur d'un laissez-passer.

10. L'état-major du directeur des manœuvres est composé comme suit :

Chef d'état-major ; Colonel d'infanterie G. Wassmer, à Coire.

2e officier d'état-major: Capitaine d'état-major général Hans Hussy, à Monteggio (Tessin).

1er adjudant : Capitaine du génie Fr. de Reding, à Vinzel.

2e adjudant : Lieutenant d'artillerie E. Ceresole, à Lausanne.

Quartier-maître: Capitaine d'administration J. Spælti, à Schwanden.

Secrétaires-d'état-major : Lieutenant Ad. Wetzler, à Baden ; Adjudant sous-officier Fréd. Frölich, à Lausanne.

11. Le Département militaire a désigné comme suit les juges de camp qui seront adjoints au directeur des manœuvres :

MM.	*Adjudants :*
David, colonel-divisionnaire.	Major d'état-major de Pury.
Bollinger, colonel d'infanterie.	Major d'artillerie Ziegler.
Schüpbach, colonel d'artillerie.	Major d'artillerie A. Muller.
De la Rive, colonel d'infanterie.	Major d'artillerie Chauvet.
Blumer, colonel de cavalerie.	Major d'état-major Fr. Meyer

12. Dans le but de fournir à un plus grand nombre d'officiers supérieurs l'occasion de s'exercer au commandement de corps de troupes combinés le Département militaire a décidé ce qui suit :

Pendant la manœuvre du 8 septembre, la VIe division sera com mandée par M. le colonel d'infanterie Meister et pendant la manœuvre du 9 septembre par M. le colonel de cavalerie Wille.

Pendant la manœuvre du 8 septembre la VIIe division sera commandée par M. le colonel d'état-major général Schweizer.

M. le colonel d'état-major général Riniker commandera la 11e brigade d'infanterie pendant les manœuvres du 8 et du 9 septembre.

M. le colonel d'infanterie Pierre Isler commandera la 12e brigade d'infanterie pendant la manœuvre du 8 septembre.

M. le colonel d'infanterie Grieb commandera la 13e brigade d'infanterie et M. le colonel d'infanterie Boy-de-la-Tour la 14e brigade d'infanterie pendant les manœuvres du 8 et du 9 septembre.

M. le lieutenant-colonel d'artillerie Th. Turettini commandera la VIe brigade d'artillerie et M. le lieutenant-colonel d'artillerie Hans Pestalozzi, la VIIe brigade d'artillerie pendant les manœuvres du 8 et du 9 septembre.

Ces officiers entreront le 6 septembre au soir à l'état-major du corps dont ils sont appelés à exercer le commandement temporaire.

13. Le quartier-général de la direction des manœuvres sera à l'hôtel de la Gare, à Frauenfeld, dès le 1er septembre.

Lausanne, le 30 juillet 1891.

Le Colonel-divisionnaire directeur des manœuvres: P. CERESOLE.



Gestion militaire fédérale en 1890

Nous n'avons pu jusqu'à présent, en raison de la quantité de matières pressantes, trouver place dans nos colonnes pour résumer le rapport du département militaire fédéral sur sa gestion en 1890. Ce document est assez volumineux. Nous nous bornerons par conséquent à en extraire les données qui nous paraissent offrir le plus d'intérêt. [1]

Organisation du personnel. La réorganisation projetée du bureau d'état-major a été menée à terme en 1890. Cette branche de service se composera à l'avenir du chef, avec les six subdivisions ci-après, dont chacune aura un directeur à sa tête.

a. Chancellerie.
b. Section des nouvelles.
c. Section de l'état-major général.
d. Section tactique.
e. Section technique.
f. Section des chemins de fer.

La nomination des directeurs tombe sur l'année 1891.

Le développement de notre organisation militaire et l'extension toujours croissante que prennent les affaires de la chancellerie du département et des diverses subdivisions, rapprochent, de plus en plus, le moment où l'on devra procéder à le réorganisation générale du département militaire fédéral.

Visite sanitaire. Le résultat de la visite sanitaire est le suivant, vis-à-vis de celui de 1889.

		Propres au service.	Ajournés.	Impropres.	Total.
1890	Recrues	15,464	5,840	8,957	30,261
	Incorporés	1,661	792	3,757	6,210
	Total	17,125	6,632	12,714	36,471
1889	Recrues	14,837	6,157	8,525	29,519
	Incorporés	1,640	818	3,311	5,769
	Total	16,477	6,975	11,836	35,288

[1] Comme de juste, nous respectons dans ces extraits le style officiel de l'autorité fédérale. Le règne du français fédéral n'est pas près de finir!

On a ainsi déclaré propres au service:

	1890.	1889.
recrues . .	51,1 %	50,3 %
incorporés .	26,7 %	28,4 %

Recrutement. Ainsi que c'est le cas depuis plusieurs années, le recrutement a également suivi sa voie normale en 1890. A peu d'exceptions près, les rapports entre les organes de la Confédération et ceux des cantons ont été satisfaisants. La conduite des recrues n'a donné lieu à aucune plainte spéciale ; il n'y a eu que des manquements isolés à la discipline, qui ont été punis.

Quant au recrutement des diverses armes, nous devons mentionner le fait qu'on a cherché autant que possible à tenir compte des vœux émis et des demandes des chefs d'arme.

Le recrutement de la cavalerie est resté à peu près stationnaire; il va sans dire qu'il ne suffit pas pour compléter les unités.

Dans quelques arrondissements, la qualité des recrues s'est améliorée pour l'artillerie de campagne et les colonnes de parc; dans d'autres, elle a plutôt empiré. Pour le train, le recrutement dans le canton de Berne laisse étonnamment à désirer, de même qu'à Soleure et à Lucerne; les choses ont mieux été dans les cantons de Vaud, de Genève et de St-Gall.

Les qualités physiques des recrues des troupes d'administration ont été, en général, meilleures que les années précédentes.

Dans presque tous les rapports des écoles, on se plaint du recrutement défectueux de l'artillerie et du train, et l'on demande qu'il y soit porté remède.

Le nombre des recrues d'infanterie a sensiblement augmenté en 1890.

Le nombre des recrues exercées, y compris celles des années antérieures, est le suivant, en proportion du nombre de celles recrutées.

	Recrutées 1889	Instruites 1890
Infanterie	11,046	10,087
Cavalerie	336	388
Artillerie	2,228	2,199
Génie	686	668
Troupes sanitaires . . .	422	421
Troupes d'administration .	119	114

L'organisation de l'artillerie de forteresse a été terminée en 1890. D'après notre arrêté du 11 avril 1890, elle a été incorporée comme unité de troupes de la Confédération et sera, en conséquence, formée et entretenue par elle. Pour le recrutement et l'instruction, elle est attribuée à l'artillerie. Elle se compose provisoirement des compagnies I à IV, savoir:

1 compagnie pour Airolo (Fondo del Bosco),
2 compagnies pour Andermatt (Bühl et Bäzberg),
1 compagnie pour l'Oberalp, la Furca et le Gothard,
chacune de 200 à 250 hommes, y compris le détachement de pionniers et les officiers.

Les artilleurs de forteresse recrutés et exercés jusqu'en 1890 forment la 1re compagnie ; les autres compagnies seront formées au moyen des années de recrutement suivantes.

L'habillement, l'armement et l'équipement des hommes sont les mêmes que pour les canonniers de parc, toutefois avec des fusils à répétition, jusqu'à ce que le nouveau fusil puisse être distribué. Pour le service dans les forts, la troupe a des habits de travail d'une nature particulière.

Effectif de l'armée fédérale. Au 1er janvier 1891, l'effectif de contrôle de l'armée était le suivant.

A. ELITE.

1. Par division.	Etat effectif. 1891	1890
Ire division	16,260	16,239
IIe »	16,709	16,497
IIIe »	15,168	14,793
IVe »	14,728	14,090
Ve »	15,960	15,751
VIe »	16,700	16,581
VIIe »	15,926	16,187
VIIIe »	13,337	13,298
Officiers et troupes ne faisant pas partie des divisions	2,771	2,592
Officiers et secrétaires d'état-major à teneur de l'article 58 de l'organisation militaire	414	416
Total	127,973	126,444

2. Par armes.	Etat effectif. 1891.	1890.
Etat-major général et section des chemins de fer	81	79
Officiers judiciaires	33	43
Infanterie	92,685	91,394
Cavalerie	2,877	2,792
Artillerie	18,734	18,369
Génie	7,402	7,448
Troupes sanitaires	4,669	4,877
Troupes d'administration	1,492	1,442
Total	127,973	126,444

B. LANDWEHR

	Etat effectif. 1891.	1890.
Etat-major général	13	13
Infanterie	60,185	61,877
Cavalerie	2,775	2,721
Artillerie	11,509	11,143
Génie	2,924	2,565
Troupes sanitaires	2,429	2,064
Troupes d'administration	437	413
Total	80,272	80,796

C. LANDSTURM

	1891.	1890.
Officiers	2,954	3,117
Sous-officiers	8,434	8,785
Troupe	260,736	256,555
Total	272,124	268,555

Personnel d'instruction. Ce personnel compte l'effectif suivant :

	Règlementaire.	A fin 1890.
Infanterie	128 hommes.	111 hommes.
Cavalerie	16 »	15 »
Artillerie	37 »	38 »
Génie	10 »	9 »
Troupes sanitaires	10 »	8 »
Troupes d'administration	3 »	3 »
Total	204 hommes.	184 hommes.

Ensuite de l'arrêté fédéral du 29 septembre 1890 (recueil officiel, nouvelle série, XI. 643), le nombre des instructeurs d'infanterie s'est augmenté de 16 instructeurs de Ire classe. La nomination de ce personnel a été renvoyée au printemps de 1891, pour avoir lieu en même temps que les réélections périodiques générales de tous les fonctionnaires et employés militaires fédéraux.

On ne peut plus guère reculer encore l'augmentation du nombre des instructeurs de l'artillerie et du génie, d'autant plus que cette augmentation devient de plus en plus urgente ensuite de spécialités récentes et de cours nouveaux que l'on a introduit dans l'enseignement. Cela est d'autant plus nécessaire que, dans l'artillerie surtout, nous avons des instructeurs que l'âge et les infirmités rendent de moins en moins aptes à remplir leur service. Jusqu'ici, on a remédié à cela en se servant de personnel auxiliaire ; on devra en arriver toutefois à régler la position de ce personnel, qui, depuis des années, attend un engagement définitif ; du reste, on ne peut plus se passer de son aide, et, chaque année, le budget contient une rubrique de crédit qui

le concerne. Nous nous réservons de soumettre aux Chambres des propositions tendant à augmenter le nombre de ces instructeurs.

INFANTERIE. — *Ecoles de recrues.* — *Cours d'instruction.* — Le plan d'instruction a été entièrement exécuté dans toutes les écoles, bien que, dans la première école du 4me arrondissement de division, le personnel d'instruction et les cadres, aussi bien que les recrues, aient dû faire les plus grands efforts pour arriver à un résultat satisfaisant, à cause du fort effectif des recrues. L'instruction des recrues dans toutes les branches et le service en général ont été notablement favorisés par le nombre plus grand de sous-officiers appelés au cours. Ce progrès se montre incontestablement dans les résultats de l'instruction du tir, en ce qui concerne tant la direction et la discipline du feu que surtout les résultats du tir individuel. Dans tous les exercices sans exception, il y a eu proportionnellement beaucoup plus de coups touchés que précédemment; dans les exercices sur la cible I, la différence est en moyenne de 4 % ; sur les mannequins, en moyenne d'à peu près 5 % vis-à-vis de 1889. Cela fournit la preuve la plus irréfragable que l'augmentation des cadres qui rend possible la formation de petites subdivisions d'instruction et par suite une instruction plus approfondie des recrues ne peut que contribuer au progrès de l'instruction. Toutefois, parmi les recrues qui sortent des cours, il y en a partout un certain nombre qui ne sont pas suffisamment instruites ; la proportion varie entre 1 et 15 pour cent et plus dans l'effectif des détachements cantonaux. Comme il n'est pas possible d'arriver à un choix complètement satisfaisant des recrues d'infanterie d'après leurs aptitudes intellectuelles et physiques, les rapports des écoles et des inspections accentuent toujours davantage la nécessité de prolonger quelque peu le temps d'instruction des écoles de recrues.

Cours de répétition d'élite. — Les cours ont eu lieu par unités en 1890, dans l'ordre nouveau établi en 1885, comme suit.

4me division par bataillon,
8me » » régiment,
1re » » brigade,
2me » » division,

Cours de bataillons. — Le tableau des écoles prévoyait des cours de répétition pour les 4 bataillons bernois de fusiliers de la 4me division à Berne, du bataillon argovien n° 46 à Aarau et de tous les autres bataillons de fusiliers, ainsi que du bataillon de carabiniers n° 4, à Lucerne.

Ensuite de la révolution qui a éclaté le 11 septembre dans le canton du Tessin et qui a renversé le gouvernement existant, nous avons jugé nécessaire d'envoyer dans ce canton, à partir du 12 septembre, les bataillons de fusiliers nos 38 et 39, qui étaient arrivés à Berne le 9 septembre pour leur cours de répétition, avec leur état-

major de régiment, et de mettre ces troupes sous le commandement de M. le commissaire fédéral Künzli, colonel-divisionnaire. Ces deux bataillons sont restés au Tessin jusqu'au 8 octobre et ont été licenciés le 9 octobre à Berne.

Le 4 octobre nous avions envoyé également au Tessin, d'abord pour les renforcer, puis pour les relever, le bataillon de fusiliers n° 40 (Berne) et le bataillon n° 42 (Lucerne), avec leurs états-majors de régiment ; ils ont pu être licenciés le 30 octobre. Le 10 octobre, sur la demande de M. le commissaire fédéral, nous avons ordonné la mise de piquet du régiment d'infanterie n° 10 de la 3me division ; vu l'effervescense continuelle des esprits dans le Tessin, nous avons jugé à propos, le 27 octobre, de convoquer à Berne les bataillons nos 28 et 29, avec l'état-major du régiment, et de les envoyer au Tessin. Le bataillon n° 28 a été licencié le 25 novembre, le bataillon n° 29 le 27 novembre, le bataillon n° 30 étant arrivé à Bellinzone le 26 novembre pour les relever. L'occupation a duré jusqu'au 19 décembre. Le nombre des jours de service, y compris le jour d'entrée et celui du licenciement, se présente comme suit :

bataillons	nos	38 et 39,	chacun	31	jours	de service
»	»	40 et 42,	»	28	»	»
bataillon	n°	28		29	»	»
»	»	29		31	»	»
»	»	30		27	»	»

Dans les cours de répétition de bataillons, il faut encore ajouter celui du bataillon de carabiniers n° 8, qui a eu lieu à Coire.

Les résultats de l'instruction des bataillons qui ont suivi leurs cours réguliers de répétition sont déclarés satisfaisants en général ; en particulier, on donne des éloges à l'aptitude le plus souvent tranquille et convenable des hommes ; il y a eu très peu de reproches à faire au point de vue de la discipline. Les exercices de service de campagne ont eu également, en somme, des résultats favorables ; on a exécuté, à plusieurs reprises, des exercices de combat pendant la nuit, quelquefois deux dans le même cours.

Dans la grande majorité des bataillons, l'armement et l'équipement se sont trouvés en parfait état ; toutefois, dans certains bataillons, un assez grand nombre d'hommes se sont présentés avec des objets d'équipement fort usés et négligés. Il ne faut pas oublier, cependant, qu'il y avait des bataillons qui, depuis 10 ans, n'avaient plus jamais été en caserne. Pendant les cours, on a pu, chaque fois, remettre l'équipement en état au moyen de la réparation et de l'échange des objets défectueux.

Les bataillons sont, pour la plupart, sous une bonne direction ; toutefois, la qualité des officiers subalternes est extrêmement différente ; une notable partie des officiers manquent encore du sérieux nécessaire dans le service et d'un dévouement suffisant ; en particu-

lier, on observe qu'ils ne remplissent pas bien leurs obligations dans le service intérieur; chez les anciens officiers, il y a souvent peu d'intelligence de la direction et de la tactique des feux.

Par ces motifs et en regard d'autres faits, qui se produisent plus ou moins dans toutes les divisions, la direction de l'instruction s'est prononcée catégoriquement contre l'idée émise ces dernières années à plusieurs reprises, par des officiers supérieurs, que l'on pourrait renoncer aux cours de répétition de bataillon en faveur des cours dans les unités supérieures, avec exercices surtout tactiques. La troupe doit, de temps en temps, être instruite autant que possible dans les branches élémentaires. La chose est dans l'intérêt bien entendu de la direction supérieure des troupes elle-même, qui serait fort gênée si la troupe n'était pas suffisamment instruite dans toutes les branches de service et n'était pas complètement stylée au point de vue de l'appel et de la discipline. Or, pour instruire à fond la troupe et en particulier les unités inférieures, il est absolument nécessaire d'avoir les cours de répétition de bataillon, dans lesquels l'instruction peut être plus intense.

A la fin de chaque cours, on avait prévu des marches de trois à cinq jours, avec exercice dans le service de campagne. Nous devons mentionner tout particulièrement l'excursion de 5 jours des bataillons n[os] 44 et 45, de Brunnen par Pfäffikon-Vollerau à Glaris, avec retour à Lucerne par le Pragel, le passage de ce col ayant eu lieu par une pluie battante. En outre, on avait eu en vue une marche de 5 jours des bataillons n[os] 47 et 48, l'un dans la direction de la vallée de la Reuss-Furca, Grimsel-Brünig, l'autre dans la direction opposée; à la rencontre des deux bataillons, il y aurait eu exercice de combat près de l'un des cols de la Furca ou du Grimsel. Toutefois, la forte chute de neige survenue dans les montagnes à la fin d'août a empêché l'exécution de ce projet, qui a été remplacé par une marche, combinée avec des exercices de service de campagne, de Lucerne à la Schindellegi et à Etzel, avec retour sur Brunnen et Zoug.

Le service et l'instruction des sept bataillons qui ont été dans le Tessin ont différé essentiellement tant pour le service de l'instruction habituel que pour les bataillons pris séparément. La nature du service d'occupation a eu pour conséquence que les troupes ont été mises fortement à contribution pour le service de garde et de patrouille. Par suite des nombreuses dislocations et de l'occupation des localités par des compagnies ou des demi-compagnies, il n'a pu être question, pour les bataillons de la 4[me] division, d'une exécution normale du plan d'intruction. Ce qui a le plus souffert dans ces conditions, ce sont l'instruction du tir et les exercices de bataillon. En revanche, on a fait souvent le service de sûreté et de combat par compagnies, mais les fréquentes dislocations ont beaucoup profité aux troupes quant à l'habitude et à la discipline de la marche ; d'une ma-

nière générale, les exigences extraordinaires du service d'occupation ont beaucoup contribué à augmenter l'initiative des cadres et notamment des chefs de compagnie. On signale, comme constituant un avantage spécial pour les bataillons, le fait qu'ils ont réussi à se mouvoir, dans les directions les plus diverses, sur le sol du Tessin, qui est souvent difficile, peu en vue et malaisé à passer, à s'exercer et à combattre, de telle sorte qu'ils ont fini par devenir très-mobiles et capables de surmonter avec facilité les obstacles de tout genre que présentait le terrain. Les bataillons du 10me régiment d'infanterie ont pu accomplir leur instruction conformément au programme, attendu que l'attitude plus calme de la population au cours de l'occupation a permis de disloquer moins fréquemment les bataillons. On relève le fait que la prolongation du temps de service a principalement profité aussi au perfectionnement de détail des hommes; les progrès sur ce point ont été d'autant plus visibles que les bataillons ont été de nouveau appelés au service après une interruption d'une année seulement. Toutefois, dans les fréquentes marches d'un ou de plusieurs jours, on a mis tous les soins nécessaires aux exercices du service de campagne par bataillon. A l'exception de ce qui s'est passé le 27 octobre à Lugano, il n'y a jamais eu de conflit sérieux entre les troupes et la population. La tranquillité et l'ordre publics ont toujours pu être maintenus, grâce à la conduite prudente et, en même temps énergique des chefs et des troupes. Celles-ci ont laissé partout la meilleure impression par leur attitude disciplinée.

Cours de régiment. — Les régiments nos 31 et 32 devaient faire leurs cours de répétition au mois de mars: le premier à Coire et le second à Bellinzone. Le temps les a en général beaucoup favorisés. Ceux des régiments nos 20 et 30 avaient été fixés à la fin de l'été: pour le no 29 dans la vallée d'Urseren et pour le no 30 à Sion. La première moitié des manœuvres, déjà si courtes, a été exposée à un temps exceptionnellement défavorable. La forte neige tombée vers la fin d'août a empêché les exercices de campagne projetés pour le régiment 29 sur le Gothard et qui n'auraient pu se faire dans ces conditions qu'au grand détriment de la santé des troupes. Aussi avons-nous été obligés de disloquer le régiment le 1er septembre. Nous avons expédié le bataillon 85 à Coire, le bataillon 86 et l'état-major de régiment à Zoug et le bataillon 87 à Altorf. Jusqu'au 4 septembre, les bataillons ont exercé isolément; le 5, les bataillons 86 et 87 ont de nouveau été réunis sous le commandement du chef du régiment, et, le 6, ils ont exécuté, sous la direction de M. le colonel-divisionnaire Künzli, des exercices de campagne près de Rothkreuz contre le bataillon de carabiniers no 4, qui se trouvait alors à Lucerne.

Le régiment 30 a exécuté, entre Sion et Brigue, de concert avec la batterie de montagne no 62 et sous la direction du chef d'état-major

de la VIIIe division, les exercices de combat prévus. On n'avait pas projeté de grandes marches pour les régiments 31 à Coire et 32 à Bellinzone. Néanmoins, ce dernier a exécuté divers exercices de campagne de la durée d'une journée chacun. Lors de son inspection par le brigadier, ces exercices ont même été de deux jours, et la compagnie de guides n° 8 y a pris part, ainsi qu'à ceux du régiment 31. Dans ce but, cette compagnie a dû faire une marche très pénible de Bellinzone à Coire à travers le Bernardin.

Tous ces quatre régiments sont dirigés par des mains habiles et fermes. Les commandants de bataillon sont, en grande majorité, à la hauteur de leur tâche. Les aptitudes des officiers subalternes sont très diverses, comme, du reste, dans toutes les autres divisions. On a déjà souvent fait observer que, tandis qu'une partie d'entre eux se vouent à leur service avec beaucoup de zèle, de sérieux et en toute conscience et savent, en conséquence, bien instruire et bien conduire les troupes qui leur sont subordonnées, une autre partie — pas la moindre malheureusement — entrent au service peu ou point du tout préparés et sont forcés de se voir rappeler à une observation stricte de leurs devoirs et obligations. Indifférence, laisser-aller, défectuosité dans l'accomplissement de son propre devoir : tous ces défauts se font voir surtout dans les marches et dans le service des cantonnements et ne sont pas peu souvent réprimandés. C'est pourquoi, dans certains bataillons, la discipline laisse le plus à désirer pendant la marche. *(A suivre.)*

Un discours du général Saussier.

A l'occasion de la fête de 14 juillet à Paris, les officiers de l'armée territoriale ont offert un punch auquel le ministre de la guerre s'est associé en s'y faisant représenter par M. le général Saussier. A cette intéressante réunion militaire, l'éminent gouverneur de Paris a prononcé une allocution pleine de vues si frappantes par leur élévation et leur justesse, qu'elle nous paraît bonne à méditer aussi en Suisse par le temps qui court. Il est bon de noter, en la lisant, que cet orateur si sensé est aujourd'hui le premier militaire de France, le directeur des grandes manœuvres de 4 corps d'armée qui vont avoir lieu dans la région de l'Est, le futur généralissime des armées françaises :

Messieurs les officiers,

Je commencerai par vous remercier avec effusion de cœur de l'accueil que vous voulez bien me faire. J'ajouterai que l'absence du ministre de la guerre, forcément retenu loin de nous par la récep-

tion de ce soir, me procure à la fois un honneur et un plaisir : l'honneur de le représenter, le plaisir de présider votre fête.

L'intérêt que les chefs de l'armée et moi portons à l'armée territoriale se justifie pleinement. En effet, messieurs, si vous jetez les regards au delà de nos frontières, vous verrez que les grandes puissance, nos voisines, ont formé, je ne dirai pas contre nous, mais entre elles, une vaste ligue de la paix, qui s'appuie sur de formidables armements. La France a dû, elle aussi, entrer dans cette voie, et marquer ses intentions pacifiques en mettant sur pied la plus redoutable réunion d'hommes qu'ait jamais abritée sous ses plis le drapeau tricolore.

Or, dans le déploiement de nos forces nationales, la territoriale apporte naturellement l'appoint le plus considérable. Vous ne devez donc pas vous étonner que je sois heureux de saisir toutes les occasions de consolider et resserrer les liens de confraternité et de camaraderie qui doivent, le cas échéant, assurer nos succès dans l'avenir. Et puisque je parle de succès, laissez-moi vous dire qu'il faut bien nous garder de placer une confiance trop absolue dans ces engins de guerre que se disputent à l'envi les nations militaires. Sans doute, la poudre sans fumée, la mélinite sont des moyens puissants; mais qui peut répondre, à notre époque d'incessants progrès scientifiques, que le monopole nous en appartiendra demain ?

Heureusement, messieurs, le secret de la victoire n'est pas là: dans tous les temps, il a résidé dans la force morale du soldat, bien autrement redoutable sur les champs de bataille que les machines de guerre les plus perfectionnées. Eh bien ! cette force morale, nous la trouverons dans le dévouement à nos chefs, la solidarité de nos efforts, la conscience de notre droit, et la résolution suprême de nous sacrifier tout entiers à la défense de nos foyers. Voilà de quels sentiments vous serez animés au jour du péril national, quand, la main dans la main, et nos poitrines alignées, nous devrons marcher tous à l'ennemi !

Aujourd'hui, dans une assemblée comme la nôtre, où la grande idée de la patrie doit primer et dominer toutes les autres, vous comprendrez, messieurs, que notre premier devoir est de porter, comme le colonel Beugnot nous en a donné l'exemple, un toast au chef de l'Etat, à M. Carnot, dont le nom évoque parmi nous de si glorieux souvenirs.

Je bois donc à M. le président de la République, à M. le ministre de la guerre, aux officiers de la réserve et de la territoriale, et enfin à l'armée, à l'armée qui restera dans l'avenir, comme elle l'est dans le présent, le palladium sacré des libertés et de l'indépendance du pays.



Circulaires et pièces officielles.

Le Conseil fédéral a procédé aux mutations et promotion d'officiers ci-après :

1. Chef d'état-major de la VIme brigade d'artillerie : M. Edouard *Vogt,* lieutenant-colonel à Rapperswyl (St-Gall), actuellement commandant du régiment d'artillerie 3/VI.

2. Commandant du régiment d'artillerie 3/VI ; M. Jaques *Kerez,* major à Zurich, actuellement commandant du VIme bataillon du train.

3. Commandant du VIme bataillon du train : M. Ulrich *Müller,* capitaine à Winterthur, actuellement commandant de la batterie de campagne n° 36, ce dernier avec promotion au grade de major d'artillerie.

A la suite de l'école préparatoire d'officiers sanitaires n° II, le Conseil fédéral a fait les nominations suivantes :

Premiers-lieutenants médecins : MM. Edouard Bontems, de Villeneuve, à Lausanne ; Henri Audéoud, Genève ; Félix Mercanton, de Riez, à Lausanne ; Georges Pérusset, de Baulmes, à Lausanne ; Clément Gicot, du Landeron ; Maurice Jaunin, de Cudrefin, à Lausanne ; Charles Patru, Genève ; Alfred Rœsly, de Lucerne, à Lausanne ; Victor Ballenegger, de Langnau, à Aubonne ; Barthélemy Pitteloud, à Sion ; Louis Meylan, à Cossonay ; Adrien Roux, de Genève, à Vich ; Jules Gaudard, de Corseaux, à Aarau ; Edward Meylan, à L'Isle ; Jules Bonjour, à la Chaux-de-Fonds ; Alfred Schrantz, à Nyon.

Lieutenants pharmaciens : Charles Golay, du Chenit, à Samaden ; Gabriel Cousin, à Rolle ; Louis Béguin, à Travers.

La loi fédérale sur la création de 4 corps d'armée du 26 juin 1891, a été votée conformément au projet publié dans notre numéro de juin. Une seule modification a été apportée, concernant la nomination des commandants des corps d'armée et de division. L'article 4 du projet prévoyait pour les premiers, le libre choix du Conseil fédéral, et pour les seconds, la nomination sur proposition facultative d'une commis sion composée du chef du département militaire assisté des quatre chefs d'arme et du chef du bureau d'état-major. Cette disposition a été remplacée par la suivante :

Art. 4. Les commandants des corps d'armée et des divisions sont choisis par le Conseil fédéral parmi les officiers supérieurs, sur la présentation d'une commission présidée par le chef du département militaire et composée des commandants des corps d'armée, des quatre chefs d'armes et du chef du bureau d'état-major.

Pour les 4 premiers commandants de corps d'armée à nommer, il n'y aura pas lieu à des présentations.

Le délai d'opposition contre la loi expire le 6 octobre 1891.

BIBLIOGRAPHIE

Dislocations Karte der Italienischen Armée, Nebst tabellarischer Uebersicht der Ordre de bataille und der Arméeverhältnisse im Frieden und im Kriege. Bearbeitet von Eugen Schuler K. u. K. Hauptmann. Artaria et Cie, Vienne 1891.

Au moment où le renouvellement de la Triple Alliance tient une si grande place dans les préoccupations politiques, la publication d'une carte militaire de l'Italie donnant d'une manière exacte la dislocation de l'armée active, de réserve et territoriale, revêt un caractère marqué d'actualité.

Cette carte est au 1 : 1500000. Elle est divisée en arrondissements de corps d'armée (I à XII), nuancés de teintes diverses, arrondissements de divisions territoriales et districts militaires (1 à 87). En outre, un papillon contient la carte de la colonie Erythrée.

Les signatures sont claires et détaillées : infanterie et génie, noir; alpini et cavalerie, rouge ; artillerie, bleue. Les troupes de la Milice mobile (landwehr) et de la Milice territoriale (landsturm) sont indiquées en vert. Le tout ressort parfaitement, et permet une lecture facile.

Voici, à notre frontière suisse, de l'ouest à l'est, la répartition des alpini qui nous intéresse spécialement :

Ivrée est le quartier du 4e régiment. Un bataillon de ce régiment est à Casellamonte ; une compagnie est détachée à Bard ; enfin, tout près de la frontière : un bataillon à Aoste et une compagnie détachée à Domo d'Ossola.

Ces troupes appartiennent au Ier corps d'armée.

A Monza se trouve le 5e régiment avec un bataillon à Morbegno et deux compagnies détachées à Chiavenna et Sondrio. Deux bataillons sont à Tirano et Evolo.

Ces troupes appartiennent au IIIe corps d'armée.

A la carte est joint comme annexe un tableau de l'organisation de l'armée italienne sur pied de paix et sur pied de guerre.

L'Allemagne et l'armée allemande. Livret de campagne par Jean Povolni. 1 vol. in-8° de 108 pages. Paris 1891. L. Baudoin et Cie, éditeur.

Ce petit volume doit servir de pendant, en France, à la publication du même genre qui chaque année paraît en Allemagne, sous le titre : *La France et l'armée française*. A chaque chapitre de l'auteur allemand, l'auteur français oppose un chapitre soulevant les mêmes questions, donnant le même genre de renseignements. C'est ainsi qu'il traite tour à tour du service militaire et de l'organisation de l'armée, de la composition et des effectifs des unités, du service d'exploration et de marche, de la tactique des différentes armes, de ce que les Allemands appellent improprement « ordre de bataille »

de l'armée, de différentes expressions françaises et allemandes, etc. Le tout est accompagné de répertoires détaillés et de figures (bivouacs, formations), éclairant et complétant le texte.

L'auteur s'abstient, avec raison, de toute discussion et de toute critique. Il s'est donné pour mission de dire ce qui est, et rien autre. Il ne s'écarte pas de ce programme. Comme œuvre de renseignements, sa publication peut rendre d'utiles services et nous espérons qu'elle trouvera suffisamment d'amateurs pour permettre à l'auteur d'accomplir son projet de revision annuelle, à l'aide de laquelle *le* lecteur sera toujours au courant de l'état militaire exact de l'Allemagne.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On nous écrit:

Monthey, 27 juillet 1891.

Messieurs,

Vous avez eu bien raison de signaler, dans votre dernier numéro, les étranges combinaisons de défense du pays imaginées par l'ordonnance fédérale sur le landsturm. Si vous aviez continué les citations de cette pièce jusqu'au canton du Valais, vous en auriez appris de belles à vos lecteurs! Par exemple les gens de Gondo et du Simplon doivent, aux premiers coups de fusil ennemis, se sauver à Brigue pour s'y costumer ; ceux des abords du St-Bernard descendre à Martigny; ceux de St-Gingolph et du Bouveret lâchent même la porte du Scex pour se cantonner bravement à ..... Monthey. Est-il rien de plus baroque, surtout quand on sait que tous ces braves gens des frontières ne manquent ni de Vetterlis, ni de Peabodys, ni même de Martinis, ni de munitions, ni de capotes, ni de gamelles de campagne!

En résumé le landsturm, outre ses fonctions d'Ersatz que vous recommandez très à propos, me semble-t-il, devrait être divisé territorialement en deux grandes zones:

1° *Une zone frontière* dont les hommes doivent rester sur place pour y défendre, dès la première minute, les défilés et positions convenables, et en ce cas les hommes doivent avoir chez eux leur habillement, leur équipement et leur armement y compris la munition.

2° *Une zone intérieure,* et celle-là seule pourrait relever de l'ordonnance en question, mais en évitant mieux de s'empâter avec les colonnes de l'armée active.

Pour le reste on vous remercie, par ici, de vos très justes observations et l'on est étonné que l'Assemblée fédérale ait été si pressée dans cette maladroite besogne. *Un vieux de la vieille.*

Le Conseil fédéral a décidé l'achat de 24 mitrailleuses Maxim, chacune avec 8000 cartouches. Ces engins seront payés au moyen

d'un reliquat provenant de la vente d'anciens fusils de gros calibre.

Dans un pays comme le nôtre, les mitrailleuses peuvent rendre de grands services. Elles permettent de donner un feu violent sur un point où il serait difficile de placer une troupe d'infanterie un peu nombreuse, et elles peuvent aussi suppléer la troupe d'une façon permanente dans les endroits où son entretien présenterait trop de difficultés : avec trois hommes, on fait la besogne de trente ou quarante.

La mitrailleuse Maxim peut être transportée avec sa munition sur une seule bête de somme. Au besoin, trois hommes peuvent s'en charger. L'excellence et le facile maniement de l'arme ont été démontrés par les nombreuses expériences de la commission d'artillerie ; la munition est la même que celle du fusil modèle 1889.

Le département militaire vient de supprimer pour deux ans, à titre d'essai, les leçons complémentaires des illettrés aux écoles de recrues.

En vertu d'une circulaire de 1879, tous les soldats qui avaient eu deux 5 aux examens pédagogiques étaient conduits, à la rentrée de l'exercice ou pendant la soirée, à un instituteur, qui leur enseignait les éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul. Le résultat de ces efforts méritoires était souvent nul, dit-on.

On signale deux accidents de cheval bien regrettables dont viennent d'être victimes M. le colonel Lochmann, chef d'arme du génie, dans une inspection à Ryken, et M. le colonel Frey, chef du département, dans une course aux environs de Berne. Les deux honorables colonels sont obligés de garder le lit ; mais leur état n'a heureusement rien d'inquiétant et l'on a tout lieu d'espérer que quelques jours de repos leur permettront de reprendre leurs nombreux travaux ordinaires, avec quelque modération toutefois.

France. — Dans sa séance du 17 juillet, le Sénat a adopté sans discussion le projet de loi relatif à la création d'un nouveau régiment subdivisionnaire, et déjà voté par la Chambre. Voilà donc cette loi, ainsi que celle qui concerne la transformation des régiments régionaux, définitivement adoptée, et il ne manque plus, pour assurer leur mise à exécution, que leur promulgation. Il faudra savoir aussi ce qu'on fera du vœu exprimé par la commission de l'armée à la Chambre, et tendant à constituer les cadres des nouvelles unités à l'aide d'officiers empruntés à l'infanterie de marine ; ce qui serait préjuger la question de fusion du personnel des troupes de la marine et des troupes de l'armée de terre.

— Il paraît que M. de Freycinet, à la suite de son voyage dans l'Est, et en prévision du dédoublement du 6e corps, a arrêté la formation d'une nouvelle brigade de cavalerie. Par suite de cette créa-

tion, les remaniements suivants auraient lieu, à la date du 1er octobre, dans la composition des troupes de la région :

6e brigade de corps à Nancy, sous le commandement du général Menessier de la Lance, avec le 12e dragons à Nancy et le 5e hussards à Pont-à-Mousson ; les dépôts à Troyes ;

6e brigade de corps *bis* à Commercy, commandée par le général de Salles et comprenant le 6e chasseurs à Saint-Mihiel et le 10e hussards à Commercy, avec leurs dépôts à Sézanne ;

4e brigade de chasseurs (cavalerie indépendante) à Epinal, sous le commandement du général Massiat, nouvellement promu, et composée du 17e chasseurs à Neufchâteau et du 18e à Epinal. Cette brigade remplacerait la brigade légère de la 2e division de cavalerie, comprenant actuellement les 17e chasseurs et 10e hussards.

Dans cette nouvelle combinaison, la 6e brigade perdrait son troisième régiment, le 6e chasseurs et la 6e brigade *bis* serait formée de deux régiments de cavalerie légère, contrairement à la règle générale d'après laquelle les brigades de corps comprennent un régiment de dragons et un régiment de chasseurs ou de hussards.

— Le thème détaillé des grandes manœuvres de septembre auxquelles prendront part les 5e, 6e, 7e et 8e corps d'armée n'est pas encore complètement arrêté. On peut cependant, dit la *République française* du 27 juillet, donner dès aujourd'hui le plan général de ces manœuvres qui sont divisées en trois périodes non compris la période de concentration, qui commencera le 28 août.

Première période : combats de corps d'armée contre corps d'armée, le 5e contre le 6e, le 7e contre le 8e.

Deuxième période : manœuvres de deux corps d'armée contre deux corps d'armée.

Troisième période : manœuvres des quatre corps d'armée réunis contre tous les bataillons de chasseurs de la région, représentant l'ennemi.

Le thème général se résume ainsi : une armée ennemie marche sur Paris par plusieurs directions ; nos troupes n'ayant pu arrêter la jonction des corps d'armée ennemis, une grande bataille a lieu soit à Brienne, soit à Arcis-sur-Aube.

Allemagne. — Par ordre de l'empereur Guillaume II, les anciens usages d'étiquette de cour qui avaient été rétablis par le grand-maréchal comte d'Eulenbourg viennent de subir de nouveaux changements.

« L'ordre de l'empereur, disent les journaux parisiens, porte sur la réforme des cartes-menus qui sont employés dans les festins officiels.

» A l'avenir, le mot « menu » sera remplacé par celui de « speisezettel » et les noms français qui désignaient les mets seront remplacés par leurs équivalents en langue allemande : bouillon par kraftbrühe ; sauce par tunkes, mayonnaise, par gerührtes, etc.

» Les deux cuisiniers français attachés au service de la cour ont été remerciés, ainsi que M. Foucher, intendant des jardins, qui est aussi un Français.

» L'empereur a ordonné que les réformes introduites dans le service de la cour fussent appliquées dans les mess d'officiers.

» Aucun mot français ne devra plus figurer nulle part. »

Espérons que cette réforme de linguistique, très légitime d'ailleurs,

s'étendra de la cuisine en général et des mess d'officiers en particulier jusqu'au langage militaire allemand. Si l'on en retranchait maintes bizarreries et surtout les synonimies qui s'y sont introduites au temps du Grand Frédéric, et qui sont aujourd'hui une source de nombreux et perfides malentendus, ce serait un vrai progrès. Les mots : brigade, section, division, escadron, armée, cavallerie (avec deux *l*, s'il vous plaît) ne pourraient-ils pas être avantageusement remplacés par leurs équivalents allemands ? Cela sans parler de *l'Offizier von* DU JOUR, ou des *Veränderungen in der* ORDRE DE BATAILLE.

Ce qu'il y a de plus curieux à ce propos, c'est de voir les Français, y compris la Suisse française, reprendre pour eux, avec leur travestissement allemand, maintes expressions d'usage abusif au-delà du Rhin, ainsi celle de *Ordre de bataille*. Nos confédérés allemands vont même jusqu'à nous l'imposer dans le nouveau formulaire d'état-major général, tandis que pour ce qui les concerne ils savent fort bien la retraduire par *Armee-Eintheilung*, dont la vraie traduction serait *Tableau de répartition de l'armée* et non *Ordre de bataille*.

Cette dernière dénomination était juste au temps de Frédéric-le-Grand, alors que l'armée s'inspectait, campait, marchait à peu près dans le même ordre où elle bataillait. Aujourd'hui c'est tout différent, et les Allemands se gardent bien de confondre leur *ordre de bataille* français avec sa traduction exacte qui serait *Schlachtordnung* ou *Gefechtsordnung*. En empruntant à la France, au siècle dernier, et en gardant aujourd'hui la dénomination *Ordre de bataille*, les Allemands ont enrichi leur langue d'une dénomination plus courte et plus ronflante que *Armee-Eintheilung-Taffel*, tandis que nous, en repêchant chez eux cette dénomination frédéricienne dans le sens qu'ils lui donnent aujourd'hui et qui n'est plus que figuré, nous nous sommes enrichis d'une équivoque de plus, c'est-à-dire que nous nous sommes appauvris en netteté de langage.

C'est donc bien sincèrement que nous réitérons, pour terminer, notre vœu de voir le jeune et actif empereur allemand continuer au militaire la réforme qu'il vient d'entreprendre au civil. Nous en aurons par contre-coup tout le bénéfice que nous ne savons nous procurer par les voies directes.

France et **Russie**. — Le voyage triomphal de l'escadre du Nord à Cronstadt inspire à M. Maurice Ordinaire un excellent article que nous reproduisons de la *République française :*

Ce n'est pas une chose indifférente, ni pour la situation de la France en Europe ni pour la paix générale, que l'accueil si sympathique, si chaleureux, fait à l'escadre française dans sa croisière de la Baltique. A chaque étape, il semble que l'enthousiasme croisse d'un degré, et la froide Russie l'emporte encore sur le Danemark et la Suède.

Il y a sans doute quelques nuances dans la nature de ces manifestations également amicales : le Danemark s'est surtout laissé émouvoir par la communauté de pénibles souvenirs ; la Suède a particulièrement été guidée par ce vague mais persistant sentiment d'admiration et de gratitude que ce noble pays entretient depuis des siècles pour la France, premier foyer de la civilisation moderne. Encore aujourd'hui, le nom de la France évoque chez ces peuples un peu attristés par un rude climat, une foule d'idées délicates et joyeuses,

grandes et généreuses. L'origine française de la maison royale de Suède s'est trouvée être encore, en cette occasion, un lien de plus entre les deux peuples.

Le caractère de la grandiose et émouvante réception des navires français à Cronstadt prête à plus de commentaires. Un certain nombre d'esprits exaltés croiront pouvoir en tirer argument en faveur d'une alliance dont ils réclament impérieusement la conclusion sans se demander si les deux parties sont consentantes. Les ennemis de la France et de la Russie ne manqueront pas de leur côté d'en prendre ombrage et de crier au complot contre la sécurité de l'Europe, sans réflechir que leur triple alliance, dont on ne connaît pas les clauses, est bien autrement inquiétante et injurieuse. Sans aucun doute, le désir des gouvernements français et russe, en préparant cette manifestation sympathique, n'a été ni de jeter les bases d'un traité ni de donner à l'Europe de justes raisons de s'alarmer. Nous pensons qu'ils ont au contraire fort bien servi les intérêts de la paix, en démontrant aux incrédules que la différence des institutions n'est pas un obstacle à d'excellentes relations de confiance et d'amitié entre la France et la Russie.

C'est la triple alliance, on peut bien le dire, qui a poussé ces deux pays l'un vers l'autre en les mettant comme à l'index, en entourrant leurs frontières d'armements formidables, en associant leurs noms dans les traités d'où est sortie la puissante coalition. Est-il surprenant que la Russie et la France, comprenant que leur existence à toutes deux est désormais le seul contrepoids possible à l'alliance de l'Europe centrale, aient instinctivement jeté leurs regards l'une vers l'autre ? Les gouvernements français et russe avaient donc le devoir, non point de céder aux entraînements d'une foule que l'imagination guide plus que la raison, mais du moins de prouver qu'ils avaient l'un pour l'autre ce sentiment d'estime et d'amitié sans lequel une alliance sincère est impossible.

Cette constatation nous paraît être une garantie de la paix générale, parce que la triple alliance comprendra fort bien qu'il ne dépendra que d'elle de changer ces relations amicales en un traité en bonne et due forme. Peut-être ainsi le modeste voyage d'un amiral français dans la Baltique suffira-t-il pour contrebalancer l'effet des victorieuses tournées de l'empereur allemand: dans l'enthousiasme du moment, on aurait volontiers laissé croire que le jeune empereur venait d'achever le groupement des Etats européens autour de la triple alliance, et de compléter l'isolement de la France et de la Russie. De pareilles illusions sont dangereuses, et troublent les cerveaux les plus solides. Il faut espérer que déjà elles se sont évanouies.

En Angleterre, où l'enthousiasme a peu de prise, on n'a pas tardé à regretter d'avoir paru se compromettre un peu trop. Si nous croyons ce qu'on en rapporte, on y serait désireux d'atténuer l'impression qu'à pu produire en France la réception de Guillaume II et la révélation de « l'entente anglo-italienne ». Nos marins bénéficieront de ce scrupule de conscience, puisqu'on leur prépare, paraît-il, à Spithead, une réception qui ne sera pas inférieure en éclat à celles qu'on leur a faites ailleurs. Ce sera pour nos loups de mer une rude campagne de banquets ; mais ils auront, comme récompense de leurs fatigues, une expédition pacifique très fructueuse, pour le prestige et pour l'influence de la République.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIe Année. N° 9. Septembre 1891

Du développement de l'artillerie de montagne, spécialement en Suisse.

(Suite.)

SUISSE

En 1836, déjà, le prince Louis Napoléon, alors capitaine d'artillerie dans l'armée suisse, attirait l'attention sur la nécessité d'une artillerie de montagne. Dans son « Manuel d'artillerie » qui parut cette année-là, il recommandait l'introduction de l'obusier français de 8 livres.

Lors de la réorganisation de l'armée, entreprise par décision de la diète de 1841, on augmenta en effet de deux batteries de montagne l'effectif de notre artillerie.

Ces batteries furent composées comme suit :

Personnel :	1 capitaine, 1 premier lieutenant, 2 sous-lieutenants, 1 médecin	5
	1 vétérinaire, 1 sergent-major, 1 fourrier, 1 maréchal des logis du train	4
	5 sergents, 5 caporaux-canonniers	10
	1 caporal du train, 10 canonniers appointés	11
	4 appointés du train, 3 trompettes	7
	1 frater, 1 forgeron, 1 serrurier, 1 charron, 1 sellier	5
	28 canonniers, 44 soldats du train	72
	44 bêtes de somme, 3 chevaux de selle (?)	47
Matériel :	4 obusiers de 8 livres.	
	2 affûts de rechange.	
	40 caisses à munitions.	
	4 caisses d'outils.	
	Pharmacie de campagne ; caisse de vétérinaire,	
	1 trousse d'instruments, etc.	
	1 brancard.	
Munition :	280 obus et 40 boîtes à mitraille.	

Les canons étaient construits sur le modèle français. Le tube, en bronze, était du calibre de 3" 95 soit 12 cm.; il avait 970 mm.

de longueur et un poids de 200 livres. L'âme lisse, était longue de 5,65 calibres et comprenait le magasin et la chambre conique pour l'obus.

L'affût était à flèche, à essieux en bois ferré, et pourvu d'un appareil de pointage avec manivelle. A cet affût appartenait une limonière dont les bras étaient solidement reliés par une traverse en bois et une armature de fer.

Le poids de l'affût était de 114 kg.; celui d'une roue d'environ 23 kg.; écartement des rondelles d'essieu : 770 mm.

Une corde à enrayer fixée à l'affût, diminuait le recul de 11 à 4 m.

L'obus, avec charge d'éclatement de 14 loth (219 gr.), pesait 7 liv. 26 loth (4 kg. rond).

La charge était de 17 loth soit 265 gr. imprimant à l'obus une vitesse initiale de 244 m. L'échelle de tir allait jusqu'à 1400 pas, mais l'efficacité du tir diminuait beaucoup à partir de 500 m.

Il était admis que l'on pouvait tirer deux coups en deux minutes.

Les caisses à munitions étaient du modèle français et contenaient chacune 7 obus et 1 boîte à mitraille.

Les selles de transport, pareilles d'abord à celles de l'artillerie française, se composaient d'un appareil en bois assez pesant, garni d'épais panneaux rembourrés; 15 de ces selles, spécialement destinées au transport de la bouche à feu, avaient à la partie supérieure 2 traverses avec embases pour recevoir les tourillons. Les autres selles étaient un peu plus légères.

Une bête de somme portait le canon, plus la limonière. Partout où c'était possible, le canon devait être transporté sur roues.

L'ensemble de la batterie se divisait en 2 sections :

	Ire section.		IIme section.
Canons	2	—	2
Affût de rechange	1	—	1
Caisses	20	—	20
Caisses pour charron et pour sellier	1	—	2
Caisses pour serruriers	2	—	—

Chaque pièce était desservie par 27 sous-officiers et soldats.

Toutefois, la batterie de manœuvres proprement dite ne comprenait que les canons, avec 2 caisses de munitions chacun.

Suivant les dispositions primitives, les officiers et la troupe de ces batteries de montagne devaient être recrutés dans l'artillerie de position du canton de Zurich ; le personnel du train et les

bêtes de somme dans le canton de Fribourg; plus tard, on décida de les prendre dans les cantons des Grisons et du Valais.

L'effectif d'une compagnie d'artillerie de position était fixé à 73 hommes; mais comme batterie de montagne, elle ne devait compter que 61 hommes; le détachement du train comprenait 53 hommes, un vétérinaire compris.

Le matériel était fourni par la Confédération.

Cette organisation fut bientôt modifiée dans ce sens que le canton des Grisons et celui du Valais durent fournir chacun 2 batteries de montagne, savoir une d'élite et une de réserve, avec les bêtes de somme nécessaires, la fourniture du matériel demeurant à la charge de la Confédération.

Le service de l'artillerie de montagne était à créer. On n'avait aucune expérience ni du transport de cette artillerie par le moyen de bêtes de somme, ni de l'empaquetage des divers éléments du matériel de réserve, non plus que de la conduite des bêtes de somme dans le terrain difficile de la montagne. Il fallait donc procéder d'abord à des essais, et bien des années s'écoulèrent avant que l'on fût arrivé à établir d'une manière sûre le mode d'emploi dans les conditions et circonstances diverses de cette arme spéciale.

Cependant, quelques officiers prirent bientôt intérêt à la tâche. Rechercher jusqu'à quel point on pourrait, à force d'énergie, de persévérance et d'habileté, surmonter les dificultés de la haute montagne, devait avoir du charme pour des natures vigoureuses.

Ce ne fut qu'après avoir été fixé sur les divers éléments qui devaient former la base du service, que l'on put vouer attention à l'instruction tactique de la troupe.

Une certaine complication résulta de l'emploi simultané de chevaux et de mulets comme bêtes de somme. En outre, c'était une circonstance très défavorable de n'avoir chaque année qu'une seule école de recrues de six semaines et deux cours de répétition de fort courte durée; l'établissement des règlements en était considérablement retardé et la solidité des travaux accomplis compromise.

Ce fut en 1844, à Thoune, qu'eurent lieu les premiers essais pratiques. Une première marche avec deux mulets et une pièce d'artillerie fut exécutée de Thoune au Gurnigel; puis une seconde, beaucoup plus difficile, de Erlenbach à Blumenstein en passant la chaîne du Stockhorn (Wahlalppral).

Les selles françaises pour mulets ayant été reconnues impro-

pres pour les chevaux, on confectionna et essaya l'année suivante un nouveau modèle. L'épreuve en fut faite dans une grande marche exécutée avec 3 chevaux et 1 canon, de Coire à Crot, dans la sauvage vallée d'Avers, de là par la montagne de Stall à Stalla et à St-Moritz dans l'Engadine. Après deux jours de repos dans cette localité, l'expédition se dirigea sur Davos par le Skaletta, et enfin retourna à Coire par le Prættigau. D'autres marches d'essai furent exécutées en 1846.

Par suite des événements militaires, l'artillerie de montagne ne put guère progresser dans les années suivantes et encore moins arriver à une règlementation définitive. La période de 1841-1850 peut donc être considérée comme celle des essais préliminaires.

L'organisation militaire de 1850 contenait, en ce qui concerne l'artillerie de montagne, les dispositions suivantes : Le canton des Grisons doit fournir les batteries de montagne n° 26 d'élite et n° 54 de réserve ; le canton du Valais, les batteries de montagne n°s 27 E et 55 R.

Le matériel de la batterie fut maintenu à 44 bêtes de somme, avec adjonction de 9 chevaux de selle ; le personnel fut élevé à 6 officiers et 115 hommes.

Le chiffre des munitions fut fixé à 200 coups par pièce, ensorte que pour chacun des dits cantons, il devait y avoir 700 obus et 100 boîtes à mitraille par batterie.

La Confédération se chargeait de procurer 8 obusiers pour l'élite et autant pour la landwehr ; de plus, 4 bouches à feu complémentaires, avec 800 coups.

Mais cette organisation n'arriva que très lentement à terme. D'une part les deux cantons ne montraient aucun intérêt pour cette œuvre ; d'autre part, il y avait chez les officiers supérieurs cantonaux et chez les instructeurs, un mauvais vouloir manifeste contre la nouvelle espèce d'artillerie.

Le recrutement des officiers se faisait difficilement ; on devait user d'autorité pour procurer la troupe nécessaire à ce service, ses adversaires ayant réussi à le rendre impopulaire, en faisant considérer les batteries de montagne comme des sortes de compagnies disciplinaires.

Malheureuseusement encore, les lourdes selles de transport, peut-être aussi quelques graves blessures qui se produisirent dans le commencement, contribuèrent à faire considérer le service des batteries de montagne comme ruineux pour la santé des chevaux. Cette circonstance rendit le recrutement des chevaux très difficile.

Il fallut longtemps pour arriver à fixer définitivement l'instruction des artilleurs de montagne. Pendant les premières années, ils furent instruits en commun avec l'artillerie de campagne, puis ils recevaient quelques jours d'instruction dans leur service spécial. En 1859 seulement il fut décidé que les artilleurs de montagne seraient dorénavent formés dans des écoles spéciales.

Dans les années 1853 et 1854, on continua les essais de selles de transport. On arriva à en fabriquer une, construite d'après le système grison, et qui donna des résultats satisfaisants.

En 1857, la batterie valaisanne forte de 87 hommes, entra pour le première fois au service, comme unité tactique. La question des bâts fut résolue provisoirement de cette manière, que pour les mulets le modèle français fut conservé, et que pour les chevaux, on adopta un bât pareil à ceux en usage dans le pays.

Pendant les écoles et cours de répétition qui eurent lieu dans cette période, des marches longues et difficiles furent exécutées.

Dans le cours des années 1858 et 1859, la Confédération procura 6 canons et un affût, mais il manquait encore 109 bâts, ainsi que la plus grande partie de la munition qui aurait dû se trouver dans les deux cantons.

La batterie d'élite des Grisons étant entrée au cours de répétition de 1860 avec 90 hommes, et la batterie de réserve avec 30 hommes seulement, on réunit ces deux batteries en une seule.

Dans ce cours de répétition, il fut fait, par le col de Panix, un exercice de marche qui mérite d'être relaté. On y fit usage pour traverser des champs de neige assez étendus, de traîneaux légers démontables, qui, suivant le rapport sur cette course, rendirent de bons services. Sur chacun de ces traîneaux, on chargeait une pièce de canon, 2 caisses à munitions et un certain nombre de sacs de soldats.

L'ordonnance de 1861 sur le matériel de l'artillerie de montagne apporte les changements suivants. L'équipement d'une caisse à munitions devait dès lors consister en 6 obus, 1 shrapnel et 1 boîte à mitraille. En outre, il devait y avoir pour chaque batterie un caisson de parc avec 120 coups. Pour les ouvriers, la dite ordonnance prescrivait 4 caisses d'outils et une forge de campagne démontable. Les bâts pour chevaux furent modifiés : on leur adapta des embases mobiles pour les tourillons, et une sangle conforme à celle en usage dans les Grisons ; en outre, les panneaux furent rembourrés à l'aide de balles d'épeautre parce

qu'elle se prête bien aux formes et aux mouvements du cheval. Des 44 bâts de la batterie, 15 seulement étaient construits pour servir au transport des canons.

En 1861, la batterie d'élite n° 26 atteignit à peu près son effectif règlementaire, tandis que la batterie de réserve n° 54 ne comptait encore que le 1/3 du sien.

Les exercices de marche exécutés jusqu'à cette époque étaient propres sans doute à faire reconnaître les diverses difficultés qu'on rencontre dans ces marches, et à montrer jusqu'à quel point l'artillerie de montagne peut les surmonter, mais il ne faut pas oublier que ces exercices, surtout dans les écoles de recrues, n'ont jamais été exécutés qu'avec un petit nombre de bouches à feu et de chevaux. Par conséquent, on n'a pas eu l'occasion d'expérimenter combien dans la haute montagne plus qu'ailleurs encore, les difficultés augmentent en raison de la force des détachements de troupes et du nombre des bêtes de somme chargées.

Néanmoins, l'heure était venue d'être fixé sur la conduite tactique et la valeur technique de cette nouvelle artillerie, pour autant qu'on peut être fixé sur ces points par des manœuvres en temps de paix. On le fut par le rassemblement de troupes en 1861, dans la haute montagne, rassemblement auquel les deux batteries valaisannes prirent part.

On s'aperçut tout d'abord que les batteries n'étaient pas encore en état de faire campagne. Diverses lacunes furent constatées tant dans le personnel que dans le matériel. Les cadres étaient toujours très incomplets, le matériel et la munition faisaient défaut dans de notables proportions.

L'effectif des deux batteries était le suivant :

Batterie 27.		Batterie 54.
6	officiers	5
99	hommes	76
9	chevaux	8
30	mulets	22
4	canons	4
24	caissons à munitions	16

Des exercices de marche et de combat d'une division combinée, qui s'exécutèrent dès Altorf par le St-Gothard jusqu'à Sion, durèrent du 14 au 25 août. Les deux batteries eurent souvent l'occasion de prendre part aux combats, et l'on fut content de leurs prestations en ce qui concerne la marche ; mais il devint manifeste que l'effectif en hommes et en chevaux de l'unité tacti-

que était insuffisant. En conséquence, l'effectif de chaque batterie fut porté à 128 hommes, officiers compris, et à 55 chevaux. En outre, il fut décidé que chaque batterie aurait 8 caisses d'outils et de provisions au lieu de 4.

(A suivre.) Major DE TSCHARNER.

Relation historique sur le 2me bataillon de carabiniers-légers et les bataillons étrangers au service du roi des Deux-Siciles, après le licenciement des régiments capitulés. 1859-1860.

I

Dissolution et licenciement des régiments suisses. — Formation des nouveaux bataillons étrangers.

Les quatre régiments suisses au service du roi des Deux-Siciles furent licenciés le 1er septembre 1859.

Le licenciement du 3e régiment (Valais et Schwytz), qui existait depuis 1828, eut lieu dans un pré situé à l'ouest de la résidence royale de Portici, aux bords de la Méditerranée. Tous ceux qui voulurent être rapatriés furent immédiatement embarqués.

Depuis la révolte des régiments capitulés, soit depuis le 7 juillet 1859, le roi François II avait décidé leur licenciement. Mais, ne voulant pas se priver entièrement du service de ces braves, qui, depuis 1825, entouraient le trône des Deux-Siciles, il fit connaître, par l'entremise d'un certain nombre d'officiers suisses, que son intention était de recruter de nouveaux bataillons étrangers.

Une commission, composée de MM. les généraux de Riedmatten, de Sury et de Wyttenbach, s'occupa de l'organisation de ces bataillons et fit les propositions d'officiers.

Un règlement du ministère de la guerre, du 10 novembre 1859, fixa le mode de recrutement de deux bataillons de carabiniers-légers étrangers, nos 1 et 2, et d'un 3e bataillon de chasseurs, qui prit le nom de 3e bataillon carabiniers-légers.

Les recrues pouvaient être originaires de la Suisse, ou de quel autre pays étranger où le recrutement était autorisé.

Pour être engagé il fallait avoir au moins 18 ans et pas plus de 36, mesurer 5 pieds de France, prendre l'engagement de ser-

vir fidèlement le roi et ses successeurs légitimes pendant toute la durée de l'engagement militaire, et de n'appartenir à aucune société secrète.

Il était établi un conseil de recrutement composé de l'inspecteur des bataillons, président de droit, du directeur du recrutement, des chefs de corps et d'un officier comptable remplissant les fonctions de secrétaire.

La trésorerie royale fournissait à ce conseil les fonds nécessaires; elle en était responsable mais n'avait à se mêler en aucune façon au mode de recrutement employé.

Le conseil de recrutement rendait compte chaque trois mois au ministère de la guerre directement, de l'emploi des fonds à lui versés par la trésorerie royale.

La recrue recevrait une prime d'engagement de 42 ducats[1], et il lui était accordé un fond de masse de 9 ducats, pour la fourniture et l'entretien du petit équipement, du linge personnel et de la chaussure.

Il y avait des dépôts :

d'admission ;

d'embarquement;

de débarquement.

Au dépôt d'admission, il y avait un capitaine, deux officiers subalternes et un médecin ;

A celui d'embarquement, un capitaine fonctionnant comme commissaire des guerres;

Le dépôt de débarquement, enfin, était commandé par un officier subalterne.

24 sous-officiers étaient en outre à la disposition de l'officier supérieur directeur du recrutement qui les répartissait aux trois dépôts suivant les besoins.

Ce personnel figurait à la suite des corps ; le roi nommait à ces fonctions sur la proposition du conseil de recrutement, par l'entremise de son directeur.

Des dépôts de recrutement furent établis à Feldkirch, à Inspruck et à Vienne ; un dépôt d'embarquement à Trieste, et un de débarquement à Molfetta, près de Bari.

Les hommes ayant déjà l'habitude des armes, ceux d'une taille plus élevée, plus vigoureux et d'un âge ne dépassant pas 26 ans, étaient attribués de préférence au bataillon de chasseurs (3e); les autres étaient répartis aux bataillons de carabiniers 1 et 2.

[1] Le ducat valait 4 fr. 25.

L'organisation de ces bataillons étrangers prévoyait un effectif total de 1341 hommes par bataillon, se répartissant ainsi :

Etat-major.

Commandant : Lieutenant-colonel ou major	1
Adjudants-majors : major ou capitaine	2
Quartier-maître : capitaine	1
Grand-juge : »	1
Officier de détail : 1er lieutenant	1
Aumônier	1
Chirurgien en premier	1
Chirurgien en second	1
Total	9 officiers.

Petit état-major	Adjudants sous-officiers	2
	1er sergent-fourrier	1
	1er » prévôt	1
	2d » trompette	1
	Caporal trompette	1
	» sapeur	1
	2d sergent armurier	1
	» tailleur	1
	» cordonnier	1
	Caporal armurier	1
	Musiciens (musicanti	9
	Total	20 sous-off. et soldats.

8 compagnies comprenant :

Officiers :	Capitaine	1	
	1er lieutenant	1	
	1er sous-lieutenant	1	
	2d sous-lieutenant (alfiere)	1	4
Sous-officiers :	sergent-major	1	
	sergents	4	
	fourrier	1	
	caporaux	8	14
Soldats :	trompettes	3	
	élèves-musiciens	3	
	sapeurs	2	
	chasseurs de 1re classe	20	
	carabiniers et chasseurs de 2e classe	118	146
		Total par compagnie	164 h.

En raison de ces forts effectifs, chaque bataillon se divisait habituellement en 2 bataillons de manœuvre.

Les bataillons étrangers n'avaient pas de drapeau, mais un simple fanion d'exercice.

Tandis que les troupes indigènes étaient réparties par brigades, les bataillons étrangers, auxquels on avait adjoint une batterie de 8 pièces de 4 rayées, formaient un corps spécial. Ce corps, placé sous le commandement de M. le général von Mechel, fut appelé « Brigade éventuelle von Mechel. »

Un décret du 23 novembre 1859 désigna M. le commandeur Augustin de Riedmatten, général de brigade, pour organiser le 2e bataillon de carabiniers. L'organisation définitive eut lieu à Nocera le 1er décembre suivant.

Selon procès-verbal le bataillon comptait alors 307 hommes, provenant :

207 de l'ancien régiment capitulé 2e suisse ;
100 » » » 3e »

Les officiers, comptés dans les chiffres ci-dessus, sortaient :

14 du 2e régiment,
11 » 3e »
4 » 4e »

Les épaves des régiments 2 et 3 servirent de noyau pour la création du 2e bataillon de carabiniers, tandis que le 1er bataillon se formait avec ce qui était resté du 1er régiment, et le 3e des restes de l'ancien 13e chasseurs.

Le 3e bataillon, commandé par le colonel von Mechel, qui devint plus tard général commandant la brigade étrangère (brigade éventuelle von Mechel), se compléta assez rapidement. Mais le 1er et le 2e bataillons ne se formèrent que très lentement. C'est ainsi que le 1er avril 1860, le 2e bataillon ne comptait encore que 499 hommes et n'avait eu qu'une augmentation de 182 individus depuis le jour de sa formation. En juillet seulement, il atteignit le chiffre de 1376 hommes, savoir : 463 Suisses, 123 Allemands, 760 Autrichiens, 30 Napolitains.

La solde des officiers, des sous-officiers et des soldats était la même que celle des anciens régiments capitulés.

L'avancement des officiers avait lieu par l'ancienneté.

Les majors de Sury du 1er régiment, et d'Aufdermauer, du 3e suisse, furent rappelés au service et prirent le commandement du 2e bataillon.

Mais la discipline laissait beaucoup à désirer; il y eut des plaintes; on en imputa la cause au manque de fermeté de ces officiers supérieurs. Le roi les fit mettre à la retraite, d'office, et rempla-

er par les majors Aloys Migny et François de Werra, le premier omme commandant du bataillon, le dernier comme adjudant-major. Ces officiers supérieurs entrèrent en charge le 5 mai 1860.

II

Participation des bataillons étrangers à la campagne de 1859-60.

Garibaldi avait envahi la Sicile. Le gouvernement du roi envoya des troupes pour s'opposer à cette invasion.

Le 3e bataillon (chasseurs) était déjà en Sicile.

Le 26 mai 1860 partirent une partie du 1er bataillon et 400 hommes du 2e. Ils débarquèrent au château Castellammare et arrivèrent le lendemain au quartier de San-Giacomo sans avoir rencontré beaucoup d'opposition. S'étant réunis au 3e bataillon, ils formèrent une colonne à laquelle on donna quelques pièces d'artillerie napolitaine. Le colonel von Mechel prit le commandement de cette troupe.

Il poursuivit Garibaldi qui était entré à Palerme, s'empara de la Porta Termini et, comme il se disposait à poursuivre sa marche victorieuse, le général Lanza lui fit donner l'ordre de suspendre le combat, parce que, dit-il, il était en pourparlers avec Garibaldi. Force fut de se retirer hors de la ville.

Plus tard Lanza et Garibaldi convinrent d'un armistice, et les troupes du roi ayant dû quitter Palerme, le 2e bataillon fut débarqué à Salerne, dans la nuit du 14 au 15 juin, et retourna ensuite à Nocera.

Aux premiers jours d'août, la nouvelle étant parvenue que les Garibaldiens avaient débarqué à Castellammare, les trois bataillons étrangers, commandés par le général von Mechel, durent marcher à leur rencontre. En effet, les hommes de la garde royale de garnison à Castellammare racontaient qu'il y avait eu alarme pendant la nuit ; un bateau à vapeur et quelques barques s'étant approchés du port pour s'emparer du navire de guerre en construction « le Monarque ». Mais ce coup de main n'avait pas réussi, grâce à la vigilance de la sentinelle qui se trouvait sur le pont du navire. Quelques coups de feu furent échangés, puis le bateau ennemi prit le large.

Ce fut un officier de la marine napolitaine qui conseilla de s'emparer de ce navire ; mais ce traître, qui prit service dans la marine piémontaise, en fut plus tard chassé pour malversations.

Le même soir, la brigade étrangère retourna à Nocera.

Le 20 août, elle partit pour Salerne, où elle rejoignit 8 ba-

taillons de chasseurs, 2 batteries rayées et 1 régiment de chasseurs à cheval.

Le 4 septembre, les demi-bataillons des 1er et 2e bataillons étrangers formèrent les avant-postes contre Eboli où se trouvaient les garibaldiens.

La nuit fut tranquille.

Mais le 5 au matin, le major de Werra, commandant des avant-postes, fut très surpris de recevoir l'ordre de se retirer dès qu'il entendrait sonner le rappel à Salerne. Il devait aussi assurer la retraite des troupes qui avaient à évacuer cette localité et qui depuis le 1er septembre se trouvaient sous les ordres du maréchal de camp Gaëtan Afan de Rivera.

On lui envoya un renfort de deux pièces de montagne et d'un demi-escadron de dragons.

Les officiers furent très mécontents de recevoir cet ordre, car depuis environ quinze jours on les berçait de l'espoir (qu'ils marcheraient à l'ennemi et, à la première occasion, ayant à leur disposition de nombreux effectifs, on leur fit abandonner une forte position sans qu'ils eussent eu à faire à une seule chemise rouge.

Le lendemain les bataillons partirent pour Sarno où ils bivouaquèrent dans la nuit du 6 au 7 septembre. Le départ de Nocera se fit avec précipitation et ce ne fut qu'après de nombreuses instances qu'ils purent se procurer les voitures nécessaires. Le 7 septembre ils rejoignirent à Capua le reste de l'armée napolitaine.

Sur ces entrefaites le roi quitta Naples.

Jamais on ne sut qui lui avait conseillé ce départ précipité.

Le 2e bataillon quitta Capua le 8 septembre et s'en alla à Pignatare et Camigliano qu'il occupa jusqu'au 16 septembre.

Le 16 septembre, il fut envoyé à la Taverne d'Agnena, à deux milles environ de Naples, sur la route de Rome. Il y arriva à minuit et y fut rejoint par les 1er et 3e bataillons et par quelques autres bataillons napolitains.

A quatre heures du matin, toutes ces unités furent dirigées sur le polygone de Capua. Cette marche était la conséquence d'un plan qui consistait à leur faire traverser Capua pour se trouver à Naples à la pointe du jour. On espérait ainsi occuper de nouveau la capitale avec les troupes du roi.

Mais ce plan ne réussit pas, parce que les brigades de chasseurs et de la garde qui devaient les rejoindre ne vinrent pas.

Le 18, le 2e bataillon fut à Calvi et à Carniola, au-delà de Sessa.

Le 19, la brigade de Mechel et quelques autres bataillons indigènes vinrent de nouveau au polygone de Capua où ils bivouaquèrent les 19 et 20 septembre par un temps affreux.

Le roi et la famille royale allèrent les visiter le 20 septembre.

Ils reçurent encore la visite des comtes de Trani et de Caserte, frères du roi, dans la matinée du 21. Dans l'après-midi, ils furent dirigés sur Cajazzo, occupé par les garibaldiens. Les troupes napolitaines les avaient attaqués, disait-on, et étaient en train de les déloger. Les bataillons étrangers partirent à marche forcée et, arrivés au pied de la colline sur laquelle est situé Cajazzo, les chefs firent poser las sacs afin que leurs hommes fussent plus libres pour le combat. Ils gravirent rapidement la côte, mais arrivés devant Cajazzo, ils virent qu'en effet les Napolitains en avaient chassé les bandes garibaldiennes et que celles-ci étaient en pleine déroute, cherchant à passer à la nage le Volturno, où beaucoup se noyèrent.

Les garibaldiens subirent de grandes pertes dans ce combat.

Cette nuit-là, la troupe bivouaqua sur la route devant Cajazzo ; le lendemain, elle fut logée chez l'habitant.

Le 23, le demi-bataillon de gauche, commandé par le major de Werra, forma les avant-postes le long du Volturno, vis-à-vis de Limatola, vers le chemin qui mène à Caserte ; le demi-bataillon de droite, sous les ordres du major Migy, resta à Cajazzo et vint les relever le 26 septembre. Le demi-bataillon de gauche partit immédiatement pour Campagnano rejoindre les demi-bataillons des 1er et 2e étrangers. Cette nouvelle colonne, commandée par le général von Mechel, passa le Volturno à gué le 27, et, de l'autre côté du fleuve, s'augmenta de quelques pièces d'artillerie et d'un escadron du 3e dragons. Ayant poussé une reconnaissance vers la vallée de Maddaloni, ils attaquèrent et firent prendre la fuite aux garibaldiens qu'ils rencontrèrent à Ducenta.

Mais le temps s'était gâté, il pleuvait, et le général ayant voulu donner l'ordre de battre en retraite, le major de Werra lui fit observer que par ce temps pluvieux et à cause de ses rives marécageuses, le passage du Volturno était d'autant plus dangereux qu'ils seraient peut-être poursuivis. Le général se rangea à cette manière de voir et il se décida à passer la nuit à Ducenta. Ils ne furent pas inquiétés.

Le lendemain, ils repassèrent le fleuve et à Campignano le demi-

bataillon du 2e carabiniers se détacha pour aller à S. Salvadore rejoindre son demi-bataillon de droite.

Le 29 ils séjournèrent à S. Salvadore ; mais, le soir, quatre compagnies durent aller à Cerreto où les garibaldiens étaient signalés. Ils se mirent en route à deux heures du matin. Arrivés à Cerreto, au lieu d'avoir affaire à des garibaldiens, ils furent reçus en grande pompe par les autorités civiles et ecclésiastiques et les officiers furent invités à dîner chez l'évêque.

M. Carlo Corsi dans le *Vero Guelfo* cite un plan d'attaque adopté au commencement de la campagne de 1859-60. On peut le résumer ainsi :

Assaillir l'ennemi simultanément, de front par les monts S. Angelo et dans la ville S. Maria di Capua Vetere, et sur ses derrières aux Ponti della Valle, Maddaloni et Caserta Vecchia ; le placer entre deux feux ;

couper la voie ferrée pour intercepter les communications directes entra S. Maria et Naples et l'empêcher de recevoir de la capitale des renforts ultérieurs.

Pour l'exécution de ce plan, l'état-major disposa de la Ire division pour assiéger S. Angelo et former l'aile gauche de la ligne d'attaque.

La IIe division devait attaquer S. Maria.

Parallèlement aux attaques de S. Angelo et S. Maria, une petite colonne commandée par le général Sergardi, formait l'extrême droite et menaçait S. Tammaro. Une réserve formée de cavalerie et d'artillerie restait à Capua pour accourir là où le besoin s'en ferait sentir. A Capua aussi et plus en arrière, devaient se trouver les équipages, deux régiments d'infanterie, un bataillon de chasseurs et un bataillon de carabiniers à cheval.

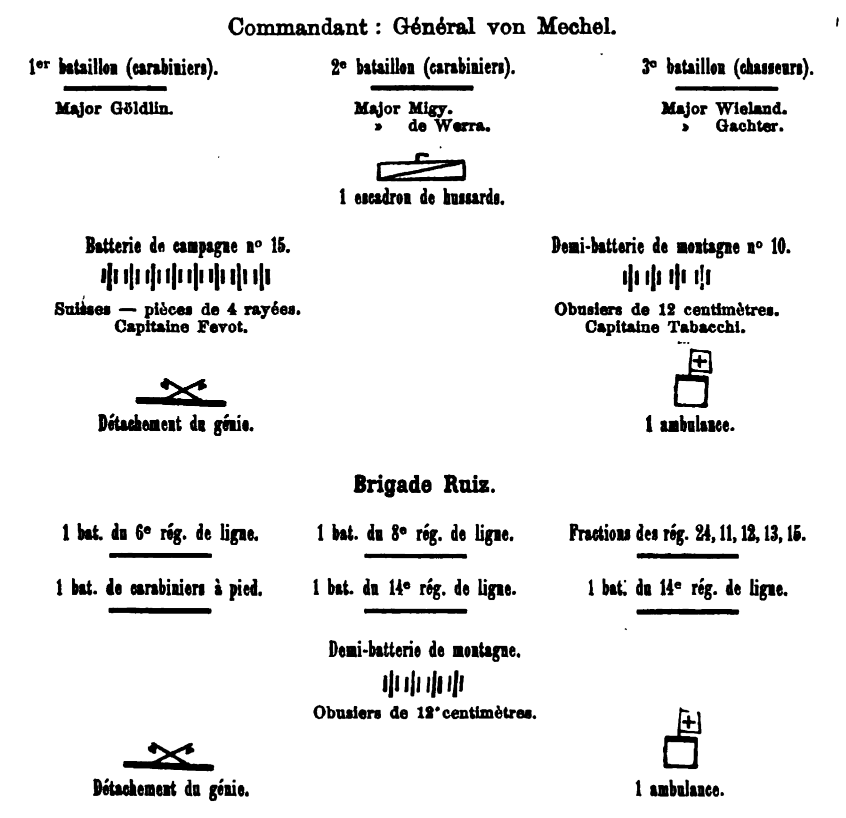
Les voitures de réserve devaient se former en colonne vers la porte de Rome et étaient gardées par un détachement de dragons et par une demi-batterie rayée de campagne, postée au Polygone, de manière à pouvoir faire feu sur la rive opposée du fleuve, plus spécialement sur la route commandée par le bois de S. Vico.

La division Colonne qui restait sur la rive droite du Volturno devait observer le terrain entre Cajazzo et Triflisco et empêcher éventuellement l'ennemi de passer.

Enfin, les brigades Ruiz et de Mechel, opérant par les Ponti della Valle, devaient s'emparer de Maddaloni et de Caserta-Vecchia et, convergeant vers Caserta, assaillir l'ennemi par derrière et faire leur jonction avec les corps de S. Angelo, S. Maria et S. Tammaro.

Nous laissons de côté la composition des unités napolitaines et nous nous occuperons du corps qui devait opérer aux Ponti della Valle, plus spécialement de la brigade von Mechel.

Voici sa composition :



Le général von Mechel, commandant de cette colonne d'environ 8500 hommes qui doit opérer par les Ponti della Valle, garde avec lui les trois bataillons étrangers, leur batterie respective, la demi batterie de montagne et la cavalerie. Le reste de la colonne, c'est-à-dire la brigade Ruiz, environ 5000 hommes, est dirigée contre les hauteurs de Caserta-Vecchia où elle doit attendre son arrivée par les Ponti della Valle et par le Mont S. Michele.

Le 30 septembre, à minuit, la brigade von Mechel part d'Amorosi pour la vallée de Maddaloni, dans l'ordre suivant :

Avant-garde :
- 1 peloton de chasseurs à cheval,
- 8 compagnies du 3e carabiniers (major Gachter),
- 2 pièces de la batterie de campagne n° 15 (capitaine de Sury),

4 pièces de la batterie de montagne n° 10.
3 compagnies de sapeurs,
8 compagnies du 2e carabiniers (major Migy),
6 pièces de la batterie de campagne n° 15 (capitaine Fevot).
4 compagnies du 1er carabiniers (major Göldlin). Bagages et munitions de réserve.
4 compagnies du 1er carabiniers (aide-major Uhlmann).
1 escadron de hussards.

Au-delà de Ducenta ils trouvèrent la brigade Ruiz encore au bivouac, tandis qu'elle avait reçu l'ordre de partir de bonne heure pour Caserta-Vecchia. Valle est occupé par de minimes forces ennemies, gardées par un seul avant-poste qui fuit à l'approche des troupes du roi ; celles-ci sont accueillies par les habitants aux cris répétés de « Vive le roi ! ».

Il y a beaucoup de gens armés aux balcons de Ponte.

Le demi-bataillon de gauche du 2e carabiniers prend l'avance pour attaquer la colline au nord de S. Michele.

Le 1er bataillon était au centre et le 3e occupait l'aile gauche, où l'ennemi fit le plus de résistance.

Le major Wieland ouvre le feu, tandis que deux pièces de la batterie n° 15, placées sur la route, tirent contre Ponte.

L'ennemi fortement établi sur l'aqueduc, dans les bois et dans un moulin voisin, est en nombre supérieur aux assaillants et il dirige très bien un feu nourri, de telle sorte que le 2e demi-bataillon du 3e carabiniers hésite à avancer.

Le 1er lieutenant Sutter, à la tête d'un peloton, s'élance où il voit l'ennemi le plus en force, mais il est bientôt entouré sans espoir de retraite.

Aussitôt le 1er lieutenant Emile von Mechel, à la tête d'une compagnie, accourt avec un courage et une abnégation admirables au secours de Sutter, le sauve, chasse l'ennemi, et s'empare du moulin où il s'était fortement retranché. Cet héroïque jeune homme, fils du général von Mechel commandant de la colonne, tombe frappé d'une balle ennemie et paie de la vie son admirable héroïsme.

Cependant le major Wieland avec son demi-bataillon, se bat

avec courage contre des forces de beaucoup supérieures, mais il était déjà blessé lorsque lui parviennent les autres 4 compagnies du 3e carabiniers. Le bataillon (3e chasseurs) étant réuni, repousse l'ennemi qui défend le terrain pouce à pouce. Le tir bien ajusté des Suisses ayant fait taire deux pièces ennemies, tout le bataillon monte à l'assaut du pont et s'empare des deux bouches à feu. Deux pièces de la batterie de montagne n° 10 qui ont appuyé de leur feu les mouvements du 3e chasseurs, arrivent à la gauche de Ponte, puis sur la hauteur. L'ennemi, entouré de tous côtés, fait mine de se replier. A ce moment de nouvelles troupes qui débouchent du couvent S. Michele viennent le renforcer. Réorganisé, il cherche à reprendre l'offensive ; mais 4 pièces suisses ayant pu se mettre en batterie sur la route de Maddeloni, il est repoussé par leur tir, ainsi que par le feu violent que dirigent sur lui le capitaine Fevot, le capitaine Sury et le 1er lieutenant Brunner.

La position de Ponti della Valle, sauf la hauteur de S. Michele, est au pouvoir des troupes du roi.

Cependant toutes les forces sont disséminées sur différents points et l'on se bat sans résultat.

Voici le rapport de M. le général von Mechel, que M. Carlo Corsi transcrit dans le *Vero Guelfo* :

« L'étendue considérable de la position fait que nos forces sont très dispersées, et déjà le 1er bataillon, qui formait le gros de ma colonne, a dû détacher deux compagnies pour occuper le moulin et l'entrée gauche de Ponte, parce que vers Durazzano et Cervino apparaissaient de nouvelles masses ennemies.

» Ce même bataillon a dû pousser une compagnie en avant-postes sur la route de Maddaloni ; mais, son commandant ne tenant pas assez compte de la mission qu'il avait à remplir, s'en alla trop à droite sur la montagne, dans l'intention d'accourir au secours du 3e chasseurs. Aussi, lorsque sonna la retraite, le capitaine Wessmann lui-même, légèrement blessé et quelques-uns de ses hommes furent faits prisonniers. Deux autres compagnies furent envoyées sur la hauteur, mais, s'étant aussi trop écartées à droite, elles ne produisirent pas l'effet désiré.

» Cependant, le 2e bataillon de carabiniers n'arrivait pas au point qui lui avait été fixé. Parti de Valle par la hauteur à droite, il s'était partagé en deux bataillons de manœuvre et poussait en avant.

» Le 1er bataillon de manœuvre passait, amenant avec lui deux pièces de montagne, pour aller occuper le Vallone, marchant

vers le grand Mont S. Michele, tandis que le 2e bataillon de manœuvre, commandé par le major de Werra, avait été détaché pour atteindre la principale hauteur en profitant du terrain boisé.

» Le sommet du mont se divise en deux positions boisées, l'une dominant l'autre.

» L'ennemi les occupait toutes deux et les défendait avec beaucoup d'énergie. Le nombre des hommes diminuait, car ils étaient fatigués outre mesure à cause des grandes marches qu'ils avaient dû fournir, et obligés de prendre part au combat sans avoir pu se reposer un seul instant.

» Le major Migy se trouvait dans le plus grand embarras, lorsque vint à son secours le 2d bataillon de manœuvre avec son commandant, le brave major de Werra qui encourageait la troupe.

» Alors, ils poussèrent en avant et purent atteindre la cime inférieure.

» Wyttenbach avec les deux compagnies de réserve et deux bouches à feu, avant de progresser en ligne droite dans le vallon, fit un mouvement de recul vers la base du mont afin d'accourir au secours du bataillon et, en effet, une des deux pièces d'artillerie le rejoignit immédiatement sur la hauteur, tandis que l'autre le suivit de près.

» L'ennemi avait repris la seconde cime et on fit feu contre lui avec une des bouches à feu, mais bientôt le lieutenant Dusmeth, officier de grand sang-froid, déclara n'avoir plus de munitions. Les officiers et la troupe étant très fatigués, le major Migy fit sonner la retraite qui s'exécuta d'après toutes les règles de l'art militaire.

» L'ennemi recevant toujours de nouveaux renforts de S. Michele et de Maddaloni, tenta de réorganiser ses files et prit de nouveau position. Pour le déconcerter, j'ordonnai au capitaine Tabacchi de passer Ponte avec deux pièces; mais les pionniers mirent beaucoup de temps à enlever la barricade élevée par l'ennemi à l'entrée du village, et lorsqu'il lui fut enfin permis d'avancer, il trouva plus loin une nouvelle barricade.

» C'était 3 heures de l'après-midi. Mes gens, quoique privés de nourriture et fatigués, tenaient toujours ferme dans leurs positions.

» L'ennemi avait encore une dernière pièce d'artillerie sur le mont S. Michele et il tirait alternativement sur l'artillerie de campagne et sur mes troupes, mais avec peu de résultat. Cepen-

dant, ayant concentré toutes ses forces, il se jeta de trois côtés à la fois contre environ 300 hommes du 3e carabiniers qui était en première ligne vers S. Michele. Ces quelques braves tinrent ferme et se battirent héroïquement, jusqu'à ce qu'enfin, contraints par le nombre, ils durent battre en retraite.

» Parmi les pertes que nous éprouvâmes, il faut compter le 1er lieutenant de Travers qui, grièvement blessé, fut fait prisonnier, et le 1er lieutenant Sutter qui dès les commencements de l'action s'était distingué.

» A Ponte, on prit encore position contre l'ennemi. Celui-ci y perdit le général Eberhardt qui s'étant avancé à cheval pour encourager sa troupe, tomba percé d'une balle en pleine poitrine.

» Le feu bien ajusté, le calme qui présida à la prise de Ponte, la circonspection dont fit preuve le commandant du 3e carabiniers dans la conduite du combat au-delà de Ponte, ainsi que l'ordre parfait avec lequel il affronta avec une poignée d'hommes un ennemi très nombreux et sut se retirer, qualifient le major Gachter comme un officier supérieur distingué.

» Vers midi, j'étais convaincu que, quand même ma troupe était victorieuse, avec le peu de forces que j'avais à opposer à l'ennemi je ne pourrais pas me maintenir longtemps dans cette position. Afin de remédier autant que possible à cet état de choses, j'envoyai mon chef d'état-major chercher à rétablir les communications avec la colonne Ruiz. Cet officier se prêta volontiers à cette dangereuse mission, mais quoiqu'il eût poussé jusqu'à Castel di Morrone, il ne put pas trouver le colonel Ruiz.

» Cette nouvelle me décida à commander définitivement la retraite. Ma troupe se serait certainement maintenue encore longtemps dans la position si je n'avais pas fait donner le signal de la retraite. Elle s'exécuta militairement et en bon ordre. Nous pûmes, par notre feu, maintenir l'ennemi à distance. Cependant, encouragé par notre petit nombre, il nous aurait poursuivis si environ 100 hommes résolus ne se fussent retournés spontanément et ne l'eussent chassé sur les hauteurs de Ponte.

» Au signal de la retraite, toutes les compagnies simultanément quittèrent leurs positions. Les sapeurs n'ayant pas réussi à démolir une seconde barricade, les deux pièces du capitaine Tabacchi durent être tirées par des hommes pour sortir de Ponte, car on avait dû dételer, les animaux ne pouvant pas tourner à cause de l'exiguité du terrain.

» Ainsi ces deux pièces tardaient à rejoindre ; ne pouvant pas

les amener par le chemin du moulin de Ponte, force fut de leur faire traverser tout le bois sous le feu de mousqueterie de l'ennemi. Un conducteur et un mulet ayant été blessés, et une roue s'étant cassée en donnant contre un caillou, il fallut abandonner ce canon qui ne pouvait être chargé à dos afin de ne pas risquer la perte d'autres bouches à feu.

» Quatre pièces de la batterie Fevot dirigeaient un feu très vif contre l'ennemi, ce qui permit à la brigade de se réorganiser et de charger sur des véhicules tous les blessés, qui furent dirigés sur Amorosi.

» La retraite s'opéra sur les Cantinelle d'où il ne fut pas possible d'avoir des nouvelles de la brigade Ruiz. »

Au commencement de l'action, le capitaine Schmvriger et le lieutenant Aimé de Cocatrix, du 2e carabiniers, avaient été blessés.

Pendant qu'il recevait les ordres pour la retraite, le capitaine Grosselique fut atteint par un projectile ennemi ; il succomba dans le courant de la nuit suivante, à l'ambulance de Valle, en même temps et aux côtés d'un major garibaldien.

Deux bouches à feu et 2-300 fusils enlevés aux morts et aux fuyards garibaldiens furent les trophées de la journée.

Les pertes éprouvées par les troupes du roi furent évaluées à 14 officiers et 207 soldats morts ou blessés.

Garibaldi perdit aussi beaucoup de monde.

Pendant ce temps, la brigade Ruiz s'empare de Castel Morrone elle y fait prisonnier 280 garibaldiens qui sont évacués sur Capua. Puis elle pénètre jusqu'au quartier-général ennemi où elle aussi est faite prisonnière.

Dans la soirée du 1er octobre le 2e bataillon rentra à S. Salvadore. Du 2 au 17 octobre il eut à fournir les avant-postes le long du Volturno.

Le 18 il prit ses cantonnements à Rajano, S. Cosimo et Damiano où il resta jusqu'au 21 octobre.

Ce jour-là la nouvelle étant parvenue que 3000 Piémontais avaient envahi les Abruzzes et que leur avant-garde était déjà à Venafro à 20 milles de Teano, tandis que les troupes royales avaient plus de 30 milles à faire pour y arriver, il fut ordonné à toutes les troupes de Cajazzo et des environs de quitter leurs cantonnements. Il leur fallut toute la nuit pour passer le Volturno en barque, à S. Angelo d'abord, ensuite à Retro Variano.

Après 24 heures de marche, le 2e bataillon put enfin établir son bivouac près de la Taverne Turricella. Les 23 et 24 octobre il bivouaqua près de Teano.

Sur ces entrefaites, le major Migy fut appelé à faire partie de l'état-major de l'armée et le commandement du bataillon fut confié au major de Werra[1].

Le 25, le bataillon fut cantonné à Cascano et dans ses environs.

Le 26, vers les deux heures de l'après-midi, un civil accourut dire que les Garibaldiens étaient sur la vieille route et qu'ils allaient attaquer. Le commandant du 2e bataillon fit battre la générale et la troupe prit les armes. Mais le général von Mechel ne voulait pas croire à ce bruit. Puis il se décida à envoyer quand même son monde. Pendant ce temps, il conférait avec un certain M. de Mortillet, du service romain, qui venait d'être promu colonel à l'état-major et qui était désigné pour prendre le commandement de la brigade étrangère.

Les troupes napolitaines battant en retraite encombraient la route. Elles firent place cependant lorsqu'elles surent que les soldats étrangers allaient à l'encontre des bandes garibaldiennes.

M. de Mortillet arriva et il donna l'ordre au 2e bataillon d'occuper la position à gauche du chemin. Il y avait là déjà le 10e bataillon indigène et une compagnie du 9e chasseurs. Les quatre compagnies du 2e furent placées deux à droite et deux à gauche des napolitains. Un grand ravin les séparait des unités ennemies qui étaient bien composées de bersaglieri gênois et non de Garibaldiens. Puis arrivèrent quelques pièces d'artillerie.

A plusieurs reprises, les troupes du roi sarde tentèrent de passer, mais le feu bien ajusté de l'artillerie et de l'infanterie sut les en empêcher.

La nuit survint et l'ennemi se retira. Mais au lieu de laisser le 2e bataillon avec les quelques Napolitains de son artillerie sur la position qu'ils avaient occupée toute l'après-midi, ceux-ci reçurent l'ordre de battre en retraite, ce qu'ils firent dans l'ordre suivant :

l'artillerie,
les Napolitains,
le 2e bataillon étranger.

Dans la nuit avancée ils arrivèrent près du pont du Garigliano où ils bivouquèrent et où toute l'armée napolitaine était concentrée.

Sion, 1891. *(A suivre).*

Capitaine Franz de Werra.

[1] MM. Migy et de Werra furent promus au grade de lieutenant-colonel le 23 novembre suivant.

Le 29 novembre, M. Migy mourut des suites d'une blessure reçue à une sortie qu'avait faite la garnison de Gaëte le 27.

Le fusil suisse à répétition, modèle 1889.

Chaque fois qu'un temps d'arrêt se produit dans la fabrication du nouveau fusil, quelques journaux embouchent la trompette des récriminations, cherchant à persuader à leurs lecteurs que la nouvelle arme est défectueuse. On lui reproche surtout de n'être pas pratique comme arme de guerre.

Il est probable que si le public connaissait les noms qui se cachent derrière l'anonymat complaisant du journalisme, il prêterait, moins encore qu'il ne le fait, l'oreille à ces critiques.

Nous ne pouvons d'ailleurs que répéter ce que nous avons déjà dit, ce que d'autres ont dit avec nous, et sur tous les tons : que ce retard de livraison provient de l'adjudication faite à 35 fabriques privées, de pièces détachées du fusil, et que ces fabriques n'ont pu monter dans les courts délais qui leurs étaient fixés, l'outillage nécessaire à la construction des dites pièces.

Cette circonstance, cela va sans dire, n'enlève rien à la valeur de l'arme, et sa prochaine utilisation par la troupe, sera la réponse la plus péremptoire aux critiques formulées, et la meilleure justification à faire valoir.

Au surplus, à l'heure qu'il est, la question nous paraît déjà jugée. Voici en effet les appréciations données par les chefs d'instruction au sujet du nouveau fusil, dans les écoles où la troupe en a été armée. Il s'agit de rapports officiels, provenant des autorités les plus compétentes :

Ecole de tir pour sous-officiers de la IIIe division, à Berne.

« La troupe se rendit promptement compte des qualités et de l'excellence du fusil; les hommes s'attachèrent vite à leur arme ».

Ecole de sous-officiers de la Ve division à Liestal.

« Le fusil a non seulement laissé une bonne impression au personnel d'instruction, mais de toutes parts on n'entendait dans la troupe que des remarques favorables. Celles-ci portaient spécialement sur le maniement et la mise en joue faciles de l'arme. En peu de temps, elle inspire confiance aux hommes. Son entretien est facile et exige peu de temps. »

Observations de M. le colonel L. Veillon, instructeur de tir de l'infanterie. Rapport sur l'école de tir n° 1.

« L'école de tir n° 1 qui vient de se terminer a fourni la preuve que notre nouveau fusil est une arme excellente.... »

« En résumé, ces armes ont subi victorieusement l'épreuve de l'emploi pratique. »

Cours de répétition du bataillon de carabiniers n° 5 à Aarau.

« La preuve de la simplicité et de la sûreté du maniement de la nouvelle arme ressort de ce fait, que malgré une préparation imparfaite, le bataillon de carabiniers a obtenu un resultat de tir très satisfaisant, et qu'aucune interruption du tir n'a eu lieu sur la place de tir.

» Quant aux appréciations données par la troupe du nouveau fusil, je n'en ai entendu que de favorables. Les hommes paraissent satisfaits, aussi bien de l'emploi pour le tir que du maniement. »

Ecole d'armuriers, à Zofingue.

« D'une manière générale, tous les fusils ont admirablement marché, spécialement aussi dans le feu de magasin à 600 m.

» La troupe ne rendit les fusils qu'avec beaucoup de regret. »

Cours de répétition du régiment n° 13, à Aarau.

« Comme je l'ai déjà dit dans mon rapport sur le cours de répétition du bataillon de carabiniers, la nouvelle arme satisfait à tous égards. Malgré la difficulté qu'il y a à se familiariser en si peu de temps avec l'emploi du cran d'arrêt, les résultats de tir sont très satisfaisants, surtout comparés aux résultats précédemment obtenus.

» Je n'ai remarqué aucune interruption pendant le tir ; aucune ne m'a non plus été signalée.

» Les réparations n'ont été qu'en chiffre restreint, étant donné le nombre des fusils. »

Ces citations d'extraits de pièces officielles suffisent à démontrer le cas qu'il faut faire des critiques dont nous parlions plus haut.

Gestion militaire fédérale en 1890.

(Suite.)

La troupe est excellente au point de vue physique ; elle est persévérante, de bonne volonté, sobre et particulièrement apte à supporter les fatigues de la guerre de montagnes. La plus grande difficulté que l'on rencontre dans l'instruction de la VIIIme division est d'inculquer aux hommes de la montagne le vrai sentiment de la propreté.

Nulle part plus que dans cette division, on ne trouve des objets d'habillement et d'équipement utilisés en dehors du service. Il en résulte qu'on apporte au service des objets dans un état défectueux et négligé.

Toutefois, on ne peut pas méconnaître que l'instruction des cadres et de la troupe a fait des progrès, et ce n'est pas dans la discipline des feux que ceux-ci sont le moins sensibles. D'après le rapport d'inspection du commandant de la XVIme brigade d'infanterie, le régiment 32 se développe aussi progressivement. Dans les exercices et les manœuvres, il ne présente pas de différence notable avec les autres régiments. On peut surtout noter une amélioration satisfaisante dans la discipline pendant les feux et pendant la marche. Où est toujours le point faible, c'est dans la discipline en général, dans le service intérieur et souvent même dans le sentiment du devoir aussi bien des cadres que de la troupe. Sous ce rapport, il y a bien des lacunes à combler. Il en résulte que le sérieux de la troupe n'est pas encore assez solide dans son for intérieur; aussi n'offre-t-elle pas non plus les garanties désirables en cas de guerre. Il est donc absolument nécessaire qu'on cherche, par tous les moyens possibles, à ce que le régiment 32 présente la même solidité de caractère et la même sécurité que les autres régiments de la division.

Cours de brigade. — Pour les cours de brigade de la première division, auxquels on avait appelé, comme l'année précédente, le commandant de la division avec son état-major dès le commencement du cours de répétition déjà, l'infanterie a, durant le cours préparatoire, subi les dislocations suivantes :

Etat-major de la division à Romont, bataillon de carabiniers n° 1 à Lausanne, état-major de la Ire brigade d'infanterie avec le régiment 2 à Châtel-St-Denis et environs, état-major de la IIme brigade d'infanterie à Palézieux-gare, régiment 3 à Moudon et Lucens, régiment 4 à Oron, Palézieux et Rue. Pour la Ire brigade, les exercices de régiment ont eu lieu entre Bulle et Châtel-St-Denis; pour la IIme brigade, dans les environs de Rue. Pour les manœuvres de brigade avec adjonction d'armes spéciales, on a choisi le terrain situé entre Bulle et Romont.

Les bataillons sont arrivés en bon ordre dans leurs cantonnements, et ils s'y sont organisés avec facilité et intelligence. La troupe s'est conduite envers la population d'une manière absolument digne d'éloges. Le corps des sous-officiers a, comme dans toutes les divisions, fait des progrès très sensibles, et les bataillons possèdent déjà un assez grand nombre de sous-officiers qui se font remarquer par leur connaissance du service, leurs capacités comme supérieurs, leur tenue et leur zèle.

Dans sa grande majorité intelligent et instruit, le corps des officiers ne se distingue pas de celui des autres divisions au point de

vue des capacités et de l'exactitude à remplir ses devoirs. Dans les rapports sur la Ire division, on rencontre les mêmes éloges et les mêmes blâmes qne ceux mentionnés à propos des cours de bataillon et de régiment. L'inconvénient le plus sensible qui se fasse surtout remarquer pour le maintien de l'autorité des officiers et la consolidation de leur situation est que, dans la vie civile, la plupart d'entre eux se trouvent dans des termes trop intimes avec leurs subordonnés, avec la troupe qu'ils ont à conduire et à commander. La direction des bataillons et les autres commandements supérieurs sont absolument en de bonnes mains, et cependant il y a lieu de faire, à certains d'entre eux, le reproche qu'ils manquent souvent de la sévérité nécessaire pour faire exécuter strictement et exactement les ordres et les instructions qu'ils donnent et que, faute d'énergie, ils sont, maintes fois, trop indulgents pour des fautes et des négligences commises par leurs subordonnés.

L'instruction a été notablement gênée par la pluie et la froide température persistantes, de telle sorte qu'à diverses reprises les troupes, au lieu d'exercices en pleine campagne, ont dû s'occuper de théorie et de service dans les cantonnements. C'est ce qui explique surtout pourquoi nombre de rapports sur ces cours trouvent insuffisante, pour préparer convenablement les cadres et la troupe aux exercices de campagne des unités supérieures, la durée réellement restreinte donnée à l'instruction des unités tactiques inférieures dans les cours préparatoires et ce qui justifie la demande — qui se renouvelle avec toujours plus d'insistance — qu'on organise des cours de cadres avant les cours de répétition. C'est probablement aussi pourquoi le commandant de la Ire division, se basant sur ses propres expériences quant à la marche du service et de l'instruction, a jugé à propos, à la fin des cours préparatoires, d'édicter, pour les commandants de troupes, toute une série de prescriptions, de dispositions et d'ordonnances sur le service dans toutes les circonstances et principalement sur la manière de diriger le combat, en invitant ses chefs de corps à s'en souvenir exactement et à les exécuter fidèlement.

Néanmoins, la marche des cours et du service a fait découvrir toute espèce de fautes et d'inconvénients. Les officiers, encore beaucoup trop dominés par la forme et habitués aux manœuvres uniformes de la place d'exercice, ne peuvent pas toujours se plier aisément aux circonstances variées et aux devoirs divers que l'on rencontre dans le service en campagne. On se plaint, avant tout, de la façon défectueuse et peu sûre de conduire les feux et de diriger le service de sûreté. Mais, malgré toutes les fautes qui sont arrivées et qui se font jour plus ou moins partout dans les manœuvres de campagne, on a cependant pu constater des progrès sensibles dans la tenue et le commandement des troupes; l'aptitude de celles-ci à la

marche s'est tout spécialement relevée ; il faut le reconnaître d'autant plus que le temps, la nature d'un terrain très mouvementé et souvent très difficile à aborder et les manœuvres elles-mêmes ont posé à la troupe des exigences qui n'étaient pas faibles, auxquelles celle-ci a pu répondre complètement et qu'elle a supportées de bonne volonté et tranquillement, quoiqu'elle n'ait très souvent reçu sa subsistance que fort tard.

Manœuvres de divisions. C'est à la II[me] division d'armée qu'incombaient, cette année, les manœuvres de divisions. Celles-ci ont eu lieu après que les différents corps de la division eurent fait leur cours préparatoire du 25 août au 3 septembre. Les manœuvres de campagne se sont déroulées dans le voisinage de la ligne du chemin de fer Oron-Romont-Fribourg. Conformément aux motifs exposés dans notre dernier rapport de gestion, tous les états-majors et les corps de la I[re] division ont aussi pris part à ces exercices, à l'exception des colonnes de parc et du bataillon de génie.

A l'entrée en ligne, l'effectif total des troupes était le suivant :

	Officiers.	Troupes.	Hommes.	Chevaux.
I[re] division . . .	479	11,004	11,483	1492
II[me] » . . .	511	12,106	12,617	1674
Total	990	23,110	24,100	3166

Pour les deux derniers jours, on a appelé aux manœuvres les régiments de landwehr 11 et 17, qui ont passé leur cours préparatoire l'un à Berne et l'autre à Soleure.

Notre département militaire avait tout d'abord l'intention de confier la direction des manœuvres à M. le colonel-divisionnaire Pfyffer. Toutefois, son décès nous a forcé de le remplacer par M. le colonel-divisionnaire Wieland, auquel on a adjoint, outre le personnel nécessaire d'état-major, cinq juges de camp avec leurs adjudants.

La prolongation d'un jour ordonnée pour les exercices principaux a eu un si bon résultat que nous projetons d'augmenter le nombre de jours des manœuvres de division proprement dites, afin de donner ainsi l'occasion, aux officiers supérieurs non incorporés et aux officiers de l'état-major général, de conduire des corps de troupes combinés et de combler une lacune dans leur instruction militaire.

Les manœuvres étaient basées sur la supposition générale suivante :

« Une *armée du sud* a pénétré dans le Valais dans l'intention de
» marcher sur Berne. Elle fait franchir, par différents détachements,
» tous les passages qui conduisent de la vallée du Rhône à la vallée
» de l'Aar. Une division (I[re] division), formant l'extrême aile gauche,
» a pour tâche de marcher de Vevey sur Fribourg.

» Une *armée du nord* s'est rassemblée dans les environs de Berne » pour défendre la capitale contre une attaque venant du sud. Tous » les passages conduisant dans la vallée du Rhône sont occupés par » des détachements de landsturm. Une division (IIme division) s'a» vance par Fribourg, avec la mission de rejeter les forces ennemies » sur le lac Léman. »

D'après cette supposition générale, il était possible de conduire les troupes, chaque jour, sur un terrain nouveau et inconnu pour elles et, suivant les circonstances, d'apporter des modifications au programme préparé, sans fatiguer les corps par des marches exagérées, ce qui n'aurait guère pu s'éviter avec un sol fortement détrempé par une pluie continue.

Les données spéciales étaient transmises de nuit aux divisionnaires pour la journée du lendemain, car il n'aurait pas été possible de les envoyer plus tôt, attendu que les ordres de division arrivaient très souvent fort tard au quartier général de la direction des manœuvres.

Le chef de notre département militaire a procédé, le 11 septembre, à l'inspection de tous les corps, et la troupe s'est dirigée sur ses foyers immédiatement après.

Pendant les manœuvres, le commandant de la IIme division est tombé malade au point qu'il a été nécessaire, pendant trois jours d'exercices, de remettre le commandement de la division au plus ancien brigadier d'infanterie.

Il ressort des rapports sur la marche des manœuvres que les officiers chargés de conduire les divisions sont complètement à la hauteur de leur tâche, que les ordres qu'ils ont donnés répondaient à la situation du moment et qu'ils étaient aussi corrects que précis.

Vis-à-vis de l'année 1886, la direction des brigades a fait des progrès certains. Ici aussi, les ordres donnés étaient clairs et concis.

Quant aux corps de troupes inférieurs, il y a lieu de faire ressortir qu'il s'est produit de notables progrès dans la manière de les diriger ; toutefois, il nous semble qu'on n'a pas encore atteint le degré que l'on doit pouvoir exiger de nos officiers subalternes.

En ce qui concerne les régiments de lanwehr, on fait observer qu'on s'en est beaucoup trop servi comme réserve et qu'on les a mis en action trop rarement et pour une trop courte durée.

Ce n'est pas par la volonté des autorités qu'on ne cherche pas à mieux utiliser les régiments de landwehr ; au contraire, nous désirons vivement que ces troupes se perfectionnent le plus possible dans leur instruction et trouvent, par conséquent, un emploi plus fréquent. Du reste, le service de ces régiments et tout particulièrement du régiment 17 est qualifié de satisfaisant au plus haut degré.

La tenue et les qualités de la troupe ont considérablement gagné surtout dans la IIme division, vis-à-vis du rassemblement de 1886.

En ce qui concerne les différentes armes, le directeur des manœuvres s'exprime comme suit.

Infanterie. Dans les deux divisions, on peut considérer cette arme comme bien instruite et apte au service. S'il y a eu des officiers subalternes qui parfois parlaient à leurs hommes au lieu de les commander et si, de temps à autre, on voyait régner, entre supérieurs et subalternes, un ton par trop familier, il faut dire que c'était l'exception. En général, les compagnies étaient bien et sûrement conduites. Si l'on prend en considération les cantonnements étendus à travers lesquels la troupe devait faire, chaque jour, de fortes marches pour se rassembler, ainsi que le terrain difficile, très mouvementé et fortement détrempé sur lequel devaient se faire les exercices, on ne peut pas se plaindre de la manière dont l'infanterie a exécuté son mandat.

Discipline pendant la marche et durant les feux. Pour deux jours de manœuvres, on a dû blâmer la discipline de la Ire division pendant la marche. Le premier jour, c'était tout d'abord à propos du pas trop court, ce qui a eu pour résultat que l'infanterie est entrée trop tard en ligne, ensuite parce que les tambours et les trompettes sont sortis de leur place dans la marche en colonne et restés en arrière quand les bataillons et les compagnies se sont formés en bataille. Le second jour, le blâme s'est étendu à la brigade de l'aile droite de la Ire division, qui a essayé d'entourer l'aile gauche de la IIme division. Le terrain sur lequel marchait cette troupe était extraordinairement coupé, et, comme les têtes s'efforçaient d'entrer dans le feu le plus vite possible, les colonnes se sont prolongées indéfiniment.[1] A la critique, cette faute a été vivement réprimandée.

On a aussi blâmé la flânerie de la musique pendant le combat. On se plaint généralement dans nos manœuvres que les trompettes et tambours s'éloignent toujours de leurs subdivisions et ne sont jamais là quand on en a besoin. On ne pourra guère remédier à cet inconvénient qu'en créant, pour chaque régiment d'infanterie, une charge ayant pour office de surveiller la musique.

Pendant le combat, les bataillons et les compagnies étaient bien et sûrement conduits. Dans les premières sections en ligne, il eut été désirable de voir se développer plus d'énergie chez les officiers subalternes. Mais il faut, ici aussi, tenir compte du terrain difficile qui fatiguait considérablement les hommes et les mettait momentanément beaucoup plus hors d'haleine que si les manœuvres s'étaient faites sur un terrain plat et facilement abordable.

Les bataillons sont entrés en ligne en bon ordre et sans traînards.

La *cavalerie* n'a pas eu l'occasion de participer au combat; tout son temps a été voué au service d'éclaireur et d'estafette, service

[1] Nous rappelons que ce rapport est une pièce officielle; que nous sommes donc obligés d'en respecter le style. (*Réd.*)

qu'elle a rempli avec intelligence et zèle. Les commandants de division étaient toujours exactement instruits des mouvements de l'adversaire.

Dans un terrain aussi peu accessible et aussi borné comme horizon que celui dans lequel on opérait, l'*artillerie* avait une bien pénible tâche ; mais elle s'est trouvée à la hauteur de son mandat, surtout dans la Ire division et ensuite aussi dans la IIme lorsque, les derniers jours, on eut permis au brigadier d'exercer, sur ses batteries, l'influence dont elles avaient besoin ; on ne peut qu'accorder toutes ses louanges à la manière dont on a fait emploi de cette arme.

Le *génie* a rempli, avec beaucoup de savoir-faire, sa tâche, qui consistait à fortifier quelques positions. Son principal travail a été de consolider de vieux ponts décrépis et d'en établir de nouveaux sur les nombreux cours d'eau qui coupent le terrain des manœuvres. On a ainsi, par ces travaux très bien exécutés, facilité notablement à la troupe la faculté de se mouvoir dans ces opérations.

Troupes sanitaires. Le personnel médical de tout grade a, comme d'habitude, fait son service très consciencieusement. L'état de santé de la troupe n'a pas été anormal ; toutefois, il a été plus mauvais pendant le cours préparatoire que durant les manœuvres proprement dites, ce qu'il faut attribuer surtout à l'humidité de la température.

Troupes d'administration. Quoique les compagnies aient rempli régulièrement leur service, il est arrivé cependant, à réitérées fois, qu'après les manœuvres les corps ont reçu leurs subsistances trop tard. La faute en est dans l'étendue des cantonnements, dont on n'apprenait à connaître la situation qu'après la critique, et dans l'état des chemins, qui ne permettait pas aux colonnes de ravitaillement d'avancer rapidement. Les fournitures étaient de bonne qualité et aucune plainte n'a été soulevée à leur égard.

C'est la première fois qu'on a organisé réglementairement la *poste militaire* dans les deux divisions. Le personnel a été tellement surchargé de besogne qu'il n'aurait pas suffi pour un service de plus longue durée. A l'avenir, il faudra vouer plus d'attention à cette branche et tâcher de remédier aux inconvénients signalés dans le rapport spécial sur les opérations de la poste militaire, surtout en ce qui concerne le bénéfice de la franchise de port.

Les vélocipédistes ont travaillé d'une façon tout à fait satisfaisante. Ce service devient, de jour en jour, plus utile pour une armée, et il peut se faire avantageusement même dans le terrain le plus coupé. Nous prévoyons de donner prochainement à ce service une organisation stable pour les divisions et les états-majors.

Vis-à-vis de l'année dernière, les *indemnités de terrain* ont un peu diminué, quoique, en présence du temps pluvieux du cours préparatoire, on aurait pu attendre le contraire.

Les relations entre la population et la troupe ont été, en général,

cordiales. Les autorités ont cherché, avec bonne volonté, à satisfaire aux demandes qui leur ont été faites. Quelques excès commis par des militaires isolés ont été sévèrement punis après le service.

Landwehr. D'après le nouveau tour de rôle introduit en 1885, les cours de répétition de landwehr devaient être suivis par les unités ci-après :

IIIme division : brigade n° 6,
Vme » » » 9 et bataillon de carabiniers n° 5.
VIme » » » 12 » » » 6.
VIIme » » » 13.

Afin de donner aux commandants de régiments de landwehr l'occasion absolument indispensable pour leur propre perfectionnement, non seulement de voir et d'apprendre à connaître leurs bataillons au service d'instruction, mais encore d'apprendre à les conduire eux-mêmes, et de permettre aux brigadiers d'inspecter leurs régiments et d'en diriger les grandes manœuvres de campagne, on a, cette année pour la première fois, organisé dans tous les arrodissements de division ci-dessus mentionnés, tantôt des cours de régiment à deux bataillons, tantôt des cours de bataillons isolés. On a été forcé d'arriver à cette combinaison, d'une part, parce qu'il n'était pas possible, dans le court laps de temps de cinq jours, de faire des exercices de tir sur la même place d'armes avec trois bataillons et, de l'autre, parce que, d'après la loi du 3 juin 1881, les cours de répétition de la landwehr doivent avoir lieu, autant que possible, sur le territoire de l'arrondissement du bataillon.

En outre, les régiments 11 (Berne) et 17 (Soleure) ont été désignés pour prendre part aux manœuvres de la Ire et de la IIe division. Nous basant sur les expériences faites qu'un cours préparatoire de deux jours est parfaitement insuffisant pour habituer, tant peu que ce soit la troupe des régiments à de grandes manœuvres de campagne, nous avons prolongé ce cours de cinq jours. Malgré cela, on a encore dû faire abstraction des exercices de tir pour ces deux régiments.

Pendant l'année 1890, il y a donc eu :
8 cours de bataillons (6 de fusiliers et 2 de carabiniers) ;
6 » » régiments à 2 bataillons ;
2 » » » à 3 »

Dans leurs rapports sur les inspections et sur les cours les commandants de brigade et de régiment qui ont été appelés au service ont exprimé leur entière satisfaction sur l'organisation des cours par régiment.

Cela a naturellement chargé, encore notablement plus que précédemment, le programme de l'instruction, attendu que l'on a dû consacrer un jour et demi aux exercices de régiment et, par conséquent, restreindre plus qu'on ne peut l'admettre l'instruction de l'homme, de la compagnie et du bataillon. Le personnel d'instruction et le

commandant du cours ont fait tous leurs efforts pour obtenir des résultats satisfaisants. Ce qui y a le plus contribué ce sont la tenue de la troupe, que tous les rapports vantent unanimement comme bien disciplinée et animée du meilleur esprit, ainsi que son zèle et sa bonne volonté. C'est pourquoi les troupes de la landwehr ont fait une impression très favorable sur tous les inspecteurs, dont certains d'entre eux commandaient encore, il y a peu de temps des bataillons ou des régiments de l'élite.

A part divers défauts, auxquels on ne pourra jamais remédier dans des exercices qui ne se répètent que tous les quatre ans et aussi longtemps que les bataillons de landwehr ne seront pas dotés de cadres aussi complets et aussi instruits que possible, on peut constater néanmoins des résultats satisfaisants après chaque nouveau cours. Ils se font surtout sentir dans l'instruction du tir. Dans les feux individuels, les résultats moyens des bataillons de fusiliers sur la cible I sont de 8 0/0 plus élevés qu'en 1889. Ils sont restés les mêmes pour les bataillons de carabiniers, qui, l'année passé déjà, se sont, en tout et partout, montrés absolument à la même hauteur que ceux de l'élite.

La prolongation de l'instruction pour les régiments appelés aux grandes manœuvres du rassemblement de troupes a répondu à ce que l'on attendait et a eu pour effet de relever encore la capacité de ces deux régiments pour les exercices de campagne.

Ecoles préparatoires. 220 élèves ont pris part aux écoles préparatoires d'officiers d'infanterie. 210 d'entr'eux ont été nommés au grade de lieutenant.

La durée de 6 semaines de l'école préparatoire d'officiers ne suffit ni pour venir à bout du programme étendu d'instruction, que, malgré tous les efforts faits, on ne peut pas restreindre, ni, d'une manière générale pour former les élèves à un degré correspondant à peu près au grade d'officier d'infanterie. Aussi, depuis des années, les divisionnaires, le chef-d'arme et l'instructeur en chef de l'infanterie demandent-ils tous qu'on prolonge l'école de 2 semaines au moins. C'est là le besoin le plus pressant qui se fasse sentir dans l'instruction de l'infanterie. On ne peut pas se dérober plus longtemps à une nécessité aussi bien démontrée en regard des plaintes continuelles qui surgissent à bon droit, dans les rapports sur les cours, au sujet de l'instruction incomplète et la qualité insuffisante des officiers subalternes d'infanterie. Elles cesseraient le plus souvent s'il était possible d'incorporer, dans les bataillons, de jeunes officiers qui ne fussent pas aussi superficiellement instruits que c'est le cas maintenant.

2 colonels, 3 lieutenants-colonels et 4 majors ont assisté aux manœuvres de troupes étrangères. En outre, deux officiers d'infanterie ont été délégués pour faire du service dans les armées française et allemande.

Cavalerie. Il a été acheté en 1890, 673 chevaux, dont 600 à l'étranger et 73 en Suisse.

Des 600 chevaux achetés à l'étranger, 510 de l'Allemagne du nord étaient de même qualité et de même prix que les années précédentes; 90 ont été tirés d'Irlande et sont revenus un peu plus cher que ceux de l'Allemagne du nord. L'essai avec ces chevaux irlandais ne peut pas être considéré comme très réussi. En général, la charpente de tous les chevaux était très bonne et solide, et une forte proportion d'entre eux a parfaitement bien réussi entre les mains des hommes; par contre, la plus grande partie de ces chevaux étaient ou trop fins et trop légers pour des chevaux ordinaires de troupe, ou trop lourds et trop lents à la marche comme chevaux de selle. Il est toutefois probable qu'on pourra trouver, en les achetant sur place, de meilleurs chevaux de troupes.

Ecole de recrues. — Il a été instruit dans ces écoles 342 dragons et 46 guides.

Il y a eu, en 1890, une notable augmentation des recrues, mais ce nombre de recrues n'est pas suffisant pour maintenir l'arme à son chiffre règlementaire et pour combler les fortes lacunes dans l'effectif de beaucoup d'unités, de sorte qu'il est nécessaire de prendre, à l'avenir, des mesures pour y remédier.

Cours de répétition. — A l'exception du cours de répétition du régiment de dragons n° 5, qui s'est réellement effectué comme cours de répétition, puisqu'il a servi à remémorer aux hommes et aux cadres ce qu'ils avaient appris dans les écoles de recrues, les autres cours de régiment n'ont pas été de véritables cours de répétition et ont été, dès le premier jour, destinés exclusivement à l'instruction tactique. On n'a pas consacré une seule heure à la remémoration des connaissances élémentaires; dès le premier jour, on a manœuvré tactiquement avec les unités complètes et formées, tout comme on le ferait en temps de guerre. Les expériences qu'on a faites à cette occasion ont été des plus satisfaisantes et prouvent que, dès que les cadres sont à la hauteur de leur tâche, l'aptitude interne de la troupe n'exige pas que l'on recommence, dans chaque cours d'instruction, à répéter ab ovo ce qui a déjà été appris. La discipline de la troupe, les soins donnés aux chevaux, l'entretien de l'habillement et des armes et les exercices de forme dans les subdivisions formées, n'ont été en aucun cas, dans ces cours de répétition, inférieurs aux autres, où l'on consacrait d'abord quelque temps à la remémoration des branches élémentaires. Par contre, on y a observé, tant dans la troupe que dans les cadres, un esprit infiniment plus vif qu'aux cours précédents; avant tout — ce qui est la chose essentielle, il a été possible de consacrer beaucoup plus de temps au perfectionnement tactique que ce n'était le cas autrement; par là, les officiers et la troupe se sont mieux accoutumés à ce service spécial et ont acquis

une plus grande routine et, partant, de l'assurance et de la confiance en eux-mêmes. L'inquiétude avec laquelle, dans les autres cours, nos officiers doivent, avec le peu d'exercice qu'ils ont, se cramponner à l'observation des prescriptions de forme, pour éviter le danger de voir les troupes leur échapper, a commencé à disparaître ; en même temps, les tâches ont été comprises d'une façon plus naturelle, et l'on a vu disparaître ce qu'il y avait de forcé et d'artificiel dans la manière dont elles ont été accomplies. On peut admettre avec certitude que, si l'on continue, les années prochaines, à faire des progrès dans cette façon de concevoir et d'exécuter les cours de répétition, l'aptitude des troupes au service de campagne augmentera considérablement. On peut procéder ainsi sans qu'il y ait aucun danger pour les capacités internes et la discipline de la troupe, parce qu'il y a maintenant, dans les unités, une bonne discipline et aussi, en somme, des cadres capables et ayant la conscience d'eux-mêmes.

Artillerie. — Ecoles de recrues. — 2230 recrues ont pris part à ces écoles. On y a appelé en outre 7 majors, 100 officiers subalternes, 217 sous-officiers et 91 appointés, trompettes et ouvriers.

Les rapports s'expriment comme suit sur l'*effectif des chevaux* des écoles. Celui-ci a accusé une différence subite vis-à-vis des années précédentes. La Confédération avait acheté beaucoup de chevaux et ne voulait pas louer des chevaux étrangers tandis que les siens propres se reposeraient à l'écurie. Au lieu des chevaux de nos fournisseurs — comme c'était l'habitude jusqu'ici — c'est la régie fédérale qui a fourni aux écoles tous leurs chevaux, non-seulement pour le premier transport, mais même encore en partie pour le second. De cette façon, on n'a sans doute pas atteint le but, consistant à employer, de la manière la plus profitable, les chevaux de la régie ; par contre, les chevaux provenant des fournisseurs sont revenus plus chers.

Les nouveaux chevaux de la régie étaient, en général, trop jeunes pour le service ; il a fallu leur donner une nourriture beaucoup meilleure, et, malgré cela, nombre d'entre eux ont été considérablement dépréciés à la fin des écoles. Une grande partie de ces chevaux n'avaient pas encore été suffisamment montés pour donner de bons chevaux de selle, et, pour la seconde moitié des écoles, on a déjà dû, pour ce motif, les atteler de nouveau, ce qui a entravé l'école de courses attelées. A cela, il faut ajouter que, par le choix qu'on a fait d'une nouvelle race de chevaux, les colliers des dépôts de toutes les places d'armes se sont trouvés trop grands, et il a fallu, pour ce fait, vaincre diverses difficultés.

Cours de répétition. — Si le train de ligne appartient, en principe, à son corps, il y a trop rarement des cours de répétition où l'on peut tenir en mains ce train réellement réuni ; dans les cours avec le corps, il manque de surveillance et de personnel.

Dans toutes les batteries et les colonnes de parc, l'effectif des hommes paraît être suffisant en nombre, mais pas partout en qualité. Tandis que presque tous les rapports louent les aptitudes des canonniers, ils font cependant observer que les meilleurs canonniers proviennent encore des années antérieures. Ce recul se fait particulièrement sentir dans la Ire et la IIme brigade. On fait ressortir généralement que les soldats du train des dernières années d'âge sont notablement en arrière des plus anciennes, surtout en ce qui concerne la force et les qualités physiques.

Dans le train d'armée, on constate un nombre trop faible d'hommes entrés au service ; le train de la VIIIme division et le train de ligne de la IVme sont seuls désignés comme capables. On remarque, en outre, que les moins bons soldats du train viennent des plus jeunes années d'âge, ce qui concorde bien avec les rapports des écoles de recrues des dernières années.

Génie. Ecoles de recrues. On y a appelé 38 officiers, 188 sous-officiers et soldats et 668 recrues.

Les écoles de pontonniers et de pionniers ont suivi leur cours régulier ; par contre, les écoles de sapeurs I et II ont été attaquées par une épidémie de typhus, qui s'est fait sentir chaque fois vers la fin de l'école. A l'école I à Liestal, 20 hommes sont tombés malades, et un certain nombre d'hommes ont encore été atteints après leur retour dans leurs foyers. A cause de cette épidémie, on a transféré la IIe école à Bâle : mais, la aussi, l'épidémie a sévi avec beaucoup de rigueur. 21 hommes ont été attaqués, dont deux sont décédés : un aide-instructeur et un appointé.

A Liestal, où la population civile a eu aussi très fortement à souffrir de l'épidémie, on a fait procéder à des enquêtes très approfondies sur l'eau potable par un officier présent à l'école et très expert en ces circonstances. Le foyer de l'épidémie se trouvait bien effectivement dans l'eau potable. La commune de Liestal tire celle-ci de sources dans le Höllsteinerthal et a complètement abandonné les anciennes sources de l'Oristhal, dont on s'était servi jusqu'alors. Ces sources ont aussi été étudiées par le même officier, afin de pouvoir bien se rendre compte des conditions dans lesquelles se trouverait, à l'avenir, la place d'armes de Liestal. Le résultat a été de telle sorte qu'il est nécessaire d'ouvrir toujours un œil vigilant sur l'eau potable et, avant tout, de recommander à la commune de faire tous ses efforts pour empêcher les sources de se mêler à l'eau à ciel ouvert.

Cours de répétition. Partant du principe que les cours de répétition du génie doivent être transférés en des lieux qui ont une importance stratégique au point de vue des fortifications, le cours des compagnies de sapeurs et pionniers nos I et le cours préparatoire des pionniers d'infanterie de la Ire division ont eu lieu à St-Maurice en

Valais. Comme objet d'exercice, on s'est servi d'un ouvrage de cette place, ouvrage que l'on a mis en état de défense d'après les plus nouvelles méthodes.

On voit clairement, sans plus d'explication, l'utilité d'une telle organisation des cours, et, comme St-Maurice répond aux exigences que réclament les cours de répétition tant au point de vue du reste du service du génie qu'à celui du casernement et que l'on peut, du reste, améliorer sans peine encore l'état de choses actuel, nous avons l'intention de nous servir de cette place plus qu'auparavant pour des cours de ce genre.

A l'avenir, nous tiendrons aussi plus compte de la place du Luziensteig, attendu que celle-ci a, pour la Suisse orientale, la même importance que St-Maurice pour la Suisse occidentale.

Troupes sanitaires. Ecoles de recrues. 421 recrues ont suivi les 4 écoles et ont été incorporés comme brancardiers.

Troupes d'administration. L'école de recrues comptait 8 officiers, 25 sous-officiers et soldats et 124 recrues.

Cours de répétition. Le service des approvisionnements a suivi sa marche régulière dans toutes les quatre compagnies. Toutefois, comme l'effectif des compagnies d'administration est encore trop faible pour approvisionner des divisions tout entières, on a dû aussi renforcer les compagnies 1 et 2 par des hommes d'autres armes. Ce fait nous donnera occasion de lever à l'avenir plus de recrues pour les compagnies d'administration. *(A suivre).*

Rassemblement de troupes de 1891.

DIRECTION DES MANŒUVRES. — Ordre n° 2.

I. Les munitions d'exercice seront délivrées comme suit :

Infanterie : Elite, 130 cartouches par homme portant fusil ; landwehr, 60 cartouches ; cavalerie, 40 cartouches ; génie et pionniers d'infanterie, 40 cartouches. Artillerie : 100 coups par pièce, plus une réserve de 10 0/0.

A raison des approvisionnements encore existants de poudre ancienne, celle-ci sera employée pendant les exercices préparatoires de bataillon et de régiment, tant de l'élite que de la landwehr.

Par contre, il sera fait usage de la poudre nouvelle pendant les deux manœuvres de brigade et pendant le dernier jour des manœuvres préparatoires de la landwehr, ainsi que pendant les cinq jours de manœuvres de division contre division.

II. La brigade combinée de landwehr a été composée comme suit :

Etat-major : Commandant de brigade, colonel-brigadier W. Am

Rhyn; officier d'état-major général, major Rod. de Reding; adjudant de brigade, capitaine Alf. Kindler; commissaire de brigade, major Eug. Bouvier : médecin de brigade, major Ch. Girard; officier du train, lieutenant Aug. Rauschert.

Troupe: Régiment 3 L. : Commandant, lieutenant-colonel Ch. Carrard; adjudant, capitaine Ed. Bertolini; bataillons 7 L., major Bron; 8 L., major Léderrey; 9 L., major Morel. — Régiment 29 L.: Commandant, lieutenant-colonel Th. Fuchs; adjudant, capitaine Fr. Muheim; bataillons 85 L., major Staub; 86 L., major Ant. Bueler; 87 L., major G. Muheim.

III. La section historique de l'état-major général est composée de MM. Oscar Rieter, lieutenant-colonel; Pierre de Cleric, major; W. Gsell, capitaine; Herm. Steinbuch, capitaine.

IV. Les fonctions de commissaire de campagne seront remplies par M. le lieutenant-colonel Baltischveiler, à Zurich. Le commissaire civil du canton de Zurich est M. le capitaine H. Bueler, à Erlenbach, avec le capitaine Alb. Frauenfelder, à Henggart, comme remplaçant; — celui du canton de St-Gall est M. le capitaine J. Hœgger, à Gossau; — celui du canton de Thurgovie est M. le lieutenant-colonel A. Koch, à Frauenfeld.

V. M. le major de cavalerie G. de Diessbach remplace M. le major d'artillerie Chauvet comme adjudant de M. le colonel de la Rive en qualité de juge de camp.

Lausanne, le 12 août 1891.

Le colonel-divisionnaire directeur des manœuvres: P. CERESOLE.

DIRECTION DES MANŒUVRES. — Ordre n° 3.

1. MM. les officiers étrangers ci-après suivront les manœuvres en mission officielle :

Allemagne: M. le major à l'état-major général von Bernhardi, attaché militaire auprès de la légation d'Allemage à Berne.

Angleterre: M. le colonel Talbot, C. B., attaché militaire auprès de la légation d'Angleterre à Bruxelles.

France: M. le général de brigade Zédé, commandant de la brigade régionale d'infanterie de Lyon;

M. le lieutenant-colonel marquis d'Heilly, attaché militaire auprès de l'ambassade de France à Berne;

M. le lieutenant d'infanterie Rousseau, secrétaire de l'ambassade de France à Berne.

Italie: M. le lieutenant-colonel chevalier Massone, attaché militaire auprès des légations d'Italie à Paris et à Berne;

M. le major chevalier Alexandre Panizzardi.

Roumanie: M. le général Constantin Budisteano, commandant de la 3me division d'infanterie de l'armée roumaine.

Russie : M. le colonel d'état-major de Bertels, attaché militaire de la légation de Russie à Berne.

M. Gottofrey, capitaine à l'état-major général, accompagnera MM. les officiers étrangers.

Les honneurs dûs à leur grade leur seront rendus. Ils sont recommandés au bon accueil et à la courtoisie de tous ceux qui participent aux manœuvres.

2. Outre les juges de camp désignés dans l'ordre n° 1, le département militaire a nommé comme tel M. le colonel d'infanterie Jean Isler, qui a comme adjudant le major de cavalerie Schoop.

3. M. le colonel Grieb, qui avait été désigné pour commander temporairement la XIIIe brigade d'infanterie les 8 et 9 septembre, en a été dispensé. M. le colonel d'infanterie Benz commandera cette brigade le 9 septembre seulement.

4. La brigade de landwehr recevra pendant les manœuvres de divisions trois distributions de subsistances extraordinaires égales à celles de l'élite.

5. M. le lieutenant-colonel Stäger, directeur de la poste de campagne et M. le lieutenant-colonel Kuoch, directeur du télégraphe de campagne, suivront en cette qualité les manœuvres de division des 7, 8 et 9 septembre.

Lausanne, le 28 août 1891.

Le colonel-divisionnaire directeur des manœuvres : P. CERESOLE.

DIRECTION DES MANŒUVRES. — Ordre n° 4.

1. Les officiers supérieurs ci-après suivront en qualité officielle les manœuvres de division contre division.

M. le général Herzog, chef d'arme de l'artillerie ; M. le colonel Feiss, chef d'arme de l'infanterie ; M. le colonel Buhler, comme remplaçant du chef du bureau d'état-major ; M. le colonel Boiceau, comme remplaçant du chef d'arme de la cavalerie ; M. le colonel Blaser, comme remplaçant du chef d'arme du génie.

2. M. de Citters, consul-général des Pays-Bas à Berne, a été autorisé à suivre les manœuvres de division. Il y sera reçu à l'égal des officiers étrangers.

3. Par décision du Conseil fédéral, le tribunal militaire de la VIe division sera appelé à juger les délits dont pourraient se rendre coupables des officiers, sous-officiers ou soldats de la brigade combinée de landwehr.

4. Le régiment de landwehr 3 L sera transporté par chemin de fer de Frauenfeld à Olten, après l'inspection du 10 septembre. Il devra dans ce but être rendu à la gare de Frauenfeld à 1 heure de l'après-midi.

Il sera transporté d'Olten à Lausanne lo 11 septembre au matin.

Le régiment n° 29 L, après avoir été caserné à Frauenfeld, le 10 septembre au soir, en partira le 11 au matin, par deux trains, l'un à 5 h. 05 pour Glaris, l'autre à 5 h. 35 pour Altorf et Schwytz.

5. Le régiment de cavalerie n° 6 emploiera, à titre d'essai, pendant les manœuvres de cette année, trois canons Maxim avec le nombre de chevaux et de soldats du train nécessaires.

6. M. le lieut.-colonel Stæger, directeur de la poste de campagne, a été dispensé de suivre les manœuvres. Il sera remplacé par M. le major Hasler, chef du bureau central de la poste de campagne.

7. Le commissaire de campagne portera comme signe distinctif un brassard rouge et blanc et les commissaires civils un brassard blanc.

Frauenfeld, le 2 septembre 1891.

Le colonel-divisionnaire directeur des manœuvres : P. CERESOLE.

Voici le texte de l'ordre du jour que M. le conseiller fédéral Hauser, remplaçant du chef du département militaire fédéral, a adressé aux troupes de la VI[e] et de la VII[e] division d'armée et de la brigade combinée de landwehr :

« Officiers, sous-officiers et soldats !

» Les manœuvres de division qui chaque année réunissent sous les drapeaux le quart de notre armée de campagne viennent de finir. Outre les fatigues qu'elles entraînent inévitablement, l'introduction d'un règlement nouveau et l'emploi, nouveau aussi, de la poudre sans fumée, contribuaient à en rendre la réussite plus difficile.

» Comme remplaçant du chef du département militaire fédéral, retenu par la maladie, j'ai suivi avec attention vos exercices, et c'est avec un vif plaisir que j'ai constaté la noble émulation avec laquelle les chefs de la troupe, du soldat de landwehr au plus jeune soldat de l'élite, cherchaient à vaincre toutes les difficultés. La direction supérieure des troupes, la discipline de marche et de combat ont fait de grands progrès. Mais il y a encore beaucoup à apprendre. Nous ne devons jamais oublier que seul le dur travail rend un peuple apte à la guerre, le conserve apte à la guerre, et que des jours peuvent venir où la patrie devra demander à ses fils le dernier sacrifice.

» Recevez donc, chefs et soldats, mes remerciements les plus chaleureux et mes meilleurs vœux pour votre retour dans vos foyers. »

Cet ordre du jour est suivi de ces mots :

« En portant à la connaissance des troupes de la VI[e] et de la VII[e] division, et de la brigade combinée de landwehr, les paroles d'adieu du remplaçant du chef du département militaire fédéral, j'exprime aussi de mon côté aux chefs et à la troupe ma complète satisfaction pour leurs travaux.

» Frauenfeld, le 10 septembre 1891.

» *Le directeur des manœuvres :* P. CERESOLE, col.-div. »

Voici l'ordre du jour de licenciement de M. le colonel Am Rhyn, commandant de la brigade combinée de landwehr :

« Le rassemblement de troupes est terminé avec l'inspection de ce jour. Les fatigues du service de campagne sont derrière vous. Puisse chacun de vous regagner heureusement ses foyers.

» Je remercie les troupes de la brigade de landwehr de leur conduite exemplaire, et c'est un devoir bien agréable pour moi que de pouvoir également leur en témoigner la reconnaissance de la direction des manœuvres.

» Frauenfeld, 11 septembre 1891. »

L'effectif des troupes qui ont pris part au rassemblement est de 26,464 hommes et de 3351 chevaux, savoir : 1° Pour la VIe division 12,007 hommes (546 officiers et 11,461 sous-officiers et soldats) et 1736 chevaux. 2° Pour la VIIe division, 12,082 hommes (529 officiers et 11,553 sous-officiers et soldats) et 1719 chevaux. 3° Brigade de landwehr, 2350 hommes (149 officiers et 2201 sous-officiers et soldats) et 49 chevaux. 4° Compagnie de guides n° 2, 2 officiers, 23 sous-officiers et soldats et 27 chevaux.

Les grandes manœuvres françaises.

De toutes parts, il n'est bruit que de manœuvres. Celles de l'armée française spécialement attirent les regards par l'importance des unités en présence, la réputation des chefs et le choix du terrain.

Sans entrer dans le détail, ce qui nous conduirait trop loin, voyons l'organisation de ces manœuvres. Elles ont été réglées comme suit :

Y ont participé, les 5e, 6e, 7e et 8e corps d'armée, ainsi que les 1re et 5e divisions de cavalerie indépendante.

Pendant les journées des 3 et 4 septembre, le 5e corps, rassemblé au nord-est de Troyes, et auquel a été adjointe une brigade d'infanterie de marine, a été opposé au 6e, concentré au sud de Vitry-le-François. D'autre part, le 7e corps d'armée, renforcé par une brigade provisoire comprenant sept bataillons de chasseurs à pied, et rassemblé aux environs de Bologne, a été opposé au 8e corps, concentré à la même époque vers Montigny-sur-Aube.

La direction des manœuvres était confiée respectivement aux généraux de Galliffet, pour les opérations des 5e et 6e corps, et Davout duc d'Auerstaëdt, pour celles des 7e et 8e corps.

Toutefois, le général directeur des manœuvres, qui s'était réservé la direction supérieure des services administratifs et de santé pendant toute la durée des opérations, a fait connaître les zones de cantonnement à occuper par chaque corps les 3 et 4 septembre, ainsi que les centres de distributions de vivres.

Les 1re et 5e divisions de cavalerie n'ont pas participé à cette première période de manœuvres.

Le 4 septembre, après la manœuvre, il a été constitué :

1° Sous les ordres du général de Galliffet, un groupe dénommé *Armée de l'Ouest* et comprenant la 1re division de cavalerie, les 5e et 6e corps, la brigade d'infanterie de marine (à la disposition du commandant de groupe, mais qui fut rattachée pour l'installation et l'alimentation au 5e corps), un parc aérostatique.

2° Sous les ordres du général Davout duc d'Auerstaëdt, un second groupe dénommé *Armée de l'Est* et comprenant la 5e division de cavalerie, les 7e et 8e corps d'armée, la brigade provisoire de chasseurs (à la disposition du commandant de groupe, mais qui fut rattachée pour l'installation et l'alimentation au 7e corps.)

Les deux groupes opérèrent l'un contre l'autre pendant les journées des 5, 6 (jours de repos), 7, 8 et 9 septembre, sous la direction supérieure du général Saussier, qui donna à chaque parti les instructions nécessaires pour déterminer leur rencontre et les amener, à la fin de la période, à l'origine des opérations contre un ennemi figuré.

A l'issue de la manœuvre du 9, le général directeur prit le commandement des deux armées de l'Ouest et de l'Est et l'exerça pendant les journées du 10 au 17 septembre. Les deux armées conservent leur autonomie pendant cette période.

Toutefois, pendant les journées des 10 et 11, les deux divisions de cavalerie ont été groupées sous les ordres directs du général directeur ; pendant les journées suivantes, elles furent respectivement replacées sous les ordres des commandants d'armée.

Pendant cette même période, l'ennemi a été figuré par :

La brigade d'infanterie de marine ;

La brigade de chasseurs ;

Trois régiments de la 3e division de cavalerie ;

Trois batteries d'artillerie de marine ;

Les six batteries à cheval des 2e et 3e divisions de cavalerie.

La revue qui doit terminer les manœuvres ayant lieu le 17, la dislocation commencera le 18 et sera réglée par des instructions spéciales.

Emploi du temps. — 3 et 4 septembre, manœuvre de corps contre corps.

5 septembre. (Groupe contre groupe), marche et service d'exploration.

6 septembre, repos.

7 septembre, combat.

8 septembre, marche et combat.

9 septembre, combat.

10 septembre, repos et réunion des deux armées sous les ordres directs du général directeur des manœuvres.

11 et 12 septembre (manœuvres d'armées) marches.

13 septembre, combat de nuit (dans la nuit du 12 au 13 et la matinée du 13). L'après-midi repos.

14 septembre, combat.

15 septembre, marche et poursuite.

16 septembre, repos.

17 septembre, revue.

18 septembre, dislocation.

Au nombre des dispositions générales, prises par le généralissime, nous relevons les suivantes :

Dans toute attaque, les troupes assaillantes s'arrêteront entre 50 et 100 mètres des troupes de la défense. Si aucun des adversaires ne croit devoir se retirer, on formera les faisceaux et on attendra, suivant le cas, la décision d'un arbitre ou de l'officier le plus élevé en grade.

Les charges de cavalerie contre cavalerie s'arrêteront à 100 mètres.

Par modification aux dispositions de l'instruction sur les manœuvres, lorsque la cavalerie chargera de l'infanterie, elle la traversera si elle peut le faire sans danger, ou elle s'échappera par la droite ou par la gauche après la charge.

Dans aucun cas, elle ne doit s'arrêter ou stationner sous le feu de l'infanterie, même pour faire arbitrer le résultat de la charge.

Dans l'infanterie, pendant le combat, les officiers montés mettront toujours pied à terre, comme le prescrit le règlement.

Tout officier général, tout chef de corps, qui aura une action à diriger, une manœuvre à exécuter, s'efforcera de tracer, à l'avance, aux officiers de toutes armes sous ses ordres, la tâche incombant à chacun. Les officiers agiront de même vis-à-vis de leurs sous-officiers et souvent même de leurs hommes.

Le général en chef ne saurait trop insister sur cette prescription, qui permettra de conduire les manœuvres avec l'ordre et la méthode indispensable à la guerre.

Recommandations tactiques.

Avant-postes. Comme les attaques générales ou partielles paraissent devoir être fréquemment employées, le plus grand soin devra être apporté à l'organisation des avant-postes et à l'exécution du service de sûreté.

On admettra dans cette organisation que la ligne de résistance est marquée par les emplacements des grand'gardes.

Enfin, aux manœuvres, les avant-postes interrompront leur service de 9 heures du soir à 4 heures du matin, sans pour cela se déplacer, ce qui les laissera organisés pendant une période de nuit assez longue encore pour qu'il soit possible d'exercer les troupes aux surprises et aux attaques nocturnes, tout en les laissant se reposer.

Combat. Le nouvel armement et l'emploi de la poudre sans fumée interdisent désormais à la cavalerie la reconnaissance à distance rapprochée des dispositions de l'ennemi, mais cette reconnaissance est plus que jamais nécessaire pour permettre au commandement de prendre les dispositions les plus convenables.

Lorsque la cavalerie sera obligée de démasquer le front de la troupe qu'elle éclaire, elle devra être remplacée par des groupes d'infanterie spécialement organisés et préparés pour remplir cette mission.

Le règlement mentionnant seulement l'emploi des patrouilles de combat sans donner aucune indication à ce sujet, les chefs de corps auront une certaine latitude pour choisir et grouper les hommes qu'ils emploieront à ce service.

Front de combat. Les conditions nouvelles de combat conduisent à adopter, surtout dans l'offensive, les formations en profondeur qui permettent la succession d'efforts capables d'assurer la réussite.

Il en résultera une diminution du front rendue nécessaire par les difficultés que l'absence de fumée et la diminution du bruit produisent dans la conduite de l'action.

Le front de combat du bataillon, déterminé par son effectif, ne devra pas dépasser 300 mètres. Toutefois, un bataillon d'avant-garde, qui couvre le déploiement du gros, un bataillon qui fait une démonstration sur le flanc de l'ennemi, un bataillon qui couvre une aile en l'éclairant au loin, etc., ne sont pas soumis à cette règle et peuvent s'étendre davantage.

Assaut. Le combat se poursuivant dans les conditions admises par le règlement, c'est à l'infanterie qu'il appartient de décider le succès par l'assaut de la position.

Les troupes de première et deuxième ligne, affaiblies par leurs pertes et énervées par la lutte préparatoire à laquelle elles ont pris part, ne pourront généralement pas conduire le combat jusqu'à cette phase décisive. Ce sera donc presque toujours à la troisième ligne, c'est-à-dire aux réserves amenées, en utilisant tous les défilements du terrain, aussi près que possible de l'objectif que reviendra la mission de chasser la défensive de la position.

Les formations qui pourront être adoptées pour les troupes de l'assaut semblent devoir être : Soit de petites colonnes de compagnie suffisamment espacées, mais ayant un objectif unique, soit des colonnes de bataillon dont les éléments seront convenablement échelonnés, soit des colonnes doubles ouvertes, etc.

L'assaut ne devra jamais être commencé à une trop grande distance, ce qui aurait pour résultat d'essouffler les hommes et de les rendre incapables de produire l'effort qui leur est demandé en arrivant sur l'ennemi.

Souvent le moyen le plus simple et le meilleur consistera à profiter de la nuit pour s'emparer de la position de l'avant-ligne, d'où

l'attaque décisive pourra être préparée et exécutée dans des conditions avantageuses.

Dans tous les cas, il faut admettre que les troupes chargées de donner l'assaut, dès qu'elles doivent résolument marcher à l'ennemi sans tirer, seront distinctes de celles qui ont, au contraire, pour mission de préparer cette crise finale par l'exécution de leurs feux rapides.

Le général directeur des manœuvres tient essentiellement à ce que les troupes qui défendent une position ne se retirent pas trop tôt.

A la guerre, une troupe ne doit jamais quitter, sans ordre, le poste dont la défense lui a été confiée, quelle que soit son infériorité numérique.

Réserve. A quelque degré de la hiérarchie qu'il appartienne, le commandant d'une troupe doit toujours se ménager une réserve lorsqu'il engage le combat, mais il ne doit pas la laisser inutile et ne pas craindre de l'engager au moment opportun.

La manœuvre générale ne prendra jamais fin que quand le rôle des réserves aura été marqué.

Distance entre les lignes. Il y a lieu de se conformer, pour les distances à conserver entre les lignes, aux prescriptions du règlement sur les manœuvres de l'infanterie.

La tension des trajectoires et la suppression de la fumée rendent nécessaire de ne pas trop rapprocher les lignes au début de l'action et d'utiliser les accidents et couverts du terrain pour masquer les réserves aussi bien dans la marche que pendant les temps d'arrêt.

Aux manœuvres, les lignes (1re, 2e, 3e) seront au début à environ 600 mètres les unes des autres; elles se rapprocheront successivement suivant les phases du combat.

A la guerre, toutes les armes seront solidaires les unes des autres; chaque soldat a besoin, à un moment donné, de l'aide d'un camarade, de quelque arme qu'il soit. Il faut donc aux manœuvres donner l'exemple de l'union de tous dans un but commun.

Ce sera le gage qu'au jour du danger nous marcherons ensemble, la main dans la main et pour la patrie. *(A suivre.)*

NOUVELLES ET CHRONIQUE

M. le colonel Zehnder, chef d'arme de la cavalerie depuis 1875 a sollicité sa démission pour motifs d'âge et de santé. Le Conseil fédéral la lui a accordée avec ses meilleurs remerciements pour les services rendus.

On parle de réunir en une seule main les fonctions de chef d'arme de la cavalerie et d'instructeur en chef de cette arme. Ce n'est là sans doute qu'un bruit sans fondement.

Le Conseil fédéral a procédé aux transferts et promotions ci-après dans le corps d'état-major général :

1° *Major* dans le corps d'état-major général : M. Edouard Leupold, de Zofingue, actuellement major d'infanterie.

2° *Capitaines* dans le corps d'état-major général : 1. Amédée Galiffe, de Genève, actuellement capitaine de guides ; 2. Hans von Steiger, de Berne, act. cap. d'infanterie ; 3. Eugène Hägler, de Liestal, act. cap. de dragons ; 4. Albert Schmid, de Kreuzlingen, act. cap. d'infanterie ; 5. Eugène Bonhôte, de Neuchâtel, act. cap. d'infanterie ; 6. Rod. de Graffenried, de Berne, act. cap. d'infanterie ; 7. Charles Bourcart, de Petit-Huningue, act. 1er lieut. d'infanterie ; 8. Charles de Lenzbourg, de Fribourg, act. 1er lieut. d'artillerie ; 9. Edouard Bühler, de Winterthour, act. 1er lieut. d'artillerie ; 10. Emile Frey, de Brugg, act. 1er lieut. d'artillerie ; 11. Max Schmidt, d'Aarau, act. 1er lieut. d'infanterie ; 12. Jean de Muralt, de Montreux, act. 1er lieut. d'artillerie ; 13. Arnold Bally, de Schönenwerd, act. 1er lieut. de cavalerie.

Ont été nommés : 1° *Instructeur de cavalerie IIe classe :* M. Wilhelm Miville, de Bâle, 1er lieut. de dragons ; 2° *Commis à la chancellerie du département :* 1. M. Edouard Schranz, d'Adelboden (Berne), cap. d'inf. à Berne ; 2. M. Gottfried Steiner, de Walterswyl (Berne), fourrier d'artillerie, à Berne.

Neuchâtel. — La réunion biennale des officiers neuchâtelois a eu lieu le 20 août à La Chaux-de-Fonds par un temps superbe et a complètement réussi. 60 officiers y participaient, dont 7 ou 8 du val de St-Imier.

Après une collation au cercle du Sapin, la séance s'est tenue à l'amphithéâtre du Collège primaire.

Après le discours d'ouverture du président central, M. le colonel-brigadier Perrochet, la section du Locle a été désignée comme section directrice avec comité central pour la période 1891-1893.

Un seul travail de concours était parvenu au comité central. Suivant les conclusions du jury, un prix de 50 fr. a été distribué à l'auteur, M. le capitaine Eug. Bonhôte de Neuchâtel, adjudant du bataillon d'infanterie N° 18.

M. le major Paul Perret a entretenu l'assemblée du nouveau fusil, spécialement au point de vue du tir de l'après-midi.

M. le colonel brigadier Secrétan a vivement intéressé ses auditeurs en leur parlant de la guerre actuelle du Chili.

Un télégramme a été adressé à M. le chef du département militaire suisse, colonel Frei, lui exprimant les regrets et les vœux de prompt rétablissement de la part des officiers neuchâtelois.

Un banquet, fort bien servi, a eu ensuite lieu au nouveau Stand. La musique des Armes-Réunies l'a égayé de ses plus belles productions.

Les toasts suivants ont été portés : à la Patrie, colonel Perrochet ; à l'Armée, lieutenant-colonel Courvoisier ; aux Autorités et invités,

capitaine Calame; à la Société des officiers, M. Petitpierre-Steiger, chef du département militaire cantonal; aux Troupes neuchâteloises, M. le colonel Secrétan.

Un tir au fusil et au revolver a occupé les officiers jusqu'à près de six heures, puis une collation leur a été offerte au cercle Montagnard avant le départ du train de 8 h. 30.

Belle journée à tous points de vue, qui laissera le meilleur souvenir à ceux qui y ont participé.

Espérons que dans deux ans, au Locle, MM. les officiers se rencontreront à la prochaine réunion en plus grand nombre encore.

(Gazette des carabiniers suisses.)

Italie. — L'Italie, à son tour, a décidé l'introduction dans l'armée d'un fusil de petit calibre. L'arme projetée serait même de toutes celles adoptées depuis quelques années par les différentes armées, celle dont le calibre serait le plus réduit : 6 $^{1}/_{2}$^{mm}. Toutefois, on n'est pas d'accord en Italie sur la valeur de ce fusil. L'*Italia militare* prétend que son maniement présente une foule d'inconvénients qui risquent fort de le rendre peu pratique entre les mains du soldat.

D'autre part, l'*Esercito italiano*, qui prend vivement à partie son confrère de la presse militaire, déclare avoir puisé les renseignements suivants aux sources les plus autorisées :

« Le nouveau fusil est du type Mannlicher; les personnes compétentes qui ont pu le voir ont même constaté qu'il n'y a d'autre différence avec le Mannlicher original qu'une plus grande précision dans le système de chargement, précision qu'y ont apportée des officiers allemands. On lui donne toutefois le nom de type Turin, parce que le canon a été étudié en Italie.

» On va construire mille fusils de ce modèle et l'on tirera mille cartouches avec chacun de ces fusils, au cours des expériences qui doivent avoir lieu sous la haute direction du général Ricotti, ancien ministre de la guerre.

« Si, pendant les expériences, le fusil répond aux exigences techniques et tactiques, on l'adoptera ; sinon, on cherchera un autre modèle. Mais les études poursuivies jusqu'à ce jour laissent supposer que nous allons avoir une arme excessivement perfectionnée sous tous les rapports. »

D'autre part, dans les prévisions de dépenses du budget extraordinaire de la guerre pour l'exercice 1891-92, un crédit supplémentaire de 4,000,000 a été introduit pour fabrication de fusils et munitions. On espère, avec ce crédit, fabriquer 50,000 fusils. Comme il en faut 1,000,000 pour l'armée entière, c'est une dépense de fr. 80,000,000 en perspective. Quant au temps nécessaire, on espère avoir terminé la fabrication en 1896 pour l'armée permanente, et en 1898 pour la milice mobile. Dans tous les cas, les Alpins (45,000 fusils) seront les premiers armés.

— Nos journaux ont beaucoup parlé, il y a quinze jours, de la proclamation lancée par le général Ricci aux troupes alpines qu'il commande, à l'occasion de leurs manœuvres aux environs du Mont-Cenis. Aucun n'a reproduit dans son entier cette œuvre dithyrambique. La voici :

« Une fois encore j'ai passé quelques jours avec vous sur les Alpes belles et majestueuses, et une fois encore, je vous y ai trouvés patients, hardis, infatigables, disciplinés.

» Le souvenir de ces jours demeurera un de mes meilleurs souvenirs.

» A vous je le dois, à vous mes remercîments !

» Suivant d'un œil envieux votre intelligente hardiesse, j'en ai demandé le secret à l'histoire et l'histoire m'a répondu :

» — Ici combattirent, ici tombèrent en braves nos aïeux, et ici se préparent à en faire autant leurs fils.

» Honneur à vous, qui conservez d'une façon si jalouse le culte des mémoires de la patrie ! Honneur à vous qui les sentez si noblement !

» L'année dernière, S. M. le roi, présent en ces lieux, vous adressait un affectueux salut ; cette année il vous fera l'honneur de vous passer en revue dans la circonstance où l'on inaugurera un monument à son grand ancêtre Charles-Emmanuel Ier.

» Soyez digne ce jour-là de notre roi, afin qu'il vous répète qu'il est content de vous. »

Espagne. — L'armée espagnole va être, elle aussi, dotée du fusil de petit calibre. D'après les déclarations faites par le général Azcarraga, ministre de la guerre, dans une des dernières séances du Sénat, la commission spéciale chargée d'étudier la question a reçu et examiné plus de 60 armes de différents modèles ; mais elle s'est bien gardée de procéder avec précipitation.

L'Espagne n'est pas riche, et il s'agissait avant tout de lui éviter les mécomptes éprouvés par certaines puissances, qui ont dû apporter des modifications à un armement qu'elles venaient à peine de mettre entre les mains de leurs soldats.

De ces 60 modèles, la commission en a retenu dix avec lesquels elle se propose de faire des expériences sur une vaste échelle. C'est dans ce but qu'elle a demandé dix fusils de chaque système et mille cartouches par fusil. Quand elle aura terminé ses travaux et adopté l'un de ces dix fusils, le gouvernement se propose de faire fabriquer la plus grande partie des nouvelles armes par la manufacture d'Oviedo et de s'adresser pour le reste à l'industrie étrangère, de manière à éviter tout retard. ***(Revue du Cercle militaire.)***

Russie. — Une expérience nouvelle des plus intéressantes a eu lieu dernièrement au camp de Krasnoë-Sélo.

Une batterie d'artillerie tira sur un ballon planant dans l'air, à environ 3,700 mètres de l'emplacement des pièces. Après huit coups d'essais destinés à l'appréciation de la distance, le tir à shrapnels avec fusées fut exécuté par deux pièces seulement. Au douzième coup, l'aérostat commença à descendre ; il avait été atteint dans sa partie inférieure, et perdait le gaz par plusieurs ouvertures, mais la chute ne fut nullement précipitée, le gaz ne pouvant s'échapper que lentement, malgré les coups qui atteignirent encore l'enveloppe du ballon pendant son mouvement de descente vers le sol.

Chili. — La guerre est aujourd'hui terminée. Après le sanglant combat, qui, le 27 août, aboutit à la prise de Valparaiso, la cause bal-

macédiste était irrémédiablement compromise. Il se confirme que la cause principale du succès des congressistes est, outre la valeur de leur chef, le général Canto, l'armement du fusil Mannlicher, avec emploi de la poudre sans fumée. Il sera très intéressant d'avoir des détails sur ce point. Ils n'arriveront que plus tard. Pour l'heure, il faut se contenter du récit fourni par les journaux américains.

Le général Canto, dit le *New-Yorck-Hérald*, a remporté la victoire, grâce à une tactique supérieure qui a rendu inutile la belle conduite des troupes de Balmaceda. Celles-ci ayant perdu leurs principaux chefs dans l'action, la démoralisation s'est mise dans l'armée et des régiments entiers ont déserté.

Dès le matin de la bataille, il était visible que Balmaceda était incapable de prendre l'offensive et qu'il devait se borner à rendre la défense aussi forte que possible. L'entente était également loin de règner dans ses conseils de guerre.

La direction de la bataille avait été confiée par Balmaceda aux généraux Barbosa et Alzerreca, mais la jalousie des deux chefs gêna les opérations.

Dès l'aube, les troupes du gouvernement ont quitté les parapets, et se sont avancées sur l'ennemi. Mais elles étaient gênées par le feu de leur propres batteries. Les insurgés, armés de fusils Mannlicher à poudre sans fumée et bien retranchés, ont ouvert un feu destructeur sur la colonne qui néanmoins a continué d'avancer avec une grande fermeté.

L'engagement devint général. Les troupes présidentielles battirent finalement en retraite. Les officiers ont travaillé avec courage à reformer leurs colonnes, une fois hors de la portée des fusils ennemis, et y ont alors réussi.

Puis une deuxième attaque s'engagea. Les troupes du gouvernement s'avancèrent solidement au milieu d'une tourmente de feu et de plomb.

Dans la deuxième charge, le général Barbosa a été tué. La ligne n'a pas bronché et a continué d'avancer. Le général Alzerreca est alors tombé de cheval, blessé mortellement.

Il a été transporté hors du champ de bataille; il est mort une heure après.

Le chef de l'armée du Congrès, général Canto, donna alors l'ordre de charger. Les congressistes se lancèrent avec enthousiasme hors de leurs retranchements. Ils dirigèrent un feu meurtrier sur les rangs balmacédistes, sans chefs et dans l'impossibilité de se rallier. La retraite devint une déroute ; il y eut alors une panique. La cavalerie résista quelque temps, mais elle fut décimée.

Des régiments entiers sous un feu violent se joignirent aux troupes victorieuses et tournèrent leurs armes contre leurs anciens camarades. Ces déserteurs étaient des soldats forcés de servir par Balmaceda. Le combat a duré presque cinq heures. Cinq mille hommes ont été tués ou blessés.

Serbie. — Après les convocations des hommes du premier ban de la milice, on vient d'appeler pour dix jours ceux du deuxième ban.

Le ministre de la guerre, à l'issue de ces périodes de convocation, a l'intention de faire exécuter des grandes manœuvres auxquelles

participeraient d'abord deux divisions, celle de Chunadya et celle du Danube.

On compte que 20 à 30,000 hommes seront concentrés entre Nisch et Pirot, non loin de la frontière bulgare.

On dit dans les cercles militaires que le ministre de la guerre se propose d'augmenter l'artillerie de campagne et de faire l'acquisition: 1° de plusieurs batteries de campagne de 9 centimètres du système de Bange; 2° de pièces de siège du système Canet de 12 et de 15 centimètres.

Enfin, on introduirait en même temps dans l'armement le revolver Nagant. *(Revue du cercle militaire.)*

AVIS A NOS ABONNÉS

Avec ce numéro nous commençons l'expédition, en Supplément extraordinaire et par feuilles à part, d'une nouvelle publication du Colonel Lecomte sur la **GUERRE D'ESPAGNE de 1808 à 1814, Extrait des Souvenirs inédits du général Jomini,** que nous avons l'avantage d'offrir en PRIME à nos abonnés.

Cette publication comprendra une ou deux cartes et une vingtaine de feuilles d'impression ; elle formera un joli volume, qui se vendra en librairie, au prix de 5 à 6 francs.

Les abonnés de la *Revue Militaire Suisse* qui voudront recevoir cette prime — un exemplaire par abonné — l'auront à un prix très réduit, qui sera indiqué avec notre prochain numéro, dans les limites de 1 fr. 80 à 2 fr. 60, et serait perçu avec l'abonnement de 1892.



REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIe Année. | Nº 10. | Octobre 1891

Les nouvelles armes à feu portatives.

La question des nouveaux fusils, c'est-à-dire ceux de petit calibre et à répétition, est partout à l'ordre du jour. Tous les gouvernements européens sont occupés à fabriquer l'engin à la mode, avec sa munition, et tous paraissent convaincus qu'ils réalisent par là un important progrès. Tous aussi se surveillent réciproquement pour essayer de se surpasser dans le dernier perfectionnement.

Bien que de telles circonstances commandent généralement le secret sur tout ou partie de cette fabrication, le public finit cependant par être nanti de ses détails, des principaux au moins, par des publications diverses, tant officielles que privées.

Parmi ces publications récentes, nous en remarquons deux entr'autres, qui nous paraissent mériter l'attention de nos lecteurs.

C'est d'abord une conférence tenue en Angleterre, au *Royal United Service Institution*, le 15 mai 1891, sous la présidence du lieutenant-général sir Martin Dillon, et où le lieutenant-colonel G.-V. Fosbery, un expert réputé en la matière, a fait un exposé lumineux de toute la question. Cet exposé a cependant pour nous une grave lacune, en ce qu'il ne dit pas un mot des fusils suisses, tant Vetterli que Schmidt, bien que la Suisse ait été la première en Europe à adopter le petit calibre et le magasin, à l'exemple des Etats-Unis.

Une seconde publication de marque est celle de notre estimé directeur de la fabrique fédérale d'armes à Berne,[1] et bien que nous l'ayons déjà fait connaître à nos lecteurs, nous devons y revenir, et nous y reviendrons avec plaisir, pour compléter et en partie rectifier les indications de l'intéressante conférence anglaise.

Commençons par laisser la parole aux honorables conféren-

[1] Les nouvelles armes à feu portatives adoptées comme armes de guerre dans les Etats modernes, par *Rodolphe Schmidt*, colonel d'infanterie, directeur de la fabrique fédérale d'armes, à Berne. — Bâle-Genève-Lyon 1891. — H. George, éditeur. — 1 vol. in-fol. avec 7 planches chromolithographiées.

ciers de Whitehall-Yard, dont nous traduisons les discours d'après le « Journal of the Royal United Service Institution », livraison de juillet 1891.

I

Lecture de M. le lieutenant-colonel Fosbery.

Il y a neuf ans qu'ici même je faisais une conférence sur les fusils à répétition. Mon but était d'exposer les raisons qui me faisaient souhaiter un changement dans l'armement du soldat. J'ai alors discuté les mérites des diverses armes existantes et fortement conseillé le remplacement du fusil à un coup par celui à répétition. L'année suivante je pus vous faire un résumé des progrès faits pendant l'intervalle et appeler votre attention sur de nouvelles inventions.

Parmi celles-ci, je citerai le fusil à répétition Spencer, le fusil électrique Pieper et un chargeur métallique de mon invention, qui, depuis lors, a été développé et assez généralement adopté.

Les discussions de ces temps-là sont maintenant finies. La cause que je défendais alors est gagnée et cinq millions d'hommes s'arment ou sont déjà armés des fusils auxquels je vous ai rendus attentifs.

En même temps que le changement d'armes, un changement correspondant s'est produit dans la munition, conséquence logique de l'adoption du fusil à répétition.

On a reconnu d'abord qu'il fallait réduire les dimensions de la cartouche pour ne pas rendre l'arme trop incommode, et en réduire le poids afin de pouvoir en porter un plus grand nombre.

Pour réduire les dimensions de la cartouche, il faut diminuer l'espace occupé par la charge, ce qui conduit tout naturellement à l'emploi d'explosifs plus puissants ou de poudre comprimée.

Pour diminuer le poids, il faut alléger la balle et cela par une réduction de calibre et non de densité, puisque dans ce dernier cas on diminuerait la vitesse.

Nous avions espéré que cette réduction du calibre s'arrêterait à 0.4 ou 0.88 pouces (9.5 à 10 mm.), permettant de se servir d'une balle ordinaire et d'effectuer une économie notable sur le prix de la munition.

Cependant, en voyant la vitesse, la portée, la pénétration prodigieuses atteintes avec le calibre 0.303 (77 mm. environ) on s'est

décidé à l'adopter, ce qui entraînait aussi l'adoption de l'enveloppe métallique si coûteuse et si compliquée.

Les études de Hebler, de Guillaumot et les expériences de Lorentz avaient préparé la voie pour une réduction même plus grande du calibre, ce qui fait qu'en théorie on ne risquait pas de se tromper.

Il reste à savoir si aux grandes distances le feu du nouveau fusil sera aussi meurtrier que celui du Martini-Henry.

Nous savons tous qu'une balle petite et légère, animée d'une vitesse de 1600 pieds par seconde, brise les os et déchire les chairs d'une façon très différente du même projectile doué d'une vitesse moindre. Il se pourrait donc qu'au delà d'une certaine distance le tir du nouveau fusil soit notablement moins efficace que celui du Martini avec sa lourde balle.

Cependant, puisqu'on nous promet une vitesse de près de 2000 pieds par seconde, nous aurons une trajectoire très tendue et une portée efficace à de très grandes distances, aussi grandes en tous cas que pour tout autre fusil européen.

En ce moment on cherche encore l'explosif idéal : celui qui prendra le moins de place, développera le plus d'énergie et se conservera le mieux ; jusqu'à ce qu'on l'ait trouvé, il ne serait pas prudent d'adopter, comme nos voisins du continent, une poudre sans fumée. Nous connaissons la poudre à canon ; malgré ses désavantages, elle se conserve assez bien et tant que nous ne la mouillons pas elle rend de bons services. Les nouveaux explosifs, par contre, qui sont pour la plupart des combinaisons chimiques, dont quelques-unes très instables, ne nous inspirent pas très grande confiance. Qui sait si ces explosifs supporteraient les chaleurs de l'Inde, les froids du Canada et l'air salé des mers ? Jusqu'ici la cordite du professeur Abel semble être le meilleur explosif connu.

Après avoir traité la question de la munition, revenons-en aux fusils eux-mêmes et examinons tout d'abord les principes de leur construction.

Les fusils d'infanterie d'aujourd'hui sont tous à cylindre. Nous-mêmes, après trente ans d'expérience avec le Snider et le Martini, nous avons fini par nous servir d'un cylindre, dont la partie antérieure reçoit la décharge et dont la partie postérieure est dirigée contre l'œil du tireur. Nous nous en servons avec une parfaite confiance, ce qui est un point très important ; car une armée qui n'a pas confiance en son arme ne gagne guère de batailles, sans

compter que de nombreux accidents risquent de se produire. C'est pour éviter ces accidents que la plupart des fusils militaires sont de construction assez massive, trop massive peut-être. Seule l'Angleterre s'efforce de rendre son fusil aussi léger que possible, sans mettre en danger la vie de l'homme.

Je crois que dans une marche de 10 milles (16 km.) on ferait déjà un gain de temps sensible en allégeant le fusil d'une once. Mais ce n'est pas là le point important. Si nous allégeons d'une livre le fusil du soldat et lui faisons porter une livre de munitions de plus, nous aurons un gain de plus de deux tonnes de cartouches par cinq mille hommes, ce qui n'est pas à dédaigner. Et le soldat y gagnera encore, car chacun sait qu'une livre de cartouches est plus facile à porter qu'une livre de fusil.

Le principe du cylindre, sur lequel ces fusils ont été construits, a sans doute de grands désavantages, dont une partie seulement ont été corrigés. Pour que le cylindre fonctionne bien il faut une longue encastrure, et lorsque, comme dans la plupart de ces fusils, l'abutement qui soutient le cylindre contre la force de la décharge est à l'arrière de l'encastrure, il faut que les parois, de même que le cylindre, soient d'une force et d'un poids considérables. Il faut faire usage d'un canon plus court ou, en tous cas, donner au cylindre et à ses accessoires une longueur et un poids hors de proportion avec les autres parties de l'arme. Il n'y a qu'à comparer ces fermetures avec celles des fusils Sharpe, Field et Deely-Edge pour en voir la lourdeur.

Il y a cependant un système de cylindre qui peut se passer presqu'entièrement d'encastrure, sans rien perdre en sécurité. C'est lorsque, comme dans le Mauser allemand et les fusils Godsal, la fermeture consiste en ailettes sur la tête du cylindre, qui s'emboîtent dans des enfoncements pratiqués à cet effet, soit dans le canon même, soit dans la partie antérieure de l'encastrure. Le reste du cylindre n'est plus alors qu'un moyen de faire tourner l'avant et qu'une enveloppe pour le grand ressort, l'extracteur et la tige de percussion.

Le major Godsal a été le premier à reconnaître l'importance de ce détail et a remplacé l'encastrure par un simple rail, sur lequel glissent le bloc, la fermeture et l'extracteur.

Dans les premiers temps du fusil à répétition, deux méthodes d'adaptation du fusil à cylindre se présentèrent. C'étaient le magasin tubulaire Winchester, placé par Kropatchek et Mauser sous le canon, dans la partie antérieure, et par d'autres dans la

crosse. Ce fut Lee qui trouva la véritable position du magasin, sous la culasse mobile, près du centre de gravité du fusil. Dans les fusils du type Kropatchek, tandis que le magasin se vidait, le canon tendait à se relever, faisant porter les coups trop haut, à mesure qu'on faisait feu et qu'on se rapprochait de l'ennemi. Avec le magasin sous la culasse, on supprime cet inconvénient.

En outre, avec le système tubulaire, où la balle d'une cartouche touchait la douille de l'autre, on ne se sentait jamais complètement à l'abri d'un accident de magasin.

Lorsque Lee fit connaître son invention, tous les fabricants autrichiens, allemands ou italiens adoptèrent son idée, avec ou sans sa permission, et recueillirent le fruit de ses longues années de luttes et de travaux.

Notre fusil est, comme vous savez, le Lee rayé d'après le système Metford, qui comprend non-seulement la forme et les dimensions des rayures, mais aussi la manière de les faire. En outre, quelques changements suggérés par les essais ont été faits, entr'autres la division du fût et de la crosse en deux pièces distinctes.

Les fusils étrangers sont tous à cylindre, dont quelques-uns ont des détails de construction très intéressants, mais tous redevables à Lee du système de répétition.

Occupons-nous maintenant de la méthode de remplissage du magasin.

Du temps des magasins tubulaires, les cartouches étaient introduites une à une par une trappe contre la pression d'un ressort, sauf pour le fusil Shulhof, qui, bien qu'inférieur sous certains rapports, avait un système de chargement par boîtes très pratique.

Le fusil Spencer, qui fut employé avec tant de succès dans la guerre de la Sécession, avait un ingénieux moyen de vaincre cette difficulté. Le tube sous le canon avait une doublure d'acier contenant un ressort spiral, fixé à la crosse ; pour charger, on enlevait tube et ressort ; on introduisait les cartouches dans le trou, puis on y replaçait le tube qui entourait alors les cartouches ; de cette façon on pouvait charger facilement et vite à sept coups.

Maintenant que le magasin central a été généralement adopté, le problème s'est simplifié et le chargeur est en usage partout, sauf chez nous. Cette circonstance a exercé une grande influence sur l'emploi du fusil à répétition. Ceux qui ont adopté le chargeur ont en même temps abandonné la charge coup par

coup ; on n'enseigne au soldat que le feu de magasin ; un chargeur vide est remplacé par un autre et comme ils ne contiennent pas plus de cinq cartouches, il n'y a jamais dans le fusil une réserve de munition suffisante pour repousser un assaut ; en outre, le soldat ne sait jamais au juste combien de coups il lui reste à tirer avant de recharger. Et puis, il doit vider son chargeur complètement avant de pouvoir le remplacer par un autre.

En somme, le système chargeur donne une moyenne de tir plus rapide, puisqu'il permet de tirer cinq cartouches à peu près dans le même temps qu'une seule en chargeant coup par coup. Mais pour tirer dix coups, il faudra charger deux fois le chargeur, et en fin de compte le tir sera plus lent et moins efficace qu'avec la charge coup par coup et le magasin détachable comme réserve en cas de nécessité.

Il ne manque pourtant pas de gens pour soutenir que le système chargeur vaut mieux que le nôtre et cela parce que, disent-ils, on ne devrait pas enseigner au soldat à faire, dans les cas critiques, ce qu'il n'est pas habitué à faire ; selon eux, cela amènerait du désordre et de la confusion. Mais, je le demande, lequel conservera le mieux son sang-froid et recevra l'attaque avec le plus de fermeté — le soldat qui n'a qu'une balle dans son fusil et doit fouiller dans sa cartouchière pour en trouver d'autres, — celui qui y a mis cinq cartouches, il y a un moment, et ne sait pas combien il en reste et quand il devra recharger — ou enfin celui qui, en touchant un ressort, met à sa disposition assez de munition pour traverser l'instant critique sans même recharger son fusil ? La réponse n'est pas douteuse. N'oublions cependant pas que le feu du fusil à chargeur est, pour le tir ordinaire, plus rapide que le nôtre.

Je crois que si nous pouvions charger nos magasins en bloc, ce serait encore un grand progrès ; on a bien essayé quelques perfectionnements du système actuel, mais sans grand succès. En somme, la lutte est entre le magasin de réserve séparé et le magasin pour l'usage ordinaire, plutôt que sur les méthodes de remplissage du magasin.

Nous avons donc vu que les armes à feu portatives d'aujourd'hui sont des fusils à cylindre, tous armés du magasin du type Lee ; qu'il y a deux méthodes de remplissage des magasins, la nôtre à la main, et l'étrangère au chargeur ; mais surtout qu'il y a deux manières d'utiliser le magasin : pour augmenter la vitesse moyenne du feu et pour constituer une réserve pour les moments critiques.

Nous avons aussi pu nous faire une idée du pour et du contre de chaque méthode et nous allons passer à l'étude des différents systèmes, en commençant par le fusil allemand, qui, outre le magasin, présente plusieurs détails de construction originaux et intéressants.

La première chose qui frappe, c'est la longueur du canon et la petitesse du magasin comparées aux autres fusils.

Cependant le canon n'est visible qu'à la bouche. Il est protégé par une mince enveloppe d'acier assez solide, portant la bayonnette, la hausse et le guidon ; la couche d'air interposée l'empêche de s'échauffer. Le canon lui-même est fixé à son enveloppe à la culasse ; mais comme l'extrémité antérieure passe librement dans le tube, la contraction et l'expansion se font sans difficulté, ce qui est un grand avantage. En effet, chacun sait combien on abîme les fusils en serrant trop les anneaux et combien la contraction et l'expansion du bois, sous l'influence de la température, affectaient le canon qui y était rivé.

Passons au magasin, qui, je le répète, est très petit ; il suffit cependant à contenir le chargeur et ses cinq cartouches. Il n'y a là de remarquable que la simplicité du ressort transporteur et de la plateforme qui, une fois le magasin vide, convertit l'arme en fusil à un coup ; cela ne peut cependant se faire tant qu'il reste des cartouches dans le magasin.

Pour recharger quand le magasin est partiellement vidé, on pèse sur un ressort : le chargeur est rejeté avec les cartouches qu'il contient et on le remplace par un autre. Cela ne se fait que rarement et risquerait d'amener un gaspillage de munitions.

Nous avons aussi là un excellent type de chargeur.

Dans le fusil Lee et plusieurs autres, le ressort s'arme au moyen d'une ailette fixée au percuteur et retenue par la détente, pendant qu'on ferme le cylindre et jusqu'à ce qu'on presse la détente. Dans le fusil allemand, par contre, comme dans le vieux chassepot, le corps du cylindre porte un plan incliné qui vient butter contre une pièce fixée à l'arrière du percuteur. En faisant tourner le cylindre pour ouvrir l'arme, ce plan incliné repousse le percuteur et comprime le ressort jusqu'à ce que le cylindre soit ramené en place. En fermant, le percuteur se dégage, sauf, bien entendu, de la détente qui le retient jusqu'à la décharge.

Cet arrangement a l'avantage d'éviter à la main du soldat les meurtrissures causées par l'effort nécessaire pour repousser le cylindre contre l'action d'un puissant ressort ; il est en effet ar-

rivé que des soldats ont eu la main sérieusement blessée après un tir rapide et prolongé.

En outre le recul étant supporté par les ailettes qui s'emboitent dans des enfoncements de l'encastrure, comme je l'ai dit plus haut, le reste du cylindre n'est plus qu'un moyen de fermeture et une solide enveloppe pour le ressort, l'extracteur et le percuteur. L'inventeur en a profité pour amincir les parois du cylindre, ce qui lui permet de donner plus de force au ressort. Mauser a été encore plus loin dans ce sens, trop loin même, de l'avis de plusieurs hommes compétents. Il a laissé si peu de métal, surtout à la jointure du levier et du cylindre, qu'un choc un peu fort risquerait de déformer le tube ou de briser le levier. Cependant à mon avis, les Allemands ont réussi sans affaiblir l'arme, et ceux qui connaissent la difficulté qu'il y a à faire fonctionner librement de longs ressorts apprécieront le progrès réalisé.

Un autre arrangement ingénieux consiste en une petite tête placée sous la cartouche qui rend l'extraction plus sûre et plus facile. C'est très bien ; mais je me souviens d'avoir vu cela, il y huit ans, dans une carabine Burton, qui, à cette époque, était déjà une arme ancienne. La plupart de ces petits détails pratiques ont été inventés et réinventés tant de fois qu'on ne sait plus au juste à qui en revient le mérite. Il paraît d'ailleurs que les inventeurs ont une facilité toute spéciale pour s'assimiler et pour perfectionner leurs idées réciproques. Il y aurait là un sujet d'intéressante étude psychologique, mais qui sortirait un peu de notre cadre.

Passons maintenant au *Mannlicher*, dont la fermeture et le magasin fixe illustrent fort bien ce que nous avons dit plus haut de la longueur et du poids de la plupart des cylindres.

Le magasin est en principe le même que celui dont nous venons de parler, tandis que le cylindre diffère notablement de tous les autres en ce que le mouvement giratoire est remplacé par le rectiligne.

Ce fut un grave accident avec un fusil de ce genre qui, dans les premiers temps des fusils se chargeant par la culasse, retarda l'introduction en Angleterre du système cylindrique. Ici, cependant, la sécurité est presque absolue. D'autre part l'inventeur, pour obtenir le mouvement rectiligne, a sacrifié un des traits les plus essentiels du cylindre, c'est-à-dire le levier qui met la cartouche en mouvement avant qu'elle soit saisie et extraite par le

cylindre. On ne se doute guère de la force nécessaire pour retirer une cartouche prise dans le canon; mais qu'on essaye de le faire par la seule force du cyclindre et on s'en rendra bien compte. On cite des cas de soldats obligés de mettre la crosse à terre et de frapper à coups de pied sur le levier pour retirer une mauvaise cartouche. Et d'ailleurs, même sans cela, qu'est-ce que M. Mannlicher s'imagine gagner avec son invention? Le mouvement prend autant de temps qu'avec les autres systèmes et le magasin ne peut pas non plus se vider sans désépauler.

Les fusils adoptés en Allemagne, en Autriche et en Belgique sont de bonnes armes et bien qu'ils ne répondent pas exactement à nos besoins, ils sont en état de rendre de bons services. Ils ont, en commun avec le fusil français et plusieurs autres, un défaut; c'est que la détente se tire très lentement et insensiblement, ce qui fait qu'on ne sait jamais au juste quand le coup partira. La détente cède graduellement, puis, arrivée à un certain point, part brusquement. Notre système de détente est infiniment préférable.

J'aurais aimé vous présenter le *Mauser* dont j'ai parlé, en usage en Turquie, en Belgique et dans la République Argentine. Il a les ailettes à l'avant du cylindre, tandis que les fusils allemand et Mannlicher les ont à l'arrière. Le ressort a un plus fort diamètre, mais qui ne s'obtient que par une perte de force, que je suis loin d'approuver, car s'il y a un mécanisme qui doive avoir une grande solidité c'est certes le fusil de soldat.

Il y a des gens qui s'imaginent qu'un fusil peut, au besoin, servir de pique ou de manche de pelle, et la moitié du monde croit encore qu'on s'en sert souvent en guise de massue. Ceux qui s'y connaissent savent bien que parmi les objets que les chocs détériorent le plus, il faut compter les fusils, et qu'on ne saurait en avoir trop de soin.

Un trait caractéristique du Mauser c'est que le chargeur n'est pas, comme dans le Mannlicher, introduit dans le magasin pour en être rejeté lorsqu'il est vide; le chargeur n'est qu'une légère bande d'acier avec un ressort qui y retient les cartouches; on le place sur l'orifice de charge et par une simple pression du pouce on introduit les cartouches dans le magasin, où elles sont retenues par les parois du magasin repliées horizontalement et par un ressort spécial.

Il est donc facile de conserver le magasin garni en introduisant une cartouche après chaque coup; le fusil aurait ainsi les mêmes qualités que le nôtre, sauf qu'il n'a que quatre cartou-

ches de réserve et que nous en avons dix. En somme il tire plus vite que le nôtre, en utilisant le magasin, et il a sur le Mannlicher l'avantage de pouvoir remplir le magasin sans l'avoir vidé complètement.

L'arme des Francais, le fameux fusil *Lebel*, n'est ni plus ni moins que le système Kropatchek, depuis longtemps en usage dans leur marine. Il a le cylindre Gras modifié et l'élévateur à cuiller commun aux fusils de cette classe. Le seul changement sérieux qui ait été fait, à ma connaissance, dans le mécanisme, c'est une petite tête sous la pointe de la cuiller, qui sert d'arrêt et empêche une seconde cartouche de sortir du magasin. Vous connaissez déjà les défauts de ce système. Le danger de la longue colonne de cartouches sous le canon a été réduit par l'introduction d'une douille dite de sûreté, qui ne permet d'explosion qu'au contact, d'un corps pointu comme le percuteur, mais pas d'un corps rond comme la balle. L'arme a été rebaptisée en partie parce qu'elle tire la cartouche Lebel, qui donne une vitesse initiale de 2000 pieds, en partie aussi, j'imagine, parce que Lebel est plus facile à prononcer et surtout plus français que Kropatchek.

Malgré toutes les belles choses que les Français disent de leur arme, ils ont fait choix pour leur cavalerie d'une carabine à magasin Lee et à chargeur. Remarquons qu'ils ont été encore plus loin que les Italiens et n'ont que trois cartouches dans le chargeur. Ce n'est plus de la répétition, c'est simplement une méthode rapide et commode de charger.

Le fusil italien *Vitali* est une conversion de l'ancien fusil de gros calibre. Le magasin est du système Lee; le chargeur contient quatre cartouches, qui sont versées dans le magasin sans y introduire le chargeur.

La Russie conserve pour le moment le fusil *Berdan* à un coup, qui, paraît-il, inspire plus de confiance à ses soldats que les armes à répétition. Plus le fusil est perfectionné, plus son emploi réclame d'intelligence de la part du soldat. Or, tandis que l'élite de l'armée russe est en état de se servir de n'importe quelle arme, il n'en est pas de même du gros de la nation, et les millions dépensés pour l'armer d'un fusil moderne risqueraient fort d'être perdus. Un nouvel armement est cependant à l'étude.

Nous avons donc passé en revue les fusils de l'Autriche, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Turquie, de la Belgique et de la République Argentine.

Aux Etats-Unis le fusil Lee a été longtemps en usage dans la

marine. Quant à l'armée de terre elle se sert encore du vieux fusil de Springfield qui, malgré tout le mal qu'on a pu en dire, rend encore de bons services. C'est un fusil à tabatière, à chien, mais avec un bon canon, ce qui est essentiel, et une hausse graduée à 1600 yards.

Il va sans dire que les Américains ne s'endorment pas. Ils laissent les Européens dépenser leur argent en expériences et quand des résultats positifs auront été acquis, ils sauront en profiter.

J'ai visité plusieurs fois l'arsenal de Springfield, et, grâce à l'obligeance du colonel Buffingston, j'ai pu voir toute la fabrication de ces fusils. Il y a là des machines admirables et des procédés que nous gagnerions à imiter. Les feux de forge sont alimentés à la vapeur de pétrole au lieu de houille ou de gaz ; les fusils sont bleuis par une immersion de quelques minutes dans un bain, les anneaux sont faits à froid, etc. En résumé je crois que pour la fabrication des armes à feu nous pourrions beaucoup apprendre des Américains. C'est à eux que nous devons la carabine Sharpe, le Peabody, le Spencer, le Winchester, le pistolet Colt, le fusil Snider, les mitrailleuses Gardner, Gatling et Maxim, le canon Hotchkiss à tir rapide. Ce sont eux qui ont inventé non seulement ces admirables engins, mais encore les machines pour les construire. Le fusil que nous adoptons est également de leur invention, et il nous sert aussi bien que tous ces autres; nous regretterons, sans nous en plaindre, de ne pas l'avoir produit.

Et pourtant au premier moment on l'a bien attaqué, ce pauvre fusil ; on lui a attribué à peu près tous les défauts. Je reconnais que la plupart de ses ennemis étaient de bonne foi ; mais en général ils prenaient l'exception pour la règle et dès qu'un ressort se cassait, qu'une cartouche ratait, on nous parlait de graves défauts de construction et on conseillait l'abandon d'un fusil qui n'inspirait aucune confiance. Je voudrais même remercier ces adversaires, car par leurs critiques ils ont conduit à de nombreux perfectionnements du modèle primitif; ils ont donc rendu là un service signalé.

Je n'hésite cependant pas à dire que s'ils n'avaient pas sagement renoncé à pousser plus loin, après leur premier succès, ils auraient pu effrayer le pays, arrêter la construction de l'arme et nous laisser dans une situation qui aurait pu devenir critique.

Les rapports du comité d'expériences ne sont jamais sortis des ténèbres officielles : on sait cependant qu'un fusil du type primitif

a tiré 10000 coups sans être hors de service; qu'après avoir été laissé un mois exposé à la pluie et au gel, il a parfaitement fonctionné; qu'on lui a fait subir les épreuves du sable, des acides, de la munition gâtée, et qu'enfin il a supporté plus de malheurs qu'il ne pourrait en arriver à un fusil dans quelques circonstances que ce soit. Peut-être, dira-t-on, et on l'a dit en effet, qu'il viole les principes de la mécanique. A quoi je réponds : tant pis pour les principes ! si d'ailleurs ils ont quelque chose à faire dans ce sujet, ce dont je doute fort.

Il peut y avoir deux ou trois détails qui devraient être changés ; mais je soutiens qu'un fusil qui a passé victorieusement par toutes les épreuves imposées au modèle primitif ne peut être radicalement mauvais.

Le second modèle sera plus léger, ce qui est un grand avantage.

La fermeture a subi des changements peu importants. J'espère qu'on conservera le couvre-canon et la hausse à longue distance, que je préférerais voir placer sur le côté droit du canon ; ce modèle n'est pas encore parfait, mais quand nous en serons au cinquième ou sixième modèle, nous pourrons raisonnablement espérer d'être aussi près que possible de la perfection.

J'aurais aimé vous présenter un exemplaire officiel du nouveau modèle ; mais cela m'a été impossible, les essais n'étant pas terminés, et je n'ai pu me procurer qu'un modèle non officiel. Les changements sont d'ailleurs sans importance, sauf pour le magasin qui aura dix cartouches au lieu de huit. D'ailleurs, je le répète, ce n'est pas encore le dernier mot du fusil Lee ; nous arriverons à un plus haut degré de perfection.

Mais, dira-t-on, comment se fait-il qu'un fusil qui a si bien supporté toutes les expériences, éprouve, dès sa distribution aux troupes, des accidents qui l'auraient disqualifié d'emblée, s'ils s'étaient produits aux essais ? La cause en est que les fusils qui ont servi aux essais ont été fabriqués avec le plus grand soin, sous les yeux de l'inventeur, par des ouvriers de choix, tandis qu'après les essais, lorsqu'il s'est agi d'en fabriquer 100,000, les conditions changèrent. D'autres ouvriers entreprirent la fabrication et avec d'autres outils. Il a fallu étudier les meilleures méthodes de transformer des tonnes d'acier en cylindres, boîtes, détentes, canons ou anneaux ; déterminer le diamètre et le métal des ressorts, la manière de les faire en grand, par centaines et par milliers de pied à la fois ; les rendre capables de supporter les températures extrêmes sans altération.

Dans la fabrication on trouve constamment des moyens pratiques de faire deux opérations à la fois, d'en supprimer une troisième et ainsi de suite ; ce qui fait qu'à chaque livraison de fusils on les fait un peu mieux et un peu meilleur marché.

Quant à la fabrication et à la trempe des rubans de ressort, c'est tout un métier à part avec ses secrets. Il n'y a qu'une seule maison anglaise qui fasse les bons ressorts en grand. Je connais en Belgique un fabricant qui, de petit artisan a fini par devenir grand manufacturier, et fait des ressorts pour tous les gouvernements. Il a pour la trempe son secret, que lui seul connaît, et il l'applique dans un atelier dont lui seul a la clef.

Et l'on voudrait que notre fabrique d'armes fît, du jour au lendemain, sans faute, ce que cet homme a passé toute sa vie à apprendre et qu'il ne fait que lentement, après mûre considération des conditions et des matériaux ! A-t-on déjà oublié les premiers temps du Martini, quand les ressorts cassaient comme du verre, quand on nous prouvait que ce fusil violait toutes les lois de la mécanique et que les savants ne savaient plus où donner de la tête ? Mais un beau jour on finit par découvrir, ce que toute l'Europe savait, que nous avions en mains le fusil à grande portée le plus puissant et le plus meurtrier, qui, après avoir été six fois modifié dans notre armée, fut encore perfectionné pour le gouvernement roumain par le célèbre fabricant autrichien Werndl, de Steyer.

A ce moment les Roumains avaient décidé de réemployer les douilles; pour cela on détermina exactement les dimensions de la chambre dans laquelle la cartouche pourrait se dilater et reprendre sa forme, et on donna aux inspecteurs l'ordre : « point de tolérance ». Une différence d'un millième de pouce d'avec les dimensions indiquées amenait le rejet de l'arme. La maison allemande qui avait accepté l'entreprise fut vite ruinée. C'est alors que Werndl s'en chargea et fit du Martini roumain le meilleur fusil existant. J'ai eu trois de ces fusils, et les douilles déchargées allaient aussi bien à l'un qu'aux autres, et sur les milliers de coups que j'ai tirés je n'ai jamais rencontré de difficultés pour l'extraction.

Cette question de l'exactitude des dimensions est d'ailleurs de haute importance pour tous les fusils, surtout avec les explosifs qui produisent de hautes pressions. Je dois ajouter qu'on s'en est occupé et que le nouveau fusil sera sans doute satisfaisant sous ce rapport.

Avant de terminer je voudrais encore parler de la balle et de la rayure. Il y a huit ans, j'ai présenté un fusil, qui, rayé sur un pouce seulement à la partie antérieure, portait la balle comme un fusil rayé et la grenaille comme une arme de chasse. Il en a été fait plus d'un millier et les expériences ont prouvé qu'ils tiraient fort bien. Il est vrai que la vitesse est moindre; mais l'économie de travail est très grande et je me demande si pour nos petits calibres, où la balle fait trois tours avec un frottement considérable, il ne vaudrait pas la peine d'étudier la question. Si ce procédé pouvait être employé, on pourrait en revenir à la simple balle de plomb durci, et réaliser des économies considérables.

Retournons maintenant en arrière; comparons ces différentes armes et voyons si nous occupons toujours la première place, comme du temps du Martini.

Dans le fusil allemand on a profité de ce que les ailettes de fermeture sont à l'avant du cylindre pour en alléger l'arrière. Le magasin lui-même est d'acier très léger, de même que la sous-garde, simple ruban d'acier protégé par deux côtes latérales.

Le fusil autrichien est le plus lourd de tous; son poids étant de 9 ½ livres, tandis qu'on admet généralement qu'une arme de guerre ne doit pas dépasser neuf livres ou dix avec la bayonnette. Notre fusil restera dans ces limites.

La question de la bayonnette est fort intéressante, et les opinions à cet égard sont très partagées. Le fusil allemand avec bayonnette a 13,4 pouces de plus que le nôtre et le français 10,1 pouces. Ce qui s'explique facilement par le fait que les Français ont conservé l'épée-bayonnette du vieux Kropatchek et que les Allemands veulent avoir le bras plus long qu'eux. D'autre part les Autrichiens ont une bayonnette-poignard de deux pouces plus courte que la nôtre.[1]

Cependant, que la bayonnette ait quelques pouces de plus ou de moins, cela ne changera pas le sort des batailles. La bayonnette ne s'emploie presque plus comme arme, mais comme effet moral; il la faut cependant; imaginez un assaut sans bayonnette au bout du canon. Un fantassin sans bayonnette! tout le monde en rirait et personne n'en aurait peur, et dans une mêlée contre

[1] Nous ferons observer que ces renseignements de l'honorable conférencier ne s'accordent pas avec ceux du dernier ouvrage de M. le colonel Schmidt. Voir plus loin.

des sauvages ou contre de la cavalerie, il jouerait un triste rôle. Ayons donc une bayonnette, courte et commode, assez forte pour la mêlée et assez légère pour ne pas déranger le tir.

Au point de vue de la charge coup par coup, je ne saurais auquel de ces fusils donner la préférence.

Peut-être serait-ce à l'allemand, à cause de ses ailettes antérieures, qui ont pourtant cet inconvénient que les cavités où elles s'emboîtent se nettoient plus difficilement. La cartouche ne s'extrait pas très bien non plus. D'autre part l'enveloppe du canon a sans aucun doute de grands avantages. On prétend qu'il est arrivé beaucoup d'accidents à ce fusil ; mais les détails manquent, car en Allemagne la presse n'est pas, comme chez nous, autorisée à faire des commentaires sur les affaires de l'Etat.

Il paraît aussi que le tir est plus précis qu'avec l'ancien fusil et en conséquence les buts et cibles ont été diminués ou éloignés.

Nous n'avons pas les mêmes progrés à constater chez nous et la faute en est à l'avant-dernier comité des armes portatives qui, dans le Martini-Henry, nous a donné une arme de guerre d'une justesse exceptionnelle. Le Martini était sur ce point tellement supérieur au Mauser, que si les Allemands sont arrivés maintenant à la hauteur du Martini, ils ne doivent pas être bien loin derrière nous.

Si donc ces quatre fusils autrichien, belge, allemand et anglais sont à peu près sur le même pied pour le poids, la sécurité et la justesse, — je laisse de côté Lebel et Vitali, sur la justesse desquels je n'ai pas de renseignements, — le mérite relatif des armes de l'Europe dépendra des magasins et de l'emploi qui en est fait. Et ici je n'hésite pas à dire que je considère notre système comme infiniment supérieur à tous les autres. Nous nous accordons avec les Français pour dire que ce que nous cherchons ce n'est pas à augmenter la vitesse moyenne du tir, mais à avoir toujours une réserve de munition pour l'instant décisif.

Les Français ont une réserve de neuf cartouches dans leur magasin sous le canon, facile à vider sur l'ennemi, mais peu commode à recharger. Nous avons dix cartouches dans un magasin central détachable, qui peut en cinq secondes être vidé et remplacé par un magasin de réserve porté dans le sac ; ce qui nous nous donne vingt cartouches pour l'instant décisif. Que peut-on demander de plus ?

On a prétendu — et c'est même un homme compétent, M.

Archibald Forbes — que notre fusil n'avait pas droit à la confiance du soldat et ne l'aurait jamais. Je soutiens, tout au contraire, qu'une fois les premières difficultés de fabrication vaincues, il n'existe pas à ce jour une meilleure arme que la nôtre, et la prochaine guerre le prouvera.

Les inventeurs désappointés qui ont fait tant de critiques de détail sur le nouveau fusil, sans cependant pouvoir y trouver de défauts sérieux, doivent en prendre leur parti. Le choix est fait et irrévocable, et nous conserverons notre fusil jusqu'au moment où le développement de la science appellera l'adoption d'une nouvelle arme. Mais, je le répète, il n'y a pas de meilleur fusil que le nôtre, et à part quelques petits détails de construction, nous n'avons aucune chose à emprunter avantageusement à l'étranger. Nous arrivons maintenant à tirer quarante coups par minute avec le fusil et 650 avec la mitrailleuse ; nous pouvons bien nous en tenir là jusqu'à nouvel ordre.

Adopterons-nous par la suite le mouvement de main gauche de Gardner et Spencer ? Nous servirons-nous du recul, comme Maxim, ou de la méthode de cet inventeur américain qui commence par charger son fusil pour le remonter ensuite comme une horloge ? Je crois que le principe Maxim avec la cartouche électrique de Pieper ou de Day est à peu près ce qu'il y aura de mieux. Je ne le verrai probablement pas ou du moins je ne viendrai pas en plaider la cause devant vous, comme je l'ai fait en faveur du fusil Lee. Pour le moment, nous pouvons avoir l'assurance que nos soldats ont en mains la meilleure arme de guerre existante.

Capitaine James. Nous sommes tous très reconnaissants au colonel Fosbery de son intéressante conférence. Je suis parfaitement d'accord avec lui pour dire que nous avons un excellent fusil. Je voudrais cependant faire quelques observations sur l'hostilité du conférencier au système des chargeurs. Suivant lui, avec ce système, on n'a que cinq cartouches en magasin ; mais c'est la faute du magasin et non du chargeur. Il est certain que tant qu'on ne se sert du magasin qu'à certains moments, le système de charge coup par coup avec magasin mobile a du bon, mais d'autre part le feu plus rapide qu'on obtient au moyen du chargeur n'est pas non plus à dédaigner. C'est aussi un grand point pour le soldat de n'avoir rien d'extraordinaire à faire au moment décisif. Avec le chargeur on introduit cinq cartouches à la fois au lieu d'une ; le soldat n'a pas besoin de penser à ouvrir

le magasin, et quand deux grandes nations militaires, sans compter les Français, qui y viennent petit à petit, ont adopté ce système, il vaut la peine de l'étudier. Pour ma part, je crois à l'avenir du chargeur, qu'on pourrait d'ailleurs combiner avec un magasin mobile ; cela se fait dans le Mauser belge, où l'on peut charger à volonté une, deux ou cinq cartouches à la fois.

Je crois aussi que, dans notre fusil, le ressort est trop petit et devrait plutôt être construit sur le type belge. Quant au cylindre, j'estime que les ailettes devraient être à la partie antérieure. En outre, le cylindre Lee, soit ancien soit nouveau, se ferme difficilement et risque de blesser la main du soldat, comme le Martini lui blessait l'épaule.

Quant au mouvement rectiligne, il a ses défauts ; mais s'il en avait de sérieux, les Autrichiens ne l'auraient pas adopté. Il a certainement des avantages, économisant le mouvement circulaire.

La rayure Metford a ses mérites ; mais le fusil de tir Metford diffère sensiblement du nôtre ; de ce que cette rayure était bonne dans un cas, il ne s'en suit pas qu'elle le soit dans l'autre. Je regrette beaucoup que les rapports officiels n'aient pas été publiés, afin d'avoir une base pour la critique ; mais d'après les renseignements connus, il semble qu'on ait trop peu étudié la question de la rayure, et surtout de la rayure partielle. Il me semble infiniment probable qu'une partie du canon pourrait être laissée lisse ; en tout cas il vaudrait la peine d'en faire l'essai.

J'ai vu dernièrement un magasin modifié par M. Morris, s'ouvrant et se chargeant latéralement. Ceci me semble bien préférable au magasin détachable, qui n'est d'ailleurs qu'un compromis pour satisfaire les amis du fusil à un coup. Le magasin détaché peut se perdre ; il vaudrait bien mieux l'avoir fixe.

Major Godsal. Le conférencier a parlé légèrement de ceux qui ont critiqué le nouveau fusil au nom de la mécanique. Eh bien ! moi, je suis un de ces critiques, et c'est surtout au mécanisme de fermeture que je m'attaque. Je ne m'étonne pas que les partisans de ce mécanisme veuillent s'en tenir aux résultats des expériences, puisque le seul argument en sa faveur est que, grâce à son excellente fabrication, il a supporté des essais très rigoureux. Le Martini, qu'on nous a cité comme un triomphe de l'empirisme sur la mécanique, est, à mon avis, un exemple du contraire. Quand il fut distribué, personne n'admettait que l'extraction fût faible ; on alla même, tant les essais avaient inspiré de confiance,

jusqu'à pourvoir la baguette d'un bouton pour empêcher son emploi à retirer les cartouches. Les Turcs copièrent notre fusil, et ce n'est qu'après leurs expériences de la guerre avec la Russie qu'on se décida à limer le bouton. Qui avait raison ? les mécaniciens qui avaient démontré les défauts du mécanisme d'extraction ou les empiristes qui prétendaient en avoir montré l'excellence par de nombreuses expériences ?... Finalement on en revint au type recommandé par les mécaniciens, qui est encore en faveur chez les Boers, ces tireurs de premier ordre.

Pour en revenir au fusil actuel, l'assertion des critiques que seule la plus grande perfection dans la fabrication permettrait au mécanisme de fonctionner, n'a jusqu'ici pas pu être réfutée.

Nous ne sommes pas assez mauvais patriotes pour désirer l'insuccès du nouveau fusil; mais nous le serions davantage si nous essayions de cacher des défauts qui ne peuvent manquer de frapper l'œil des étrangers compétents. Le mécanisme en question enfreint le principe que les dimensions de l'obturateur doivent dépendre de la force requise. C'est un axiome que la culasse d'un fusil doit être aussi simple que possible et que chaque partie doit fonctionner indépendamment. Cependant si nous appliquons ceci à l'extracteur, nous voyons qu'il n'y a pas moins de sept pièces qui se tirent ou se poussent l'une l'autre pour le faire marcher. En somme, le mécanisme prête le flanc à la critique et donne aux mécaniciens de graves craintes. Puissent-elles ne pas se réaliser !

Colonel Glade. En tant qu'ancien membre du comité des armes portatives, je voudrais rectifier quelques erreurs de détail, ce que je puis faire mieux que personne, ayant eu ce fusil entre les mains dès son invention. En premier lieu le magasin de réserve a été abandonné comme étant sujet à se perdre. Quant à la justesse, nous avons fait de grands progrès, tout aussi bien que les Allemands. La déviation moyenne de notre fusil à 1000 yards ne dépasse guère un pied. Dernièrement dans un tir à 500 yards, deux coups seulement se sont trouvés à 4 pouces du carton, qui, si je me souviens bien, avait un pied de diamètre (??) Quant aux rayures je dois dire que je n'en ai jamais vu qui se nettoyent plus facilement. Certains canons ont tiré 8000 et même 10000 coups sans détérioration appréciable. Un canon a résisté à 3000 coups d'une balle d'acier. J'ai vu, dans ces quinze derniers mois, le fusil entre les mains de mes hommes, et lors des premières livraisons un grand nombre de ressorts ont sauté par suite

de trempe défectueuse ; mais depuis trois mois, sur deux cents fusils en usage continuel, il n'y a pas eu de ressort cassé. Je suis donc convaincu que le ressort est parfaitement bien calculé. Le mois dernier j'ai fait inutilement tous mes efforts pour mettre le fusil hors d'usage ; j'ai laissé le magasin chargé pendant deux semaines ; j'ai couvert les fusils de sable et d'eau ; je les ai jetés violemment sur des pierres et fait tirer des milliers de coups. En résumé je suis très content du fusil et je crois fermement que c'est la meilleure arme de guerre de l'Europe.

Lieutenant-colonel Fosbery (réplique). Le capitaine James m'accuse d'hostilité au système des chargeurs. Je ne leur suis pas hostile, mais je leur reproche de ne pas remplir les conditions exigées des fusils à répétition ; ils ne font qu'accélérer le tir sans donner cette réserve de munition, qui devrait être de dix cartouches au moins. Il va sans dire que pour maintenir cette réserve il faut une bonne discipline du feu ; mais il est généralement reconnu que de bons chefs de sections sont suffisants pour la maintenir.

Le capitaine James dit que nous pourrions avoir le chargeur combiné avec le magasin mobile ; mais j'avais justement dit qu'il était regrettable que nous n'eussions pas un moyen rapide de charger le magasin. Ce sur quoi j'insiste c'est sur le principe du magasin séparé et mobile, employé seulement comme réserve. Quant à la manière de charger, c'est une question secondaire ; l'important c'est l'emploi du magasin une fois chargé. Employons le chargeur, si l'on veut, mais pour accélérer la charge et non le feu.

En ce qui concerne la petitesse du ressort, n'ayant pas comme les Allemands les ailettes antérieures, nous avons à supporter le recul sur la partie postérieure du cylindre ; les parois doivent donc en être épaisses, ce qui laisse peu de place pour le ressort.

On peut discuter la question de savoir s'il vaut mieux que le fusil s'arme en ouvrant ou en fermant. En ouvrant, nous faisons en même temps deux mouvements demandant tous deux une certaine force : l'un pour saisir la cartouche dans le tonnerre, l'autre pour comprimer le ressort. Dans le Lee, il n'y a qu'à faire sauter la cartouche. Je crois que même avec le meilleur des tonnerres il n'est pas prudent d'omettre, comme l'ont fait les Autrichiens, tout moyen de mettre la cartouche en mouvement, et, à mon avis, M. Mannlicher, en adoptant le mouvement rectiligne, a sacrifié plus qu'il n'a gagné.

Quant à la rayure Metford, j'en suis très satisfait; mais je suis tout disposé à croire que la rayure sur une partie seulement du canon serait suffisante. Je ne crois pas avoir vu le magasin Morris. J'ai oublié, en parlant du Mauser des Turcs, Belges et Argentins, de dire que le magasin est détachable, bien que difficilement, au lieu d'être fixe comme dans le fusil allemand.

Pour ce qui est des critiques mécaniques du major Godsal, je crois qu'il a été reconnu par tout le monde que le mécanisme du Martini n'était pas parfait; on l'a perfectionné et il a rendu de bons services, ce qui est tout ce qu'on peut demander d'un fusil.

Je ne comprends pas non plus les critiques du major Godsal sur les défauts de construction du nouveau fusil. Dans tous les fusils de ce genre le levier tire le cylindre, le cylindre tire la tête, la tête l'extracteur et ainsi de suite. Chez tous, sauf un, la tête du cylindre est mobile et celui du major Godsal est le seul où l'extracteur ne soit pas fixé au cylindre; nous ne sommes donc pas plus mal partagés que les autres, et la tête de notre cylindre est même meilleure. Je ne vois pas pourquoi on veut absolument introduire la mécanique pure là-dedans. Si un fusil fait bien son service et résiste aux épreuves les plus sérieuses, de quoi se plaint-on?

Je remercie le colonel Glade de sa correction au sujet du magasin de rechange. L'idée de Lee était d'avoir les cartouches empaquetées en petits magasins de cinq cartouches, système qui a été remplacé par celui des chargeurs. De mon côté j'ai toujours soutenu qu'un fusil à répétition devrait contenir une réserve d'au moins dix coups, et puisque nous avons un fusil qui remplit ces conditions, je me déclare satisfait.

Le général Sir M. Dillon. Avant la conférence du colonel Fosbery, j'étais prévenu contre le nouveau fusil; je croyais le système allemand plus simple; mais mes préventions ont été dissipées. Peu d'hommes ont autant d'expérience que lui à ce sujet et peuvent en parler avec autant d'autorité. Il nous a montré que nous sommes à la hauteur des autres nations et qu'avec la poudre sans fumée que nous possédons, nous les dépasserons. Comme le fusil, la nouvelle poudre a été soumise à des essais très rigoureux et s'est bien comportée.

En ce qui concerne la bayonnette, il ne faut pas oublier que nous avons à combattre souvent des sauvages, braves gens qui préfèrent se battre corps à corps plutôt que de se servir d'armes

à feu. La bayonnette sera donc chez nous d'un emploi relativement fréquent, et pour la lutte corps à corps avec les sauvages une courte bayonnette-poignard sera moins efficace et inspirera moins de confiance au soldat qu'une arme plus forte et plus longue. C'est donc là une innovation malheureuse.

Quoiqu'il en soit, nous remercions tous de grand cœur le colonel Fosbery pour cette intéressante conférence sur la question brûlante du jour.

II

Parlons maintenant de l'ouvrage susmentionné du Directeur de notre fabrique fédérale d'armes. C'est sans contredit un beau livre, aussi intéressant qu'instructif, d'un haut mérite à la fois technique et artistique, tant par son texte et ses tableaux que par ses charmantes planches coloriées. Digne complément du remarquable volume publié par le colonel Schmidt en 1889, celui-ci contient la description des nouveaux fusils de la France, l'Italie, la Hollande, la Turquie, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, l'Angleterre, du Danemark, de la Belgique et de la Suisse.

Disons tout d'abord qu'en ce qui concerne les dimensions de longueur du fusil anglais, avec et sans bayonnette, comparées à celles des fusils de France, Autriche et Allemagne, M. le colonel Schmidt donne les variantes ci-après :

		France	Autriche	Allemagne	Angleterre
fusil	mm.	1310	1280	1245	1250
bayonnette	»	518	250	205	310
longueur totale	»	1828	1530	1450	1560

Le fusil allemand serait donc de 11 mm. plus court que l'anglais, au lieu d'être de 13 pouces plus long.

Ajoutons aussi, pour compléter ce tableau comparatif, qui rectifie les indications du colonel Fosbery, que notre fusil suisse nouveau a une longueur de 1302 mm. sans l'arme blanche, avec un yatagan de 298 mm.

Chacun reconnaît qu'il fait grand honneur à ses auteurs par ses éminentes qualités ballistiques et qu'il constitue un excellent et charmant engin de stand. Mais pour le service de campagne, il n'en est plus de même. Il a malheureusement, dans un minime détail technique, une immense lacune, en ce qu'il MANQUE D'UNE BAGUETTE, COMPLÉMENT INDISPENSABLE D'UN VRAI FUSIL DE GUERRE. Et si nous croyons devoir signaler hautement cette lacune, pendant qu'il en est temps, c'est que nous savons qu'il serait facile d'y remédier.

(A suivre.)

Relation historique sur le 2me bataillon de carabiniers-légers et les bataillons étrangers au service du roi des Deux-Siciles, après le licenciement des régiments capitulés. 1859-1860.

(*Suite*)

Les trois bataillons étrangers prirent, le 28 octobre, position au pied de la montagne sur laquelle se trouve Trætta, dans la plaine arrosée par le Garigliano. Les Napolitains campaient toujours près du pont. Le 29, les Piémontais les attaquèrent, mais sans résultat.

Cependant, malgré les assurances de l'amiral francais, la flotte piémontaise mouillait au delà du Garigliano et dans la nuit du 1 au 2 novembre elle bombarda les troupes du roi de Naples.

Le 2 novembre, vers les 2 heures du matin, les 3 bataillons étrangers quittèrent leur camp. Ils se retirèrent par les hauteurs de Trætta, à l'abri des projectiles ennemis. Il n'en fut pas de même pour ceux qui durent suivre la route longeant la mer ; les Piémontais les saluèrent de leur mitraille. Le fourgon du 2e bataillon arriva à Gaëte tout criblé de balles.

L'extrême lenteur que l'on mit à faire partir le train d'équipages et la négligence qu'y apporta l'officier qui en était chargé, furent cause qu'une grande partie de ces voitures tomba entre les mains de l'ennemi. Le major de Werra put sauver son fourgon et la caisse du bataillon renfermant un millier de piastres, en donnant l'ordre à son quartier-maître de partir sans attendre le convoi général.

Le même soir les bataillons allèrent bivouaquer en avant de Mola di Gaëta et sur les hauteurs voisines.

Ils restèrent dans ces positions jusqu'au 5 novembre où ils furent attaqués en même temps par mer et par terre. La ville et le camp furent bombardés par la flotte ennemie. N'étant pas en mesure de résister à cette double attaque, les bataillons furent contraints de battre en retraite. Mais l'ordre fut donné trop tard et s'exécuta d'une manière fort désordonnée.

Lorsque les bataillons étrangers traversèrent Mola di Gaëte ils durent essuyer le feu des habitants qui leur tuèrent le capitaine Fevot, le lieutenant Brunner, tous deux de la batterie étrangère, et plusieurs soldats. Une balle ennemie destinée au capitaine de

Werra, fils du commandant du bataillon, frappa à la tête et tua net un sergent qui marchait à côté de lui.

Les bataillons allèrent tout d'une traite jusqu'à Gaëte et bivouaquèrent sur le glacis des fortifications.

Le 6 novembre ils partirent pour Spergnola, où ils arrivèrent fort tard dans la nuit, pour continuer le lendemain leur marche sur Terracina. Ils cotoyèrent la mer et firent ce jour-là 10 milles sur le sable.

III

Désarmement et licenciement des bataillons étrangers.

A quelques milles avant d'arriver à Terracina une estafette remit à M. de Mortillet, le nouveau commandant de la brigade étrangère, une dépêche du général Ruggiero lui interdisant d'entrer dans la ville et lui ordonnant de suspendre toute hostilité. Car, ajoutait-il, en sa qualité de commandant supérieur des troupes réunies à Terracina, il était en pourparlers avec l'amiral sarde dont la flotte était en rade tout près. Cet ordre parut déplaire à M. de Mortillet.

Il réunit en conseil les officiers des trois bataillons et, sur leur avis, il se rendit lui-même à Terracina. Il se fit accompagner par le major de Werra. Dans la ville, ils trouvèrent plus de 14000 hommes d'infanterie, 48 pièces de canon et environ 4000 chevaux. Il fut confirmé à ces messieurs que le général Ruggiero se trouvait à bord d'un vaisseau sarde, et l'aide de camp du général français de Goyon, en même temps adjudant de place, leur apprit qu'ils pourraient obtenir l'autorisation de rester sur le territoire romain lorsqu'ils auraient remis leurs armes entre les mains des troupes françaises. Ils avaient aussi la faculté de rentrer sur le territoire napolitain et traiter avec les généraux piémontais, mais, en leur qualité de troupes étrangères plus spécialement au service de la personne du roi, ils crurent agir mieux en ne traitant pas directement avec les autorités ennemies.

Tandis que ces messieurs étaient au grand hôtel de Terracina où ils avaient été rejoindre un certain nombre d'officiers de tous grades qui attendaient le retour du général Ruggiero, celui-ci revint et les informa qu'il n'avait pas pu s'entendre avec l'amiral ennemi. Survint le général piémontais de Sonnaz, qui après avoir conféré pendant une longue demi-heure avec le commandant supérieur napolitain, fit aux officiers présents un long discours pour les en-

gager à se rendre aux Piémontais, qui se trouvaient au camp de Fondi, les assurant d'un bon accueil, son roi étant généreux, etc. Mais ayant rencontré chez ces messieurs une certaine répugnance à suivre ses conseils, il s'emporta, leur dit des paroles grossières et sortit de la salle tout en colère.

Dès l'arrivée du général de Sonnaz, M. de Mortillet disparut et « oncques ne le revit ».

Le général de Goyon envoya de nouveau son aide de camp, et le major de Werra fut invité à assister à l'entretien qu'il eut avec le général napolitain.

L'armistice expirant à 4 heures de l'après-midi, il était urgent d'arriver à une solution. Il fut enfin convenu que les troupes du roi de Naples rendraient leurs armes aux autorités romaines ou françaises présentes et qu'elles évacueraient Terracina encore dans la journée.

Le 2e bataillon de carabiniers légers se mit immédiatement en route pour Cisterna à trente milles de Terracina, où il arriva le 7 au matin après 24 heures d'une marche pénible, par une pluie diluvienne et froide. Le 59e de ligne nourrit la troupe et le lendemain le bataillon remit ses armes entre les mains des Français. Elles furent déposées dans une salle d'armes et y restèrent à la disposition de S. M. François II.

A partir du 15 novembre 1860, jusqu'au 2 janvier suivant, le 2e bataillon fut successivement cantonné à Sezza au-dessus de Terracina, puis à Albano à 15 milles de Rome.

Le 31 janvier, les sujets autrichiens furent embarqués à Civita-Vecchia ; un officier les accompagna jusqu'à Peschiera.

Les Suisses et les Allemands s'embarquèrent le 5 février et quoique le décret définitif de licenciement ne fut porté que le 14 mars, la plupart des officiers partirent déjà dans le courant de février, ou dans les premiers jours de mars.

Sauf le lieutenant Stämpfli qui n'avait pu justifier de son absence pendant les derniers mois de l'existence du 2e bataillon, et le lieutenant Müller passé à Garibaldi en septembre 1860, tous les officiers, les sous-officiers et les soldats furent inscrits pour la pension.

ANNEXE 1.

2e bataillon de carabiniers-légers.

Etat nominatif des officiers qui faisaient partie du 2e bataillon le 1 décembre 1859.

Etat-major : de Sury Amant, major; d'Aufdermauer Edmond,

major; Kaufmann Jean, chirurgien en second; Karpe Frédéric, chirurgien en second.

1re comp. : Hirt Joseph, capitaine; de Riedmatten Charles, second lieutenant; Lehmann Adrien, alfiere.

2me comp. : Grosselique Pierre, 1er lieutenant; Dürholz Guillaume, alfiere.

3me comp. : Candia Barthélémy, capitaine; Jourdan Samuel, 1er lieutenant; Baumgartner Alexandre, second lieutenant; Altermatt Félix, alfiere.

4me comp. : Robert François, 1er lieutenant; de Jongh Edouard, alfiere.

5me comp. : de Cocatrix Joseph, capitaine; Ducrey Joseph, 1er lieutenant; Musslin Antoine, second lieutenant; Paoli Vincent, alfiere.

6me comp. : de Wyttenbach Maurice, capitaine; Stockalper Eugène, second lieutenant; de Bons Charles, alfiere.

7me comp. : Schnüriger Thomas, capitaine; Bloch Jean, 1er lieutenant; Kyd Ferdinand, second lieutenant; de Wattenwyl Frédéric, alfiere.

8me comp. : Rilliet Jean, 1er lieutenant; Flügi François, second lieutenant; de Charrette Ferdinand, alfiere.

ANNEXE 2.

Etat nominatif des officiers qui ont fait la campagne de 1860.

Nom et prénom :	Grade :	Date du brevet :
Aloys Migy	major,	13 juin 1859.
François de Werra	»	19 avril 1860.
Maurice de Wyttenbach	cap. adj.-major,	1er janvier 1860.
Henri de Blumenthal	capitaine,	13 janvier 1851. à la suite à Trieste.
Joseph Hirt	capitaine,	16 décembre 1855. à la suite à Trieste.
Barthélémy Candia	»	2 juin 1855.
Eugène de Werra	»	26 décembre 1856.
Thomas Schnüriger	»	13 février 1857.
Edouard de Jongh	capit. grand juge,	27 novembre 1859.
Eugène Ducrey	capitaine,	1er janvier 1860.
Joseph de Stockalper	»	» »
Charles Blau	»	» »
Jean Bloch	capit. quart.-maître,	» »
Paul de Roll	capitaine	7 juillet 1860.
Pierre Grosselique	»	» »
Joseph Kaufmann	1er chirurgien	26 juin 1860.
Alfred Rilliet	1er lieutenant	11 février 1855.
Charles de Rämy	»	2 juin 1855.

François Robert	1er lieutenant	31 août 1855.
Balthasar de Müller	»	5 mai 1856.
	à la suite.	Adjoint à l'état-major.
Frédéric Biolaz	1er lieutenant,	13 février 1857. Officier de détail.
Philippe l'Hôste	»	7 juillet 1860.
Charles Steinhauer	»	» »
Charles Stämpfli	»	» »
Eugène de Stockalper	»	» »
Alexandre Baumgartner	»	» »
Ernest Landerset	»	» »
Aimé de Cocatrix	2d »	13 février 1857.
Ferdinand Kyd	» »	» »
François Flügi	» »	30 mai 1859.
Guillaume Dürholz	» »	7 juillet 1860.
Vincent Paoli	» »	» »
François Folletête	» »	» »
Charles de Bons	» »	» »
Frédéric de Wattenwyl	» »	» »
Victor Migy	Alfiere,	23 juillet 1857.
Jean Birchler	»	23 décembre 1857.
Adolphe Wäber	»	1er mars 1859.
Félix Althermatt	»	9 mai 1859.
Ferdinand de Charette	»	17 mai 1859.
Jean Tonnay	»	27 novembre 1859.
Maurice de Stockalper	»	15 mars 1857.
Frédéric Karpe	2d chirurgien,	3 mars 1832.
Robert Göldlin	» »	
		à la suite à Trieste.

ANNEXE 3.

Ministero e Segretaria di Stato
della Presidenza
Copia.

Gaeta, 26 novembre 1860.

FRANCESCO II PER LA GRAZIA DI DIO

Re del Regno delle Due Sicilie etc., etc., etc.

Visto le attuale circostanze eccezionali contenute nel Rapporto del nostro Ministro Segretario di stato della guerra, e sulla proposizione del undesimo, inteso il Consiglio dei Ministri, abbiano risoluto di decretare e decretiamo quanto segue :

Articolo 1mo.

I Corpi o frazioni che trovansi per diversi motivi nello stato Pontificio, saranno provvisoriamente sciolti. Le disposizioni di esecuzione, saranno emanate in forza di particolari disposizioni.

Articolo 2do.

I nostri Ministri, Segretari di Stato della Guerra, Marina e Finanze,

saranno incaricati ciascuno per la loro parte, della esecuzione del presente Decreto.

Per copia conforme all'originale Decreto
Il generale Direttore della guerra, firmato : Antonio ULLOA.
Per la 2da Copia
Il mareschiallo di Campo :
DE MECHEL.

ANNEXE 4.

Il Generale del MECHEL
Incaricato del licenziamento
delle truppe Esteredal Rl Servizio.

ORDINE CIRCOLARE
ai commandanti dei Battaglioni Esteri.

Si rimettano ai comandi le Copie del Real Decreto, data Gæta 26 novembre 1860, e della Ministeriale della guerra ddo Roma 14 marzo corrente N° 151, in seguito dei quali considerar debbasi i corpi Esteri, civé 1mo e 2° Battaglioni Carabinieri leggieri, 3° Carabinieri cacciatori, e Batteria da Campo N° 15 definitivamente sciolti e licenziati dal Real Servizio.

Sta quindi nel dovere dei comandi danu parte ai propri consigli di amministrazione e ad ogni singolo Uffiziale del Corpo, per iscritto, onde si regolino di conformità.

Il mareschiallo di Campo :
DE MECHEL.

ANNEXE 5.

2e bataillon carabiniers-légers étrangers.

Situation de la force de ce bataillon lors de la revue passée le 29 janvier 1861.

DÉTAIL	PRÉSENTS		ABSENTS												EFFECTIF	
			Velletri		Rome		Naples		Tivoli		Suisse		Total			
	Officiers	Troupe	Officiers	Troupe	Officiers	Troupe	Officiers	Troupe	Officiers	Troupe	Officiers	Troupe	Officiers	Troupe	Officiers	Troupe
Etat-major.	2	3	—		2		—	5	—	3	1	—	3	8	5	11
1re compagnie.	1	100	-	2	-	1	1	1	-	7	—	—	1	11	2	111
2e »	1	104	—	-			2	3	1	5	—	—	3	8	4	112
3e »	2	99	—	4	1	1	1	2	1	8	-	—	3	15	5	114
4e »	2	100	—	3	1	1		1	—	8	—	—	1	13	3	113
5e »	3	84	—	4		1	—	—	—	!		—	—	10	3	93
6e »	4	70	-	1	-	2	-	1		4	—	—	—	8	4	64
7e »	—	163	—	2	.	-		1	1	3	1	—	2	6	2	109
8e »	1	92	—			2			-	4	—	—	1	6	2	98
	16	763		16	4	8	4	14	4	47	2	—	14	85	30	848

Albano, le 29 janvier 1861. *Le commandant du bataillon.*

ANNEXE 6.

ORDRE CIRCULAIRE

à Messieurs les quartiers-maîtres des 3 bataillons.

Embarquement de la troupe à Civita-Vecchia le 5 février au matin et non le 6. Départ de Rome le 5 février à 6 ou 7 heures par le chemin de fer. Départ d'Albano le 4 février dans la nuit et de Velletri et de Genzano le même jour au matin. M. le capitaine Pfyffer est chargé de prévenir la police et la direction de l'hôpital de ce départ, afin de faire trouver les individus qui existent en ces lieux à 6 heures le 5 février au chemin de fer.

Messieurs les officiers qui voudront partir avec la troupe dirigeront leur demande *par écrit* au soussigné dans la journée de demain 4, le temps ne me permettant pas de les recevoir.

Chaque quartier-maître tiendra demain un officier de son bataillon à ma disposition, qui se présentera chez moi, via dei Condotti, 75, à 7 heures du matin, M. le lieut. Borel est déjà désigné pour le 3e bataillon.

Rome, le 3 février 1861.

DE MECHEL,
maréchal de camp.

Au crayon : (Remis chez le capitaine Bloch par le capitaine de Jongh, 3 février à 7 heures du soir.)

Ministero e
Reale segretaria di Stato
della Guerra;
No 151.

Roma, 14 marza 1861.

SIGNOR MARESCIALLO !

S. M. il Re (D. G.) si é degnato prescrivere che il Real.

Decreto del 26 novembre ultimo, che ordinava lo scioglimento provvisorio di tutti i Corpi Esteri, intender debbasi invece che questi sieno definitivamente sciolti e licenziati dal Real Servizio.

E questo Real Ministero, le manifesta que sta sovrana determinazione per suo regolamento.

Il Generale Direttore della Guerra
firmato : Antonio ULLOA.

Al Signore
Il Signor maresciallo di Campo
Commandatore DE MECHEL
in Roma.

Per copia conforme all'originale :
Il maresciallo di Campo :
(S.) DE MECHEL.

Capitaine Franz DE WERRA.

Rassemblement de troupes de 1891.

MANŒUVRES COMBINÉES DES VIe ET VIIe DIVISIONS.

En reproduisant dans son dernier numéro les ordres généraux de la direction des manœuvres, la *Revue militaire suisse* a déjà renseigné ses lecteurs sur l'état et les effectifs des troupes prenant part à ce rassemblement. On connaît aussi l'idée générale qui a présidé aux exercices stratégiques. Le pays qui formait le théâtre des opérations est compris entre Stammheim, Winterthur, Weinfelden et Wyl. Il est donc essentiellement formé par le territoire du canton de Thurgovie, mais déborde à l'ouest et au sud sur ceux de Zurich et de St-Gall.

Planté en vergers et en vignes hautes, il constitue un terrain d'autant plus couvert que le sommet de ses nombreuses collines se trouve presque toujours couronné de bois épais. Les champs de tir un peu étendus et les « positions » élevées sont par conséquent assez rares. Le pays est en outre fréquemment coupé de fossés de drainage profonds et larges que remplacent ailleurs, comme obstacles, des prés marécageux. On voit donc que le terrain n'était pas sans présenter de sérieuses difficultés, surtout pour les mises en position et le tir de l'artillerie.

L'orientation générale est donnée par la Thur, qui traverse de l'est à l'ouest le théâtre des opérations, et coule dans une vallée large de 3 kilomètres environ. A la hauteur de Frauenfeld, elle reçoit sur sa rive gauche la Murg, qui constitue, comme la Thur, un sérieux obstacle naturel.

A côté de deux « Ueberdruck » au $^1/_{25000}$ et au $^1/_{100000}$, le Bureau topographique fédéral avait, pour la première fois, fait établir cette année une carte en couleurs au $^1/_{50000}$. Une partie du tirage, *avec relief*, présentait l'avantage de donner dès le premier coup d'œil une idée d'ensemble du pays. Mais les effets d'ombre dont cette épreuve était chargée empêchaient de distinguer avec assez de netteté les détails (chemins, noms, etc.) du terrain. Le tirage *sans relief* les faisait ressortir davantage et permettait de mieux reconnaître les différentes cultures.

Avant d'en venir à quelques observations de détail, nous chercherons à résumer aussi succinctement que possible les opérations stratégiques des deux divisions en présence. Ces manœuvres ont eu lieu du 5 au 10, tandis que celles de régiments et de brigades avaient occupé les journées du 1er au 4 septembre.

Journée du samedi 5 septembre.

Le 4 au soir, la VI[e] division (colonel Bleuler), était massée autour de Stammheim, rive droite de la Thur. Elle y bivouaquait, malgré une pluie torrentielle. La VII[e] division (colonel Berlinger), occupait, à 32 kilomètres plus à l'est, le terrain compris entre Sulgen et Weinfelden. Les ordres de la direction des manœuvres prescrivaient au colonel Bleuler de partir le 5, à 6 heures du matin, par Hüttwylen, Pfyn et Märstetten, au-devant de son adversaire. Le colonel Berlinger recevait de son côté comme instructions de quitter Sulgen à 6 heures du matin pour marcher dans la direction de Weinfelden, Märstetten, Pfyn et Hüttwylen. Il avait ordre de repousser si possible la division ennemie dans la direction du nord, en la coupant d'avec l'armée de l'Ouest dont elle formait l'aile gauche.

C'est donc un combat de rencontre que le colonel Ceresole, directeur des manœuvres, avait en vue de provoquer.

Le commandant de la VII[e] division fit partir de Sulgen à 6 heures son régiment de dragons, pour l'éclairer sur la position de l'adversaire. Puis le colonel Berlinger s'avança sur la grande route en une seule colonne entièrement normale.

Le colonel Bleuler, dans son ordre de division, avait arrêté de quitter Stammheim en trois colonnes marchant parallèlement. Etant donné cependant l'heure matinale du départ, et le fait de la grande distance (32 kilomètres) à laquelle l'ennemi était signalé, il semblait regrettable de faire abandonner aux deux colonnes latérales la seule bonne route du pays, si loin déjà du point de rencontre probable. Aussi le colonel Bleuler modifia-t-il ses ordres durant la nuit. Seul, un régiment d'infanterie fut chargé de couvrir la division sur son aile gauche, en marchant à flanc de coteau. Le bataillon de carabiniers fut détaché comme flanqueur de droite. La masse des troupes suivit la grande route.

Le régiment de dragons 6 avait déjà quitté Stammheim à 5 heures du matin, précédé lui-même par deux patrouilles d'officiers. Aussi put-il pousser jusque vers Mülheim avant de rencontrer la cavalerie de la VII[e] division. C'est alors qu'à 8 h. 45, les deux régiments faillirent en venir aux mains; mais un fossé infranchissable, coupant le terrain, les empêcha de s'aborder. De part et d'autre on mit pied à terre, et un combat de tirailleurs s'ouvrit aussitôt. Quoique la cavalerie de la VI[e] division eût l'avantage fourni par trois mitrailleuses Maxim, cette escarmouche se

serait peut-être longtemps prolongée sans l'intervention d'un juge de camp qui sépara les adversaires.

La rencontre des deux avant-gardes eut lieu à 10 heures entre Pfyn et Mülheim. Le contact étant pris, des deux parts les commandants de divisions redoutaient de faire avancer davantage leurs gros le long de la route. Ses abords en effet sont en cet endroit marécageux, et elle passe au pied de collines d'où l'on pouvait craindre que l'ennemi, en descendant, ne vous jetât dans la Thur. Aussi le colonel Bleuler déploya-t-il quelques trou es sur sa gauche et se tint-il prudemment sur les hauteurs.

Le colonel Berlinger se trouvait particulièrement embarrassé : il redoutait, en attaquant l'aile droite de son adversaire de s'engager dans un endroit dangereux ; il n'osait pas d'autre part marcher contre la gauche de la VI[e] division, puisque l'ordre reçu par lui portait de la repousser *si possible* dans la direction du nord. Cette situation fut cause de l'hésitation avec laquelle le combat s'engagea.

Soutenu par quatre batteries d'artillerie, le colonel Bleuler obtint sur sa gauche des succès marqués. De son côté, le colonel Berlinger avait mis en réserve derrière Mülheim toute une brigade d'infanterie ; il n'attendait que le moment propice pour remplir sa tâche en jetant cette troupe dans l'aile droite de son adversaire. Le combat n'eut malheureusement pas le temps de se dessiner davantage. L'heure étant avancée, le directeur des manœuvres fit sonner la retraite.

La VI[e] division reçut l'ordre de se replier sur Pfyn et la VII[e] de regagner Märstetten.

Journée du dimanche 6 *septembre.*

En raison des fatigues occasionnées par les précédentes journées et de la pluie qui, la veille, avait accompagné les troupes dans leurs cantonnements, le colonel Ceresole décida de consacrer le 6 septembre à un repos partiel. Il donna donc à la division de l'Ouest l'ordre de rester dans ses positions. Le directeur des manœuvres supposait qu'une bataille avait été perdue le 5 à Sirnach, par le gros de l'armée de l'Est, qui était censé battre en retraite. Il était donc probable que l'armée de l'Ouest et par conséquent la VI[e] division qui en formaient l'aile gauche chercheraient à précipiter ce mouvement de recul. Aussi la VII[e] division reçut elle pour directions de se fortifier dans la position qu'elle occupait aux environs de Märstetten-Ottenberg et d'arrêter, le cas échéant, la marche en avant de son adversaire.

Aucune opération stratégique n'eut lieu dans la journée.

La brigade combinée d'infanterie de landwehr (colonel Am Rhym), formée des régiments 3 et 29, arriva dans la soirée à Frauenfeld. Elle fut cantonnée à la caserne et dans les bâtiments voisins.

Journée du lundi 7 septembre.

Dans la nuit du 6 au 7, la division de l'Ouest occupait un rayon de dislocation fort étendu, comprenant les 16 kilomètres qui séparent Stammheim de Mülheim. Sa ligne d'avant-postes passait à l'est de ce dernier village.

La VII[e] division avait profité du dimanche pour fortifier sa position de Märstetten-Ottenberg. Les ordres de la Direction, pour la journée du 7, confirmaient au colonel Berlinger la tâche d'y repousser une attaque probable de l'ennemi. Le colonel Bleuler devait au contraire prendre l'offensive. A 8 ½ h. du matin, il réunissait le gros de sa division à Mülheim. Un régiment d'infanterie, un régiment d'artillerie et le bataillon de carabiniers, placés en avant en formation de combat, protégeaient sa position de rendez-vous. Les troupes du génie recevaient l'ordre de jeter un pont sur la Thur, à Ochsenfurth, afin de permettre à la division de gagner la rive gauche de la rivière au cas où son attaque serait repoussée. La brigade combinée de landwehr, que le commandant de l'armée supposée de l'Ouest avait donnée comme renfort à la VI[e] division, partit de Frauenfeld à 7 heures dans la direction de Mülheim.

Ces dispositions prises, le colonel Bleuler se décida à tourner la position ennemie par le nord. Il prit avec son gros la direction Lamperswyl-Hefenhausen, mais eut soin cependant d'envoyer une brigade d'infanterie et un régiment d'artillerie directement contre Märstetten, en suivant le thalweg de la Thur.

Du côté de la VII[e] division, un régiment d'infanterie avait de grand matin terminé la fortification de la position d'Ottenberg. Des piquetages, des emplacements de pièces, et des fossés de tirailleurs avaient été échelonnés avec soin. Malheureusement, quand le jour se leva, un épais brouillard empêchait le défenseur de voir devant lui plus loin que quelques pas. Craignant une surprise, le colonel Berlinger se décida donc à quitter ses positions retranchées, pour marcher lui-même à la rencontre de son adversaire. Etant données les circonstances, il prit ainsi sur lui de ne point se conformer exactement aux instructions du commandement de l'armée supposée de l'Est. En prenant l'offen-

sive, il se réservait de rétrograder dans ses retranchements, au cas où l'issue de la rencontre lui aurait été défavorable. Cette attitude marquait beaucoup de décision en même temps que de prudence. On peut seulement reprocher au commandant de la VIIe division de n'avoir point immédiatement informé le gros de l'armée de l'Est (Direction des manœuvres), des dérogations que les circonstances lui imposaient dans l'exécution de l'ordre reçu. Quittant à 7 $^1/_2$ h. sa position par la droite, le colonel Berlinger se maintint sur les hauteurs; il n'envoya qu'un seul régiment d'infanterie avec un régiment d'artillerie, par le bas, dans la direction de Märstetten.

Le gros des troupes ayant été de part et d'autre porté ainsi dans la direction du nord, la rencontre principale devait avoir lieu en dehors de la ligne primitive des opérations. Le combat s'engagea en effet à 9 heures, à l'ouest de la ligne Hefenhausen-Wagerswyl. Le colonel Berlinger, dont les troupes étaient arrivées les premières sur le terrain, avait l'avantage d'y posséder une bonne position d'où quatre batteries de son artillerie accueillaient les colonnes ennemies, au fur et à mesure de leur débouché du village de Lamperswyl. En outre, un régiment d'infanterie et le bataillon de carabiniers 7 furent chargés d'opérer un mouvement tournant dans le flanc gauche de l'adversaire.

Pendant ce temps, les troupes envoyées de part et d'autre par le thalweg de la Thur en étaient venues aux mains. La brigade d'infanterie et le régiment d'artillerie du colonel Bleuler avaient repoussé le régiment d'infanterie et celui d'artillerie qui leur étaient opposés.

La VIIe division courait ainsi le grand danger que les troupes d'extrême aile droite de la VIe division ne parvinssent à enfoncer le détachement trop faible qu'elles avaient devant elles, et que, passant par Märstetten, elles n'occupassent les positions retranchées du colonel Berlinger. Celui-ci aurait alors été coupé du reste de son armée et sa retraite fortement compromise.

Mais ce ne sont là que des hypothèses, car le mouvement ne s'était pas encore prononcé, quant, à 10 heures, intervint une suspension des hostilités.

Le colonel Ceresole donna l'ordre à la VIIe division de rétrograder dans ses positions fortifiées que le brouillard, maintenant dissipé, lui avait fait quitter le matin. La VIe division devait rester en position jusqu'à 11 heures, avant de reprendre l'offensive. Entre temps, la brigade combinée de landwehr avait franchi

les 15 kilomètres qui séparent Frauenfeld d'Hefenhausen, en passant par Mülheim. Le combat fut repris ; tandis qu'un faible détachement opérait sur Märstetten, le gros de la VIe division cherchait à prendre la position en l'attaquant par le nord. Deux régiments d'artillerie, fort bien placés à Höhe, soutenaient le mouvement. Mais l'avantage fourni par le terrain à la VIIe division était tel, qu'il est peu probable que les efforts de l'assaillant eussent été couronnés de succès. La retraite du reste ne tarda pas à sonner pour la deuxième fois, mettant définitivement un terme aux manœuvres de la journée.

A ce moment, le colonel Bleuler reçut du colonel Ceresole, commandant de l'armée supposée de l'Ouest, la nouvelle que le gros de cette armée avait échoué dans son attaque de la position ennemie de Schwarzenbach. L'armée de l'Ouest se retirait donc et la VIe division recevait l'ordre de passer sur la gauche de la Thur pour prendre position derrière Frauenfeld, le long de la rive ouest de la Murg. Le directeur des manœuvres, comme commandant de l'armée supposée de l'Est, annonçait au colonel Berlinger son intention de reprendre l'offensive, et lui donnait pour instructions de passer la nuit dans ses positions actuelles.

La VIe division effectua sur le pont militaire d'Ochsenfurth son passage de la Thur, et cantonna dans les environs de Frauenfeld-Osterhalden-Oberwyl.

Journée du mardi 8 septembre.

Le colonel-brigadier Meister, commandant intérimaire de la VIe division, avait pour tâche d'arrêter au passage de la Murg son adversaire marchant sur Winterthur. A cet effet, il occupa la position défensive de Gerlikon, au sud de la grande route qui longe la voie du chemin de fer. Au nord de celle-ci, à Osterhalden, il avait détaché, dans une situation trop excentrique, le bataillon de carabiniers et un régiment d'artillerie. Un régiment d'infanterie et deux d'artillerie étaient disposés sur une terrasse commandant la grande route, en avant de Gerlikon. Sur la position de Gerlikon elle-même, neuf bataillons d'infanterie se trouvaient en réserve, prêts à se porter sur le point où l'ennemi paraîtrait prononcer sa principale attaque.

La VIIe division, commandée en remplacement par le colonel d'état-major Schweizer, avait l'ordre de franchir la Murg et de marcher sur Winterthur. Partant des environs de Märstetten, cette division passa la Thur sur trois points différents. La colonne de droite comprenant une brigade d'infanterie, deux régi-

ments d'artillerie et les trains, suivit la route principale Constance-Märstetten-Frauenfeld Winterthur. La brigade combinée de landwehr, que le directeur des manœuvres avait mise, à Wellhausen, à la disposition de la VII[e] division, composait la colonne du centre. Elle avait ordre de marcher de là sur Huben pour passer la Murg à 2 kilomètres environ au sud de Frauenfeld.

La colonne de gauche enfin, formée d'une brigade d'infanterie, d'un régiment d'artillerie et du bataillon de carabiniers, avait pour itinéraire Amlikon-Bissegg et Thundorf. A Huben, elle devait rejoindre la colonne du centre et attaquer en même temps qu'elle le flanc droit de l'ennemi.

Le plan du colonel Schweizer (VII[e]) était des plus ingénieux. Avec sa colonne de droite, il se livra dans la ville et à la sortie de Frauenfeld, à une vigoureuse démonstration. Entendant tout ce bruit, le colonel Meïster fit descendre à sa rencontre six des bataillons qu'il avait en réserve sur la position de Gerlikon. Un des régiments d'artillerie placés sur la terrasse commandant la grande route, eut le tort d'en descendre pour ouvrir son feu à la lisière d'un bois, dans la direction de Frauenfeld. L'attention de la VI[e] division était à tel point concentrée sur ce qui se passait à son aile gauche, qu'elle laissa, sans opposer la moindre résistance, les colonnes du centre et de gauche du colonel Schweizer franchir la Murg à Walzmuhle et Aumuhle. Le fait est d'autant plus regrettable que, sur ce dernier point, la rivière coule dans un ravin fort encaissé. Une compagnie de fusiliers, postée en un endroit dominant le pont, aurait donc suffi pour le rendre impraticable et empêcher totalement le passage. Après être monté par des sentiers fort escarpés, l'assaillant s'arrêta pour se reformer à couvert et reprendre souffle; ses colonnes débouchèrent ensuite sur le plateau de Gerlikon presqu'entièrement dégarni. En même temps, toute l'artillerie de la VII[e] division, excellemment placée sur la rive droite de la Murg (Neuhoff, Brotegg), dirigeait par dessus le ravin un feu des plus nourris contre la position. Trois bataillons, qui seuls y étaient restés en réserve, tentèrent vainement d'arrêter les colonnes ennemies.

Au moment où un régiment d'infanterie et deux d'artillerie de la VI[e] division remontaient en toute hâte la colline, espérant rétablir le combat, le signal de la retraite vint mettre fin aux hostilités.

Journée du mercredi 9 septembre.

A l'issue du combat de la veille, la VI[e] division avait reçu du directeur des manœuvres l'ordre de se retirer sur Winterthur ; la VII[e] division devait coucher sur et derrière les positions sensées conquises. Le gros de ses cantonnements avait donc été à Frauenfeld même. Quant à la brigade combinée de landwehr, le directeur des manœuvres l'avait détachée de la VII[e] division dès la fin de la journée, et l'avait envoyée cantonner à Ober-Winterthur. Pour les manœuvres du 9 septembre cette brigade était attribuée à la VI[e] division.

L'idée spéciale pour le 9 septembre, était la suivante : L'armée de l'Ouest s'était retirée sur Winterthur à la suite du combat de la veille. Ayant reçu des renforts, son commandant projetait de reprendre l'offensive. La division de l'Ouest (VI) recevait donc l'ordre de marcher sur Frauenfeld et de rejeter si possible l'ennemi sur la rive droite de la Murg. L'armée de l'Est, avant de continuer la poursuite de l'ennemi, attendait des forces nouvelles. En conséquence, la division de l'Est (VII) avait ordre de prendre position près d'Islikon.

Conformément à ces instructions, le colonel Berlinger, qui avait repris le commandement de la VII[e] division, s'établissait front au sud-ouest, sur la même position de Gerlikon que son adversaire occupait la veille, front au nord-est. Seuls un régiment d'infanterie et le bataillon de carabiniers, à cheval sur la voie et sur la grande route, formaient dans le bas le secteur de droite Oberwyl-Bettelhausen. Tout le reste de la division devait, comme secteur de gauche, défendre la position élevée Schrambühl-Gerlikon, où le colonel Berlinger avait fait creuser des retranchements.

Pendant ce temps, et après avoir rassemblé la VI[e] division en deux positions de rendez-vous en avant d'Ober-Winterthur, le colonel Wille, commandant intérimaire, s'avançait en une seule colonne sur la chaussée principale Winterthur-Frauenfeld. Son avant-garde était formée d'une brigade d'infanterie et d'un régiment d'artillerie. La tête de la colonne arrivait à la hauteur de Gundetswyl quand le rapport d'un éclaireur de cavalerie, bientôt confirmé par celui d'une patrouille d'officiers, apprit au colonel Wille que des forces ennemies importantes d'infanterie et d'artillerie s'avançaient par les hauteurs et menaçaient l'aile droite de la VI[e] division. Le colonel Berlinger, en effet, renouvelant sa tactique du combat de Märstetten, et peu rassuré de sentir la Murg

derrière lui, avait fait quitter à tout son secteur de gauche la position retranchée de Gerlikon ; il marchait par les bois dans la direction de Stegen-Gündlikon. A cette nouvelle, le colonel Wille, laissant suivre à son avant-garde la grande route de Frauenfeld, dirigea à partir d'Attikon sur les hauteurs à sa droite la brigade de landwehr. Cette dernière opéra rapidement sa montée par le village de Bertschikon, et arrêta sur le plateau de Gündlikon la tête des colonnes ennemies en passe de l'occuper. Deux régiments d'artillerie et le bataillon de carabiniers 6 vinrent immédiatement ensuite appuyer le mouvement. Mais en attendant que la XI[e] brigade d'infanterie qui avait formé la queue de la VI[e] division ait pu les rejoindre, la landwehr ainsi que les carabiniers et l'artillerie qui la soutenaient se trouvaient, après une montée essoufflante, seuls en présence de presque toute la VII[e] division. Arrivée à bonne portée, l'infanterie de cette dernière, poussée par le feu de la VII[e] brigade d'artillerie fort bien placée à l'est de Stegen, donna l'assaut avec l'ordre et l'entrain les plus remarquables. Malgré une fusillade acharnée et les salves redoublées des troupes du colonel Wille, celles-ci auraient couru les plus grands risques de se voir culbuter.

A cet instant retentit le signal de la retraite, tandis que dans le même moment la XI[e] brigade d'infanterie arrivait comme renfort. Elle aurait peut-être rétabli le combat en faveur de la VI[e] division.

Pendant que ces événements s'étaient passés sur les hauteurs, l'avant-garde de la VI[e] division formée, ainsi que nous l'avons vu, d'une brigade d'infanterie et d'un régiment d'artillerie, s'était avancée sur la grande route par Islikon, dans la direction de Frauenfeld. Elle avait rencontré le secteur de droite du colonel Berlinger, notablement plus faible, puisqu'il ne comprenait qu'un régiment d'infanterie et le bataillon de carabiniers. Les troupes de la VII[e] division avaient donc été forcées de se retirer, et il est vraisemblable que si la retraite n'avait pas interrompu le combat, l'avant-garde de la VI[e] division, après avoir repoussé son adversaire, serait parvenue à occuper les positions ennemies de Gerlikon, que le colonel Berlinger venait de dé'aisser.

L'analogie des journées du 7 (Märstetten) et du 9, est sur ce point frappante. Les deux fois, mais pour des raiso: s différentes, le colonel Berlinger a quitté les positions retranchées qu'il avait d'abord eu l'intention de défendre. Les deux fois, il s'est porté vivement en avant par les hauteurs avec l'une de ses ai!es, lais-

sant l'autre en arrière, dans le bas. Les deux fois enfin, au moment où sonnait la retraite, cette aile, trop faible, courait grand danger de se voir enfoncer. L'adversaire se serait alors installé dans les positions retranchées, quittées par le colonel Berlinger, et celui-ci était exposé à être attaqué sur ses derrières ou tout au moins à avoir sa retraite sérieusement compromise.

Journée du jeudi 10 septembre.

Il avait d'abord été question de faire le 10 au matin une dernière manœuvre. Mais afin de pouvoir expédier encore le jour même aussi loin que possible les troupes en vue du licenciement, l'Inspecteur, sur la proposition du Directeur des manœuvres, renonça à ce projet.

Pour la première fois cette année, il n'y a pas eu d'inspection proprement dite (Aufstellung). On a eu raison, nous semble-t-il, de renoncer à placer les troupes en parade. Cet exercice des plus énervants pour le soldat, lui impose des fatigues très grandes, et d'autant plus regrettables que leur utilité est parfaitement nulle. Il est d'autre part indispensable pour diverses raisons d'avoir à la fin de nos manœuvres, sinon une inspection, en tous cas un petit spectacle *de gala* : tout d'abord le public civil demande à voir quelque chose, et la revue de nos soldats est pour beaucoup dans la popularité dont jouit notre armée. Le fait s'explique aisément : on comprend mieux l'argent dépensé pour le budget militaire quand on le voit défiler sous la forme de troupes pimpantes et astiquées. Puis, dans un ordre d'idées plus élevé, on est fier et heureux de sentir la patrie défendue par des soldats bien armés et instruits. Or il est évident que dans un pays comme le nôtre la popularité de l'armée lui est indispensable. Pour le troupier lui-même, qui de tous temps n'a pas craint un petit bout de parade, c'est un réconfort et une récompense de ses fatigues obscures, de se voir passé en revue et peut-être admiré par nos officiers supérieurs et ceux envoyés des armées étrangères. Toutes ces raisons suffisent pour qu'un *défilé* soit nécessaire, à l'issue de nos manœuvres.

Il n'en est pas moins vrai qu'on ne saurait juger que très superficiellement une troupe d'après son alignement ou son pas sur tel point donné du parcours. Mille circonstances fortuites, sans importance en elles-mêmes, déterminent en effet le degré de réussite d'un semblable exercice. Il se peut que l'alignement d'un bataillon soit parfait devant l'inspecteur et que vingt pas

plus loin il laisse beaucoup à reprendre. Le hasard peut tout aussi bien produire le résultat inverse. Pour les troupes montées, il joue un rôle plus grand encore que pour l'infanterie. Il ne suffit plus alors de compter avec l'humeur des hommes, la déviation d'un seul guide ou la cadence de la musique, il faut encore s'attendre à voir un cheval, se jetant brusquement dans le harnais ou ruant sans raison dans les traits, détruire l'alignement de toute une batterie. On devrait avoir vu défiler deux troupes dix fois de suite pour pouvoir les comparer, et encore ne serait-ce qu'à ce seul point de vue. Il resterait à voir si celle qui se présente le mieux à l'inspection est aussi celle dont les qualités de fond sont les plus solides. Nous n'entrerons donc point en détail dans l'appréciation du défilé qui a eu lieu devant M. le conseiller fédéral et colonel Hauser.

Les troupes s'étaient massées en une vaste formation de rendez-vous dans la partie nord-est de l'Allmend de Frauenfeld. A 9 h. 40, le défilé commença par la brigade combinée de landwehr. Puis vint la VI[e] division dans l'ordre suivant : 12 bataillons de fusiliers et le bataillon de carabiniers en colonne par pelotons, le régiment de dragons en colonne par escadrons, la compagnie de guides, le train de combat, la brigade d'artillerie en colonne par batteries, le parc de division, le bataillon du génie et le lazareth de campagne. La VII[e] division passa dans le même ordre. Les deux régiments de dragons, les deux compagnies de guides et les deux brigades d'artillerie défilèrent ensuite une seconde fois au trot. Vers 11 ¼ h. l'inspection était terminée, et les troupes se disséminaient dans différentes directions.

Le licenciement eut lieu, sans incident notable, le lendemain 11 septembre. La *Revue militaire suisse* a déjà publié des ordres du jour adressés aux troupes à cette occasion.

Il nous reste à présenter quelques observations sur les différentes armes durant l'ensemble de ces manœuvres. Elles feront l'objet de notre prochain article.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Lausanne, le 30 septembre 1891.

Monsieur et cher camarade,

La question des modifications à apporter aux exercices de tir de l'infanterie, qui a fait l'objet, à diverses reprises, des délibérations

de notre société, avait été renvoyée, en 1886, à l'examen d'une commission nommée par le comité central. Cette commission, dont la composition a subi plusieurs changements, vient de remettre son rapport où sont traitées les diverses questions relatives au tir, qui avaient été successivement renvoyées à son examen.

Nous vous faisons parvenir un exemplaire de ce rapport.

Nous avisons les présidents des sous-sections d'avoir à soumettre les conclusions de ce rapport à l'examen et au vote de leur sous-section.

Quant aux officiers ne faisant pas partie d'une sous-section, nous les prions d'envoyer directement et par écrit, avant le 20 octobre, au secrétaire soussigné, les observations, modifications et adjonctions motivées qu'ils jugeront devoir faire aux conclusions présentées par la commission.

Le comité cantonal communiquera ces décisions à l'assemblée des délégués de la Société fédérale qui aura lieu à Genève au commencement de novembre.

Recevez, Monsieur et cher camarade, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité de la Section vaudoise de la Société des officiers de la Confédération suisse :

Le président, A. THÉLIN, col.-brig.
Le secrétaire, L.-H. BORNAND, cap.-adjud[t].

Le rapport en question constitue une brochure in-8° d'une cinquantaine de pages : ***Modification des exercices de tir de l'infanterie.*** La commission était composée de :

MM. le lieut.-col. d'état-major R. Geilinger, à Winterthour, président ;
major de carabiniers O. Balthasar, à Lucerne ;
cap. d'infanterie E. Fiedler, à Zurich, secrétaire ;
cap. d'infanterie H. Hæmig, à Zurich ;
cap. de carabiniers J. Raduner, à St-Gall.

Nous ne pouvons entrer dans l'analyse détaillée de ce rapport. Contentons-nous d'en donner les conclusions :

1. En même temps que les écoles militaires se développeront, les exercices de tir, en dehors du service, seront toujours destinés à les compléter.

2. L'élite et la landwehr doivent chaque année faire les exercices obligatoires dans les sociétés de tir.

3. On exigera, sans exception, au moins deux exercices comprenant 40 coups tirés dans diverses positions et à diverses distances, le tout sous des conditions déterminées.

4. Le subside fédéral sera alloué au moins jusqu'à concurrence de 60 cartouches.

5. Des officiers seront commandés pour surveiller l'exécution de tous les tirs en dehors du service, où seront faits les exercices obli-

gatoires, où le subside sera alloué et où des primes seront distribuées.

6. Les autorités et les commandants de troupes ont à tenir un contrôle sévère de l'exécution des exercices de tir obligatoires.

7. Ceux qui esquiveront le tir obligatoire seront punis sévèrement et d'une façon uniforme.

8. On encouragera et on subventionnera les exercices volontaires des hommes astreints au tir et en général de tous les autres tireurs, spécialement la participation à un nombre de jours d'exercice plus grand que la loi ne l'exige, ou le tir de plus de cartouches dans des exercices tels que des tirs à conditions, tirs de combat, concours restreints de tir de sociétés.

9. L'augmentation des dépenses n'est pas seulement justifiée, elle est ordonnée par la nécessité.

La commission termine son rapport en proposant de demander au Département militaire fédéral une modification des prescriptions sur le tir dans le sens de ses conclusions.



Société fédérale des Sous-Officiers.

Réunion centrale de Hérisau les 11-13 juillet 1891.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS
LE SAMEDI 11 JUILLET 1891.

Ouverture de la séance à 11 h. du matin dans la salle du Grand Conseil.

Le président central, M. Paul Enz, ouvre la séance par quelques courtes et chaleureuses paroles de bienvenue.

Le bureau est composé de MM. J. Zwicky, vice-président; J. Signer, vice-secrétaire; W. Frey, caissier central; Jean Zwicky, archiviste; J. Näf, assesseur, et W. Steinegger, 1er secrétaire du comité central, qui remplit les fonctions de secrétaire.

Le président désigne comme traducteurs MM. Buffat, fourrier, de Chaux-de-Fonds (bientôt remplacé pour cause d'indisposition, par M. Douillot), et Blaul, sergent-major, de Hérisau; comme scrutateurs: MM. Brunisholz, sergent-major, de Fribourg, et Fisch, sergent de carabiniers, de St-Gall.

L'appel nominal constate la présence de 64 délégués représentant 32 sections.

Passant aux objets à l'ordre du jour, le président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale à Lausanne, qui a été envoyé imprimé aux sections, et dont la lecture n'est pas demandée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. La proposition du président de procéder aux votations non plus au scrutin

secret, mais à main levée, est également adoptée à une grande majorité. L'assemblée accueille avec satisfaction la nouvelle qu'un diplôme d'admission sera envoyé à toutes les sections.

Rapport des vérificateurs des comptes.

MM. Fotsch, Winterthour, et Buffat, Chaux-de-Fonds.

M. Fotsch fait son rapport en témoignant son entière approbation pour l'excellente tenue des livres, et il appuie spécialement sur le fait que le comité central, à l'occasion de la revision des statuts, ne compte rien pour lui et qu'il mérite toute la reconnaissance de la société pour sa gestion si économique. M. Douillot (en remplacement de Buffat) ayant parlé dans le même sens, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Demande de crédit.

Le comité central propose d'allouer de la caisse centrale un subside de 500 fr. à la section d'Hérisau pour la fête.

M. Compondu, de Lausanne, propose d'élever le subside à 600 fr., un petit endroit comme Hérisau ayant à lutter contre de grandes difficultés pour organiser une fête de cette nature.

Diverses propositions : 800 francs (M. Vogt, Granges) et 700 francs (M. Soller, Genève), ayant été repoussées, il est décidé, après une vive discussion à laquelle prennent part MM. David, de Neuchâtel Berger, de Soleure; Brunisholz, de Fribourg, que l'allocation sera fixée à 600 francs.

Contribution annuelle.

La proposition du comité central de maintenir la contribution fédérale à 75 centimes est adoptée après une courte discussion.

Propositions relatives à la revision des statuts et des règlements.

M. Berger, de Soleure, appuyé par Vogt, de Granges, propose de laisser de côté l'escrime au fleuret, comme n'étant pas un exercice militaire.

M. Moulin (Lausanne) trouve au contraire que les assauts de fleuret se justifient pleinement comme exercice, et il propose de les maintenir.

M. Fotsch (Winterthour) fait la proposition de voter d'abord si les statuts doivent être revisés ou non. MM. Rathgeb (Lausanne), Berger (Bâle), Stolte (Lucerne), s'étant prononcés contre une revision, parce qu'elle occasionnerait de grosses dépenses, et parce qu'il fallait tout d'abord attendre les effets de la revision à peine en vigueur, la proposition est rejetée.

Choix de la section qui doit nommer le comité central et se charger de la prochaine fête centrale.

La Chaux-de-Fonds s'étant mise sur les rangs pour cela est désignée à l'unanimité comme lieu de fête.

Le président souhaite, en paroles cordiales, la meilleure réussite à cette section.

M. Douillot (Chaux-de-Fonds) remercie chaleureusement de cet honneur, et assure que sa section fera tout son possible pour s'en montrer digne.

Choix des deux sections qui ont à nommer chacune un reviseur pour la prochaine vérification des comptes.

M. Rathgeb (Lausanne) propose Herisau et Bienne, et M. Vogt (Granges) ayant spécialement appuyé sur le fait que l'on devait toujours, en première ligne, désigner pour cela la section à laquelle a appartenu le comité central, la proposition Rathgeb, apppuyée par Gamma (Stans), est adoptée.

Propositions des sections.

Section de Soleure: Le Conseil fédéral est invité à prendre en mains l'instruction militaire préparatoire du 3me degré et à la rendre obligatoire.

M. Rufer (Soleure), comme rapporteur, appuie cette proposition d'une manière remarquable, en montrant son importance extraordinaire pour le développement et le perfectionnement de notre armée. Il rappelle que diverses sections de la Société fédérale des sous-officiers ont déjà organisé de semblables cours avec beaucoup de peine et de frais, mais que toutes ont fait la triste expérience que le zèle, si grand qu'il ait été au début, s'est peu à peu refroidi, et que, finalement, le succès n'a point répondu aux espérances. Le seul moyen de les faire réussir est de les rendre obligatoires.

M. Gamma (Stans) appuie cette proposition, en faisant remarquer que sa section a aussi fait les mêmes expériences.

M. Rathgeb (Lausanne) est du même avis, et il propose d'ajouter, en outre, que la section de Soleure sera chargée d'élaborer un projet et de le présenter au nouveau comité central.

La proposition, soumise à l'assemblée, est adoptée à l'unanimité.

Section de Lucerne: « Le rapport du comité central et des sections, qui doit paraître annuellement d'après les articles 18 et 19 des statuts fédéraux, doit être simplifié. Le rapport sur l'activité du comité central et sur sa comptabilité, ainsi que les rapports des sections doivent paraître en abrégé, et ces derniers doivent être restreints aux indications des membres et du bureau de la section.

» Le comité central doit employer les économies qui en résulteront à faciliter éventuellement l'impression de travaux excellents sur les questions mises au concours et à contribuer par un subside fixé par le comité central aux frais du rapport de la fête, lorsque les sections où elle aura eu lieu pourraient souffrir d'un déficit, par suite de circonstances extraordinaires. »

M. Stolte (Lucerne) motive cette proposition par le fait que les

frais du rapport annuel ne sont point en proportion avec sa valeur, et que le plus souvent il n'est pas lu. En revanche, l'impression de travaux primés et tout à fait remarquables aurait beaucoup plus de valeur, et elle a été rendue impossible jusqu'à présent par les grosses dépenses occasionnées par le rapport annuel. Il serait également convenable de faciliter les petites sections qui voudraient se charger de la fête centrale, et cela ne pourrait se faire que par une forte subvention de la caisse centrale.

M. Henking (Schaffhouse) est tout à fait opposé à ce qu'on abrège le rapport annuel. Le dernier, celui de 1890/1891, est déjà assez court, et les petites sections surtout ont un grand intérêt à être renseignées sur les travaux des autres sections et sur ce qu'on y fait. Les différents journaux militaires seront aussi très disposés à insérer gratuitement les travaux primés remarquables.

Une longue discussion s'engage au sujet de la proposition de Lucerne. MM. Fotsch (Winterthour), Rufer (Soleure), Berger (Bâle), Witzig (Zurich) et Rathgeb (Lausanne) se prononcent contre une nouvelle abréviation des rapports annuels et, enfin, la proposition de M. Rathgeb, de renvoyer cette proposition au nouveau comité central pour qu'il l'examine et fasse un rapport là-dessus, est adoptée à une grande majorité.

Le président informe encore l'assemblée qu'il a été invité, en sa qualité de président de la Société fédérale des sous-officiers, par le Conseil fédéral, à prendre part à la fête de la Confédération, à Schwytz, et qu'il a accepté cette invitation, qui est un honneur pour la société.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président déclare, à 1 ½ h., après une courte allocution, la séance terminée.

Hérisau, 1er septembre 1891.

Le président, Paul ENZ, sergent-major d'infanterie. — *Le 1er secrétaire,* Werner STEINEGGER, fourrier d'état-major. — *Le 2me secrétaire,* J. SIGNER, sergent d'artillerie.

Le Comité central de la Société fédérale de sous-officiers à toutes les sections.

Chers camarades!

En exécution du § 17 des statuts, nous avons l'honneur de vous communiquer la composition du Comité central nommé par la section de Chaux-de-Fonds dans son assemblée générale du 13 août. — Celui-ci s'est constitué et a réparti les fonctions comme suit :

Président :	*Douillot,* Gustave, serg.-maj. d'art.
Vice-président :	*Humbert,* Jean, serg.-maj. de carab.
1er secrétaire :	*Buffat,* Eugène, fourrier d'admin.
2e »	*Erne,* Jean, caporal d'inf.
Caissier :	*Robert,* Paul, serg.-maj. d'art.

Archiviste: *Masson,* Paul, fourrier du génie.
Adjoint: *Soguel,* Jacques, serg. d'inf.

Vous priant, chers camarades, de bien vouloir en prendre acte, nous vous présentons nos salutations amicales et patriotiques.

Au nom du Comité central:

Le 1er secrétaire,	Le président,	Le 2me secrétaire,
Eug. BUFFAT,	Gust. DOUILLOT,	Jean ERNE,
fourrier d'administ.	serg.-major d'artillerie.	caporal d'inf.

BIBLIOGRAPHIE

Illustrazione Militare Italiana. Directeur Cav. Quinto Cenni, Milan. — Nos 131-138.

Monument et anniversaire de la bataille de San Martino et Solferino. — Les trois expositions de Milan. — Camps et manœuvres en Italie et en France. — La grande revue alpine de Mondovi. — La Croix-Rouge italienne, grande planche coloriée et vignettes diverses. — Lancement de la *Sicilia* à Venise. — Portraits du général d'Oncieu de la Batie, de Pierre Lotti, des colonels Michel, Sabattini, Ceresole, des principaux généraux français des dernières manœuvres. — La cavalerie suisse. — La cavalerie allemande traversant les rivières.

OUVRAGES REÇUS

Reglementarische Studien, par W. von *Scherff,* général d'infanterie en disponibilité. — Berlin, Bath, éditeur, 1891. 1 broch in-8° de 130 pages. Prix: 2 marcks.

Eléments de photogrammétrie. Application élémentaire de la photographie à l'architecture, à la topographie, aux observations scientifiques et aux opérations militaires, par le commandant Legros. 1 vol. in-8° de 272 p. Paris, 1892, Société d'éditions scientifiques.

Navigation aérienne. Communication faite au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, par Charles Sibillot. 1 broch. in-8° de 30 p. Limoges, 1891. Imprimerie Herbin.

Etudes militaires, par Fernando Maya, capit. de cavalerie. 1 vol. in-8° de 300 p. environ. Porto 1891. A.-J. Alves, éditeur.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a nommé M. Ulrich Wille, de la Sagne (Neuchâtel), actuellement instructeur en chef de la cavalerie, à Zurich, aux fonctions de chef de cette arme, en remplacement du colonel Zehnder, démissionnaire.

En outre, il a décidé, en prévision d'une prochaine revision de l'organisation militaire fédérale, de ne pas repourvoir, pour le moment, au poste d'instructeur en chef de la cavalerie, mais de laisser également la haute direction de l'instruction au colonel Wille.

Chacun reconnaitra que le choix fait de M. le colonel Wille pour les nouvelles fonctions qui lui sont attribuées est tout naturel; mais la décision du Conseil fédéral de ne pas repourvoir au poste d'instructeur en chef et d'admettre le cumul est-elle régulière?

Neuchâtel. — Voici l'appel que le comité d'organisation du tir cantonal neuchâtelois, au Locle, adresse aux sociétés de tir et aux tireurs :

Messieurs et chers concitoyens,

Le Locle a réclamé l'honneur de rouvrir la série des tirs cantonaux, interrompue depuis la belle fête de 1886 à la Chaux-de-Fonds. Sa demande a été accueillie favorablement. Ensuite d'une décision du comité cantonal, le tir cantonal neuchâtelois de 1892 aura lieu au Locle.

Le comité d'organisation composé de quatre membres, et les comités spéciaux, au nombre de onze, sont régulièrement constitués et ont commencé leur travail.

La date du tir a été fixée à la fin du mois de juin ou au commencement de juillet 1892. Cette époque nous était indiquée tout naturellement, pour éviter la coïncidence du tir fédéral de Glaris, afin que les deux fêtes ne se portent pas mutuellement préjudice.

Le comité profitera de toutes les expériences et observations faites jusqu'à ce jour pour donner au tir une organisation aussi pratique et aussi complète que possible. Il tiendra compte des vœux émis à l'occasion des derniers tirs fédéraux ou cantonaux, et s'efforcera de satisfaire les goûts différents et les intérêts de tous les tireurs.

Chers concitoyens,

C'est avec une entière confiance dans le succès complet du tir cantonal neuchâtelois de 1892, que nous vous invitons à prendre part à cette fête nationale. Préparez-vous à y venir en grand nombre, Neuchâtelois, confédérés et amis des pays voisins! La Mère-Commune des montagnes neuchâteloises vous prépare une réception fraternelle et cordiale. La vieille hospitalité montagnarde n'a pas dégénéré : notre population tout entière attend avec impatience l'occasion de l'exercer une fois de plus envers ses hôtes de l'an prochain.

Dans l'espoir que vous ferez à notre appel un accueil favorable, nous vous présentons, messieurs et chers concitoyens, nos salutations patriotiques.

Glaris. — Dans une réunion du comité de la société suisse des carabiniers, il a été question de l'introduction du nouveau fusil au tir fédéral de Glaris. Il n'en sera fait qu'un essai limité.

Le comité de tir propose au comité d'organisation que le tir fédé-

ral ait une durée n'excédant pas onze jours, et que la date en soit fixée du 10 au 20 juillet.

— Le Conseil fédéral a procédé comme suit à la nomination des commandants des 4 corps d'armée nouvellement formés :

Ier corps : colonel-div. Ceresole ; IIe col.-div. Feiss ; IIIe col.-div. Bleuler ; IVe col.-div. Wieland. Ainsi les commandements des trois divisions 1, 6, 8, sont vacants.

France. — La direction du génie militaire de Belfort a décidé, après avis conforme du comité supérieur de la défense et autorisation du ministre de la guerre, la construction de nouveaux travaux de défense aux environs de la place de Belfort.

Ces travaux, dits ouvrages d'infanterie, seront au nombre de six et devront être construits sur la rive droite de la Savoureuse.

Il est probable que ces ouvrages ont pour but de soutenir et de renforcer le fort du Salbert, dont l'importance est, au point de vue de l'ensemble stratégique de la trouée de Belfort, de premier ordre.

Le génie militaire est actuellement en pourparlers avec la ville pour l'acquisition des terrains.

Pour ce qui est des autres travaux actuellement en cours, ils touchent à leur fin.

L'ensemble du réseau ferré stratégique est presque complet, sauf en ce qui concerne la section de ligne de la place au fort de Salbert et quelques autres tronçons.

D'autre part les projets en question ne sont que la suite de l'ensemble d'un plan conçu dès 1875, lequel une fois exécuté fera de Belfort la place de guerre la plus puissante, tant par ses moyens défensifs que par les ressources qu'elle offrira à une armée susceptible de prendre une vigoureuse offensive.

Les projets actuels consistent à faire de certains ouvrages de premier ordre de véritables groupes indépendants en les appuyant d'ouvrages d'ordre secondaire ; autrement dit, il s'agit de construire de nouveaux forts, mais de catégorie moindre et qui seront comme des accotements aux grands forts. Ils doivent pouvoir recevoir des effectifs d'infanterie et donner en même temps à ceux-ci un abri très sûr. C'est pour cela sans doute qu'on les dénomme forts d'infanterie.

Ces forts d'infanterie nouveaux seront tous situés à l'ouest de la forteresse proprement dite, entre le fort de Giromagny et celui du mont vaudois ; on en groupera quelques-uns autour du fort de Salbert. Ils occuperont une étendue de prés de cinq hectares, dont on débat actuellement les prix avec la municipalité belfortaine.

(Lyon républicain.)

Belgique. — On lit dans *Le Nord :*

Des batteries de l'artillerie de forteresse ont été désignées pour le service des forts de la Meuse. Les coupoles sont en place, les pièces vont être montées sur affût, et tout cela doit être entretenu. Ces batteries seront logées à Namur et à Liége, parce que les locaux établis sous la masse de béton sont insalubres et ne seront occupés qu'en temps de guerre. Si l'on consulte la carte, on voit que la distance des forts aux casernes de Liége et de Namur est considérable. Les artil-

leurs passeront donc une partie de leur journée à faire le trajet entre la ville et leur fort. Il est vraisemblable qu'on ne maintiendra pas une organisation aussi défectueuse, et que des locaux seront construits pour le temps de paix dans le voisinage des forts. Il fait noir comme dans un four sous la masse de béton et la lumière électrique devrait être allumée en permanence si les troupes occupaient le fort; cela coûterait plus cher que de bâtir des logements au dehors. L'intérêt de ces observations résulte du débat prochain sur le coût des fortifications de la Meuse.

D'autre part, le *Journal de Genève* publie :

Le correspondant bruxellois de la *Meuse* révèle l'existence d'une brochure très intéressante du colonel Lahure, décédé récemment, et qui n'a été tirée qu'à vingt exemplaires. Dans cette brochure, le colonel raconte ses impressions au cours du voyage à Berlin où il accompagna, en octobre 1890, le roi Léopold et où il rencontra le maréchal de Moltke. Il eut avec lui dans un dîner un entretien. Le maréchal, à propos du général Brialmont, lui dit à brûle-pourpoint :

— Mais pourquoi donc fortifiez-vous la Meuse?

J'avoue que cette question, écrit le colonel Lahure, me venant d'une telle personnalité, m'a paru aussi énorme et intéressante qu'elle était soudaine. Durant un instant, rapide comme l'éclair, je me souvenais de tout ce qui s'était dit et écrit à ce sujet en Belgique et en France, lorsqu'on prétendait que nous fortifiions la Meuse sur l'injonction de l'Allemagne, tandis que voici le chef de la stratégie allemande me demandant : « Pourquoi fortifiez-vous la Meuse? »

— Mais, monsieur le maréchal, lui dis-je aussitôt, sans être dans les secrets des dieux, je suppose que nous fortifions la Meuse afin d'affirmer, pendant la paix, notre ferme volonté de maintenir notre indépendance nationale, et, en cas de guerre, pour servir d'appui aux opérations de notre armée.

— Votre armée? Mais, dans les conditions où elle se trouve, toute l'armée que vous pourrez mobiliser sera nécessairement absorbée, dès le début, par vos fortifications d'Anvers et de la Meuse. Vous n'aurez plus d'armée de campagne ou si peu!... Et, pourtant, que ferez-vous sans armée de campagne? Vous le savez, c'est l'armée de campagne qui décide du sort et de l'honneur des Etats, bien plus que les positions fortifiées. Une partie au moins de vos fortifications de la Meuse semble tournée contre nous, et cependant je crois que ce n'est pas de notre côté que viendra le danger : c'est votre autre voisin que vous avez à craindre. Les fortifications seront une charge pour vous aussi longtemps que vous ne pourrez pas mobiliser soixante-dix mille hommes de plus. Et vous ne pourrez le faire que par les institutions de recrutement qui conviennent à notre époque...

Et le maréchal conclut : « Il est de l'intérêt de votre pays de se doter d'une forte organisation militaire, et je crains bien qu'il n'ait à se repentir un jour de ne pas l'avoir suffisamment compris. »

Il est à remarquer que l'opinion publique actuelle en Belgique tend à comprendre la justesse de l'observation du maréchal. Malheureusement, l'accord est loin d'être établi entre les partisans du nouveau système de recrutement.



1859. Officier de Carabinieri.



REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIe Année. N° 11. Novembre 1891

Rassemblement de troupes de 1891.

Manœuvres combinées des VIe et VIIe divisions

II

Dans le numéro dernier de la *Revue Militaire suisse*, nous avons brièvement résumé les opérations stratégiques qui ont composé les manœuvres de divisions. Il nous reste à présenter quelques observations sur l'ensemble de ces six journées.

Pour la première fois, il a été fait un emploi tactique étendu de la *poudre nouvelle*. Nous n'avons point à discuter ici les transformations que cet agent fera subir à l'art de la guerre. Constatons seulement que l'absence presque complète de fumée et le peu de sonorité des détonations compliquent notablement nos manœuvres de paix. A défaut de projectiles, on avait jusqu'à présent un moyen d'estimer, par la fumée produite, la position, la force et l'action probable des troupes. Ces appréciations deviennent très difficiles avec l'introduction de la poudre nouvelle. L'artillerie en outre, qui, par sa nature même, doit combattre à grande distance et tirer le plus possible de derrière un couvert, voit diminuer encore son importance apparente dans nos exercices de paix. On pouvait jusqu'ici se représenter la part qu'elle prenait au combat, en voyant de loin la fumée blanche qui s'élevait au-dessus de ses emplacements. Aujourd'hui, au contraire, c'est à peine si l'on entend les détonations du canon; souvent il est presque impossible de découvrir les positions qu'il occupe.

Aussi, pour qui juge superficiellement, l'artillerie semble-t-elle, plus encore que naguère, ne jouer dans le combat qu'un rôle très minime. C'est dire que l'infanterie et la cavalerie n'ont pas pour son feu le juste respect que leur imposeraient en cas de guerre, les balles de ses shrapnels. L'observation qui précède a du reste été faite d'une manière générale pour le feu de toutes les armes.

Celui de la cavalerie entr'autres mérite qu'on en tienne un compte plus grand, depuis que cette arme possède la mitrailleuse

Maxim. L'ensemble de nos troupes doit apprendre à se défiler mieux, et à ne pas s'exposer inutilement aux coups de l'adversaire. On émettait à ce sujet, l'idée originale de faire savoir aux troupes au début de nos rassemblements, qu'*une* balle et *un* obus seraient tirés, pendant les manœuvres, par l'une ou l'autre des divisions. Cette nouvelle, disait-on, suffirait à donner aux hommes la prudence nécessaire, et à les faire profiter avec le soin voulu des couverts du terrain. Il y a dans cette boutade ceci de très vrai : c'est qu'en temps de guerre les troupes ne pourraient pas s'avancer, comme actuellement, avec ce superbe mépris du feu de l'ennemi.

Nous avons déjà mentionné l'introduction, faite à titre d'essai, des *mitrailleuses Maxim*. Trois de ces bouches à feu étaient attachées au régiment 6 de dragons. Nous ne les avons pas examinées d'assez près pour nous être fait une opinion sur leur mécanisme, leur valeur ballistique, et leur effet probable. Ces nouveaux engins ont naturellement leurs partisans et leurs adversaires, et la question de leur admission définitive n'est pas encore tranchée. La mitrailleuse Maxim, d'une portée égale à celle du fusil, est servie par deux hommes; cette voiture à deux roues est traînée par une paire de chevaux. L'espacement parfaitement régulier de leurs détonations est évidemment un grand inconvénient tactique de ces bouches à feu. De très loin, en effet, on reconnaît la présence des mitrailleuses à un crépitement mécaniquement réglé et ininterrompu. L'ennemi, sachant à qui il a affaire, ne courra plus le danger de déployer inopinément des troupes, en se croyant en présence d'un corps d'infanterie. Grâce à leur tir si rapide, l'emploi d'une de ces pièces peut être d'autre part de la plus grande utilité, s'il s'agit par exemple d'occuper un défilé.

Le *service vélocipédique* a été fait par une vingtaine d'hommes dans chaque division. Les bicyclistes de la VIIe n'avaient pas d'habillement uniforme. Ils étaient sans armes et se distinguaient seulement au moyen d'un insigne. Sans parler d'un équipement plus régulier, les vélocipédistes de la VIe division portaient à la ceinture un yatagan d'infanterie. Cette arme est pour eux tout ce qu'il y a de plus mal entendu : elle nuit à l'équilibre et, à chaque tour de pédale, frotte sur la cuisse de l'homme. On ne saurait l'employer sans mettre pied à terre et, là encore, elle n'est que d'une utilité très minime. Le revolver lui est incontestablement supérieur : léger et d'un effet beaucoup plus grand, il peut être employé, tout en marchant, par le vélocipédiste attaqué se repliant au plus vite.

Mentionnons encore l'innovation, introduite cette année, d'une *gendarmerie de campagne*. Le département militaire fédéral avait réglé par une instruction le rôle de ce corps nouveau : son ressort comprenait la police des mœurs et des étrangers, celle des auberges, le service d'ordre dans les cantonnements, sur le terrain des manœuvres, d'inspection, etc. La gendarmerie paraît s'être bien acquittée de sa tâche.

On nous permettra les quelques observations qui suivent, sur l'activité des différentes armes.

Dans l'*infanterie*, la discipline du feu accuse de notables progrès. Les tirailleurs sont calmes, obéissants aux commandements, et l'on n'a plus à attendre, comme naguère encore, une demi-heure avant qu'au signal de la retraite, les dernières détonations aient cessé. Il ne faut cependant pas trop se réjouir. Avec une arme à tir aussi rapide que l'est notre nouveau fusil, la discipline du feu devra se montrer d'une sévérité beaucoup plus grande encore qu'avec le Vetterli. Sans cela, dans l'excitation d'un combat réel, la consommation énorme de cartouches permise par les nouveaux engins, exposerait la troupe insuffisamment disciplinée à se trouver sans munitions au moment décisif. Il faut donc redoubler à cet égard d'attention et de sévérité.

La discipline de combat est assez satisfaisante. Nous avons cependant déjà signalé le défaut des troupes de savoir mieux profiter des couverts du terrain. L'infanterie doit se rappeler qu'avec la poudre sans fumée, la vue du champ de bataille est devenue bien plus libre, et qu'il importe donc plus que jamais de se dérober derrière les haies, fossés, etc., aux regards de l'ennemi. On remarque souvent un manque d'initiative et de présence d'esprit de la part des troupes d'attaque. Citons un seul exemple, relevé à la critique par M. le colonel Ceresole : Un détachement d'infanterie étant parvenu à 150 mètres d'une batterie, et dirigeant sur elle un feu des plus nourris, celle-ci jugea bon de quitter sa position. Il fallait profiter du moment où l'artillerie, devenue inoffensive, amenait ses avant-trains, pour sauter dans la batterie et s'emparer des bouches à feu. Au lieu de cela, le corps d'infanterie laissa, sans l'inquiéter, son ennemi se retirer.

On a aussi critiqué le fait que des états-majors nombreux et compacts se rapprochent beaucoup trop de la ligne de feu. Il arrive qu'on aperçoive au milieu des tirailleurs le plumet noir d'un colonel. On doit supposer à l'ennemi assez d'intelligence pour penser qu'il choisira avec prédilection cet excellent point de mire, sûr qu'il est de porter ainsi un coup sensible à

l'adversaire. En temps de guerre, et sauf le cas de nécessité, il serait déplorable que des chefs supérieurs s'exposassent ainsi à des blessures certaines.

A propos des officiers montés de l'infanterie, notons les progrès remarquables que fait chez eux l'équitation. Nous ne sommes plus au temps où un chef de bataillon pouvant franchir à cheval quelque mince fossé, passait de ce fait pour un phénomène.

Malgré les fortes étapes que les troupes ont eu à fournir, la discipline de marche ne laissait que peu à redire. A l'arrivée aux cantonnements, les soldats étaient alertes et bien alignés.

Le service fourni par les bataillons de landwehr a produit la meilleure impression. Il a établi que notre armée pouvait compter sur sa seconde ligne. Les hommes de la landwehr sont plus faits et plus endurants à la marche que ceux de l'élite. Ils perdent moins de force en mouvements inutiles, mais restent peut-être inférieurs pour l'impétuosité et la rapidité de l'attaque. Ces corps se sont montrés parfaitement capables de tenir une campagne, et l'on ne saurait mieux faire que de leur donner l'entraînement voulu, en continuant à les exercer au terrain. Il est fort regrettable que les effectifs de ces troupes soient à tel point réduits. Huit classes d'âge sur douze formaient, pour le bataillon 87 par exemple, le total dérisoire de *240 hommes*. Le régiment 29 tout entier en comptait 1183, et le régiment 3 à peine davantage. Il y a lieu de rechercher et de faire disparaître la cause d'un déchet aussi considérable. La pénurie des cadres se fait tout particulièrement sentir, et l'on ne saurait, lors d'une mobilisation générale, recourir comme cette année, à une forte proportion d'officiers et de sous-officiers pris dans les rangs de l'élite.

La réunion dans les mêmes manœuvres de troupes des parties les plus diverses de la Suisse, est une chose excellente. Elle fournit aux soldats l'occasion de faire la connaissance de leurs concitoyens et tend à effacer les différences qui les séparent. Il est clair du reste qu'on ne peut appeler la landwehr à nos rassemblements qu'à la conditon de la prendre dans une contrée autre que celle dont les corps de l'élite sont déjà sous les drapeaux. Il y aurait en effet de grands inconvénients à dépouiller en temps de paix un territoire de toute sa population valide. Les dépenses faites pour amener de la landwehr d'autres cantons sont, ainsi que nous l'avons dit, de l'argent bien employé.

Parmi les innovations de détail introduites dans l'infanterie, citons la position du bras droit. étendu le long de la bretelle du fusil, au commandement de *garde à vous à droite* (*gauche*). Ce mouvement est une manière heureuse de donner au port d'arme suspendu un peu du « chic » qui lui manque. Il a cependant ce défaut qu'au moment où on le commande, le soldat sent souvent la bretelle du fusil mal assujettie à l'épaule. Dès lors, après avoir allongé le bras droit, il porte la main gauche hors du rang pour remettre en place la courroie qui a glissé. Ce mouvement, presque instinctif, et que l'on voit de loin, nuit beaucoup à la correction et au coup d'œil d'un défilé. A celui de Frauenfeld nous l'avons remarqué dans presque tous les fronts. Pour obvier à cet inconvénient, et rendre en général plus facile le port suspendu de l'arme, on a fait l'essai d'un nouvel appareil. Il se compose d'un petit cube de bois, fixé par une ganse en métal à la patte d'épaule, et portant en blanc sur fond rouge le numéro du bataillon. L'engin en question est appelé à être d'autant plus utile, qu'avec le nouveau fusil, la suspension est devenue la règle unique.

Il y a peu de chose à dire de la *cavalerie*. Son service d'information était bien fait, et souvent elle a déployé une remarquable initiative. On observe beaucoup de crânerie dans l'équitation de nos cavaliers. Même ceux dont la tenue à cheval laisse passablement à désirer traversent hardiment les terrains les plus difficiles. L'état des chevaux est réjouissant ; la remonte se fait dans des conditions toujours meilleures. Il faut seulement déplorer qu'avec une proportion déjà si petite de cavalerie, les effectifs soient à tel point réduits. On citait une compagnie de guides forte (ou plutôt *faible*) de 14 hommes en tout. Cet état de choses demande un prompt remède.

Nous avons déjà dit combien l'*artillerie* paraît à son désavantage dans nos rassemblements, surtout depuis l'introduction de la poudre sans fumée. Le terrain, en outre, lui était fort défavorable, par l'absence de champs de tir étendus, et à cause des fossés et marécages qui coupaient le pays. Le service de l'artillerie a du reste été satisfaisant. La qualité des chevaux est ici encore en progrès. Notons l'essai qui a été pratiqué du système autrichien consistant à faire, durant le tir, accroupir les canonniers. Cette position nous paraît excellente, car elle diminue beaucoup la surface du but offert à l'ennemi. Deux systèmes nouveaux de harnais ont été expérimentés ; nous ignorons le résultat obtenu.

Espérons qu'on réformera bientôt notre système de paquetage, qui blesse les chevaux et nous paraît bien peu pratique.

Telles sont en gros les observations que l'on peut relever sur les différentes armes. Il nous reste à signaler la critique, souvent faite, du défaut qui consiste à ne pas savoir ménager les forces du soldat. Nos officiers d'état-major n'ont pas encore atteint la perfection dans cette tâche difficile. Les dislocations ont souvent été trop étendues, et les troupes ont eu de ce fait à fournir des marches exagérées. Quoique la direction des manœuvres remît aux deux divisions leur rayon de dislocation dès le signal de la retraite, les ordres n'étaient pas donnés avec une rapidité suffisante qui permît aux troupes d'être rentrées avant la nuit. Il résultait de ce fait que les quartiers étaient pris à la hâte, et que le service de propreté des chevaux laissait beaucoup à désirer. Les distributions ont souvent eu lieu à des heures trop tardives, par suite de la dispersion des cantonnements, et de lenteurs dans l'acheminement des colonnes de vivres. Une fois, en outre, dans l'une des divisions, le vélocipédiste porteur de l'ordre de dislocation, et qui devait le faire parvenir à la place de distribution, s'est égaré et a retardé de *deux heures* le départ des fourgons pour leurs cantonnements. Afin d'éviter des incidents aussi fâcheux, l'ordre de dislocation devrait être remis, non à un *vélocipédiste*, mais à un ou, mieux encore, à deux *officiers*. Il importe en effet au bien-être de la troupe que cet ordre reçoive une transmission rapide et assurée.

Le service en général des colonnes de vivres pourrait, avec avantage, être surveillé de plus près. Quoique moins brillant, il n'est pas moins important que celui des troupes de combat. Or on lui donne le rebut des chevaux, et il suffit de suivre un de ces trains, pour voir, sur mainte voiture déjà pesamment chargée, une vingtaine d'éclopés ou de paresseux à la remorque de deux malheureuses rosses. Que l'on s'étonne ensuite de l'arrivée tardive des approvisionnements ! Telles sont quelques-unes des causes des fatigues inutiles, et par là fort regrettables qui incombent au soldat.

Sans elles, on pourrait exiger plus d'efforts durant la manœuvre elle-même, et réserver peut-être la possibilité d'un exercice de nuit. Ce dernier présenterait de fort notables avantages : une des conséquences de l'emploi de la poudre sans fumée sera la fréquence beaucoup plus grande des marches et des combats nocturnes. Il est donc nécessaire de s'y habituer. En outre, pour le corps at-

taqué, une prise d'armes subite offre des difficultés spéciales dans les cantonnements. Il n'en est pas de même dans une caserne, où toute la troupe est concentrée et par conséquent rapidement réunie. Du reste, les exercices de « générale » exécutés dans les cours d'instruction, se trouvent facilités par l'absence d'un ennemi réel, et par le fait que huit jours à l'avance, leur date est dans toute l'école le secret de Polichinelle. Au cours de nos manœuvres, la possibilité d'une surprise suffirait aussi à donner au service des avants-postes l'activité qui leur manque.

Telles sont les observations que nous a suggérées le dernier rassemblement de troupes. On voudra bien excuser la longueur de ces lignes et les quelques critiques que nous nous sommes permises, en considération de l'esprit dans lequel elles sont faites; c'est l'ardent désir de voir progresser toujours notre vaillante petite armée.

Du développement de l'artillerie de montagne, spécialement en Suisse.

(Fin.)

En 1851 fut introduit en Suisse un fusil rayé de petit calibre. Bientôt après, toutes les armées adoptèrent pour l'armement de l'infanterie les fusils rayés. En présence de ceux-ci, les obusiers de montagne lisses perdirent tellement de leur valeur qu'on put douter de la nécessité de l'artillerie de montagne. Si l'on voulait la conserver, un canon d'un effet plus puissant devenait indispensable. On se mit donc en avril 1862 à tenter la construction d'un canon de montagne rayé, de 4 livres, d'après le système Muller, à Aarau. Ce système marqua sur l'obusier un progrès réel; jusqu'à 2000 pas, les résultats furent tout-à-fait satisfaisants, tandis que l'obusier, passé 1200 pas, ne donnait plus d'effet. A 1000 pas avec le canon lisse, la dispersion moyenne était de 155 pieds, en longueur; elle était, avec le canon rayé de 29 pieds, à la même distance; de 36 à 2000 pas, le tir à mitraille était moins favorable.

Ce canon rayé de 4 liv. était du calibre de 8,4 cm.; il avait 1 m. soit 10,35 calibres de longueur et pesait 205 liv. L'âme portait 6 rayures à 5°33 d'inclinaison. La hausse, divisée en pouces et lignes, permettait de tirer à obus de 300 à 2000 pas,

et à mitraille jusqu'à 600 pas. En outre, la hausse indiquait les durées. Il était tenu compte de la dérivation des projectiles par l'inclinaison à gauche de la douille de la hausse.

L'obus à ailettes et sabot d'expansion pesait. avec sa charge d'éclatement de 14 loth (220 gr.) 7 liv. 27" (3,92 kg.). La fusée était à régulateur circulaire, système Breithaupt, brûlant 9 secondes.

La boîte à mitraille pesait 6 liv. 16 loth (3,28 kg.) et contenait 41 balles de zinc.

On fit abstraction du shrapnel. La charge était de 300 gr. de poudre de 1,5-1,8 mm., imprimant une vitesse initiale de 238 m.

Distance en mètres	Elévation en degrés	Angle de chute 0/00	Bande du 50 0/0, dispersion en hauteur en mètres	latérale
1000	5°16′	121	4,2	2
1500	9° —	215	9,1	3,5
2000	13°27′	355	—	—

On avait proposé de construire l'affût en fer, et d'y adapter un appareil permettant de changer facilement la direction du tir, à droite ou à gauche. En définitive on maintint l'affût à flèche.

En changeant leur distribution intérieure, on put utiliser pour la nouvelle munition les caisses déjà existantes. On les arrangea pour recevoir, avec 9 charges de poudre, 9 projectiles, soit 8 obus et 1 boîte à mitraille. Avec ce contenu, le poids du caisson montait à 50 kg.

L'équipement total en munitions, 200 coups par pièce, fut réparti comme suit : 360 coups avec la batterie, 120 coups dans le caisson de parc et 320 au dépôt.

Le nouvel armement fut mis en œuvre dans les années 1863 et 1864 ; les anciens canons furent utilisés par la refonte.

Le nouveau canon donna plus de vie à l'artillerie de montagne; le tir, spécialement, devint plus intéressant; les marches furent plus souvent utilisées pour des exercices de tir sur le terrain, à des distances de 600 à 1500 pas, exceptionnellement jusqu'à 2000 pas.

En 1865 eut lieu l'introduction des fusées à percussion pour obus. Le nombre des balles de la boîte à mitraille fut porté de 41 à 48.

Lorsque la guerre entre l'Autriche et l'Italie obligea la Suisse à couvrir sa frontière S.-E., la batterie de montagne n° 26 fut parmi les unités de troupes levées. Comme on sait, nos troupes

n'eurent pas à jouer de rôle actif, ensorte que l'artilllerie de montagne n'eut pas l'occasion de donner une preuve sérieuse de son utilité ; cependant l'aptitude aux marches qu'elle manifesta dans diverses circonstances, lui mérita les éloges du commandant de la division au même titre qu'aux autres troupes.

Nous rappelons ici que d'après l'ordre de bataille de 1862, les 4 batteries de montagne formaient la 6e brigade d'artillerie de réserve, et en 1866 la 4e brigade d'artillerie. Ces batteries figuraient alors, comme aujourd'hui, en dehors des unités de troupes combinées.

Vers la fin de la période 1860-1870, on commença à donner, à côté de l'instruction du tir, plus d'attention à l'instruction tactique, sur le terrain, de l'artillerie de montagne. C'était une réaction contre le sport des courses de montagne, auxquelles on avait donné, pendant un temps, une trop grande importance au détriment d'autres branches tout aussi utiles à l'instruction.

Comme on l'a déjà dit, il était indispensable de rechercher pratiquement jusqu'à quel point les difficultés de terrain pouvaient être surmontées avec des canons et des chevaux.

Une fois au clair sur ce point, la première chose à faire est d'amener les unités tactiques à fournir de grandes marches en observant la discipline la plus stricte, et cela avec effectif de guerre et dans un temps donné. L'important n'est pas en effet de savoir comme on transportera à force de temps quelques bêtes et quelques canons, mais comment on arrivera à amener en temps utile l'unité tactique entière.

A l'école de recrues, en 1868, il fut procédé à l'essai de quelques avant-trains en fer.

L'introduction des canons rayés ne mit pas fin aux préventions que soulevait l'artillerie de montagne dans les deux cantons. On mettait en doute son utilité, parce qu'on avait les carabiniers. On oubliait qu'aux grandes distances, le canon était alors bien supérieur au fusil, et que beaucoup de buts d'une importance souvent décisive dans la guerre de montagne, ne peuvent être atteints que par le canon.

Lorsque en 1871, les armées belligérantes s'approchèrent de la frontière suisse, il fallut augmenter le corps d'occupation. Par ordre du 23 janvier, les deux batteries d'élite d'artillerie de montagne furent mobilisées. Le commandant en chef estimait qu'elles pourraient rendre de bons services dans le Jura alors couvert de neige. On constata en effet que les batteries de mon-

tagne avançaient beaucoup plus rapidement que l'artillerie de campagne sur les chemins non frayés. Elles n'eurent pas l'occasion d'ouvrir leur feu, mais il leur échut la tâche de désarmer à Les Bois, où elles stationnaient seules, une petite colonne française qui avait franchi la frontière en cet endroit.

Cette année là, la hausse fut pourvue d'une échelle des distances jusqu'à 1000 m. pour obus, et jusqu'à 400 m. pour boîtes à mitraille, en outre une division en pour mille (170 0/00).

Dès 1870, les circonstances devinrent de plus en plus défavorables à l'artillerie de montagne. De plus en plus, elle fut rejetée à l'arrière plan par le nouvel armement de l'infanterie, fusil Vetterli, et par l'introduction des canons se chargeant par la culasse. De plus d'un côté, cette artillerie était regardée avec mépris, et même dans le corps du personnel instructeur, elle jouissait de peu de faveur. Enfin, pour comble de malheur, le recrutement de la troupe ne fut pas heureux; il devint toujours plus difficile de trouver des hommes qualifiés et en nombre suffisant pour former les cadres.

De 1870-77, on ne fit aucun exercice de marche de quelque étendue; l'instruction tactique était en souffrance, les batteries étaient isolées et sans contact avec les autres armes; en outre les exercices de tir diminuaient, les canons étaient vieux et usés. D'ailleurs dans ces circonstances, le tir ne pouvait plus éveiller aucun intérêt

En 1873, les recrues d'artillerie de montagne furent séparées par langues, et envoyées de nouveau aux écoles d'artillerie de campagne. Cette mesure désavantageuse dut bientôt être rapportée, ces petits détachements de recrues se sentaient tout à fait perdus et comptaient trop peu d'hommes pour que leur instruction pût être convenable dans le cadre d'une unité tactique.

L'organisation militaire de 1874 ne fut pas non plus favorable à l'artillerie de montagne, du moins directement. On était alors entièrement dominé par le souvenir des grands faits de la guerre franco-allemande à laquelle aucune artillerie de montagne n'avait pris part. Il y a lieu de penser qu'à cette époque l'artillerie de montagne n'aurait pas été admise dans l'effectif de l'artillerie si elle n'avait pas déjà existé.

La nouvelle organisation remplaça les 4 batteries existantes à 4 canons chacune, par 2 batteries à 6 canons. L'effectif d'une batterie fut fixé à 170 hommes et 83 chevaux ; l'équipement en munition à 600 coups. La distinction entre canonnier et soldat

du train fut supprimée. Les deux unités, savoir les batteries n°s 61 des Grisons et 62 du Valais furent réunies en un régiment, Mais vu la grande distance qui sépare ces deux cercles de recrutement, et la probabilité que les deux batteries seraient à l'ordinaire employées séparément, cette réunion fut plutôt administrative.

En partie, par suite de ces changements d'organisation, en partie aussi par suite d'innovations introduites dans l'instruction de l'artillerie, le règlement de 1862 devint inexécutable. Il en résulta, pendant le temps qui suivit, une instruction basée surtout sur la tradition. Aussi l'incertitude et l'inégalité ne tardèrent-elles pas à régner.

Cependant, grâce à quelques officiers d'artillerie de montagne, pénétrés de l'importance de leur arme, celle-ci commença à prendre plus de vie. Les sous-officiers ayant reçu, dans la nouvelle école de sous-officiers, une instruction mieux appropriée, l'esprit militaire, la discipline et l'esprit de corps se développèrent dans la troupe. Un certain nombre d'améliorations furent aussi introduites dans le matériel de la batterie de réserve. Tandis que jusque-là, le matériel des travaux, de retranchement, les vivres, le fourrage et le bagage étaient laissés au mieux du savoir faire des chargeurs et attachés sur les bâts à l'aide de cordes, on détermina à cette époque une ordonnance de chargement pratique, facile, à la fois rapide et solide, de tout le matériel et bagage.

Au point de vue de l'instruction, un fait fâcheux continuait à subsister : le petit nombre des recrues annuelles. Le contingent de recrues de 2 batteries était trop faible pour que l'on pût en former une unité tactique ; en outre, on ne trouvait pas dans le contingent déjà insuffisant des officiers et sous-officiers des batteries, le personnel nécessaire pour les cadres des écoles de recrues. A ces difficultés s'ajoutait celle de la différence des langues. L'instruction du cadre non plus que celle de la troupe ne peut avoir quelque efficacité et succès que si elle a lieu en unité tactique ; ce n'est qu'ainsi qu'il devient possible d'appliquer toutes les parties du service et d'en donner une juste intelligence.

Toutefois le service d'artillerie de montagne retrouvait quelque faveur dans l'opinion la preuve en fut que depuis 1875, le corps des officiers de la batterie des Grisons non seulement fut toujours au complet, mais eut en permanence des surnuméraires. A cet égard, l'état de la batterie valaisanne est moins favorable.

Mais malgré ce zèle et ces progrès, l'artillerie de montagne n'aurait pu se maintenir si l'on n'avait satisfait en 1877 à la nécessité d'un nouvel armement. Au mois de février de cette année là, on commença à Thoune des essais avec un canon Krupp de 7 cm. se chargeant par la culasse. Ce canon se montra bien supérieur à celui de 4 liv., et pouvait même concourir, comme justesse du tir, avec les canons de campagne d'alors. La portée dépassait de 1000 mètres celle du canon de 8 cm. se chargeant par la bouche. La justesse du tir des deux canons était à 1000 m. comme 5 : 1, à 1500 m. comme 7 : 1. A 1000 m, le point culminant de l'un était à 19 m. et celui de l'autre à 28 m.; à 1500 m., l'efficacité du canon de 7 cm. était de 80 % plus grande que celle de l'autre canon. A ces avantages vint s'ajouter la supériorité considérable de l'obus fretté contenant 100 balles sur l'ancien projectile qui n'en contenait qu'une vingtaine au plus. Vu l'excellent effet de ces obus aux grandes comme aux petites distances, on crut pouvoir faire abstraction de projectiles d'un autre genre.

Le canon de montagne mod. 1877 est du calibre de 7,5 cm. Le tube, coulé en acier, se compose, vu extérieurement, de la culasse, de forme cubique et du tube conique. L'appareil de mire comprend un chassis de hausse, placé sur la culasse, et un guidon, placé sur un fort renflement à l'embouchure du canon. La ligne de mire est au-dessus de l'axe de l'âme. Le chassis de la hausse porte une échelle de hauteur jusqu'à 210 $^{m}/_{m}$.

La partie rayée compte 24 rainures, inclinée de 7° 10′ 7″.

Le canal de lumière, en cuivre, est perpendiculaire à l'axe de l'âme. L'expérience ayant démontré qu'en tirant l'étoupille, on fait dévier la pièce, on adopta un autre appareil pour mettre le feu. Cet appareil consiste en un levier à angle, par lequel un coup donné d'en haut produit le feu. L'obturateur consiste en un coin plat avec étoupage du système Broadwell.

La longueur du canon est de 963 mm., et son poids de 105 kg.

L'affût comprend le corps d'affût, l'essieu, les deux roues et l'appareil de pointage. Le corps d'affût se compose de 2 parois d'acier parallèles; l'essieu est en acier; les moyeux des roues sont en bronze. L'appareil de pointage est formé de 2 vis de pointage dont l'une est pourvue d'une manivelle. L'affût permet 16° d'élévation et 10° de dépression. Ecartement des rondelles d'essieu, 760 mm. Poids 145 kg.

La limonière est la même que celle du canon de 8 cm. se chargeant par la bouche.

Le transport de l'affût en fer exigeant un cheval de plus que le transport de l'affût en bois, on aurait dû porter de 71 à 77 l'effectif des bêtes de somme par batterie. Cette mesure n'a pas été prise.

A l'origine la munition ne comprenait que des obus frettés et des cartouches. L'obus avec anneau de forcement en cuivre pèse 4,3 kg. Il contient 10 frettes à 8 dents et 100 gr. de charge d'éclatement. Il est muni d'une fusée à percussion. La charge de tir est de 400 gr. de poudre de 1,5-1,8 mm.

L'expérience ayant démontré que dans la montagne, les circonstances diverses du sol nuisent parfois beaucoup à l'effet des obus, on adopta en 1882 le shrapnel.

Le shrapnel à chambre postérieure avec chemise d'acier, contient 110 balles de 15 gr. et une charge d'éclatement de 55 gr., sa fusée à double effet permet de tirer, avec fusée réglée, jusqu'à 2200 m. Le poids du shrapnel est de 4,6 kg.

Vitesse initiale de l'obus, 272 m.

Distance en mètres	Elévation	Angle de chute	Bande du 50 °/o dispersion en hauteur	latérale
	en °/oo		en mètres	
1000	60	79	0,9	1,1
1500	101	126	1,7	1,8
2000	146	187	3,1	2,7
2500	199	270	5,5	3,8
3000	261	387	9,4	5,2

L'efficacité des obus est suffisante pour renverser des maçonneries de 75 cm. d'épaisseur. Sur un terrain gazonné, humide et plat, avec emploi de la chaine d'arrêt, le recul va jusqu'à 5 m.

Après l'introduction du shrapnel, l'équipement en munition fut fixé à 360 shrapnels et 240 obus. En outre, chaque batterie a, au dépôt, une pièce de canon de rechange et 800 coups.

Les caisses à munition pour le nouveau canon sont construites de manière à ce que la paroi antérieure puisse être abaissée ; il en résulte une grande facilité pour sortir la munition. La caisse contient 6 shrapnels et 4 obus.

Les bâts déjà puissants ont été modifiés de manière à faciliter le transport du canon. Le poids d'une de ces selles, avec accessoires, est de 37 kg. ; celui d'un bât pour le bagage est de 30 kg.

Charge des bêtes de somme :

Bête portant le canon		154 kg.	
»	» le corps de l'affût	141	»
»	» les roues et la limonière	116	»
»	» 2 caisses à munition	163-173	»

(Dans ces chiffres sont compris le poids (30 kg.) de la nouvelle selle de transport et une surcharge de 15 kg.)

En automne 1878, les deux batteries de montagne furent réunies à Thoune pour un cours de répétition. Ce cours était destiné premièrement à faire connaître le nouveau matériel aux cadres et à la troupe, et secondement, à soumettre par une longue marche toutes les innovations, à une dernière épreuve. Après 12 jours d'instruction préliminaire, les deux batteries se mirent en marche pour Coire et Sion par le col de Susten, puis l'une par l'Oberalp et l'autre par la Furka. Cette marche dura 6 jours

Au commencement de la période 1880-90, la question des bâts fut reprise, le modèle d'ordonnance étant défectueux sous plusieurs rapports. Il était lourd, difficile et long à placer sur le dos de l'animal, et par un temps chaud, il provoquait une forte transpiration. En 1883, les essais aboutirent à la solution suivante : on adopta un bât uniforme, c'est-à-dire construit de manière à recevoir toute sorte de chargement. Ce bât consiste en deux arceaux de selle reliés par deux entretoises et 4 traverses dont 2 en bas et 2 en haut. Les traverses sont rembourrées en sorte qu'un coussin sous la selle n'est plus nécessaire. Les arceaux sont articulés, afin que le bât puisse être adapté à chaque bête de somme.

En la même année 1878 parut l'édition allemande du règlement pour l'artillerie de montagne. Ce règlement comprend toutes les parties de l'instruction.

Dans les dernières années, on a fait, au point de vue de l'artillerie de montagne, des essais avec le frein Lemoine, avec une nouvelle poudre, et avec un nouveau procédé pour mettre le feu. Le susdit frein fut écarté, mais on substitua à l'amorce en usage, un appareil à percussion. Les essais avec la nouvelle poudre sont continués.

Afin de remédier aux inconvénients résultant du petit nombre de jeunes gens qu'on obtenait pour former l'école annuelle de recrues, on n'a, dès 1883, procédé que tous les deux ans au recrutement. Mais cette manière de faire a présenté d'autres inconvénients.

Depuis l'introduction du nouveau canon, les deux batteries

avaient réalisé de grands progrès, soit au point de vue militaire en général, soit à celui de l'artillerie en particulier; toutefois l'instruction tactique était demeurée insuffisante. Depuis l'occupation des frontières en 1870, l'artillerie de montagne n'avait plus jamais été mise en contact avec les autres armes.

Les cours de répétition qui eurent lieu dans les années 1880, 1882 et 1884 eurent en vue de combler cette lacune. Les deux batteries prirent part successivement aux manœuvres de régiment, de brigade et de division, de la VIII[e] division.

Cette participation de l'artillerie de montagne aux manœuvres des diverses armes combinées eut un double résultat. D'une part, les officiers et la troupe de cette artillerie eurent l'occasion de se faire une juste idée de leur situation et de leur tâche spéciale dans les marches et les combats, en commun avec les autres armes; d'autre part, les hauts commandements de l'armée eurent l'occasion de se convaincre que l'habileté dans les marches et les manœuvres ne fait pas défaut à l'artillerie de montagne.

Après avoir utilisé le cours de répétition de 1886 à faire progresser chaque batterie séparément, au point de vue militaire en général et à celui de l'artillerie en particulier, un grand exercice de marche en unité de régiment fut exécuté en 1888. Fort de 240 hommes, 130 chevaux et mulets et 12 bouches à feu, le régiment se rendit en 5 jours de Thoune à Sion par le Trüttlisberg, le Krinnenpass et le Sanetsch.

Depuis sa création, l'artillerie de montagne suisse a passé environ 70 cols de montagne.

Pendant longtemps, on a cru devoir, dans les hautes sphères militaires prendre une attitude négative vis-à-vis de l'artillerie de montagne, ce n'est que dans ces dernières années qu'on est arrivé à se convaincre de la nécessité de cette arme.

En attendant, on a cherché à l'augmenter en formant les deux batteries de réserve, en portant de 18 à 24 le nombre des pièces de canon et enfin en augmentant le recrutement. Mais l'augmentation du cadre et la création de nouvelles unités doivent avoir lieu en même temps que celle de la troupe, sinon il en résulte des inconvénients graves; on s'en est aperçu déjà dans les écoles de recrues et dans les cours de répétition.

Il serait trop long de faire ici un exposé complet des raisons qui militent en faveur de l'augmentation de l'artillerie de montagne. Nous nous bornerons donc à relever quelques points importants d'une organisation de cette artillerie.

Si nous étions appelés à défendre soit notre front Sud, soit notre front Est, le manque d'artillerie de montagne nous deviendrait certainement très sensible. De même, dans le Jura, cette artillerie pourrait être employée avec avantage. Notre armée a donc besoin d'un plus grand nombre de batteries de montagne.

Ce besoin est d'autant plus urgent que sauf l'Allemagne tous nos voisins disposent d'une nombreuse artillerie de ce genre. Si l'effectif de nos batteries de montagne était calculé uniquement en vue de notre frontière méridionale, par exemple, laquelle est d'un bout à l'autre dans les Alpes, le nombre de 6 batteries paraîtrait un minimum admissible. De ces 6 batteries, 2 pourraient être placées avec le corps de troupes chargé de la défense du Gothard, 2 avec celui chargé d'opérer dans le Valais, et 2 enfin dans les Grisons.

Mais dans le cas où la situation exigerait la concentration de l'armée sur le plateau, avec une artillerie aussi nombreuse que possible, il serait fort utile d'avoir un grand nombre de batteries de montagne, afin de donner aux détachements isolés chargés de faire en commun avec le landsturm la petite guerre dans les parties montagneuses du pays, autant de force et d'initiative que possible.

En cas de réorganisation de notre artillerie de montagne, il nous paraîtrait avantageux d'en faire une troupe uniquement fédérale, soit en recrutant dans les cantons orientaux des Grisons, de Glaris et du haut pays de St-Gall, 3 batteries de langue allemande, et dans le Bas-Valais, Vaud et Fribourg, 3 batteries de langue française, ou bien en recrutant 2 batteries dans chacune des régions montagneuses de l'est, du centre et de l'ouest du pays. Pour le canton du Tessin spécialement, la transformation de sa batterie de campagne en une batterie de montagne serait désirable, tant au point de vue de la nature du terrain et des chemins qu'à celui de la facilité de mobilisation. En ce qui concerne la composition des batteries, on a l'avantage, en leur donnant 6 pièces de canon, d'obtenir un feu plus efficace. Par contre, plus l'elffectif d'une batterie est réduit, plus il est facile de la mobiliser, de la faire mouvoir, de nourrir et de loger son personnel en hommes et en chevaux, comme aussi de loger et de transporter sa munition. Mais cette réduction n'est possible que si d'autre part le remplacement de toutes les choses nécessaires est assuré. Et comme dans bien des cas, le parc de division ne serait pas en état d'exécuter le remplacement en matériel et en

munition, la formation de colonnes de munition spéciales pour l'artillerie de montagne apparaît comme une nécessité. On trouverait dans la landwehr de cette artillerie le personnel nécessaire pour cela. Cette manière d'utiliser les hommes des plus anciennes classes d'âge se recommande par diverses raisons. Tout d'abord, l'expérience a appris que le parti qu'on peut tirer des batteries de landwehr dépend beaucoup de circonstances accidentelles, spécialement du personnel, ensorte que l'on ne peut pas trop compter sur elles. Secondement, il ne serait pas prudent de confier à un cadre et à une troupe qui ne connaîtraient pas ce service, la conduite de détachements de bêtes de somme. Enfin, il paraît juste d'employer la landwehr aux divers services de remplacement, et de pouvoir ainsi disposer de l'élite entière pour le combat.

Au reste, non seulement pour la formation de colonnes de munition, mais pour la distribution de ces munitions selon les besoins à l'infanterie, au génie, au service sanitaire, il faut avoir toujours à disposition des hommes connaissant bien le transport à l'aide de bêtes de somme.

Cela nous mènerait trop loin d'entrer ici dans le détail d'une organisation pratique des batteries de montagne et de leurs colonnes de munition, mais il est un point important que nous ne pouvons laisser de côté, savoir les moyens à employer pour se procurer des bêtes de somme.

Lorsque autrefois on attribua aux cantons des Grisons et du Valais les batteries de montagne, ce fut entr'autres raisons parce que l'on savait qu'il y a dans ces cantons, des bêtes de somme en nombre suffisant. En cela on eut raison. La qualité des bêtes de somme, cela s'entend de soi, entre pour une certaine part dans la puissance de prestation de la batterie. Dans le canton du Valais, la situation est restée la même, car les mulets y sont toujours en assez grand nombre (1544). Mais il n'en est pas de même dans les Grisons ; là, les bêtes de somme proprement dites ont fort diminué. Ensuite des expériences diverses auxquelles les écoles de recrues et les cours de répétition de la batterie 61 ont donné lieu, on sait maintenant que chaque cheval d'une certaine conformation, s'il est habitué à marcher dans les montagnes, peut être formé en peu de temps au service de bête de somme. Il y aura, sans doute une différence entre une batterie pourvue de bêtes de somme proprement dites et une batterie servie par des chevaux d'occasion. Tandis que la première sera

dès le premier moment capable de fortes marches, l'autre devra d'abord, par un traitement approprié, habituer ses chevaux à ce service nouveau pour eux. Toutefois, en procédant avec intelligence et esprit pratique, on pourra en quelques marches arriver à effacer la différence mentionnée.

LES CANONS DE MONTAGNE LES PLUS RÉCENTS

Depuis que le canon de montagne mod. 1883 a été adopté en Russie, il a été produit et essayé de nouveaux canons de constructions diverses, que nous ne pouvons pas laisser de côté dans cette exposition de l'état actuel de l'artillerie de montagne. Les canons légers à feu rapide sont présentés de plusieurs côtés comme avantageux pour l'artillerie de montagne.

Canon de montagne système Canet 1889.

Tube avec manteau d'acier du calibre de 7,5 cm. obturateur à vis et étoupage au moyen d'une masse élastique. Longueur du canon, 16 calibres, son poids 100 kg. Affût en tôle d'acier avec roues de fer et moyeux à freins ; poids de l'affût, 140 kg.

La pièce est pourvue d'un avant-train, portant 2 caissons à 10 coups ; poids total, 292 kg.

La munition consiste en obus et shrapnels dont le poids est de 5,2 kg.

La charge est de 500 gr. et imprime au projectile une vitesse initiale de 305 m.

A l'embouchure du canon, la force vive de l'obus est de 24,6 tonnes métriques.

Canon de montagne de St-Chamond 1889.

Pièce démontable en acier de 80 mm., avec obturateur à vis, système Bange. Le canon se compose de deux parties de poids égal se reliant au moyen d'une vis sans fin. Il est long de 19 calibres et pèse 124 kg. L'affût se démonte. Avec ses freins à piston, il pèse 201 kg.

Un seul cheval ou mulet suffit au transport du canon, dont les deux parties sont attachées de chaque côté du bât.

Le transport de l'affût exige 2 bêtes de somme ; sur l'une on charge d'un côté le corps de l'affût, de l'autre côté la tête de l'affût et l'essieu, sur l'autre les freins, les roues, les limonières.

La munition consiste en obus à simple paroi, en obus Brisanz, en shrapnels et boîtes à mitraille ; tous ces projectiles sont du

poids de 5,6 kg., les charges pour tir de plein fouet sont de 600 gr.

La vitesse initiale est de 305 m.; la force vive à l'embouchure de 26,5 tm.

Canon de montagne de Bange 1889.

Canon d'acier fretté, du calibre de 80 mm. Il est conforme au canon d'ordonnance français. Longueur 1200 mm., poids 105 kg.

L'affût diffère de l'affût d'ordonnance français en ce que la flèche est supprimée et le recul atténué à l'aide de freins à ressorts.

Le transport du canon n'exige qu'une bête de somme, l'affût également (110 kg.); une troisième bête porte les roues et la limonière 67 kg.

Une caisse à munitions contient 7 coups. La munition se compose de projectiles de 6 kg. et de charges de 400 gr.

Avec une vitesse initiale de 250 m., la force vive de l'obus à l'embouchure du canon est de 19,3 tm.

Canon de montagne Krupp 1890.

En acier massif; calibre 7,5 cm.; fermeture à coin; poids 100 kg. Est construit pour cartouches métalliques. Les projectiles pèsent 4,3 kg. et la charge, qui se compose de poudre sans fumée, pèse 135 gr.

La vitesse initiale est de 296 m.; la force vive de l'obus à l'embouchure du canon est de 19,2 tm.

Projet de canon espagnol de Saugran 1889.

Deux canons de construction différente ont été proposés pour le nouvel armement de l'artillerie de montagne espagnole. L'un et l'autre sont d'acier massif, avec obturateur à vis, l'étoupage ayant lieu au moyen d'un anneau :

1. Calibre de 6,5 cm., longueur 951 mm. et poids 75 kg. La munition se compose de projectiles longs de 3,5 calibres, pesant 3,9 kg.

La charge est d'environ 500 gr. Vitesse initiale : 291 m.; force vive à l'embouchure du canon 17,8 tm.

2. Calibre 7,85 cm., longueur 1089 mm., poids 100 kg. Le projectile est celui de l'artillerie légère de campagne; la charge est de 680 gr. Avec une charge de 300 gr. on obtient une force vive de 21 tm. à l'embouchure du canon.

Canons à feu rapide, système Hotchkiss.

Parmi ces canons nous ne considérerons que les suivants :

	37 mm.	42 mm.	47 mm.
Construction du tube	acier massif.	acier massif.	mant. d'acier.
Fermeture p. cartouches métalliques	coin vertical.	coin horiz.	coin horiz.
Longueur	842 mm.	1117 mm.	2495 mm.
Poids	33 kg.	55 kg.	95 kg.
Affûts.			
Poids	162	100	—
Projectiles	455 gr.	880 gr.	1075 gr.
Charges	80 gr.	175 gr.	200 gr.
Vitesse initiale	402 m.	425 m.	425 m.
Force vive à l'embouchure	3,75 tm.	8,12 tm.	9,85 tm.
Nombre de coups p. minute	40	30	30

Canons de 40 mm. à tir rapide L. 30 système Krupp 1889.

Tube en acier, avec coin vertical. Poids 65 kg. Le projectile pèse 800 gr. Vitesse initiale 480 m. Force vive de l'obus, 9,4 tm.

Canons de 42 mm. à tir rapide de Nordenfelt.

Tube à manteau d'acier avec fermeture à bloc pour cartouches uniformes. Poids du canon 76 kg.; poids de l'affût 171 kg. Projectiles pesant 1,134 kg.; charge de 270 gr.

La vitesse initiale de 440 m. fournit à l'obus une force vive de 11,5 tm. à l'embouchure du canon. 34 coups par minute.

Le transport de la pièce exige 3 bêtes de somme.

Considérations finales.

Avant de présenter quelques considérations générales sur le matériel actuel de l'artillerie de montagne, nous croyons devoir déterminer, pour servir de base à ces considérations, les conditions essentielles que doit réunir un canon de montagne :

I. *Conditions concernant l'efficacité.*

1. A la distance d'environ 1000 m. en direction ascendante, l'efficacité du canon de montagne doit être supérieure à celle du feu d'infanterie, c'est pourquoi un équipement suffisant (50 0/0) en shrapnels bien construits est nécessaire.

2. Le canon de montagne doit avoir une justesse de tir suffisante pour atteindre même à 3000 mètres une colonne ennemie. A cette distance, la dispersion en largeur, bande du 50 0/0, ne de-

vrait pas dépasser 5 m. afin qu'avec un tir de campagne dirigé contre un but de 3 m. de largeur, il soit possible d'obtenir le 25 % des coups touchés. Dans ce cas, l'action des coups directs combinée avec celle des éclats et des balles de shrapnels serait suffisante pour mitrailler avec succès une colonne à grande distance. Pour obtenir le 25 % de touchés dans un tir dirigé à 2000 m. de distance contre de l'artillerie de montagne (2,5 m. de largeur, 1.8 m. de hauteur), il faut que la dispersion en hauteur et en largeur, bande du 50 %, ne dépasse pas 2 m. On obtient à peu près cela dans l'artillerie de montagne française. On a souvent prétendu que dans la règle, l'artillerie de montagne ne vient au feu qu'à de petites distances. Cela n'est pas exact, car il n'est pas rare que, par exemple, du haut d'une terrasse ou d'un contrefort de montagne dominant plus ou moins perpendiculairement la vallée, cette artillerie ne tienne sous son feu, à grande distance, des routes ordinairement resserrées ou défilés, chemin de retraite de l'ennemi. En outre, la possibilité de tirer d'un flanc de montagne à l'autre par dessus le fond de la vallée n'est pas exclue. Enfin, de l'artillerie de montagne appelée à entrer en lutte avec de l'artillerie de campagne, fera bien de tirer sur celle-ci avant qu'elle ait pu se ranger en bataille à courte distance.

La fusée du shrapnel devrait être construite de manière à rendre possible l'emploi de ce shrapnel à 2800 mètres.

3. Des trajectoires très rasantes ne sont pas nécessaires à l'artillerie de montagne ; elles n'ont d'ailleurs d'importance qu'indirectement, et à cause de leur rapport avec la précision du tir et la force de percussion.

4. La possibilité d'un tir rapide et sûr, même lorsque la configuration souvent défavorable du sol de la montagne rend difficile l'observation du tir. Les inégalités et irrégularités diverses du terrain, de même le fait qu'il est souvent très mou ou couvert de broussailles, soustraient facilement à l'observation le point d'éclatement. Cette difficulté se trouve augmentée par celle de l'évaluation exacte des distances. Ce qui fait que l'observation ne porte pas toujours sur le point exact qu'atteint le projectile.

5. Dans le combat contre l'infanterie, les canons de montagne doivent, vu leur petit nombre, soutenir un tir suffisamment rapide. Après les coups d'essai, cinq coups à la minute, et, si l'on ne vise pas exactement, 8-10 coups pour une batterie de 6 canons.

6. Une efficacité suffisante contre des buts fixes, tels qu'il s'en présente souvent dans la guerre de montagne. Il faut que des

murs de 80 cm. d'épaisseur puissent être détruits. A cet effet, l'introduction d'un obus à poudre brisante serait désirable; un tel obus rendrait aussi de bons services contre des troupes massées et couvertes.

7. Avec la batterie, un équipement en munitions suffisant et un remplacement assuré. La batterie de manœuvre doit avoir avec elle environ 450 coups.

8. La batterie en équipage de marche, avec tout son matériel empaqueté et chargé sur des bêtes de somme, doit pouvoir passer très rapidement au feu; pas plus de 2 minutes jusqu'au premier coup.

II. *Conditions ou exigences concernant la facilité et la rapidité des mouvements.*

L'artillerie de montagne doit pouvoir suivre partout de gros détachements d'infanterie.

1. La charge maximale des bêtes de somme doit être proportionnée à leur force. La charge totale peut être portée à 170 kg. (en Espagne jusqu'à 184 kg.), mais il vaut mieux ne pas dépasser de beaucoup 150 kg.

2. Vu l'effectif d'une batterie en chevaux et la longueur de la colonne qu'elle forme, il est avantageux, au point de vue de la rapidité du chargement et du déchargement du matériel, que le transport du canon puisse être fait par une seule bête de somme, et celui de l'affût par 2.

3. Un bât uniforme, pouvant être adapté à chaque bête de somme et recevoir des charges de toute nature.

4. Le canon doit pouvoir être transporté sur roues.

III. *Exigences ou conditions concernant la solidité.*

1. Il faut éviter que soit le canon soit l'affût aient des parties saillantes et faciles à briser. Par la secousse que subit tout l'appareil, à chaque coup, et aussi par le fait inévitable que parfois une bête de somme tombe avec sa charge, ces parties seraient facilement mises hors d'usage.

2. La construction de la pièce et de l'affût doit être aussi simple que possible. Dans les systèmes démontables, la liaison des diverses parties doit être à la fois simple et solide.

Les canons de montagne actuels.

Malgré les appréciations favorables dont ils ont été l'objet en Angleterre, les canons démontables ne paraissent pas être avan-

tageux pour une artillerie de montagne mobile et légère. On en a peut-être la preuve dans le fait que jusqu'ici aucun Etat, même d'entre ceux qui ont fait des essais avec ces canons (Russie, Autriche, Espagne, Grèce), ne les a adoptés. Cela probablement par la raison que l'on tend toujours à atteindre le but par les moyens les plus simples. Pour l'artillerie de montagne, il faudra toujours en principe rechercher la plus grande uniformité et la plus grande simplicité du matériel et du harnachement. Vu les faibles ressources qu'offrent les régions de montagne, il importe qu'aucune des parties du matériel ne soit d'un entretien difficile.

Les principaux inconvénients que présentent les pièces démontables sont les suivants: Avaries aisées d'où peuvent résulter des difficultés soit pour désassembler, soit pour assembler l'appareil; la préparation au feu exige plus de temps; plus le canon comprend de pièces, plus facilement aussi il peut s'y produire des dérangements qui en compromettent l'emploi. Le grand nombre de bêtes de somme qui deviennent nécessaires allonge d'autant la colonne de la batterie.

Les canons pouvant se démonter ne sont à préférer aux autres que si l'on en tire de beaucoup meilleurs effets, et si les circonstances permettent de les transporter le plus souvent sur roues. Il y aurait lieu d'examiner si, dans maintes circonstances, comme grosse artillerie de montagne, un canon démontable (poids du canon jusqu'à 220 kg., poids de l'affût jusqu'à 320 kg.), ne serait pas préférable à un canon de campagne long et étroit.

Les canons à tir rapide peuvent bien dans la guerre de montagne trouver un emploi avantageux, mais ils ne conviennent pas pour l'armement de l'artillerie de montagne mobile, car les calibres (42 mm. tout au plus 47 mm.) dont il est question ne tirent que des obus et des boîtes à mitraille. Or, l'efficacité des obus lancés sur des troupes dépend trop de la configuration du sol (rocheux ou tendre); contre des buts fixes, cette efficacité est insuffisante, et le contrôle du tir est trop incertain. Dans la lutte en marche, le tir rapide ne peut pas être employé comme dans le combat sur place. Le poids de 600 coups de canons de 7 cm. représente celui d'environ 2200 coups de deux canons de 4 cm., tirant pendant environ 5 quarts d'heure avec une vitesse moyenne de 16 coups à la minute. Une bête de somme peut porter environ 70 coups de 4 cm. En tout cas, il vaudrait la peine, pour arriver à savoir d'une manière certaine ce qui en est, de faire des essais avec des canons à tir rapide, mais ces essais devraient être faits en

campagne, car on ne saurait se fier au résultat qu'ils donneraient sur les places de tir.

Le calibre des canons de montagne actuels (simples), varie entre 6,35 cm. et 8 cm. Dans quelques pays, ce calibre est le même que celui de l'artillerie légère de campagne, ce qui permet d'avoir une munition unique.

Le calibre de 7,5 cm. nous paraît pratique ; il permet de réduire le poids du canon à 100 kg. et de lancer des projectiles d'environ 4,5 kg. En faisant emploi d'une poudre appropriée, on obtient une vitesse initiale de 300 m. avec une trajectoire favorable et une force vive de l'obus à sa sortie du canon de 19 tm.

La longueur du tube varie entre 12 et 16 calibres (le matériel russe, 67, n'étant pas compté) ; une longueur de 1200 mm. ne peut guère être dépassée.

La fermeture à coin se trouve dans 6, et celle à vis dans 7 modèles. Bien que les cartouches métalliques présentent certains avantages, elles n'ont été adoptées jusqu'ici que pour le canon Baranowsky. Il y a d'ailleurs à signaler que la Russie, dans la réorganisation de son matériel en 1883, a abandonné ce genre de cartouches.

Parmi les appareils pour mettre le feu, les plus avantageux sont ceux à percussion.

L'affût autrichien excepté, le poids total des affûts va de 145 à 212 kg. La bonne règle exigeant que 2 bêtes de somme suffisent au transport de l'affût, le poids de celui-ci ne doit pas dépasser 160 kg. Malgré l'avantage que présente un long corps d'affût, en ce qu'il empêche la pièce de se renverser au moment du coup et lui donne plus de stabilité, il vaut mieux ne pas donner à l'affût une flèche séparable. Pour atténuer le recul, on emploie les appareils les plus divers : freins à crosse, freins à ressort, freins aux moyeux et chaînes d'arrêt. A cause de sa grande simplicité et de la faiblesse de son poids, ce dernier frein est encore employé par l'artillerie de plusieurs pays.

Dans deux artilleries seulement, l'affût est construit d'après le système Engelhardt.

Le canon anglais seul n'est pas pourvu d'une limonière pour transport sur roues.

De même que les canons suisses, le canon Baranowsky ne lance que des obus et des shrapnels ; toutes les autres bouches à feu tirent avec les trois projectiles en usage. Le canon de montagne St-Chamond permet de tirer des obus à mélinite. D'après

les modes les plus récents de projectiles, ceux-ci sont longs de 2,75 à 4 ½ calibres. Pour le shrapnel, la préférence est généralement donnée au système à chambre. La fusée à double effet a été adoptée pour l'artillerie de montagne en Angleterre, en France, en Italie et en Suisse.

Pour les canons français, autrichiens, russes et espagnols, il y a des charges pour tir de plein fouet et des charges pour tir de jet. Le quotient de charge pour tir de plein fouet (ancienne poudre) varie entre $^1/_8$ et $^1/_{15}$ (canon anglais se chargeant par la bouche $^1/_5$). La proportion de $^1/_{15}$ appartient au canon mod. 1889 de Bange, dans lequel l'augmentation de la puissance efficace paraît trop exclusivement obtenue par l'augmentation du poids du projectile. En ce qui concerne l'équipement en munitions, il comprend dans la plupart des artilleries une moitié et plus de shrapnels. La plus forte proportion de shrapnels, le 78 %, se trouve dans l'artillerie italienne.

Le nombre total des charges que la batterie de combat transporte avec elle varie beaucoup d'un pays à l'autre ; c'est en France qu'il est le plus petit (320-420), et en Russie qu'il est le plus grand (Baranowsky 888). Sous le rapport ballistique, les canons français, russe et suisse ont le pas sur les autres (le canon anglais se chargeant par la bouche excepté). Entre les plus récentes constructions, le canon St-Chamond atteint la plus grande force vive de l'obus à l'embouchure du canon, savoir 24,6 tm.

Le transport de la plupart des canons de montagne exige 3 bêtes de somme; pour le canon anglais il en faut 5, pour le modèle russe de 83 il en faut 4, et enfin 2 seulement pour le canon autrichien.

L'artillerie suisse et celle d'Espagne ont seules l'avantage de posséder une selle de transport uniforme. L'artillerie de montagne est presque partout organisée à 6 pièces par batterie sur le pied de guerre.

Le matériel actuel suisse d'artillerie de montagne n'a pas à craindre la comparaison avec celui des autres pays; cependant il demanderait à plusieurs égards d'être perfectionné s'il veut soutenir son rang.

Voici quelles sont les améliorations qui nous paraissent désirables :

Plus grande vitesse initiale afin d'obtenir une trajectoire plus favorable et une plus grande force vive de l'obus.

Une plus grande efficacité du shrapnel, — la construction

d'une fusée à shrapnel pour une portée de tir de 2600 m. au moins; — adoption d'un projectile à poudre brisante, et de projectiles plus longs; — l'accélération de la rapidité du tir rendue possible par l'introduction d'une fusée pratique, éventuellement aussi par celle d'une cartouche uniforme, et d'un bon frein.

La question de savoir jusqu'à quel point notre canon actuel peut être perfectionné et s'il serait avantageux d'adopter un autre modèle de canon, ne peut être résolue avec certitude que par des essais pratiques. Major DE TSCHARNER.

Les nouvelles armes à feu portatives.[1]

On a vu dans notre dernier numéro les dimensions de longueur, avec ou sans bayonnette, des nouveaux fusils de France, Autriche, Allemagne, Angleterre et Suisse. Ces données, empruntées au livre du colonel Schmidt, établissent qu'avec la bayonnette le fusil français est de beaucoup le plus long, soit 1828 mm. Viennent ensuite le suisse avec 1600 mm., puis l'anglais avec 1560 mm., l'autrichien avec 1530 mm., enfin l'allemand avec 1450 mm., soit 378 mm. de moins que le français, qui devient, avec son épée-bayonnette, une sorte de lance.

Quant au *poids* de l'arme, il y a également d'assez grandes différences, comme on le constatera par le tableau ci-après, aussi extrait du livre du colonel Schmidt :

	France.	Autriche.	Allemagne.	Agleterre.	Suisse.
Poids Kg.	4,200	4,410	4,000	4,100	4,300

On voit que le plus lourd est le fusil autrichien, après lequel vient le fusil suisse, tandis que le plus léger est le Mauser allemand, pesant 300 grammes de moins que le nôtre et 410 de moins que le Mannlicher autrichien.

Disons maintenant quelques mots plus spéciaux de chacune de ces armes.

Le fusil français, communément appelé fusil *Lebel*, a la dénomination de « modèle 1886 », calibre normal 8 mm. Plusieurs pièces sont identiques au Gras et au Kropatschek. Son mécanisme le range parmi les armes à répétition avec culasse mobile à ver-

[1] Voir notre précédent numéro.

rou ; magasin à cartouches sous le canon et dans le sens de la longueur ; transporteur-auget.

Plusieurs officiers et techniciens français ont participé à sa création, entr'autres le colonel A. Bonnet, ci-devant commandant de l'école normale de tir de Châlons, et le contrôleur d'armes Clause, de la fabrique de Chatellerault.

La nouvelle poudre-collodion, dite sans fumée, est due surtout à l'ingénieur Vieille, et la balle au colonel Lebel, commandant de l'école de Châlons. Poids de la cartouche 29. Hausse jusqu'à 2000 m.

Le tir par charge successive, soit coup par coup, et le tir à répétition sont également faciles. Point de baguette.

Le fusil d'*Autriche-Hongrie* sort de la fabrique de Steyr. Il a le système d'obturation et de répétition *Mannlicher*, avec chargeur de 5 cartouches. On l'appelle « Modèle 1888 ». Calibre 8 mm.

Les fonctions de la culasse mobile et du percuteur sont les mêmes dans le tir à simple charge que dans le tir à répétition. Poids de la cartouche 30. Hausse jusqu'à 2500 pas.

Une baguette brisée, dans les accessoires du soldat.

Empire d'Allemagne. La nouvelle arme, appelée communément fusil *Mauser*, est dite « modèle 1888 », calibre 8 mm. Elle est due à plusieurs spécialistes, qui ont créé surtout le petit calibre, le mécanisme à répétition avec chargeur sous la culasse, le tube d'acier revêtant le canon, la poudre à faible fumée, le projectile à enveloppe mécanique, la cartouche à cran circulaire remplaçant le bourrelet. Quant à la culasse mobile, on a conservé la construction à cylindre de 1871 et 1884. avec deux doubles mouvements pour ouvrir et fermer. Mais on a renoncé à la fermeture unilatérale, qui a été ingénieusement remplacée. Poids de la cartouche 27. Hausse jusqu'à 2000 m. Ce fusil a une baguette très-pratique, avec possibilité d'allonge.

L'*Angleterre* a le système dit Lee-Metford, officiellement appelé « modèle 1889 », calibre 7,7. La culasse mobile, cylindre ou boulon obturateur, s'ouvre et se ferme en deux doubles mouvements rectilignes et giratoires. Magasin Lee à 8 cartouches.

Chaque fusil a deux magasins, l'un restant constamment attaché au fusil, l'autre servant de rechange, dans la cartouchière. Cartouche poids 29 (?) Hausse jusqu'à 3500 yards.

Pour les autres détails, voir l'article de notre dernier numéro. Ce fusil a une baguette.

Fusil suisse à répétition, modèle 1889. Calibre 7,5. La partie

mécanique est due au colonel Schmidt, qui y a travaillé dès 1885, ensuite des propriétés ballistiques obtenues par le lieutenant-colonel Rubin avec son système de canon et de munition. Le magasin est de 12 coups, avec un chargeur à 6 cartouches sous la culasse mobile. Tir également rapide, soit à un coup, soit avec le magasin et le chargeur. Système d'obturation à mouvement rectiligne. Détente à double effet d'après le système allemand. Projectile cuirassé de Rubin, avec enveloppe de papier, modèle 1890. Poids de la cartouche 27,5. Hausse jusqu'à 2000 m. Point de baguette.

A ces renseignements, il y a lieu d'ajouter, pour être complet, ceux donnés par le colonel Schmidt sur les fusils ci-après :

Italie,	mod.	1871-82,	système	Vetterli-Vitali,	calib.	10,4	mm.
Hollande,	»	1871-88,	»	Beaumont-Vitali,	»	11	
Turquie,	»	1887	»	Mauser,	»	9,5	
Danemarck	»	1889	»	Krag-Jörgensen,	»	8	
Belgigue	»	1889	»	Mauser,	»	7,65	

en renvoyant à cette belle publication pour les autres détails, donnés dans le texte et aux planches, sur les armes et les projectiles, soit des Etats sus-indiqués, soit des autres Etats de l'Europe.

Pour terminer, nous reviendrons à la remarque, faite précédemment, que tous ces fusils nouveaux, sauf le suisse et le français, sont munis d'une baguette.

Comment se fait-il que le fusil français manque de ce complément, — s'il est vrai qu'il en manque ? (car le secret qui a entouré la fabrication et qui entoure encore l'emploi du fusil Lebel ne permet pas d'être sûr que cet engin ne figure pas, de façon ou d'autre, dans les accessoires du soldat ou du chef d'escouade.) C'est ce que nous ne voulons pas rechercher ici.

Quoi qu'il en soit, il est certain que notre fusil suisse en est dépourvu, de toutes façons, et que cette lacune cause quelque étonnement.

Sans vouloir renouveler, à cette occasion, les grands debats qui furent provoqués, au siècle dernier, par le triomphe, à la bataille de Mollwitz, de la baguette de fer des Prussiens sur la baguette de bois autrichienne, et qui amena quelques années plus tard l'adoption de la baguette de fer dans toutes les armées européennes,[1] nous croyons qu'il est bon de ne pas attendre une autre

[1] En France en 1750.

bataille de Mollwitz pour examiner attentivement la question. En tout cas cette particularité au moins singulière de notre nouveau fusil mérite de ne pas passer inaperçue, si l'on veut lui assurer toute la confiance, de la part du soldat, à laquelle il nous semble avoir pleinement droit, sauf en ce qui concerne ce petit accessoire.

Jusqu'à présent on n'a qu'une seule explication de la suppression de la baguette : c'est celle donnée dans le livre du colonel Schmidt, page 43, en ces termes :

« La nouvelle poudre ne laissant que peu de crasse dans le canon, la baguette du fusil a été supprimée et remplacée par un cordeau, comme accessoire de l'arme.

» Pour nettoyer l'intérieur du canon avec le cordeau, il faut, dans la règle, deux hommes qui tiennent le fusil par les deux extrémités et qui font aller et venir le cordeau dans la prolongation aussi droite que possible de l'axe du canon, afin de ne pas endommager la bouche du canon et de ne pas user le cordeau trop rapidement.

» On veillera avec le plus grand soin à ce que les chiffons et le cordeau ne contiennent aucune malpropreté, sable, poussière, etc.

» En faisant aller et venir le cordeau dans le canon, on sortira entièrement le chiffon qu'on aura passé dans sa maille, afin qu'il ne puisse pas se retrousser dans le canon.

» La graisse d'arme prescrite pour l'usage militaire est celle qui dissout le mieux le peu de résidu de la nouvelle poudre. Pour nettoyer le canon, le chiffon qu'on passe dans la maille du cordeau sera légèrement graissé et remplacé ensuite par un chiffon sec. »

Cette indication confirme ce qu'on supposait; c'est que les inventeurs ne se sont préoccupés que de l'encrassement du tir, mais pas des autres causes d'obstruction du canon pouvant se produire en campagne. A ce sujet, on nous communique la lettre ci-après, qui nous paraît venir à point par les utiles renseignements qu'elle renferme.

Lausanne, 20 octobre 1891.

Mon cher et bien estimé collègue,

Une baguette au nouveau fusil ! Pourquoi faire ? me disiez-vous tout à l'heure, alors qu'ayant le plaisir de vous rencontrer dans la rue en courant à mon imprimerie, je n'avais pas le temps de vous développer une réponse digne de l'objet. Je me permets donc de

vous la tracer rapidement par ces lignes, ne sachant, puisque vous repartez demain, si j'aurai le plaisir de vous revoir.

Pourquoi cette baguette? Eh! tout simplement pour nettoyer le canon quand il se bouche par divers accidents, comme il en arrive souvent en campagne, en dehors de l'encrassement du tir, qui me semble avoir seul préoccupé MM. les inventeurs.

J'admets assurément qu'avec notre nouvelle poudre cet encrassement est si peu de chose que la ficelle, avec bout métallique et curette, suffit au nettoyage et qu'elle peut, ainsi que contre la poussière, suppléer la baguette supprimée.

Mais si le fusil tombe dans la boue, dans le sable, dans la terre meuble, dans la neige, et que le canon s'obstrue, ou si des débris de douille y restent, la ficelle devient impuissante à expulser ces corps durs ou adhérents, et l'emploi d'une forte baguette devient nécessaire, sous peine d'être momentanément désarmé. Il faut n'avoir vu aucun des innombrables fusils ramassés, pendant les dernières guerres d'Europe ou d'Amérique, sur les champs de bataille et dans leurs alentours, pour croire qu'on aurait pu les remettre en état de servir, dans cette même campagne, sans le secours de la baguette. Il en fut de même de milliers de fusils de toutes sortes jetés dans la neige du Jura par les infortunés soldats de Bourbaki, à leur entrée en Suisse en 1871.

Je puis vous citer en outre un cas où j'ai fait personnellement et à mon préjudice, comme chasseur, l'expérience de la fameuse ficelle.

Après la loi de 1876, qui interdit le fusil à répétition pour la chasse au chamois, je fis enlever d'un de mes Vetterlis d'ordonnance, de vieille ordonnance, 1870, mais d'excellent canon — à preuve que la semaine dernière encore, à notre tir de la Ponthaise, à 300 mètres, il m'a fait, à deux reprises, 3 cartons sur 5 balles — j'en fis enlever, dis-je, le magasin par notre habile armurier, M. Jean Siber. Du même coup il supprima la baguette et me la remplaça par le système de ficelle avec plomb et curette adopté pour le nouveau fusil. Je pratique donc depuis plus de douze ans cette jolie invention, et je dois dire que je l'ai plusieurs fois employée avec succès et sans désagrément.

Mais un beau jour il en fut tout autrement. C'était un beau jour de chasse d'après vendanges, région du Linleux près des Cornettes de Bize, au-dessus de Vouvry et du col de Vernaz (Valais). Le ciel était d'un bon teint gris d'automne, sans vent ni brouillard. Une neige fraîchement tombée, pas trop haute, ni trop tendre ni trop farineuse, facilitait la marche et la recherche des pistes. Arrivé à mon poste, sur un mamelon à petits sapins terminant une arête escarpée qui descendait d'un autre mamelon à une trentaine de pas au-dessus de ma tête, je vis bientôt, à environ 300 pas sous moi, déboucher trois chamois dans le couloir, monter quelques pas et le traverser à gauche.

Leur course étant plutôt rapide, je préférai ne pas tirer, vu qu'ils allaient dans la direction de mes compagnons et que j'étais sûr de les revoir du haut de l'arête. Je m'empressai donc de la gravir. Malheureusement pendant la grimpée et en employant ma crosse à piques comme piolet, le bout du fusil buta contre un amas de neige et s'obstrua. J'essayai de le déboucher avec le fil, avec le plomb, puis avec le doigt; vains efforts! Je ne réussis qu'à former un tampon de glace fermant mon canon plus hermétiquement encore. Je cueillis vite une petite branche de sapelot; mais cette baguette improvisée n'était ni assez longue ni assez droite pour faire l'office voulu.

Vous voyez ma tête!

Vous entendez les qualificatifs dont je chargeais la loi fédérale, le progrès, la ficelle, la neige, papa Siber! D'autant plus qu'arrivé au mamelon supérieur, je vois les trois chamois s'acheminer gentiment de mon côté.

Je me donnai le consolant plaisir de les ajuster, après avoir, bien entendu, retiré préalablement la cartouche, de crainte de faire sauter mon canon. Je pus tirer à blanc chacun d'eux à environ 120, 150 et 180 mètres, en m'accordant même l'agrément de réarmer et d'accompagner chaque coup de détente d'un *you!* trois fois répété, afin de les retourner vers les autres postes.

Au fond, cette chasse suffisait pleinement à mon amour-propre, ayant toujours eu plus de plaisir, une fois à portée de ces gracieuses bêtes, à les voir galopper qu'à les abattre. Mais cela ne faisait pas le compte de mes compagnons, qui m'avaient galamment cédé le meilleur poste; car à balle une pièce au moins nous eût échu en partage, tandis que nous rentrâmes bredouille ce soir-là.

En fait, je fus désarmé pendant plusieurs heures encore, c'est-à-dire jusqu'à ce que j'eusse rejoint un de nos chasseurs muni d'une baguette. Alors seulement, et avec force lazzis sur mon excellent canon, on parvint à le déboucher et à le mettre au niveau des vieilles carabines à capsule et à deux coups sur un seul canon, dont nos montagnards valaisans sont encore habituellement armés.

La même mésaventure ne pourrait-elle pas arriver, malgré la diminution de calibre, à notre nouveau fusil, si l'on n'y ajoute cet humble mais nécessaire complément d'une arme de guerre?

Espérant que vous trouverez ce vœu tout naturel et que, dans votre haute compétence en la matière, vous vous aiderez à ce qu'on y fasse droit pendant qu'il en est temps, chose d'ailleurs aisée,[1] je vous prie, cher ami et bien estimé collègue, de me croire toujours et quoi qu'il en advienne

Votre très dévoué,

Colonel LECOMTE

[1] En ajoutant, par exemple, au bout de baguette actuel deux autres bouts à vis, logés dans la crosse.

Société fédérale des officiers.

Le Comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse aux Sections.

Chers camarades,

Nous vous informons que, pour répondre au vœu exprimé par quelques sections, nous avons décidé de retarder la réunion des délégués annoncée par notre circulaire du 15 septembre dernier, et l'avons fixée au

Dimanche 29 novembre, à 8 heures du matin, à Genève.

Nous vous communiquerons ultérieurement le programme et l'ordre du jour détaillés de cette réunion.

En même temps nous prions les sections qui ne nous ont pas envoyé leurs rapports pour 1890 soit 1890-91, de vouloir bien nous les faire parvenir *immédiatement*.

Recevez, chers camarades, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse :

Le Président, CAMILLE FAVRE, colonel-brigadier.

Le Secrétaire, HENRI LE FORT, capitaine.



Circulaires et pièces officielles.

Arrêté du Conseil fédéral concernant le service militaire des citoyens exemptés temporairement en vertu de l'art. 2 de la loi sur l'organisation militaire.

Le Conseil fédéral suisse, vu le rapport de son département militaire,

arrête :

Art. 1er. Les citoyens exemptés temporairement du service en vertu de l'article 2 de la loi fédérale sur l'organisation militaire, du 13 novembre 1874 (Rec. off., nouv. série, I. 218), et qui redeviennent astreints au service pendant qu'ils ont encore l'âge de faire partie de l'élite devront, outre l'école de recrues, prendre part aux cours de répétition qui auront lieu pendant la période qui s'écoulera entre le moment où ils ont recommencé le service et celui de leur passage dans la landwehr.

Si un citoyen de cette catégorie n'arrivait pas à suivre, dans l'élite

encore, au moins deux cours de répétition, il devra parfaire, dans la landwehr, le cours ou les deux cours de répétition qu'il n'aura pas fait dans l'élite.

Si les citoyens en question ne redeviennent astreints au service qu'après avoir atteint l'âge de la landwehr, on leur appliquera les dispositions de l'art. 85 de la loi sur l'organisation militaire.

Art. 2. Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Berne, le 3 novembre 1891.

Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, WELTI. — Le chancelier de la Confédération, RINGIER.

BIBLIOGRAPHIE

Die Armee der Vereinigten Staaten von Nord-Amerika, par Arthur L. Bressler, colonel et commandeur de l'Académie militaire d'Ohio. 1 broch. in-8° avec planches coloriées. Leipzig. 1891. Moritz Ruhe, éditeurs. Prix, 4 marcs.

Cette brochure entre dans le détail du recrutement, de l'organisation, armement, équipement, de la dislocation de l'armée des Etats-Unis. Un album comprenant 15 planches coloriées vient à l'appui du texte et nous donne les uniformes des différentes armes, leurs insignes spéciaux, ainsi que les insignes des cadres et ce qui concerne la tenue en général, décoration du képi, sabre, ceinturon, tout jusqu'au moindre bouton. C'est un travail très consciencieux.

Nous croyons bien faire en le signalant, car il est spécialement intéressant pour le soldat suisse de voir comment la grande Confédération sœur a résolu le problème militaire. En outre, comme détail de tenue, on retrouve la source de plusieurs de ces insignes : pattes d'épaule, fourragère, etc., etc.

Der Heldenberg Radetzky's letzte Ruchestätte und Schloss Wetzdorf, par Karl Kaudelsdorfer, k. u. k. Hauptmann. 1 broch. in-8° avec illustrations. Vienne 1891. Wilhelm Braumuller, éditeur.

Pas n'est besoin de rappeler ce qu'est le Heldenberg, « ce jardin du souvenir, » comme l'écrit Hackländer, qui conserve en monuments impérissables la mémoire des grands hommes d'armes de l'Autriche, et dont un bourgeois patriote Joseph Pargfrieder conçut l'idée en commémoration des événements de 1848-1849 auxquels reste attaché le grand nom de Radetzky.

Cette publication, petite œuvre d'art en son genre, n'est au fond qu'une sorte de Bädecker du Heldenberg, mais un Bädecker qui joint à l'exactitude, la chaleur, la conviction, l'étincelle qui anime.

Les illustrations en sont nettes et soignées. Le voyageur qui se propose de visiter le Heldenberg pourra avec avantage se procurer cette brochure. Il ne trouvera pas de guide plus sûr ni plus complet.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

M. le colonel-divisionnaire Künzli a obtenu, sur sa demande, sa démission de commandant de la IVme division et sa libération du service militaire, avec remerciments pour les excellents services rendus. C'est une grande perte pour la IVe division et pour l'armée suisse. Espérons que comme membre éminent de l'Assemblée fédérale M. le colonel Künzli pourra leur être encore utile.

Le Conseil fédéral a nommé :

1. Commandant de la Ire division : M. Constant David, de Correvon (Vaud), colonel-divisionnaire (IIme division), au dit lieu;
2. Commandant de la IIme division : M. Arthur Techtermann, de Fribourg, colonel-brigadier (IIIme brigade d'infanterie), au dit lieu;
3. Commandant de la IVme division : M. Alexandre Schweizer, de Zurich, colonel dans l'état-major général, au dit lieu;
4. Commandant de la VIme division : M. Ulrich Meister, de Benken, colonel-brigadier (XIme brigade d'infanterie), à Zurich;
5. Commandant de la VIIIme division : M. Eugène Fahrländer, d'Aarau, colonel-brigadier (XVIme brigade d'infanterie), au dit lieu.

Le Conseil fédéral a nommé lieutenants dans les troupes sanitaires les vétérinaires dont les noms suivent :

MM. Vollmar, Samuel, de Villars-les-Moines (Berne), à Buch, près Mühleberg (même canton).
Tüller, Emile, de Liestal.
Keller, Albert, de Bâle.
Rehsteiner, Daniel, de Speicher (Appenzell Rh.-Ext.).
Gschwend, Kilian, d'Altstätten (St-Gall)..
Keller, Jacques de Wald (Zurich).
Grob, Jean, de Kerenzen (Glaris), à Mollis (même canton).
Keller, Robert, de Waldkirch (St-Gall), à St-Gall.
Stalder, Henri, d'Escholzmatt (Lucerne), à Aarberg (Berne).
Stössel, Jean, de Bäretschwyl (Zurich).
Ziegler, Huldreich, de Veltheim (Zurich), à Gontenschwyl (Argovie).
Longet, William, de Genève, à Berne.
Rieben, Gottlieb, de la Lenk (Berne), à Gessenay (même canton).
Sandoz, Henri, de Dombresson (Neuchâtel), à Neuchâtel.

Le Conseil fédéral a nommé chefs d'état-major :

Ier corps d'armée : M. le colonel de la Rive. — *IIe corps d'armée :* M. le colonel Peter Isler. — *IIIe corps d'armée :* M. le colonel Wassmer. — *IVe corps d'armée :* M. le lieut.-colonel von Sprecher.

M. Etienne Gutzwiller, de Therwil (Bâle-Campagne, lieutenant-colonel, actuellement instructeur de 1re classe d'infanterie dans la Vme division, a été nommé premier secrétaire du département militaire fédéral.

Le département militaire a proposé et le Conseil fédéral a adopté la création d'une « commission permanente de la défense du pays ». Elle comprend les quatre colonels commandant les corps d'armée, le chef d'arme de l'infanterie et le chef du bureau de l'état-major général. Convoquée par le chef du département militaire et présidée par lui, elle aura à discuter toutes les questions intéressant la défense du pays et déterminées par le département militaire. Cependant les membres de la commission pourront demander la mise en discussion des questions qu'ils estiment être d'un grand intérêt pour la défense du pays. Les décisions de la commission, de même que les propositions restées en minorité, sont soumises au département militaire sous la forme de motions accompagnées d'un exposé des motifs. Le chef du bureau général d'état-major est désigné comme rapporteur permanent de la commission.

N'y aurait-il pas lieu de compléter cette commission par l'adjonction du commissaire en chef, du médecin en chef et des chefs d'arme de la cavalerie, de l'artillerie et du génie? Du moment que la commission a pour but de discuter *toutes* les questions intéressant la défense du pays, il est bon de ne pas la priver des lumières d'officiers que ces questions peuvent concerner avant tout autre et qui seraient les plus compétents pour en parler. Il est surtout bien étonnant que M. le général Herzog, le vénéré et habile chef de notre artillerie, ne fasse pas partie de cette commission.

Bâle. — Le 4 novembre au matin, est mort à l'âge de 71 ans, après une courte maladie, et à la suite d'une congestion, M. le colonel Rudolf Merian-Iselin.

Le colonel Merian a siégé longtemps au Grand Conseil et a rendu à la ville de Bâle de grands services.

En Suisse, il était surtout connu comme un des officiers les plus instruits de notre armée. Il a écrit un ouvrage substantiel sur le tir de l'infanterie. En 1870, il avait été proposé comme chef d'état-major de l'armée. Il a commandé, en 1873, à Fribourg, le dernier rassemblement de troupes de l'ancienne organisation militaire, et en 1875, il fut appelé au commandement de la IVe diivsion. Quelques années plus tard, à la suite d'un conflit avec l'autorité supérieure, il résigna ce commandement, mais resta un officier supérieur plein de zèle et de dévouement pour tout ce qui touchait au bien de l'armée et à ses

progrès réels. C'est une haute intelligence, un esprit solidement cultivé et un caractère bien trempé qui disparaissent avec le colonel R. Merian. Paix et honneur à ses cendres !

Vaud. — Ont été promus au grade de lieutenant d'infanterie (fusiliers) : MM. Jaccaud, de Chardonney; Gustave Bolomey, à Savigny; Adrien Loup, à Montmagny; Edouard Guex, à Vevey; Paul Chappuis, à Lausanne; Ernest Viquerat, à Donneloye; Paul Nicod, à Bottens; Eugène Girardet, à Lausanne; Alfred Favre, à Provence; Henri Lecoultre, au Sentier; Jean Morax, à Morges; Eugène Martin, à Vallorbes; Eugène Ronchi, à Vevey; Paul Pointet, à Echandens; Christian Trachsel, à Yverdon; Emile Masson, à Lausanne; Honoré Ferrari, à Ste-Croix; Albert Soutter, de Morges, à Bâle; Maurice Muret, à Morges; Lucien d'Andiran, à Bâle; Elie Rochat, aux Charbonnières.

Au grade de lieutenant d'infanterie (carabiniers) : MM. Henri Pascal, Benjamin Laurent et Martin Martinoni, les trois à Lausanne.

France. — A propos du projet de M. de Mahy, ancien ministre de la marine et vice-président de la Chambre des députés, sur la *Création d'un grand état-major permanent*, dont nous avons parlé en son temps, le *Petit Méridional* de Montpellier a publié la lettre suivante de M. de Mahy, bonne à mettre sous les yeux de nos lecteurs, car la question, quoique ayant fait un pas en France, n'y est pas encore résolue, non plus qu'ailleurs.

Paris, 18 juillet.

A Monsieur le directeur du *Petit Méridional*.

Monsieur,

Je reçois, en rentrant d'un court voyage, le numéro du *Méridional* où vous traitez la question du grand état-major. Je vous remercie de la bienveillance avec laquelle vous avez mentionné le projet de loi que j'ai soumis au Parlement dans le but de créer cet organisme qui nous manque.

Je suis de ceux qui espèrent que la paix de l'Europe ne sera pas troublée. Elle ne sera, en aucun cas, troublée par nous. La politique de la France est une politique de paix. Nous voulons tous le maintien de la paix du monde et nous entendons que tout ce qui est honorablement possible soit fait pour éviter la guerre.

Mais la guerre peut naître d'un accident. Il ne dépend pas de nous de n'être pas obligés de répondre à une agression.

Je ne crois pas que nous en soyons menacés. Mais, encore un coup, nous ne sommes pas maîtres des actes d'autrui, et, le cas échéant, nous devons nous tenir prêts.

Or, sommes-nous prêts ?

Je n'hésite pas à répondre non, nous ne sommes pas prêts.

L'organisation du haut commandement de l'armée nous fait défaut.

Nous avons une admirable armée, nombreuse (trois millions d'hommes), disciplinée, instruite! — nous avons des officiers excellents, dévoués, à toute épreuve; — nous avons des généraux qui méritent toute confiance. Cet ensemble, l'élite de la nation, constitue notre force militaire.

Cette force militaire immense, colossale, compliquée, délicate à manier, ne peut pas se mettre en mouvement toute seule. Il lui faut recevoir l'impulsion d'un moteur, d'un *chef*.

Le chef, les chefs existent.

Mais entre le chef et l'armée, il faut un intermédiaire, un *instrument* qui transmette à l'armée l'impulsion du chef.

Cet instrument n'existe pas chez nous.

Nous avons donc l'armée d'un côté, le chef de l'autre. Ce qui doit les relier, le *grand état-major*, n'existe pas.

En d'autres termes, nous avons un corps bien fait et une bonne tête. Ce qui met le corps en relation avec la tête, le système nerveux, nous manque.

Ou bien encore, nous avons un excellent piano dont les cordes sont prêtes à vibrer. Notre pianiste est à côté. Mais le piano n'a ni touches ni marteaux, de sorte que le pianiste ne peut pas exercer ses doigts.

Le grand état-major, en musique, ce sont les doigts savamment exercés du maître et les touches et marteaux qui font vibrer et sonner harmonieusement les cordes du piano.

Dans notre économie animale, le grand état-major c'est le système nerveux.

Tout ce qui vit, tout ce qui se meut, possède ce rouage essentiel. Rien ne peut fonctionner normalement, régulièrement, sans lui, et les armées n'échappent pas à la loi commune. Aussi toutes les puissances nos voisines, et en particulier l'Allemagne, se sont-elles évertuées à doter leur armée du dit rouage. La France seule en est privée.

Qu'est-ce à dire? Notre armée, le jour où l'on devra la mettre en branle, ne bougera donc pas? Elle sera vouée à l'immobilité, parce que nous n'avons pas de grand état-major?

Non, elle ne sera pas vouée à l'immobilité, car ce qui lui manque en ce moment, ce grand état-major dont personne ne conteste l'absolue nécessité, cette organisation du haut commandement que toutes les puissances possèdent dores et déjà et que nous ne voulons pas avoir, comme les autres puissances, dès le temps de paix, nous *l'improviserons* au début de la guerre. Quand la danse sera en train, nous rassemblerons les morceaux d'ivoire et d'ébène pour fabriquer les touches; nous chercherons l'ouvrier pour les ajuster et notre pianiste se dégourdira les doigts. Ne sommes-nous pas les débrouillards émérites?

La soudaineté des événements, les fracas de la foudre ne nous troubleront pas. Nous serons pris à l'improviste, il est vrai, mais qu'importe ! on se débrouillera. Nous ferons venir de Perpignan, de Bayonne, de Foix, de Bordeaux, de Nantes, d'un peu partout, des officiers que nous mettrons à la disposition du général en chef et il organisera son grand état-major. Ce sera du nouveau pour eux, mais ils s'y feront. C'est un métier difficile, qu'ils n'auront jamais appris, mais bah ! leur vive intelligence, la promptitude de leur esprit, suppléera à tout. Ils devineront. C'est bon pour de lourds Allemands d'avoir besoin d'un apprentissage et d'être prêts dès le temps de paix à leurs fonctions de guerre. Et puis, il nous surgira des hommes comme sous la grande Révolution, que dis-je ! bien plus vite que sous la Révolution où les Marceau, les Hoche, les Bonaparte, ont encore mis quelques années à se produire. Soyez tranquille ! nous les aurons tout de suite. Au premier coup de canon ils se relèveront et d'emblée ils seront à leur poste. Il le faut bien, car vous savez, avec les masses actuelles, et les engins nouveaux, ce sera vite fait... Avec un pareil torrent d'hommes et de pareils moyens de destruction, l'un ou l'autre adversaire peut être tué et balayé en quelques jours, en quelques heures.

Donc, nous pouvons dormir tout doucement, en attendant. Ne nous parlez plus de votre grand état-major. Nous savons mieux que vous qu'on ne pourra pas s'en passer, et aussi ne manquerons-nous pas de l'organiser. Mais pas maintenant... plus tard... quand il n'en sera plus temps... Vous n'ignorez pas, d'ailleurs, que l'existence dès le temps de paix d'un grand état-major n'est pas compatible avec le régime républicain qui ne l'admet que lorsque la guerre est déchaînée, En remuant ces questions, vous montrez à l'ennemi le défaut de notre cuirasse et vous inquiétiez mal à propos le pays.

Ainsi raisonnent les adversaires de la création d'un grand état-major en France. Si j'ajoute qu'ils n'en veulent pas, de peur aussi de faire naître des rivalités, des jalousies entre nos généraux, j'aurai complètement résumé toutes leurs objections.

Qui ne voit que c'est l'imprévoyance érigée en système ? et que ce système aveugle ne communiquera pas à notre armée l'impulsion raisonnée, le mouvement régulier, coordonné, méthodique, la marche savante, mais la convulsion, le désordre, l'encombrement, la confusion, précurseurs des grands désastres.

La peur d'une chimère, le militarisme, a troublé à ce point l'esprit de nos hommes politiques, qu'ils ne redoutent pas le risque terrible d'être pris au dépourvu et que, pour s'en disculper, ils se couvrent de la prétendue fatalité du régime républicain, incompatible selon eux avec l'existence d'un grand état-major. Ils partagent naïvement l'opinion des monarchistes, que ce grand état-major, nécessaire à la défense nationale, est chose toute simple avec un roi ou un empereur, mais impossible avec un président de République.

Par bonheur ils se trompent. Ni la lettre, ni l'esprit de notre Constitution, ni la nature du gouvernement républicain ne s'opposent à la création d'un grand état-major de l'armée subordonné au ministre de la guerre, sous la haute autorité des pouvoirs publics (président de la République et Parlement), comme toute chose en France, *et spécialement chargé de préparer à leurs fonctions de guerre les auxiliaires du commandement,* je l'ai démontré dans ma proposition de loi. Est-il besoin, au surplus, d'une démonstration en règle pour faire justice d'une allégation dont l'absurdité saute aux yeux, à savoir que la République serait essentiellement inhabile à donner au pays ce qui est nécessaire à sa défense et à sa conservation ?

N'en déplaise aux endormeurs qui s'en remettent au hasard et vivent au jour le jour, je pense, monsieur le rédacteur, que vous avez bien fait d'entretenir vos nombreux lecteurs de la nécessité pour nous d'avoir enfin un grand état-major. En même temps que vos articles, j'ai reçu un numéro d'un journal étranger parmi les plus compétents, la *Revue militaire suisse.* Il s'étonne que la presse française « *semble faire, sur ces questions, un silence de commande.* » Puisse votre initiative être le point de départ d'un mouvement qui les mette à l'ordre du jour des plus impérieuses préoccupations de l'opinion publique !

L'attitude de nos ennemis devrait nous éclairer. Peu de temps avant sa mort, le plus grand et le plus illustre d'entre eux, le plus capable des généraux allemands, M. de Moltke, dans une réunion de ses collaborateurs, se félicitait ouvertement de notre incurie, de notre somnolence.

Quand j'ai averti le Parlement de la situation de notre marine, on m'a traité de pessimiste. Aujourd'hui, c'est à qui renchérira sur mes avertissements. Tant mieux ! on se décidera peut-être enfin à faire ce qu'il faut de ce côté. Mais il n'y a pas que la marine de défectueuse, et ma proposition de loi d'état-major m'a fait traiter de trouble-fête. Vous encourrez sans doute le même reproche. N'importe ! Sonnez tout de même hardiment la cloche d'alarme, le tocsin. Il faut tirer le peuple français de sa torpeur. Ne craignez pas de l'inquiéter. Mieux vaut un peu d'inquiétude salutaire aujourd'hui qu'un sommeil trompeur, et demain le réveil dans l'abîme.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués. DE MAHY.

— Une fort intéressante discussion a eu lieu à la Chambre le 5 novembre, à l'occasion du budget militaire :

La question de l'amélioration des cadres et de la révision de la loi ayant été soulevée par quelques orateurs, M. de Freycinet a répondu par les explications ci-après qui ont été jugées très concluantes, et fort applaudies :

« Il a été opéré une série de changements pour amener notre armée à un état final dont le terme, d'ailleurs approche.

» C'est ainsi que vous avez voté des modifications importantes, qui chaque fois affectaient la loi des cadres : création de treize régiments de cavalerie, dédoublement d'un certain nombre de batteries, modification des régiments régionaux par l'adjonction d'un 4e bataillon et par la création d'un emploi de lieutenant-colonel permettant d'assurer le service des formations mixtes.

» Pouvions-nous, au milieu de ces continuels changements, vous apporter une loi générale sur les cadres ? C'eût été imprudent, c'eût été retarder l'élaboration même de la loi, qui demandera une discussion complète et approfondie. Nous étions pressés de créer nos formations de seconde ligne.

» Nous avons donc procédé au remaniement des cadres par des lois successives, et, grâce au concours que j'ai toujours trouvé près de la Chambre, notre but est presque complètement atteint.

» Nous avons aujourd'hui 144 régiments mixtes pui acquerraient rapidement, en campagne, la valeur de troupes de guerre. J'ai pu voir dernièrement un de ces nouveaux régiments, j'ai été frappé, comme les officiers généraux, de la bonne volonté, de l'ardeur et des valeurs militaires dont il a fait preuve. C'était une véritable révélation, et nous en avons éprouvé une satisfaction patriotique que la Chambre partagera.

» Aussi ai-je pu annoncer à Vandœuvre que, l'année prochaine, ces formations mixtes seraient appelées à manœuvrer non plus par régiments, mais par brigades et par divisions ; je désire même, l'année suivante, si la durée de mon existence ministérielle le permet, faire manœuvrer des corps mixtes ; je crois qu'il y aura là quelque chose d'utile et de fortifiant pour le pays.

» C'est en mettant ces nouvelles unités régulières en contact avec l'armée active que nous développerons ces sentiments de solidarité dont parlait M. de Montfort et qui se sont manifestés d'une façon touchante aux dernières manœuvres.

» Les officiers de l'armée active se sont montrés pleins de bienveillance, de courtoisie pour les officiers territoriaux ; ces derniers ont manifesté leurs sentiments de déférence et leur désir de s'instruire ; ce premier contact est du meilleur augure pour l'avenir.

» Voilà les raisons du retard apporté à la présentation d'une loi sur les cadres. Lorsque nous serons sortis de la période de transformation, d'ici à un an, je présenterai à la Chambre une loi d'ensemble, et j'espère que vous la sanctionnerez. »

— M. le général de division Saint-Marc, commandant la 10e division d'infanterie, à Paris, est nommé, tout en conservant son commandement, membre du comité technique de l'infanterie.

M. le général de division Laveuve, nouvellement promu, est maintenu, à titre définitif, dans le commandement de la cavalerie d'Algérie.

Sont nommés les généraux de division :

Leclère, au commandement de la 26e division d'infanterie à Clermont-Ferrand ;

Swiney, commandant la 2e division d'infanterie, au commandement de la division d'Alger ;

Zeude, inspecteur général du 2e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, au commandement de la 6e division d'infanrie à Rouen.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIe Année. N° 12. Décembre 1891

Société des Officiers de la Confédération suisse.

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués de la Société des officiers de la Confédération suisse tenue le 29 novembre 1891 à Genève.

La séance a lieu dans la salle du Grand Conseil à 8 heures du matin, sous la présidence de M. le colonel-brigadier Camille Favre, président du Comité central.

M. le président ouvre la séance en remerciant les délégués de s'être rendus avec empressement à l'appel du Comité central. Il rappelle l'importante question des exercices de tir de l'infanterie qui est à l'ordre du jour de la séance et remercie la commission présidée par M. le lieutenant-colonel Geilinger de son consciencieux travail. Il explique que si la Société des officiers n'a pas eu ces derniers temps à se préoccuper de nombreuses questions, il ne faut pas en conclure que l'armée soit dans un état de stabilité parfaite. Nous sommes au contraire à la veille d'une réorganisation très complète ; mais ce travail de réforme a été pris en mains par nos autorités militaires dans lesquelles les officiers suisses ont pleine confiance.

Fonctionnent comme secrétaires M. le capitaine Le Fort, secrétaire du comité central, et M. le 1er lieutenant Rufer (Bienne).

M. le lieutenant-colonel Frêne (Berne) veut bien remplir les fonctions de traducteur, MM. les capitaines Stauffer et de Montmollin sont désignés comme scrutateurs.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1° Vérification des pouvoirs.

2° Rapport du Comité central.

3° Rapport du caissier. Questions financières.

4° Nomination de deux vérificateurs des comptes.

5° Choix du jury pour le concours.

6° Rapport de la commission chargée d'étudier les modifications à apporter aux exercices de tir de l'infanterie.

I.

Vérification des pouvoirs.

La vérification des pouvoirs constate la présence de 70 délégués représentant 16 sections.

Sont présents :

Zurich. MM. le lieutenant-colonel Geilinger, le major Fierz, les capitaines Hämig, Landolt, Bühler, le 1er lieutenant Sulzer.

Berne. MM. le colonel Scherz, les lieutenants-colonels Will, Schneider, Moll, Walker, Frêne, les majors Wildboltz, Hubacher, les capitaines Luginbühl, Stauffer, le 1er lieutenant Rufer.

Schwytz. M. le capitaine Kaelin.

Glaris. MM. le colonel Gallati, le major Zweifel.

Zug. MM. le capitaine Speck, le 1er lieutenant Uttinger.

Fribourg. MM. le major de Diesbach, le 1er lieutenant Thurler.

Soleure. M. le major de Sury.

Schaffhouse. MM. le major Bolli, le capitaine d'Aujourd'hui.

Argovie. MM. le major Rey, les capitaines Suter, Ringier, les 1or lieutenants Zschokke, Acklin.

Tessin. M. le major L. Colombi.

Vaud. MM. le colonel-commandant de corps d'armée Ceresole, le colonel-divisionnaire David, les colonels-brigadier Thélin et Secretan, le lieutenant-colonel Colomb, le major Grenier, les capitaines Ney, Jaccard, Bornand, les 1er lieutenants de Meuron, Feyler, Bonnard, les lieutenants Emery et Thélin.

Valais. MM. les majors Perret, Robert, les capitaines de Montmollin, Bonhôte, Graa.

Genève. MM. les lieutenants-colonels Dufour, W. Favre, les majors Audeoud, Cartier, le capitaine Bastard.

VIIme division. MM. le major Steiger, les capitaines Raduner, Tobler, Brunner, Grob, Bauman, les 1er lieutenants Schönholzer, Bruggmann, Schoch, le lieutenant Sonderegger.

Officiers d'administration. M. le major Liechti.

Ne sont pas représentées les sections de : *Lucerne, Uri, Obwalden, Nidwalden, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Grisons.*

Le comité central se compose de : MM. le colonel-brigadier C. Favre, les lieutenants-colonels Th. Turrettini et A. Sarasin, le major Picot, le capitaine Le Fort.

Total des officiers présents :

Délégués	70
Comité central	5
Total,	75

II.

Rapport du Comité central.

M. le *lieutenant-colonel Sarasin* donne lecture du rapport suivant au nom du Comité central :

Rapport sur l'activité du Comité central et des sections de la Société des officiers de la Confédération suisse en 1890 et 1891.

I. Activité du Comité central.

Constitution du Comité central.

Dans l'assemblée des délégués du 27 juillet 1889, à Berne, Genève fut chargée de constituer le Comité central pour la période triennale de 1890 à 1892. Le 11 janvier 1890, la section de Genève, réunie en assemblée générale, le composa des 5 membres règlementaires, qui se répartirent les fonctions de la manière suivante :

Président : M. le colonel Camille Favre, commandant de la Ire brigade d'infanterie ;

Vice-Président : M. le lieutenant-colonel Théodore Turrettini, commandant du 2e régiment de la IIme brigade d'artillerie ;

Rapporteur : M. le lieutenant-colonel Albert Sarasin, commandant du 2e régiment d'infanterie ;

Trésorier : M. Ernest Picot, major d'artillerie ;

Secrétaire : M. le capitaine Henri Le Fort, adjudant du bataillon 10.

Le lundi 17 février, le nouveau Comité central se rencontra à Lausanne avec l'ancien Comité, qui lui transmit les archives et la direction des affaires. Le nouveau Comité entra immédiatement en fonctions.

Après les discussions sur la centralisation militaire et dans l'attente des projets qui s'élaborent au Département militaire fédéral, aucune grave question n'agitait le corps des officiers. Aussi votre Comité central n'a-t-il eu guère à s'occuper que de l'administration et de la direction des affaires de la Société.

Nous allons rapidement passer en revue les quelques faits qui méritent d'être rappelés.

Souscription pour le monument de Guillaume-Tell.

Sur la demande de M. Muheim, député au Conseil des Etats et président du comité pour l'érection d'un nouveau monument de Guillaume-Tell à Altdorf, le Comité central a ouvert une souscription dans les diverses sections de notre société. Cette souscription a produit la somme de 1047 francs. M. Muheim a demandé en outre une subvention de notre caisse centrale. Vous aurez à vous prononcer sur l'opportunité de cette subvention.

Publication du mémoire de M. le colonel Schumacher sur l'augmentation de l'artillerie.

Le Comité central a eu à s'occuper de la publication du mémoire de M. le colonel Schumacher sur l'augmentation de l'artillerie de campagne. Dans l'assemblée générale du 29 juillet 1889, la Société des officiers avait décidé de faire imprimer le rapport présenté à cette assemblée par M. le colonel Schumacher sur cette question. Cette publication n'a pu avoir lieu tout de suite, M. le colonel Schumacher ayant désiré compléter son travail. L'importance plus grande que prit ainsi ce travail changeait les conditions de sa publication. Un accord intervint entre M. le colonel Schumacher et nous. M. le colonel Schumacher a publié lui-même son ouvrage, et le Comité central a contribué pour une part aux frais de cette impression. Je profite de cette occasion pour rappeler aux officiers que tout membre de notre Société peut se procurer cet intéressant mémoire à la librairie Schmidt Franke et Cie, à Berne, pour le prix de 1 franc, au lieu de 1 fr. 50.

Concours de 1892.

Quant aux sujets de concours pour 1892, le Comité central a élaboré un programme qu'il a soumis aux différents chefs d'arme et à M. le chef du bureau d'état-major, en leur demandant s'ils avaient encore d'autres sujets à proposer. Ces officiers supérieurs ont bien voulu nous en indiquer plusieurs, et le Comité central a arrêté son choix sur les trois suivants :

1. Histoire de la campagne de 1800, spécialement en ce qui concerne la Suisse et ses environs immédiats ;

2. Etude des conséquences tactiques de l'adoption du fusil à petit calibre et de la poudre sans fumée ;

3. Etude stratégique, tactique et technique de la partie infé-

rieure de la vallée du Rhône entre Martigny, Saint-Maurice et le lac Léman.

Nous vous rappelons que les mémoires devront être envoyés avant le 1er mars 1892 au Comité central. Une somme de 1500 francs a été inscrite au budget voté dans la dernière assemblée générale, et mise à la disposition du jury, que vous aurez à nommer aujourd'hui.

Rapport de la Commission sur la modification des exercices de tir de l'infanterie.

Enfin, Messieurs, le Comité central s'est tenu constamment en rapport avec M. le lieutenant-colonel Geilinger, président la commission sur la modification des exercices de tir de l'infanterie. Vous vous souvenez que cette question fut introduite en 1884 par le corps d'officiers du 22e régiment d'infanterie. Elle a déjà été examinée par les sections et soumise à deux assemblées de délégués, sans que l'on ait pu arriver à une conclusion. En 1886, elle fut remise à une commission dont le travail n'a avancé que lentement par suite de changements dans sa composition.

La Commission actuelle, complètement renouvelée, se compose de M. le lieutenant-colonel Geilinger, président, de M. le major Balthasar, à Lucerne, et des capitaines Fiedler, à Zurich, Hæmig, à Zurich et Raduner, à St-Gall. Cette commission nous apporte aujourd'hui un travail complet sur cette difficile question, qui sera soumise à votre discussion.

Votre Comité central s'est encore occupé de divers sujets qu'il n'a pas jusqu'à présent étudiés à fond, parce qu'il désirait auparavant connaître votre opinion.

Proposition pour la création d'une Société coopérative d'équipement et d'habillement des officiers suisses.

Il nous a été proposé de mettre à l'étude la création d'une grande société coopérative entre tous les officiers suisses pour la fourniture des objets d'équipement et d'habillement. Comme nous allions nous en occuper, nous avons appris la formation, à Berne, d'une société semblable sous le nom de *Sehweizerische Uniformfabrik*, et nous avons résolu d'attendre le résultat de cet essai. Mais il y a là une question digne de votre intérêt. Car tout ce qui pourra contribuer à diminuer les charges pécuniaires imposées aux officiers suisses sera utile.

Proposition pour demander la suppression des redevances payées par les cantiniers des casernes à la Confédération ou aux cantons.

Dans le même ordre d'idées, un des membres de notre Comité a soulevé la question du loyer des cantines des casernes. Il lui paraît fâcheux que les cantiniers aient à payer une redevance à la Confédération ou aux cantons, puisqu'en définitive c'est un impôt qui retombe sur les militaires obligés de consommer à la cantine. Nous avons pris quelques renseignements sur ce sujet, desquels il résulte que dans les trois cantines qui dépendent directement de la Confédération, le cantinier paie : à Hérisau 1200 fr. par an, au Luzienstieg 50 fr. par an et 150 fr. par cours de répétition ou école de recrues, à Frauenfeld 5500 fr. par an. Ces sommes, qui n'ont pas une grande importance pour les finances fédérales, pèsent sur le cantinier, qui hausse ses prix en conséquence, d'autant plus qu'il y a d'autres frais à retrouver, tels que paiement des patentes, chauffage, éclairage, entretien, réparation des locaux de la cantine. Toutes ces obligations réunies se traduisent par des frais assez considérables qui augmentent d'autant le prix des consommations. La Confédération nourrit le soldat. Il est regrettable qu'elle fasse un bénéfice sur les consommations prises à la cantine.

Nous demandons donc la suppression complète de toute redevance du cantinier à la Confédération ou aux cantons, et, d'une manière générale, la réduction la plus grande possible de tous les frais qui lui incombent. de telle sorte que l'on puisse arriver à une sérieuse réduction des tarifs. Au lieu que l'adjudication par voie de concours se fasse, comme actuellement, au plus offrant, il faudrait qu'à l'avenir elle fût faite à celui qui ferait les conditions les meilleures pour la troupe.

Proposition pour demander la publication d'un annuaire complet de l'armée.

On nous a encore transmis le vœu que le Département militaire fédéral publiât un annuaire complet des officiers suisses. Comme vous le savez, il édite actuellement un Etat des officiers des états-majors et des unités de troupes de la Confédération et l'*Eintheilung der Schweizerischen Armée*, qui donne les noms de tous les commandants d'unité. Mais pour tous les autres officiers de troupe, il faut recourir aux annuaires cantonaux, qu'il est difficile de se procurer, qui paraissent à des époques différentes et souvent d'une manière irrégulière, qui ne sont pas établis sur un

plan uniforme, et qui font d'ailleurs entre eux sur plusieurs points double ou même triple emploi. Aussi pensons-nous qu'un annuaire unique et complet constituerait une simplification utile et serait d'un usage fort commode.

II. Activité des Sections.

Rapports des Sections.

Je passe maintenant à l'activité des sections, sur laquelle je ne pourrai vous renseigner que d'une manière incomplète. En effet, les rapports de Berne et de Zurich manquent. D'autres sections ne nous en ont fourni que pour l'une des deux années écoulées depuis la dernière assemblée de délégués. Il résulte en outre une certaine obscurité du fait que plusieurs rapports ne sont pas datés. Il est regrettable que ce service des rapports au Comité central ne se fasse pas avec plus de régularité.

Chiffre des membres de la Société.

Le chiffre des membres de notre Société est resté sensiblement le même. Deux sections cependant présentent une notable augmentation : c'est celle des Grisons, qui compte maintenant 146 membres au lieu de 106, et celle formée par la Société suisse des officiers d'administration, qui se compose, à l'heure qu'il est, de 276 membres au lieu de 143 qu'elle avait en 1888. Notre Société compte en tout environ 4580 membres.

Changements survenus dans la répartition de la Société en Sections et Sous-sections.

La section d'administration a acquis depuis le dernier rapport deux nouvelles sous-sections, l'une créée à Genève, l'autre formée par la Société d'administration de la VI[e] division, qui est entrée comme sous-section avec 54 membres. La Société suisse d'administration compte actuellement 7 sous-sections et de nombreux membres isolés. En Argovie, nous avons à enregistrer la création d'une nouvelle sous-section, à Baden, avec 34 membres. Des essais pour former des sous-sections à Rheinfelden et Wohlen n'ont pas réussi. Le chiffre des sous-sections argoviennes a donc passé de 6 à 7. A Schwytz, il s'est aussi formé une nouvelle sous-section, l'*Innerschwyzerische Offiziersgesellschaft*, créée par 32 officiers à Seewen, le 7 décembre 1890. La section du Valais s'est subdivisée, en 1889, en deux sous-sections, l'une de langue

allemande, l'autre de langue française. On compte sur cette nouvelle répartition pour faciliter les réunions. Dans le canton de Vaud, nous avons à enregistrer la dissolution de la sous-section de Vevey et la création d'une sous-section à Cossonay. Dans le canton de Neuchâtel, il n'existe plus que trois sous-sections, celles de Neuchâtel, de Chaux-de-Fonds et du Locle.

Un autre changement important dans la constitution de nos sections, et que nous vous annonçons avec grand plaisir, c'est la fusion, à Lucerne, à la date du mois d'avril 1891, en une seule section, sous le nom d'*Allgemeine Offiziersgesellschaft der Stadt Luzern*, des deux anciennes sections, l'*Offiziers Verein* et l'*Offiziersgesellschaft der Stadt Luzern*. Le nombre des sociétaires ne se trouve pas accru ; mais la réunion en un seul faisceau de tous les officiers de la ville de Lucerne fait espérer pour cette section une vie beaucoup plus intense.

Réunions des Sections.

L'activité des sections dans les deux dernières années a été en général satisfaisante, et s'est manifestée par de nombreuses réunions qui naturellement ont eu pour premier objet l'administration intérieure et le règlement des affaires des sections. Sous ce rapport, nous n'avons pas grand'chose à relater, sauf l'adoption de nouveaux statuts dans les sections de Glaris, Lucerne, Genève et Argovie. Ces statuts ont été soumis à l'approbation du Comité central. Mentionnons deux réunions extraordinaires : l'une tenue en 1890 par la section de Bâle-Campagne, pour célébrer la nomination de M. le colonel Frey au poste de chef du Département militaire fédéral ; l'autre, une soirée d'adieu donnée en mai 1891 par la section des Grisons en l'honneur de M. le colonel Wieland, qui, pendant tant d'années, avait été à la tête de l'instruction de la VIII[e] division. Rappelons aussi la fête donnée à Bex les 30 et 31 mai 1891 par la section de Vaud, qui a eu un grand succès et qui a été honorée de la présence de M. le chef du Département militaire fédéral.

Discussions de questions militaires dans les Sections.

Un autre emploi des réunions de sections, c'est la discussion des questions d'actualité militaire. La plupart des sections ont consacré quelques soirées au nouveau règlement d'infanterie et à la question de la modification des exercices de tir de l'infanterie. Dans l'assemblée générale de la Section d'administration les 7 et

8 juin 1890, à Bâle, plusieurs sujets intéressants ont été étudiés, entr'autres l'assurance générale de tous les hommes en service. La sous-section de Berne a proposé de demander au Département militaire fédéral « *dass jeder zum Dienst berufene Wehrmann* » *gegen allen und jeden Schaden der ihm in folge des Aufgebots auf* » *der Reise und während des Dienstes an Leben und Gesundheit* » *erwächst, versichert werde.* » On a proposé aussi la rédaction d'un modèle de contrat de louage de chevaux à l'usage des officiers en service. A Coire, on a mis à l'étude l'organisation et l'équipement des troupes suisses pour la guerre dans la haute montagne. Les officiers des Grisons sont bien placés pour traiter cette importante question, et nous espérons qu'ils feront connaître le résultat de leurs travaux.

Conférences.

Ce sont ensuite les conférences qui forment la base principale des séances. Sans en avoir la liste complète, nous pouvons estimer de 250 à 300 le chiffre des conférences données dans les diverses sections de notre Société dans le courant des deux dernières années. Elles ont roulé sur les sujets les plus variés, mais ont été trop nombreuses pour que nous puissions en faire l'énumération.

Jeu de la guerre.

Après les conférences vient le jeu de la guerre et à juste titre, car c'est un moyen aussi attrayant qu'efficace de s'instruire. A Aarau, Brugg, Lenzbourg, Zofingen, Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Weinfelden, Saint-Gall, dans les sous-section de l'Unter-Toggenburg et du Rheinthal, le jeu de la guerre est en faveur. On emploie beaucoup moins le jeu allemand et le jeu préparé par le bureau fédéral du génie. L'usage s'établit de plus en plus de se servir d'une carte d'un terrain connu des membres de la section, ce qui est plus instructif ; par exemple, pour Brugg, une carte des environs de cette ville, pour Lausanne, une carte du terrain Lausanne-Morges-Echallens. A Schaffhouse, on a employé un relief du terrain des manœuvres de 1887 appartenant à M. le colonel Bollinger, et un croquis levé par M. le major d'état-major Becker du terrain des manœuvres de 1889.

Exercices pratiques.

Plusieurs sections ont organisé avec succès des exercices pra-

tiques. Mentionnons entr'autres : deux exercices tactiques exécutés en automne 1889 par la sous-section d'Hérisau sous le commandement de M. le major Schiess, sur le terrain de Niederwyl-Henau et de Niechberg-Waldstatt, et un autre en 1890, dirigé par M. le lieutenant-colonel Nef, avec exécution de travaux de campement ; une reconnaissance du terrain des manœuvres des bataillons 79 et 83, organisée en octobre 1889 par la sous-section de l'Unter-Toggenburg; la disposition des avant-postes d'un régiment avec étude spéciale du bataillon du centre par la sous-section de Zofingue en 1890 ; une grande reconnaissance du terrain de l'Unter-Hauenstein par la section de Bâle-Campagne ; un exercice de combat près de Bulle, dirigé par M. le lieutenant-colonel de Zurich ; un exercice tactique sur le terrain, dirigé près de Schaffhouse, par M. le colonel Ziegler ; deux reconnaissances du Simplon et passages avoisinants exécutés en 1890 et 1891 par la sous-section de langue allemande du Valais; une reconnaissance du Saint-Bernard en 1890 et en 1891 une reconnaissance du terrain situé entre le val de Morgins et le val d'Illiez, toutes deux faites par la sous-section de langue française du Valais ; une reconnaissance de la position de Saint-Maurice, faite par la section vaudoise, sous la direction de MM. le colonel Céresole, commandant du 1er corps d'armée, le colonel Lochmann, chef d'arme du génie, et le lieutenant-colonel Pfund.

Citons encore un utile travail accompli en 1889 par la section de Zoug, sur la proposition de M. le capitaine Uttinger et sous la direction de M. le lieutenant Menteler, consistant dans un projet de dislocation d'une division à Zug et environs. Ce travail très soigné a été communiqué à M. le colonel Rudolf, instructeur en chef de l'infanterie, puis déposé à la chancellerie de Zug, où le lieutenant Menteler est chargé de le tenir à jour. Dans le même ordre d'idées, la section de Glaris projette pour cet hiver des levers statistiques pour le cantonnement de troupes dans les diverses communes de ce canton.

Tir au revolver.

Le tir au revolver se pratique maintenant dans la plupart des sections; entr'autres à Weinfelden, à Hérisau, dans la sous-section du 4e arrondissement de recrutement, dans l'Unter Toggenburg, dans le Rheinthal, à Saint-Gall, à Brugg, à Zofingue, à Lenzburg, à Fribourg, dans l'Obwalden, à Schaffhouse, à March, à Einsiedeln, à Bellinzone, à Zug, à Genève. — St-Gall, Brugg, Zofingue,

Bellinzone, Zug et Genève ont des sous-sections de tir au revolver, florissantes. Zoug a terminé la saison de 1890 par un grand tir à prix, qui a fort bien réussi.

Cours d'équitation.

Des cours d'équitation avec chevaux de la régie, ont été organisés à Genève, Glaris, Coire, Schaffhouse, Soleure, Lausanne, Frauenfeld, Kreuzlingen, Hérisau, Lenzburg, Zofingen. Ces cours d'équitation sont fort appréciés. Une seule chose en arrête le développement, c'est le prix relativement élevé auquel ils reviennent. Quelques cantons se sont mis à les subventionner, ce qui en facilite l'organisation. Ainsi, à St-Gall, l'Etat ayant augmenté en 1891 la subvention jusqu'à 500 francs, auxquels la caisse de la sous-section en a ajouté 300, les frais qui avaient été de 48,50 par tête en 1890, sont tombés à 41,25, et le nombre des participants s'est élevé d'une année à l'autre de 39 à 63. La sous-section d'Aarau, qui reçoit 300 francs de l'Etat, a pu organiser deux cours en 1890. A Brugg, où il n'y a pas de manège, les officiers ne manquent cependant pas chaque année de faire une grande course à cheval.

Escrime.

L'escrime est peu pratiquée. Cependant à Schaffhouse il y a eu, en 1891, un cours d'escrime, et à Genève, en 1890, un grand assaut.

Concours de sections.

Deux sections seulement continuent à organiser des concours, mais avec peu de succès. Sur 18 sujets désignés par la section vaudoise en 1890, un seul a été traité. Les mêmes questions ont été remises au concours l'année suivante. Un peu plus heureuse, la section de Neuchâtel a, dans l'automne de 1889, primé trois mémoires; mais en 1891 elle n'a reçu qu'un seul travail.

Bibliothèques militaires.

Plusieurs sections possèdent d'excellentes bibliothèques militaires. La difficulté est de les tenir au courant. Ainsi Frauenfeld se plaint d'avoir dû diminuer ses achats. A St-Gall, la bibliothèque de la section a fusionné, en 1891, avec la bibliothèque militaire cantonale. On a fait circuler, dans cette section, des portefeuilles de lecture, qui font le tour d'une soixantaine d'abonnés. A

Aarau, on a rédigé un nouveau catalogue par ordre de matières, qui facilitera l'usage de la bibliothèque. A Genève, la bibliothèque s'accroît chaque année. On a pu, dans l'hiver 1891, faire une exposition fort intéressante des ouvrages les plus remarquables.

Introduction de l'instruction préparatoire militaire du 3e degré.

Quelques sections se sont occupées de l'introduction de l'instruction militaire préparatoire du 3e degré.

A Aarau, les essais datent de l'été de 1888. 215 jeunes gens ont répondu à l'appel qui leur était adressé, et le cours a eu lieu avec un vrai succès. Mais une vive opposition ne tarda pas à se manifester dans une partie de la population, et, l'année suivante, il n'y eut pas assez d'inscriptions pour que le cours pût avoir lieu. La même année, la sous-section de Baden réussit à réunir 57 jeunes gens, auxquels on enseigna l'école de soldat, la connaissance du fusil et le tir. Mais à la fin de la saison le nombre des participants était tombé de 57 à 37.

A Brugg, une tentative fut faite en 1887 et poursuivie en 1888, mais le résultat fut moins favorable la seconde année : le chiffre des participants tomba, dans le courant de l'été, de 46 à 23. Même expérience à Zofingue. En 1888, on commença avec 110 élèves pour tomber à 84, et quand on voulut recommencer au printemps de 1889, on ne le put pas, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions.

La section de Nidwalden se félicite du résultat obtenu en 1889 avec l'aide des sociétés de sous-officiers. On a enseigné aux jeunes gens l'école de soldat, le service intérieur, la connaissance des grades, la connaissance du fusil, l'organisation militaire et le tir. Dans l'année 1890-1891, l'expérience a continué. On a réuni 45 jeunes gens de 17 à 20 ans dans 4 communes de Nidwalden. Dans deux de ces communes il a été tiré 40 coups par homme. La section d'Obwalden a l'intention de suivre l'exemple donné par celle de Nidwalden.

A Einsiedeln, dans l'été de 1889, un cours de 40 hommes a bien réussi. Nous n'avons pas de renseignements sur les années suivantes.

A Soleure, une réunion de la société des officiers et de la société des sous-officiers, a décidé à l'unanimité, en 1890, que l'introduction d'un cours préparatoire militaire à Soleure et environs était pour le moment impossible.

A Zug, l'organisation d'un cours semblable a débuté d'une manière brillante. C'est au mois de mai 1889 que la section de Zug adressa un appel à tous les jeunes gens de 15 à 19 ans. On réussit à former une compagnie de 108 fusils et 8 tambours. L'exercice avait lieu le dimanche après midi de 3 à 5 h., et l'enseignement comprenait la gymnastique, l'école du soldat, la connaissance du fusil, le tir au but. La saison fut terminée par une inspection de M. le colonel Bindschedler, délégué à cet effet par le Département militaire suisse. Le succès fut estimé si complet que le Département militaire suisse adressa à la section de Zug une lettre de félicitations et de remerciements. En 1890, les officiers qui s'en étaient occupés l'année précédente se remirent à l'œuvre pleins de confiance et firent même de plus grands préparatifs. Mais une forte opposition se manifesta tout d'un coup. La liste d'inscription ne compta que 23 jeunes gens. On persévéra néanmoins et on reussit à arriver au chiffre de 46 élèves, pour retomber plus tard à 31. A l'inspection finale 11 élèves manquèrent à l'appel à cause du mauvais temps.

C'est toujours à cet écueil que l'on s'est heurté, au manque de régularité et par conséquent de vraie discipline, par suite de la nature volontaire de ce service. Aussi les sections d'Aarau, de Zofingue et de Zug concluent-elles à la nécessité de rendre ces services obligatoires, ce qui paraît être aussi dans les intentions du Département militaire fédéral. Cependant les expériences faites jusqu'ici n'ont pas été satisfaisantes. Si l'on excepte Berne et le canton de Zurich, où cette institution paraît avoir pris pied, presque partout ailleurs, après un début heureux, on a constaté une chute rapide du nombre des participants à ces cours d'instruction, ce qui semble bien indiquer que cette augmentation des charges militaires n'est pas bien vue de la population. A vouloir forcer prématurément les jeunes gens à un travail qui leur pèse, on risque de les dégoûter du service militaire. Mieux vaudrait attendre, comme par le passé, l'âge de 20 ans pour leur imposer un effort et une discipline qui demandent déjà une certaine maturité.

Enseignement du tir aux hommes armés du landsturm,

Nous avons encore à vous parler d'une entreprise que la Société cantonale de Thurgovie a mise à exécution avec le meilleur résultat. En janvier 1888, la sous-section de Frauenfeld forma le projet d'enseigner le tir aux hommes armés du landsturm. Elle

commença par s'assurer l'appui de la Société des sous-officiers de Frauenfeld et par demander à M. le colonel J. Isler de bien vouloir diriger cet essai. Pour la première année on décida de borner son effort à Frauenfeld même. Des convocations furent envoyées à 94 hommes, 50 répondirent à cet appel et assistèrent à une séance où on leur exposa le but que l'on poursuivait. 36 s'inscrivirent, et dès le 19 février les exercices commencèrent et eurent lieu chaque dimanche de 2 ½ h. à 4 ½ h. Il y eut ainsi 7 jours d'exercice qui furent fréquentés par une moyenne de 28 hommes. Au 4e, on commença le tir. A la fin du service, les participants décidèrent la création d'une Société de tir du landsturm, qui se composa dès l'abord de 32 membres et eut 5 tirs dans l'été de 1888.

Au commencement de janvier 1889, l'entreprise fut reprise plus en grand par la Société cantonale de Thurgovie, qui arrêta un plan et un programme d'instruction, ainsi qu'une méthode d'enseignement. Puis des circulaires furent envoyées à un certain nombre d'officiers dans chaque rayon de compagnie pour leur demander de diriger l'instruction des hommes du landsturm de ce rayon. Cette demande rencontra des adhésions en nombre suffisant. On organisa alors, le 3 février, 4 réunions de ces officiers à Münschweilen, Romanshorn, Steckborn et Sulgen, où les derniers arrangements furent pris. Puis, avec l'aide des commandants de compagnie de landsturm, on convoqua les hommes. Dans certains districts on put déjà commencer l'instruction en février. Quatre cent soixante-neuf hommes prirent part aux exercices dans 39 communes. 436 persistèrent jusqu'au bout, et, sur ce nombre 323 sont entrés ensuite dans des sociétés de tir. C'est un succès dont on peut féliciter les officiers de Thurgovie.

Dans la même division la sous-section du Rheinthal a modifié ses statuts de façon à conserver dans son sein les officiers du landsturm, et a vu de ce fait le nombre de ses membres s'élever du chiffre de 30-40 à celui de 50-60. On ne saurait trop encourager ces efforts pour rapprocher les officiers de l'élite, de la landwehr et du landsturm.

Rapports des sociétés d'officiers et sous-officiers.

Disons pour finir quelques mots sur les rapports qui ont existé entre nos sociétés d'officiers et les sociétés de sous-officiers. Sans préconiser le système anormal des sections de Bâle-Campagne et de Muri, qui comptent des sous-officiers dans leur sein,

on peut du moins approuver tout ce qui augmente les rapports entre les sociétés d'officiers et de sous officiers, comme cela a eu lieu dans plusieurs de nos sections pour l'organisation de l'instruction militaire préparatoire. Citons aussi la sous-section de l'Untertoggenbourg, qui s'est occupée de fonder une société de sous-officiers. A Hérisau, en 1891, les sous-officiers ont été appelés à participer à l'exercice tactique sur le terrain, dirigé par M. le lieutenant-colonel Nef. A Schaffhouse, ils ont pris part au cours d'escrime. A March, les officiers ont invité les sous-officiers et les soldats de la région à venir entendre la séance de M. le colonel Bollinger sur le nouveau fusil. La section de Vaud a organisé dans tout le canton des conférences sur le nouveau fusil. A Zug, pour une conférence de M. le colonel Bindschedler sur l'organisation du landsturm, la section des officiers avait ouvert les portes toutes grandes et convié toute la population des environs. Trois cent cinquante hommes répondirent à cet appel.

Personne n'ayant d'observations à faire sur le rapport en général, M. le président met en discussion les trois questions spéciales qui y sont traitées.

1. *Création d'une société coopérative pour la fourniture de l'équipement et l'habillement des officiers.*

M. le lieutenant-colonel *Will* dit que le comité de la section de Berne s'en est occupé dernièrement, mais qu'il n'a pas encore réuni des renseignements complets sur la question.

Cette question est renvoyée au Comité central pour étude ultérieure.

2. *Question des cantines de casernes.*

Sur la proposition de M. le lieutenant-colonel *Turrettini*, l'assemblée décide de faire parvenir au Département militaire fédéral le vœu que des mesures soient prises pour la suppression des diverses redevances payées par les tenanciers des cantines de casernes à la Confédération ou aux cantons, de façon que la troupe bénéficie de cette suppression par un abaissement du prix des denrées.

3. *Publication d'un annuaire complet des officiers de l'armée suisse.*

Le Comité central propose d'exprimer au Département militaire le vœu que cette autorité publie régulièrement un annuaire complet de tous les officiers de l'armée suisse.

M. le major *Liechti* croit que l'établissement d'un annuaire complet se heurterait à de très grandes difficultés et qu'il serait plus facile de faire un annuaire pour chaque division.

M. le colonel *Scherz* appuie au contraire la proposition du Comité central.

Cette proposition est adoptée.

III.

Rapport du trésorier. Questions financières.

1. *Rapport du trésorier.* — M. le major *Picot*, trésorier de la Société, donne lecture du rapport suivant :

La situation financière de notre Société n'a pas changé d'une manière très sensible depuis que l'administration en a été confiée au Comité central siégeant à Genève.

D'après un bilan provisoire dressé au 15 novembre dernier, la fortune de la Société s'élève à	fr. 47019 65
Au 31 décembre, elle était de	» 43692 95
Elle présente par conséquent une augmentation de fr.	3326 70

Cette augmentation, nous devons le dire de suite, est plus apparente que réelle. En effet, lorsque le bilan de la Société a été dressé au 31 décembre 1889, une partie des cotisations de l'année n'avait pas encore été versée à la caisse centrale, et est venue grossir artificiellement les recettes de l'année 1890, tandis qu'à la seule exception de celles d'une sous-section, les cotisations de 1891 sont déjà intégralement perçues. Toutes les recettes de 1891 figurent donc dans les comptes que nous avons provisoirement arrêtés au 15 novembre 1891, tandis que nous aurons encore à payer plusieurs dépenses, dont la principale sera celle de la réunion de ce jour.

Il est donc certain que le bilan du 31 décembre prochain ne soldera pas, par rapport au bilan du 31 décembre 1889, par une différence en plus aussi forte que celle que nous venons de vous indiquer.

Nous devons, d'autre part, signaler le fait qu'ensuite de la baisse générale des valeurs, celles qui forment le capital de la Société et qui sont cependant de toute sûreté, ont dû être portées au bilan avec une valeur inférieure.

Les recettes de la Société ont été, en résumé, pendant ces deux années, les suivantes :

Cotisations de 1889 arriérées	fr. 2195 —		
» 1890 »	» 4616 —		
» 1891 (incomplet)	» 4399 —	fr. 11210 —	
Revenus des capitaux		» 2835 75	
	Total,	fr. 14045 75	

Les dépenses ont été par contre :

Subvention à 4 journaux militaires	» 6000 —
Subventions diverses	» 650 35
Frais d'impressions (procès-verbaux de l'assemblée générale de 1889, rapport sur la question du tir de l'infanterie etc.)	» 1959 80
Frais d'administration	» 776 90
Total,	fr. 9387 05

La caisse centrale a eu à s'occuper de la transmission au comité du monument Guillaume-Tell du produit de la souscription ouverte en faveur de ce monument. Elle a reçu une somme de 1047 fr., dont 947 fr. ont déjà été transmis à Altdorf. Le solde de 100 fr. reçu tout récemment sera envoyé aussitôt que vous aurez pris une décision sur la coopération de la caisse centrale à l'érection de ce monument.

Comme vous le voyez, la situation de notre Société est demeurée prospère et elle est en mesure de satisfaire facilement aux charges qui lui ont été imposées. Il est nécessaire cependant de ne voter de nouvelles dépenses qu'avec une certaine réserve, car le budget de l'année 1892 sera fort chargé, à raison des dépenses qu'entraîneront nécessairement la réunion de l'assemblée générale, la distribution des prix, etc.

Personne ne demande la parole sur ce rapport et l'assemblée décide de ne pas soumettre les comptes à une vérification avant la fin de l'exercice 1890-1892.

2. *Questions financières.* — A. Une souscription a été ouverte dans les sections pour le monument à élever à Altdorf à Guillaume-Tell. Elle a produit 1047 francs. Le Comité central n'a pas cru pouvoir accorder un don au nom de la caisse centrale sans l'assentiment de l'assemblée des délégués.

M. le colonel *Secretan* estime que la Société des officiers doit souscrire comme telle.

Le Comité central propose un subvention de 500 fr.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

B. A l'occasion des frais de déplacement des officiers qui fai-

saient partie de la commission chargée d'examiner la question des exercices de tir, le Comité central propose de décider en principe que « les frais de déplacement des membres des commissions nommées par les organes de la Société seront remboursés par la caisse centrale ».

Cette proposition est adoptée.

IV.

Nomination des deux vérificateurs des comptes.

Sont nommés vérificateurs des comptes pour l'exercice 1890-1892 : MM. le colonel Thélin (Vaud) et le major Robert (Neuchâtel).

V.

Choix du jury pour le concours.

Sur la proposition du Comité central, il est constitué, pour le concours actuellement ouvert, un jury unique de 5 membres composé de MM. les colonels Lecomte, von Elgger, Techtermann, P. Isler et Lochmann.

En cas de refus, le jury se complètera lui-même.

VI.

Rapport de la Commission chargée d'étudier les modifications à apporter aux exercices de tir de l'infanterie.

M. le président rappelle que ce substantiel rapport, pour lequel de sincères remerciements sont dûs à la commission, a été distribué aux sections. Des exemplaires en sont déposés sur le bureau.

Il résulte des propositions qu'a reçues le Comité central que dans cette question deux principes opposés sont en présence : Celui proposé par la commission, c'est-à-dire l'état actuel amélioré, l'obligation du tir accomplie par le soldat dans des sociétés de tir, et celui de l'exécution du tir dans des cours militaires réguliers. Afin que la discussion ne soit pas confuse et puisse aboutir à un résultat précis, M. le président propose de la limiter à cette question de principe sans entrer dans le détail d'exécution de l'un ou de l'autre système.

L'assemblée partage cette manière de voir.

Il est donné lecture des diverses propositions qui ont été transmises au Comité central.

Ce sont les suivantes :

I. *Proposition de la section de* LUCERNE *de la Société fédérale des officiers concernant les exercices de tir de l'infanterie.*

1° Les exercices de tir de l'infanterie prescrits par la loi auront lieu exclusivement dans des cours organisés d'une façon militaire et dans les unités tactiques, en sections d'au moins une compagnie.

2° L'élite et la landwehr seront convoquées officiellement aux exercices de tir obligatoires et cela pour l'élite dans l'année qui tombe entre les cours de répétition, pour une durée de 4 jours, entrée en service et licenciement compris ; la landwehr dans deux des 3 ans qui courent entre les cours de répétition, pour la durée de 3 jours, entrée et licenciement compris.

3° On ne combinera pas d'exercices de tir avec les cours de répétition proprement dits, afin que ceux-ci puissent être voués de préférence à l'instruction tactique des troupes et des officiers. Par contre, dans les exercices de tir, le temps économisé sur le tir sera soigneusement employé aux exercices de détail et à l'entretien des armes.

4° Les militaires convoqués officiellement aux cours de tir reçoivent indemnité de voyage, logement et entretien, mais pas de solde. Les officiers reçoivent indemnité de voyage et une bonification convenable d'entretien, mais pas de solde.

5° Il est désirable qu'en dehors du tir obligatoire dans les cours militaires, des exercices de tir aient encore lieu dans des réunions volontaires. Afin de donner de l'encouragement dans ce sens, la Confédération décernera des primes pour des résultats particulièrement excellents dans le tir des tirailleurs et par sections.

6° Le surplus de frais causé par les sus dites propositions est non seulement justifiable, il est ordonné par la nécessité.

II. *Proposition de la section de* BALE-VILLE *relative aux conclusions du rapport de la Commission de la Société des Officiers de la Confédération Suisse.*

1° Tel que le projet imprimé.

2° « L'élite et la landwehr auront à accomplir annuellement leur exercice de tir dans des cours organisés d'une façon mili-

taire et si possible par compagnies ». Nous craignons qu'ensuite de l'adoption des propositions de la commission, il soit encore moins voué d'attention que jusqu'à présent à l'exercice du tir dans les écoles militaires, même que le tir y disparaisse bientôt tout à fait. A l'appui de notre motion, nous attirons l'attention sur les bons résultats que les écoles de tir des carabiniers dans les années autour de 1860 produisirent.

3° A l'exception d'une prescription qu' « *un exercice* » doive être tiré « *debout* » nous ne pouvons appuyer les conclusions 3. La pratique démontre que le contrôle sur la participation au tir volontaire est déjà maintenant très difficile, s'il est exercé correctement et consciencieusement. Si alors le contrôle devait s'étendre sur un nombre de coups et de jours d'exercice plus grand et même sur la preuve de résultats de tir définitifs, il est bien à craindre qu'il n'ait lieu que d'une manière superficielle et qu'à bien des endroits il ne se fasse pas du tout.

4° Le subside fédéral pour exercices volontaires des militaires astreints au tir est à élever à 60 coups.

5° Nous ne pouvons accepter ceci. Cela nous semble une interprétation exagérée de l'art. 94, alinéa 1 de l'organisation militaire que d'en faire découler des fonctions de service pour les officiers dans les sociétés de tir. Nous ne pouvons guère nous représenter la position officielle d'un officier dans une société. Car il est privé de toute compétence pénale et se trouvera souvent dans une situation bien intenable, s'il n'existe pas des deux côtés beaucoup de bonne volonté.

6° et 7°. Nous ne pouvons approuver ces points, mais nous rappelons cependant que les prescriptions en question existent déjà depuis longtemps et sont appliquées en beaucoup d'endroits mais que dans certains cantons n'appartenant pas aux plus petits, ces prescriptions sont appliquées d'une manière très peu stricte. Ainsi c'est à notre avis tout à fait inadmissible, que le manque de présence à un exercice de tir soit puni par une amende pécuniaire et que le fautif ne soit pas convoqué à un service complémentaire.

8° Approuvé, excepté le tir de combat, lequel peut rarement être exécuté dans des sociétés d'une manière conforme à son but par la raison très naturelle qu'une société ne possède pas d'organisation militaire.

9° Au lieu de la belle phrase, n'ayant qu'un simple effet de décoration, telle qu'elle est imprimée, nous voudrions proposer :

« *Pour le système de tir dans les cours militaires organisés* (selon conclusion 2) *des primes de tir seront décernées* ». Nous croyons que les bonifications pour les douilles tirées et ramassées y devraient suffire.

III. *Proposition de la sous-section d'*AARAU.

1° Les exercices obligatoires de l'infanterie appartiennent absolument et exclusivement à l'instruction militaire. Ils doivent avoir lieu par corps de troupes et chaque année. Pour cela, il y a lieu de proclamer expressément la nécessité de cours de répétition annuels dans lesquels les exercices obligatoires de tir pourraient être exécutés concurremment avec les autres branches de l'instruction.

2° La Confédération encourage l'activité des membres de sociétés volontaires de tir, en particulier des hommes astreints au service dans l'élite, la landwehr (ceux-ci en cas seulement d'usage d'armes d'ordonnance) et le landsturm, par la bonification de munitions à concurrence d'un certain nombre de coups tirés, des certificats, des primes, etc., suivant un règlement à édicter.

IV. *M. le major* de Roten *dépose le proposition suivante adoptée par les deux sociétés d'officiers composant la section du* VALAIS.

1° Les exercices obligatoires de tir doivent se faire dans des services militaires, mais vu la dispersion des soldats d'un même corps dans certaines contrées de montagne, les hommes astreints au tir pourront être réunis non par bataillon ou compagnie, mais par localité. Des officiers seront commandés pour diriger ces exercices.

2° Il sera fait abstraction de tout minimum de coups touchés. La même indemnité sera accordée à tous les tireurs.

La discussion est ouverte.

M. le lieutenant-colonel *Geilinger* a le premier la parole comme rapporteur de la commission ; il rappelle les travaux de celle-ci et développe les diverses conclusions de son rapport. Il recommande l'adoption de la proposition générale qui termine celui-ci et qui reste aussi sur le terrain des principes.

M. le 1er lieutenant *Zschokke* indique les motifs qui ont amené la sous-section d'Aarau à adopter la proposition qu'elle a déposée et il recommande celle-ci à l'assemblée.

M. le colonel *Scherz* ne partage pas les opinions de la commis-

sion. Il croit que le but poursuivi sera atteint par plus d'attention et de sévérité apportées dans la pratique du tir dans le service. Il recommande la proposition suivante :

« La Société des officiers de la Confédération suisse estime que le développement de l'instruction de l'infanterie et spécialement du tir, rend nécessaire les mesures suivantes :

1° Les cours de répétition seront précédés de cours de cadres d'au moins 4 jours.

2° Les cours de répétition seront prolongés d'au moins huit jours et les exercices de tir y seront toujours exécutés.

3° Il sera fixé un minimum de conditions de tir que tout soldat d'infanterie devra remplir dans les cours de répétition : celui qui ne satisfera pas à ces conditions sera appelé à un cours supplémentaire de tir de 8 à 15 jours ou si son incapacité au tir provient de défauts physiques il sera libéré du service dans l'infanterie.

4° La Confédération accordera une bonification de cartouches aux hommes qui dans les cours de répétition auront rempli ces conditions.

5° La Confédération ne subventionnera plus à l'avenir que les sociétés de tir qui se serviront du fusil d'ordonnance « Modèle 1889. »

M. le colonel-brigadier *Secretan* estime qu'en présence de toutes ces propositions, il est indispensable de s'en tenir à l'examen des deux principes : pratique du tir dans les sociétés ou pratique du tir dans des cours militaires, et une fois une résolution dans ce sens prise, le Comité central serait chargé d'étudier à nouveau la question ou de transmettre simplement la décision de la Société au Département militaire fédéral. M. le colonel Secretan estime que le rapport de la commission prouve d'une manière éclatante le mauvais résultat du système suivi depuis près de vingt ans. Le remède proposé par la commission ne ferait qu'empirer le mal. L'introduction de l'officier de tir dans les sociétés de tir paraît impraticable. Le seul remède c'est la pratique du tir dans le service militaire. Les sociétés de tir traverseront, sans doute, une crise; mais le tir en dehors du service peut être favorisé aussi de diverses manières, entr'autres par les mesures sévères contre les mauvais tireurs recommandées par M. le colonel Scherz. Le principe que recommande le colonel Secretan peut être mis en pratique de diverses manières dans le détail desquels l'assemblée ne peut entrer, celle-ci doit s'en tenir pour aujour-

d'hui à une déclaration de principe. M. le colonel Secretan propose donc la déclaration suivante :

« L'assemblée des délégués de la Société des officiers de la Confédération suisse estime que le tir de l'infanterie doit être pratiqué exclusivement dans des cours militaires, le système du tir obligatoire dans les sociétés de tir n'ayant pas donné des résultats satisfaisants et devant être abandonné.

L'assemblée prend acte des diverses propositions formulées pour développer les aptitudes de l'infanterie au tir :

Cours de cadres précédant les cours de répétition ;

Cours de tir de 4 à 6 jours alternant avec les cours de répétition ;

Prolongation des cours de répétition bisannuels ;

Cours de tir disciplinaires pour les soldats n'ayant pas fourni un minimum de tir au cours de répétition.

La Confédération continuera à subventionner les sociétés de tir qui se soumettront à ses règlements et emploieront les armes et munitions d'ordonnance. »

M. le colonel *Scherz*, et M. le 1er lieutenant *Zschokke* au nom de la sous-section d'Aarau, déclarent se ranger à la déclaration de principe proposée par M. le colonel Secretan.

Les sections de Lucerne et de Bâle-Ville n'étant pas représentées, leurs propositions, qui se basent sur le même principe que celle de M. Secretan, sont considérées comme également retirées.

M. le colonel-commandant de corps d'armée *Ceresole* dit que si le tir doit être soutenu d'une manière générale la première chose à rechercher et à maintenir est la discipline. Or celle-ci souffre dans les tirs de société comme dans les inspections d'armes et autres services très courts. Les cours de cadres avant les cours de répétition sont pour cela de toute importance et leur nécessité est maintenant généralement reconnue. L'orateur appuie donc la proposition Secretan.

M. le major *Grenier* défend le système du tir dans les sociétés. Il y a eu des abus, mais l'ensemble n'est pas si mauvaisqu'on l'a représenté. Tous les citoyens qui sont entrés de force dans les sociétés de tir se sont familiarisés peu à peu avec elles et ont augmenté la prospérité de ces sociétés. Il serait regrettable qu'on vint leur porter le coup de mort, par un abandon complet du système actuel.

M. le major *Steiger* recommande les conclusions de la commis-

sion. Il dit que les officiers supérieurs ne se préoccupent pas assez du tir et qu'il serait regrettable de ne plus favoriser le tir dans les sociétés, ce qui porterait atteinte au caractère national de notre armée.

M. le colonel *Ceresole* répond à M. le major Steiger, que les partisans du tir militaire ne veulent point porter atteinte au caractère national de notre armée de milice. Ce qu'ils veulent avant tout c'est la discipline et celle ci ne peut être obtenue que sous l'uniforme et souffrirait du mélange de l'élément civil et de l'élément militaire proposé par la commission.

M. le colonel *Secretan* dit qu'il estime les sociétés de tir et rend justice aux services qu'elles ont rendus. Mais pour que le tir progresse dans la troupe il faut que les autorités militaires en aient la responsabilité entière et que celles-ci ne s'en remettent pas de ce soin aux sociétés de tir.

M. le lieutenant-colonel *Dufour* préférerait que la société ne tranchât pas la question et renvoyât seulement la question à l'autorité militaire pour étude. Il dépose donc la proposition suivante :

« Il sera adressé au département militaire fédéral la demande que les prescriptions sur le tir soient soumises à une nouvelle et complète revision. »

M. le lieutenant-colonel *Geilinger* répond aux critiques adressées au système actuel et recommande de nouveau l'adoption de la proposition générale de la commission.

Personne ne demandant plus la parole la discussion est close :

La proposition du lieutenant-colonel Dufour mise aux voix en premier lieu n'est pas adoptée.

La proposition Secretan-Scherz est ensuite mise aux voix et adoptée par 48 voix contre 17.

M. le *Président* remercie encore une fois la commission de la manière consciencieuse dont elle s'est acquittée de son mandat et la déclare dissoute.

La séance est levée à 1 heure.

Un des secrétaires :
Henri Le Fort, capitaine.



L'artillerie dans le corps d'armée.[1]

La création de corps d'armée et la révision projetée de l'organisation militaire entraîneront dans l'artillerie des modifications importantes.

Les questions suivantes se posent avant tout:

1. Y a-t-il lieu de prévoir dans la nouvelle organisation une augmentation de l'artillerie ?
2. Quelles considérations militent pour l'augmentation de l'artillerie de montagne.
3. Faut-il distinguer une artillerie de corps ?
4. Organisation et commandement des corps d'artillerie combinés.
5. Organisation de la réserve de munitions.
6. Questions tactiques.

I. Y a-t-il lieu de prévoir dans la nouvelle organisation une augmentation de l'artillerie ?

L'organisation militaire de 1874 donnait à chaque division d'armée 6 batteries ou 36 canons ce qui équivaut pour le corps d'armée de deux divisions à 12 batteries ou 72 pièces de combat. Ne sont pas comptées les 12 pièces de réserve qui figurent aux deux parcs de division et sont destinées à maintenir au complet les 72 pièces de combat et non à en augmenter le nombre. Avec les corps d'armée à deux divisions on a donc 72 pièces pour 17472 fusils, soit 1 pièce pour 243 fusils ou 4,1 pièces pour 1000 fusils.

Cette proportion est favorable alors même qu'il s'agit de fusils et non de combattants.

En considération de la faiblesse numérique de nos divisions dont la conséquence est, pour un corps d'armée suisse mis en regard des corps d'armée des Etats voisins, une infériorité dans la quantité des fusils, on a nourri depuis longtemps le projet d'une fusion de l'élite et de la landwehr en unité de corps d'armée. Dans le cas où chaque division serait renforcée d'une brigade de landwehr, ou le corps d'armée renforcé d'une troisième division

[1] Traduit de la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*. Au moment où l'organisation des corps d'armée est à l'ordre du jour, nous croyons bien faire en présentant à nos lecteurs cette étude tirée d'un de nos journaux confrères de la Suisse allemande. Peut-être provoquera-t-elle quelqu'autre opinion à laquelle nous serions heureux d'ouvrir nos colonnes.

d'infanterie de landwehr, le corps d'armée compterait 17472 + 8064 = 25536 fusils, avec lesquels 72 canons entreraient en ligne. Si l'on ne tient pas compte des batteries de landwehr, la proportion serait donc de 1 pièce pour 355 fusils ou 2,7 0/00.

Le corps d'armée allemand et le corps d'armée français comptent 108 canons de batteries montées pour 25000 fusils (des 2-3 batteries à cheval, 1 serait sans doute attribuée aux divisions de cavalerie, 1-2 à l'artillerie de corps). Les corps d'armée allemands, qui sont à trois divisions, ont donc 1/3 d'infanterie de plus, mais aussi 1/3 d'artillerie de plus, soit au maximum 27 batteries. Quelques corps d'armée à deux divisions ont plus de 18 batteries, ceci sans doute en prévision de formations nouvelles d'infanterie de réserve.

Aux deux brigades de landwehr directement adjointes au corps d'armée peuvent être attribuées deux batteries de landwehr. Les huit faibles brigades d'infanterie de landwehr restantes et les bataillons de carabiniers, qui, renforcés par les surnuméraires de l'élite sont attachés au service des étapes et, provisoirement aux positions fortifiées, ne comprennent pas d'artillerie de campagne; ces troupes doivent-elles combattre combinées avec de l'artillerie, ce sera de l'artillerie de position.[1]

On ne peut en aucune manière comparer les batteries de landwehr à celles de l'élite. Avec la poudre à faible fumée et les armes de petit calibre, il faudra exiger des batteries, plus encore que par le passé, des mouvements à couvert sur le terrain et la rapidité du tir. Malgré la confiance que nous avons en nos troupes de landwehr, les batteries de landwehr ne nous paraissent pas remplir les conditions nécessaires pour les raisons suivantes :

1. L'accuité visuelle de beaucoup de pointeurs a tellement diminué avec l'âge qu'il devient difficile de se procurer le nombre suffisant de pointeurs. L'efficacité du feu de la batterie en est entravée, surtout si l'on tient compte des buts difficilement distincts du champ de bataille moderne.

[1] L'organisation de la landwehr sur les bases suivantes nous paraîtrait atteindre le but :

1. Des 6 à 8 plus jeunes classes d'âge d'infanterie de landwehr, bataillons de carabiniers compris, on formerait, dans chaque arrondissement de division, une *brigade de landwehr*. Elle rentrerait dans l'unité de corps d'armée.

2. Des 4 à 6 classes d'âge les plus anciennes, on formerait dans chaque arrondissement de division, un *régiment de landwehr*. Feraient également partie du régiment les hommes qui sur rapport médical ne seraient pas capables de supporter les marches.

Ce régiment n'entrerait pas dans l'unité de corps d'armée; il serait utilisé pour le service des étapes, et occuperait provisoirement les positions fortifiées.

2. Pût-on compter aussi bien sur le vieux soldat de plus de 32 ans que sur celui au-dessous de cet âge, le premier est dans tous les cas moins leste soit à cheval soit à pied. La batterie de landwehr est dès lors d'un moindre secours que celle de l'élite.

3. Les officiers et sous-officiers sont devenus plus ou moins étrangers au service; de là, direction incertaine des groupes subordonnés de la batterie.

Enfin si dans les cours de répétition, les batteries de landwehr ont souvent rempli leur tâche d'une manière réjouissante, il ne faut pas oublier que le plus souvent des aides-instructeurs, jeunes officiers de l'élite, officiers-instructeurs en grand nombre, travaillent au développement de la batterie. Lors d'une mobilisation, les batteries privées de ces forces, présenteraient un tout autre aspect.

Il en est différemment de l'admission des colonnes de parc dans l'élite et de l'organisation de celles-ci; beaucoup de considérations concernant le service dans ces corps de secours étant autrefois admises qui ne le sont plus à l'heure qu'il est. Personne aujourd'hui ne réclame une instruction spéciale des soldats du parc, ni leur emploi pour le ravitaillement du matériel et des munitions. Grâce au mode de ce ravitaillement les colonnes de parc ne sont plus utilisées que comme train de combat lourd, *colonnes de transport de munitions*, qui, des dépôts, apportent les munitions et le matériel de réserve aux trains de combat légers.

Tout soldat du train de landwehr peut faire le service de conducteur dans une colonne de parc ; tout canonnier de landwehr peut mettre en caisson la munition ou l'en sortir. Le commandement des colonnes de munitions exige avant tout du sens pratique et une main ferme. Il peut être confié à des officiers de landwehr.

C'est pourquoi nous nous permettons de formuler en toute franchise les propositions suivantes :

1. Les corps de combat de l'artillerie de campagne (batteries) font exclusivement partie de l'élite ; les corps de secours (colonnes de parc) exclusivement de la landwehr.

2. Des 16 colonnes de parc de l'élite seront formées 16 batteries de campagne nouvelles (si besoin est, elles seront renforcées à l'aide de canonniers surnuméraires des batteries d'élite).

3. Les batteries de landwehr seront supprimées.

4. Le matériel des batteries de landwehr et les pièces des colonnes de parc iront aux 16 batteries nouvellement formées.

5. De nouvelles colonnes de parc de landwehr seront formées avec les soldats du train des batteries supprimées, des colonnes de parc, en partie aussi avec le bataillon du train de landwehr et avec les canonniers des batteries supprimées et des colonnes de parc de landwehr, et éventuellement avec adjonction des artificiers de landwehr.

On pourrait soutenir que la remise à la landwehr des colonnes de parc ne pourrait se faire du jour au lendemain sans danger pour tout le fonctionnement de la réserve des munitions dans l'armée ? Nous sommes, et pour de bonnes raisons, d'un avis opposé :

1. Jusqu'à ce jour, les soldats du train de 48 batteries, 16 colonnes de parc et 8 bataillons du train de l'élite, ont formé à leur passage dans la landwehr 8 batteries, 8 colonnes de parc et 8 bataillons du train.

Si donc nous fusionnons les batteries et les colonnes de parc de landwehr et si nous puisons dans le bataillon du train de landwehr dont l'effectif est trop fort, nous obtenons le personnel de train suffisant pour les huit nouvelles colonnes de parc. Il faut observer en effet que le bataillon du train de landwehr ne sert que pour les attelages de la réserve du génie et le lazaret de campagne et que si on lève les douze classes d'âge, les batteries de campagne sont obligées d'envoyer au dépôt d'artillerie un grand nombre de soldats du train supplémentaires. Si, lors d'une mobilisation, nous avons besoin d'organiser de nouveaux trains, il est inutile d'employer tant de sodats du train pour le service des écuries aux dépôts des chevaux qui comprennent encore le dépôt de cavalerie, pour la cavalerie de landwehr. S'il le faut, le landsturm peut en partie faire l'office.

2. D'après notre organisation actuelle, les canonniers des 48 batteries de campagne et des 16 colonnes de parc de l'élite renforcent à leur passage en landwehr les compagnies de position, ou sont répartis entre les 8 batteries et les 8 colonnes de parc de landwehr. (Un renforcement plus important des compagnies de position en cas de mobilisation est possible à l'aide des canonniers surnuméraires de l'élite.)

Si nous supprimons les batteries et colonnes de parc de landwehr, nous devons trouver le nombre nécessaire de soldats du parc, parmi les canonniers de landwehr qui, dès l'origine, n'ont

pas été incorporés dans l'artillerie de position. Il n'y a pas lieu d'y ajouter les artificiers.

3. Beaucoup d'unités d'artillerie existaient déjà avant 1874; dès lors 17 ans se sont écoulés, ce qui permet de compter avec certitude sur un personnel suffisant de la landwehr.

4. Le changement proposé doit sans aucun doute être introduit dans la nouvelle organisation militaire, de la manière suivante, pensons-nous :

a) L'organisation des colonnes de parc et leur répartition sera remise aux arrondissements de division et aux cantons pour la tenue des contrôles.

b) Ce travail achevé, la troupe sera appelée pour quelques jours, par arrondissement de division, aux fins de compléter et parfaire l'organisation.

c) Dans les années qui suivront, toutes les colonnes de parc de landwehr tourniront un cours de répétition dans lequel la troupe prendra connaissance de son service et sera mise en mains de ses chefs.

L'instruction des colonnes de parc ne devrait avoir en vue que leur emploi en guerre, spécialement la conduite sur les routes pour les soldats du train, le chargement des munitions et la discipline de marche pour les canonniers. Il reste ainsi du temps, pour que les canonniers armés de fusils d'infanterie puissent être assez dressés au tir pour être utilisés à la protection des colonnes de munitions. On devrait leur étendre l'obligation de faire partie des sociétés volontaires de tir.

Ainsi, des 16 colonnes de parc on aurait fait 16 batteries, tandis que les 8 batteries de landwehr auraient disparu. L'artillerie du corps d'armée de 12 batteries passe à 16, ce qui représente une pièce pour 266 fusils, ou 3,76 ‰. *Un plus fort recrutement de l'artillerie de campagne aux dépens de l'infanterie et l'acquisition de nouveaux canons n'entrent pas en question.* Reste cependant à se procurer :

1. Les caissons et les attelages nécessaires pour 8 batteries; total 48 caissons.

2. Pour chacune des 16 batteries, 4 caissons et tous les attelages dans les colonnes de parc; total 64 caissons.

Il n'y a pas lieu de se procurer de nouvelles voitures de réserve, car dans toute l'artillerie de campagne on ne donnera qu'une seule forge et un seul char à bagages par 2-3 batteries, ou bien, à chaque batterie une nouvelle voiture combinant les

deux, et à la remorque de laquelle pourrait suivre une cuisine roulante, comme dans la cavalerie. En outre, un affût de rechange suffirait pour 2-3 batteries.

La reserve du corps de troupe combiné de l'artillerie se composerait dès lors, d'une forge de campagne, d'un char à bagages, d'un affût de rechange, d'autant de fourgons que de batteries, et du double de chars à approvisionnements.

Le materiel d'ecole peut être incorporé dans les colonnes de parc comme nouvelles pièces de rechange, mais sans que leur nombre puisse depasser celui de huit par corps d'armée.

Grâce à la réduction des voitures et pièces de réserve, une partie des attelages peuvent être utilisés pour les nouvelles batteries.

Après avoir recherché *comment* on pouvait arriver à l'augmentation de l'artillerie, il nous faut revenir encore une fois sur le *pourquoi* de cette augmentation.

En faisant abstraction du renforcement du corps d'armée par de l'infanterie de landwehr, 72 bouches à feu par corps sont un chiffre normal ; il represente en somme la même proportion que dans les corps d'armee des Etats voisins. Mais si, par la participation de la landwehr, nous donnons à nos corps d'armée le même nombre de fusils que nos voisins, nous ne saurions rester trop au-dessous d'eux pour la proportion d'artillerie, sous peine d'amoindrir notre force combattante.

Souvent dejà, nous avons entendu émettre cette opinion, *que notre artillerie etait trop nombreuse pour la nature de notre sol.* Cette opinion se répand lorsque nos manœuvres de division se déroulent sur un terrain difficile, fournissant peu de positions d'artillerie. En manœuvres, il faut tenir compte des cultures; celles-ci dictent, pour ainsi dire, le choix du terrain. En guerre, personne ne songe aux dommages causés à la campagne. Une grande bataille décisive n'aura pas nécessairement pour théâtre le terrain des manœuvres d'exercice, et la rencontre peut avoir lieu sur un terrain favorisé de bonnes positions d'artillerie. Dès lors, en matière d'organisation, ne faut-il pas penser au territoire des manœuvres ni aux frontières du pays, mais bien à l'organisation des forces combattantes des Etats qui nous avoisinent.

L'organisation de l'armée doit pouvoir faire ses preuves sur *tout* terrain et contre *tout* ennemi. Mieux vaut disposer souvent de trop d'artillerie qu'une seule fois de pas assez. Une organisa-

tion rationnelle et une bonne direction garantissent la supériorité des batteries au point favorablent, et remédient à l'inefficacité de celles qui se trouvent en terrain défavorable.

On a souvent prétendu qu'une infanterie de milices ne peut s'employer que dans la défensive, non dans l'offensive. Notre nouveau « Règlement d'exercice pour l'infanterie » enseigne au contraire que « partout où les circonstances le permettent le combat doit être mené *offensivement*, car ce n'est que par l'offensive qu'on obtient des résultats décisifs ».

N'oublions pas, comme l'ont souvent fait les Allemands en 1870/1871, que dans l'attaque, une infanterie inexperimentée appelle l'artillerie, et soyons heureux si nous pouvons aborder l'ennemi avec des forces d'artillerie à peu près égales, qui, dans l'attaque comme dans la défense, donnent plus de solidité à l'infanterie, soit de l'élite, soit de la landwehr, depuis peu appelée sous les armes. N'ajoutons pas à notre faiblesse numérique en cavalerie une infériorité notable en artillerie, alors surtout qu'il n'y a pas un canon à acheter, pas un homme de plus à recruter.

II. Quelles considérations militent pour une augmentation de l'artillerie de montagne ?

Au fond, la question de l'augmentation de l'artillerie de montagne n'est pas en relation avec l'objet de cette étude, puisque cette artillerie n'a rien à voir avec l'unité de corps d'armée.

Afin de schématiser l'organisation de l'armée, on pourrait toutefois essayer de répartir dans chaque corps d'armée une fraction d'artillerie de montagne. Les raisons à en donner seraient que notre artillerie de montagne ne doit pas seulement fournir son emploi dans les Alpes et dans le Jura, mais aussi sur tout le haut-plateau; que les corps d'armée en acquerraient plus d'importance, et que l'artillerie de montagne entrerait en rapports plus étroits avec les autres troupes.

Il n'a pas encore été décidé si à l'occasion de la révision de l'organisation on formerait des troupes alpines auxquelles seraient attribuées l'artillerie de montagne[1].

Il ne faut pas oublier en outre que l'artillerie de montagne est une ***troupe spéciale qui n'a de valeur que sur le terrain pour le-***

[1] Mise hors de la division d'un certain nombre de bataillons recrutés dans la montagne, et répartition des bataillons de carabiniers dans les brigades d'infanterie.

quel elle a été prévue. Des batteries de montagne qui sur le haut-plateau combattraient à côté de l'artillerie de campagne, courraient le risque, ou d'arriver trop tard, ou de prêter au ridicule, par leur effet et leur mobilité moindres. C'est dans la montagne que cette artillerie déploie toutes ses qualités et toute sa valeur. C'est pourquoi on se sert de l'artillerie de montagne comme troupe spécialement affectée à la montagne, qu'on organise en conséquence, et dont l'utilisation hors de la montagne est considérée comme une exception[1].

Si donc nous parlons brièvement de l'augmentation de l'artillerie de montagne, c'est que nous sommes convaincus qu'aucune occasion ne doit être négligée d'aborder cette question d'une solution pressante.

Le principal champ d'activité de l'artillerie de montagne s'étend entre le lac Léman et Rhätikon; le Jura, les Alpes st-galloises et appenzelloises n'ont qu'une importance secondaire, en considération de communications meilleures.

Actuellement, nous ne disposons pour ce grand secteur que d'une batterie d'élite à 6 canons et une dite de landwehr à 4 canons dans l'extrême Ouest et de même dans l'extrême Est; au centre, rien.

Les communications longitudinales et transversales sont si difficiles, qu'un déplacement d'une aile à l'autre ou des ailes au centre exigerait une perte de temps extraordinaire.

Veut-on se mettre à l'abri de toutes les éventualités, il ne reste qu'à former trois corps plus importants d'artillerie de montagne à l'ouest, au centre et à l'est, lesquels, suivant les circonstances, pourraient se soutenir, ou tout au moins deux d'entre eux, en peu de temps; spécialement un groupe en Valais, Vaud et Fribourg; un dans l'Oberland bernois et la Suisse primitive; un dans les Grisons, Glaris et St-Gall. La force de ces groupes doit-elle être de 2 ou de 3 batteries? Cela dépendrait des considérations locales. Elle pourrait varier de 2 à 3. Pour toute l'armée, le minimum serait 6, le maximum 9 batteries de montagne. En ce qui concerne les bêtes de transport, on peut se tranquilliser, car outre les mulets et bêtes de somme on peut utiliser de petits chevaux du pays, bons pour le service de montagne.

Reste la question de savoir si les batteries de montagne doi-

[1] Il serait tout aussi erroné de répartir l'artillerie de position dans les corps d'armée. Cette artillerie serait un bagage encombrant que l'on n'aurait rarement sous la main au moment où l'on voudrait précisément s'en servir.

vent comprendre 4 ou 6 pièces. La batterie de 4 pièces est plus mobile et plus rapidement en position, mais l'effet de son tir n'est pas comparable à celui de la batterie de 6 pièces.

Des batteries de montagne européennes, les autrichiennes seules sont à 4 pièces; les italiennes, françaises, anglaises et espagnoles sont à 6 pièces; les russes même à 8. Si nous partons de nouveau du principe qu'un corps de troupes doit être composé conforme à l'unité correspondante des armées voisines, il en résulte que la formation de batteries à 6 pièces doit seule être prise en considération.

Relativement à l'organisation, les deux points suivants sont à relever :

1. La batterie de montagne doit être *tout à fait indépendante*, de telle sorte qu'une batterie isolée puisse toujours être attachée pour un long temps à un détachement.

2. Les batteries de combat seront formées de troupes de l'élite. Les classes d'âge de la landwehr ne sont pas séparées de la batterie, elles forment comme second échelon, la batterie de réserve et la colonne de munitions.

III. Faut-t-il distinguer une artillerie de corps ?

La littérature militaire relève à l'appui de cette distinction les motifs suivants :

1. Sans artillerie de corps, le corps d'armée ne comprend que deux divisions identiques et ne possède pas de troisième unité de combat placée directement sous les ordres du commandant de corps. L'unité de corps d'armée devient ainsi superflue et les divisions d'armée peuvent tout aussi bien être placées directement sous les ordres du commandant d'armée comme corps de combat.

Un tel système n'est pas pratique, le chef de l'armée ayant alors un trop grand nombre d'unités sous son commandement direct, ce qui rend difficile l'expédition des ordres. En outre, beaucoup d'armes ne sont organisées que pour des corps et non des divisions; les capacités de celles-ci (pontonniers, pionniers, service sanitaire, administration, trains) s'en trouvent augmentées et les colonnes de marche allégées.

L'artillerie de corps doit donc être un *trait d'union* entre les deux divisions combattantes.

2. Au point où le chef du corps place l'artillerie de corps, l'union de celle-ci avec l'artillerie divisionnaire développe une *ac*

tion drastique qui prépare l'engagement final. L'artillerie de corps a cette raison d'être de permettre, au lieu de disperser l'action de l'artillerie, de la concentrer sur un point décisif.

Le point de vue est donc différent, suivant que l'on parle de la réforme d'une organisation existante ou de l'introduction d'une nouvelle organisation.

Si une troupe de combat doit être placée sous les ordres directs du chef de corps, elle doit être composée d'une arme qui non-seulement permette de préparer l'action décisive, mais qui permette aussi de la poursuivre. Le chef de corps n'aura donc la direction dans les mains que lorsque le corps d'armée sera composé de trois unités d'infanterie, dont l'une pour engager le combat, l'autre pour le poursuivre et la troisième pour l'action décisive. Pour atteindre ce but, le corps d'armée devrait être formé de deux divisions d'élite et d'une de landwehr. Cette division de landwehr recevrait son artillerie ou si non, l'artillerie de corps devrait être sensiblement renforcée.

Il dépend absolument du terrain de savoir si dans le combat l'artillerie de corps pourra servir de trait d'union entre les deux divisions combattant l'une à côté de l'autre. Dans la plupart des cas, on peut se demander s'il en pourra être ainsi. C'est pourquoi nous doutons de la possibilité de toujours réunir de grosses masses d'artillerie contre le point d'attaque et de concentrer sur lui l'effet du tir. Ceci peut se faire dans des pays plats, mais non pas sur notre terrain. L'influence du chef de corps sur la marche du combat en ce qui concerne l'artillerie ne pourra donc pas être prise en considération dans la plupart des cas ; l'artillerie prendra ses positions où elle les trouvera. C'est pourquoi il faut prévoir une organisation qui, sans doute, donne les moyens au chef de corps, lorsque le terrain s'y prête, de préparer l'action décisive par la concentration d'une forte artillerie contre le point d'attaque et ménage un appui pour les deux divisions combattant aux côtés l'une de l'autre, mais avant tout, cette organisation doit permettre la répartition de l'artillerie sur tous les points du front de combat où son effet peut se déployer, *afin qu'à defaut de grandes positions d'artillerie on puisse utiliser es plus petites.* Telle est la *raison fondamentale* pour laquelle nous nous prononçons en faveur d'une artillerie de corps dans le corps d'armée *suisse*.

3. De deux divisions s'avançant côte à côte, l'une ne trouve que des positions d'artillerie très limitées, tandis que l'autre en

trouve d'excellentes. Si nous n'avons que de l'artillerie de division, ou partie de celle-ci restera sans emploi dans de nombreux cas, ou il faudra la détacher de la division pour l'envoyer sur une aile où son entrée en ligne en temps utile n'est pas assurée. Avec une artillerie de corps, au contraire, les divisions marchant sur deux routes, cette artillerie sera attribuée à la colonne de marche de la division qui dispose du terrain favorable, ou bien pendant la marche en avant, elle recevra l'ordre de se porter où elle pourra déployer son efficacité.

Nous concluons donc qu'*il y a lieu de former une artillerie de corps, afin qu'en terrain difficile elle puisse être portée où elle sera inutile, et qu'en terrain favorable, elle puisse, en liaison avec un important corps d'infanterie, assurer dans le combat l'influence du chef de corps.*

(A suivre.) G. IMMENHAUSER.

Société vaudoise des armes spéciales.

Le samedi 5 décembre, à 2 heures après-midi, dans la grande salle de l'hôtel Beau-Rivage à Ouchy, les membres de cette société, au nombre d'une soixantaine, ont tenu leur assemblée annuelle.

Les séances de la Société des armes spéciales sont toujours très courues. De loin, on vient y assister. Cette année, Genève et Neuchâtel ont envoyé leur contingent. De Berne, M. le général Herzog et le colonel Lochmann se font excuser pour empêchements imprévus. Le président de la société, M. le colonel Ceresole, est absent, appelé pour conférence militaire par le département fédéral. Il espère cependant être de retour dans le courant de l'après-midi. Son nom figure d'ailleurs au programme, dont les promesses sont cette année particulièrement alléchantes.

La séance est ouverte par les affaires administratives, lestement expédiées. M. le colonel de Vallières, qui occupe le fauteuil présidentiel, donne lecture des nouveaux membres inscrits ; après quoi, deux vérificateurs des comptes sont nommés en les personnes de MM. van Berchem, capitaine d'artillerie, et R. Cossy, 1er lieutenant d'artillerie.

Les recettes de l'année (cotisations et solde en caisse de l'exercice précédent) se sont montées à fr. 665 —

Les dépenses à fr. 516,40, savoir :

Frais d'administration	fr. 97 45		
Bibliothèque	» 337 05		
Extraordinaire (Réunion de St-Maurice)	» 81 90		
	Total,		fr. 516 40
	Solde en caisse,		fr. 148 60

Ces comptes sont adoptés et des remerciements votés au caissier, M. le major Manuel.

Lecture est faite du rapport du bibliothécaire qui se plaint vivement de n'être pas assez occupé. On lit très peu. En 1891, 70 volumes seulement ont été en lecture, demandés par 12 officiers, pour la plupart des officiers supérieurs. Un seul lieutenant a profité de la bibliothèque. Le rapport mentionne les acquisitions de l'année et conclut en demandant pour 1892 le même crédit qu'en 1891, 200 francs. — Accordé.

L'assemblée décide de maintenir la cotisation pour 1892 à fr. 4; puis, les affaires administratives ainsi terminées, M. le major d'artillerie ***Melley*** a la parole pour son ***Rapport sur la visite des fortifications à St-Maurice par les membres de la Société vaudoise des armes spéciales le 30 mai 1891.***

Nous ne détaillerons pas ce rapport, la *Revue militaire suisse* ayant déjà donné de cette visite un compte-rendu dans un numéro précédent. Contentons-nous de dire que l'assemblée écoute avec un plaisir attentif le récit très bien composé de M. le major Melley, où la poésie de la nature se mélange agréablement aux considérations tactiques et stratégiques, ainsi qu'à des ressouvenances culinaires non dénuées de charme, paraît-il.

M. le colonel *L. Veillon,* instructeur du tir de l'infanterie, expose les ***résultats des expériences faites en 1891 avec le fusil suisse, modèle 1889.***

Ces expériences ont été de deux espèces. Elles ont eu pour but premièrement de fixer la hausse d'une manière définitive et secondement l'utilisation de l'arme par des corps de troupes entiers.

Pour déterminer la hausse, il fallait d'abord être fixé sur la cartouche, et l'on n'y arriva pas sans de longs tâtonnements. Aussi longtemps que la poudre avait été fabriquée en petite quantité, les résultats étaient des plus satisfaisants; mais lorsque commença la fabrication en gros, on s'aperçut que les effets de la poudre étaient atténués. Pour obtenir la même vitesse initiale, il fallut renforcer la charge de la cartouche. Les fusils supportèrent parfaitement ce renforcement de charge, mais les résidus restant dans le canon étaient en trop grande quantité; en outre, le recul fut sensiblement accru. On se livra donc à de nouvelles recherches, heureusement couronnées de succès, quoiqu'on ne parvint pas à retrouver la vitesse initiale originaire. Elle est maintenant et définitivement de 582 mètres, à 25 m. de la bouche. La trajectoire est très rasante et les résidus en petite quantité n'exercent sur l'arme aucune action fâcheuse. On est même arrivé à des résultats de précision tout à fait extraordinaires, et qu'il n'est pas possible de dépasser. La raison en est l'enveloppe de papier graissé dont le projectile est entouré, enveloppe qui offre encore l'avantage de permettre une plus grande tolérance du calibre de l'arme. Cette tolérance va jusqu'à $0{,}5^{mm}$.

Lors des premiers essais, le chiffre des ratés était considérable. On ne tarda pas à constater que la forme du percuteur en était la cause ; on se hâta d'y remédier. On s'aperçut aussi que dans la cartouche les gaz résultant de l'inflammation de la poudre cherchaient à se frayer un passage entre le culot et la capsule qui y est fixée. On remédia également à cet inconvénient en donnant un léger renflement à la partie postérieure du culot.

En résumé, l'état de la munition à l'heure actuelle est tout à fait satisfaisant ; il n'y a plus aucun reproche à lui adresser.

Restait à savoir comment la troupe se comporterait avec la nouvelle arme. Après les expériences faites, on peut déclarer qu'elle fait preuve de beaucoup de bonne volonté, qu'elle acquiert sans difficulté l'habileté manuelle, mais qu'elle montre trop de lenteur dans le chargement. Le soldat hésite. Pendant un feu de magasin, il perd son temps à se demander comment il rechargera, et au lieu de vite saisir un chargeur, il cherche volontiers la cartouche égrenée. Il importera donc de l'accoutumer à plus de vivacité, et pour cela commander fréquemment des feux de magasin avec armes chargées de deux ou trois cartouches seulement. De cette manière, on obligera les hommes à apprendre l'usage et les avantages du chargeur.

Au reste, et à cette exception près, les rapports des IVe et V^e^ divisions, dont les troupes ont reçu le nouvel armement, sont tous favorables. Il n'a été fait que deux ou trois observations de détail. C'est ainsi que l'on se plaint de l'enlèvement trop difficile de l'anneau du milieu, pour le grand démontage. Celui-ci du reste ne sera que très rarement nécessaire, l'entretien du fusil étant des plus aisés. Néanmoins, on adoptera probablement un système d'anneau à charnière dont l'enlèvement sera facile.

On s'est plaint aussi que lors des tirs avec bayonnette au bout du fusil, des bayonnettes tombaient fréquemment ; 4 cas de ce genre se sont en effet produits pendant les cinq écoles de tir de Wallenstadt. C'était trop. On rechercha la cause et l'on s'aperçut qu'elle n'était autre que des grains de sable qui avaient pu s'introduire dans le ressort du manche de la bayonnette, ce qui l'empêchait de fonctionner suffisamment pour fixer la bayonnette au bout du canon. Dorénavant on construira le ressort de façon à éviter l'inconvénient signalé.

Enfin, la suppression de la baguette a été aussi l'objet d'une critique. La raison de oette suppression est l'impossibilité d'avoir une baguette avec les nouvelles armes. Seul, le fusil anglais en a une, mais elle est si mauvaise qu'on ne peut pour ainsi dire pas s'en servir. L'unique moyen pour extraire les corps qui obstruent le canon, est d'enlever la balle d'une cartouche et de tirer en l'air à blanc[1]. Pour

[1] Nous croyons qu'à cet égard M. le colonel Veillon est mal renseigné, sans doute parce qu'il n'a pas eu à sa disposition les modèles définitifs. D'après l'ouvrage du colonel Schmidt, les fusils d'Allemagne (v. pages 19 et 22), d'Autriche-Hongrie (v. page 16), d'Italie (v. p. 8), possèdent une

le nettoyage habituel de l'arme, on ne se sert plus de chiffons, mais de petits carrés de toile métallique dont l'emploi donne d'excellents résultats.

Jusqu'ici, les réparations d'armes ont été excessivement rares, et cependant les fusils des écoles de Wallenstadt par exemple ont tiré en 1891 plus de 1500 coups. Il est dès maintenant acquis que la caisse d'armurier pourra être simplifiée et le personnel réduit.

Le conférencier présente ensuite à l'assemblée les fusils allemand, autrichien, anglais et belge, et les démonte pour mieux les expliquer.

Le fusil allemand est de 1888. La trajectoire est légèrement plus tendue que celle de notre fusil (5 ou 6 cm. à la distance de 1000 m.); en revanche, sa précision est un peu moindre. Le mouvement de la culasse est rotatoire. Cette culasse est pénible à démonter; il faut s'aider du fusil lui-même. En outre, elle renferme une petite pièce, l'expulseur, de dimensions presque microscopiques, et par conséquent tout ce qu'il y a de moins pratique pour une arme de guerre. L'écrou également est mal commode, étant difficile à dévisser. Le canon est entouré d'un tube métallique, ce qui est loin de présenter les avantages du garde-main en bois. Au bout d'une trentaine de coups, il est à la même température que le canon lui-même. Enfin, un gros désavantage de ce fusil, c'est que le magasin une fois garni, le tir coup par coup n'est plus possible.

Ce même désavantage se rencontre dans le fusil autrichien. En revanche, le mouvement de la culasse est rectiligne. Elle se démonte assez facilement, mais il faut aussi se servir du fusil lui-même pour pouvoir presser sur le ressort de percussion et effectuer le démontage. Notre fusil a la hausse du fusil autrichien. Ce dernier possède en plus, pour les distances dès 1700 m., une prolonge latérale à la hausse, correspondant avec un guidon latéral aussi, fixé à l'anneau du milieu. Le tireur peut ainsi, même aux plus grandes distances, garder une position normale, la tête restant appuyée à la crosse pour viser.

Le fusil *belge* n'est guère qu'une copie de l'allemand. Il diffère par quelques détails, entre autres par le système de sûreté.

Le fusil *anglais* permet le tir coup par coup, même avec le magasin garni, le magasin pouvant, comme le nôtre, être baissé et remonté. Quant à la culasse, elle rappelle beaucoup celle du Berdan.

La munition est à poudre noire; la cartouche identique à la cartouche Rubin de 1886.

M. le colonel Veillon termine son instructive conférence par quelques mots sur les diverses modifications que l'on se propose d'introduire dans l'habillement et l'équipement des troupes suisses.

De l'habillement on s'est peu occupé. La seule question sur laquelle

baguette. Quant à déboucher un canon en tirant un coup à blanc, après démolition d'une cartouche, ce moyen n'est ni aisément praticable ni admissible au point de vue du règlement et ne fait que prouver la nécessité absolue d'une baguette. (*Réd.*)

on se soit arrêté est celle de savoir s'il ne serait pas bon de supprimer un des rangs de boutons de la tunique. Elle a été tranchée affirmativement, les membres de la commission chargée d'examiner ces questions d'habillement et d'équipement estimant que le soldat doit pouvoir se dégraffer facilement et ouvrir sa tunique dans les marches pour éviter la chaleur et favoriser la respiration.

Quant à la couleur, on s'est contenté de changer celle du pantalon d'infanterie qui tranchait trop avec la tunique. On a adopté le gris du pantalon d'artillerie. La tunique reste la même. On avait bien obtenu une couleur indécise qui, à 500 m., permettait de ne plus distinguer l'homme; mais cette couleur, qui n'en était pas une, était si difficile à obtenir, et aurait tellement renversé les notions admises, que l'on y a renoncé.

Les questions d'équipement ont été beaucoup plus étudiées. Il s'agissait de gagner sur le poids du sac et des effets personnels, afin de pouvoir augmenter le nombre des cartouches à porter par l'homme. La commission propose donc le remplacement de la deuxième paire de chaussures par des pantoufles plus légères; elle propose également de supprimer, en service de campagne, le second pantalon. D'autre part, le sachet de propreté sera réparti entre deux hommes, l'un portant les brosses pour cirage, l'autre les effets d'entretien des vêtements. Enfin, dans un autre ordre d'idées, on recherche le moyen de parer au miroitement de l'impériale qui fait du képi une véritable cible.

Le nombre des cartouches que l'on fera porter à l'homme ne sera, dans tous les cas, pas inférieur à 150. Ce chiffre n'a rien d'exagéré, les essais l'ont prouvé. En économisant encore quelques grammes par ci par là, on voudrait arriver à 180. C'est peut-être un peu trop. En revanche, rien ne s'oppose à ce que le soldat, outre son chargement de 150 cartouches, n'ait son fusil et son magasin chargés, ce qui fait 13 cartouches de plus.

Quant à savoir où porter les cartouches, la question n'est pas tranchée. Certains les voudraient toutes au ceinturon, sur les côtés et derrière. M. le colonel Veillon aurait pour un certain nombre de chargeurs un système de cartouchière au haut du sac. Ce serait d'autant plus facile que la capote se roulera dorénavant sur les côtés et dessous le sac, et non plus sur le sac. Celui-ci sera d'ailleurs de moins grande dimension. La décision n'est donc pas encore prise relativement au port de la munition. Il est cependant certain que deux cartouchières seront passées au ceinturon, à gauche et à droite, l'une pour les chargeurs, l'autre pour les cartouches égrenées. Cette dernière sera sans doute du système danois, munie de formes, c'est-à-dire d'une succession de petits étuis en métal léger, dans lesquels sont fixées les cartouches isolées. On a constaté, en effet, que les cartouches égrenées jetées simplement dans la cartouchière s'abimaient par le frottement de leurs enveloppes de papier graissé.

Le conférencier termine en remarquant qu'une diminution du poids de l'équipement résultera encore du remplacement de la gamelle et de la gourde actuelles par une gamelle et une gourde en aluminium. *(A suivre.)*

BIBLIOGRAPHIE

Joseph Reinach, député. *Les grandes Manœuvres de l'Est.* Une brochure in-8° de 85 pages.

Cet ouvrage, publié d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*, a déjà soulevé de vives polémiques par quelques appréciations un peu sévères à l'endroit de la cavalerie, du défaut de vigueur de quelques hauts gradés et de la préparation trop minutieuse des manœuvres. Une nouvelle édition vient de paraitre chez Charpentier et Fasquelle, à Paris, rue Grenelle, 11.

L'auteur expose dans un style clair, ferme et précis, les enseignements de la grande expérience militaire faite l'automne dernier. Ecartant toute préoccupation politique, il montre les heureux résultats de vingt années d'efforts, mais ne craint pas de dire franchement, comme l'a déjà fait un autre député, M. de Mahy,[1] les réformes qu'il y aurait lieu, selon lui, de poursuivre.

Par sa sincérité même, l'étude de M. Reinach est faite pour donner pleine et entière confiance dans l'avenir de la France et de sa belle armée. Elle fait connaitre sous un nouveau jour l'éminent directeur de la *République française*, le vaillant auteur des *Petites Catilinaires* et de nombreux écrits politiques et historiques d'une haute valeur ainsi que du recueil, en 11 volumes, des discours de Gambetta.

Atlas Stieler de Justus Perthes, à Gotha.

Les trois livraisons n[os] 30, 31, 32 viennent de paraître chez M. Benda, libraire, à Lausanne. Elles contiennent diverses cartes de l'Asie, l'Inde et le Thibet, entre autres; une excellente carte d'ensemble de l'Afrique, l'Italie et la péninsule des Balkans.

Ces cartes sont traitées, comme toutes les autres, avec un soin méticuleux; elles donnent le dernier mot de la science géographique en 1890 et 1891. On ne peut trop recommander la nouvelle édition de l'*Atlas Stieler* aux écoles, aux pensionnats et aux familles.

Illustrazione Militare Italiana. Directeur Cav. Quinto Cenni. Milan. N[os] 140-145.

Le marquis Ceva di Nucetto. — Marche fluviale du 4e régiment du génie italien. — Les commandants des corps d'armée français aux

[1] Voir notre précédent numéro.

manœuvres de l'Est, avec carte du terrain. — La statue équestre de La Marmora. — Scènes de l'école de cavalerie de Pinerolo et de la réception des remontes. — Manœuvres des pontonniers sur le Pô. — Chroniques, sport, etc.

OUVRAGES REÇUS

Que deviendront les colonies françaises dans l'éventualité d'un conflit franco-russe avec la triple alliance? Traduction de l'ouvrage polonais OPAZYMIERZU FRANCOSKO-RVSYJKIEM napisal JOZEF POPOWJKI. Paris 1892. 1 broch. in-8° de 70 p. Librairie militaire de L. Baudoin.

Fortificazione improvisata. Attacco et difesa di località di posizioni fortificate, par Pio Spaccamela, capitano del Genio. 1 vol. in-8° de 284 p. Rome 1891. Voghera Einrico, éditeur.

Reglementarische Studien von W. von Scherff, general der infanterie zur disposition. 1 vol. in-8° de 127 p. Berlin 1891. A. Bast, éditeur.

Emploi des cuirassements mobiles dans les fortifications sur territoire suisse. Etude générale sur l'emploi tactique des cuirassements et des canons à tir rapide du système Gruson par le capitaine Julus Meyer, avec deux planches lithographiées hors texte. Traduit de l'allemand avec autorisation de l'auteur. 1 broch. in-8° de 60 p. Aarau 1891. H.-R. Sauerlænder, libraire-éditeur.

Circulaires et pièces officielles.

Publication concernant le passage d'une classe d'âge dans la landwehr et dans le landsturm et la sortie d'une classe d'âge du service.

Conformément aux prescriptions de la loi fédérale concernant la prolongation du temps de service des officiers, du 22 mars 1888 et des ordonnances du Conseil fédéral du 15 septembre 1876 et du 12 mars 1889, ainsi qu'aux prescriptions de la loi fédérale sur le landsturm, du 4 décembre 1886 et de l'ordonnance sur sa mise à exécution, du 5 décembre 1887. il est ordonné ce qui suit :

I. *Passage dans la landwehr.*

A. OFFICIERS

§ 1. Passeront à la landwehr, au 31 décembre 1891 ;
a. les capitaines nés en 1853 ;
b. les premiers-lieutenants et les lieutenants nés en 1857.

B. SOUS OFFICIERS ET SOLDATS

§ 2. Passeront à la landwehr, au 31 décembre 1891 :
a. les sous-officiers de tout grade, et les soldats de l'infanterie, de

l'artillerie, du génie, des troupes sanitaires et des troupes d'administration, nés en 1859;

b. 1. les sous-officiers, les trompettes (trompettes d'état-major y compris) et les soldats de cavalerie qui comptent 10 ans de service effectif, pour ceux qui, nés en 1859, n'auraient pas terminé complètement les 10 ans de service prescrits, à moins que, en entrant plus tard dans cette arme, il ne se soient engagés, auprès du chef de l'arme, à servir plus longtemps dans l'élite ;

2. les maréchaux ferrants, le selliers et les infirmiers de cavalerie, nés en 1859.

Afin qu'on puisse prendre les mesures nécessaires, en exécution des articles 196 et 197 de l'organisation militaire, les cantons transmettront au chef d'arme de la cavalerie, au plus tard jusqu'au 1er novembre, les livrets de service des cavaliers qui ont le droit de passer à la landwehr.

Le personnel des détachements d'ouvriers de chemins de fer, à fournir par les administrations des chemins de fer, à teneur de l'article 29 de la loi sur l'organisation militaire, sera incorporé, sans distinction de classes d'âge, dans les bataillons du génie de l'élite ou de la landwehr, pendant la durée de ses fonctions auprès des compagnies de chemins de fer.

C. Restitution des effets d'armement et d'équipement

§ 3. Les hommes passant à la landwehr conservent leur armement, leur habillement et leur équipement, à l'exception :

a. des dragons et des guides, qui ne rendront à l'Etat que leur arme à feu (mousqueton, revolver) et l'équipement complet du cheval ;

b. des sous-officiers montés et des trompettes d'artillerie, qui ne rendront que le revolver.

§ 4. A l'occasion du premier rassemblement tous les hommes qui ont passé en landwehr seront pourvus, par les soins des cantons, des marques distinctives de la landwehr et du numéro de leur unité.

§ 5. Les cavaliers qui passent à la landwehr, sans avoir fait 10 ans de service dans l'élite, ou qui ne sont plus en possession de leur premier cheval de service, seront traités selon les prescriptions de l'article 197 de la loi sur l'organisation militaire, quant aux chevaux de service qu'ils ont reçus de la Confédération.

II. *Passage dans le landsturm.*

A. Officiers

§ 6. Passeront au landsturm, au 31 décembre 1891 :

a. les capitaines, premiers lieutenants et lieutenants, nés en 1843 ;

b. les officiers supérieurs (majors, lieutenants-colonels et colonels) qui ont atteint l'âge de 48 ans révolus, s'ils en ont fait la demande jusqu'à la fin de février 1891.

B. Sous-officiers et soldats

§ 7. Les sous-officiers de tout grade et les soldats de toutes les armes, nés en *1847*, passent dans le landsturm au 31 décembre 1891.

C. Restitution des effets d'armement et d'équipement

§ 8. Les sous officiers et soldats sortant de la landwehr doivent restituer :

a. le fusil avec la bayonnette et les autres effets, pour autant qu'ils ont été fournis aux frais de la Confédération ;

b. les armes blanches et la buffleterie faisant partie de l'armement, la giberne y comprise ;

c. le flacon (gourde), le sac à pain, la gamelle, le tambour et la hache des pionniers d'infanterie.

§ 9. Comme, par la suite, l'obligation de servir durera jusqu'à la fin du service dans le landsturm, les hommes de landwehr passant dans cette classe de milice, à teneur de l'arrêté du Conseil fédéral du 25 juillet 1888, auront à conserver en bon état et comme propriété de l'état confiée à leurs soins, la capote ou le manteau, ainsi que le havresac et le sachet à munition.

III. *Sortie du service militaire.*

§ 10. Sortiront du landsturm au 31 décembre 1891 et par conséquent du service militaire :

a) les officiers de tout grade, nés en 1836, qui, sur la demande éventuelle de l'autorité chargée de la nomination, n'auraient pas déclaré vouloir continuer de servir ;

b) les sous-officiers et soldats de toutes armes, nés en 1841.

IV. *Dispositions générales.*

§ 11. Les autorités chargées de la nomination des officiers aviseront, spécialement et dans une forme convenable, ceux d'entre eux qui auront été transférés dans la landwehr, soit dans le landsturm, ainsi que ceux qui ont été libérés du service.

§ 12. L'armement et les effets d'équipement (y compris les équipements de chevaux) qui seront retirés à la troupe passant dans la landwehr ou en sortant seront tenus à la disposition de la section administrative du matériel fédéral de guerre, dans le but d'en effectuer le contrôle ; on lui transmettra un état des hommes par ordre d'armes.

§ 13. Les cantons pourvoiront à ce que les commandants d'arrondissement inscrivent le passage des sous-officiers et des soldats dans la landwehr, dans leur livret de service, et à ce que la nouvelle incorporation y soit inscrite.

Ils procéderont de même en ce qui concerne l'incorporation des hommes passant dans le landsturm.

Il est du ressort des cantons de réclamer et de renvoyer les livrets de service aux intéressés.

§ 14. Les cantons pourvoiront en outre à ce que les commandants d'arrondissement communiquent immédiatement, aux teneurs des contrôles de corps, les mutations provenant du passage dans la landwehr et de la sortie de celle-ci. Pour les corps de troupes fédéraux, ces communications seront faites par l'entremise des chefs d'armes.

§ 15. En ce qui concerne la tenue des contrôles et l'établissement des rapports pour le landsturm, on s'en tiendra aux prescriptions de l'ordonnance du Conseil fédéral, du 5 décembre 1887.

§ 16. Les travaux préliminaires d'épuration des contrôles et des livrets de service peuvent être commencés immédiatement.

§ 17. Les cantons porteront la présente publication à la connaissance des intéressés et mentionneront spécialement dans leurs publications, pour ceux qui passeront à la landwehr, les corps et subdivisions dans lesquels ils seront transférés à teneur des lois et des ordonnances sur la matière.

Berne, le 3 octobre 1891.

Pour le chef du département militaire fédéral,
Le remplaçant : HAUSER.

En application de cette décision, passeront en landwehr au 31 décembre 1891 les officiers suivants de la Suisse romande :

ARTILLERIE. — M. le capitaine H. Tronchin, à Lavigny-Aubonne, de la colonne de parc n° 3, passe à celle de parc n° 2 L. — MM. les premiers-lieutenants Adolphe Gavillet, à Lausanne, de la colonne de parc n° 2, passe à la colonne de parc n° 1 L. ; Anatole L'Eplattenier, à Lausanne, et Jules Troll, à Genève, du train de bataillon n° I/1 au train de bataillon n° I/1 L. — MM. les lieutenants Arthur de Chambrier à Cormondrèche et Louis Glardon à Dardagny.

GÉNIE. — M. le premier-lieutenant Hermann Cuénod, à Genève, de la 1re compagnie de pionniers à la 1re comp. L.

TROUPES SANITAIRES. — *Médecins*. MM. les capitaines Etienne Perroulaz, à Bulle ; François Minder, à Reconvillier ; M. le premier-lieutenant Eugène Revilliod, à Genève.

Pharmacien. M. le lieutenant Robert Bosset, à Avenches.

Vétérinaires. M. le capitaine Jules Combe, à Vallorbes ; M. le premier-lieutenant Félix Chevalley, à St-Maurice.

TROUPES D'ADMINISTRATION. — M. le capitaine H. Jeanmonod, à Lausanne ; MM. les premiers-lieutenants Samuel Emery, à Corseaux, Frédéric Kohli à Morat, Raphaël Fasel, à Fribourg.

Sont transférés dans le landsturm :

ARTILLERIE. — M. le premier-lieutenant E. Frossard de Saugy à Lausanne, du bataillon de train 1 L.

TROUPES SANITAIRES. — *Médecins*. MM. les capitaines François Vuillet, à Genève, Adolphe Riedi, à Brigue, Marc Dufour à Lausanne, Maurice Francillon, à Lausanne, Edouard Haltenhoff, à Genève.

Vétérinaire. M. le premier-lieutenant Edouard Volmar, à Morat.

TROUPES D'ADMINISTRATION. — M. le lieutenant-colonel Alfred Jeanneret, à la Chaux-de-Fonds; M. le premier-lieutenant François Guinand, à Cully.

Pour l'ensemble de la Confédération, sont libérés du service :

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL. — M. le colonel Olivier Zchokke, de la section des chemins de fer, à Aarau.

INFANTERIE. — MM. les colonels Frédéric Hofer, à Berne, Auguste Frey, à Aarau, Hermann Nabholz, à Zurich; M. le major Albert Vernet, à Genève.

GÉNIE. — M. le lieutenant-colonel Jacques Kaltenmeyer, à Bâle.

Ordonnance instituant une commission de défense nationale.

Le Conseil fédéral suisse, sur la proposition de son département militaire, arrête:

Art. 1er. Pour discuter les questions qui intéressent la défense du pays, il est institué une commission de défense nationale qui se compose des quatre commandants de corps d'armée, du chef d'arme de l'infanterie (art. 248 de l'organisation militaire) et du chef du bureau de l'état-major général.

Art. 2. La commission de défense nationale sera réunie et présidée par le chef du département militaire. Les objets soumis à ses délibérations seront fixés par le département militaire. Les membres de la commission sont, en outre, tenus de proposer au département les objets sur lesquels ils estiment qu'il y a urgence à délibérer dans l'intérêt de la défense du pays.

Art. 3. La commission soumet ses décisions, ainsi que les propositions faites dans son sein, mais restées en minorité, au département militaire, sous forme de propositions et accompagnées de son préavis.

Art. 4. Le chef du bureau de l'état-major général fonctionne en qualité de rapporteur de la commission.

Art. 5. La commission de défense nationale cesse d'exercer ses fonctions, lorsque, en prévision d'une prochaine mise de troupes sur pied, l'assemblée fédérale a procédé à la nomination du général.

Berne, le 30 octobre 1891.

Au nom du Conseil fédéral suisse, le président de la Confédération: WELTI. Le chancelier de la Confédération: RINGIER.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a choisi, pour l'étoffe de pantalon de tous les fantassins, un échantillon correspondant, quant à la qualité et à la couleur, au drap actuel du pantalon d'artillerie.

A l'occasion de son premier règlement de comptes annuel, la fabrique suisse d'uniformes, à Berne, a envoyé à la caisse fédérale, pour la fondation fédérale de Winkelried, un don de 500 francs : le Conseil fédéral lui a adressé des remerciements.

Le Conseil fédéral a décidé que, dorénavant, les élèves des écoles préparatoires d'officiers pour l'infanterie recevront une solde de cinq francs par jour et par élève pendant la durée de ce cours ; on donnera un cours d'équitation dans ces écoles.

Le Conseil fédéral a adopté les insignes ci-après pour les commandants de corps d'armée :

Ces derniers porteront le même uniforme et les mêmes insignes que les colonels d'infanterie, ainsi que le plumet blanc flottant comme celui des divisionnaires. En outre, ils seront ceints d'une écharpe blanche et rouge en soie.

Le harnachement du cheval sera semblable à celui qui est adopté pour les autres officiers montés, à l'exception de la schabraque, qui sera en drap bleu bordé d'or.

Ces dispositions s'appliquent aussi, d'une manière analogue à la décision du 17 juillet écoulé, au chef du département militaire fédéral et à son remplaçant, pour autant du moins qu'ils revêtent le grade de colonel.

Les corps d'armée seront composés comme suit, savoir :

le Ier corps,	des	divisions	I	et	II ;
le IIme	»	»	»	III	»	V ;
le IIIme	»	»	»	VI	»	VII ;
le IVme	»	»	»	IV	»	VIII ;

Le Conseil fédéral a confié le commandement des brigades vacantes par suite de promotions de divisionnaires aux officiers supérieurs dont les noms suivent, savoir :

1. celui de la IIIme brigade d'infanterie à M. Alfred Boy-de-la-Tour, colonel, à St-Imier (Jura-Bernois) ;
2. celui de la XIme brigade d'infanterie à M. Hans Riniker, colonel dans l'état-major général, à Aarau ;
3. celui de la XVIme brigade d'infanterie à M. Antoine Camenisch, à Sarn (Grisons), colonel, actuellement commandant de la XVIme brigade d'infanterie de landwehr.

M. Gaspard *Suter*, major d'infanterie et deuxième secrétaire du département militaire fédéral, à Berne, transféré dans l'état-major de l'armée, est promu au grade de lieutenant-colonel.

Le Conseil fédéral a adopté un message et un projet d'arrêté sur les acquisitions complémentaires de matériel de guerre et approvisionnements de l'armée. Voici le texte du projet :

« Art. 1er. Le Conseil fédéral est autorisé à élever la provision de
» munitions de l'infanterie à 500 cartouches pour chaque homme de
» l'élite et de la landwehr et à 200 cartouches pour chaque homme
» armé du landsturm. Un quart ou un cinquième de cette provision
» pourra consister en cartouches non encore terminées, mais pou-
» vant être tenues prêtes dans les délais les plus courts.

» Les provisions de munitions de l'artillerie seront fixées à 500 » coups pour chaque pièce de campagne et à 400 coups pour cha- » que pièce de position et de montagne. Le quart ou le cinquième » de ces provisions pourront rester à l'état brut dans les dépôts.

» Art. 2. Le Conseil fédéral est autorisé à se procurer les maté- » riaux nécessaires aux fortifications de campagne, tels que fers de » construction, sacs de sable, etc. Il est également autorisé à faire » creuser des mines permettant, en cas de besoin, de faire sauter les » ponts et autres ouvrages d'art des routes alpestres.

» Art. 3. Le Conseil fédéral est autorisé à faire l'acquisition du » nombre de chaussures nécessaires à assurer la capacité de marche » de l'armée et à se procurer le nombre de bâts (environ 500) recon- » nus comme absolument nécessaires pour la guerre de montagne.

» Art. 4. Le Conseil fédéral est autorisé à se procurer la quantité » de conserves, de froment et d'avoine nécessaire à l'armée.

» Art. 5. Le Conseil fédéral est autorisé à contracter dans ce but » un emprunt du montant de cinq millions au maximum, dont il » fixera lui-même le moment et les conditions de l'émission.

» Art. 6. Ce décret, déclaré d'urgence, entre immédiatement en » vigueur. » — Dans le message accompagnant ce projet, le Conseil fédéral annonce encore les mesures suivantes :

« 1. L'infanterie du landsturm sera complètement armée et équi- » pée et pourvue d'un uniforme.

» En outre dans les districts frontière, tous les hommes armés de » l'élite, de la landwehr et du landsturm recevront une certaine pro- » vision de cartouches. Cette mesure a pour but d'assurer et de cou- » vrir la mobilisation et la concentration de notre armée.

» 2. On réunira une provision de dynamite pour faire sauter les » ponts et autres travaux d'art des routes et des lignes ferrées, ainsi » que pour l'établissement en cas de guerre de fortifications impro- » visées dans le Jura et dans les hautes et basses Alpes.

» 3. Le Conseil fédéral invitera les compagnies de chemin de fer à » procéder aux améliorations nécessaires aux exigences de l'exploi- » tation en cas de guerre. Il demandera notamment la pose d'une » double voie partout où cette mesure s'imposera, l'extension des » voies de garage pour les trains militaires, l'agrandissement des » quais, l'augmentation des provisions de charbon, etc.

» 4. Le Conseil fédéral s'entendra avec les autorités cantonales » afin qu'il se trouve toujours dans l'intérieur du pays une provision » suffisante de sel pour le cas de guerre. »

France. — Voici, d'après le nouveau projet de loi déposé par M. le ministre de la marine Barbey, le programme des forces navales pour l'exercice 1892 :

1. — *Dans la Méditerranée*, une escadre armée, composée de trois divisions ; en tout vingt-trois navires, dont neuf cuirassés ;

2. — *A Toulon*, une escadre en réserve, composée de trois divisions ; en tout dix-neuf navires dont neuf cuirassés ;

3. — *Dans la Manche*, une escadre armée, composée de deux divisions ; en tout douze navires, dont six cuirassés ;

4. — *A Cherbourg*, une division en première catégorie de réserve ;

5. — *A Brest,* une escadre composée d'une division de cuirassés et d'une division légère ; en tout dix navires, dont trois cuirassés ;

6. — Maintien dans les conditions actuelles des divisions de l'*océan Pacifique*, de l'*Extrême-Orient*, de la *Cochinchine*, de l'*océan Indien*, des stations de *Terre-Neuve*, de l'*Atlantique sud* et de l'*Islande ;*

7. — Suppression de la *Bretagne*, de la *Revanche*, etc.

8. — Remplacement de la *Melpomène* par un des bâtiments de la division légère de Brest, et, en attendant que cette substitution soit possible, incorporation de cette frégate dans ladite division ;

9. — Mise à la charge du budget local du Grand-Bassam de l'armement du *Diamant* ;

10. — Suppression du *Héron* dans la station du Congo français et du Gabon ; de la *Minerve* en tant que bâtiment portant le guidon du commandant de la marine au Gabon, et sa transformation en magasin-hôpital ;

11. — Suppression, soit en armement, soit en réserve, des transports pour les colonies lointaines, sauf un transport de 1re classe pendant six mois, les transports des troupes étant complètement à la charge du service colonial ;

12. — Préparation d'un système de transport sur les côtes de France, comportant l'emploi progressif des ressources des lignes commerciales ;

13. — Suppression à Toulon du stationnaire *la Provençale* ;

14. — Affectation de deux bâtiments (*Algésiras* et *Japon*) à l'école des torpilles ;

15. — Maintien provisoire, sauf à Lorient et à Rochefort, des *bâtiments centraux de la réserve.*

16. — Défenses mobiles développées autant que possible ; constitution dès le temps de paix des flottilles de la Corse, de l'Algérie et de la Tunisie.

— On lit dans la *République française* :

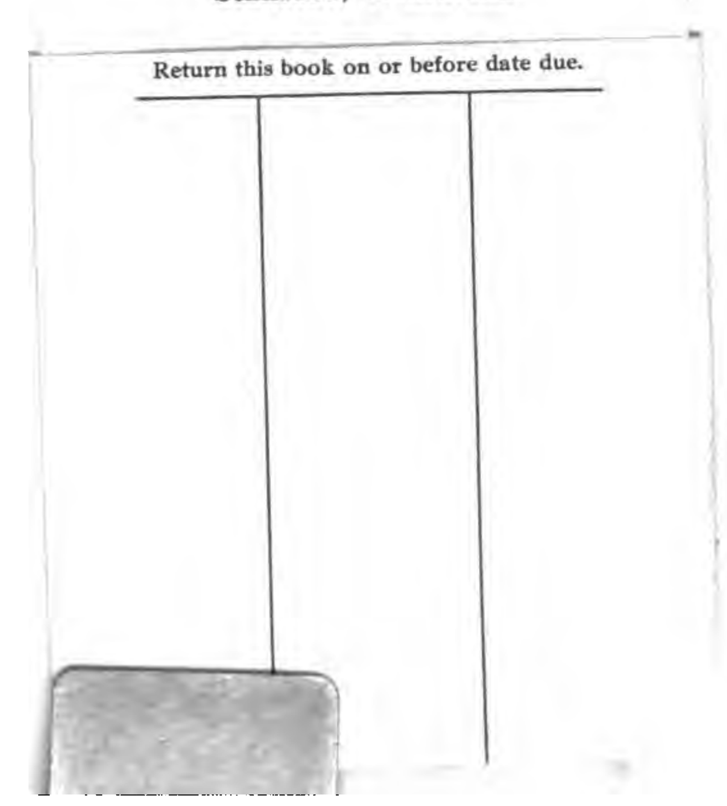
Depuis que les régiments étrangers doivent fournir une partie des troupes européennes du Tonkin et de l'Annam (quatre bataillons) et que l'occupation permanente du Sud oranais a nécessité des garnisons nouvelles, la légion étrangère ne cesse de voir accroître ses effectifs. Ceux-ci sont prévus au budget de 1892 pour 10,584 hommes, soit 5,292 par régiment.

On comprend qu'une seule compagnie de dépôt, pour un corps recruté au jour le jour et non par contingent annuel, est insuffisante, de même que les quatre bataillons actifs ont pléthore. Pour remédier à ces inconvénients, un décret publié au *Journal officiel* crée dans chaque régiment un nouveau bataillon à quatre compagnies et une compagnie de dépôt supplémentaire.

La loi du 13 mars 1875, fixant les cadres et effectifs, est appliquée à la nouvelle création. Chaque compagnie nouvelle recevra donc 4 officiers, 9 sous-officiers, dont 1 adjudant, 12 caporaux, 3 tambours et clairons et 125 hommes.

La légion étrangère avait été dédoublée par le décret du 14 décembre 1884, qui forma deux régiments. L'accroissement incessant des volontaires et l'envoi de légionnaires au Tonkin amèneront sans doute, dans quelques années, la formation d'un ou deux régiments nouveaux. Actuellement, l'effectif permettrait cette création.


Stanford University Libraries
3 6105 013 151 530


Stanford University Libraries
Stanford, California
Return this book on or before date due.

